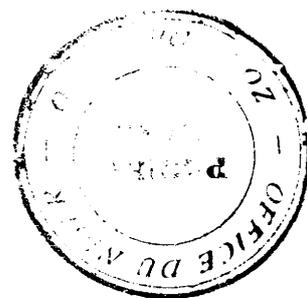


D1713

UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS
UFR 902 Sciences Humaines
3, rue des Tanneurs 37041 TOURS CEDEX



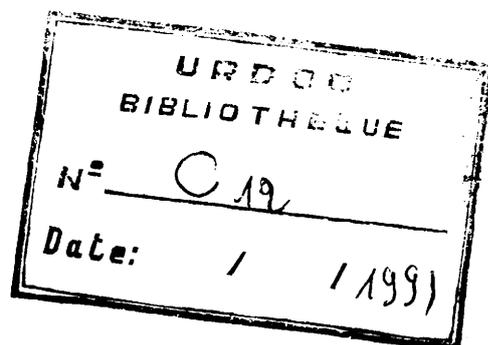
DE LA TERRE, DE L'EAU ET DES HOMMES
COLONS ET TECHNICIENS DE L'OFFICE DU NIGER
1932-1985

Thèse de Doctorat de Sociologie du Développement sous la Direction du
Professeur Guy BELLONCLE
Présentée et soutenue publiquement le 28 Juin 1991 par
Jean-Michel BORDAGE

VOLUME 1 (2)

- Jury :
- Michel ADAM Professeur à l'Université de TOURS
 - Guy BELLONCLE Professeur à l'Université de TOURS
 - Catherine COQUERY-VIDROVITCH Professeur à l'Université PARIS 7

JUIN 1991
TOURS



DE LA TERRE, DE L'EAU ET DES HOMMES
COLONS ET TECHNICIENS DE L'OFFICE DU NIGER
(1932-1985)

REMERCIEMENTS

Il est de règle, avant la présentation de tout travail de recherche de remercier ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'aboutissement de cette recherche. C'est volontiers que je souscris à cette règle, d'autant que je tiens à exprimer mes remerciements aux personnes qui tout au long de ce travail m'ont apporté leur appui.

Mes remerciements vont ainsi à **Guy BELLONCLE** qui ne m'a pas ménagé son soutien attentif.

Ils vont à mes "oncles" **Alassane BEYE**, **Mamadou CAMARA** toujours présents lors de mes différents séjours au Mali.

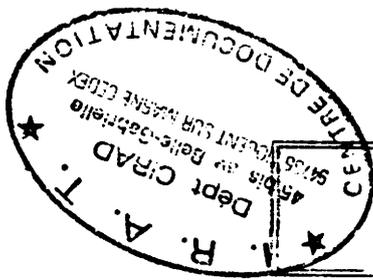
Ils vont à **Mamadou FOFANA** Directeur Général de l'Office du Niger sans lequel l'Office n'aurait probablement été fermé.

Ils vont à l'ensemble du personnel de l'Office et tout particulièrement à **Patrice MAIGA**, **Victor DOUYON**, **Moctar DIALLO** sans oublier moniteurs, encadreurs, chefs d'unités du secteur de Niono et de Kolongotomo.

Ils vont enfin aux paysans de l'Office, aux colons du secteur de Niono, des villages de Niégué, Fouabougou, Mourdianh, Seriwala, Niono Km 26, qui n'ont pas économisé gentillesse et disponibilité.

Je tiens enfin à exprimer mes remerciements à **Mme TRANMINH** de l'Irat, **Mme MASSONI** de l'Orstom, **Mr GIRARD** du Ministère de la Coopération.

Que tous perçoivent au travers de ce travail l'expression de cette gratitude.



S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE - Le projet colonial. Le paysan parcellaire et l'exploitation familiale 1938-32	1
DEUXIEME PARTIE - Le temps de la contrainte:1932-47	62
TROISIEME PARTIE - Le temps de la contractualisation: 1947-1958	170
QUATRIEME PARTIE - Le temps de la collectivisation 1958-1960	232
CINQUIEME PARTIE - Le Mali socialiste : L'Office du Niger et le kolkhozien modèle 1961-1968	322
SIXIEME PARTIE - Le Mali socialiste. Fermes d'Etat et militarisation de l'Office	418
SEPTIEME PARTIE - La décennie des militaires 1968-78: le temps de la normalisation et du paysan discipliné	493
HUITIEME PARTIE - La décennie des militaires: auto-suffisance nationale et agriculture paysanne intensive	581
NEUVIEME PARTIE - Le Mali libéral et l'entrepreneur paysan dynamique. La "libéralisation" de la condition du paysan 1978-85	687
DIXIEME PARTIE - L'Office libéral et la situation du paysan : une déterioration sans précédent	821

RESUME

Situé au coeur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali - le Soudan Français durant la période coloniale - est l'un des Pays les plus pauvres du monde. D'une superficie représentant plus de deux fois la France, le Pays compte selon le dernier recensement (1987) 7,7 millions d'habitants répartis pour l'essentiel dans les zones climatiquement plus favorables du Sud. Le Mali peut en effet être divisé schématiquement en trois grandes zones climatiques. Aux zones sahariennes et sahéliennes du Nord aux précipitations réduites s'oppose au Sud la zone soudanienne plus arrosée. Le climat joue un rôle considérable dans un Pays très agricole et se caractérise depuis les années 1972 par une succession de sécheresses dramatiques aux effets économiques et humains très marqués.

Colonie française jusqu'en septembre 1960 - partie de l'Afrique Occidentale Française (AOF) jusqu'à cette date - le Pays a traversé depuis 1961 deux grandes étapes. République Socialiste, dirigée par Mobito KEITA jusqu'au coup d'état de 1968, le Mali est depuis 1968 gouverné par le régime militaire du Général Moussa TRADRE, secrétaire du parti - l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) - et président en exercice de la République.

Pays agricole et rural le Mali est principalement un producteur de céréales (mil, sorgho ...) et de coton. Cette dernière culture encouragée dès l'époque coloniale, localisée dans le Sud contribue fortement aux recettes d'exportation constituées à 98% par des produits de base. Au coton s'ajoute, dans l'autre grande zone agricole favorable - la vallée du Niger - la culture du riz irrigué. L'agriculture de façon traditionnelle nourrit les maliens, fournit des recettes d'exportation, occupe la majeure partie de la population et constitue la principale base d'accumulation. Les objectifs des gouvernements successifs ont été de la développer et

d'augmenter sa productivité. Ces objectifs ont été atteints avec plus ou moins de succès. Si le Mali est en effet devenu un des principaux exportateurs (voire le premier), de coton de la zone franc et dépend aujourd'hui à ce titre des fluctuations des cours mondiaux, il n'est plus autosuffisant en matière alimentaire depuis les années 1965.

Pays endetté, aux structures économiques détériorées, à la croissance économique nulle voire négative, durement frappé par la sécheresse, le Mali est contraint de s'engager à compter de 1981 dans une vaste politique d'ajustements structurels et de libéralisation sous la direction du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Après une première phase d'application aux résultats nuancés, cette politique reçoit un nouveau souffle à compter de 1988.

L'Office du Niger est la première entreprise agro industrielle du Mali. Situé en plein cœur du Pays - son siège est à Ségou - l'Office a pour objet de produire le riz et le sucre nécessaire à la consommation de la population et des citadins. L'Office produit ainsi en année moyenne 30 % du riz du Mali - plus du double en période de sécheresse et assure 80 % de la commercialisation officielle. Ces productions sont réalisées à partir d'un vaste réseau d'irrigation gravitaire et d'un barrage de dérivation - le barrage de Markala - qui détourne les eaux du Niger au moment de la crue de juin à octobre, dans les vastes plaines du Delta Central Nigérien. La mise en valeur rizicole est réalisée par une population de paysans - les colons - installés après recrutement extérieur, sur les parcelles aménagées par l'entreprise au nom de l'Etat, et liés à cette dernière par un contrat de colonisation. Le paysan - non propriétaire de la terre - la cultive selon les directives de l'Office qui l'encadre de façon étroite, paie une redevance, rembourse les intrants qui lui sont fournis et est rémunéré sur la recette de ses livraisons obligatoires.

L'objet de cette thèse est d'étudier les relations entre le paysan et l'Office depuis la création de ce

dernier (1932) à 1985 - soit une période de cinquante ans. Ces relations ne peuvent se concevoir que dans le cadre global des relations de l'Etat et du paysan, mais elles nécessitent aussi de prendre en compte les différents aspects de la vie de l'Office comme "entreprise" - aménagement des terres, gestion de l'eau, mode d'exploitation, techniques de mise en valeur, règles de répartition et de partage du surplus - et leurs répercussions sur la vie du colon. Le constat majeur de ce travail est que si la vie de l'Office dans les différents aspects que nous mentionnions précédemment - aménagement, population, règles et mode d'exploitation ... - est marquée par une certaine diversité et des changements - avec toutefois le constat d'un recommencement permanent au cours de la vie de l'organisme - il en va différemment des relations entre l'Office et les paysans qui restent marquées sur toute la période par une très grande rigidité. Cette rigidité se caractérise par un autoritarisme de l'encadrement et la permanence pendant cinquante ans d'un statut qui fait du paysan un exécutant passif, silencieux et résigné. Cette permanence qui va même s'accompagner d'un durcissement et d'un renforcement de la pression de l'Etat sur le paysan a réduit ce dernier au rôle strict de facteur de production - d'ouvrier des terres irriguées - et ceci au détriment d'une conception plus globale du développement de l'homme initialement envisagé par les promoteurs originaux du projet.

L'Office est officiellement créé en 1932 en tant qu'établissement d'Etat chargé de la mise en valeur des terres du delta central nigérien. Cette création répond à l'origine à différents impératifs : utiliser un site naturel au potentiel exceptionnel, fournir du coton à la métropole, provoquer l'émergence d'un paysannat africain de type nouveau (moderne, dynamique, actif). Cette création en 1932 ne se fait cependant pas dans la facilité. Elle résulte de projets de recherche menés de façon plus ou moins régulière de 1908 à 1932, mais résulte surtout de l'opiniâtreté d'un homme, l'ingénieur E. BELIME, qui entend créer au centre de l'Afrique de l'Ouest

un vaste projet de culture d'exportation irriguée analogue à ceux mis en oeuvre par les britanniques dans leurs colonies (Inde, Soudan anglo égyptien). Le projet de par ses caractéristiques propres - création ex nihilo, hypothèses techniques et de développement - suscite très rapidement de multiples contestations (partis politiques, scientifiques ...) mais n'en aboutit pas moins en 1929 - grâce aux appuis d'E. BELIME - au vaste projet d'aménagement du delta central - 960000 ha dont 510000 ha de coton, 450000 ha de riz.

La construction du barrage de Markala - de 1932 à 1947 - conforte l'existence (physique) de l'Office et fournit désormais à l'entreprise les bases d'un développement régulier.

De 1932 à 1960 - période coloniale - l'Office passe par différentes étapes.

La première de celles ci s'étend, jusqu'à la seconde guerre mondiale et peut être qualifiée de période de grands travaux. Elle correspond au développement des aménagements, à la construction des infrastructures. La Direction de l'entreprise est assurée par E. BELIME jusqu'en 1943. Cette période est une période de fortes contraintes. Les populations nécessaires au développement du projet et absentes de la zone - rappelons que l'Office est créé dans une zone peu peuplée - sont recrutées et installées de force dans des villages de colonisation. Elles proviennent du Sud du Soudan, des régions avoisinantes mais aussi de l'actuelle Haute Volta. Le paysan recruté reçoit un lot de colonisation, une case pour sa famille, et est tenu de suivre les directives techniques de mise en valeur que définit l'entreprise. Il doit ainsi cultiver du coton et du riz en assolement, reçoit un rudiment de formation à l'emploi de moyens de culture attelée et à l'utilisation de l'eau. Il ne peut s'absenter de son village, doit passer son temps sur le lot de colonisation. Sa rémunération provient de la récolte dont sont déduites des "redevances" (eau, intrants) dues à l'Office. L'Office est organisé hiérarchiquement sur un modèle militaire pyramidal et

l'encadrement dispose d'un pouvoir étendu quasi discrétionnaire sur les populations paysannes de la zone d'intervention. Cette mise en valeur hâtive correspond à l'expérimentation du nouveau mode d'exploitation et des techniques culturales. Les recherches se poursuivent tout au long de la période qui se termine avec la guerre dans un vaste mouvement de contestation tant interne - manifestations paysannes - qu'externe - administration centrale, presse. Cette contestation conduit avec l'évolution politique de l'Afrique au remplacement d'E. BELIME et à de nouvelles orientations en 1946/47.

De 1947 à 1955 l'Office remplace la contrainte directe par le contrat. Mais les relations paysans encadrement restent identiques dans le fonds à celles de la période précédente - encadrement militaire, contrôle de la présence aux champs, surveillance de la production et de la récolte. Ces relations sont désormais régies par le contrat de colonisation adopté en 1955 qui définit les obligations du paysan et les droits de l'Office et sanctionne toutes les infractions. Au pouvoir très puissant de l'Office s'ajoute celui de sanctions de l'administration. L'Office redéfinit parallèlement les axes de son intervention sur les terres irriguées. L'aménagement des terres réalisé de 1935 à 1945 à un rythme élevé et sans moyens suffisants est ramené à un rythme moins élevé. Les aménagements mal réalisés durant la période précédente sont repris. L'Office avec l'aide MARSHALL dispose de moyens mécaniques plus efficaces. Les recrutements se font désormais par la propagande et non plus par la force. Cependant malgré le ralentissement des travaux d'extension, les forts départs de "voltaïques" en 1946 entraînent un décalage important entre les superficies disponibles et les effectifs capables de les mettre en valeur. L'Office introduit en conséquence massivement la motorisation et développe la mise en valeur directe par ses propres services dans le cadre de "régies". Les recherches sur les assolements se poursuivent mais malgré la forte pression de la direction pour développer

le coton, celui-ci est progressivement remplacé par le riz, préféré par les colons et encouragée par les autorités fédérales soucieuses des approvisionnements de l'AOF (guerre d'Indochine). L'évolution politique d'ensemble de la Fédération et du territoire se traduit par un relâchement de la pression de l'Office sur la production et les revalorisations successives des prix à la production - fixés par les autorités de la colonie - entraînent une amélioration de la situation financière du paysannat.

La période 1956-60 qui clos la période coloniale se traduit par de nouveaux changements. L'évolution en cours vers l'indépendance conduit à un retrait progressif des autorités coloniales qui intègrent les orientations nouvelles des futurs dirigeants maliens - orientations socialistes de l'Union Soudanaise - Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA). Le rythme des aménagements est considérablement limité avec le désengagement financier progressif de la métropole. Les recherches sur les assolements et la culture du coton - qui demeure plus que jamais la priorité de la Direction se poursuivent. Les ambitions initiales du projet - 960000 hectares cultivés - sont totalement remises en cause par la recherche (pédologie, quantité d'eau disponible ...) et en fin de période les experts fixent à 100000 ha (réduction quasiment par 10) les surfaces effectivement disponibles pour la mise en valeur. Rappelons qu'à cette date l'Office dispose de 45000 hectares aménagés et de 36000 hectares réellement exploités. Les choix techniques d'exploitation - culture en régie, motorisation - sont remis en question pour raisons économiques - rentabilité - et l'Office revient aux hypothèses initiales de mise en valeur - paysannat noir, culture attelée ... Le contrat de colonisation et les méthodes d'encadrement ne subissent aucune modification - si ce n'est que leur application est soigneusement tempérée par l'évolution politique en cours. L'Office en accord avec les autorités de la république soudanaise, encourage par le biais d'expériences pilotes les premières expériences de semi collectivisation. Les analyses ap-

profondies de la situation du colonat menées de 1958 à 1960 nous apportent les premiers chiffres d'endettement des "colons" ainsi que des informations sur leur situation matérielle. L'évolution de celle-ci est marquée par une détérioration régulière, ce qui ne va pas sans répercussions sur les relations d'ensemble entre producteurs et autorités. En fin de période l'Office existe en tant qu'entreprise agro industrielle. Vingt cinq ans de régime colonial ont permis sa création et son développement mais de nombreux problèmes subsistent. Les hypothèses initiales (taille, croissance, productions) n'ont jamais été réalisées, l'outil de production souffre de faiblesses techniques (réseaux et parcelles insuffisamment aménagés), le paysannat demeure à bien des égards "extérieur" et non intégré à l'entreprise. Malgré des investissements très importants l'entreprise demeure en permanence déficitaire. De nouvelles critiques notamment de la part des économistes - se font jour.

L'indépendance du Mali en septembre 1960 met fin au débat. Pour la République Socialiste Malienne, l'Office est un outil exceptionnel, un legs de valeur de la période coloniale. Cet outil doit contribuer aux objectifs "d'accumulation primitive" de la nouvelle république. Il doit servir de champ d'expérimentation du socialisme au sein de la société malienne. Inséré dans le plan national l'Office se voit alloué des moyens exceptionnels, en rapport avec des objectifs non moins ambitieux. Toute l'expérience de la période coloniale est remise en cause dans le contexte nouveau. Le nouveau régime encourage la reprise des aménagements - à un rythme jamais atteint auparavant - , développe dans le cadre d'une idéologie progressiste les cultures en régies - degré supérieur dans la mise en valeur socialiste - , encourage la motorisation (tracteurs). La population paysanne marquée par de nouveaux départs voltaïques (Indépendance) est "épuration", cependant que les expériences de collectivisation entreprises durant la période précédente sont développées. Le statut du paysan ne change cependant pas, pas

plus que les méthodes d'encadrement sinon dans le sens d'un contrôle accru de l'encadrement sur les "colons" (terme qui n'est pas abandonné). La nationalisation des terres met fin au débat - en vigueur durant la période coloniale - sur l'octroi éventuel de la propriété du lot de colonisation au paysan. La promulgation du monopole de collecte de l'Office contraint en outre le colon à lui livrer la totalité de sa production (déduction faite d'un quota pour nourriture et semences). L'ensemble des paramètres d'exploitation se détériore : endettement paysan, revenu décroissant, chute de productions, extensivité accrue ... Le coup d'état militaire du 19/11/1968 met fin à cette période "socialiste".

Les autorités nouvelles regardent en 1969 l'Office avec une grande méfiance : gouffre financier déficitaire, noyau potentiel d'agitation politique, potentiel productif détérioré ... et s'interroge sur l'opportunité de le conserver. La grande sécheresse 1972/73 et la période d'instabilité climatique chronique dans laquelle s'installe le Pays change cependant totalement cette perception. Durant la sécheresse 1972/73 l'Office - seul projet d'irrigation à maîtrise totale de l'eau - produit 92% du paddy du Mali et fournit 78% de la commercialisation officielle. Cette indépendance à l'égard des aléas climatiques conduit les autorités nouvelles, comme l'ont fait auparavant les autorités coloniales et celles du Mali socialiste à lui octroyer des moyens importants et lui réaffecte une priorité désormais stratégique - contribuer à l'approvisionnement alimentaire du Pays. Compte tenu de ces nouveaux objectifs les militaires prennent de 1969 à 1978 une série de mesures radicales. La période marque en matière d'exploitation, un retour aux décisions des années 1956-60 : aménagements suspendus, suppression des régies, priorités à la culture attelée. S'y ajoute en 1969, la décision d'abandonner la culture du coton pour consacrer exclusivement les terres aménagées à la culture rizicole. Cette décision marque la rupture avec 35 ans d'Office. Tout l'effort de l'Office et l'intérêt du pouvoir

politique se portent désormais sur le riz. Parallèlement le régime militaire prend les textes juridiques nécessaires à la définition de la place de l'Office dans l'économie malienne - convention de gérance - ainsi que celle du colon au sein de l'Office. Ces textes - après la période socialiste - équivalent à un retour pur et simple aux règles de la période coloniale, même s'ils ne remettent pas en cause les décisions prises au moment de l'indépendance : nationalisation des terres, monopole de collecte.

Le paysan de l'Office demeure plus que jamais un "colon" tenu de suivre sur une terre mise "précairement" à sa disposition, les directives d'un encadrement qui veille à son travail et confisque au moment de la récolte, dans le cadre du monopole de collecte ce qu'il considère comme les surplus disponibles. Malgré la rigidité de ce statut, la situation matérielle du paysannat s'améliore - sous l'effet notamment de trois réévaluations successives des prix à la production - mais moyennant un endettement croissant. La production de l'Office atteint en 1977/78 des niveaux jamais atteints au cours de son histoire avant qu'elle ne chute brutalement à la fin des années 1978 ce qui va conduire les autorités maliennes à solliciter l'intervention extérieure dès les années 1977 en vue d'une relance durable et d'un diagnostic général de la situation de l'entreprise.

L'intervention des Bailleurs de Fonds Internationaux débute avec la mission d'identification de la Banque Mondiale en 1977/78. Cette intervention qui s'étend jusqu'à aujourd'hui s'appuie sur les résultats obtenus par l'entreprise de 1968 à 1978 mais résulte également du contexte général - évolution climatique, restructuration de l'économie (libéralisation) - dans lequel s'inscrit le développement du Fays. Cette intervention se fait dans la continuité des années 1969-78 et est fortement marquée d'un souci gestionnaire : faire de l'Office un centre de haute productivité agricole mais aussi une entreprise rentable. Divers plans de redressement sont ainsi élaborés dont le thème commun est de conférer

x

une assise stable à l'entreprise. Les interventions après le diagnostic général de la situation - qui met en évidence un capital physique à la limite de la dégradation irréversible, une productivité insuffisante, un producteur non motivé - concluent à la nécessité d'une réfection totale des aménagements, d'une plus grande rigueur gestionnaire, d'une intensification croissante des façons culturales, enfin d'une responsabilisation collective et individuelle du colon. Mais alors que différentes opérations tests sont mises en oeuvre et que l'Office devient (dans le cadre d'une philosophie et d'options nouvelles : libéralisme, ajustement structurel) un vaste champ d'expérimentation, la situation se dégrade à nouveau. La production chute brutalement et le maintien d'objectifs nationaux de fourniture de riz indépendamment de l'évolution de la production conduit à une nouvelle dégradation brutale de la situation de l'entreprise et du paysannat. La dégradation de la situation du paysannat conduit - comble du paradoxe - à l'apparition des maladies de la sous alimentation, à la famine sur les terres de l'Office (pourtant premier producteur de riz du Mali !). Cette dégradation, jointe à une détérioration des infrastructures et des relations paysans encadrement conduit l'entreprise à la limite d'une faillite irréversible. C'est dans ce contexte que le recours massif à des interventions extérieures prend toute sa signification. L'analyse des effets de ces projets extérieurs ne relève pas de notre champ d'étude (c'est toute une autre thèse qu'il faudrait y consacrer). Mais ce que nous en savons nous laisse toutefois penser que ce que nous avons nous même mis en évidence, c'est à dire l'impossibilité d'une amélioration durable de la situation sans une modification profonde des relations Office-colons et Etat-Office reste d'actualité.

Notre description de cinquante ans de vie de l'Office nous a ainsi conduit à mettre en évidence d'étonnantes régularités particulièrement dans le domaine qui nous intéresse, celui du face à face techniciens-paysans.

Si en effet l'Office a au cours de son histoire multiplié dans certains domaines les expériences et la recherche de solutions appropriées : cultures (riz, coton), assolements, modes d'exploitations (régie, colonat), moyens techniques (motorisation ou culture attelée) - et que les priorités ont évolué selon les politiques du moment - priorité ou frein aux aménagements, encouragement ou arrêt des recrutements, culture du coton ou culture du riz, motorisation ou culture attelée, culture en régie ou culture paysanne, il est un domaine où cette intervention est restée d'une étonnante permanence, celui des relations paysans-Office.

Rappelons que le paysan de l'Office appelé "colon" reçoit à son installation un lot de terre - mis à sa disposition mais dont il n'est pas propriétaire. Ce lot il est chargé de l'exploiter dans le cadre d'un contrat. Ce contrat précise que la mise en valeur du lot par le colon se fera sous contrôle de l'encadrement. L'Office quant à lui fournit la terre, l'eau, l'équipement de base (jusqu'en 1984), les intrants (engrais, semences sélectionnées).

L'encadrement contrôle la présence du colon au champ et veille au respect des directives techniques (calendrier agricole). A la récolte l'Office prélève une redevance (pour utilisation de la terre et de l'eau), les quantités correspondantes au remboursement des crédits de campagne, le surplus dégagé - déduction faite (théoriquement) des quantités laissées pour la nourriture (quota de 250 Kg/an) et les semences. Ce surplus - une fois les dettes complémentaires remboursées - est rémunéré sur la base des prix officiels au producteur - en principe ce surplus est acheté et non prélevé - et constitue le revenu monétaire du colon.

Ce statut n'a pas évolué en cinquante ans. Défini de 1935 à 1945, contractualisé en 1955 il est demeuré inchangé jusqu'à nos jours et ne s'est accompagné que de modifications renforçant le pouvoir d'intervention de l'entreprise : nationalisation des terres en 1960 supprimant définitivement la perspective d'accès à la propriété (envisagée durant la

période coloniale) ; instauration du monopole de collecte à la même date renforçant le contrôle de l'Office sur le travail paysan (durant la période coloniale le colon est théoriquement libre de vendre son surplus). Ce statut a toujours fait du colon un exécutant anonyme, sans possibilité d'expression. Ce statut nous paraît relever d'ailleurs davantage de celui du servage féodal que de celui d'un paysan "libre".

L'encadrement de l'Office, organisé sur un modèle militaire, pyramidal et fortement hiérarchisé a été chargé depuis l'origine de deux fonctions antagoniques - formation vulgarisation - mais aussi contrôle du travail et du respect des directives. Depuis l'instauration du monopole de collecte son action est complétée par le souci de "faire rentrer le riz". Ses méthodes, inspirées d'un fort dirigisme historique demeurent autoritaires et policières. Ces différents éléments n'encouragent en aucun cas la responsabilisation individuelle du producteur.

Il en va de même de sa responsabilisation collective. Depuis l'origine de l'Office le paysan est obligatoirement membre - moyennant cotisations - de différents "regroupements collectifs" : Association Agricole Indigène jusqu'en 1958, Groupement Coopératif de l'Office du Niger durant le Mali socialiste, Union Coopérative sous le Mali militaire. Ces regroupements demeurent toujours étroitement contrôlés par l'Office qui en assure la direction et la comptabilité. Ils apparaissent plus dans ces conditions comme un échelon administratif supplémentaire dans le dispositif d'encadrement de l'entreprise, que comme des moyens et des cadres à proprement parler de l'action et de l'intervention du regroupement collectif des producteurs sur les terres irriguées. Ajoutons que outre les fonctions et les moyens limités de coopératives, l'Office ne s'est jamais préoccupé de la formation tant générale (alphabétisation) que coopérative du producteur de base. Les quelques expériences conduites avec l'assistance internationale - alphabétisation fonctionnelle

dans le cadre des programmes UNESCO de 1972 - se sont rapidement soldées par l'échec.

Comment s'étonner dès lors de la permanence des résultats de l'Office - entreprise non rentable quels que soient les régimes. Si l'Office s'est régulièrement "étendu" c'est plus par l'effet de l'accroissement régulier de la population en colonisation, accroissement encouragé par les migrations sur les terres irriguées induites par la sécheresse, que par l'effet d'une efficacité et une efficience accrues. Pourtant l'hypothèse d'origine - soigneusement définie par les promoteurs de l'Entreprise et régulièrement réaffirmée au cours de la période coloniale - était que plus que les facteurs techniques l'intérêt du producteur pour la production conditionnerait la réussite de l'entreprise.

Diverses permanences ont toujours joué contre l'intérêt du producteur pour cette production. Des facteurs techniques évidents - les réseaux sont depuis l'origine défectueux - mais aussi l'autoritarisme et les conditions de commercialisation. L'opposition régulière du colonat à l'intensification est ainsi une des grandes permanences de l'entreprise. Au souci de la direction de faire respecter le calendrier agricole et de veiller à l'exécution d'un programme de travail qui correspond aux conditions idéales d'un réseau en parfait état s'est toujours opposé sur la mise en oeuvre d'un "calendrier approprié", adapté par le colon - par la suppression d'opérations jugées inefficaces - aux conditions productives spécifiques de l'Office. De même aux prélèvements accrus de l'entreprise déterminés dans leurs conditions (prix, quantité) par l'Etat se sont toujours opposés les comportements de fuite du colon - commercialisation parallèle, développement de productions clandestines - traduisant la recherche du salut matériel hors d'un Office à la pression et à la ponction trop accentuées. Ces fuites ont aboutit à une détérioration encore plus accentuée des relations encadrement paysan, les premiers étant chargés d'une part de veiller au respect des dogmes techniques et au nom de l'Etat - au

prélèvement d'une quantité de grains la plus élevée possible, ce qui ne pouvait qu'entraîner des conflits avec la rationalité du colon recherchant la quantité de nourriture la plus élevée, la sécurité matérielle de sa famille. Ce "choc des rationalités" dans le contexte d'un dialogue de sourds et d'un cercle vicieux repressif s'est traduit en conséquence au fil des années (sous le poids d'un Office aux moyens policiers renforcés et uniquement préoccupé de rendement et de collecte) - par une paupérisation des paysans, celle-ci allant jusqu'à la famine pour un nombre croissant de producteurs de riz. L'Office cependant ne peut être tenu pour seul responsable de l'importance de ces prélèvements. Victime de sa situation économique privilégiée - il produit en moyenne 30% du paddy et fournit 80% des quantités commercialisées par les circuits officiels qui approvisionnent prioritairement citadins et fonctionnaires -, il a de son côté senti les effets de la "rationalité de l'Etat".

Les tentatives en cours dans le cadre de la restructuration de l'Office par les Bailleurs de Fonds Internationaux visent aujourd'hui par une série de réformes à changer notamment les relations du paysan et de l'entreprise et partant celles de l'entreprise et de l'Etat. L'Office au statut libéralisé, éclaté en centres de profit fait l'objet d'un vaste projet de réaménagement physique.

Le projet de réaménagement physique s'accompagne d'un nouveau projet de redéfinition des relations du paysan et de l'encadrement. Le premier sécurisé sur son lot serait responsabilisé collectivement par intégration dans de nouvelles associations paysannes, les groupes de solidarité et les coopératives. Sa responsabilisation individuelle résulterait du contexte économique nouveau - libéralisation du prix du paddy, liberté de commercialisation de la récolte.

Il est aujourd'hui difficile de faire le bilan de la réforme en cours sur des périmètres réduits. Si la reprise des réseaux, la libéralisation de la commercialisation, la mise en place de prix d'achat attractif, la fourniture régu-

lière d'intrants de qualité sont autant d'éléments susceptibles d'améliorer la situation du paysannat, force est de constater que les expériences de réhabilitation ont jusqu'à présent amélioré la situation des paysans déjà favorisés et accentué les inégalités déjà existantes. Le succès apparaît beaucoup plus lent à venir dans les situations difficiles ... Outre les charges que représente pour l'Etat la réhabilitation de l'Office on pourrait en outre s'interroger sur les orientations en vigueur : libéralisme intégral et orientation vers la recherche de la rentabilité financière. Si la nécessité d'une libéralisation de la condition du paysan - inséré et étouffé par 50 ans d'autoritarisme - apparaît incontestable, la question essentielle qui se pose plus aujourd'hui au delà du vaste programme de réhabilitation est celle des orientations, futures de l'entreprise dans l'économie du Mali. Entreprise hautement productive, rentable et fortement inégalitaire ou entreprise de paysans à la production diversifiée contribuant à l'aménagement du territoire et à la lutte efficace contre la sécheresse, la désertification et le chômage? Mais il s'agit d'une autre thèse.

INTRODUCTION

Pour qui a vécu au Mali l'Office du Niger est une légende vivante, le géant du Mali comme aiment à le surnommer les gens du Pays. Légende qui n'est pas d'ailleurs sans susciter des controverses ou des silences ... lourds de sens.

Ce travail résulte avant tout d'un itinéraire personnel. En premier lieu l'auteur est né au Mali, et est pour partie et au moins de coeur un malien. Il a maintes fois entendu parler durant son enfance de l'Office, l'a visité et en garde un net souvenir. L'idée de faire un travail universitaire sur l'Office résulte en second lieu d'une rencontre avec Guy BELLONCLE en 1980, et d'un intérêt marqué pour la sociologie du développement. Ce travail s'inspirera directement en conséquence des idées et des approches développées par G. BELLONCLE dans ses ouvrages et ses travaux, et notamment de son ouvrage de 1985 intitulé Participation paysanne et Aménagements hydro-agricoles. où il invitait à une "sociologie comparée des périmètres irrigués".

Tout travail sur l'Office doit prendre en compte divers éléments. En premier lieu l'Office du Niger existe toujours à Ségou et est aujourd'hui comme il l'a toujours été depuis sa création une donnée fondamentale de l'économie malienne. L'auteur s'y est déplacé trois fois - en 1977, 1982, 1985. L'Office du Niger dispose en second lieu d'archives et a fait l'objet d'une abondante littérature non publiée - rapports d'expertises, rapports de missions, diagnostics ... - disséminés entre Ségou, Bamako, Dakar, Paris, Aix en Provence ... Cette documentation est de nature essentiellement technique et s'articule autour de la publication des rapports annuels d'activité, que le décret fondateur de l'organisme (1932) a fait obligation à celui-ci de produire. Outre son caractère technique, cette littérature est essentiellement

statistique. Le présent travail s'en inspirera directement et abondamment avec toutefois deux remarques :

- les statistiques qui sont le reflet de la vie de l'entreprise, sont à considérer avec une certaine circonspection. Outre leur variabilité d'une source à l'autre - y compris les sources internes à l'entreprise - elles peuvent être le reflet d'une situation "désirée" plutôt qu'un simple constat de la réalité. Ces statistiques ne peuvent en aucun cas être distinguées du contexte dans lequel elles s'inscrivent. Ce travail repose sur l'hypothèse implicite de leur validité et de leur exactitude.

- cette remarque est également valable pour toute la documentation relative à l'Office. Outre les difficultés classiques d'accès à celle-ci - confidentialité des données (économiques et financières) contemporaines - s'ajoutent dans le cas de l'Office une difficulté relative à l'accès à l'information même historique en pays en développement (organisation des centres de documentation, faiblesse des moyens consacrés à l'information ...). Nous ajouterons enfin que tous les rapports extérieurs ou internes relatifs à l'Office n'engagent que leurs auteurs, et que ces derniers peuvent faire l'objet d'une autocensure ou ont été réalisés à la demande explicite ou avec l'accord de l'Office et des autorités maliennes.

Ce travail résulte en conséquence de deux types de tâches - compilation et analyse documentaire et réalisation d'enquête sur le terrain. Nous ajouterons dans ce deuxième cas, que cette réalisation d'enquête a été plus ponctuelle et sélective (géographie, temps) que systématique. L'auteur a certes bénéficié de l'avantage de pouvoir étudier l'Office sur le terrain mais il n'a en aucun cas bénéficié des moyens (matériels et logistiques) alloués à l'expert ou à l'encadrement de l'Office en mission officielle. Il a dû en conséquence adapter sa recherche à ses moyens.

Ce travail enfin est à la jonction de différentes disciplines - histoire, économie, agronomie, sociologie. Nous

remerçons le lecteur de bien vouloir en tenir compte, et de considérer avec indulgence les développements que nous essaierons de limiter au strict nécessaire et qu'il pourrait être amené à considérer dans la mesure où ils ne relèvent pas de sa discipline comme des digressions inutiles.

L'objet de cette thèse en effet est d'étudier sur la période 1932-1985 la situation du paysannat - le colonat comme on l'appelle - au sein de l'Office du Niger et les répercussions de cinquante ans de conflits de rationalité permanente.

La question essentielle que l'on peut se poser est celle de son degré de participation à la vie de l'Office, à la définition de ses objectifs et à leur réalisation. L'examen de cinquante ans de vie de l'Office nous apporte à ce sujet et sans ambiguïté une réponse précise : le paysan de l'Office a toujours été et un acteur passif et silencieux, une force de travail et une réserve de main d'œuvre, mise à contribution dans la réalisation d'objectifs qui n'ont jamais été les siens. Considéré aussi bien par les tutelles, que par la direction et l'encadrement comme un simple producteur, le colon a été tout au long de l'histoire de l'Office réduit à cette dimension unique. Les conditions de création de l'organisme, les hypothèses de départ, les présupposés retenus, demeurent sur ce point d'une grande stabilité et d'une grande actualité. Recruté à l'extérieur parfois très loin et parfois par la violence pour mettre en valeur des aménagements surgis de terre, le paysan de l'Office est inséré dès son installation dans un cadre administratif et technique rigide dont l'objectif est l'obtention d'un surplus le plus élevé possible qui ne lui est pas destiné. Sujet historique d'expérience technique maintes fois renouvelées et maintes fois remises en cause, le colon est le dépendant juridique de l'Office et de ses représentants dans le cadre d'un contrat d'exploitation léonin dont il ignore bien souvent les clauses et qui instaure un déséquilibre "structurel" en faveur de l'entreprise dans le prélèvement des productions dégagées

notamment. Le paysan a tout au long de l'histoire tenté dans le cadre de comportements de résistance passive d'assurer les conditions de sa survie et de sa vie sur les terres de colonisation ainsi que de se préserver des espaces de liberté. Cette survie est aujourd'hui remise en cause, par l'accentuation des ponctions sur la production. Elles conduisent par la menace sur la vie et les conditions de reproduction des producteurs de base à une menace et une remise en cause de la vie de l'entreprise elle-même. C'est le cheminement de cette détérioration progressive que nous décrirons dans les pages qui vont suivre. L'hypothèse retenue tout au long de ses lignes est que la situation économique du paysannat n'est pas donnée telle quelle, mais qu'elle résulte de la conjonction d'une série de facteurs qu'il importe de prendre en compte et qu'il ne maîtrise pas - politique d'aménagement, mode d'exploitation des terres, caractéristiques techniques de l'exploitation, règle de répartition de la production ... L'Office peut en effet être résumé selon nous dans la formule suivante : de l'eau, de la terre et des hommes. (paysans et techniciens). C'est à l'histoire de ces hommes et tout particulièrement du paysannat, dans ses rapports notamment avec l'encadrement et au travers de l'encadrement avec l'Office et l'Etat malien en général, que nous allons nous intéresser. Nous tenterons de montrer que ces rapports sont fondamentalement antagoniques et que les objectifs à la réalisation desquels a du contribuer le paysan - contribution obtenue par la contrainte - ne sont pas les siens mais ceux de l'Etat et au travers de l'Etat ceux de l'entreprise Office, objectifs qui lui sont totalement étrangers. Notre plan s'articulera donc en fonction de ces divers éléments. Il sera d'une part chronologique et d'autre part thématique.

La vie de l'Office sera étudiée de sa création à aujourd'hui en quatre étapes chronologiques et en 10 parties thématiques. Une première étape couvrira la période 1932-1961. Elle étudiera les conditions préalables à la création et à la

vie de l'Office du Niger colonial. La deuxième étape chronologique concernera la période (1961-1968), et l'Office du Niger "socialiste" dans le contexte d'un Mali indépendant. La troisième période étudiée 1968-1978 portera sur l'Office du Niger des militaires ayant renversé le régime de Mobido KEITA. Nous distinguerons enfin une quatrième et dernière étape 1978-1985 que l'on appellera l'Office du Niger des grandes réformes ou l'Office du Niger Libéral. Chacune des parties fait référence à une étape de l'histoire politique et économique du Mali. Cette histoire n'est pas sans répercussions sur celle de l'entreprise.

Nous distinguerons à l'intérieur de chaque partie des divisions (chapitres) qui resteront identiques d'une étape chronologique à l'autre et permettront en conclusion une synthèse thématique par résumé "transversal" des chapitres portant sur un thème précis et sur l'ensemble des périodes étudiées.

La première de ces divisions présentera le contexte politique et économique de chaque époque et les objectifs de la puissance publique en matière d'agriculture pour les périodes concernées. Les répercussions plus particulières sur l'Office, les objectifs définis par l'Etat - car l'Office a toujours été une entreprise d'Etat - seront présentées dans le chapitre qui suivra immédiatement. Précisons tout de suite que depuis la création de l'Office, les objectifs de l'Etat le concernant peuvent se résumer en deux points - croître et prospérer.

La croissance se mesure en premier lieu en terme de taille de projet et d'aménagement (superficies, population). Ce qui nous conduira dans les chapitres suivant à considérer l'évolution des aménagements et des équipements pour chacune des périodes étudiées. Signalons dès à présent que l'on peut affirmer que l'histoire de l'Office est fortement marquée par la primauté de l'aménagement et de l'équipement, primauté qui s'explique par la nature même de l'organisme (aménageur) et ses origines. Le chapitre qui sui-

=

vra indicateur aussi de croissance, présentera l'évolution du peuplement (colonat) et les cadres de son insertion au sein de l'entreprise (contrat de colonisation, encadrement). Ce que nous constaterons c'est que ce cadre n'a pas évolué durant la période 1932-1985, que la stabilité s'est maintenue dans l'autoritarisme de l'encadrement, que la conception de l'Office concernant le paysan entrant (colon) s'est articulée essentiellement autour des notions de colon producteur, et de colon force de travail (travailleur homme) et que l'Office a finalement eu peu d'impact sur l'environnement extérieur. L'évolution de la population en colonisation est restée ainsi jusqu'à une date récente en deçà de l'évolution des aménagements et cet aspect de la croissance de l'entreprise apparaît sur le plan statistique moins spectaculaire que la croissance des aménagements, ce qui n'est pas sans entraîner différentes difficultés. L'exploitation des terres et leur mise en valeur - mode d'exploitation, techniques culturales, superficies cultivées - les options de l'Office en ce qui concerne leur mise en valeur seront présentées dans le chapitre qui suivra. Ce chapitre qui résulte de la combinaison des éléments précédents - de la terre, de l'eau, des techniciens, des paysans pour cultiver du coton ou du riz en colonat ou en régie - à l'aide de la motorisation des façons ou en culture attelée - appelle trois remarques :

- 1) l'absence de contrôle du paysan sur les différents aspects de l'exploitation imposée et réglementée par l'Office,
- 2) le statut de sujet d'expériences (techniques notamment) quasi permanent et subi que sous-entend le statut de colon,
- 3) la pression constante en vue d'une intensification des façons culturales de la part de l'entreprise sur le paysan dans la recherche d'une prospérité escomptée et qui découle directement des résultats du travail paysan.

Nous parlerons dans les chapitres suivants des résultats de l'activité développée dans les divisions précédentes c'est à dire de l'évolution de la production et des rendements mais nous étudierons également les règles de

partage du produit entre colon et entreprise et leur application suivant les périodes. Le constat majeur de l'examen de ces chapitres sur l'ensemble des périodes sera une détérioration régulière de la situation matérielle du paysan (appréciée au travers de son alimentation, de ses revenus, de son endettement à l'égard de l'entreprise), et le renforcement de la pression de l'Office et de l'Etat sur le paysan, exercée au travers de la politique officielle des prix pratiqués pour les produits agricoles et en ce qui concerne plus spécifiquement l'Office au travers des conditions de collecte de la production. Nous concluerons enfin par un chapitre présentant la situation de "l'entreprise" Office, dans la réalisation des objectifs définis notamment dans les deux premiers chapitres et son importance pour l'économie agricole du Pays. La conclusion qui émergera de ce dernier chapitre sera celle de la stabilité de l'importance de l'entreprise - en dehors des périodes de sécheresse - dans l'agriculture du Mali et d'une période à l'autre, ce qui n'est pas signe d'un dynamisme exceptionnel.

En résumé de cette introduction générale nous dirons que l'histoire de l'Office peut être schématisée, en référence à l'adage bien connu "comme un éternel recommencement" mais au rythme différent et varié en fonction des aspects particuliers de la vie de l'entreprise que l'on considèrera, et en fonction de la période de référence et de constitution de l'entreprise qui est la période coloniale.

Deux éléments apparaissent avec une grande régularité - l'Office a été conçu pour produire "le surplus marchand" le plus élevé possible et toute son histoire s'articule autour de la recherche d'une intensification des façons culturales en vue de l'obtention d'un surplus maximum. Le cadre de production est un cadre autoritaire et hiérarchisé conçu pour faire produire (par la contrainte si nécessaire) le paysan et assurer le contrôle de l'entreprise sur la production réalisée.

Mêmes "régularités" pour ce qui est des choix techniques et des modes de production. Pendant cinquante ans l'Office passe son temps à expérimenter des "alternatives" à la mise en valeur par le colon (culture mécanisée contre culture attelée, cultures en régie contre culture familiale etc...) tentatives qui conduisent à chaque fois à l'échec ce qui ne les empêche pas d'être régulièrement reprises.

On notera en conclusion que les problèmes de l'Office apparaissent fortement constants et renouvelés d'une période à l'autre, que les solutions recherchées le sont tout autant et que celles qui sont aujourd'hui proposées pour "réduire" la crise de l'Office ne sont que bien timidement celles déjà présentes durant l'époque coloniale en 1958 !!!.

PREMIERE PARTIE - Le projet colonial. Le paysan parcellaire et l'exploitation familiale 1898-1932

Cette première partie qui présente les conditions et le contexte de la création de l'Office en 1932. s'inspirera d'informations apportées par des témoins privilégiés et les acteurs de cette création. Ouvrages et articles d'Emile BELIME, promoteur du projet puis directeur de l'établissement. ouvrage de Maurice BAUZIL, directeur adjoint de l'Office. Trois ouvrages peuvent être cités : "les irrigations du Niger"¹ (1921) et les "Travaux du Niger"² (1940) d'E. BELIME ; les "Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office du Niger"³ de M. BAUZIL. Cette information est présentée de nature détaillée dans le texte. Nous invitons le lecteur soucieux de plus de détails à s'y reporter.

De la période 1898-1932, diverses remarques sont à faire :

- La création de l'Office du Niger en 1932 résulte principalement du poids d'un homme, l'ingénieur E. BELIME qui réalisera les études de faisabilité, dirigera la construction des ouvrages ainsi que l'Office de sa création (1932) jusqu'à la seconde guerre mondiale. BELIME se battra envers et contre tous pour obtenir la réalisation du projet. Grand communicateur avant l'heure, amateur de média, l'homme et l'Office apparaissent indissociables.

De cette première remarque en découle une seconde. L'Office est une création où tout est à valider. Les apports d'autres grands projets de par le monde demeurent trop généraux pour être directement opérationnels. Le projet fait l'objet de violentes critiques et les hypothèses de BELIME sont dès 1922 remises en question (barrage de dérivation, capacité colonisatrice du paysan noir, taille du projet...).

1 Mission BELIME Etudes et Projets - Paris 1921 - 165 pages

2 Publications du Gouverneur Général de l'AOF - Paris 1940 220 pages

3 Publication de l'Office du Niger - Ségou 1958 130 pages

Cette remise en question et le climat conflictuel qui entourent la création de l'entreprise constitueront une permanence de la vie à l'Office colonial que l'on retrouvera au cours des parties et des chapitres à venir.

Cette première partie comportera trois chapitres. Le chapitre 1 portera sur les conditions préablables à la création de l'Office - produire du coton, profiter de conditions avantageuses ... - et couvrira la période 1898-1925. Le second chapitre concernera plus spécifiquement l'ambition humaine du projet - créer au coeur de l'Afrique une société nouvelle et insistera sur la période 1920-1929. Le chapitre trois enfin présentera plus spécifiquement les détails du projet d'aménagement du delta central nigérien tel qu'il est adopté à l'origine en 1929 et se terminera avec la création de l'Office en 1932.

On notera que dans l'esprit des promoteurs de l'Office et dans celui de BELIME tout particulièrement, la création de l'entreprise correspond à la mise en oeuvre d'un vaste projet social. Le projet s'il répond prioritairement à un objectif principal qui est fournir à bon compte du coton à la métropole doit également être le champ d'expérimentation d'une société et d'un paysannat nouveau dont le résultat serait progressivement étendu à l'ensemble de la société soudanaise. Il s'agit pas moins dans ce dernier cas en trente ans de renouveler l'ensemble de la paysannerie de la société Ouest Africaine.

Chapitre 1 - Du Delta Central à l'Office du Niger (1898-1929)

La création de l'Office du Niger par décret présidentiel du 5 Janvier 1932 ne s'est pas faite sans péripéties. Cette création résulte de l'intervention conjointe de groupes de pressions divers - représentants de l'industrie textile métropolitaine, représentants du Bâtiment et des Travaux Publics, milieux financiers et banques, milieux coloniaux - favorables au projet et contre les critiques et réticences des industriels, des chambres de commerce locales (AOF), et des milieux scientifiques. La bienveillance ou la non intervention des pouvoirs publics - favorables par ailleurs à une mise en valeur des colonies par l'effet de grands projets "structurants" - l'opiniâtreté du fondateur de l'Office - l'ingénieur E. BELIME - explique en final la mise en oeuvre d'un gigantesque projet.

Maurice ROSSIN, ancien Directeur Général de l'Office du Niger, dégagé des obligations de réserve, résume des années plus tard le "climat" dans lequel a été mis en place l'organisme et les passions qu'il a suscité - "Il n'est probablement pas d'exemples où une telle entreprise ait suscité, au moins à ses débuts, autant de polémiques et même de passions. On était pour ou contre l'Office du Niger et cela souvent sans nuances ... et souvent aussi, hélas, sans apporter au choix de sa position la sécurité et l'objectivité nécessaires. Aussi détracteurs systématiques ou laudateurs inconditionnels, s'ils ont en quelque sorte obligé ceux qui étaient sur le tas à se "dépasser" continuellement et à imaginer des solutions originales à la multitude des problèmes qui se sont posés, ont aussi contribué à créer un "climat" très particulier autour de cette oeuvre, climat dont les relents sont encore sensibles aujourd'hui".

C'est à l'étude de ces problèmes et des réponses qu'ils ont suscités que nous consacrerons cette partie.

L'Office du Niger a été conçu à l'origine comme projet de production hydroagricole extraverti. L'objectif global de développement de la région dans laquelle il s'inscrit est certes évoqué, mais de façon sous-jacente. Le souci n'est pas à l'époque de "développer" le Soudan, mais de l'utiliser en vue de satisfaire les intérêts de la métropole.

A l'origine de la création de l'Office, prévalent en conséquence trois éléments :

1) L'Office est le produit des recherches cotonnières coloniales au Soudan (besoin de la métropole en matière première) et est instauré pour fournir - à bon compte du coton à la puissance tutélaire.

2) L'Office est le produit de conditions naturelles avantageuses (présence d'eau en quantités dans une zone - sahélienne - où elle est un facteur rare) et d'un site hydroagricole aux potentialités considérables qui n'exige qu'un aménagement minimum.

3) d'une façon plus globale, l'Office est le produit de la traditionnelle rivalité coloniale franco-britannique. Il est la réponse française à la politique d'aménagement et d'exploitation agricole menée par les britanniques dans la Gezira soudanaise (Soudan anglais) et sur le Nil.

4) L'objectif d'approvisionnement et d'autosuffisance alimentaire du Soudan, le désir d'assurer une réelle promotion sociale des populations locales restent au départ dans l'esprit des promoteurs des objectifs secondaires et plus des moyens d'atteindre les objectifs principaux (coton, aménagement) même si sous la pression des événements leur place et leur importance grandiront.

Reprenons chacun de ces points.

17 - Du coton pour la France.

Les premières tentatives d'introduction de variétés de coton exotique datent en ACF des années 1920. Elles se poursuivent de façon plus ou moins continue au Sénégal et sous l'impulsion de FALHERBE en 1954/55 puis à la fois au Sénégal et au Soudan avec l'avancée de la conquête. Au Soudan dès 1955 le colonisateur remarque l'effet des crues du Niger et la pratique sur les rives du fleuve d'une culture "améliorée" analogue à celle qu'exercent les paysans égyptiens dans la vallée du Nil. En 1958 la mission TRINTIGNIAN conclut - après l'étude de l'hydrographie du Bassin du Niger - à la possibilité de produire du coton de qualité au Soudan. L'idée se fait jour d'une culture irriguée mais l'effort porte jusqu'en 1919 sur l'amélioration de la culture en zone sèche.

L'Association Cotonnière Coloniale créée en 1902 (homologue français de la BRITISH COTTON GROWING Association dans les colonies britanniques et de la Baumwolle Komitee pour les colonies allemandes)¹, émanation de l'industrie cotonnière métropolitaine en est la principale instigatrice. La France importe en effet en 1914 250000 tonnes de coton principalement des Etats Unis et le domaine colonial pourrait fournir un substitut avantageux aux importations. L'action de l'Association porte sur l'introduction de variétés à fibres plus longues (cotonniers américains), sur la modernisation des moyens de production, mais malgré un appui massif de l'administration (cultures obligatoires, impôt en coton, vente obligatoire à bas prix à l'ACC ...) le succès n'atteint pas le niveau escompté et l'expérience considérée comme un demi-échec, oblige à un réexamen des hypothèses jusqu'alors retenues...

Le bilan de cette première tentative est dressé par E. BELIME (futur promoteur de l'Office du Niger) dans son

¹ BRITISH COTTON GROWING Association : créée en 1900: statut de comité puis de Compagnie à Charte avec pour objectif de développer la culture du coton dans les colonies britanniques.

ACC : créée le 03/11/1902 par le Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière avec le même objectif.

E. BELIME - La production du coton en ACF. Le programme CARDE. Publication du Comité du Niger Paris 1922 265 pages (p.84).

ouvrage - "Les irrigations du Niger" en 1921- dans les termes suivants : "On croyait [alors] au développement de la production cotonnière en culture indigène. On attendait de la culture sèche les rendements américains [...]. On disait alors : pour que ^{le}coton devienne au Soudan une culture riche que faut-il? Un plus haut rendement d'une part et d'autre part des fibres de meilleure qualité. Si l'on parvient à augmenter les productions et les prix d'achat sans modifier les méthodes locales de production l'indigène s'intéressera au coton [...]. [Mais] il n'existe pas sous les tropiques de cultures sèches cotonnières donnant de gros rendements [...]. Le développement du champ cotonnier du Niger est entièrement subordonné à l'introduction d'espèces exotiques égyptiennes ou américaines et à l'exécution de travaux d'irrigation sans lesquels ces variétés ne peuvent être cultivées de manière intensive [...]. La clé du succès c'est la culture intensive à l'aide de l'irrigation"

Il importe par conséquent à ses yeux :

1) d'intensifier les conditions de production en passant d'une culture sèche à une culture irriguée.

2) de poursuivre les recherches sur l'introduction et l'adaptation de variétés exotiques

3) de généraliser les méthodes modernes de culture (association agriculture-élevage, culture attelée)⁴.

La guerre 1914-1918 se traduit en métropole par la pénurie. Les conditions sont dès lors réunies pour une relance plus énergique des recherches cotonnières dans les colonies d'autant que le retour à la France de l'Alsace-Lorraine augmente les besoins (300000 t en 1919/20). L'action des pouvoirs publics - qui demeurent les promoteurs de l'opération - se tourne résolument vers la production en culture irriguée. Le Comité du Niger⁵ qui se crée à Paris en 1919 est un groupe

3 Gouvernement Général de l'AOF - Mission BELIME - Les irrigations du Niger - Etudes et Projets Paris 1921 (p 97)

4 "La culture au Soudan du cotonnier américain exige des labours profonds que le noir ne peut effectuer à l'aide de sa houe à main" dans E. BELIME. La production de coton en AOF Paris 1925 (p.56-57)

5 Les objectifs du Comité du Niger sont :

de pression chargé d'appuyer cette action. Son but est de promouvoir la recherche de sources d'approvisionnement dans les dépendances coloniales.

Le Gouverneur Général ANGOULVANT crée en 1919 la section hydraulique de l'Inspection Générale des Travaux Publics de l'AOF. L'Ingénieur des Travaux Publics BELIME en prend la direction et se voit confié par le Gouverneur Général de l'AOF MERLIN la "Mission d'Etudes sur la culture irriguée du cotonnier dans les vallées du Sénégal et du Niger (1919/20)". Cette mission conclut : "la crue du Niger s'adapte remarquablement bien aux besoins de l'irrigation de la culture du coton. Elle permettra toutes les récoltes d'assolement du deuxième semestre: mil, maïs, riz [...]. Elle est peu favorable aux cultures d'hiver et interdit toute récolte de printemps".

La mission détermine un potentiel irrigable de 1 million 850000 hectares dans les vallées du Niger et du Bani. Deux remarques importantes résultent cependant de ces recommandations:

1) Le potentiel recensé est scindé en deux programmes - 1 million 480000 hectares et 370000 hectares - dont 29% seraient consacrés au coton, 18% au riz, mais leur mise en oeuvre demeure subordonnée à la réalisation d'études complémentaires'. BELIME précise en effet : "[l'étude] ne vise qu'à démontrer les possibilités d'exécution et à assigner un ordre de grandeur aux résultats. Le rôle d'organisation techniques puissantes et stables est d'examiner ces projets avec toute la précision nécessaire et de leur donner leurs formes définitives".

- d'instruire le grand public des profits qu'offrent à la France, l'utilisation des plaines du Niger et l'accomplissement du programme d'outillage économique de l'AOF

- d'intéresser le parlement, l'industrie, le commerce français aux études faites sous contrôle du Ministère des colonies

- d'assurer par tous les moyens la propagande du-dit projet".

cité dans P. HERBART - Le Chancré du Niger, Paris - GALLIMARD 1939 124 pages (p.45)

6 BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.49)

7 BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.96)

8 BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.157, 158)

2) La vallée moyenne du Niger est susceptible de recevoir un équipement hydroagricole comportant notamment un système inférieur commandé par un barrage régulateur (Sansanding) mais le delta central nigérien - zone qui nous intéresse prioritairement et concerné par ce barrage - ne constitue qu'un élément du vaste schéma d'aménagement présenté.

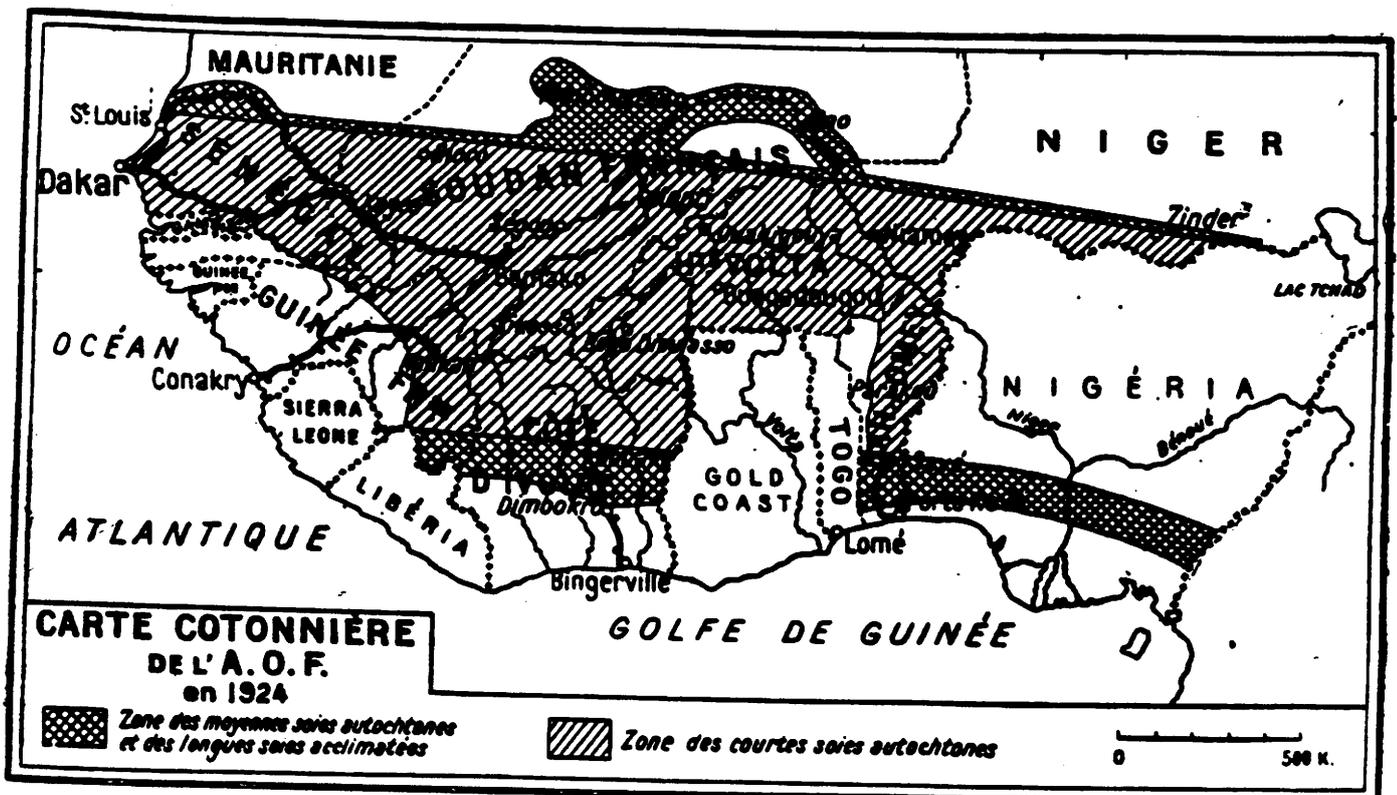
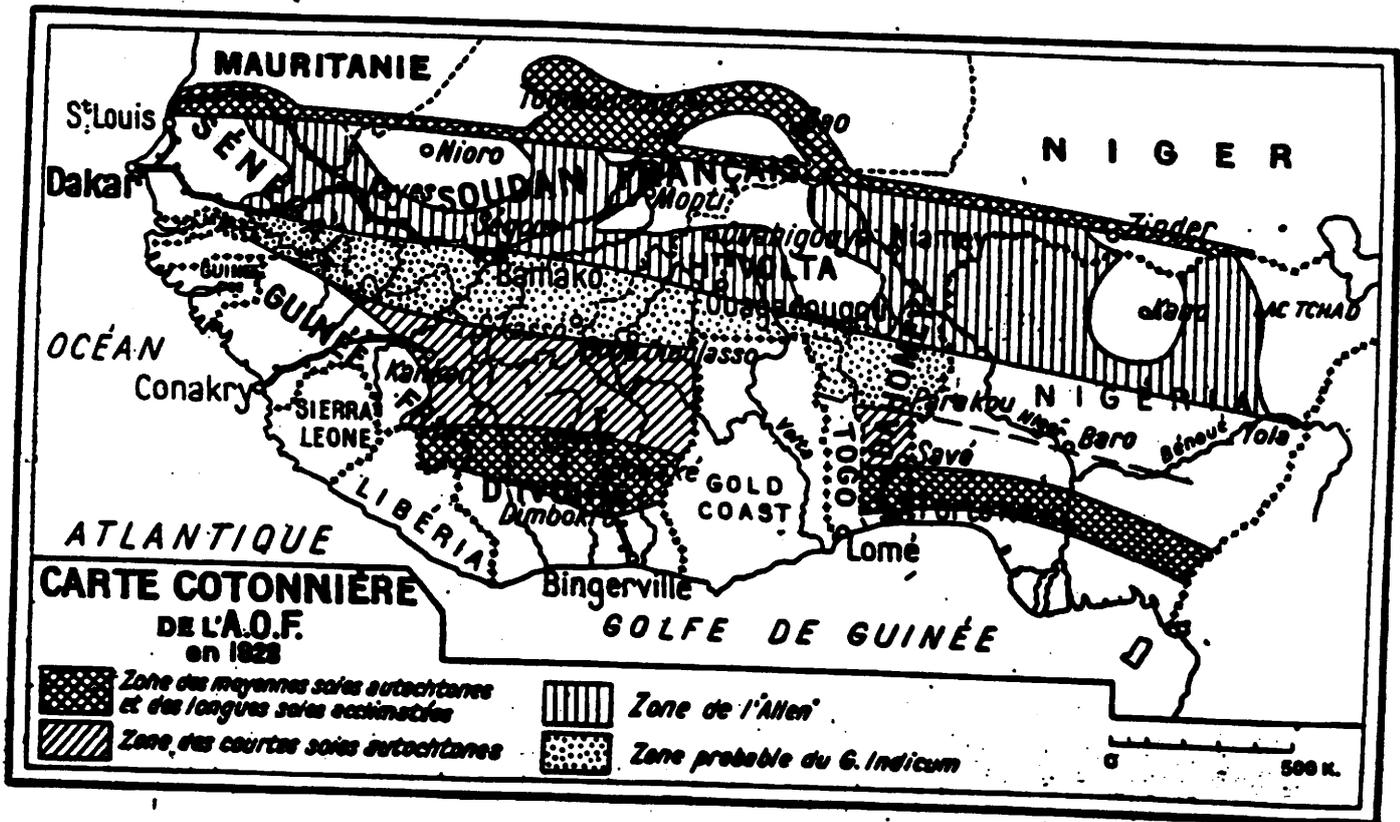
PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU NIGER 1919				
REPARTITION DES AMENAGEMENTS (000 ha)	TOTAL	DONT COTON	RIZ	AUTRES CULTURES & PATURAGES
Régions fluviales (NIGER, BANI) Système Supérieur	1 150	360	75	715
DELTA dont SANSANDING Système inférieur	620 300	180 100	260 100	180 100
NIGER LACUSTRE	80	-	-	80
TOTAL	1 850	540	335	975

source : BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.96)

Le programme comporte par contre un avant projet détaillé d'aménagement en amont et dans la zone prédeltaïque sur la rive droite du Niger (système supérieur) pour une superficie de 750 000 ha (Canal de Ségou)

La Compagnie Générale des Colonies (compagnie privée) dans le cadre d'une prestation de service pour le compte du Gouverneur Général en 1922¹⁰, puis le Service (public) Général des Textiles et de l'Hydraulique Agricole - créé par arrêté du gouverneur général, dirigé par BELIME - en 1924 sont chargés

10 Compagnie Générale des Colonies : Société financière constituée en 1920 dans le but de favoriser et développer les entreprises coloniales chargée par convention du 10/01/1922 de procéder pour 3 millions de francs à la mise au point des avants projets d'irrigation du Niger dans E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.179)



source : E. BELIME - La situation actuelle de la culture cotonnière en A.O.F. Revue de Botanique Appliquée n°20, 1929 (p.113, 115)

des études préalables et de la réalisation du programme¹¹. De 1922 à 1929 trois conclusions importantes sont tirées de leurs travaux qui vont conduire à une modification du projet initial :

1) Les études topographiques (relevés tous les 10 km) - menées le long du fleuve et dans le delta révèlent que sur la rive gauche, les terres s'abaissent dans la région du delta au fur et à mesure que l'on s'éloigne du lit du fleuve. Sokolo distant de 120 kms au nord de Sansanding est à une altitude inférieure de 10 m à celle de Sansanding. Il y a là un point particulièrement favorable à l'irrigation qui peut-être pratiquée par simple gravitation. Il existe en outre sur la rive gauche des bras morts (défluent) - découverte des Fala de Molodo et de Boky Were en 1924 - qui peuvent servir d'amorce à l'implantation d'un réseau d'irrigation. Cette découverte se traduit par la priorité désormais donnée aux recherches sur le delta central et à l'abandon des projets d'irrigation (remis à plus tard) initialement prévus à partir des canaux de Ségou et de Nyamina en amont du delta. Cette priorité est entérinée par le Gouverneur Général CARDE dans sa circulaire du 16/03/1924 : "Je confie à l'inspecteur du Service Général des Textiles et de l'Hydraulique Agricole la mission d'étudier l'aménagement hydraulique du delta nigérien. Son étude comportera :

- un projet détaillé du barrage de dérivation à établir sur le Niger
- un projet détaillé d'irrigation de territoires d'une superficie de 100000 ha commandés par ce barrage et situés en tête des dérivations
- un avant projet d'aménagement hydraulique des terres irrigables comprises entre le barrage et la zone lacustre
- un projet de colonisation agricole du pays¹².

11 SGTHA - crée par arrêté du 06/03/1924 (Gouverneur Général) chargé de contrôler et de poursuivre l'action de la Compagnie Générale des Colonies dans E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.22)

12 E. BELIME - Les travaux du Niger. Publications du Gouvernement Général de l'AOF - Paris 1940 - 220 pages (p.110)

2) Les recherches agronomiques reprennent quant à elles véritablement en 1922 lorsque la Compagnie Générale des Colonies fait appel à un spécialiste cotonnier américain praticien de l'Arizona et de l'Égypte. Elles se poursuivent après 1924 sous l'égide de l'administration et sont axées principalement sur le delta central. L'appui de l'administration et de l'industrie cotonnière (consortium du coton) apparaît total - création en 1922 par le Gouverneur Général de la station expérimentale irriguée de Niénébalé, rattachement le 6 Avril 1926 du Service Agronomique du Coton et des stations dépendantes au SGTHA (Soninkouraa, Bamankoro, Diafarabé, Siguine...), mise en place dans les diverses zones climatiques d'un réseau de fermes cotonnières¹³. Des travaux du Docteur FORBES et de ses successeurs - étude de plus de 100 variétés, dressage d'une carte cotonnière de l'AOF - deux conclusions peuvent être tirées :

a) impossibilité de se servir des variétés locales rebelles à toute possibilité d'amélioration, à mauvais rendements et à fibres trop courtes :

b) recours nécessaire à des variétés importées (égyptiennes, américaines, asiatiques) mais sous réserve d'acclimatation aux conditions locales et de recherche en vue d'hybridation avec les variétés locales. Les cotonniers égyptiens à longue soie ne peuvent être adaptés qu'au Nord de l'isohyète 400 mm (nord du lac Debo). Les cotonniers américains déjà acclimatés (Allen, N'Kourala) sont appropriés entre Sansanding (isohyète 650-700 mm) et le lac Debo (400 mm) mais nécessitent une terre bien travaillée et la réunion des conditions de production rigoureuses (beaucoup de main d'oeuvre, lutte contre les mauvaises herbes, lutte contre l'appauvrissement des sols ...)¹⁴

3) Des études agronomiques et topographiques découlent l'idée d'une double spécialisation culturelle : les terres

13 E. BELIME - La situation actuelle de la culture cotonnière en AOF. Revue de Botanique appliquée Janvier 1929 pages 3 à 15, Février 1929 pages 107 à 120, Mars 1929 pages 18 à 189

14 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.65 à 70)

sèches et les plus riches du delta mort peuvent être consacrées à la culture par irrigation du coton - culture noble par excellence - mais les travaux envisagés ainsi que les disponibilités en terre et en eau rendent possibles les cultures d'assolement de deuxième semestre (mil, maïs, arachides, riz). Parmi celle-ci le riz est la seule qui peut être irriguée et cultivée avantageusement sur les terres les plus acides et les moins favorables à la culture cotonnière. Cette culture rizicole s'inscrirait dans une logique visant à la production d'un maximum de coton (le riz produit étant destiné à la nourriture des producteurs de coton). En conséquence le riz bénéficie des retombées - avec un retard de 4 à 5 ans - de la recherche agronomique. Les agronomes mettent ainsi en évidence de 1923 à 1929 dans les stations agronomiques de Diafarabé et de Kayo (Macina supérieur) des variétés adaptées (parmi les variétés importées (Italie, Egypte, Asie) et locales au climat, au sol et aux besoins vivriers du pays : Sornavary (riz hâtif 100 jours); Dissi (riz semi hâtif 150 jours), Sikasso et Ganbiaka-Bentoubala (tardifs mais à hauts rendements)¹⁵.

Les recherches en matière cotonnière ne demeurent d'ailleurs pas l'exclusivité de la puissance publique et parallèlement aux efforts que celle-ci entreprend, les initiatives privées s'intéressent à la culture du coton irrigué sur le Niger. L'expérience la plus marquante est celle du banquier HIRSCH qui fonde en 1920 la Compagnie de Culture Cotonnière du Niger¹⁶ à Diré sur une concession de 3000 ha (50000 potentiels). Les moyens de culture mis en oeuvre sont extrêmement modernes pour l'époque - labour mécanique, pompage mécanique de l'eau - mais malgré les premiers succès la compagnie

15 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.58 à 65)

16 CCCN : Banque ROTHSCHILD, Banque de l'Union Parisienne, Haute Banque Catholique, Chambre de Commerce du Havre. En 1921 la CCN produit 250 tonnes de coton égyptien et emploie 2000 ouvriers agricoles dont 1000 fournis par le recrutement administratif. La concession des terres est établie à titre gratuit. La compagnie souffre cependant de deux handicaps : éloignement des axes d'évacuation de la production, variabilité des cours sur le marché mondial - Cf E. BELIME. La production de coton en AOF Paris 1925 (p.252, 253)

fera faillite avec la grande dépression et la concession sera rachetée par la colonie du Soudan.

11 - Un nouveau Delta du Nil.

La zone d'irrigation intérieure naturelle du fleuve Niger est évaluée à 100000 km² - 10 millions d'hectares - qui s'étendent - en incluant une zone de submersion annuelle saisonnière de 3 millions d'hectares¹⁷ - de l'aval de Ségou à Timbuktu. Les premiers intervenants sur le site sont très tôt fascinés par cette immensité et par les vastes potentialités hydroagricoles qu'elle est censée offrir. E. BELIME dès 1921 affirme ainsi : "Le Soudan nigérien aussi favorisé par la nature que l'Egypte où la Mésopotamie est resté, à l'inverse de ces contrées, sauvage et inorganisé. Jusqu'à ce jour l'homme n'y a nulle part tenté par l'association de la terre et de l'eau l'effort nécessaire à la production de cette richesse agricole qui dès l'antiquité avait rendu célèbre les rives du Nil et de l'Euphrate"¹⁸. Il qualifiera à nouveau la région en 1940 "d'Egypte nigérienne"¹⁹. Cette image de richesse et de fertilité cheminera parmi les contemporains puisque Camille GUY dénombrera quelques années plus tard selon SPITZ²⁰, la région de "Mésopotamie nigérienne" (croissant fertile, Tigre et Euphrate).

C'est que différents facteurs naturels jouent en faveur d'une irrigation artificielle et d'un aménagement hydroagricole de la région. Il en va ainsi du relief, de l'hydrologie. Simultanément, d'autres facteurs naturels - régime du fleuve, climat - tendent à réduire les effets positifs que l'on pourrait attendre d'un aménagement limité et nécessitent dès l'origine - si on veut réduire le type de contraintes qu'ils représentent - des aménagements importants et des investissements non moins conséquents.

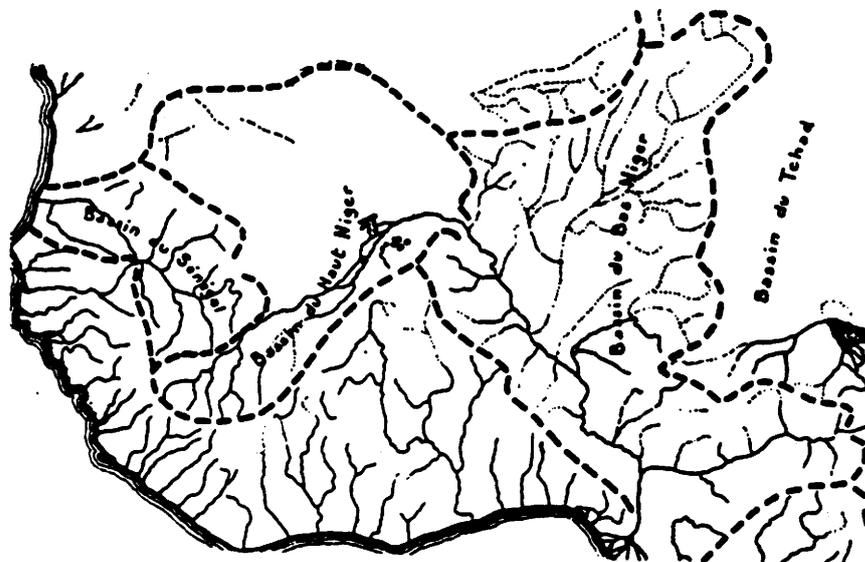
17 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.6)

18 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.94)

19 Titre du Chapitre 4 des "travaux du Niger" E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.63)

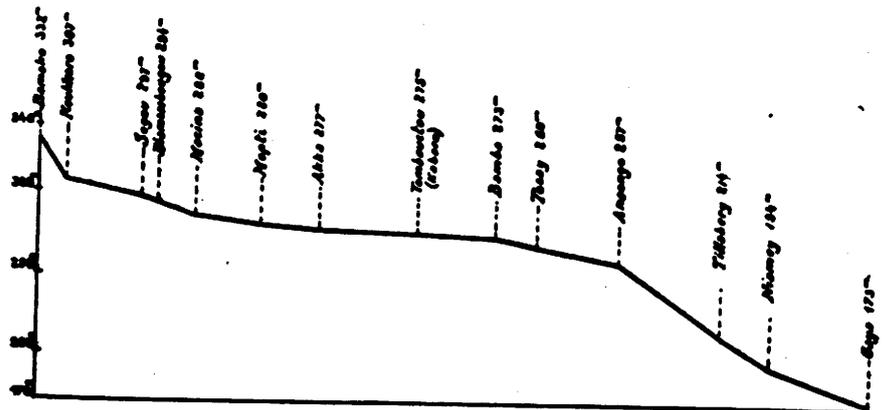
20 SPITZ Sansanding les irrigations du Niger. Sociétés d'Etudes Géographiques Maritimes et coloniales Paris 1949, 240 pages (p.67)

LE NIGER - HISTOIRE GEOLOGIQUE ET PROFIL



Bassins des anciens Niger

EB-TN 30



Profil en long du Niger

EB-TN.27

source : E. BELIME - Les travaux du Niger, Paris 1940
(p.27, 30)

L'histoire géologique du fleuve et le relief de la région nous sont connus. Ils sont abondamment décrits par BELIME et constituent les principaux facteurs favorables à un aménagement hydroagricole.

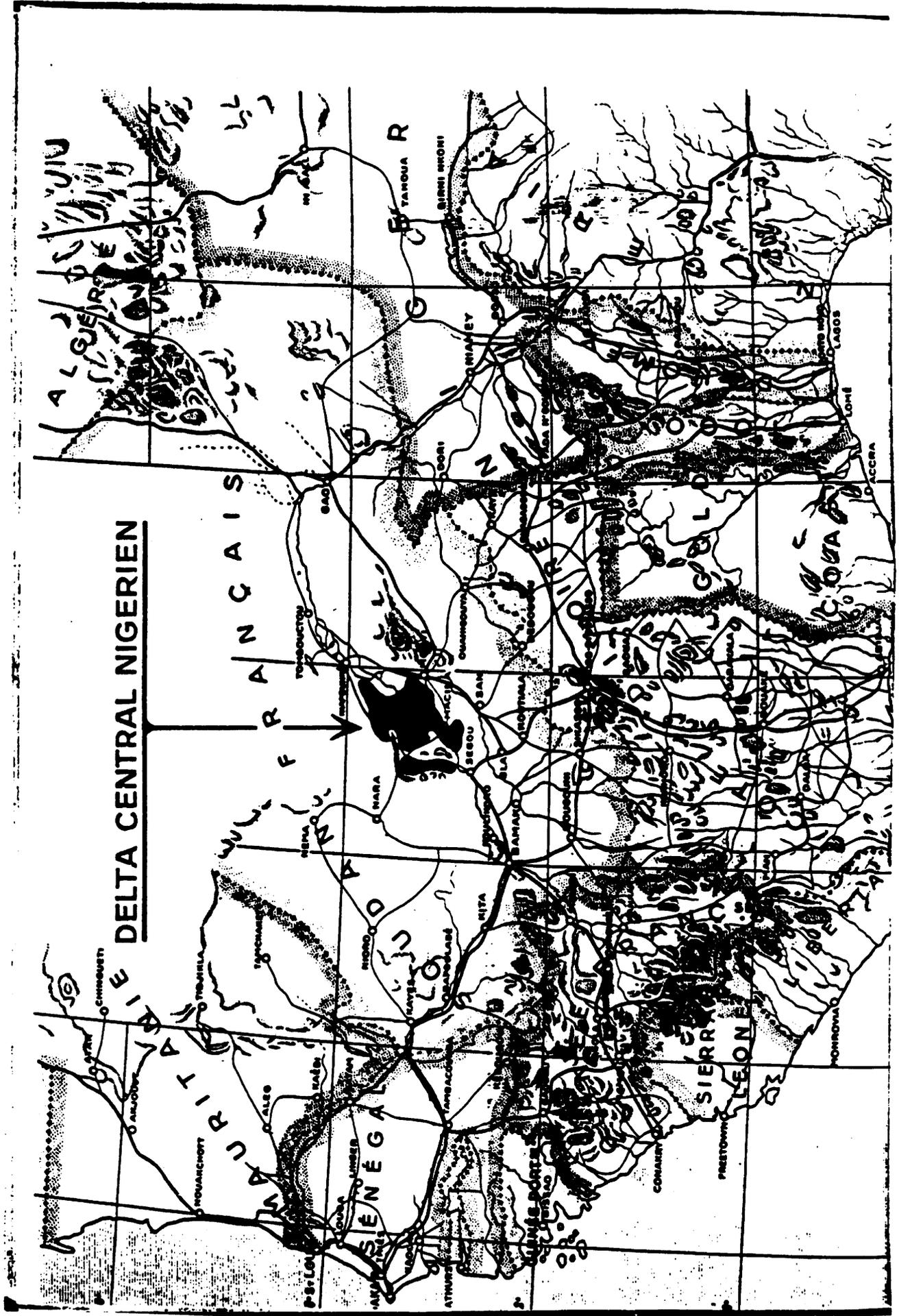
La région était autrefois traversée par deux fleuves. Le premier se dirigeait vers le Nord à partir de Ségou et Markala en empruntant le Fala de Molodo (Cf carte) aujourd'hui remis en eau. Il alimentait une vaste cuvette lacustre - lac saharien - orientée Nord-Nord-Ouest avant de rejoindre - par un coude (dépression de Hodht) - le cours du fleuve Sénégal et de se jeter dans l'Atlantique. Une série de phénomènes d'érosion et de capture lui firent changer plusieurs fois de route, prendre différents itinéraires successifs, et provoquèrent le comblement du grand lac saharien. Le cours du fleuve, réorienté Nord-Nord-Est, ce dernier se jette par le seuil de Tossaye dans le deuxième fleuve (Tilemsi) - plus à l'Est - qui descend de l'Adrar des Iforas vers le Sud et l'Atlantique. Cette capture donne au Niger son cours actuel tandis que le delta central qui servait autrefois dans sa partie Ouest et Nord-Ouest d'exutoire au premier fleuve dans la cuvette lacustre, s'est desséché, déserté par les eaux et envahi par les dunes. Le creusement du seuil de Tossaye provoque l'abaissement du niveau et avec dépôt d'alluvions fluviales et éoliennes, l'isolement sur la rive gauche des marigots (Fala) de Molodo et de Boky Were. Le marigot de Molodo obstrué, les régions du Nord (Kalaa, Kouroumari, Fariméké, Mema ...) autrefois prospères car arrosées, deviennent arides. Les lits des cours d'eau se dessèchent. Le marigot de Boky Were plus proche du fleuve et parallèle au cours du Niger continue toutefois de débiter lors des très grandes crues²¹.

Le Delta Central - regroupe pour une superficie de 15000 km² ²² deux parties d'hydrologie différente :

21 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940. Le Passé Nigérien (p.29 à 38)

22 Le Delta central couvre - au sens large - 40000 km² La partie qui nous intéresse - partie du delta central - 15000 km² La zone d'irrigation maximale du fleuve Niger est évaluée à 100000 km² dans Ministère de la France d'Outre Mer l'Office du Niger - Notes et études Documentaires 2240 du 12/12/56 - Paris la Documentation Française 52 pages (p.44).

LE DELTA CENTRAL NIGERIE



* à l'Ouest, le delta mort, 900000 hectares, ainsi appelé parce que hors des limites de l'inondation annuelle du fleuve alors qu'il constituait autrefois la zone lacustre et l'exutoire naturel du premier Niger. C'est cette zone qui intéresse l'Office du Niger. Elle est limitée au Nord et à l'Ouest par différents reliefs (Erg de Sokolo, Monts de Mourdiah), au Sud et à l'Est par le Niger et le delta vif.

* à l'Est, le delta vif, 600000 ha - ainsi nommé - par opposition au premier - parce qu'inondé annuellement par les hautes eaux. Ce delta vif est sillonné de canaux qui aux pleines eaux débordent et transforment la région en une vaste mer intérieure.

La complémentarité entre les deux zones est évidente. Le delta mort présente de par les bras morts et les canaux asséchés de l'ancienne zone lacustre l'amorce d'un réseau (asséché) d'irrigation. Le delta vif offre pendant la période d'inondation des quantités d'eau qu'il serait possible de détourner dans le réseau fossile précédent. Deux éléments particuliers jouent en faveur de cette option :

1) Dès 1919 - lors de la mission qui lui est confiée - l'ingénieur BELIME constate qu'en amont de Markala la vallée du Niger présente le profil concave (vallée en V) normal des vallées d'érosion, mais qu'en aval dans le delta, le profil devient inverse (convexe) de celui des formations deltaïques habituelles. Bordé de chaque côté par un ruban limoneux le fleuve domine les régions avoisinantes en coulant sur un "dos d'âne"²³.

2) Les études ultérieures (1922-29) confirment qu'au lieu d'affluents, on trouve des défluent qui s'écartent en éventail du cours principal et vers lesquels le fleuve envoie - malgré les rubans limoneux qui l'entourent - en période de fortes eaux, une partie de ses débits. Les défluent - à l'image du fleuve - dominent les terrains qui les bordent. Il existe en outre un pendage général du terrain en direction du

²³ E. BELIME Les travaux du Niger Paris 1940 (p.33, 36) SPITZ, Sansanding, les irrigations du Niger Paris 1949 (p.29)

Nord Est, qui rend possible à partir des défluentes l'irrigation par simple gravité sur de vastes superficies, tout en assurant le drainage en direction du lac Debo et de la dépression du Hodht²⁴. La mission BELIME conclut au vu de ces premiers éléments aux possibilités d'irrigation sur de vastes régions et de réalisation d'un grand projet de mise en valeur agricole.

Deux catégories de facteurs tendent cependant à nuancer cette conclusion :

- les facteurs hydrologiques et climatiques (quantités d'eau disponibles) limitent les possibilités d'irrigation.
- les facteurs pédologiques mal connus à l'époque réduisent les possibilités d'une mise en valeur agricole.

De sa source dans le Fouta Djallon (Guinée) à Koulikoro (aval de Bamako) le fleuve est bien approvisionné en eau et coule selon une pente soutenue. Le Bassin supérieur lui apporte 70 milliards de m³, un débit maximum annuel de 7900 m³/s (1925), un débit d'étiage de 30 m³/s (1913)²⁵.

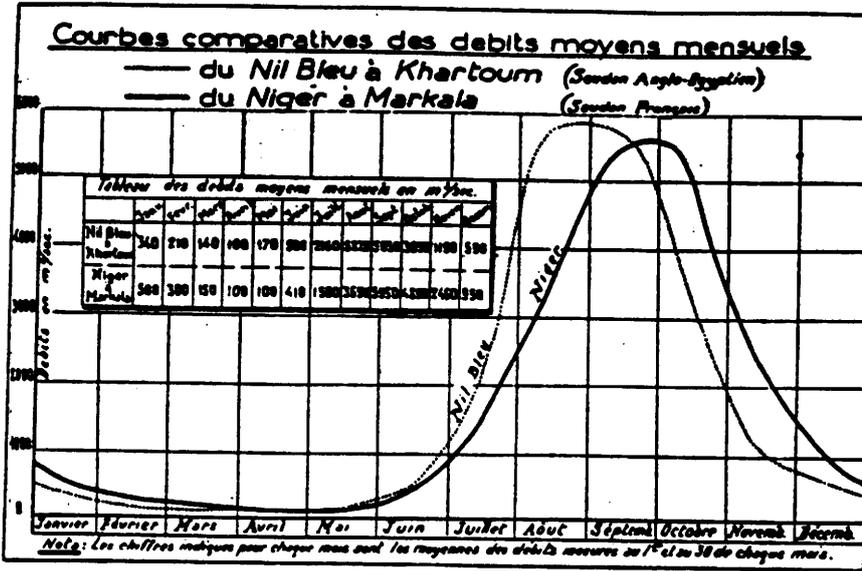
En aval de Koulikoro, le fleuve qui se dirige depuis sa source en direction du Nord-Ouest et vers le centre de l'Afrique de l'Ouest rencontre des conditions climatiques et d'alimentation qui lui sont défavorables. Entre Ségo (aval de Koulikoro) et Mopti - région sahélienne - son entrée dans le delta central coïncide avec des conditions climatiques difficiles, des apports d'eau d'affluents insignifiants, des pluies peu conséquentes. La pente du fleuve s'annule - 1 m de pente pour 15 kms entre Koulikoro et Diafarabé - point de naissance du delta vif - moins d' $1/1000000$ ²⁶ de pente entre le lac Debo et Tombouctou²⁷.

Le fleuve se divise à Diafarabé en plusieurs bras, alimente de nombreux lacs, s'étend sur de vastes zones d'inondation (delta vif) où les pertes par évaporation sont

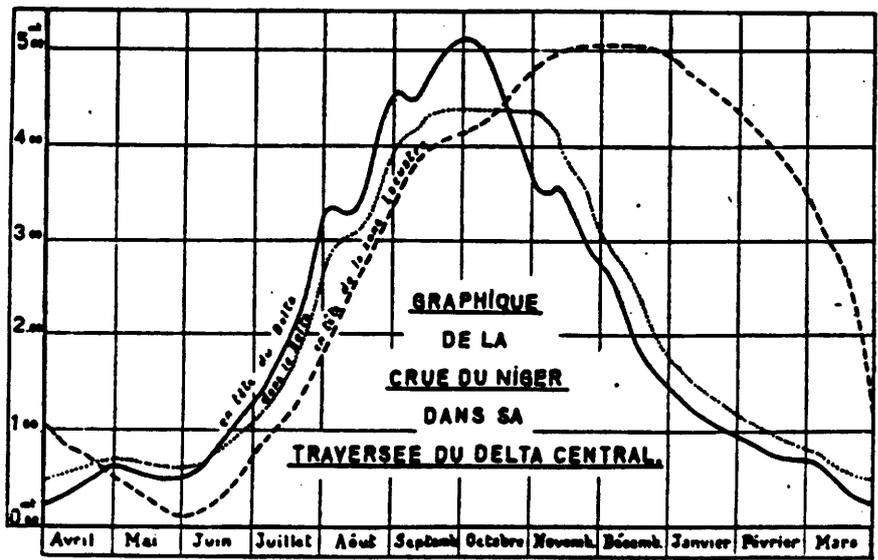
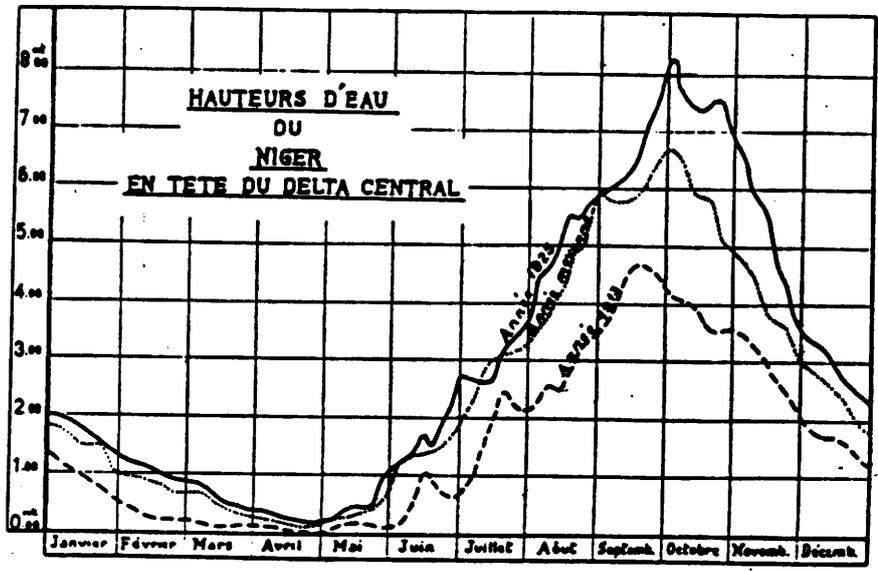
24 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.34)

25 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.53). Examen des crues et du régime du fleuve de 1907 à 1940.

26 profil horizontal de Tombouctou à Ansongo - frontière du Niger. E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.25)



Débits du Nil bleu et du Niger
 EB. TN. 52



source : E. SELIME - Les travaux du Niger. Paris 1940
 (p.32, 35)

considérables. De 72 milliards de m^3 entrés aux pleines eaux dans la zone lacustre entre Sansanding (apport du Niger = 45 milliards de m^3) et Mopti (apport du Bani = 27 milliards de m^3) il ne ressort au seuil de Tossaye (aval de Tombouctou) que 33 milliards de m^3 . Le fleuve est amoindri, modifié, régularisé. Il dessine alors une grande boucle (seuil de Tossaye) et se dirige vers le Sud-Est".

L'idée des promoteurs de l'Office est de récupérer en amont de la zone lacustre une partie des 40 milliards de m^3 perdus par évaporation dans la zone lacustre et de les utiliser à des fins d'irrigation hydroagricole dans la zone du delta mort. On utiliserait ainsi de façon rationnelle les eaux du delta vif à revivifier le delta mort et ses canaux. Ce projet dépend de façon directe de la périodicité de la crue du fleuve à son entrée dans le delta central.

Le régime du Niger est étudié de façon précise à partir des registres des hauteurs d'eau tenus à Koulikoro - documents disponibles pour la première mission BELIME sur la période" 1907-20. Ces registres sont complétés par les relevés annuels de Koulikoro mais surtout de Sansanding (Diamarabougou) de 1920 à 1935.

Le débit du Niger qui n'est pas modifié par des apports d'eau ou des diminutions considérables entre Koulikoro et Sansanding reste à Sansanding celui du Haut Niger.

Le fleuve supérieur connaît une crue qui culmine à l'entrée du delta en Septembre Octobre, et commence en Mai Juin. Le débit à Sansanding (aval de Koulikoro) - entrée de la zone irrigable du delta mort - est en Septembre de $5500 m^3/s$ " pour un niveau de 8 m et un apport d'eau évalué à 45 milliards de m^3 ". Cette crue se décale progressivement en maximum et en

27 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.23, 24). Le régime du fleuve est précisément décrit dans le chapitre 2 de l'ouvrage cité (p.19 à 30), ainsi que dans le chapitre 3 des travaux du Niger Paris 1940 du même auteur (p.25 à 29, 33 à 36, 46 à 48)

28 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.45) - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.52, 53)
29 année moyenne - Amazone = $120\ 000 m^3/s$; Nil = $9\ 000 m^3/s$; Seine = $300 m^3/s$. Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger Notes et Etudes Documentaires 1956 2240 (p.4)

30 E. BELIME estime en 1921 la quantité des eaux de pluies alimentant le haut bassin du Niger à 160 milliards de m^3 . Les travaux du Niger Paris 1921 (p.23)

intensité dans le temps le long du fleuve pour se transformer en deux crues sur le Niger (équatorial) inférieur (Nigéria). Le problème n'est pas celui des quantités d'eau disponibles - déterminées par la saison des pluies dans le bassin supérieur et généralement suffisantes - mais celui de la régularité (durée, importance), de la ponctualité de la crue dans le delta ainsi que de la coïncidence avec les cycles de culture des récoltes irriguées (coton). Les débits s'établissent en effet pour les pleines eaux et la décrue à Sansanding de la façon suivante :

MOYENNE DES DEBITS DU FLEUVE AUX PLEINES ET A LA DECRUE MESUREES EN 1935 A SANSANDING				
m ³ /s	20 JUIN	20 JUILLET	20 NOVEMBRE	20 JANVIER
maxima	1 180	2 200	4 200	580
maxima	80	900	1 200	300
moyenne	450	1 620	2 085	456

source : E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.53)

* crue maximale observée = 7800 m³/s en 1925

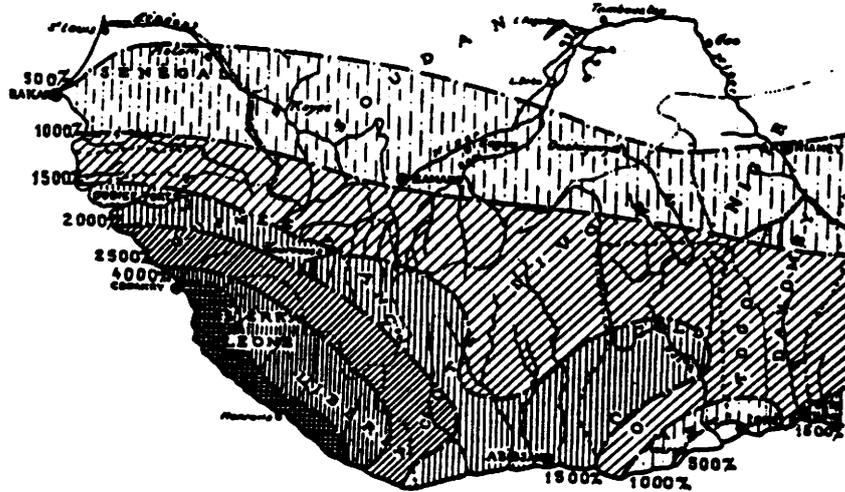
* débit de plus faible = 30 m³/s en 1913

Ce débit varie cependant de 1 à 50 en cours d'année et s'établit en moyenne à 100 m³/s en période d'étiage (Avril), pour un débit moyen annuel de 1700 m³/s³¹. Cette forte variabilité de cours d'année, s'accompagne d'une forte variabilité d'une année sur l'autre et se traduit par deux inconvénients majeurs :

1) une forte vulnérabilité à l'égard des conditions d'approvisionnement en amont que peuvent difficilement compenser les précipitations locales. Le début de la saison des pluies coïncident en année moyenne avec le début de la crue et les pluies peuvent être toutes aussi aléatoires dans leur venue que celles du Niger supérieur. Leur apport limité en début d'hivernage ne leur permet de jouer qu'un rôle compensatoire

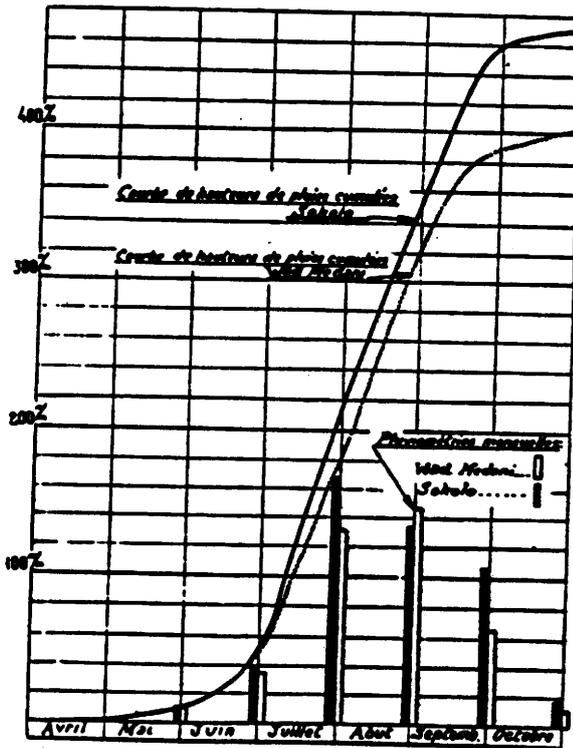
31 E. BELIME. Les travaux du Niger Paris 1940 - débit du Niger à Markala (Sansanding) 1925-1935 (p.52)

REGIME DES PLUIES EN AOF ET DANS LE DELTA DU NIGER



A.O.F. — Carte des pluies

EA-TN-3



Graphique des pluies dans la Gézira et au Soudan nigérien

EA-TN-49

source : E. BELIME - Les travaux du Niger, Paris 1940 (p.9, 42)

secondaire en cas de retard de la montée des eaux et elles ne peuvent en aucun cas se substituer totalement à l'irrigation.

2) D'un point de vue agronomique, pour des variétés exigeantes en eau (coton) et à cycle déterminé, tout retard dans les semailles - en attente de la venue de l'eau - se traduit par des pertes de rendement, voire de la récolte entière

Ce double handicap ne pourrait être compensé que par la construction d'un barrage régulateur de retenue sur le Haut Niger où à l'entrée du delta qui permettrait - mais en augmentant considérablement les coûts d'un projet éventuel - une maîtrise totale de l'eau. En l'absence de ce barrage l'irrigation ne peut être que semi permanente (Juin à Décembre) et calquée sur le régime des eaux et demeure soumise aux aléas climatiques et hydrologiques de la région.

On peut cependant en conclure comme le fait BELIME en 1921 que :

1) Les débits du Niger et les quantités d'eau disponibles à l'entrée du delta au moment de la crue sont en coïncidence remarquables avec le cycle cultural du coton - début des façons mi Juin, fin de la campagne au plus tard en Février - et dans une moindre mesure avec celui du riz (Juillet, Novembre) et permettrait l'irrigation d'une superficie de 425000 à 450000 ha plantés en coton, 600000 ha plantés en riz³².

2) En raison de la variabilité de la saison des pluies sur le cours supérieur du fleuve - qui entraîne une variabilité dans l'arrivée de la crue dans le delta - et de la plus ou moindre concordance de cette saison avec les débits maximums du fleuve dans la zone du delta mort, les périodes de début de crue (15 Juin-15 Juillet) et de fin de crue (15 Décembre-15 Janvier) sont des périodes critiques. BELIME estime ainsi en 1921 que la crue permettrait 6 années sur 10 le respect harmonieux du calendrier agricole cotonnier, mais que dans 4 cas sur 10 ce dernier demeurerait dépendant de la saison des pluies (pluies de Juin)³³.

32 E. BELIME. Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.44 à 49)

33 E. BELIME . Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.47)

3) Les quantités d'eau disponibles interdisent les cultures d'hiver (blé) ou de printemps (contre saison). Seules sont possibles en assolement avec le coton les cultures pluviales ou végétant durant le dernier semestre (mil, maïs, arachide ...). Cette contrainte pourrait cependant être levée par construction d'un barrage de retenue qui permettrait entre autres par la régulation des arrières crues le développement des cultures d'hiver (200000 hectares de blé)³⁴.

Compte tenu de ces différents éléments la mission BELIME recense globalement dès 1919, un potentiel aménageable et irrigable de 620000 hectares dont 300000 par le projet de Canal de Sansanding. Ce projet est progressivement affiné de 1919 à 1929³⁵.

Les données pédologiques en vue de localiser les bonnes terres à coton sont à l'époque des études préliminaires et du premier projet d'aménagement, balbutiantes. En l'absence d'informations scientifiques, elles se fondent sur les études disponibles et sur la classification vernaculaire (traditionnelle) des paysans. Cette classification (Cf tableau) se révélera à l'usage - pertinente et probante mais insuffisamment précise.

Elle permet d'affirmer sommairement (confirmation après 1929) que les danga, dian, dian pere, moursi, sont les meilleures terres à coton du capital pédologique disponible et que les autres sols peuvent être consacrés à des cultures moins exigeantes (riz...)³⁶.

Une idée domine les avants projets. Les terres du Soudan et du delta du Niger sont riches et favorables à la

34 E. BELIME- Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.52, 99)

35 La dernière estimation des surfaces irrigables par le fleuve en 1955 estime en fait, compte tenu des disponibilités en eau les surfaces irrigables à 300000 hectares (116000 de riz, 92000 ha de coton, 92000 ha de jachère cotonnière). Le système d'exploitation assez extensif est le seul qui tient dans les limites des possibilités de prélèvement sur le débit du fleuve. Les autres systèmes de cultures [...] pour intensifier l'exploitation [...] ne pourraient être appliqués et généralisés sans une ponction d'eau dépassant largement le débit d'étiage, nécessitant un barrage régulateur amont. Source : GUILLAUME. Les aménagements hydroagricole-agricoles de riziculture et de la culture de décrue dans le vallée du Niger. Agronomie Tropicale vol XV n°1 p.72-91, n°2 p.132-190, n°3 p.273-319, n°4 p.390-407. Paris 1960.

36 E. BELIME Les travaux du Niger Paris 1940 (p.39, 40)

culture irriguée. Des travaux et des analyses du directeur de l'Agriculture du Soudan Mr VUILLET. E. BELIME conclut en 1921 - "On sait que dans la zone tropicale, des terres que la com

CLASSIFICATION VERNACULAIRES DES SOLS DU DELTA	
NOMS TRADITIONNELS	
SENO	Formation dunaire très sablonneuse
DANGA	Sol beige, sablo-limoneux, battant en saison des pluies, très dur en saison sèche, très faible cohésion, forte affinité pour l'eau
DANGA-BLE	Sol rouge, sable limoneux à limoneux-argileux généralement friable en surface, provenant de l'érosion des Danga : peut se couvrir d'un gravillon ferrugineux dans les zones très érodées.
DANGE-FING	Sol beige noirâtre, analogue au Danga, mais plus riche en limon et matières organiques
DIAN	Sol brun, argilo-limoneux, très compact avec fente de retrait fréquente
DIAN PERRE	Sol Dian très argileux, largement crevassé
MOURSI	Sol noir, très argileux, à structure friable en surface, contenant de nombreux nodules calcaires, et largement crevassé. Forte cohésion des agrégats colloïdaux, faible affinité pour l'eau.
BOI	Sol gris ardoisé, limoneux, compact, pouvant être crevassé, fond de mare
BOI-BLE	Sol Boi à nombreuses tâches ocres, généralement fond de mares ou de marigots
BOI-FING	Sol noir limoneux-argileux, généralement friable en surface, riche en humus, non crevassé

source : E. BELIME - Les travaux du niger (p.42), tableau confirmé par les études du laboratoire des sols de l'Office après 1952

position chimique ferait considérer ailleurs comme des terres pauvres fournissent cependant des rendements correspondant aux plus belles récoltes des bonnes terres d'Europe. Le très bel aspect des récoltes sur pied, lorsque les conditions climatiques ont été favorables est une preuve irréfutable de la valeur agricole des sols soudanais³⁷. [...] [L'indigène] vit depuis des siècles au milieu des terres fertiles dont il n'a ja-

37 E. BELIME, les irrigations du Niger Paris 1921 (p.10, 11)

mais eu l'idée ou la volonté de tirer parti". Les vérifications de la Compagnie Générale des Colonies en 1922 (prélèvement d'échantillons de terres) confirment ces premiers résultats - "la disposition des terres et leur degré de fertilité sont particulièrement favorables dans le delta à la grande culture irriguée". Mais dès 1926 diverses restrictions sont apportées. Le professeur CHEVALIER cité par BELIME précise dans la Revue de Botanique Appliquée : "L'analyse physique et chimique des sols telle qu'elle est pratiquée dans les stations agronomiques françaises est insuffisante pour renseigner sur les possibilités agrologiques d'un terrain déterminé notamment lorsqu'il s'agit de pays tropicaux". Si comme le pensent en outre les contemporains de l'Office toutes les terres alluvionnaires et sédimentaires du delta - à l'exclusion des sols rocheux (koulou), sableux et argileux sont susceptibles de porter de fortes récoltes de coton, cela ne peut se faire qu'au prix de contraintes impératives.

Les études menées de 1922 à 1929 définissent ces contraintes.

Les terres du delta sont des alluvions provenant de la désagrégation des roches cristallines et gréseuses des bassins supérieur et moyen du Niger, et des sédiments sableux apportés du Sahara par les vents du Nord. Leur épaisseur varie de 2 à 50 m suivant l'âge et le site. Les études de la Compagnie Générale des Colonies en 1922 signalent leurs défauts : "Les terres prédeltaïques et deltaïques du Niger sont compactes et mal aérées. Elles demandent à être améliorées par des labours profonds et l'addition de matières organiques destinées à empêcher leur tassement. L'acidité des terres deltaïques peut être corrigée par l'addition de chaux ou plus aisément en brûlant la végétation herbacée ou en répandant des cendres sur le sol. Les terres nigériennes [...] sont déficitaires en éléments fertilisants. Maintenir la fertilité des

38 E. BELIME, Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.148)

39 E. BELIME la production de coton en AOF. Le programme CARDE Paris 1925 (p.207)

40 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.38)

sols soudanais est probablement le problème agricole le plus sérieux qui se pose. Pendant quelques temps on pourra disposer des sols vierges, mais ils finiront par s'épuiser et il faudra avoir recours aux engrais. Avant longtemps on ne pourra songer aux engrais commerciaux et l'on devra utiliser le fumier dont on ne dispose pour l'instant que de faibles quantités et les engrais verts"⁴¹.

L'ensemble de ces caractéristiques se traduit au niveau de la mise en culture (coton) par deux séries de contraintes :

1) il faut prévoir des modes de culture à très forts apports organiques (conditions particulièrement nécessaires à la culture cotonnière) d'où la contrainte de prévoir une intégration agriculture élevage, ou solution à proscrire car coûteuse, une agriculture à forts apports en engrais. La première solution est celle préconisée par les experts. BELIME notamment qui établit en 1922 - "Le développement de l'élevage est partout nécessaire pour assurer le maintien de la fertilité des terres"⁴² et à nouveau en 1929 - "Il est absolument démontré que la production de coton en AOF est intimement liée aux disponibilités permanente de fertilisants. [...] On a reconnu [...] la grosse supériorité du fumier de ferme sur les engrais verts, l'heureuse influence du phosphate de chaux sur les rendements, l'inutilité des fertilisants potassiques"⁴³.

2) il faut appliquer des techniques de préparation efficace des terres et de lutte permanente contre la dégradation de la structure, contre la destruction de la matière organique, contre les effets de lessivage de l'irrigation.

En conséquence, pour des sols de qualité moyenne voire médiocre"⁴⁴, la mise en valeur nécessite, la réunion impérative de conditions de production strictes.

41 E. BELIME - la production de coton en AOF Paris 1925 (p.183)

42 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.206)

43 E. BELIME. La situation actuelle de la culture cotonnière en AOF. Revue de Botanique Appliquée Janvier 1929 pages 3 à 15 (p.14), Février 1929 pages 107 à 120, Mars 1929 pages 180 à 189 (p.181)

44 "Terres de médiocre valeur ...". Ministère de la France d'Outre Mer - L'Office du Niger. Note et Etudes Documentaires 2240 Paris 1956 (p.4)

D'une manière plus générale, le potentiel de la zone est considérable mais les facteurs limitants, sont suffisamment identifiés pour déterminer de manière opérationnelle le mode d'exploitation à mettre en oeuvre.

III/ - Le Coq gaulois et le Léopard britannique.

De 1904 à 1925 le colonisateur britannique met en oeuvre entre le Nil Bleu et le Nil Blanc au Sud de Karthoum (Soudan anglo Egyptien) un vaste projet de production irriguée de coton à fibres longues - le projet de la Gezirah. Il s'agit de développer par ce projet la culture cotonnière tout en permettant - en laissant une place suffisante aux cultures vivrières - un approvisionnement alimentaire satisfaisant des producteurs. L'achèvement du barrage réservoir de Sanar (Makhwar) en 1925 permet la mise en culture irriguée de 100000 ha de coton. Le projet qui concerne une zone de 112000 km² (11 millions d'hectares) peuplée de 825000 habitants couvre 4000 hectares en 1920, 216000 hectares en 1926/27, 350000 hectares en 1936/37⁴⁵ et fait vivre 200000 personnes (20000 familles de 12 personnes).

L'exploitation et la mise en valeur se fait par le biais de 3 intervenants principaux - l'état locataire des terres les aménage, entretient le réseau principal d'irrigation ; les sociétés gérantes (secteur privé) se chargent de l'exploitation (apports d'intrants, commercialisation de la récolte ...) ; le paysan, propriétaire des terres apporte son travail. Le produit des cultures vivrières lui revient en intégralité ainsi que 40% du produit de la récolte de coton (35% à l'état, 25% aux sociétés gérantes)⁴⁶.

Bien avant 1929 et au fur et à mesure de l'avancement du projet "Office du Niger", les promoteurs des travaux du Niger et tout particulièrement E. BELIME affirment leur volonté de s'inspirer de la Gezirah et des exemples d'aménagements antérieurs. L'analogie - des conditions natu-

45 E. BELIME Les travaux du Niger Paris 1940 (p.103)

46 E. BELIME Les travaux du Niger Paris 1940 (p.104)

relles, analogie climatique et pédologique est ainsi soulignée à maintes reprises. Elle doit conduire à une analogie des cultures (coton) et à une analogie de réussite, mentionnées par BELIME "par la similitude des données on est conduit à penser que les cultures qui prospèrent entre le Nil Bleu et le Nil Blanc à l'aide de l'irrigation doivent également réussir dans les parties médianes et supérieures du delta nigérien"⁴⁷.

Cette référence permanente à l'oeuvre coloniale britannique [en Inde] au Soudan est ainsi explicite et permanente dans les propos et la volonté du promoteur principal de l'Office : "ce que les techniciens britanniques réalisent depuis plus d'un demi siècle dans leur grande possession asiatique, ce qu'ils ont reproduit entre le Nil Bleu et le Nil Blanc au Sud de Karthoum, c'est exactement ce que nous avons entrepris sur le Niger [depuis 1919]. Qu'il se mêle à nos propres concepts, des préoccupations d'ordre social auxquels nos devanciers d'Outre Manche accordent peut être moins d'attention que nous, cela n'atténue en rien la similitude des buts, la communauté des méthodes techniques, les analogies présentes et à venir entre nos résultats et les leurs" (E. BELIME Extrait de la conclusion des "Travaux du Niger")⁴⁸.

De cette déclaration découlent divers éléments :

1) une certaine familiarité de l'homme avec l'expérience britannique de colonisation. BELIME - avant de se voir confier les missions sur le Niger - a exercé aux Indes son métier d'ingénieur hydraulicien et a été confronté aux réalisations hydroagricoles du colonisateur britannique dont il entend s'inspirer. Toutes les études préalables à la création de l'Office du Niger sont ainsi faites en référence aux réalisations hydroagricoles britanniques - en Inde, en Egypte en Mésopotamie ... canal du Gange, barrage de la Kitsna, ouvrage sur le Gadavery. Cette source d'inspiration et d'exemple est pour l'ingénieur BELIME évidente "Partout où ils [les anglais] ont pu corriger la nature, ils ont accompli tout leur devoir

47 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.50)

48 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.216)

de grand peuple civilisateur. Ils ont institué de vastes programmes d'hydrauliques"⁴⁹. [...] Il y a dans l'Inde britannique 20 millions d'hectares irrigués. En Egypte les cultures par irrigations couvrent 2500000 hectares"⁵⁰.

2) au travers de l'homme une référence de tout un courant de la politique coloniale française à l'exemple britannique. Le désir de "développer" les colonies, d'assurer une mise en valeur économique, une rentabilité financière, voire un retour d'investissement, courant qui s'insurge contre une gestion frileuse et rentière de l'Empire colonial et dont le tenant est le Ministre des Colonies Albert SARRAUT⁵¹. Ce courant inspiré directement BELIME qui affirme en 1925 "tandis que nous nous endormons, les anglais travaillent. Un bel exemple de leur activité pendant les vingt dernières années est fourni par le Soudan Egyptien [...]. De notre côté qu'avons nous fait au Sénégal où nous sommes présent depuis trois siècles, au Soudan que nous occupons depuis quarante ans ? Rien ! [...]. Pour l'hydraulique agricole nous en sommes encore aux projets et même en deçà, à la discussion des méthodes et des systèmes d'irrigation"⁵².

3) Le souci, en se référant à l'analogie des techniques, des buts, des résultats - données physiques et techniques quantifiables - d'exorciser l'éventualité d'un échec - "Les difficultés que nous avons à vaincre sur le Niger sont sans doute différentes, mais certainement moins considérables que celles que l'intelligente association du Royaume Uni, du Gouvernement du Soudan Egyptien et d'un Syndicat Agricole a surmontées au Sud de Karthoum"⁵³ (BELIME 1925).

4) le désir enfin de surpasser l'exemple britannique en associant à une oeuvre de mise en valeur économique une oeuvre de promotion sociale. "A quoi pourra servir cependant notre conquête militaire si elle n'est point suivie d'une conquête

49 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.115)

50 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1925 (p.113)

51 Pour plus de précisions voir A. SARRAUT. La mise en valeur des colonies françaises Paris 1923

52 E. BELIME - La Production de coton en AOF Paris 1925 (p.233)

53 E. BELIME - La Production de coton en AOF Paris 1925 (p.234)

économique enrichissant le pays et élevant les indigènes à un plus haut degré de civilisation [...]. Comment justifierons nous notre renom de peuple colonisateur si nous laissons comme au temps des rois nègres, les eaux d'un grand fleuve traverser inutilement notre domaine africain""

IV/ - Un grenier pour l'AOF.

L'intention des promoteurs de l'Office du Niger n'est pas à l'origine de produire du riz mais de réserver les terres aménagées et les ressources hydrauliques du projet en priorité à la culture du coton. Les propos d'E. BELIME sont en 1919 sans équivoque : "Les travaux d'hydraulique agricole effectués dans le seul but d'une protection éventuelle des récoltes conduisent toujours à des échecs financiers [...]. Il en serait de même au Soudan. A quelques exceptions près, tout système d'irrigation ayant pour objet de garantir une production vivrière quelconque serait voué à l'échec le plus complet. La raison d'être, le seul gage de prospérité de la culture irriguée dans ce pays, c'est la culture intensive donnant des produits agricoles susceptibles d'exportation"" . Le poids des conditions naturelles - révélé au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, la situation alimentaire du Soudan, les pressions des autorités (Gouverneur Général CARDE) conduiront cependant progressivement à accorder une place non négligeable dans le projet à la culture du riz.

Divers éléments jouent en effet en faveur de la culture rizicole :

- Nous avons vu précédemment que les ressources estimées en terre et en eau permettent outre la culture du coton, des cultures d'assolement de deuxième semestre - cultures "vivrières" (mil, riz, maïs ...) mais aussi légumineuses et cultures fourragères. Elles interdisent dans la région du delta - à moins de bâtir un barrage de retenue - les cultures de céréales d'hiver (blé, orge).

54 E. BELIME - La production du coton en AOF Paris 1925 (p. 235)

55 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.32)

- Le riz est cultivé de longue date au Soudan. Le delta lui est particulièrement favorable. Il constituerait un appoint alimentaire de qualité. Mentionnons à ce sujet les propos d'E. BELIME : "Toute extension de la riziculture est à encourager au Soudan. Il importe en effet si l'on veut améliorer les qualités physiques de nos races noires du Niger de tendre vers une diversification plus grande de leur alimentation [...]. L'hydraulique agricole transformera l'agriculture du Macina. Cependant la terre [y] est très favorable au riz [...]. Les habitants de la région cultivent une série de riz blancs [...] qui produites en quantités suffisantes seraient certainement accueillis avec faveur sur le marché français"⁵⁶.

Le souci d'inclure dans le projet initial un volet vivrier est motivé par le pouvoir politique (Gouverneurs Généraux MERLIN, CARDE et BREVIE) préoccupé de la situation alimentaire du pays - création d'un grenier vivrier en AOF. En 1914, une grande famine ravage le Soudan et l'Afrique Occidentale du Sénégal au Tchad. Les pertes humaines sont évaluées à 300000 personnes et la famine - consécutive à plusieurs années de sécheresse - est perceptible jusque dans la région de Ségou (crue du fleuve en 1913 2800 m³/s. 300 morts)⁵⁷. Cette catastrophe frappe les esprits et son rappel devient un des arguments des promoteurs de l'Office dans la défense d'un projet, qui inclut dès lors un volet alimentaire. Cette famine servira par ailleurs de référence à toutes les actions du gouvernement général tendant par la suite à infléchir la politique de l'Office en faveur du riz.

La production de riz assurerait en outre la satisfaction de la demande en riz de marchés lointains (métropole), des territoires côtiers de l'AOF, une demande solvable au Soudan. Dès 1921 E. BELIME déclare: "Il est certain qu'un jour ces vallées et ces plaines [Niger] suffiront à nos plus grands besoins cotonniers, qu'elles nous donneront l'appoint d'oléagineux ac-

56 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.12, 68, 80)

57 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.113 à 115). Les travaux du Niger - Paris 1940 (p. 16 à 18)

tuellement importés de l'Inde et qu'elles fourniront à la consommation française après avoir approvisionné une grande partie du continent africain, des riz de qualité équivalente sinon supérieure aux plus belles variétés que nous faisons aujourd'hui venir de l'étranger"⁵⁸. Le développement rizicole présenterait en outre l'avantage dans le cadre du futur organisme d'assurer la croissance des exportations et de la production de coton (approvisionnement alimentaire des producteurs de coton par les producteurs de riz).

En conséquence dès 1923 à Diafarabé (delta du Niger) les agronomes sélectionnent les variétés locales, exotiques et hybrides susceptibles d'être cultivées de façon rentable (Sornavary, Dissi, Sikasso, Bentoubala), déterminent le type de fumure végétale et minérale adaptée à la culture irriguée du riz, les moyens de lutte contre l'ennemi principal - les mauvaises herbes. Surtout ils excluent la culture en assolement du riz avec le cotonnier - initialement prévue dans les projets de 1919/20 - et posent les bases d'une séparation stricte des deux cultures. Dans ce contexte les conditions, hydrologiques, pédologiques (sols pauvres) rendent - dans le cadre d'un projet à deux têtes d'assolement - la plante - moins exigeante que le coton - particulièrement adaptée aux terres (proches du Niger) que l'on ne peut utiliser pour la culture cotonnière, car trop humide, et notamment les terres du Macina.

Ces divers éléments expliquent que l'on s'oriente bien avant 1929 vers une double spécialisation culturelle des futures terres aménagées. L'accent est mis sur les cultures d'exportations - coton, qui demeure la culture principale - mais les conditions extérieures (famine, conditions naturelles) font que le riz devient la culture "vivrière" retenue. Le mil eut certes ses partisans mais les conditions que nous évoquions précédemment font que c'est le riz qui sera fina-

58 E. BELINE - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p. 97)

lement retenu". Le mil n'est pas pour autant totalement exclu et demeure la culture d'assolement proposée en secteur cotonnier. Mais la prédominance donnée au riz s'explique par le potentiel marchand plus prometteur attribuée à la céréale. Il importe en effet pour les promoteurs du projet de rentabiliser les investissements considérables à réaliser dans la mise en valeur du delta. Cette rentabilisation ne peut se faire qu'en trouvant des débouchés à des productions d'un apport financier minimum. Les futures terres ne pouvant être consacrées à 100% à la culture cotonnière, le riz - plus que le mil d'un faible apport monétaire - est la spéculation susceptible compte tenu des conditions naturelles de satisfaire les objectifs alimentaires et de rentabilisation économique du futur projet. Ce choix implique toutefois à notre avis deux conséquences :

1) le riz est dès cette époque un aliment réservé et non pas la nourriture de base de la grande majorité des soudanais. La production du projet permettrait certes de lutter de façon ponctuelle contre les famines mais serait normalement destinée aux villes du Soudan et des côtes de l'AOF. Le projet est en conséquence dès sa conception un projet tourné vers l'exportation. De l'ensemble de ces éléments il ressort que le choix des promoteurs de l'Office en se portant sur le coton et le riz ne se porte pas sur une culture de rente - une culture vivrière mais d'avantage sur deux cultures d'exportation.

2) le riz - même s'il s'impose progressivement dans le contexte du projet - demeure pour les promoteurs originaux de l'Office la deuxième culture et à ce titre ne devra qu'au poids des circonstances ses éventuelles lettres de noblesse. Son introduction marque toutefois une ambiguïté dans les choix des priorités culturelles au sein du futur organisme - riz ou coton - le riz étant alors faussement assimilé à une culture alimentaire génératrice d'autosuffisance et renforçant l'image

59 Les incomparables facilités culinaires alliées à la haute teneur alimentaire du riz complet détourne chaque jour un peu plus le mil de sa suprématie en AOF. L'usage du riz se répand victorieusement même celui du riz d'Indochine quand le pouvoir d'achat le permet. Docteur MARTIAL - Etude sur l'alimentation indigène en AOF cité par E. BELIME Les travaux du Niger Paris 1940 (p.57)

d'une "Mésopotamie Nigérienne" (Mésopotamie, triangle fertile, berceau de l'agriculture et des céréales) opposée à celle d'une "Égypte Nigérienne" (Égypte, coton). Cette ambiguïté riz-coton. culture vivrière-culture d'exportation, Office nourricier ou Office exportateur demeurera tout au long de l'histoire.

Mais si les objectifs des ingénieurs sont de nourrir à partir du projet le Soudan et l'AOF, ce dernier doit être aussi le creuset d'une société africaine nouvelle et d'un paysannat moderne en Afrique Occidentale. Le projet technique et économique s'accompagne ainsi d'un ambitieux projet "social".

Chapitre 2 - Créer au coeur de l'Afrique un paysannat et une société nouvelle (1920-1929)

Le Soudan français¹, réserve de matière première agricole et alimentaire, est aussi pour les pays côtiers, une réserve de main d'oeuvre. Le pays est pourtant peu peuplé (7 millions d'habitants en 1916) et la densité y est faible (de l'ordre de 2,5 habitants au km² en 1916). Il existe cependant des zones au peuplement plus étoffé - le pays mosi et les régions du fleuve (Niger, Bani) où la densité avoisine les 15 habitants au km² (population de 5,220 millions d'habitants répartis sur 320000 km²)².

Le poids des conditions naturelles, l'histoire et les caractéristiques de l'agriculture soudanaise expliquent cette faible densité. Emile BELIME précise dans son ouvrage de 1921 "Au Soudan où les terrains pauvres abondent, où il n'existe aucun aménagement permettant de mettre en valeur les sols insuffisamment arrosés, les indigènes ont du se disperser. En outre les longues guerres et la traite des esclaves qui ont décimé les vallées nigériennes ont modifié l'aspect démographique du pays dans un sens parfois très différent de ce que semblerait commander la valeur pastorale et agricole des diverses régions soudanaises"³. Cette idée est reprise et précisée ultérieurement par le même auteur : "Compte tenu des terres stériles [...] qui fréquemment occupent la moitié et d'avantage des espaces disponibles il est rare que les sols de la péninsule soudanaise [puissent supporter] un peuplement de plus de 15 à 20 hab/km²"⁴.

1 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.17). Population prise ici au sens de la colonie du Haut Sénégal Niger, remplacée en 1919 par les colonies du Soudan et de la Haute Volta. Cette dernière sera supprimée en 1932 (décret du 05/09/32) pour être reconstituée à nouveau en tant que telle par la loi du 04/09/47.

2 E. BELIME - Les irrigations du Niger - discussions et controverses - Publication du Comité du Niger Paris 1922 117 pages (p.44)

3 E. BELIME - Les irrigations du Niger - discussions et controverses - Publication du Comité du Niger Paris 1922 117 pages (p.44)

4 E. BELIME - La production de coton en AOF - Paris 1925 (p.96)

Ces handicaps naturels ne remettent pas en cause la capacité professionnelle du paysan soudanais. Dès 1925 E. BELIME affirme en effet "Tous ceux qui ont examiné avec soin les pratiques du paysan noir ont apprécié ses connaissances professionnelles [...]. Il ne s'agit pas d'apprendre aux noirs à cultiver la terre". Bien au contraire les études du Docteur FORBES permettent à BELIME d'affirmer que l'homme et en particulier "les paysans ont su fort bien [dans le cadre d'une agriculture aux principes millénaires] tirer parti des éléments naturels particuliers au pays"⁵. Cette agriculture reste cependant peu productive pour des raisons de mentalité paysanne mais aussi par manque de moyens de production efficaces (pas d'engrais, pas de culture attelée) et reste soumise aux aléas naturels. Plusieurs mauvaises récoltes consécutives et c'est la famine. Il importe de modifier cette dépendance en augmentant la productivité et les rendements et en changeant certaines caractéristiques de base. Deux obstacles majeurs s'opposent à l'augmentation de la production :

- La mentalité du paysan soudanais est selon les promoteurs de l'Office un premier frein. Ce point est signalé en 1921 par BELIME dans les "Irrigations du Niger". Il fait l'objet de 1920 à 1925 d'un argumentaire conséquent. "L'indigène cultive pour ses besoins sans plus. Son effort est strictement limité aux nécessités de sa subsistance [...]. A rebours du fellah, de l'indien et de l'annamite, après à la terre et au gain, le soudanais végète dans une ambiance communautaire qui est loin de développer ses facultés d'initiative"⁶. [Autrefois] razzies sans répit [...] les bambaras étaient obligés du surproduire pour vivre [...]. Sous le régime de liberté et de générosité que la France applique à ses colonies, le soudanais a retrouvé la tranquillité [...]. La liberté de moins travailler ne fut pas la moins bien accueillie. Aujourd'hui, c'est à peine si l'indigène arrive à subvenir aux besoins stricts de sa vie"⁷.

5 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.16)

6 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.148)

7 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.149)

Cet argumentaire est explicité dans la circulaire du Gouverneur CARDE prise en 1924 en application de l'arrêté du 06/03/1924 organisant la production de textiles en AOF. "L'évolution des sociétés indigènes dont l'organisation actuelle [repose] généralement sur le patriarcat est particulièrement réfractaire aux concepts modernes de production intensive. L'agriculteur soudanais n'est pas au sens actuel du mot un producteur [...]. Sa capacité de travail qui est médiocre n'a pas sensiblement augmenté. Il arrive que l'indigène victime de son insouciance restreigne ses travaux agricoles au point qu'ils ne suffisent plus à assurer sa nourriture"⁸. Ces idées sont reprises et complétées par BELIME en 1925.

"En dehors de période d'activité [labours, semis, récolte, vente] l'agriculteur indigène ne fait rien. Ses loisirs il les passe [...] dans l'inaction la plus complète [...] l'activité qu'engendrent toutes les formes de l'intérêt, le goût du travail, cette création morale des civilisations aryennes tout cela n'existe pas pour lui"⁹.

- Le deuxième frein concerne la disponibilité en moyens de production efficace. Le handicap technique majeur consiste en l'occurrence en la méconnaissance de la culture attelée et de l'intégration agriculture élevage. BELIME fixe en 1925 la priorité : "Importer et vulgariser un matériel aratoire de construction simple et robuste, apprendre à l'indigène à se servir intelligemment de son bétail, lui faire connaître les méthodes qui permettent de tirer parti de l'outillage nouveau dont il sera pourvu, telle doit être la triple tâche fondamentale"¹⁰.

Ces différentes caractéristiques de l'agriculture soudanaise s'appliquent à la région du delta même si des conditions naturelles plus favorables y permettent une densité de peuplement supérieure. Le colonisateur et les promoteurs de l'Office entendent cependant à terme faire de la zone - pour

8 Gouverneur CARDE dans E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.15)

9 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.42)

10 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.94)

autant qu'elle soit aménagée - une vaste région d'agriculture moderne et intensive, forte utilisatrice de main d'oeuvre et forte productrice de coton. A deux titres, en raison de la taille envisagée du projet mais aussi du peuplement à l'hectare que postule tout projet d'intensification. Cet objectif contraint à recourir à des sources de main d'oeuvre extérieure à la zone, mais aussi à une colonisation agricole hautement productive.

Les principes de base de cette colonisation sont définis de 1920 à 1924, dans le cadre du premier programme d'aménagement cotonnier de la vallée du Niger (programme Carde). Outre les différents dossiers techniques : construction de barrage, aménagement des zones irriguées la question de la colonisation agricole des terres est en effet étudiée et débouche sur une série d'interrogations. Cet héritage sous-tend les travaux des promoteurs du futur Office qui développent de 1925 à 1929 une théorie de colonisation indigène et agricole des terres irriguées et mènent à titre d'avant projets différentes expériences sur le terrain.

Mais référons nous tout d'abord aux règles et aux principes définis de 1920 à 1924.

I/ - Nouveaux principes de colonisation indigène

Dès 1921/22 E. BELIME affirme l'importance de la colonisation dans la mise en valeur du delta : "La colonisation est un des facteurs prépondérants de la réussite du projet"¹¹. Cette colonisation reposera sur des transferts massifs de population. Tout le projet Office fait en effet appel à des sources extérieures de main d'oeuvre et le principe est mentionné dès 1921 : "Cette migration naturelle de l'homme, du sol ingrat des plateaux vers les alluvions fertiles des vallées, est à la base de nos projets de colonisation des terres du Niger. Nous cherchons à accélérer ces déplacements de population, nous voulons les réaliser en quelques décades"¹². De

¹¹ E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.151)

¹² E. BELIME - Les irrigations du Niger. Discussions et controverses Paris 1922 (p.113)

plus cette migration devra selon BELIME changer qualitative-
ment au cours du temps. Lorsque [les grands travaux
d'irrigation] seront réalisés [...] il faudra recourir à la
colonisation véritable, c'est à dire à l'apport sur les ter-
rains de culture non de l'ouvrier isolé mais de la famille et
du village, bref à un appel de la population des provinces les
plus peuplées vers les provinces les plus favorisées"¹³.

Cette main d'oeuvre sera cependant utilisée judicieusement car
les ressources ne sont pas illimitées et BELIME en est
conscient. "Au Soudan, en raison de la faible densité des po-
pulations [...] il faudra se borner à produire en dehors de la
récolte principale les vivres nécessaires à l'alimentation lo-
cale, à développer les cultures exigeant peu de main d'oeuvre,
ainsi que l'élevage"¹⁴.

Indépendamment de cette nécessité affirmée d'un
recours indispensable aux importations de main d'oeuvre et sur
laquelle nous reviendrons, quelles sont les bases qui prési-
dent aux transferts et à l'installation de cette population.
La réponse est apportée par la formule péremptoire d'E. BELIME
en 1922.

"En l'état actuel de notre connaissance de l'Afrique et des
africains [...] la formule : grande colonisation, direction
blanche, motoculture, main d'oeuvre noire est pour l'instant
la seule qui soit susceptible d'application fructueuse"¹⁵. Re-
venons sur chacun de ces points. Le lecteur excusera
l'abondance des citations données à titre illustratif mais
dont le caractère très complet constitue un argumentaire
conséquent.

A/ - Direction blanche.

Deux conceptions prévalent en 1921/22 et 1924
dans l'esprit du promoteur principal de l'Office - colonisa-
tion blanche et direction blanche d'une main d'oeuvre afri-

13 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.151)

14 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.107)

15 E. BELIME - Les irrigations du Niger. Dissensions et controverses Paris 1922 (p.14)

caine. Cette ambiguïté demeurera jusqu'aux premières expériences de terrain, mais dès 1921, le principe de recours à une direction européenne est posé. "Il n'y a pas à compter sur l'indigène livré à lui même pour obtenir un effort appréciable de colonisation du pays. Avant longtemps il ne pourra nous offrir qu'une main d'oeuvre dont il importe énergiquement de défendre les sources de recrutement [...]. Notre rôle tutélaire nous assigne un premier devoir de protection de l'indigène contre lui même. Nous devons le diriger et l'instruire [...]. En dehors d'une collaboration judicieuse des colons européens compétents et de la main d'oeuvre indigène organisée, la mise en valeur des terres du Niger en particulier, du Soudan en général, est absolument chimérique"¹⁶. Dans le même document (rapport de mission de 1919 dans la vallée du Niger), BELIME précise sa pensée - l'encadrement et la formation des indigènes seraient assurés par une personne morale à capitaux européen, par un encadrement européen, le salariat serait indigène : "l'introduction dans le pays de cultures nouvelles, l'emploi de l'irrigation et l'appropriation de toutes ses ressources, l'utilisation d'un matériel perfectionné exigeant qu'on fasse appel à des éléments colonisateurs expérimentés pourvu de moyens financiers suffisants, décidés à recourir aux méthodes agricoles les plus modernes, entourés de personnes capables d'encadrer convenablement la main d'oeuvre locale"¹⁷. Ce principe de la direction blanche est définitivement entériné en 1922 : "quant à la nécessité en Afrique Occidentale de placer la préparation agricole du sol sous la surveillance européenne, je suis pleinement d'accord [...]. Il n'est pas possible de faire de la culture irriguée petite ou grande sans l'intervention de l'Européen [...]. On doit donc condamner comme utopique tout projet de culture irriguée qui reposerait sur l'exploitation directe du sol par l'indigène"¹⁸.

16 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.149, 150)

17 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.150)

18 E. BELIME - Les irrigations du Niger. Discussion et controverse Paris 1922 117 pages (p.78)

Ce préalable posé, quel est le rôle dévolu à cette direction européenne ? Ce rôle est double - faire produire, former et changer les mentalités. Dès 1921 dans "Les irrigations du Niger", BELIME souligne l'apport positif d'une direction européenne : "Toutes les mesures qui seront prises pour faciliter le recrutement de la main d'oeuvre des plantations européennes auront pour résultat de sortir l'indigène du milieu déprimant dans lequel il vit. Il s'initiera au matériel et aux méthodes de l'agriculture moderne. Il comprendra bien vite les avantages de la culture irriguée et tout l'intérêt qu'il a à s'établir sur les terres aménagées"¹⁹. En 1922 BELIME réaffirme : "Comment serait-il possible en Afrique où le noir à tant à apprendre de supprimer cette indispensable école ? l'agriculture soudanaise, on ne doit pas se laisser de le dire passera par ce premier stade d'évolution ou bien elle continuera à croupir dans sa torpeur actuelle"²⁰.

Mais une direction blanche c'est aussi pour BELIME une direction qui fait produire : "Le noir du Soudan n'est pas un individualiste et nous n'avons pas la prétention de modifier en quelques lustres sa mentalité. Nous nous proposons simplement d'obtenir de son travail un rendement meilleur en l'associant à un organe doué de cette initiative dont il est totalement dépourvu"²¹. Pour ce faire les règles de l'armée coloniale pourraient le cas échéant être utilisées avec discernement : "Le tirailleur démobilisé serait un associé indigène, désigné par les circonstances qui l'ont préparé à une existence nouvelle, des colons européens"²² - dans la création notamment d'un esprit neuf. D'autant que selon BELIME le noir est adaptable et modelable : "La faculté d'adaptation de la race noire n'est pas un mythe. Il y a chez elle - la magnifique réussite de l'armée noire serait inexplicable sans

19 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.153)

20 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.153)

21 E. BELIME - Les irrigations du Niger. Discussion et controverse Paris 1922 117 pages (p.17)

22 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.153)

cela - une acceptation de la direction du plus civilisé".

Ces premières conclusions - amendées par le Gouverneur Général CARDE - sont précisées en 1925 dans "La production du coton en AOF". L'ambiguïté demeure cependant entre colon blanc et direction blanche. Le Gouverneur CARDE affirme en effet en 1924 "[...] dans la remise en valeur des terres irrigables, le colon européen a indiscutablement un rôle à jouer. L'exploitation agricole qu'il dirige répond à un double but : d'une part elle accroît largement la production, d'autre part elle aide à l'éducation professionnelle du noir soit directement, soit par l'exemple. Pour remplir ces deux tâches il suffit d'ailleurs d'un nombre limité d'exploitations européennes, judicieusement réparties et dirigées avec compétence qui formeront le noyau d'une colonisation dans laquelle la terre disponible sera dévolue, libre de toute hypothèque à ses véritables propriétaires, aux populations autochtones, qui la cultiveront et la feront produire". Cette argumentaire différent de celui initialement tenu par BELIME est cependant repris par ce dernier dans le même ouvrage "Ce qui fait pour l'instant défaut dans la vallée du Niger, c'est l'exploitation type à laquelle l'agriculteur indigène pourrait s'intéresser, sur laquelle il prendrait modèle. Ce genre d'exploitation est à créer, à développer sur des espaces suffisants et à répartir judicieusement de manière que le rôle éducateur qui lui est dévolu soit parfaitement rempli". [...] Et BELIME de conclure : "Si l'on veut que le noir produise il faut d'abord l'instruire!". Mais en contre partie "l'exploitant européen des terres nigériennes ne peut se passer du concours permanent des travailleurs noirs [...]. La colonisation blanche n'aurait aucune raison d'être si elle ne trouvait sur place des bras capables de mettre en oeuvre des procédés modernes de culture

23 E. BELIME - Les irrigations du Niger 1921 (p.154)

24 E. BELIME - La production de coton en AOF - Paris 1925 265 pages (p.22)

25 E. BELIME - La production de coton en AOF - Paris 1925 265 pages (p.241)

26 E. BELIME - La production de coton en AOF - Paris 1925 265 pages (p.260)

le moins du monde. Le noir soudanais cependant s'engage dans des entreprises proches ou lointaines qui sont essentiellement des entreprises de colonisation. Ses entreprises locales sont généralement collectives : elles forment ce qu'on appelle les villages de cultures. Les autres sont individuelles et concernent la culture de l'arachide au Sénégal, du cacao en Gold Coast" [...]. "Cela prouve que l'indigène est susceptible d'obéir à des mobiles assez puissants pour diviser le village, seule cellule politique et économique de ces sociétés primitives qui ait résisté à toutes les dominations" [...]. Ce constat fait, il importe d'utiliser le potentiel de migration et tout particulièrement celui de plusieurs dizaines de milliers de navetanes (émigrants temporaires au Sénégal) ou encore les 200000 émigrants en Gold Coast". L'objectif est en effet de provoquer un afflux massif et rapide de population sur les terres irriguées, de provoquer une installation définitive sur un laps de temps très court. BELIME expliqué en 1922 : "On peut affirmer sans témérité si l'on sait donner à la colonisation des formes avantageuses pour l'indigène, que le repeuplement de la vallée du Niger sera dans vingt ou trente ans, une chose accomplie [...]" [...]. Il est hors de doute que l'indigène serait invinciblement attiré vers les terres riches et bien arrosées par le phénomène inverse de celui que du fait de la nature et de l'homme l'amena autrefois à se déplacer" [...].

Cette première installation obtenue, le succès serait rapide et durable attesté, selon BELIME, par la croissance de la population en colonisation - "Une fois les premiers colons installés, la première colonie prospère, l'opération se développera en progression géométrique" [...]. L'important est par conséquent d'obtenir les premiers départs. Ces derniers peuvent être occasionnés par des mesures appro-

- 30 E. BELIME - La production du coton en AOF - 1925 (p.244)
 31 E. BELIME - La production du coton en AOF - 1925 (p.245)
 32 E. BELIME - La production du coton en AOF - 1925 (p.248)
 33 E. BELIME - Les irrigations du Niger 1921 (p.148)
 34 E. BELIME - Les irrigations du Niger 1921 (p.148)
 35 E. BELIME - La production du coton en AOF - 1925 (p.246)

priés. BELIME les présente en 1922 : "Nous voulons repeupler à l'aide d'apports humains tirés du Soudan méridional les pays où vécurent jadis des multitudes de noirs. Par quels moyens ? [...] avantages matériels d'une part, politique habile et ferme d'autre part. Le problème de la colonisation soudanaise [...] peut donc être résolu par une volonté clairement désireuse d'aboutir"³⁶. Commentons ces deux points. Les avantages matériels apparaissent évidents, ils résulteront de la mise en valeur des terres et concernent prioritairement les ouvriers agricoles - "Il n'en reste pas moins selon BELIME que le facteur déterminant de réussite sera la popularité dont jouiront auprès des indigènes les formes de travail et les possibilités de gains dans les pays d'irrigation"³⁷. Une politique habile, deuxième volet de la proposition, suppose le renoncement à la contrainte : "La mise en valeur de l'exploitation des terres vacantes dans les vallées nigériennes [...] n'a rien de commun avec l'opération simple et brutale qui consisterait à recruter par la force des travailleurs et à les astreindre au défrichage et à la culture"³⁸. [Notre action] exige une saine compréhension des désirs et des besoins des indigènes. On n'obtiendrait rien par un emploi abusif de notre autorité. Affirmer le contraire c'est ignorer le pays"³⁹. Les règles d'intervention sont dès lors définies et en découlent automatiquement : détection des individus potentiellement émigrants (analyse des mobiles), actions de propagande judicieuse et persévérante, garanties diverses pour le colon, (maintien de la cohésion raciale et religieuse à l'installation, maintien des liens avec le terroir d'origine, sécurité alimentaire, recrutement prioritaire dans des zones géographiquement proches) et le salarié (contrat écrit, transports, conditions de travail - rémunération, temps, nourriture, logement soins médicaux), le tout sous contrôle de l'administration. BELIME

36 E. BELINE - Les irrigations du Niger Discussions et controverses Paris 1922 (p.43)

37 E. BELINE - La production de coton en AOF - Paris 1925 (p.249)

38 E. BELINE - La production de coton en AOF - Paris 1925 (p.246)

39 E. BELINE - La production de coton en AOF - Paris 1925 (p.250)

conclut en 1925 "Le problème à résoudre est donc d'organisation, de propagande et par conséquent de persévérance et de temps"⁴⁰. L'action du médecin complétera celle de l'administration et assurera par le contrôle permanent des colonies agricoles, l'accroissement naturel nécessaire à la pérennisation des expériences. Mais comme le précise BELIME : "Il est au moins aussi urgent [...] d'éduquer [les noirs] que d'en accroître le nombre[...]. Repeupler l'AOF cela consiste d'abord à apprendre aux noirs à vite produire. Outiller l'indigène pour lui permettre de tirer de son effort un maximum de production, tel est le premier de nos devoirs"⁴¹.

Cette apprentissage, cette formation au travail doit se faire dans le cadre d'une "grande colonisation".

C/ - Grande colonisation.

La colonisation des terres irriguées s'articulera selon les promoteurs des projets d'aménagements en deux volets : développement de la culture intensive d'une part, émergence d'une société nouvelle d'autre part - société africaine remaniée - orientée vers la production. BELIME est sur ces sujets d'une précision incontestable : "Culture irriguée est en effet synonyme de culture intensive et de haute productivité"⁴².

Cette constatation signifie en premier lieu établissement de règles précises quant à la propriété du sol - "Le seul système rationnel de tenue du sol dans un pays de colonisation où les terres sont libres de toute hypothèque comporte la concession de la propriété foncière au colon réel à l'exclusion de tout intermédiaire"⁴³. Elle signifie en second lieu contrôle des surfaces attribuées, formation - "la meilleure méthode [...] qui donnera des résultats immédiats est l'instruction directe de l'indigène sur le lougan qui lui appartient"⁴⁴ - en particulier aux méthodes "modernes" de culture

40 E. BELIME - La production de coton en AOF - Paris 1925 (p.250)

41 E. BELIME - La production de coton en AOF - Paris 1925 (p.263)

42 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.236)

43 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.241)

44 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.239)

(traction animale, intégration agriculture élevage, assolements élaborés). L'écueil majeur à éviter signalé aussi bien par le Gouverneur CARDE que par BELIME est l'expérimentation directe des méthodes nouvelles par l'indigène - "Il appartient aux services de l'hydraulique agricole de vulgariser chez l'indigène la technique de l'irrigation, de lui faire connaître les procédés les plus simples et les mieux adaptés [...] de diriger l'organisation [...] des champs irrigués et des travaux de culture. Tâche délicate au cours de laquelle les techniciens devront éviter avec soin certains écueils : expérimentation des cultures nouvelles par l'indigène [...] et en général toutes entreprises qu'ils ne seraient pas certains de conduire avec succès"⁴⁵.

Mais parallèlement à la définition des bases techniques (intensification) E. BELIME présente en 1922 un projet "social" (rénovation de la société traditionnelle) - pour les colonies de peuplement de la vallée du Niger. Ce projet de recomposition passe par une première étape de destruction et d'intervention sur la société indigène : "Reconnaissons l'obstacle que nous n'avons pu franchir [pour augmenter la productivité et la production des paysans du Soudan], c'est la forme immuable de l'activité économique de l'indigène dont l'expression matérielle réside dans l'organisation productive du village noir [...]. Ce village isolé voilà la véritable cellule politique et économique du Soudan. Or nous avons eu une idée singulière nous avons cherché à tirer de cette cellule autre chose que la subsistance de ses habitants [...]. Nous oublions tout simplement que l'organisation du village soudanais n'a pas été faite pour produire, elle a été conçue pour faire vivre. [...] Au Soudan un obstacle arrête notre marche, voilà vingt ans que nous tournons autour sans oser l'affronter. Nous n'avancerons jamais si nous ne nous décidons pas à désintégrer cette cellule économique stérile qu'est le village indigène"⁴⁶. L'étape de reconstitution se situerait

45 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.241)

46 E. BELIME - Les irrigations du Niger Discussions et controverses Paris 1922 (p.13 à 17)

selon BELIME dans un second temps. Le village de "production" ne conserverait que l'apparence du village "traditionnel". "Avec le même soin que nous devons prendre à conserver les peuples du Soudan, nous devons abolir le régime actuel de la production et sur cet ancien ordre des choses, un ordre nouveau dans lequel le travail de l'indigène sera sinon développé du moins mieux utilisé [...]. Les arbitres actuels de la production indigène [chef de familles et de villages] maintenus et consolidés dans leur autorité sociale devront dans l'ordre économique céder le pas à une direction plus qualifiée [...]. Ce que nous voulons c'est limiter et peu à peu faire disparaître les lamentables conséquences du communisme soudanais en même temps qu'instituer sur les terres libres, un régime de production industrielle [...]. Des exploitations agricoles dirigées par des Européens et employant de la main d'oeuvre indigène ont obtenu d'indiscutables résultats [...], [Elles sont là] forme moderne de la production africaine, ébauche annonciatrice d'une économie nouvelle [...]. Ne sommes nous pas raisonnablement fondés à croire qu'une colonisation [...] qui trouverait ses assises au coeur même des civilisations locales [...] serait capable [...] de mettre en culture les plaines qui bordent le Niger ?". Le changement social sera accéléré par une organisation nouvelle de l'espace et du village : "[...] le volontaire indigène qu'il aille louer ses bras à l'Européen ou qu'il fonde un village de culture dans les pays irrigués sera soumis ici et là à d'autres apprentissages. Il n'aura pas la liberté de construire sa case, de disposer l'agglomération selon les coutumes immémoriales et insalubres en honneur dans son pays [...]. [Le contrôle médical] présidera à l'installation du village de culture. L'emplacement en sera désigné par avance, ses artères seront tracés, les points d'eau prévus, de même que les fossés d'écoulement des pluies, les lieux de parcage du bétail et d'une manière générale toutes dispositions de nature à rendre

47 E. BELIME - Les irrigations du Niger Discussions et controverses Paris 1922 (p.13 à 17)

le village plus propre et plus spacieux"⁴⁸. Les habitants de ce cadre nouveau, réorganisé pour produire, bénéficieront pour conclure des apports de la motoculture et des derniers progrès techniques.

D/ - Motoculture.

Si BELIME dans ses projets envisage un peuplement rapide des terres de colonisation, et prévoit des transferts massifs de population, il ne préconise pas moins en 1921 le recours à la motorisation comme appui à la mise en valeur et comme moyen d'accélérer la mise en valeur : "Quoique l'on fasse [au Soudan] les populations seront toujours clairsemées [...]. Elles ne suffiront jamais à la mise en valeur du sol par les moyens rudimentaires de la culture indigène [...]. La motoculture s'impose et est appelée à jouer le rôle prépondérant qui lui est dévolu [...]. Elle devra toutefois s'adapter aux conditions locales [...] c'est par l'emploi des ressources locales que sera obtenu la force agricole. Le matériel devra être rustique de manière à pouvoir être mis entre toutes les mains"⁴⁹.

De l'ensemble de ces remarques découlent une cohérence d'ensemble. Divers éléments demandent cependant à être précisés, ambigus dans le discours : paysan salarié ou paysan colon ? qualification professionnelle ? stabilité paysanne ? volonté d'émigrer ? auxquelles deux expériences de colonisation agricole restreintes - totalement réalisées sous l'égide des pouvoirs publics - tentent d'apporter de 1922 à 1929 une réponse en confortant les bases d'une colonisation agricole du futur delta nigérien.

II/ - Premières expériences de colonisation grandeur nature : Niénébalé et Baquineda

* Expérience de Niénébalé. La ferme expérimentale de Niénébalé est créée en 1922 sur décision du Gouverneur Gé-

48 E. BELIME - La production de coton en AOF Paris 1925 (p.261)

49 E. BELIME - Les irrigations du Niger Paris 1921 (p.156)

néral MERLIN avec pour objectif de poursuivre les recherches sur la culture irriguée du coton. En 1924 le Gouverneur Général CARDE lui affecte une nouvelle mission : "Dans le but de donner des bases précises à la colonisation agricole du Delta Nigérien, il sera nécessaire d'affecter pour la campagne 1925, une partie des terres irriguées de la station du Niénébalé à l'installation d'un village de culture qui sera placé d'abord sous la direction puis sous le contrôle d'un technicien choisi d'accord avec l'inspecteur du Service des Textiles. Parallèlement avec l'aide de ce fonctionnaire, une enquête approfondie sera poursuivie sur les possibilités d'utilisation des colonies de culture au repeuplement des plaines irrigables du Niger". 15 familles, environ 150 personnes, sont installées en 1925 dans un village de culture de 200 ha dont 30% sont irrigués. Le Gouverneur du Soudan français - TERRASSON DE FOUGERES - rend compte de l'expérience en 1928 à l'issue de deux campagnes agricoles dans les termes suivants : "Dans une ferme sous irrigation qui a été créée à Niénébalé sur les bords du Niger, nous avons constitué des petits îlots de colonisation indigène d'environ 3 ha par travailleur, 3 à 12 ha par famille suivant le nombre de travailleurs de chaque famille. Nous avons construit des villages modèles où chaque famille a son quartier bien délimité conformément aux usages locaux. Nous essayâmes alors de décider quelques familles à venir s'occuper des lots en leur expliquant les avantages qu'elles y trouveraient : nourriture gratuite en attendant la première récolte, indemnité mensuelle à chaque chef de famille pour subvenir à ces besoins pendant la première année. Ce fut absolument sans succès. Personne ne voulait venir. Je dus alors faire désigner par les chefs, des familles qui vinrent par ordre occuper les concessions. Elles n'y vinrent que sur ordre formel. Malgré les avantages qui leur furent accordés, comme les travailleurs avaient du être employés presque comme des manoeuvres de façon à se servir de nos instruments aratoires et des procédés

d'irrigation des terres, au bout de la première année, les hommes demandèrent à rejoindre leurs villages. Et cependant nous leur affirmons que l'année suivante ils cultiveraient des terres leur appartenant et dont les produits seraient leur propriété pleine et entière. On leur expliqua que l'essai n'était pas terminé et qu'ils devaient rester. Ils le firent à contre-cœur. Les lots de colonisation leur furent alors distribués et ils les ont cultivés eux mêmes avec des charrues et des boeufs que nous mettions à leur disposition. A la fin de l'année [...] tous unanimement ont demandé de leur laisser leurs terres⁵¹. De ce descriptif général, le Gouverneur précise : "Le rendement des colons cultivant leurs terrains personnels est environ deux fois plus élevé que celui qu'ils fournissaient comme manoeuvres [...]. C'est donc une erreur de préconiser le travail en commun des noirs sous prétexte qu'il rentre dans leur moeurs. Le communisme qui existe dans la société noire ne résiste pas à l'appât du gain"⁵². Ce gain net est estimé, à deux fois et demi celui du cultivateur indigène de zone sèche⁵³.

Deux conclusions sont tirées de l'expérience :

1/ par le Gouverneur TERRASSON DE FOUGERES - "si nous pouvons dans de bonnes conditions amener l'indigène à cultiver pour lui même selon nos méthodes, les grands travaux pourront être entrepris"⁵⁴

2/ par BELIME présentant quelques années plus tard les résultats de l'expérience. "Dès 1927, Niénébalé avait fait la preuve de l'adaptation professionnelle du paysan noir et dans une mesure modeste mais déjà fort nette, de la possibilité de

51 TERRASSON DE FOUGERES - Expériences de colonisation indigène au Soudan Nigérien. Société d'Editions Géographique maritime et coloniale Paris 1932 15 pages (p.294)

52 TERRASSON DE FOUGERES - Expériences de colonisation indigène au Soudan Nigérien. Société d'Editions Géographique maritime et coloniale Paris 1932 15 pages (p.294)

53 TERRASSON DE FOUGERES - Expériences de colonisation indigène au Soudan Nigérien. Société d'Editions Géographique maritime et coloniale Paris 1932 15 pages (p.301)

54 TERRASSON DE FOUGERES - Expériences de colonisation indigène au Soudan Nigérien. Société d'Editions Géographique maritime et coloniale Paris 1932 15 pages (p.306)

son transfert d'un point à un autre dans les limites de son canton"⁵⁵.

Le centre de Niénébalé sera progressivement agrandi ultérieurement (création de deux villages supplémentaires en 1930 et 1935) mais demeure trop petit en 1927 pour une expérimentation plus significative. Il permet cependant de déterminer quelques axes principaux de la future doctrine de colonisation des terres irriguées du delta :

- 1) La mise en valeur doit être le fait d'une population de paysans colons et non de paysans salariés. Le régime de la propriété familiale (petite propriété, propriété individuelle) ou un régime proche doit en être la base juridique et foncière. Les organismes d'aménagement et de mise en valeur traitent avec des individus mais en tant que représentants d'une communauté familiale (bon père de famille). Le village n'est pas dans ce contexte une unité de peuplement homogène et harmonieuse, mais le regroupement administratif et hiérarchique de plusieurs familles une unité d'encadrement et de production. Cette conception - qui résulte du poids des contraintes de peuplement - reflète - de manière aménagée - le modèle juridique et sociologique du petit paysan indépendant qui prévaut et à longtermes prévalu dans l'agriculture métropolitaine.
- 2) Les terres irriguées nécessitent dans leur mise en valeur un minimum de compétence. Le paysan noir offre - sous réserve d'un encadrement européen rapproché - les garanties nécessaires⁵⁶. Le village sera l'unité nécessaire qui permet le mieux cet encadrement rapproché.

* L'expérience de Baguinéda réunit les conditions d'une expérimentation plus significative - mise en oeuvre de grands travaux, déplacement de population, stabilité des co-

55 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.90)

56 M. BAUZIL - Directeur Général Adjoint de l'Office parle de l'expérience de Niénébalé et notamment de la première année d'exploitation dans les terres suivantes : "Il paraissait des plus improbables à cette époque que les agriculteurs indigènes puissent tirer efficacement partie de l'outillage mis entre leurs mains autrement qu'en les groupant par équipe d'ouvriers sous les ordres des cadres européens. Les travailleurs recevaient un salaire journalier augmenté d'une ration de vivres due à tous les membres de leurs familles. M. BAUZIL Note sur les méthodes de colonisation Ségou 1938 (p.509)

lons installés, modes de tenures, cultures Elle se traduit par la réalisation de 1925 à 1935 de grands travaux de génie civil - barrage de dérivation, canaux adducteurs et d'irrigation - un aménagement des terres et un recrutement en colons plus importants (3 fonctions: aménagement, recrutement, exploitation). Les travaux d'infrastructure sont réalisés de 1926 à 1928 par les militaires du génie (Service Temporaire des Irrigations du Niger) sous le contrôle technique de l'ingénieur BELIME et selon les méthodes qui prévaudront pour la réalisation de l'infrastructure future de l'Office du Niger (travail obligatoire, contrainte)⁵⁷. Ils permettent l'inauguration du système hydraulique de Sotuba en Février 1929 par le Ministre de Colonies A. MAGINOT. L'aménagement des terres commencent en 1930. Il se poursuivra jusqu'en 1935. 8 villages sont installés de 1930 à 1932, la population du centre est à la même date de 2274 têtes. Cette population cultivée 1407 ha dont 590 ha de riz⁵⁸. Les principes qui guident la réalisation et l'exploitation sont identiques à ceux qui prévalent à Niénébalé. Baguinéda doit apporter une réponse à deux questions principales : faisabilité des projets de grande taille en matière de génie civil notamment, peuplement et stabilité des populations installées sur des grands projets de colonisation agricole, viabilité de tels projets.

L'expérience dans ses objectifs représente plusieurs fois celle de Niénébalé : par la population concernée - 150 habitants à Niénébalé - 5600 habitants attendus à Baguinéda; par les superficies cultivées - 200 ha dont 33% irrigués, 5500 ha dont 3300 irrigués. Cette prise en compte de l'effet de dimension est indispensable à la conception des aménagements du delta qui doivent théoriquement représenter - par passage à

57 L'ensemble barrage, prise d'eau, canal nécessitera en moyenne 3000 manoeuvres noirs dirigés et surveillés par un moyenne de 50 européens (Général BRISSAUD - DESMAILLET) chargé de mission du Ministère des Colonies. La mise en valeur du Soudan - les flots de prospérité de l'Office du Niger Revue Economique Française N° 4, tome LVIII Août Septembre 1936 31 pages (p.6). La construction du barrage de Sotuba (Baguinéda) fera de 1926 à 1929, 610 morts, 1182 invalides provoquera la désertion de 900 travailleurs sur un total de 9150 réquisitionnés (DJIBRIL AW, historique de l'Office du Niger - Office du Niger Ségu 1963 4 pages (p.2)

58 Office du Niger - Direction Générale - Rapport sur le fonctionnement de l'Office du Niger pendant l'année 1936 Ségu 02/05/1937, 87 pages (p.44)

une taille plus importante - près des 175 fois Baguinéda. L'inauguration du barrage de Sotuba en 1929 apporte en outre une première réponse positive quant à la faisabilité de grands travaux de Génie Civil dans la vallée du Niger⁵⁹.

L'interrogation principale à Baguinéda concerne la stabilité des populations de cultivateurs installés sur le périmètre. Ces derniers sont recrutés dans un premier temps dans les villages de proximité, jusqu'à 200 kms et par villages entiers par la suite⁶⁰. Les méthodes de colonisation sont identiques à celles de Niénébalé - encadrement européen rapproché, regroupement en villages, tentative de développement des stimuli matériels, reconstitution artificielle du milieu traditionnel. Rien ne permet cependant d'affirmer en 1932 comme le fera BELIME en 1938. **"Cette population est aujourd'hui entièrement fixée et tout démontre dans ses attitudes qu'elle a quitté ses anciens villages sans esprit de retour"**⁶¹.

Bien plus, la conclusion des deux expériences doit, nous l'avons vu, déterminer les conditions de la future mise en valeur du delta. Mais si Baguinéda représente en 1932 de 7 à 15 fois Niénébalé, l'expérience est loin de son terme et de fournir les conclusions attendues

Les deux expériences posent en conséquence en l'état plus une série d'interrogation qu'elles n'apportent de certitudes :

1) Quant aux coûts humains du projet futur. L'expérience de Baguinéda se traduit, à la mise en place des infrastructures, par des pertes importantes en vie humaine et des méthodes pour le moins discutables. (deuxième portion du contingent). Le projet Office nécessite des infrastructures encore plus considérables et par conséquent des besoins en main d'œuvre tout aussi importants. L'exploitation des terres du nouveau projet nécessitera autant sinon plus de population. Cette dernière ne

59 Barrage de 1800 m, débit de 10m³/s, canal adducteur de 22 kms, coût financier 18,5 milliards. E. BELIME des travaux du Niger - Paris 1940 (p.94)

60 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.96)

61 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.96)

s'est pas révélée à Niénébalé particulièrement enthousiaste pour s'installer sur les périmètres nouveaux. Par quels coûts se traduiront ces différents besoins ?

2) Quant à son coût financier. Les expériences de Baguinéda et de Niénébalé se traduisent par des investissements limités tant au plan de l'infrastructure qu'à celui de l'encadrement. Leur taille réduite limite dès l'origine les montants nécessaires. Qu'en sera-t-il lorsque l'on passera à une plus grande échelle ? Quel sera alors le degré d'investissement - tant au plan humain (encadrement) que technique (infrastructure) à réaliser ? Niénébalé dans ses résultats d'exploitation apparaît en outre particulièrement intéressante pour le colon - (revenu monétaire perçu). Mais dans quelle mesure les résultats financiers sont-ils représentatifs (décompte réel des charges et des subventions) et extrapolables ?

Ces interrogations ne sont qu'une reprise et un complément des avertissements développés dès 1922 en réaction au premier projet d'aménagement de la vallée du Niger (1850000 ha) par Auguste CHEVALIER (Professeur de Botanique au musée et expert cotonnier), Yves HENRY (Inspecteur Général de l'Agriculture) et le colonel F. BERNARD (spécialiste des projets d'irrigation). Présentés dans la presse (1921/22), ils sont réfutés par E. BELIME dans "les irrigations du Niger - Bilan et controverses"⁶² et portent sur les investissements à réaliser et les doctrines de colonisation.

La critique la plus systématique provient du Colonel BERNARD qui qualifie le projet d'illusoire et d'imprécis: "les espoirs sont si merveilleux, les apparences si séduisantes que l'on ne se demande pas si l'oeuvre est vraiment réalisable"⁶³. Or elle est illusoire selon le colonel BERNARD parce que basé sur une idée fautive - le postulat de la richesse des terres vierges du Niger - "[...] Il n'y a qu'à

62 E. BELIME - Les irrigations du Niger Bilan et controverses Publications du Comité du Niger Paris 1922 117 pages

63 Colonel BERNARD dans E. BELIME Les irrigations du Niger Bilan et controverses Publications du Comité du Niger Paris 1922 117 pages (p.61)

vouloir, il n'y a qu'à se baisser et ramasser"⁶⁴. A ce postulat de base s'ajoutent différentes évidences pourtant écartées par les promoteurs du projet - insuffisante connaissance de la topographie, sous estimation des coûts et des délais extrapolés à partir des réalisations d'autres projets (Inde Anglaise), ignorance surtout du problème humain - "Il n'est pas douteux que le problème de la main d'oeuvre dominera partout celui des Travaux Publics [...]. Ce n'est pas [...] dans un pays où la densité est de 4 à 5 habitants au km² que l'on pourra trouver la multitude de travailleurs dont on aura besoin. Il faudra donc importer une véritable armée de manoeuvre et d'ouvriers [...]. Or dans la section de la falémé [construction du chemin de fer Dakar-Niger] récemment sur 1300 manoeuvres recrutés, 500 se sont enfuis après avoir touché leur prime d'engagement. [En outre] en terrain irrigué il faut en moyenne deux travailleurs par hectare. D'où viendront-ils ? Où ira t-on les recruter ? [...]. Dans certaines régions, l'état sanitaire est déplorable, [...] la population n'augmente pas, la sous alimentation est la règle [...]. En 1919/20 lors des opérations de recrutement, la proportion des inaptes a été de 72 %"⁶⁵. Et le colonel de conclure : "On est si convaincu de l'influence toute puissante de l'outillage matériel que dans le choix de solutions ou des tracés, dans la répartition des travaux on ne tient point compte du nombre des indigènes que les entreprises projetées intéressent, pas plus que l'on n'en tient compte pour l'exécution des ouvrages ou la mise en culture des terrains aménagés"⁶⁶.

Dès juillet 1921 dans la Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture coloniale le professeur CHEVALIER présente sur un ton plus modéré des remarques analogues - insuffisance des connaissances en matière de culture intensive

64 Colonel BERNARD dans E. BELIME Les irrigations du Niger Bilan et controverses Publications du Comité du Niger Paris 1922 117 pages (p.85)

65 Colonel BERNARD dans E. BELIME Les irrigations du Niger Bilan et controverses Publications du Comité du Niger Paris 1922 117 pages (p.83)

66 Colonel BERNARD dans E. BELIME Les irrigations du Niger Bilan et controverses Publications du Comité du Niger Paris 1922 117 pages (p.85)

du coton, système de colonisation inadapté car requérant une forte présence d'encadrement européen de qualité (1 surveillant européen au minimum pour 100 ha), aménagement coûteux et sous estimé (ignorance du micro relief) et impossibilité de compter sur le paysan noir pour en réaliser la phase terminale. cultures insuffisamment rémunératrices pour assurer la rentabilité du projet. Surtout comme l'affirme le professeur : "Nous ne croyons pas que l'on puisse compter sur l'arrivée en masse des colons soudanais, venant louer des terres dans les régions irriguées alors qu'ils ont dans leur village des surfaces étendues où ils peuvent faire les mêmes cultures avec leurs propres moyens en courant des aléas il est vrai [...] mais où ils conservent une indépendance qu'ils apprécient plus qu'un bien être incertain [...]. La transplantation de la main d'oeuvre des régions peuplées (Mosi par exemple) aux régions à mettre en valeur soulève de grandes difficultés. L'indigène dans n'importe quel pays ne quitte jamais définitivement le sol où ont vécu ses ancêtres à moins de raisons impérieuses"⁶⁷. En conséquence "Le problème consiste donc à savoir si le coton ne peut pas être produit [...] au Soudan nigérien mais dans d'autres conditions [...]. A l'heure actuelle la tâche la plus urgente au Soudan nous paraît être celle de mettre l'indigène en mesure de mieux cultiver sa terre et de développer d'avantage ses cultures vivrières et ses champs de coton et de lui faire vendre ses produits aux prix les plus élevés"⁶⁸.

Les remarques de Yves HENRY, Inspecteur Général de l'Afrique Occidentale Française - sont d'un autre ordre : le projet n'est pas suffisamment ambitieux. Certes différentes limites sont signalées - micro relief, fertilité des sols. "Toute culture intensive par irrigation qui conduit nécessairement aux grands rendements et épuisante, elle doit être soutenue par une fumure proportionnée à ces rendements et à la richesse du sol"⁶⁹ - mais le projet doit être basé dans sa réa-

67 E. BELIME - Les irrigations du Niger - Bilan et controverses Paris 1922 (p.8)

68 E. BELIME - Les irrigations du Niger - Bilan et controverses Paris 1922 (p.7)

69 E. BELIME - Les irrigations du Niger - Bilan et controverses Paris 1922 (p.32)

lisation et pour des raisons de rentabilité sur une irrigation pérenne - "En culture irriguée, en Afrique particulièrement, la culture intensive est impossible sans l'irrigation pérenne qui distribue l'eau toute l'année et sur toutes les parties de l'assolement, selon les besoins propres à chacune"⁷⁰ et par conséquent sur la construction d'un barrage de retenue et non pas de dérivation. Le projet d'aménagement de la vallée nécessitera des recrutements extérieurs : "Seuls les pays mosis, relativement peuplés, sont tant à cause de leur éloignement que des conditions peu favorables à la culture, logiquement destinés à fournir de la main d'oeuvre aux régions de production intensive"⁷¹. L'apport conjugué à l'accroissement naturel (quadruplement de la population installée) permettra de disposer en cinquante ans de 3 millions d'agriculteurs cultivant 300000 ha (3 travailleurs/hectare) dont 1/3 en coton (90000 tonnes de coton).

Toutes ces remarques, toutes ces objections, les premiers résultats techniques (parcellaires) sont balayés par E. BELIME. L'important est la mise en valeur du "champ cotonnier soudanais qui couvre plus de 150000 km²"⁷². Et pour ce faire l'ingénieur BELIME dispose de solides appuis. Dès 1921, le député BARTHELEMY (délégué du Soudan) affirme au vu du premier projet d'aménagement : "Mieux vaut surtout dans les pays neufs où tout est à créer, une réalisation imparfaite, mais rapide, que des enquêtes prolongées et des atermoiement indéfinis, fussent-ils motivés par la recherche de la perfection"⁷³.

Soutenu par les autorités politiques, BELIME l'est aussi par le Gouverneur Général de l'AOF MERLIN qui fait financer par l'intermédiaire de l'Agence Economique de l'AOF de 1921 à 1924 d'intenses campagnes de presse (Le temps, Les Débats, Le Fi-

70 E. BELIME - Les irrigations du Niger - Bilan et controverses Paris 1922 (p.33)

71 E. BELIME - Les irrigations du Niger - Bilan et controverses Paris 1922 (p.27)

72 E. BELIME - Les irrigations du Niger - Bilan et controverses Paris 1921 (p.37)

73 Cité dans P. HERBART - Le chancre du Niger GALLIMARD Paris 1939 124 pages (p.44)

garo, Le Matin, Le Journal, Le Petit Parisien Le Petit Marseillais, La Dépêche de Toulouse).

Il l'est par la chambre de Commerce de Bamako et par le Gouverneur du Soudan TERRASSON DE FOUGERES : "C'est au Mosi seulement que nous pouvons trouver les hommes nécessaires à l'exécution des travaux et à l'exploitation des terres que nous aurons fertilisés. Il est bien évident que nous aurons besoin de recourir à la réquisition. Le gouvernement devra exiger que chaque village envoie en permanence sur le chantier un nombre d'hommes proportionnels à sa population"⁷⁴. Appuyé par le Comité du Niger, BELIME obtient par un tour de France de conférences (Paris, Marseille, Bordeaux, Lille, Rouen ...) en 1922 l'appui public de l'industrie Textile (Chambre de Commerce de Lyon), des Travaux Publics, des Maîtres de Forges (Transsaharien).

Opposé au projet à sa nomination en 1923 - "au lieu de nous offrir le luxe de coûteux et inutiles programmes et de nous payer de mots creux [utilisons] le concours effectif de ce merveilleux instrument d'action économique que sont les Sociétés Indigènes de Prévoyance"⁷⁵, le Gouverneur Général CARDE sous la pression de Paris, le défend dès 1924 en essayant d'infléchir les priorités en faveur du riz et vers la création d'un grenier céréalier au Soudan. Ce soutien cumule en 1929 avec le slogan "création dans la vallée du Niger d'un îlot de prospérité" et l'inauguration du barrage de Sotuba réalisée avec campagne de presse à l'appui (Le Temps, Le Journal des Débats, La Revue Diplomatique ... La Gazette de Lille, Le Midi Colonial, Le Salut Public, Le Journal de Rouen ...) par le Ministre MAGINOT ("Le Niger, Nil du Soudan")⁷⁶.

Ces appuis politiques sont d'autant plus importants que comme le souligne P. HERBART quelques années plus tard (1938), les premières études (1919-1932) sont le fait d'un homme (BELIME) qui lorsqu'il conçoit le premier projet

74 Cité dans P. HERBART - Le chancre du Niger GALLIMARD Paris 1939 124 pages (p.41)

75 P. HERBART - Le chancre du Niger - Paris 1939 (p.64)

76 P. HERBART - Le chancre du Niger - Paris 1939 (p.66,67)

d'aménagement de la vallée du Niger ne connaît l'Afrique que depuis quelques mois, ne s'est pas entouré d'ethnologues ou d'experts des Sciences Humaines alors qu'il propose de vastes transferts de population et envisage la mise en place dans les futures centres de colonisation d'un "projet social" nouveau, (société nouvelle d'intégration du village traditionnel), ignore tout de l'agriculture soudanaise. Ce sont pourtant les conceptions et les théories de BELIME, qui servent de base à la création et au développement des centres de colonisation du delta central".

Chapitre 3 - La création de l'Office du Niger (1929-1932)

Alors que les recherches et les études se poursuivent dans la vallée du Niger E. BELIME soumet en Avril 1929 au Ministère des Colonies et à la demande du Ministre, le Projet d'aménagement général du delta central. Ce programme est approuvé deux ans plus tard, le 16 Mars 1931. Un organisme spécifique indépendant de l'administration locale est chargé de sa mise en oeuvre, ce sera l'Office du Niger créé le 5 Janvier 1932.

1/ - Le programme d'aménagement du Delta (1929)

Le programme général d'aménagement du delta central nigérien soumis en 1929 au ministère des colonies est l'aboutissement de l'ensemble des études et des recherches menées dans la vallée du Niger depuis 1919. L'idée de base est d'établir un organisme d'aménagement et d'exploitation hydroagricole qui tirant parti des facteurs favorables de la région (conditions naturelles, surplus démographique des zones avoisinantes) élèverait le niveau de vie moyen des populations locales, enrichirait l'ensemble de la zone deltaïque, lutterait contre les famines et pour l'approvisionnement alimentaire de l'AOF tout en contribuant à de fortes exportations de coton vers la métropole (augmentation des recettes d'exportation du Soudan). Le programme est conforme au slogan nouveau du Gouverneur Général BREVIE (successeur de CARDE) et de BELIME "création d'un flot de prospérité dans la vallée du Niger, lutte contre la famine, politique des ventres pleins"

Le programme comporte deux volets : un volet technique - aménagement et exploitation des terres à irriguer - et un volet humain - peuplement des terres à exploiter. L'idée de base du projet technique est d'utiliser l'eau des crues du Niger - désormais domestiqué, par construction d'un

1 Cité par P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1930 (p.66, 70)

barrage de dérivation en amont du delta mort et d'une digue de protection contre les inondations le long de la rive gauche du fleuve - en vue d'irriguer l'ensemble des terres - désormais productrices de riz et de coton - du delta mort et des plaines alluvionnaires de la rive gauche.

Cette idée générale se concrétise en 3 dossiers techniques (infrastructure, exploitation-encadrement, transformation-commercialisation).

Il faut pour obtenir les résultats escomptés (Cf cartes) :

1) relever le niveau du fleuve par un barrage de dérivation à construire au point de défluence (Markala) de l'ancien lit du fleuve (marigot de Molodo, Niger néolithique) et proche du point de défluence du marigot de Boky Were (point A) ; conduire l'eau détournée par le barrage et par un système de canaux principaux (canal adducteur, canal du Sahel, canal du Macina) vers les marigots de Molodo et Boky Were préalablement drainés et endigués afin qu'il puissent servir de canaux réservoirs d'irrigation ; à partir de ces canaux réservoirs constituer des réseaux d'irrigation et de drainage dans les zones aménagées ; protéger sur la rive gauche par une forte digue contre les crues annuelles du fleuve les périmètres aménagés et creuser sur la rive droite un canal de navigation qui permette la continuité de la navigation en contournant le barrage. Le système ainsi constitué sera selon BELIME un système modulaire et qui utilise au mieux la main d'oeuvre disponible: "Le débit solide pratiquement nul du Niger permet d'exécuter le réseau des canaux d'adduction et d'irrigation par étapes successives, au gré des progrès de la colonisation sans que ces ouvrages courent le risque d'être comblés par envasement [...]. L'irrigation par gravité s'impose, à l'exclusion de tout système de relèvement mécanique des eaux entraînant l'emploi de la main d'oeuvre et la détournant ainsi des besoins dans lesquelles elle ne saurait être remplacée":

2 E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.111)

2) préparer l'exploitation et la culture des terres préalablement aménagées. Cette dernière se fera comme le précise BELIME - par des paysans propriétaires : "Il est aujourd'hui indiscutablement prouvé que le gros de la colonisation du delta sera formé par les agriculteurs indigènes propriétaires du sol qu'ils exploitent. Ces indigènes viendront de l'AOF³". Ces derniers cultiveront coton, riz, cultures d'assolement du riz et du cotonnier, produiront des fourrages servant à l'alimentation du cheptel en stabulation, en pacage ou en transhumance. Ces cultures seront complétées par des cultures vivrières :

- L'exploitation enfin se fera selon BELIME par association de l'agriculture et de l'élevage - "l'engrais de ferme étant indispensable à la production du coton, l'élevage du boeuf et du mouton [...] sera associé à la culture"⁴.

3) Cette population paysanne sera techniquement encadrée par un personnel européen compétent qui en assumera la tutelle. Les productions seront traitées et transformées dans des unités industrielles à mettre en place.

Le barrage régulateur une fois construit doit alimenter 4 systèmes principaux d'irrigation : (Cf tableau)

1) Système d'irrigation du Macina (Fala de Boky Were ou de Sansanding) le long de la rive gauche du fleuve et pour 360000 ha de riz, 100000 ha de coton.

2) Système d'irrigation du Sahel (Fala de Molodo) pour 410000 ha de coton, 85000 ha de riz.

3) Système du Karadougou sur la rive droite pour une superficie indéterminée en riz.

4) Système de KOKERI pour 150000 ha.

L'ensemble des superficies mentionnées représente 1105000 ha. Il s'agit toutefois plus d'un inventaire du potentiel existant établi à partir d'un corroyage primaire (cartes en courbes de niveaux, transversales tous les 10 kms) que d'un véritable programme de travail - à déterminer ultérieurement

³ E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.112)

⁴ E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.112)

par des études régionales - qui retiendra finalement les deux premiers systèmes (Macina et Sahel) soit 960000 ha.

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU DELTA 1929		
Système hydraulique et Casiers	Coton (ha)	Riz (ha)
1 - Canal du Macina		
a) casier rizicole sur la rive gauche du Niger et du Diaka		150 000
b) Casier rizicole entre Niger et Diaka		210 000
c) Système du Kareri	100 000	
2 - Canal du Sahel		
a) Système du Kalaa supérieur	60 000	
b) Système du Kalaa inférieur	60 000	85 000
c) Système du Kouroumari	80 000	
d) Système du Mema	130 000	
e) Système du Fariméké	80 000	
Superficie irrigable pour les deux ensembles du Macina et Sahel	510 000	445 000
TOTAL	955 000	

source : E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 220 pages (p.113)

De ce projet technique deux remarques sont à faire :

- 1) Le projet est grandiose. Il correspond à une multiplication par 10 du premier programme d'aménagement de 1920 (programme Carde). Ce dernier prévoyait l'utilisation de 7% (100000 ha) de l'ensemble des terres du delta central. Le nouveau programme prévoit l'utilisation de 64% (960000/1500000 ha), 10% de l'ensemble de la cuvette irrigable du Niger (10000 000 ha de Ségou à Tombouctou), l'équivalent de 2% de la superficie de la France.
- 2) Le projet demeure un projet cotonnier. 53% des superficies prévues lui sont consacrées, une spécialisation sectorielle

nette est faite entre secteur cotonnier (Sahel, potentiel cultivable de 450 à 650000 ha) et secteur rizicole (Macina⁵ potentiel de 500000 ha). Les implications humaines du projet sont tout aussi considérables.

Nous avons vu précédemment que l'AOF est dans son ensemble une zone peu peuplée. Les densités y sont faibles - guère supérieures à 3 hab/km². Le Soudan quant à lui ne dispose guère de plus de 2 habitants au km². Les chiffres de densité moyenne masquent cependant deux catégories de phénomènes :

1) des différences très variables d'un territoire à l'autre et à l'intérieur d'un même territoire. L'ACF connaît ainsi des zones de peuplement dense - pour raisons économiques - ceintures de l'arachide au Sénégal (30 hab/km²), zones de culture de cacao en Côte d'Ivoire, du palmier à huile au Dahomey (50 hab/km²) - et pour des raisons politiques : royaumes centralisés du plateau mosi (45 hab/km²) - falaise refuge du plateau du Bandiagara (60 hab/km²). Cette même variation de densité se retrouve au Soudan où le plateau de Bandiagara, la boucle du Niger sont des zones du peuplement plus dense, et au sein de la boucle du Niger où s'opposent les zones peu peuplées du delta mort et les cercles avoisinants⁶.

2) De puissants courants migratoires orientés de l'intérieur vers les côtes touchent l'ensemble des pays et drainent leur population. Le Soudan est ainsi un fournisseur - pour des séjours de durée variable - d'hommes et de main d'oeuvre.

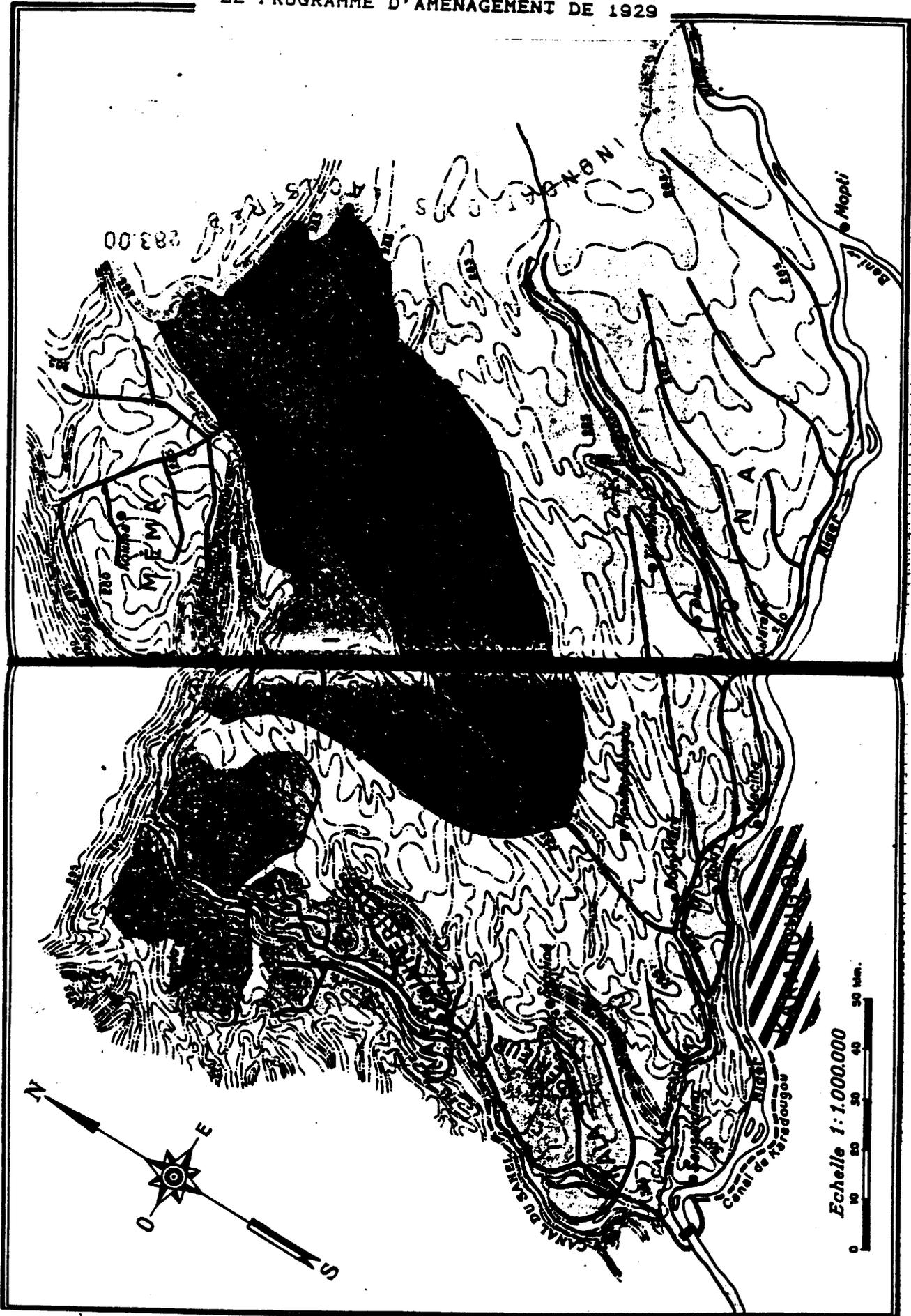
Le projet général d'aménagement de 1929 souligne pour être mené à bien le recours nécessaire à des transferts de population en provenance des zones les plus peuplées du Soudan. Le raisonnement tenu par E. BELIME est le suivant :

1/ La mise en valeur et l'exploitation des terres à coton de l'Office du Niger - car le raisonnement ne concerne que les derniers - nécessite à terme 800000 colons (sur la base d'un habitant à l'hectare). Le fonds humain local - estimé à 115000 personnes dont 100000 agriculteurs répartis sur 15000

5 E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.112)

6 E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.11)

LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE 1929



km² (Delta) - est susceptible de fournir 75000 personnes. Si l'on tient compte des terres nécessaires à la mise en place de la totalité de l'aménagement (800000 ha en 25 ans) et compte tenu d'un taux de croissance de la population installée de 2%/an - doublement en 35 ans - il est nécessaire d'installer sur les terres de l'Office 400000 personnes et par conséquent de faire venir progressivement mais rapidement au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, 325000 personnes des régions voisines.

2/ Cette population excédentaire est disponible dans les cercles de la proximité Sud et Est (population du delta, du Sud-Soudan, du plateau mosi, du plateau Dogon ...) dans un rayon maximum de 450 kms' et dans un territoire que BELIME qualifie de zone neutre : "En éliminant le long du Niger et de son affluent le Bani une marge de territoires [...] en ménageant en bordure du chemin de fer projeté Bobo Niger, [...] une distance de 100 kms [...] il reste un grand territoire que nous appellerons la zone neutre. Cette zone neutre économiquement inexploitable par tout autre moyen que la colonisation nigérienne intéresse en partie ou en totalité les cercles de Baguineda, Diedougou, Koudougou, Ouahigouya, Dori, Kaya, Fada N'Gourma, Tankodogo, et Ouagadougou. Il appartient à l'administration d'en tracer les limites et d'ouvrir une enquête qui permettra de dénombrer exactement la population disponible, de connaître les caractères des races qu'elle englobe, leurs usages, leurs hiérarchies, éventuellement les migrations périodiques auxquelles elles se livrent, voire même leur histoire [...] et de déterminer ainsi les moyens de créer plus tard un courant humain orienté vers le Niger". L'objectif est d'utiliser ces poches de population, en détournant les courants d'émigration existant dont ils sont généralement le réservoir et en provoquant de nouveaux déplacements vers les centres de colonisation de l'Office. Ces centres de peuplement, aménageables en vue de la pratique d'une agricul-

7 E. BELINE - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.84)

8 E. BELINE - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.105, 106)

ture moderne et intensive sont susceptibles de nourrir correctement une population qui se déplace surtout pour des raisons économiques. BELIME précise en effet : "Il ne s'agit pas de tirer une population de territoires d'où elle est absente mais bien au contraire des districts surpeuplés éparpillés dans des demi-déserts. Il ne s'agit pas de transférer cette population d'un climat sec à un climat humide [...] mais d'un climat sec à un autre climat sec". [...] Assurer le glissement de cet excédent de tous les points où il existe vers le delta ne peut être que profitable à ceux qui restent aussi bien qu'à ceux qui partent⁹.

Ce volet humain appelle divers commentaires :

1) Le projet - par la ponction de population qu'il suppose est important. Il envisage le transfert - au seul profit de l'Office du Niger - de 10% de la population du Soudan de 1920 (3,4 millions d'habitants)¹⁰. Le prélèvement est certes échelonné, mais sur un laps de temps court - temps d'aménagement des 400000 premiers hectares du projet que l'on peut estimer à une quinzaine d'années. Il se fait par ailleurs sur une zone réduite aux cercles avoisinants pour lesquels il représente une ponction de 14% de la population. Ce prélèvement n'est cependant pas pour BELIME négatif car il équivaut à décongestionner des régions trop densément peuplées par rapport à leur potentiel productif¹¹.

2) le peuplement et les transferts de population doivent se faire en grande partie pour cultiver le coton. Il y a selon BELIME un objectif d'intérêt national. "Quand le delta nigérien sera entièrement peuplé et exploité - ce qui pour la part de cette région dévolue à la culture du coton devait pouvoir être obtenu en 1/4 de siècle - il en sortira près d'une centaine de milliers de tonnes de cette fibre, c'est à dire le 1/3 de notre consommation présente de coton étranger. Il n'est

9 E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p. 85)

10 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.87)

11 E. BELIME évalue cette population entre 5 et 7 millions d'habitants en 1920. (E. BELIME les irrigations du Niger Paris 1921 p.16)

12 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.85)

que de réfléchir un instant aux répercussions sur nos finances et notre commerce de cette puissante contribution à l'économie nationale pour mesurer l'intérêt qui s'attacherait à sa réalisation rapide et justifie les sacrifices somme toutes limités à consentir pour édifier l'oeuvre technique et humaine dont elle dépend¹³.

3) La bonne réalisation des transferts de population repose sur une série de questions dont la réponse reste incertaine. Elle suppose non seulement la réorientation des courants d'émigration vers l'intérieur, mais encore le changement de leur nature traditionnelle. La promesse d'une plus grande prospérité et d'une sécurité matérielle accrue dans une zone géographique plus proche des lieux d'origine des émigrants doit modifier sans contrainte la nature de leur émigration. BELIME argumente en 1929 : "Nous ne comptons employer nulle autre méthode que celle qui résultera d'une judicieuse adaptation de la propagande administrative aux circonstances locales. Car en dehors d'une propagande agissante insistante, perspicace et ingénieuse tout ensemble, nous ne connaissons aucun autre moyen de décider un homme à quitter à la fois son genre d'existence et son pays natal"¹⁴.

Cette emigration doit en conséquence dans l'esprit de BELIME :

a) être le fait de familles entières et non pas de jeunes ou d'individus isolés.

b) se faire à titre définitif et non pas comme lors des déplacements vers les côtes pour une durée de séjour plus ou moins longue.

c) le produit de l'accroissement naturel - important - doit demeurer sur place et contribuer à l'augmentation de population locale (pas d'exode rural des jeunes, pas de retour dans la communauté d'origine).

Ces différents éléments supposent de la part du futur candidat à la venue à l'Office une âme de pionnier et

¹³ E. BELIME - Extrait de la conclusion Travaux du Niger Paris 1940 (p.216)

¹⁴ E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.106)

d'aventurier. Ils supposent - en opposition flagrante avec les coutumes traditionnelles - une liberté individuelle importante et la rupture plus ou moins totale avec la communauté d'origine. Ils considèrent comme sous entendue la réussite future du projet Office et l'oppose à ce titre comme alternative d'émigration - à des zones d'émigration traditionnelle à prospérité bien établie (zone côtière).

Que ce changement de nature ne se produise pas en toute liberté et sous incitation de conditions matérielles et géographiques attrayantes, et le peuplement de l'Office ne pourra alors être effectué que par la contrainte et le recrutement forcé.

Diverses remarques peuvent en outre être formulées à l'égard des volets tant humain que technique du projet Office tel qu'il nous est présenté dans le programme général d'aménagement de 1929. Alors que les résultats des premiers travaux de recherche entrepris de 1919 à 1929 ne sont pas tous acquis et soulignent le poids des contraintes (facteurs limitants) à intégrer dans la future mise en valeur du delta, le rédacteur du Programme général, E. BELIME semble ignorer ces contraintes.

Le projet est en conséquence :

- 1/ un projet très "topographique" et très "hydraulique", très orienté vers les Travaux Publics, et conforme à la formation initiale de BELIME (Ingénieur des Travaux Publics). Les études agronomiques sont consacrées principalement au coton et cette priorité conduit à sous estimer le fait que sauf dans les régions septentrionales (analogue climatiquement à la Gézirah), la culture du riz est mieux adaptée au sol et aux conditions naturelles de l'Office (volet agricole) que le coton.
- 2/ très mécanique et cartésien dans ses évaluations et ses prévisions concernant les transferts de population à réaliser et l'utilisation de la main d'oeuvre recrutée. Les délais de formation et d'adaptation de la paysannerie transférée ne sont pas pris en compte et les promoteurs de l'Office négligent les

longues années (délai d'au moins une génération) qu'il faudra pour former la main d'oeuvre recrutée aux techniques nouvelles intensives et modernes (culture attelée, association agriculture élevage ...) de l'agriculture irriguée.

3/ un projet aux virtualités considérables . Si BELIME recense ainsi en 1929, 960000 ha à aménager en priorité, le Général BRISSAUD - DESMAILLET, chargé de mission du Ministère des Colonies, estime en 1935 les surfaces à aménager en 25 ans à 1500000 ha, la population à installer à 1200000 têtes et les productions attendues à 100000 tonnes de coton, 200000 tonnes de riz, 150000 tonnes d'arachides¹⁵. Les productions seraient évacuées par le futur chemin de fer trans-saharien Méditerranée Niger dont le barrage constituerait selon le Général le terminus : "La voie normale franchissant pont sera emprunté par le futur tracé du Méditerranée Niger qui operera sur la rive droite la fonction avec la ligne à voie métrique du Dakar-Niger"¹⁶.

D'une manière plus globale le caractère technocratique du projet et la sous estimation du facteur humain se traduisant par deux aspects évidents :

1) le raisonnement en termes de facteur de production. La terre et l'eau facteurs naturels offrent des opportunités intéressantes dans le delta. Les hommes - facteur travail, main d'oeuvre - sont le facteur complémentaire à importer dans la zone.

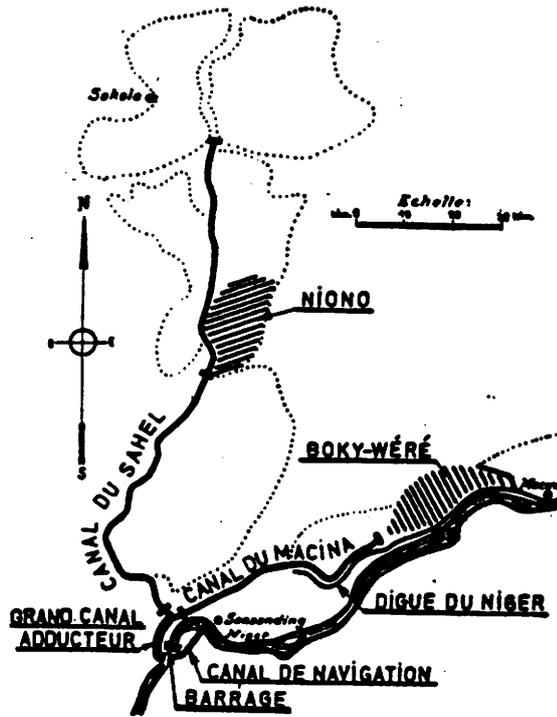
2) Le projet de par sa taille exerce un effet déstructurant évident. Son intégration au pays - en dehors d'une consommation de facteurs de production - n'est pas prise (ou très peu) prise en compte. L'objectif reste en conséquence l'instauration d'un organisme agricole extraverti qui se contente de puiser localement les intrants dont il a besoin

15 Général BRISSAUD DESMAILLET - Les flots de prospérité de l'Office du Niger supplément au N° 4 de la Revue Economique Française tome LVIII Août Septembre 1930, Paris 31 pages (p.27)

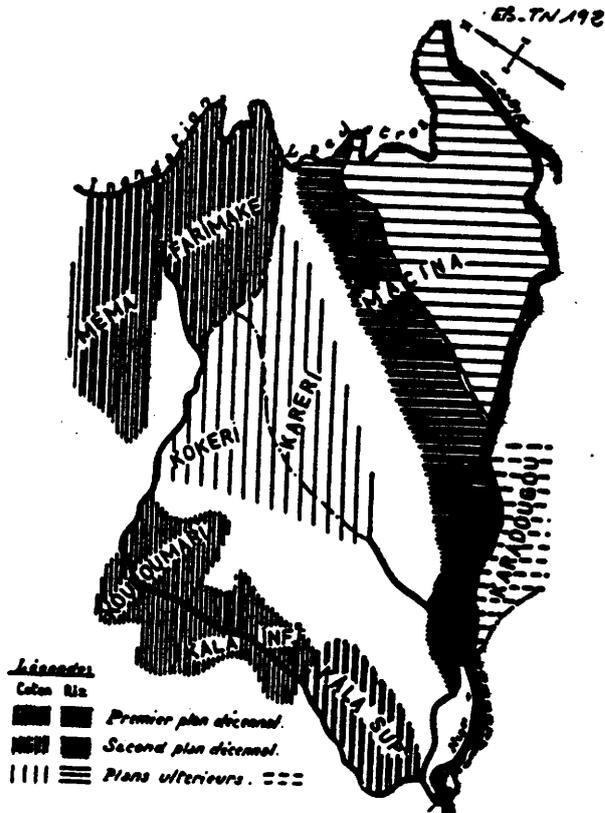
16 Général BRISSAUD DESMAILLET - Les flots de prospérité de l'Office du Niger supplément au N° 4 de la Revue Economique Française tome LVIII Août Septembre 1930, Paris 31 pages (p.10)

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT DU DELTA CENTRAL (OFFICE DU NIGER)

ES. TN 116



Le delta central — Travaux sur fonds d'emprunt



Aménagement du delta central — Programmes successifs

source : E. BELIME - Les travaux du Niger. Paris 1940 (p.118, 192)

(hommes, eaux, terres) en vue de l'exportation et d'un résultat financier qu'il importe de maximiser.

11/ - Le Décret du 5/01/1932. La création de l'Office du Niger

Après approbation le 16 Mars 1931 par le ministre de la France d'Outre-Mer du programme général d'aménagement du delta Central Nigérien, l'Office du Niger est créé par décret du 5 Janvier 1932¹⁷. Etablissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière il succède au Service des Textiles et de l'Hydraulique Agricole devenu en 1930 le Service du Niger.

L'objet du nouvel organisme est "l'étude, l'aménagement et la mise en valeur de la Vallée du Niger". Le siège de cet Office est à Ségou (Soudan Français) (article 1er du décret du 05/01/1932). L'Office est un établissement public. Cette option n'est pas envisagée et est même récusée dans le premier projet d'aménagement de la vallée du Niger (1921) où priorité est donnée par BELIME à une gestion privée - "Une concession foncière s'étendant sur tout ou partie des terrains concessibles est accordée à une compagnie agricole dans laquelle il paraît utile que les groupement cotonniers français soient représentés. Les principales charges de cette compagnie sont les suivantes : étude, exécution des travaux, mis en exploitation des terrains concédés"¹⁸. Cette compagnie bénéficierait de l'appui financier des pouvoirs publics. Mais en l'absence d'intérêt notable du secteur privé pour les expériences en cours dans la vallée du Niger de 1922 à 1932, l'opération est prise en charge en totalité par les représentants de l'Etat.

Placé sous l'autorité du Gouverneur Général de l'ADF, représenté par un commissaire, l'Office est dirigé par un Directeur Général aux pouvoirs importants (BELIME) nommé par décret du Ministre des Colonies (article 3). Le Directeur Général "est chargé des études, travaux et opérations relevant

17 Décret du 05/01/1932 - ronéotype - Office du Niger 8 pages

18 E. BELIME - Les irrigations du Niger - Paris 1921 (p.142, 144)

de l'Office du Niger "(article 3 du décret du 05/01/1932. [11] établit le budget. Il arrête les propositions de toute nature à présenter au conseil d'administration" (article 4) [...] Il a sous ses ordres le personnel de l'Office (article 3). Le Directeur est assisté d'un conseil d'administration (28 membres de droit ou nommés)" et d'un comité de surveillance - émanation des autorités locales (Gouverneur Général, Soudan) qui "contrôle sur place la gestion du Directeur de l'Office" (article 6). Le Conseil d'Administration délibère sur le budget, l'établissement et l'exécution des programmes d'études et de travaux les opérations de toute nature relevant de l'Office, les comptes et l'organisation ... (article 8). Il se réunit au moins une fois par semestre (article 7). Ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation du Gouverneur Général de l'AOF (article 9). Le Directeur Général rend compte chaque année de sa gestion dans un rapport [...] "transmis avec les observations du Conseil d'Administration au Gouverneur Général de l'AOF" (article 16).

L'Office est structuré administrativement autour de 5 services opérationnels (hydraulique, agronomique, de la colonisation, de l'élevage, de la santé ...) et d'un Secrétariat Général.

Cette organisation est successivement modifiée par les décrets du 26 Mai 1932, 10 Juillet 1936, 4 Novembre 1937, et par arrêté du Gouverneur Général du 10 Août 1937 réorganisant les services techniques et administratifs - création de services complémentaires - études et travaux, de la documentation, des laboratoires - remplacement du Secrétariat général par un service des Affaires Administratives¹⁹.

L'organisme dispose d'une compétence générale sur l'ensemble de la vallée du Niger, théoriquement de la source à l'entrée en Nigéria britannique, pratiquement de Bamako à

19 8 membres nommés statutairement - haute administration coloniale et centrale - 10 membres désignés par le GG AOF, 7 nommés par le ministre des colonies, 2 par des départements ministériels spécialisés, le Directeur Général avec voie consultative (Cf décret du 05/01/32).

20 GG - AOF - Office du Niger DG - Rapport sur le fonctionnement de l'Office pendant l'année 1937 - 05/97/1938 Paris 78 pages (p.1)

Tombouctou. Ce n'est qu'ultérieurement que sera précisée l'étendue géographique de cette compétence²¹.

Le budget de fonctionnement du nouvel organisme est financé exclusivement par des fonds publics - subventions du Gouvernement Général de l'AOF et du Soudan (article 11 du décret du 05/01/1932) pour un montant de l'ordre de 4 millions de francs²², cependant que tous les travaux sont financés sur ressources d'emprunt du Gouvernement Général de l'AOF.

Les lois d'emprunts du Gouvernement Général de l'AOF - 22/03/1931 et 07/07/1934 - octroient à la réalisation du programme général d'aménagement et sur un montant total de 1500 millions, un crédit de 300 millions (barrage et grosse infrastructure) ainsi que les fonds nécessaires à un premier programme d'aménagement et de colonisation (40 millions)²³.

Sur ce statut et de cette organisation générale, diverses remarques sont à faire :

* l'Office assure sous un statut unique (public) de multiples fonctions : entreprise de travaux publics, service administratif de recrutement et de déplacement de population, entreprise de production agricole, entrepreneur industriel et commercial. La multiplicité et la juxtaposition de ces fonctions se traduisent pour l'organisme par des contraintes majeures et notamment par la nécessité d'intégrer dans le fonctionnement des objectifs contradictoires - objectifs d'intérêt général et social (organisme d'aménagement et de peuplement), objectifs de rentabilité et de productivité (entrepreneur agricole, industriel et commercial) ; nécessité en conséquence de gérer en fonction de ces différents objectifs les moyens limités disponibles (hommes, capitaux ...).

21 L'Office du Niger effectue en première urgence la mise en valeur du Delta Central Nigérien (décret du 09/12/1941). Le champ géographique d'intervention est précisé ultérieurement dans l'article 1er du décret du 22 Octobre 1954. : "mise en valeur par l'irrigation de la vallée du Niger, l'exécution des travaux, l'aménagement, la colonisation et l'exploitation des terres commandées par les aménagements hydrauliques, notamment ceux de Sansansing, de Sotuba et la région lacustre, ainsi que toutes études et travaux relatifs". Ministère de la France d'Outre Mer - l'Office du Niger (Notes et Etudes Documentaires 2240 12/12/56. La Documentation Française 52 pages (p.16)

22 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.208)

23 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.115, 116, 121,)

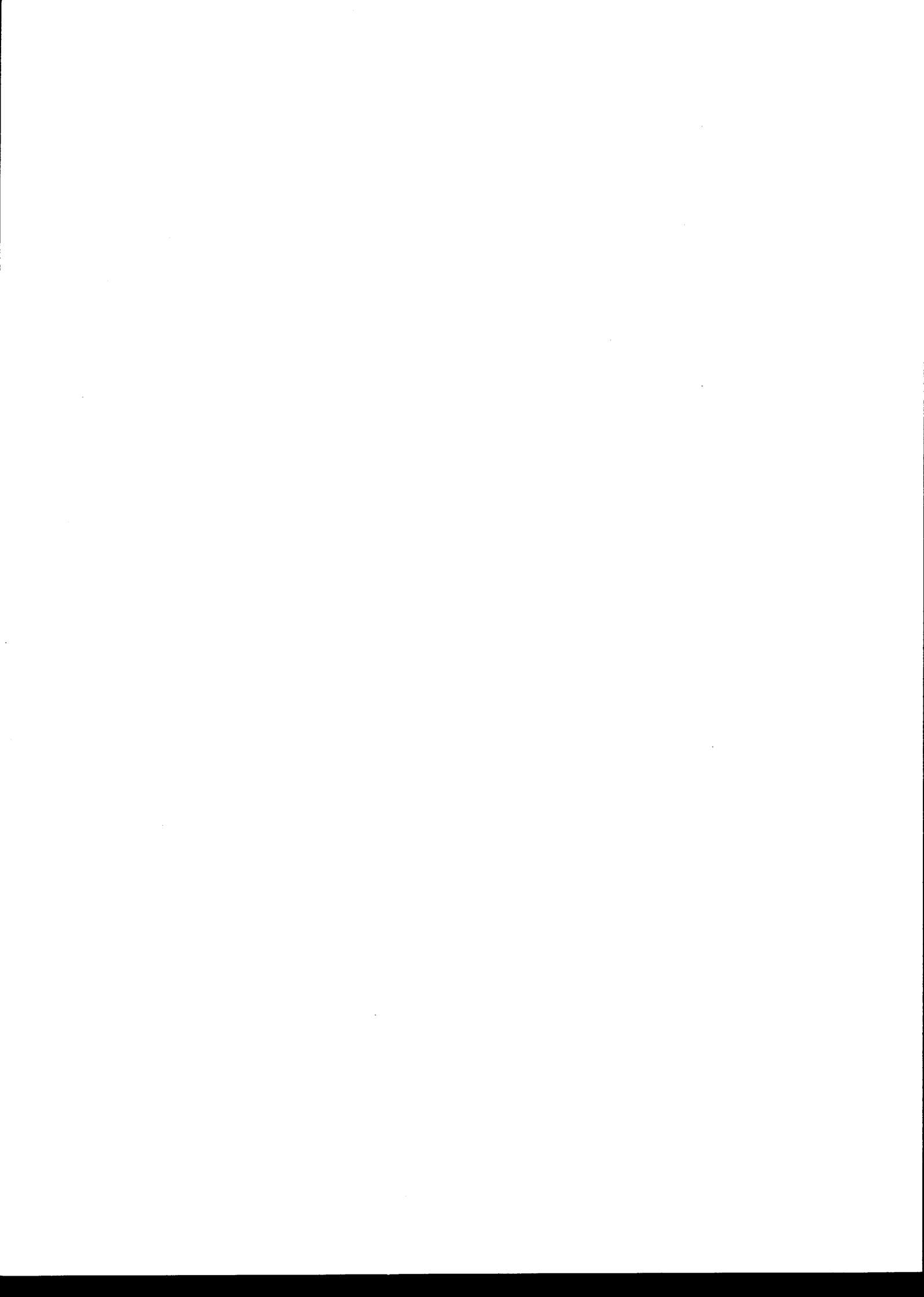
* L'Office est un établissement (public) doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il dispose d'une influence étendue sur un très vaste territoire sous contrôle de l'administration et du Gouverneur Général. L'autorité de tutelle la plus élevée, le Ministre des Colonies, en approuvant le projet général d'aménagement crée également en la substituant au Service du Niger institué en 1930 et dépendant de la Colonie du Soudan, un organisme ad hoc, autonome à l'égard des autorités locales. Le Ministre écrit en 1931 au Gouverneur Général de l'AOF "La réalisation des travaux compris dans le programme d'irrigation, l'organisation administrative technique et financière de la zone irriguée, nécessitent des moyens spéciaux [...]. L'organisation prévue devra avoir les garanties de souplesse, de durée, de continuité, de compétence, de puissance financière que comportent la complexité et l'étendue de la tâche à réaliser. L'intérêt que la métropole doit attacher au succès vous est un sûr garant que vous trouverez les concours nécessaires et le Département ne manquera pas de vous soutenir de tout son pouvoir dans une tâche qui dépasse le cadre de l'AOF et présente une importance de premier ordre pour l'économie nationale toute entière". Cette organisation nouvelle "qualifiée, stable" sera mise en place "sans nulle atteinte à l'ossature administrative Ouest Africaine, autonome"²⁴. Le Directeur bénéficie de par le statut de l'organisme, d'une autonomie incontestable, renforcée par une subordination à des autorités administratives multiples, distinctes et géographiquement lointaines : Gouverneur Général de l'AOF (Dakar), métropole (siège du conseil d'administration à Paris, Ministre des Colonies), autorités locales du Soudan (siège de la direction à Ségou).

* Le type d'organisation retenue pour le nouvel organisme - forte centralisation, intervention exclusivement publique - est fortement distinct de celui mis en place par les britanniques, dans la Gézirah où prévalent les principes

24 Cité par E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.207)

de décentralisation fonctionnelle et d'économie mixte : l'Etat entreprend la réalisation de grands investissements d'aménagement, a en charge leur entretien et les travaux de recherche, détermine (en collaboration avec les sociétés privées) les directives d'exploitation et de production agricole. Les sociétés gérantes (privées) se chargent de l'exploitation, du prélèvement et de la commercialisation de la récolte assurée par les colons.

Mais il est bon aussi de préciser qu'à l'heure où BELIME présente son programme d'aménagement et à l'heure de son adoption, les critiques - présentes déjà à l'égard du premier projet - demeurent. Elles viennent des autorités locales et concerne la viabilité économique de l'entreprise. La Chambre de Commerce de BAMAKO, après avoir soutenu l'entreprise, émet ainsi en 1930 les plus grandes réserves à son égard : "La Chambre de Commerce n'envisage pas sans inquiétudes l'investissement de sommes énormes dans les travaux, dont le rendement ne peut être que lointain en raison de la multiplicité des problèmes à résoudre : peuplement, organisation des cultures ...". Ces critiques seront reprises ultérieurement par les Chambres de Commerces de l'AOF. Elles n'empêchent, ni ne retardent le déroulement du projet.



CONCLUSION

Alors que l'Office du Niger est officiellement créé par le décret du 5 Janvier 1932, après 13 ans de recherches continues, et la définition de deux programmes successifs d'aménagement de la vallée du Niger, différentes questions restent en suspens.

- Le projet est conséquent dans sa taille et son impact sur le milieu et la région - 1000000 d'hectares à aménager et à mettre en valeur. Les hypothèses techniques demeurent cependant à affiner et les premières conclusions sont insuffisantes pour valider de façon stable la réalisation d'un tel projet. Le promoteur de l'Office - E. BELIME - le précise lui-même, les différents documents qui sont à la base de la création de l'Office relèvent du domaine de l'étude de faisabilité et les hypothèses restent à affiner. Ces hypothèses sont d'ailleurs fortement contestées et remises en cause dès l'origine des travaux d'étude et à la publication de deux programmes successifs.

- Ces hypothèses apparaissent particulièrement hasardeuses et ambitieuses sur le plan humain. Ce dernier repose sur la conjonction de facteurs favorables : transfert massif de population, implantation sur les terres irriguées, création d'un milieu social nouveau - dont le terme apparaît particulièrement optimiste (création en 30 ans d'une "société africaine nouvelle"). Mais alors que dans le domaine technique ces hypothèses peuvent être validées aisément et que la compétence de BELIME n'est pas remise en cause (hydrologie), cette compétence est absente du domaine social et humain. BELIME présente son premier projet d'aménagement (1919) sans connaissance pratique de l'Afrique. Son projet de "restructuration sociale" se fait sans appui et sans concours des praticiens des colonies et de spécialistes des sciences humaines.

De plus si dans l'esprit de BELIME, la construction du barrage de Markala et de la cité industrielle relèvent de l'expérimentation grandeur nature - destinée à vérifier les hypothèses et les prémisses tirées des premières expériences menées entre 1898 et 1932. Les opposants de l'époque s'étonneront de l'ampleur de cette expérimentation et des moyens qui lui sont alloués. On s'étonnera également des choix de la méthode - une troisième grande expérience plutôt que de multiples petites expériences - dont l'effet est de provoquer l'opposition de milieux scientifiques, industriels et des autorités locales. Ces derniers - ne représentent cependant pas - face aux moyens de BELIME, face à ses campagnes de communication et de relations publiques - une opposition de nature à infléchir une réalisation dont nous allons maintenant étudier les modalités.

DEUXIEME PARTIE - Le temps de la contrainte : 1932-1947

Cette deuxième partie comme l'histoire de l'Office du Niger colonial, dans son ensemble s'inspire d'une documentation abondante et notamment des Archives du centre de documentation de l'Office à Zégué. La particularité d'un établissement comme l'Office est d'avoir disposé dès l'origine de données statistiques nombreuses. La production d'informations et la publication d'un rapport annuel d'activité est en effet imposée par l'article 16 du décret du 18 01/1932 créant l'établissement et astreignant chaque année le Directeur Général à rendre compte de sa gestion. Cette deuxième partie s'inspire abondamment en conséquence des rapports d'activité (1932/33 à 1943/50) de l'Office. A ces rapports s'ajoutent un complément de documentation de nature administrative à usage interne (rapports des différents services de l'Office).

L'ensemble de cette information est étayée par les rapports d'analyses et de mission d'expertises réalisés à l'Office - rapports de mission d'inspection, communications qui se succéderont durant toute la période coloniale. Citons à titre d'exemple la communication de Pierre VIGUIER au Congrès des Ingénieurs coloniaux de Paris (1949).

A ces premières sources s'ajouteront des informations complémentaires d'origine extérieures et notamment l'ouvrage qui n'est pas contemporain de la période étudiée, mais y est consacré pour la plus grande part ; ouvrage d'Amidu MAGABA¹ qui décrit pour la période 1902-62, les méthodes operatives utilisées dans les colonies - en retenant l'exemple de l'Office - pour la réalisation de grands travaux d'infrastructure.

1. La mise en valeur par la colonisation africaine des terres irriguées du delta central nigérien - Agronomie Tropicale volume 5 n° 3-4 Paris 1950 15 pages

2. Papa Commandant a jeté un grand filet devant nous - Les exploitations des rives du Niger 1902-62- F. MASSEROT Textes à l'appui Paris 1978, 170 pages

Divers documents postérieurs à la période - mais qui effectuent un rappel historique seront également cités dans le cours du texte. On ne s'étonnera donc pas du caractère daté de certaines sources et références.

Cette présentation méthodologique des sources est cependant loin d'être exhaustive et nous invitons le lecteur à se référer à la bibliographie ou aux notes portées en cours de texte pour en avoir une idée plus complète.

Malgré avant d'entrer plus précisément dans cette deuxième partie qui introduit l'ensemble de l'histoire de l'Office du Niger colonial, rappelons quelques permanences qui caractérisent l'ensemble de la période et non pas spécifiquement cette partie.

De l'ensemble de la période coloniale, période qui rappelle nous s'étend pour l'Office de 1932 à 1960/61, diverses remarques sont ainsi à retenir :

- La période coloniale est une phase cruciale par phase de création, mais aussi de mise en place et de maturation de l'Office. En 1960/61 de dernier dans ses paramètres d'exploitation (surfaces aménagées et cultivées, population dépendante, production, collecte ...) représente déjà un poids quasi équivalent à ce qu'il sera en 1984/85 (surfaces cultivées, production ...) sinon un poids notable (50% de la population de 1984/85, 35% de la collecte, 90% des surfaces aménagées ...). Cette période qui couvre plus de la moitié de la vie de l'entreprise est une période clé car c'est celle qui préfigure l'Office d'aujourd'hui, c'est celle aussi où se définit sa personnalité « textes fondateurs, organisation interne, organigramme » et où se déterminent les constantes de son histoire.

- La période coloniale est une phase d'expérimentation et d'études permanentes. Alors que les équipements surgissent de terre et que les aménagements sont régulièrement réalisés (40000 hectares aménagés en 1960/61, mise en service du barrage de Zansandingan en 1948 ...), la période voit se succéder phases d'études et d'expertises « études complémentaires des

études de bases, études de détail - dont le déroulement est quasi continu jusqu'à l'Indépendance (études topographiques, hydrauliques, climatiques, pédologiques, agronomiques ...).

A ces études dont le résultat principal est d'infirmer ou de démentir les hypothèses trop favorables retenues lors de la création du projet se juxtapose une phase d'expérimentation grandeur nature concomitante à la mise en oeuvre du projet - aménagement des terres, politique de colonisation et de peuplement, mode d'exploitation, partage du produit - qui n'est pas sans répercussions sur les conditions d'exploitation et sur les résultats (économiques). De cette phase d'expérimentation et d'apprentissage qui est la période coloniale on notera pour qui connaît l'ensemble de l'histoire que l'Office du Niger colonial préfigure l'Office du Niger indépendant, que la phase coloniale est un concentré de l'histoire de l'Office et que la plupart des expériences et des pratiques des époques postérieures ne seront dans bien des cas qu'une reprise des expériences antérieures. Cette phase apparaît en conséquence être la référence dont nous parlions en l'introduction générale dans "l'éternel recommencement" de l'histoire de l'Entreprise. Elle constitue en elle même une "boucle", confirmant ou infirmant en fin de période les hypothèses techniques et d'exploitation retenues en début de période.

- La vie de l'Office colonial, ses méthodes et son existence sont régulièrement remises en cause - à la veille et au lendemain de la seconde guerre mondiale (méthodes de colonisation, méthodes d'exploitation, bases techniques ...), en fin de période (justification et rentabilité économique du projet) et par les experts, les autorités de tutelle (Gouverneur Général, métropole), les autorités économiques et politiques, les paysans eux mêmes. A ces contestations répond une croissance régulière de l'entreprise justifiée par la nécessité d'assurer un emploi et un amortissement de l'investissement considérable que représente le barrage. Le contexte n'en demeure pas moins dans bien des cas quasi passionnel.

L'ensemble de la période coloniale sera étudiée en trois parties. Une première partie portera sur ce que nous appellerons la période des grands travaux (1932-1947) (phase d'équipement du projet). La remarque importante à faire sur cette période est que le projet Office est mis en oeuvre alors que les études préalables ne sont pas bouclées ou apparaissent insuffisantes. Alors que l'infrastructure est réalisée (barrage terminé en 1948) - par des méthodes violentes notamment - toute la première phase d'exploitation correspond à une phase expérimentale complémentaire destinée à vérifier les hypothèses antérieures à 1932. Parallèlement à cette première remarque et à ce déphasage des réalisations et des études, on notera le souci des promoteurs (direction) de l'Office d'aller vite - l'exploitation débute à partir de moyens insuffisants, les terres sont hâtivement aménagées, les colons sont recrutés de force, les règles d'exploitation ne sont pas solidement établies. Ces méthodes "hâtives" donnent lieu très rapidement à des contestations (colons, politiques, experts) avant et après guerre entraînant une remise en cause des méthodes et des objectifs.

La partie suivante (3ème partie de la thèse) portera sur la période que nous qualifions d'affermissement et de réparation (1947-56). Sous l'effet des interventions des tutelles, les méthodes violentes de recrutement sont abandonnées, la population en colonisation chute, l'Office selon les recommandations qui lui sont faites procède désormais par séduction, poursuit les recherches agronomiques. La politique d'aménagement reprend très vite mais l'exploitation est revue et parallèlement à une mise en valeur par un colonat africain, l'Office recourt fortement à la motorisation et à l'exploitation directe et recherche les moyens de l'équilibre financier en dehors du colonat. Les textes fondamentaux en matière de colonisation sont précisés, la pression économique sur le colonat se relâche quelque peu.

La période suivante 1956-60 correspond à une remise en cause des postulats précédents - les études

techniques agronomiques, topographiques ...) se poursuivent précisent chaque jour des conditions naturelles handicapantes. la motorisation et l'exploitation en régie sont abandonnées car trop coûteuses. cependant que l'Office à la recherche de l'équilibre financier prône désormais l'intensification des façons à base de culture attelée pour le riz. à forts apports d'intrants "extérieurs" pour le coton (culture riche). Dès 1958 les autorités préparent l'indépendance, étudiant l'application des orientations nouvelles de la République Soudanaise (collectivisation) à l'entreprise. La situation économique du paysannat se dégrade sous l'effet notamment des expériences d'exploitations des terres dont il fait les frais. L'Office est à nouveau contesté dès 1956 dans ses résultats et ses méthodes (non économiques). Mais il existe. Les techniciens mettent en place divers plans de relance - étayés par des résultats d'études plus fiables et revoyant considérablement à la baisse la taille du projet (divisé par 10) mais l'indépendance ne permettra pas leur réalisation.

Le paysannat sujet d'expérience passif des nombreux changements de la période subit successivement l'installation forcée à l'Office, et l'encadrement rapproché de ses représentants. la mise en valeur sous contrainte des terres aménagées, cependant que s'affirme progressivement son statut juridique - proche du métayage - avant qu'en milieu et fin de période il ne fasse les frais des nouvelles méthodes d'exploitation des terres et des conditions économiques qui y prévalent.

Mais revenons à l'étape chronologique qui nous intéresse plus particulièrement 1932-1947, étape qui introduit l'histoire de l'Office du Niger colonial.

Sous l'angle technique le développement de l'Office du Niger peut en effet être fractionné de sa création à l'indépendance du Soudan en deux étapes principales: une première étape que l'on qualifiera de "période des grands travaux" qui s'étend de 1932 à 1948 et qui correspond à la phase d'équipement du projet. Une seconde étape - "période moderne

d'exploitation" qui correspond de 1948 à 1961 pour l'essentiel à la phase d'exploitation du projet.

La période des grands travaux peut-être qualifiée d'expérimentale. En effet alors que Niénébalé ne dispose pas d'une taille critique suffisante et que le périmètre de Baguinéda n'est pas encore totalement opérationnel, pour apporter des résultats suffisamment représentatifs, BELIME qualifie la mise en valeur du delta de "troisième expérience" de colonisation destinée à confirmer et élargir les résultats des expériences précédentes. En attendant l'entrée en service du barrage de Markala (prévue pour 1941) et dont la construction débute en 1930 avant que l'Office ne soit créé, le nouveau Directeur Général définit un programme de transition - programme d'aménagement et de colonisation - dont l'objectif est d'affermir les hypothèses de départ : "Ce qui devait résulter de l'exécution du programme transitoire c'était la formation de personnel préparé, d'outillages adaptés et de méthodes adéquates à l'exécution économique rapide et sur des programmes plus vastes à entreprendre dès l'achèvement du barrage".

Parallèlement à l'expérimentation grandeur nature et directe, les études entreprises durant la période précédente sont poursuivies et affinées - étude topographique (dressage de plan au 1/20000 et 1/5000*) réalisée pour 95% et 48% des superficies du delta en 1943, étude hydrologique (débit du fleuve, régime des précipitations), étude pédologique (1937). Si elles ne sont pas définitives en 1947 les conclusions de ces études particulièrement en ce qui concerne les analyses de sol, apparaissent très nuancées par rapport à celles de l'époque antérieure - les débits du fleuve peuvent varier de 1 à 100 entre l'étiage et les pleines eaux, les précipitations maximales correspondent à la crue et ne la corrigent pas, les sols sont très imbriqués et les hypothèses de départ sont trop schématiques pour être opérationnelles. L'ensemble de ces conclusions tend à limiter le potentiel du

3 G. SPITZ Sansanding les irrigations du Niger Paris 1949 (p.64)

4 G. SPITZ Sansanding les irrigations du Niger Paris 1949 (p.65)

projet, et compte tenu des choix techniques du programme de 1929, les surfaces directement exploitables.

L'Office apparaît fortement dépendant de la conjoncture politique. Alors que commence la mise en valeur (premier secteur en exploitation - Bokoy Were, 1935) la guerre éclate, retardant l'entrée en service du barrage de Markala, réduisant les moyens disponibles.

L'Empire de Vichy accorde à l'Office des moyens importants (600 millions de francs, loi du 19/05/1941) et en même temps que sont entrepris les travaux du "Méditerranée-Niger" (COLOMB BECHAR), le rattache directement au Secrétariat d'Etat aux Colonies (décret du 09/12/1941). L'Office est réorganisé. Il effectue en première urgence la mise en valeur du delta central nigérien. Le Conseil d'administration est remplacé par un Conseil Consultatif (départements techniques ministériels). Le Gouvernement Général ne dispose plus que d'un droit de regard et le contrôle est désormais exercé par un Commissaire du Gouvernement dépendant du Secrétariat d'Etat et résidant à Ségou (ordonnance du 14/03/1943)⁵. Le ralliement de l'AOF à la France libre en 1943, conduit au remplacement de BELIME jugé trop proche de Vichy.

L'Office est contesté à deux reprises durant la période - de par les méthodes employées dans la mise en valeur du delta, de par les résultats obtenus. En 1938, sous le Front Populaire ; en 1944 et au moment où l'organisme est en crise, par une "Commission Spéciale d'Information, chargée d'étudier la situation de l'Office du Niger" nommée par le Ministre des Colonies le 30 Décembre 1944⁶.

Cette contestation résulte principalement des méthodes "coercitives" et "directives" utilisées dans la mise en valeur des terres irriguées.

Nous distinguerons cinq chapitres dans cette partie. Le premier décrira la mise en place de l'infrastructure cependant que le second et le troisième porteront sur

5 G. SPITZ Sansanding les irrigations du Niger Paris 1949 (p.65)

6 G. SPITZ Sansanding les irrigations du Niger Paris 1949 (p.66)

l'instatallation des colons et les premières expériences de mise en valeur. La partie se concluera par un chapitre de bilan des résultats obtenus et un chapitre présentant les répercussions de cette première mise en valeur - une remise en cause générale et radicale de "l'Office de la contrainte" et des ses méthodes.

Chapitre 4 - Le travail forcé pour le barrage et les aménagements

Toute l'infrastructure de base de l'Office est réalisée de 1930 à 1947 par le recours à la main d'oeuvre réquisitionnée. Les méthodes employées ont laissé - pour ceux qui ont survécu - des traces durables dans les esprits. Nous y reviendrons, mais présentons d'abord l'infrastructure de l'Office.

1/ - Le barrage de Markala

L'infrastructure de l'Office comprend un réseau de base (barrage, grands canaux, digue protectrice) à partir duquel se développe l'ensemble des aménagements (réseau d'irrigation et de drainage, parcelles). La réalisation de cette infrastructure débute avant la création officielle de l'organisme. Dès 1929 dans le delta où le STIN¹ - rattaché au Soudan en 1932 et dépendant jusqu'à cette date du Gouvernement Général de l'AOF - entreprend les terrassements du barrage et des canaux principaux, la construction de la digue du Macina, de la cité industrielle de Markala (ateliers et magasins) et dès 1930 à Ségou où il entreprend de réaliser la cité administrative qui deviendra le siège de l'Office.

La loi d'emprunt du Gouvernement Général de l'AOF du 22/12/1931 complétée par celle du 07/07/1934, approuve la construction du barrage du Sansanding (Markala), des grands canaux (canal adducteur du Sahel, et du Macina) et ouvre un crédit de 300 millions de francs pour la construction des ouvrages dont 160 millions pour le barrage².

¹ Service Temporaire d'Irrigation du Niger : créé le 25/07/1925 par arrêté du Gouverneur Général de l'AOF chargé notamment de la construction du barrage de Sotuba (1925). Constitué d'officiers et sous officiers du génie et de l'artillerie coloniale encadrant de la main d'oeuvre africaine réquisitionnée au titre de la deuxième portion du contingent (recrutée par la force). (Cf infra. selon A. MAGASA dans Papa Commandant à jeté un grand filet devant nous. Les exploités des Rives du Niger - 1902/1962 F. MASPERO Paris 1978 170 pages (p.113, 114)

² E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.115)

La construction du barrage débute en 1934 et est assurée jusqu'en 1935 en régie par le STIN rattaché à l'Office du Niger depuis 1933 et dépendant directement du Directeur Général. Le STIN est remplacé en 1935 par un consortium d'entreprise - Société Nationale des Travaux Publics, Etablissements MEUNIER-GOGEZ, Société de Construction des Batiments.

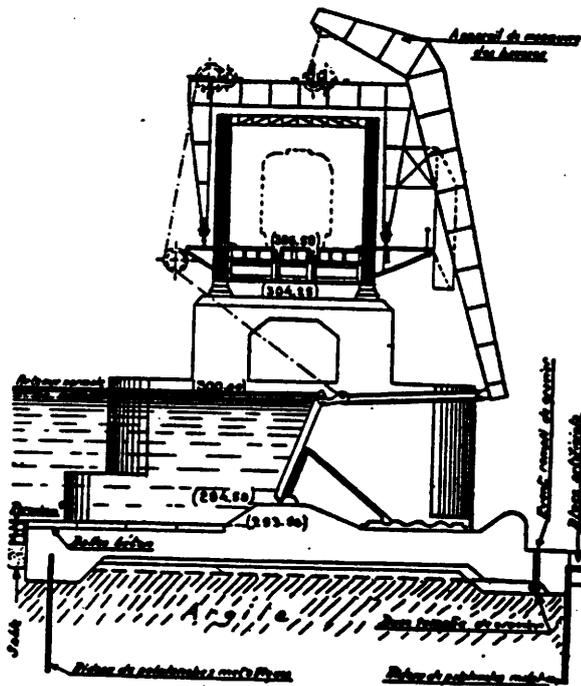
Le STIN devient en 1937 le Service des Etudes et Travaux de l'Office puis en 1942, le service des Travaux Neufs. Il succède en 1946 au consortium après que l'Office ait résilié le contrat passé avec ce dernier. Le barrage qui aurait dû être terminé en 1941, est du fait de la guerre officiellement inauguré le 22/03/1944, mais ne sera achevé qu'en juillet 1947 et ne deviendra opérationnel que courant 1948. L'irrigation et l'exploitation des terres commencent, cependant dès 1935 en s'appuyant sur les réseaux existants (Canaux principaux). Elle apporte un complément de fin de saison (Septembre à Novembre) aux cultures développées sous pluie de Juillet à Août. L'achèvement du radier du barrage permet en 1941 une irrigation par ouvrage temporaire.

Le barrage - barrage de dérivation - se compose de deux parties : une digue insubmersible en terre et maçonnerie de 1920 m de longueur qui prend appui sur la rive gauche du fleuve prolongée par le barrage proprement dit appuyé sur la rive droite. Ce dernier mesure 816 m de longueur et comporte 488 vannes à hausses mobiles mues électriquement. La position levée correspond à la retenue maximale soit 5 m au-dessus du niveau moyen des basses eaux, 4 m 20 au-dessus de l'étiage absolu. Ce niveau permet de maintenir à l'entrée du réseau d'irrigation la cote d'eau nécessaire pendant 7 mois. La période d'étiage correspond (Février-Juin) à l'interruption des irrigations.

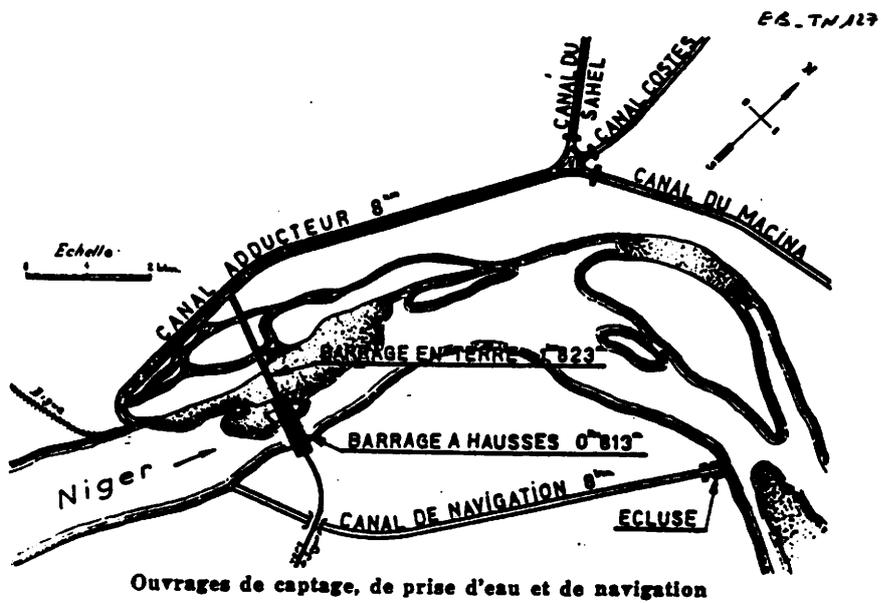
Le barrage est surmonté d'un pont métallique à 2 voies et d'une ligne de chemin de fer - amorce du futur Méditerranéen.

3 Résiliation du contrat passé avec le Consortium pour l'Aménagement des Terres de l'Office du Niger le 31/01/1946.

OFFICE DU NIGER : BARRAGE ET OUVRAGES ANNOTES



Le barrage de Sansanding — Coupe transversale
E.B. TN 128



Ouvrages de captage, de prise d'eau et de navigation

source : E. BELIME - Les travaux du Niger. Paris 1960
(p.128, 127)

terrannée-Niger⁴. L'ouvrage est complété sur la rive droite par un canal de navigation de 8 kms (16 m de large au plafond) qui commence à 2 kms en amont et sur la rive gauche par un canal adducteur de 8 kms de long. Ce dernier d'un débit potentiel de 500 m³/s (50 m de large, 100 m³ dans l'immédiat) débouche sur l'ensemble du dispositif d'irrigation par deux ouvrages régulateurs avec écluse commandant les débits des deux canaux principaux d'irrigation - canal du Sahel et canal du Macina (Cf carte).

Le canal du Macina terminé en 1935 permet dès cette date la mise en valeur des casiers rizicoles de Kolongotomo. Artificiel sur 20 kms, d'une largeur maximale de 25 m (50 à 55 m³/s de débit), il débouche dans le défluent de "Boky Were" endigué sur 47 kms et prolongé ultérieurement par les distributeurs principaux de Kokry.

Une digue est construite sur 70 kms pour protéger le secteur contre les inondations du Niger tout proche. D'une largeur au sommet de 10 m - voie routière - elle domine d'1,5 m les niveaux des plus hautes crues connues.

Le canal du Sahel terminé en 1937 permet dès cette date la mise en exploitation au Nord-Ouest du secteur cotonnier du Niono (kalaa inférieur). Artificiel sur 24 kms et de caractéristiques identiques au canal de Macina il débouche dans le "Fala (défluent, rivière) de Molodo" endigué sur 63 kms remis en eau et transformé en réservoir naturel.

A cette grosse infrastructure s'ajoute la réalisation du complexe industriel de Markala - commencée par le STIN et achevée par le consortium. Ce complexe imposé par l'obligation d'usiner sur la place les matériaux nécessaires à la construction du barrage et de l'infrastructure de base comporte une centrale et tous les ateliers nécessaires à la réalisation des travaux.

⁴ L'ambition des promoteurs de l'Office étant de faire de la région le réservoir agro-industriel de l'AOF (...) de transformer la vallée du Niger en un vaste champ de cultures de coton (...). Le bétail et les céréales auraient été acheminées en direction des pays voisins et de l'Europe grâce à un voie transsaharienne de 3000 km (A. MAGASA Papa Commandant Paris 1978 (p.43)

Le système hydraulique se ramifie à partir du réseau de base en canaux distributeurs, partiteurs et arroseurs. Ces derniers alimentent des parcelles à irriguer d'une superficie de 6 à 12 ha pour le coton (irriguées à la raie) et de 20 à 30 ha pour le riz (irriguées par submersion). Un réseau de drainage se juxtapose au réseau d'irrigation - évacuation des eaux excédentaires - et comporte comme le réseau d'irrigation une hiérarchie d'ouvrages - drains de parcelles, drains secondaires, drains principaux.

La caractéristique majeure du réseau secondaire est sa spécialisation en fonction de la culture pratiquée. En conséquence toute modification d'assolement ou de culture peut conduire à une modification de l'infrastructure d'irrigation.

Les travaux de défrichement et d'aménagement s'accompagnent de la mise en place des installations d'exploitations : routes, chemins, villages, logements pour le personnel, puits, magasins, dépôts, bureaux. Ces travaux d'aménagement commencent en 1934-35 dans le Macina où l'Office entreprend de créer le secteur rizicole de Boky Were, dès 1936-37 dans le Kalaa où l'Office crée le secteur cotonnier de Niono. Les travaux d'un troisième secteur - le secteur de Molodo - débutent en 1943/44.

Le rythme des aménagements est déterminé par différents plans successifs. Si l'objectif demeure la réalisation en 25-30 ans d'un aménagement de 800000 hectares (30000 hectares à aménager par an), cet objectif général demeure soumis à la réalisation d'étapes intermédiaires qui varient au rythme des difficultés rencontrées et de l'état d'avancement des travaux. E. BELIME fixe en 1934, dans le cadre du Programme de transition 1935-41, les aménagements à réaliser pour 1941 à 20000 hectares. Ces objectifs revus en 1939 et déterminés dans le cadre de deux plans décennaux (1941-51, 1951-61) sont fixés à 150000 hectares pour 1951, à 500000 hectares pour 1961⁵. Le dernier projet - avant 1945 - du Gouvernement de Vichy attri-

5 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.193)

bue à l'Office les moyens financiers (600 millions) et l'objectif d'un aménagement de 200000 hectares dans les dix ans.

PREVISIONS DES DIFFERENTS PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFICE (ha)		
PROGRAMME	TAILLE DU PROJET	SURFACES AMENAGEES PAR AN
1/ PROGRAMME DE TRANSITION 1935-1941 EN ATTENTE DE LA MISE EN SERVICE DU BARRAGE (1941)	20 200 (1941)	700 - 4 500
2/ PLAN DECENNAL D'AMENAGEMENT (1941) BELIME	+ 150 000 DE 1941 à 1951	5 000 - 25 000
3/ MINISTERE DES COLONIES -VICHY (1941)	+ 200 000 ha DE 1941 à 1951	5 000 - 25 000

source : E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.130, 145) G. SPITZ Sansanding - Les irrigations du Niger Paris 1949 (p.64)

Les travaux d'aménagement se déroulent sur la période au rythme moyen de 2000 ha par an et dès 1944/45 l'infrastructure de base réalisée - barrage, grands canaux adducteurs, réseaux - permettrait selon BELIME d'en aménager près de 300000⁶. Aux surfaces aménagées dans le delta central il importe en outre d'ajouter pour mémoire les 3286 ha aménagées depuis l'origine à Baguineda qui portent le total des surfaces aménagées par l'Office à 25 500 ha en 1945 (Cf tableau).

Ces superficies aménagées pour 62% durant la guerre et dans un contexte de pénurie le sont des "conditions extrêmes" par l'utilisation d'une main d'oeuvre locale recrutée contre son gré.

II/ - La deuxième portion du contingent

La réalisation de l'infrastructure de l'Office et notamment de l'infrastructure de base, relève de la prouesse

6 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.143)

technique. L'édification des ouvrages posent à l'origine de nombreux problèmes (nature des sols, fondation). Le pays est

SURFACES AMENAGEES PAR CAMPAGNE 1934 - 1947 (HECTARES)				
ANNEES	SURFACES AMENAGEES	CENTRE DE BOKY WERE	CENTRE DU KALAA INFERIEUR	ENSEMBLE DELTA
1934/1935		457	0	457
1935/1936		1 248	0	1 248
1936/1937		1 451	292	1 743
1937/1938		1 267	1 302	2 569
1938/1939		1 000	1 411	2 411
1939/1940		262	2 508	2 770
1940/1941		381	1 844	2 225
1941/1942		1 389	445	1 834
1942/1943		1 406	950	2 356
1943/1944		1 224	1 392 (secteur de Molodo 172 ha)	2 216
1944/1945		1 045	921 (Molodo uniquement)	1 966
1945/1946		0	0	0
1946/1947		0	0	0
TOTAL		11 130	11 065	22 195

source : Office du Niger. Bureau des Etudes Générales. Surfaces aménagées par campagne 1934-1970 Ségou 1971
2 pages

en outre enclavé et l'Office est au coeur des terres. L'acheminement de l'outillage et des matériaux se fait en provenance de la côte (ciment) par un train à voie unique d'une longueur de 1 200 kms (Dakar-Niger). Les matériaux sont ensuite transportés par barge de Bamako à Ségou.

Si à posteriori - et pour les agiographes de l'Office, l'oeuvre apparait exemplaire - "saluons avant toute chose, la perspicacité, l'ampleur de vues et la foi des hommes que surent concevoir et mener à bien ces immenses travaux dans cet immense pays" - il n'en demeure pas moins que les moyens utilisés pour la réaliser apparaissent contestables. Claude MEILLASSOUX dans l'introduction du livre d'A. MAGASA - "Papa Commandant à jeté un grand filet devant nous" - ensemble de témoignages recueillis quarante ans après, auprès des survivants des grands travaux de l'Office précise ainsi : "plus que la prouesse technique, annonciatrice de la dépendance technologique de l'Office à l'égard d'un certain patronat "colonial" en quête de débouchés industriels - carburants, matériaux, engins, pièces détachées nécessaires à la réalisation des travaux du Delta Central. L'Office du Niger [apparaît comme] une oeuvre de mort [...]. Le barrage de Markala, ces centaines de kilomètres de digues, c'est au prix de la vie qu'ils ont été construits". Si le barrage est ainsi officiellement inauguré le 22/03/1944, c'est bien au prix de la sueur et au sang des populations sahéliennes.

L'infrastructure de l'Office est en effet réalisée par le travail forcé d'une main d'oeuvre réquisitionnée dans tous les cercles du Soudan et armée de pelles et de pioches. L'équipement mécanique - engins de terrassement est jusqu'en 1945 rare et insuffisant.

La main d'oeuvre recrutée est celle apportée par la 2ème portion du contingent dont relève tout homme valide de 15 à 50 ans non appelé sous les drapeaux pour porter les armes. Cette incorporation dans la deuxième portion équivaut à un service militaire d'une durée de 3 ans effectué dans les travaux publics. A cette force active de production s'ajoute celle des réquisitions forcées et ponctuelles - fourniture im-

7 Le delta ressuscité. Brochure de prestige de l'Office 1962 26 pages (p.6)

8 A. MAGASA, Papa commandant à jeté un grand filet devant nous. Les exploités des Rives du Niger 1902-62

F. MASPERO Paris 1978 170 pages. Préface du C. MEILLASSOUX (p.11)

pénative par les villages de travailleurs pour une durée non précisée.

De ce statut militaire découle un encadrement assuré par des officiers, sous-officiers et surveillants, - un mode de vie - en camps de 250 à 250 hommes - et une discipline - en compagnies (1 à 5000 hommes) et sections (4 à 5 par compagnie) - rigoureuse.

L'organisation et l'encadrement des travailleurs de la 1^{ère} portion est assurée dès l'origine des travaux par le STIN, organisme paramilitaire, créé en 1925 par arrêté du Gouvernement Général de l'ADF, "pour le dressage [comme le précise MAGASA] et le rendement des travailleurs de la 2^{ème} portion du contingent". Les méthodes utilisées jusqu'aux années 1949, date d'abolition du travail forcé, sont la contrainte et la violence. Les travailleurs employés 11 heures par jour, mal nourris - "Nulle part ailleurs que sur les chantiers les travailleurs africains n'ont connus avec une telle acuité la famine et la malnutrition"¹⁰ - sont soumis à la bastonnade, aux sévices corporels, à la prison, à la privation de nourriture. Théoriquement ils perçoivent un salaire -1,50 F/jour - mais la masse salariale distribuée s'élève à 18 millions (frais de nourriture inclus) aux africains - 100 fois plus nombreux - qu'ils sont chargés d'encadrer".

Les méthodes du STIN, les conséquences sur les corps et les esprits des deuxième portion du contingent sont analysées de façon précise par A. MAGASA chercheur à l'Institut des Sciences Humaines de Bamako et collecteur pour son étude sur le travail forcé au Soudan de témoignages retranscrits dans l'ouvrage - "Papa Commandant a jeté un grand filet sur nous - Les exploitations du fleuve Niger 1902-52. Cet

9. A. MAGASA précise par ailleurs page 113 - Organisme paramilitaire constitué pour faire suer les turcos et composé d'ingénieurs et de contremaîtres au rabais pour pays insalubres Papa Commandant Paris 1978 (p.114).

10. A. MAGASA Papa Commandant Paris 1978 (p.117).

11. L. GUERDUS (expert du patronat colonial) cité par MAGASA (p.54) : "dans un stade inférieur de civilisation le haut salaire est une incitation à la paresse".

ouvrage nous servira de référence pour toute cette partie. Citons MAGASA "à l'époque des Grands Travaux [...] le travailleur Ouest Africain était assimilé aux matériaux de construction [...]. Le coût d'une entreprise ne se chiffrait pas en capitaux mais en nombre de vies humaines à engloutir"¹². L'ensemble de cette philosophie et des pratiques qui en découlent s'appliquera aux travailleurs des grands chantiers de l'Office - 9500 personnes en 1932, 13000 en 1945. Les témoignages recueillis par A. MAGASA (p.58 à 81), 8 témoignages de base, sont révélateurs de la dureté des travaux, de la terreur qu'ils inspiraient et du souvenir durable qu'ils ont laissé dans les esprits.

* 1936. "Devant la dureté de la tâche [...] certains fuyaient au bout de 8 jours" (p.59). "Tu n'avais pas le droit de retourner aux cases tant que tu n'avais pas terminé [ton travail]" (p.61). "Il y avait un chef d'équipe [...] qui battait les gens à mort et les enterrait dans la digue" (p.62)¹³

* 1943. "Beaucoup des gens mourraient en construisant les digues, enterrés parfois par les machines. D'autres mourraient battus par les chefs d'équipes [...]. Il y en avait d'autres très épuisés parce qu'ils étaient mal nourris. Ils tombaient victime d'un vertige et la machine les recouvrait des terre en passant" (p.67). "A l'époque ce sont les malades qui enterraient les cadavres en les recouvrant de poussière. Parfois on voyait les membres d'un cadavre dans la gueule d'un chien" (p.67).

Les méthodes employées, les effets qui en résultent sement la terreur provoquant fuite, désertion, panique et désolation. L'emploi en est farouchement nié par les représentants de l'Office, par le Directeur BELIME en 1940 notamment : "La majeure partie des travailleurs provient de la

12 A. MAGASA Papa Commandant Paris 1978 (p.129)

13 En 1936 le Général BRISSAUD DESMAILLET chargé de mission du Ministre des Colonies affirme : "On ne saurait trop faire l'éloge du STIN qui a eu de formidables difficultés à vaincre. S'il a réussi c'est grâce à l'opiniâtreté de ses officiers et à l'admirable conduite de ses travailleurs noirs qui bien traités, bien nourris, jamais surmenés ont fourni un rendement exceptionnel". Supplément au n° 4 tome LVIII de la Revue Economique Française. Août Septembre 1936 30 pages (p.13)

deuxième portion du contingent. Doté d'un habillement et d'un équipement, sous le contrôle d'un Service de la main d'oeuvre relevant du Gouverneur du Soudan Français ils reçoivent une ration alimentaire supérieure à celle des tirailleurs [...] l'état de santé du personnel indigène et européen a été très satisfaisant pendant toute la durée des travaux"¹⁴

Les aménagements après intervention des hommes de la deuxième portion du contingent ne sont pas pour autant terminés. Les terres et les habitations doivent être parachevées. Les interventions complémentaires relèvent de la population de colons chargée de la mise en valeur agricole. Ceux-ci reçoivent en effet à leur arrivée des terrains défrichés et canalisés, ainsi que des concessions (habitations et dépendances clôturées) non terminés à charge pour eux de procéder aux finitions.

D'une manière générale incombent au nouveau colon la réalisation des réseaux de drainage de sa parcelle, l'essouchement, la scarification sur la moitié des surfaces que lui sont attribuées (disponibles pour extensions), tout le planage sur les surfaces en exploitation, la construction de cases supplémentaires, l'achèvement des clôtures des cases et des étables, les plantations de village, la construction des chemins agricoles"¹⁵.

Cette participation des nouveaux arrivants est justifiée pour les autorités de l'Office par deux raisons :

- * causes techniques : la collaboration des colons est requise pour des tâches aisées - enlèvement des bois abattus, parachèvement de l'essouchage, nivelage du sol - or dans le Delta et selon BELIME "sur 100 ha il en est en moyenne 90 qui n'ont pas besoin d'être planés"¹⁶ [Pour les 10 restants] "l'instrument à employer est la pelle attelée".
- * causes économiques : il s'agit de limiter au strict nécessaire les avances faites au colon, d'utiliser au mieux la main

¹⁴ E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.128)

¹⁵ E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.180)

¹⁶ E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.179, 163)

d'oeuvre disponible, de garantir la rentabilité des aménagements. Le Directeur E. BELIME insiste sur les économies qui en résultent : "l'indigène qui dispose de loisirs durant des mois de chômage agricole a intérêt à remplacer [...] par la fourniture d'un travail [...], la dépense qu'il serait amené à consentir si on lui en faisait l'avance"¹⁷.

Cette participation paysanne est d'ailleurs à encourager. BELIME précise en 1939 : "On peut penser qu'avec le développement de la colonisation et sa popularité grandissante maintes fournitures incombant actuellement aux services d'exécution pourront être mises à la charge des colons nigériens"¹⁸.

En attendant ce transfert de charges le travail du colon doit être en priorité consacré à la mise en valeur des terres. Cette dernière dépend effectivement du recrutement et de l'installation d'un nombre suffisant de paysans.

17 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.137)

18 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.182)

Chapitre 5 - La colonisation par réquisition

L'exploitation des casiers rizicoles de Kolontomo et des casiers cotonniers de Niono, débutent dès l'aménagement de ceux-ci en 1935 et 1937 grâce à l'installation d'un ouvrage temporaire d'irrigation et grâce surtout au recrutement et à l'installation d'une main d'oeuvre africaine sur les terres nouvellement aménagées et selon les principes dégagés hors des expériences de Niénébalé et de Baguineda :

- attribution à chaque famille d'un lot et des moyens de la faire valoir, les exploitants étant obligatoirement regroupés en village
- encadrement professionnel des colons par des techniciens européens assurant à la fois le rôle d'instructeurs vis à vis des exploitants et de contrôleurs de colonisation, affiliation obligatoire des nouveaux installés dans des "Associations Agricoles" les regroupant collectivement.

1/ - Des recrutements provoqués

Les plans de recrutement de l'Office s'alignent à l'origine sur les prévisions d'aménagement et d'extension du projet. Le ratio optimum de densité qui permet l'adéquation entre les surfaces aménagées et le peuplement correspondant, est fixé par BELIME à 1 habitant à l'hectare : "jusqu'à 120-130 habitants au km² les conditions d'exploitations demeurent favorables et les rendements économiques et financiers satisfaisants. Au-delà [...] il devient nécessaire, soit de compléter par des importations, l'approvisionnement en vivres [...] soit encore de réduire l'importance des cultures payantes"¹. Ce seuil est cependant progressivement réduit à compter de 1939 à 50 habitants à l'hectare pour tenir compte de l'accroissement démographique escompté sur les terres nouvelles.

¹ E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.138)

Sur cette base BELIME prévoit en 1934 et pour 1944 le recrutement de 400000 colons soit 40000 paysans par an. L'objectif est ramené à 3000 personnes par an dans le programme de transition 1934-41. M. BAUZIL Directeur Général Adjoint propose en 1937 le déplacement de 188000 colons pour 1956². Les plans décennaux 1941-51 et 1951-61 envisagent avec la relance du projet par le gouvernement de Vichy en 1941 le recrutement de 2500 à 5000 paysans par an (pointes à 12500 colons par an, 75000 colons pour 150000 hectares dans le plan 1941-51). Ces objectifs comme les objectifs d'aménagement ne seront pas atteints et le rythme des entrées culmine à 3000 habitants par an, en raison principalement des difficultés de recrutement rencontrées.

Les recrutements se font dès l'origine en accord et sous contrôle de l'administration du Soudan. Ce contrôle de l'administration est entériné par les textes fondateurs de l'Office. La Convention de Gérance des terres irriguées du 18/07/1937³ entre le Gouverneur du Soudan ROUGIE et le Directeur adjoint BAUZIL précise que le Directeur de l'Office soumet son plan de recrutement annuel au Lieutenant Gouverneur du Soudan (article 3). L'Office supporte les frais de déplacement (article 4) - "l'administration prêtera son concours, elle assurera la police des convois". L'Office informe les commandants des cercles de provenance et de destination (liste nominative) des installations nouvelles (article 7). Les commandants de cercle participent à cette installation : "Le groupement des colons par village ou quartiers et sous l'autorité des chefs coutumiers sera fait par les commandants de cercle intéressés avec la collaboration de l'Office" (article 8) dans une mesure compatible avec une distribution rationnelle des terres. L'Office enfin présentera tous les ans avant le 15 juillet aux Gouverneurs du Soudan et de l'AOF, un rapport sur la provenance des nouveaux installés (article 11).

2 M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office du Niger - Publication de l'Office du Niger - Ségo 1938 130 pages (p.534)

3 Document photocopié - Archives Outre Mer Aix Marseille 5 pages

La convention "pour le recrutement des colons des terres irriguées du Niger" entre le Gouverneur du Soudan et le Directeur Général de l'Office en date du 25/04/42⁴ renforce ce pouvoir. Les commandants de cercle peuvent présenter des oppositions motivées au recrutement (article 2), mais la même convention met l'administration au service de la propagande de l'Office (section de propagande organisée à l'Office par arrêté général 2190 TP du 10 août 1937)⁵ : "La propagande comportera de la part de l'Office l'exposé précis et exact par la parole, l'écrit, l'image, des conditions d'installation, de travail et d'existence que les exploitants indigènes rencontreront dans les terres irriguées et des avantages matériels que leur procurera la mise à disposition des eaux d'irrigation ; de la part de l'administration d'autorité, la confirmation de la productivité des zones irriguées, de l'intérêt qu'elles présentent pour leurs exploitants et l'assurance de son désir de voir les indigènes des cercles précités, coopérer à leur peuplement".

En application et en préalable de ces différents textes, le Directeur Adjoint BAUZIL peut affirmer en 1937 : "L'Office du Niger choisit avec l'aide de l'administration locale les colons à installer, procède à leur transport des villages d'origine à leur nouveau village"⁶.

Les recrutements se font en deux étapes : en 1935 et 1937, à la création des centres de colonisation, par intégration des villages existants sur les terres aménagées ou sur leurs pour-teurs (de Markala et Sokolo) et avec le consentement (volontaire) des populations concernées. Le premier village du delta est le village de Sangarebougou (Macina) constitué en 1935, "peuplé par l'intermédiaire d'un notable indigène possédant une assez nombreuse clientèle de métayers et disposés à demeurer dans l'exploitation"⁷. Mais très vite l'horizon géogra-

4 Document photocopié - Archives Outre Mer Aix Marseille 3 pages

5 GG AOF-ON - Rapport sur le fonctionnement de l'Office du Niger pendant l'année 1937 - 05/07/38 - 78 pages Ségou (p.1)

6 M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office du Niger Ségou 1938 (p.443)

7 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.99)

phique de recrutement est étendu: à la Haute Volta⁸ - recrutements Mosi à 450 kms de Ouahigouya, Kaya, Tougan ; au sud Soudan - recrutements Minianka, Samagho de San, Koutiala (100-200 km) ; aux circonscriptions soudanaises voisines - recrutements Bambara, Marka, peuples du Ségou et de Macina (50 à 300 kms).

Le pays mosi conformément aux prévisions initiales de BELIME, est au centre des recrutements. Dès 1937 et après visite du Yantenga-Naba sur les terres irriguées (1935), un premier village mosi est créé Ouahigouya (Macina) - 125 habitants. Tout un secteur est réservé dans le Macina à la colonisation mosi rattachée politiquement et administrativement au Yatenga. BAUZIL précise cet intérêt pour la colonisation voltaïque en 1938 : "D'entente avec l'administration du Soudan que ce problème politique intéresse directement, on a commencé la prospection des ressources humaines dans la boucle du Soudan qui présente un climat analogue à celui du Macina [...]. Les pays situés à l'Ouest du Niger offrent peu de ressources. C'est dans le Boucle du Niger qu'il faudra chercher. En particulier les mosi de Ouahigouya trouvent dans le Macina un exutoire qu'ils cherchent actuellement à l'étranger". Les mosi sont par conséquent le réservoir dans lequel il faudra puiser les 250 à 300000 colons "à rassembler par voie administrative". Ce prélèvement est d'ailleurs envisagé avec optimisme par le Directeur Adjoint: "Qu'il s'agisse de l'obstacle humain ou de l'obstacle financier, rien ne se dresse devant l'oeuvre entreprise dans le delta central nigérien. Pour coloniser cette contrée ce ne seront pas les hommes qui manqueront"⁹. Cet argumentaire est repris par E. BELIME en 1939 dans les travaux du Niger qui évalue les réservoirs de main d'oeuvre disponibles au Soudan - 3241000 habitants pour la colonie en

⁸ Le terme de Haute Volta n'est d'ailleurs pas approprié pour la période car les cercles où se font les recrutements - Ouahigouya et Tougan - sont rattachés au Soudan de 1932 à 1947. Ce n'est qu'à compter de cette date qu'ils feront partie de la colonie de Haute Volta, entravant du même coup les possibilités de recrutement (plus difficile d'une colonie, d'une administration à l'autre)

⁹ M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office du Niger 1938 (p.537)

¹⁰ M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office du Niger 1938 (p.552)

1939 2313000 habitants disponibles pour la boucle du Niger (Bandaigara, pays voltaïques). L'administration confirmera cet intérêt, l'arrêté du 25/03/42 (déjà cité) octroyant dans son article 3 la priorité aux recrutements dans les zones de Kou-tiala, Tougan, Ouahigouya.

Mais très vite les méthodes de recrutement changent, conduisant à un retrait de l'administration en 1938, retrait remis en cause avec la guerre et le régime de Vichy¹¹. La méthode largement utilisée devient dès lors et jusqu'à la fin de la guerre la contrainte. P. HERBART dans son livre de 1939 - "Le chancre du Niger" - qui est un violent réquisitoire contre l'Office nous en dresse un premier bilan :

1934 - 5 villages à Baguineda, 100% de "forcés"

1936 - 3 village créés dans le Macina, 93% de recrutements forcés

1937 - 5 nouveaux villages dans le Macina composés à 70% de paysans recrutés par la force¹².

Les incidents se multiplient - rébellion le 03/02/1935 dans le village de Farakan (Baguineda), agitation multiples attirant l'attention de l'administration - mission d'inspections des Colonies, visites de commandants de cercles, visite du Gouverneur du Soudan FOUSSET (1936), missions sanitaires - dont les conclusions alarmantes accompagnent la visite du nouveau Gouverneur Général de l'AOF DE COPPET en 1938 sur les terres de l'Office. Ce dernier affirme "Sur un signe de moi, les villages entiers se fussent vidés de leurs habitants"¹³.

A la suite de cette visite le Gouverneur Général annonce que l'administration ne s'occupera plus des recrutements. Dès lors et en application des directives nouvelles, les administrateurs dégageant leur responsabilité, font remplir par l'intermédiaire des interprètes des déclarations sur

11 J'estime qu'un [...] recrutement [par le volontariat ou le consentement] est impossible sans une pression énergique susceptible même d'exiger de véritables rafles ou opérations de police" (inspecteur G. PRO-VOST commissaire du gouvernement près de l'Office 1941) cité par A. MAGASA Paris 1978 (p.93)

12 P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 124 pages (p.91)

13 Cité par P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 (p.92)

l'honneur (ne pas avoir subi de pression, être volontaire, rechercher des conditions de vie meilleure) par les postulants au départ. BELIME critique ces décisions dans le rapport annuel de l'Office (1938/39) dans les termes suivants : "En 1936 et 1937 l'administration mettant en avant le caractère politique, présenté par le recrutement des colons s'était réservée le soin de procéder elle même à ces recrutements. L'expérience a montré qu'elle procéda par voie d'autorité sans s'attacher à faire de véritables propagande, sans même informer suffisamment les indigènes déplacés des conditions de la colonisation. Il est remarquable que dans ces conditions les colons rassemblés à l'exception de quelques familles de Denbougou [village dont toutes les familles quittent l'Office en 1937/38] se soient adaptées à leur nouvelle existence et n'envisagent pas de retourner dans leur village d'origine. Cette année la haute administration de l'AOF a brusquement en Février changé de politique [...]. L'Office laissé seul devant le problème à résoudre du peuplement des terres [...] organisa immédiatement la section de propagande prévue à l'arrêté général 2190 TP du 10 août 1937 [...]. Les administrateurs commandant les cercles intéressés [...] témoignèrent par écrit de la parfaite correction de notre propagande et de la volonté librement exprimée des candidats à entrer en colonisation"¹⁴.

Ce retrait de l'administration coïncide avec la volonté de la direction de l'Office d'accélérer les recrutements. BELIME propose en 1937 20 à 27000 recrutements par an, 1000000 hommes à l'Office en 40 ans, 13000 recrutements annuels entre 1941 et 1956 (200000 colons)¹⁵. BAUZIL précise en 1938 "Nous serons d'ailleurs amenés dès cette année à déplacer non plus des familles isolées comme il l'a souvent été fait jusqu'ici, mais des villages entiers"¹⁶. Il s'interroge par ailleurs sur la rentabilité d'un recrutement de familles ou de

14 GG AOF-ON- Rapport sur le fonctionnement de l'Office du Niger pendant l'année 1937 Paris le 05/07/1938 78 pages (p.57)

15 PV du conseil d'administration de l'Office du 14/10/1937 cité par HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 (p.88)

16 M. BAUZIL Note sur les méthodes de colonisation de l'Office Ségou 1938 (p.458)

village. "Le service de colonisation de l'Office à généralement procédé par déplacement entier de villages après assentiment des chefs et des notables. L'administration par contre s'est adressée de préférence à la famille [...]. Pris dans son ensemble le village hétérogène par définition, donnera inévitablement des mécomptes. Dans toutes les agglomérations rurales il est des familles puissamment constituées, formées d'éléments vigoureux et actifs préparés à comprendre et à agir en conséquence. Il en est d'autres les plus nombreuses, médiocres [...] d'autres encore privées de travailleurs, véritables poids morts pour la collectivité qui dans ces pays en accepte volontiers la charge [...]. Celui qui s'adresse à des villages doit donc s'attendre à des retards"¹⁷. En application de ces différentes remarques l'Office entame à compter de la campagne 1938/39 le transfert de villages entiers.

La contrainte, ses différentes variantes est dès lors généralisée : publicité mensongère, propagande, contrainte administrative - désignation de "volontaires" par les chefs coutumiers dans les mains desquels l'envoi en colonisation devient une arme privilégiée.

L'envoi à l'Office est perçu comme une véritable déportation et provoque des actes désespérés. Les témoignages recueillis par A. MAGASA sont à cet égard très explicites : "Les gens qu'on réquisitionnait s'ils n'étaient pas placés sous surveillance avant leur transfert, s'armaient d'un arc pour se réfugier dans la campagne ou se suicidaient en se cognant la tête contre les murs [...]. En cas de désertion on arrêtait le père du fugitif on le mettait au soleil"¹⁸. Les procédures de recrutement et l'argumentaire des agents recruteurs sont rapportés par HERBART : "Ici vous êtes des malheureux. Toujours l'administration vous embête, toujours le Chef de canton, toujours les gardes-cercles, l'impôt, les prestations. Allez sur les terres de l'Office du Niger. Il paiera l'impôt pour vous, vous ne ferez pas de prestations. Il n'y a pas de

17 M. BAUZIL Note sur les méthodes de colonisation de l'Office Ségo 1938 (p.538)

18 A. MAGASA - Papa Commandant Paris 1978p.99, 100)

gardes-cercles. Vous serez tranquilles. Vous aurez beaucoup de femmes, la machine travaillera pour vous, vous ne serez pas fatigués. Vous serez nourris gratuitement la première année" (agents recruteurs indigènes Kounton Coulibaly, Yora Diao)¹⁹.

L'administration de l'Office admet le rôle déstabilisant des prélèvements massifs de population dans les milieux d'origine mais retient le choix de les accélérer. BAUZIL s'interroge sur la stratégie à adopter en 1938 : "l'appel à des familles choisies est certainement la formule la plus séduisante mais privée de ses éléments actifs partis en colonisation, la population restante du village régresse et périclité. Au bout d'un moment les habitants restants s'en vont dans les anciens villages demeurés stables ou bien s'ils le peuvent rejoignent les émigrants [...]. Dans ce déplacement bien des choses subissent des modifications profondes. De vieilles traditions devenues impopulaires voient s'atténuer leur caractère oppressif. La mentalité générale se modifie, l'autorité des chefs de famille diminue, l'esprit d'indépendance des jeunes grandit, Un processus de rajeunissement des institutions autochtones se développent que nous avons provoqué et dont nous ne serons pas les maîtres. Pour des raisons de progrès matériel devons nous contrevenir à l'évolution naturelle de la famille et de la société indigène sans égard aux répercussions brutales de notre action sur cette évolution ? Ou bien devons nous rester dans son cadre, dût cette décision accroître les difficultés de réalisation de nos objectifs"²⁰.

Cette administration est tout aussi consciente des limites des méthodes de recrutement utilisées. Ces méthodes - basées selon la direction non pas sur la violence mais sur l'effet cumulatif et de démonstration d'une colonisation réussie (satisfaction des colons installés), sur une propagande soigneusement élaborée (choix de l'époque et des régions de recrutement, engagement du personnel européen, collaboration des chefferies locales, organisation de visites à

¹⁹ cité par P. HERBART dans la chance du Niger Paris 1930 (p.94)

²⁰ M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigènes de l'Office Ségou 1938 (p.538)

l'Office) entraîneraient selon BELIME des demandes d'entrées supérieures aux capacités d'absorption - 4000 demandes en 1938, 7000 en 1939²¹. Ces fortes candidatures s'expliqueraient selon le Directeur et selon toute évidence par les facultés d'entreprise du paysan noir : "l'indigène soudanais n'est pas l'individu immuablement attaché à ses routines qu'on s'était plu parfois à dépeindre. On trouve en France comme en Afrique des gens casaniers et d'autres aventureux et entreprenants. Qui a bien compris la mentalité de nos paysans sait de même coups ce que pensera [...] un agriculteur bambara, mimianka ou mosi. Le mystère du paysan noir est un mythe littéraire"²². Il n'en demeure pas moins puisqu'à la même époque la direction de l'Office (BELIME, BAUZIL) prône le transfert de populations algérienne²³ voire polonaise sur les terres du delta²⁴. À la levée de bouclier provoquée par cette suggestion (obstacles politiques, - islamisme, intégrisme ; acclimatation des blancs, coûts), BELIME rétorque en 1939 - "Mais l'Afrique du Nord ne compte pas que des blancs [...] l'immigration vers le Niger des Harratines des territoires du Sud n'est donc pas à priori une utopie". Il suffirait de les installer dans le Mema et le Farimaké pour ainsi dire inhabités"²⁵. BELIME conclura cependant à l'inutilité de ce concours, qui ne produirait qu'un effet d'accélération, l'hinterland soudanais étant largement suffisant à la satisfaction des besoins de l'Office.

En liaison avec les méthodes employées, la population recensée s'installe²⁶ à l'Office. Si l'on examine le ~~side~~ des flux migratoires à l'Office de 1935 à 1945 (Cf tableau), on constate que ce dernier chute régulièrement à compter de 1937/38 malgré une progression des entrées jusqu'en 1941/42/ et malgré les moyens octroyés par l'administration de

21 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.101, 139)

22 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.140)

23 PV de la séance du 28/05/1937 de la commission de la France d'Outre Mer.

PV de la réunion du 03/04/1937 du Comité Algérie - AOF cités dans P. HERBART Le chancre du Niger 1939 (p.115)

24 M. BAUZIL Note sur les méthodes de colonisation indigènes d' l'Office Ségou 1938 (p.539)

25 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.107)

Vichy. Les sorties représentent en 1942/43 76% des entrées, 1/3 du total des entrées de la période. Elles se composent de fuites mais aussi de démission et d'éviction par l'Office - dispositions prévues dans l'arrêté local n° 1652 du 16/07/1937 (article 10 et 11) portant statut de la colonisation africaine des terres irriguées et moyennant des conditions strictes (préavis, règlement des dettes).

MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES - CENTRES DU DELTA				
TETES	ENTREES	SORTIES	SOLDE	SORTIES/ENTREES %
1934/35	314	-	314	-
1935/36	1 274	-	1 274	-
1936/37	1 581	-	1 581	-
1937/38	2 573	94	2 379	3,95
1938/39	1 998	205	1 793	10,26
1939/40	2 880	1 160	1 720	40,27
1940/41	2 488	872	1 616	35,04
1941/42	3 133	1 100	2 033	35,11
1942/43	2 558	1 943	1 613	76,01
1943/44	2 478	835	1 643	33,69
1944/45	2 238	1 062	1 274	52,16
1945/46	794	988	-174	121,91

source : Office du Niger - Rapport annuel campagne 1945/46 - Ségou 160 pages (p.152)

Les départs concernent toutes les communautés mais principalement les mosi. Le rapport d'activité 1945/46 signale : "les sorties ont été insignifiantes chez les bambara et les miniankas, alors qu'un certain nombre de familles mosi ont quitté le centre. Il est curieux de constater que tandis que ces mosi s'en retrouvaient chez eux, d'autres venaient se présenter spontanément pour entrer en colonisation". Rappelons qu'en 1945/46 ces derniers représentent (avec les samogho) 56% de la

population du Macina. L'Office insiste sur leur instabilité. A ces taux de retour s'ajoute en outre l'agitation des populations des villages (centres de Niénébalé et de Baguinéda principalement) dont les veilles de départ ne diminuent pas pendant toute la période.

II/ - Les villages camps de l'Office

L'Office assure le transport gratuit des colons "recrutés", pris en charge dès le village d'origine jusqu'aux lieux d'implantation sur les terres irriguées. Chaque colon - famille - reçoit à son arrivée un ou plusieurs lots de colonisation - en fonction des besoins de la famille (bouches à nourrir), - des locaux d'habitation avec dépendance et de quoi travailler (équipements intrants). L'installation des nouveaux venus se fait dans les villages.

La densité, les bases juridiques de l'installation des colons, les règles d'attribution des "lots de colonisation" sont fixées de façon précise par la Direction et par différents textes réglementaires.

La règle d'attribution définie par la direction est fixée à 1 hectare par habitant. Elle varie en pratique suivant la capacité de travail des familles postulantes à l'installation et suivant les assolements et les cultures. L'arrêté 1652 du 16 juillet 1937" (Gouverneur du Soudan) "réglementant les conditions d'occupation et d'exploitation par les agriculteurs indigènes des terres immatriculées" de l'Office précise cependant : "chaque lot aménagé ne pourra dépasser une superficie appropriée à la capacité de travail des exploitants" (article 4). Cette densité optimale proportionnée aux capacités des paysans, équivaut en 1938 à 5 ha par travailleur homme (homme de 15 à 55 ans). Le colon une fois la dotation en terre faite, doit procéder au planage des lots, mais assurer auparavant le défrichement et tout l'aménagement (hors canalisation) pour 1/3 des superficies attribuées..

Chaque colon dispose en dehors des terres à irriguer de terres sèches réservées au pacage des animaux, et aux cultures non irriguées (article 4 arrêté du 16/07/1937). Le colon est tenu de cultiver la totalité de la terre irriguée qu'il reçoit en dotation. L'Office dispose aux abords des villages de superficies sommairement défrichées et irrigables destinées à être utilisées au rythme de la croissance des villages.

Le lot de colonisation est affecté en jouissance au paysan, l'Etat en est le propriétaire et l'Office le gérant. Cette situation foncière est produite par le décret du 15/11/35 qui classe les terres du delta dans la catégorie des terres vacantes et sans maître - et par la Convention pour la Gérance des Terres Irriguées (18 juillet 1937) passée entre le Gouverneur du Soudan et le Directeur Général de l'Office. Les terres relevent du domaine privé de l'Etat français et non de celui de la Fédération ou de la colonie. Dans ces conditions et au fur et à mesure de leur immatriculation (au nom de l'Etat) et de leur aménagement, elles sont mises à la disposition de l'Office afin d'en faire des lots de colonisation (article 6 de la Convention de la Gérance du 18/07/1937). L'Office est chargé de leur gestion. Il notifie chaque année au Gouverneur du Soudan les terres susceptibles d'être affectées à la colonisation (article 2 de la convention), le Gouverneur du Soudan les fait immatriculer au nom de l'Etat. Le Directeur Général soumet son programme annuel de colonisation que le chef de la colonie arrête (article 3) et par suite procède à l'application de ce programme (article 8). Tous les ans le Directeur Général rend compte, ainsi que le précise l'article 11 de la convention de son mandat de gérance".

Le lot de colonisation octroyé donne au paysan installé le droit à un titre de concession provisoire. Les conditions d'octroi de cette concession sont précisées dans l'arrêté 1652 du Gouverneur du Soudan (ROUGIE) du 16 juillet 1937 - "Arrêté du Gouverneur réglementant les conditions d'occupation et d'exploitation par les agriculteurs indigènes des terres immatriculées" qualifié de statuts de la colonisa-

tion africaine des terres irriguées. Cultivé dans le cadre d'obligations strictes et de façon continue pendant 10 ans, il permet au paysan d'obtenir non la propriété mais un "permis d'occuper lui conférant sur son lot la jouissance aussi bien des habitations et de leurs dépendances que la perception de l'intégralité des fruits naturels et industriels" (article 16 arrêté 1652). Les conditions préalables à l'obtention de ce permis sont pour le chef de famille indigène : d'occuper pendant 10 ans de façon ininterrompue le terrain concédé à titre provisoire ; de satisfaire aux charges et obligations fixées dans l'arrêté ; d'être jugé apte par le Directeur de l'Office à gérer son bien en bon père de famille. Le permis d'occuper est transférable par héritage ou restituable à l'Office en cas de mésentente entre héritiers, moyennant indemnités fixées par une commission tripartite (colon, administration, Office).

La situation foncière se caractérise de plus par les éléments suivants :

1/ Dans le cadre de statut existant, les rapports du colon et de l'Office sont régis par des règles strictes. Les chefs de familles indigènes acceptent de mettre directement en valeur les lots et de "résider à leurs abords dans les villages de colonisation" (article 2). Pendant les dix premières années d'occupation ils doivent se soumettre à toute nouvelle répartition des lots (article 5). Le colon accepte le règlement de prestations de contre partie en espèces (article 6) et en travail (article 7). Il se réfère et exécute toutes les instructions concernant le contrôle de l'eau et l'exploitation, édictées par l'Office (respect des rôles de l'eau, choix des cultures et des assolements, façons, entretien des réseaux, mesures sanitaires et prophylactiques) (article 9). En dernier ressort et "le cas échéant, il pourra être procédé chaque année au 31 mars et après préavis de 3 mois à l'éviction des colons qui ne rempliront pas leurs obligations" (article 10).

A propos de ces statuts on notera qu'aucun contrat individuel ne lie le colon à l'Office du Niger,

qu'aucune convention particulière fixant leurs droits et obligations réciproques n'est passée entre chaque colon et l'établissement. Le statut découle de conventions passées entre l'administration et la direction de l'Office. La situation du paysan apparaît par conséquent totalement subordonnée aux décisions de l'autorité de tutelle et sans garantie dans un cadre de relations léonin (Cf exploitation) et arbitraire. Dans ces conditions chaque centre - compte tenu des conditions locales (cultures pratiquées) - détermine une "Charte du colon" conforme aux textes généraux qui règle les rapports avec l'Office qui fixe les conditions d'exploitation.

2/ La situation foncière correspond théoriquement, selon la Direction de l'Office, à une étape transitoire vers la propriété définitive du lot de colonisation. BELIME présentant le programme d'aménagement de 1929 affirmait rappellons le : "Il est aujourd'hui indiscutablement prouvé que le gros de la colonisation du delta sera formée par les agriculteurs indigènes propriétaires du sol qu'ils exploitent. Ces indigènes viendront de l'ADF". Ces propos sont repris et amendés quelques années plus tard en 1938 par le Directeur Adjoint BAUZIL dans ses "Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office du Niger" : "Convient-il de s'orienter vers la grande exploitation dirigée ou seulement contrôlée par l'Office dans laquelle l'indigène n'interviendrait que comme manoeuvre salarié ?. Doit-on au contraire associer l'indigène plus directement à la mise en valeur du sol et préparer l'événement d'une classe de paysans noirs appliquant sans contrainte sous le seul mobile de l'intérêt évident, sur les terres, d'abord la jouissance puis dans certaines conditions bien définies la propriété, les enseignements éclairés dispensés par un organisme public européen techniquement et financièrement capable et directement intéressé à la réussite du système. Ce deuxième procédé est non seulement le meilleur mais encore le seul possible en culture intensive, notamment

en culture irriguée. Culture irriguée est en effet synonyme de culture intensive et la petite propriété rurale permet seule de tirer des terres irriguées les hauts rendements dont elles sont susceptibles". Le Directeur BAUZIL précise en outre : "Tous ceux qui l'on pratiqué [le noir soudanais] d'un peu près savent son amour de la terre qui n'est pas comme chez nous l'attachement à tel lopin de terre (ce sentiment n'existe pas en pays soudanais) mais le besoin impérieux de semer un bout de champs aux premières pluies [...] vouloir le violenter en organisant les travailleurs en manoeuvres déracinés c'est s'exposer aux fuites massives de personnel en mai et en juin. La contrainte administrative possible pour quelques travaux d'intérêt général est inconcevable pour des entreprises privées et couvrant un pays entier. Pour amener et maintenir de plein gré sur les terres irriguées, le nombre de colons nécessaires il faut qu'ils soient chez eux. Pas de salariat, un colonat". Cet avènement n'apparaît cependant pas envisageable à court terme car il supposerait une remise en cause du statut, des fonctions, des objectifs de l'Office tels qu'ils sont initialement définis.

Ce statut concerne en 1946/47 pour la zone du delta, 17844 paysans - exclusion faite des secteurs "pilotes" de Niénébalé et de Baguineda. Addition faite de ces 2 secteurs, 25442 personnes dépendent en 1947 de l'Office du Niger (Cf tableau).

Cette population comporte (1942) 49% de bambara, 29% de mosi, 17% de minianka. Le reliquat est composé de population d'origines variées.

Les colons sont installés comme l'impose le statut dans des villages de colonisation.

Les secteurs de colonisation du delta regroupent en 1946/47 une cinquantaine de villages. En 1935 seul le secteur de Konlongotomo en comptait un. La population totale de ces villages s'accroît par à coup en résultante des effets

29 M. BAUZIL Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l'ON. Ségou - 130 pages (p.438)

30 M. BAUZIL Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office du Niger Ségou 1938 (p.440)

conjuguées des flux migratoires et de l'accroissement naturel - 1500 habitants par an en moyenne, 2000 pour la période "dure" 1937/42 - période de contrainte. La guerre 1939/45 malgré la mobilisation qu'elle provoque, 40% du personnel européen, 10% des colons n'entrave pas cette expansion.

Le village de l'Office apparaît comme très particulier.

OFFICE - EVOLUTION DE LA POPULATION 1933/34 - 1945/46							
DATE	SECTEURS DU DELTA CENTRAL		BAGUINEDA		NIENEBALE		TOTAL GENERAL
	PT	VILLAGE	PT	VILLAGE	PT	VILLAGE	PT
1933/34	0	-	2 575	15	930	3	3 505
1934	0	-	3 930	15	950	3	4 880
1935	314	1	5 384	15	1 434	3	7 132
1936	1 628	4	5 535	15	1 404	3	8 567
1937	3 347	10	5 585	15	1 469	3	10 301
1938	5 692	15	5 612	15	1 517	3	12 821
1939	7 580	19	5 711	15	1 570	3	14 861
1940	9 384	25	5 674	15	1 567	3	16 625
1941	11 099	28	5 627	15	1 648	3	18 374
1942	13 209	35	5 673	15	1 659	3	20 541
1943	13 953	40	5 721	15	1 672	3	21 346
1944	15 520	45	6 024	15	1 720	3	23 464
1945	17 470	48	6 146	15	1 672	3	25 288
1946/1947	17 844	49	5 868	15	1 730	3	25 452

sources : 1/ ON/DASG/Bureau du Paysannat. Evolution des populations "colons" à l'Office du Niger depuis 1933 Ségou 31/03/1984 1 page

2/ ON/DG Rapport annuel campagne 1945/46 Ségou 160 pages (p.150)

A son arrivée dans son village d'installation où elle est tenue de résider à proximité du lot de colonisation, chaque famille reçoit en effet une "concession" de 1000 m² (12 personnes) entourée de murets partiellement réalisés. La concession englobe quatre cases (50 m²), des étables dans une courette intérieure également réservée au stockage des instruments aratoires et à l'édification des greniers. Les cases sont en banco (torchis) et chaume et nécessitent une réfection après l'hivernage. Seule la case du chef est depuis 1938 construite en "dur".

Le village de l'Office, regroupement de "concessions", peut être défini par trois éléments de base :

* il correspond à une reconstitution ethnique et sociale du village traditionnel. Selon la direction de l'Office, ce village ne doit être qu'un "double" du village natal". M. BAUZIL précise : "Dans la répartition qui est faite d'accord avec les administrateurs commandant les cercles intéressés, des colons entre les villages nouvellement construits et dans leur distribution par quartiers, l'Office tient le plus grand compte des questions de race. Il s'attache à maintenir les nouveaux venus dans leur cadre ethnique et à conserver l'armature sociale et politique de leur groupement coutumier"³¹. L'option retenue est de ne pas mélanger les races.

* le village de l'Office est un village "fonctionnel" qui compte de 300 à 400 habitants, s'articule selon un plan en damier, ou en demi cercle, est composé de cases rondes, carrées, rectangulaires. En tête de l'équipement général figure le puits (maçonné et à margellé). Planté d'arbres fruitiers et d'ornement, le village est entouré de plantations proches (bois de chauffage), il comportera à terme des installations piscicoles (BAUZIL 1938)³². Au centre d'un réseau de voies de communications (chaussée, piste, canaux), il est équipé d'un poste de secours, ne doit pas être éloigné de plus de 5 kms

31 M. BAUZIL Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l'ON. Ségu 1938 - 130 pages (p.537)

32 M. BAUZIL Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l'ON. Ségu 1938 - 130 pages (p.456)

33 M. BAUZIL Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l'ON. Ségu 1938 - 130 pages (p.454)

d'une école rurale (1 par secteur de colonisation). Dans l'esprit du Directeur BELIME, les villages seront installés à terme au sein d'une zone prospère rattachée au chemin de fer Méditerranée-Niger et possédant tous les moyens de communication moderne (transport, PTT)".

L'emplacement du village est déterminé par le Service Sanitaire de l'Office. Les aspects fonctionnels et sanitaires sont en effet à la base de toute installation. E. BELIME précise en 1940 les règles en vigueur : "les terrains hauts fréquemment d'origine dunaire, sont réservés pour l'installation des villages de colons [...]. Il ne s'agit pas de recréer dans la zone irriguée les enchevêtrements de cases et de ruelles étroites qui caractérisent le village soudanais [...]. Ce que nous pouvons et devons remettre aux colons c'est un village propre, sain, spacieux, ce sont des concessions urbaines assez étendues pour leur permettre d'installer convenablement leurs logements complémentaires, leurs étables et leurs magasins. Aux occupants de parfaire selon les nécessités ces installations, d'arranger selon leurs goûts, leurs constructions"

* le village est un lieu de regroupement qui permet le contrôle des familles installées. Citons à nouveau BELIME : "Il faut un regroupement qui permette de confier à un conducteur qualifié un nombre important de familles facilement accessibles. C'est dans ces conditions que pourront vraiment se poursuivre toutes les expériences de coopération, de cultures et de méthodes nouvelles"³⁴. Bien plus, le regroupement au sein du village doit selon le Directeur BAUZIL faciliter l'émergence d'une société nouvelle : "Si nous voulons (et nous devons vouloir) restaurer et au besoin rebâtir au Soudan une structure communautaire si conforme aux traditions profondes et aux formes acquises du caractère noir, c'est dans des conditions autant que possibles analogues aux anciennes socié-

34 BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.177)

35 BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.165)

36 M. BAUZIL - Notes sur les méthodes de colonisation indigène Ségou 1938 (p.484)

tés villageoises que nous devons le tenter. C'est à dire sur une population fixée et suffisamment dense pour que l'intensité et la stabilité des rapports sociaux secrètent directement le sens de la solidarité. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra sauver ce qui reste du vieil et admirable esprit communautaire et lui faire donner une nouvelle pousse, un cadre rajeuni³⁷.

Cette restauration - dans le cadre de l'expérience de laboratoire extensible à tout le Soudan que constitue la colonisation nigérienne - s'impose d'autant plus que selon BAUZIL "partout ailleurs la nécessité des jachères, les années de sécheresse, la fuite des jeunes gens, la disparition de l'autorité des anciens, la sécurité qui permet de quitter ce pays sans crainte, assurent inéluctablement la disparition des anciennes communautés"³⁸.

Mais qu'en est-il des conditions d'installations et de vie dans les villages de colonisation ?

Au delà de l'aspect idéal et fonctionnel décrit par l'administration de village, l'installation suppose pour le nouvel arrivant, indépendamment des tâches de mise en valeur du lot de colonisation qui lui incombe - de terminer sa concession - murs, toits - de bâtir les cases supplémentaires dont il aurait besoin, de procéder aux plantations, de contribuer à la réalisation de l'équipement de base (chemins agricoles, magasins ...). Le village devait être selon la direction de l'Office un lieu agréable et sain. Il peut-être assimilé dans la pratique à un camp de travail, nu et sans verdûres.

Les témoignages - résultants de mission d'inspection que nous citons dans la partie précédente sont sur le sujet sans compromissions. L'infrastructure sanitaire des villages est inexistante ou médiocre - l'eau est souvent puisée dans les réseaux d'irrigation, les infirmeries ne sont pas approvisionnées. Les rapports des médecins - médecin ins-

37 M. BAUZIL - Notes sur les méthodes de colonisation indigène Ségou 1938 (p.480)

38 M. BAUZIL - Notes sur les méthodes de colonisation indigène Ségou 1938 (p.481)

pecteur SOREL (Conseil d'Administration de l'Office du 10/07/1936), médecin colonel CISE (rapport 1094/55 du 07/08/1937)" - insistent sur les maladies de l'eau dont la prophylaxie n'est pas ébauchée. P. HERBART décrit quelques années plus tard l'atmosphère et l'ambiance (1939) : "Le voyageur qui s'est attardé dans n'importe quel village soudanais éprouve un sentiment pénible quand il visite les terres de l'Office. Pas de Calebasses qui traînent, pas de griots, pas de tam-tam"³⁹. Le Gouverneur du Soudan FOUSSET visitant de l'Office livre un sentiment identique : "Je ne reviens pas sur l'impression de tristesse et sur cet aspect d'oiseaux en cages que présentent les colons, et de camps de travailleurs qu'offrent les villages" (pas de petits métiers, pas d'artisans, pas de jour de fêtes)⁴⁰. C'est que le village de l'Office peut-être assimilé à un véritable camp, vaste dortoir pour une main d'oeuvre affectée de force du lever au coucher du soleil à la mise en valeur du lot. Les propos de l'encadrement repris par P. HERBART sont sur le sujet très explicites : "Oui, les hommes, les femmes et les enfants tous travaillent. Ils sont prêts au coup de cloches et ne se font pas punir. On ne force pas les colons à partir ensemble aux cultures mais aucun ne doit être trouvé au village entre le lever et le coucher du soleil. Personne ne peut circuler sans autorisation et à fortiori quitter le territoire de l'Office [...]. Des punitions sont infligées à ceux qui fournissent un travail insuffisant. Elles consistent en privation de sel, de beurre, de poisson sec (la ration ne comporte jamais de viande), diminution ou suppression du mil ou du riz"⁴¹. Tout l'Office apparaît ainsi comme un champ de contrainte aux abords contrôlés et verrouillés. Un ensemble au service de la production ou l'individu dans ses aspirations et ses besoins occupent selon HERBART en dehors de sa contribution laborieuse

39 P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 (p.108, 110)

40 P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 (p.103)

41 P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 (p.107)

42 P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 (p.106)

une place négligeable. "On ne tient aucun compte de goûts et des aspirations des indigènes. L'Office du Niger prétend organiser la colonisation sur le mode de ses chantiers avec une rigueur mathématique en négligent complètement les moeurs et le facteur psychologique. Il applique à ces paysans soudanais, façonnés par une tradition millénaire, un taylorisme que les ouvriers de chez nous, pourtant assouplis par un siècle de prolétariat, n'ont jamais accepté".

Cette discipline de camp de travail est assurée par la surveillance et l'autorité absolue d'un encadrement dense et rapproché.

III/ - Un encadrement militaire

L'encadrement des "villages colons" est assuré techniquement par l'Office et administrativement par les autorités du territoire.

L'autorité de l'Office est particulièrement représentée dans les zones aménagées par l'intermédiaire de deux services : le service de l'exploitation, le service sanitaire. Le premier intitulé - service de la colonisation jusqu'en 1941, service de l'exploitation ultérieurement - a la charge comme son nom l'indique de la mise en valeur des zones irriguées. Ses fonctions sont doubles. Il assure le recrutement et l'installation des nouveaux colons. Il veille à l'instruction des arrivants, contrôle les cultures, collecte, prépare et exporte les productions. Si la chefferie du Service est basée à Ségou, l'intervention est assurée sur le terrain par le biais d'une organisation hiérarchique pyramidale et d'inspiration militaire.

Chaque village (350 habitant en moyenne, 150 à 400 hectares) dispose d'un moniteur d'agriculture - parfois assisté d'un aide - qui y réside. Plusieurs villages forment un secteur de colonisation où unité de culture (2500 ha) dirigée par un instructeur (européen) d'agriculture assisté de 2

ou 3 instructeurs auxiliaires - un auxiliaire pour 2 ou 3 villages. Le regroupement des unités de culture - de 2 à 7 unités, de 3000 à 17000 ha - constitue le centre de colonisation où réside le contrôleur (européen) de colonisation - chef de centre - assisté le plus souvent de deux adjoints - comptable et technique (outillage hydraulique, transport)". Le chef de centre est interlocuteur de la Direction Générale sur le terrain. Chaque centre de colonisation constitue une "unité d'exploitation" et est doté d'une chefferie des services (concentré des différents services opérationnels et fonctionnels de l'Office) sous autorité du contrôleur, et des constructions adéquates : bureaux, magasins de stockage, garage, centre vétérinaire, centre médical.

L'Office compte en 1947, 3 centres de colonisation - Boky Were ou centre du Macina, Kalaa inférieur (Niono), et centre de Molodo. On peut y ajouter hors de la zone deltaïque les centres de Baguineda et de Niénébalé organisés sur le même modèle. L'encadrement subalterne est indigène - moniteurs villageois, instructeurs auxiliaires - mais tous les niveaux hiérarchiques supérieurs - instructeurs, contrôleurs - sont européens. Ce choix d'un encadrement "supérieur" européen, voulu dès l'origine par BELIME, s'explique par les missions qui lui sont confiées. Ces missions peuvent se résumer en quatre volets : instruire, surveiller, commander, diriger.

La fonction de formation est justifiée par des raisons d'efficacité pratique. E. BELIME la commente en 1940 dans les termes suivants : "Pour apprendre au colon indigène l'emploi de la charrue et de la traction attelée, pour l'habituer à nourrir et à soigner son bétail, lui montrer le fonctionnement des ouvrages hydraulique, la préparation des champs, pour l'arrosage et la manière de s'y prendre pour effectuer cet arrosage, il est évidemment indispensable de le pourvoir d'un encadrement professionnel. Celui-ci est constitué par des instructeurs de colonisation européens et des ins-

44 E. BELIME - Les travaux du Niger - Paris 1940 (p.171). M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office - Ségou 1938 (p.468)

tructeurs auxiliaires indigènes"⁴⁵. M. BAUZIL de son côté revendique dès 1938, la nécessité d'une assistance technique européenne : "La colonisation soudanaise est autant oeuvre d'éducation que de mise en valeur. Elle suppose que de longtemps les familles installées seront tout en leur laissant le plus d'initiative et de responsabilité possible, guidées et conseillées par des cadres européens compétents [...] - installation, choix des cultures, techniques, prévoyance, "dressage sanitaire" ... on voit sur combien de points le colon aura besoin de notre aide"⁴⁶.

Les missions d'encadrement sont en second lieu de surveiller le capital investi et les pratiques productives paysannes. Cette mission est facilitée par la disposition des casiers. Elle est la première de toutes les tâches imparties à l'encadrement. E. BELIME décrit en effet les tâches du contrôleur de colonisation d'abord comme des tâches de surveillance : "En dehors de leur tâche de surveillance [les contrôleurs] [...] tiennent les registres et les fiches concernant l'exploitation et l'état sanitaire, procèdent aux avances sur récoltes et assurent l'expédition de celles-ci. Leur incombent également les opérations relatives à l'entretien et au développement du cheptel, au renouvellement des semences, à la fourniture des engrais, à l'exécution des programmes de travaux sur prestations ou d'entretien courant"⁴⁷. L'encadrement européen a pour objet premier d'assurer le maintien en l'état de l'infrastructure et son utilisation efficace. L'inquiétude du Directeur Adjoint BAUZIL est patente : "Les colons une fois installés, ne doivent pas être livrés à eux mêmes. Sans conseils ils ne tireraient de longtemps aucun parti utile du magnifique outil mais à leur disposition et risquent même de compromettre par des cultures anarchiques la fertilité des terres"⁴⁸. Instructeurs et contrôleurs assurent ainsi pour le

45 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.169, 170)

46 M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation Ségou 1938 (p. 466)

47 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.170)

48 M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office - Ségou 1938 (p.467)

compte de l'administration "la conservation du domaine public" (article 9 - Convention de gérance du 18/07/1937).

L'encadrement de l'Office est un encadrement autoritaire. Le Général BRISSAUD DESMAILLET, chargé de mission du Ministère des Colonies, décrit en 1936 ses missions et ses méthodes dans des termes catégoriques et tout militaires : "Dans chaque village au moins au début, il y aura un blanc et le plus tôt possible un moniteur indigène qui, quel que soit son titre, sera un instructeur paysan et en même temps un "chef" pour ne pas dire un "maître". Le noir cultivera suivant ses directives et ses conseils, s'il le faut suivant ses ordres. Liberté pour le paysan noir, oui, mais liberté dans le travail et la discipline, dans une méthode imposée [...]. Instruire, diriger, surveiller et commander sans arrêt, voilà la formule qu'auront à appliquer les "instructeurs paysans blancs" pour relever une race arriérée, lui faire mettre en valeur, suivant des procédés modernes, plus d'un million d'hectares, cadastrés, répartis et faire payer l'eau fertilisante".

L'encadrement enfin doit diriger c'est à dire sur un plus long terme faciliter l'émergence d'une société et d'un paysannat nouveau dont nous avons déjà parlé dans les paragraphes précédents. Le processus d'évolution est décrit par M. BAUZIL dans ses notes sur les méthodes de colonisation de l'Office : "Le rôle de l'Office consiste à unir dans une collaboration confiante les efforts de l'élément européen et de l'élément indigène pour réaliser dans le Soudan nigérien jusqu'à présent désertique, une production [...]. Ce qu'il importe avant tout c'est de façonner une paysannerie indigène avec les défauts mais les incomparables vertus de la paysannerie française [...]. Pour la nouvelle civilisation soudanaise que doit naître [...] il faut un terrain d'incubation. Qu'il faille essayer de sauver [...] l'ancienne cellule autochtone, qu'il faille s'en servir pour infuser dans la société noire le

plus de nouveautés techniques bienfaisants, c'est oeuvre bonne et nécessaire [...]. Cette oeuvre présente veut un contact constant du blanc éducateur"".

Ce contact constant se fait par le biais du rouage de base qui est l'instructeur de colonisation (premier européen entre les villages et la Direction de l'Office), dont les fonctions multiples conditionnent toute la vie du colon : fonctions techniques (techniques culturelles, surveillance du cheptel, connaissances du milieu ...), fonction d'administration (gestion du secteur de colonisation, rôle des eaux, collecte de la récolte, prélèvements divers ...), fonctions sociales (éducateur du colon, exécution du programme de peuplement, surveillance sanitaire ...). Mais plus que par ses fonctions l'instructeur peut être qualifié selon A. MAGASA par son autorité et son pouvoir : "l'encadreur sur les terres de l'Office est à la fois le technicien agricole, le commandant de cercle, le commerçant, l'instituteur, l'infirmier, le vétérinaire, le garde de cercle et rien de tout cela sinon un individu doté d'un surpouvoir. On ne lui demandait qu'une chose : diriger et punir son élève, lequel n'avait qu'un seul droit celui d'obéir et de travailler"".

L'action du Service de l'exploitation - est relayée dans chaque centre de colonisation par le regroupement des colons dans des Associations Agricoles Indigènes". Ces dernières inspirées des Sociétés Indigènes de Prévoyance - plus que des groupements coopératifs apparaissent comme un échelon administratif intermédiaire entre le colon et l'Office dans la déconcentration administrative du Service. Régies par des textes réglementaires appropriés (convention de gérance des terres irriguées, du 18/07/1937, arrêtés du 16/07/1937, décrets du 26/06/1931 et 1939 portant réorganisation du Crédit Agricole en AOF), elles apparaissent comme des organismes

50 M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office - Ségué 1938 (p.438, 459, 480)

51 G. SPITZ Sansanding - Les irrigations du Nier - Paris 1939 (p.114)

52 A. MAGASA - Papa commandant Paris 1938 (p.124)

53 Statut type des Associations Agricoles Indigènes - photocopie Archives d'Outre Mer Aix Marseille 10 pages

spécifiques adaptés à la gestion des terres du delta et aux méthodes qui y prévalent.

Leur mission est théoriquement par le regroupement de tous les exploitants, de faciliter l'intégration d'un peuplement hétérogène et de provoquer l'émergence de véritables collectivités villageoises.

En pratique dès que l'aménagement d'un centre de colonisation est suffisamment avancé, l'Office y suscite d'autorité la création d'une AAI (article 1 statut type des AAI). L'adhésion de tous les chefs de groupes familiaux est obligatoire (article 3). Tous les membres de l'Association sont conjointement et solidairement responsables des finances (dettes) de cette dernière (article 26, 27). La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par arrêté du Gouverneur Général du Soudan (article 28).

L'objet général de l'association est d'améliorer le domaine familial de chacun de ses membres et d'en faciliter l'exploitation (article 5)

De compétences très larges les attributions des Associations se ramènent à cinq domaines principaux. L'association a ainsi "particulièrement pour mission dans le cadre de sa zone d'action" (centre de colonisation) (article 5)

1/ l'entretien des infrastructures (réseaux, ouvrages d'arts, aménagements, villages, plantations ...)

2/ l'achat et la répartition entre les membres et en vue d'une utilisation individuelle de l'outillage agricole, et des intrants, à la demande des intéressés et contre remboursements.

3/ l'acquisition, la location d'outillage et de matériel en "vue de l'utilisation en commun" nécessaire à l'exploitation agricole, à la défense des cultures, à la transformation, au transport des récoltes, à l'administration des centres. A ce titre les associations sont fictivement propriétaires des rizeries de Tienfala (1933, 4000 t/an) et de Kokry (1942, 5000 t/an)

4/ l'octroi de crédits, sous réserve de rapport de moralité sur les intéressés.

5/ La constitution de réserves de semences et de nourriture (chefs de famille), le financement et la commercialisation des récoltes.

Les ressources de l'Association proviennent de quatre sources principales de financement :

- * emprunts collectifs à long et moyen terme, prêts de campagne contractés et négociés auprès des Caisses de Crédit Agricole de la Colonie sous accord du Gouverneur du Soudan (articles 6, 7, 8)

- * taxes "dont le montant sera fixe proportionnellement à la superficie et à la classe de chaque domaine familial" (article 9)

- * bénéficie de commercialisation, après consignation auprès de l'Association des productions de cultures industrielles, décidée par le directeur (article 10)

- * avances et subventions diverses (colonie, particulier, collectivité) (article 11)

L'Association est administrée par Assemblée Générale des membres, le conseil d'Administration, le Directeur. L'assemblée Générale est composée de tous les chefs de familles détenteurs de lots de colonisation (article 13). Elle se réunit une fois l'an (article 15) pour approuver les comptes et la gestion. Ses délibérations font l'objet d'un rapport au Gouverneur du Soudan (article 17)

Le Conseil d'Administration rassemble les chefs de cantons ayant autorité sur les villages de colonisation et un délégué colon élu pour trois ans par village. Les décisions y sont prises à la majorité des membres et portent sur le montant de la taxe (financement) prévue à l'article 9, sur le budget (article 19) et les ressources d'emprunts. Le Conseil approuve (ou désapprouve) les comptes et la gestion du Directeur (article 19). Ses décisions sont soumises pour partie à

approbation du Gouverneur du Soudan ou du Directeur de l'Office.

Le Directeur est désigné par le Gouverneur du Soudan (article 20). Il dirige l'Association, la représente, préside AG et CA, rend compte annuellement. Il est assisté d'un trésorier désigné par le Gouverneur (article 21). La comptabilité de l'Association est une comptabilité commerciale (article 22).

En pratique :

- 1/ Le Directeur de l'Association est le contrôleur de colonisation⁵⁴, chef du centre, champ géographique d'intervention de l'Association. Cette dernière est directement contrôlée par les autorités techniques (Office) et administrative (Soudan).
- 2/ L'Association apparaît comme une extension pure et simple des services de l'Office, justifiée pour des raisons comptables⁵⁵. Jusqu'en 1948, l'Office ne dispose en effet en tant qu'organisme aménageur que d'une comptabilité unique de type public. Les fonctions d'exploitation sont dévolues pour des raisons pratiques aux Associations pourvues d'une comptabilité commerciale, qui reçoivent leur dotation en capital directement de l'Office. Les Associations financent par la suite l'exploitation par emprunt et prélèvements de taxes⁵⁶.

Ces divers éléments - qui réduisent l'Association - à un rôle de représentation de l'Office sur le terrain expliquent les avis partagés que son organisation et ses fonctions provoquent. Les autorités de l'Office l'assimilent à une **mutuelle** - "réalisant une véritable collectivisation des moyens de production tout en laissant subsister le cadre de l'exploitation individuelle et de la famille à quoi l'Africain reste profondément attaché"⁵⁶. Cependant que MAGASA des années plus tard la décrit comme "fausse coopérative à organisation autoritaire, sans nature juridique précise, à gestion finan-

54 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.170)

55 MJ DAIRE - Les régimes comptables et financiers de l'Office - Etudes Outre Mer N° 1-2 - Janvier Février 1952 (p.35, 36)

56 P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office du Niger - Revue Internationale de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale - Novembre Décembre 1947 (p.461)

cière douteuse" et à double objectif : "domestiquer et récupérer" la révolte paysanne, obtenir l'adhésion du colon à la politique de l'Office et augmenter la productivité en jetant un "pont entre l'établissement et les colons"

Les différentes associations agricoles sont regroupées à partir de 1942 dans la Fédération des Associations Agricoles Indigènes des Terres Irriguées de la Vallée du Niger (FATIN). Cette dernière présidée par le Directeur Général de l'Office centralise les demandes d'emprunt, constitue l'interlocuteur des fournisseurs extérieurs, tient la comptabilité de l'ensemble des membres (Association)

Le service sanitaire de l'Office, qui complète le dispositif d'encadrement, est créé en 1935. Il est chargé de la surveillance sanitaire dans la zone d'action de l'Office. Son rôle dans l'esprit de BELIME notamment, est fondamental (rôle affirmé dès les travaux préalables à la création de l'Office) dans la mesure où il doit contribuer à l'attrait des terres irriguées mais également assurer un accroissement naturel de 2% par an. Son organisation - pyramidale et hiérarchique déterminée en 1941/42 et terminée en 1945 - est calquée sur celle du service d'exploitation. Chaque village dispose d'un poste médical visité quotidiennement par des infirmiers à la densité d'un infirmier pour 3 à 4 villages (norme de densité optimale déterminée par BELIME : autant d'infirmiers que d'instructeurs)". Dès 1939 ce ratio est atteint. Le contrôle local correspond au centre de colonisation, - regroupement de 3 villages, population de 15000 habitants. Il dispose d'un médecin auxiliaire tenu à une visite bimensuelle des villages et d'une sage femme auxiliaire, d'un dispensaire, d'une maternité, d'un bâtiment d'hospitalisation. Le dernier échelon au contrôle central est constitué par le grand dispensaire de Markala (hôpital) terminé en 1944. Le service atteint sa vitesse de croisière en 1945. Ses effectifs sont en 1938/39 de 30 personnes, d'1 médecin des troupes coloniales et adjoint,

57 A. MAGASA Papa commandant à jeté un grand filet devant nous Paris 1978 (p.147)

58 BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.171, 172, 212, 213)

(3 médecins auxiliaires, 3 sages femmes, 22 infirmiers)" en 1947 de 6 médecins, 4 sages-femmes, 70 infirmiers (318 colons par agent)".

L'encadrement des villages colons est parachevé par l'intervention des autorités administratives du Soudan. Celles-ci, nous l'avons vu, interviennent régulièrement dans la gestion des terres irriguées : convention, arrêts du Gouverneur Général, dispositions spéciales. Elles assurent la tutelle de l'Office.

A ce titre les villages de l'Office relèvent de différentes subdivisions (cercles) et autorités administratives existantes - commandant de cercles, chefs de canton, chefs supérieurs (Naba du Yatenga), chefs de villages. Diverses tentatives seront faites par l'Office pour aboutir à la mise en place d'une "circonscription administrative des terres irriguées du Soudan" qui se substituerait à l'autorité des cercles de Niono et de Macina dont dépendent les villages mais ces tentatives resteront sans résultat.

Dans la gestion des terres irriguées, la collaboration de l'administration apparaît primordiale. Cette coopération s'établit par l'intermédiaire des chefs. L'administration - nous l'avons vu - aide l'Office à recruter des colons. Elle nomme en accord avec lui les chefs de village. Deux de ces chefs sont délégués au Conseil d'Administration (notables indigènes).

Ces chefs jouent un rôle fondamental. Leur collaboration tant lors des installations que dans la vie quotidienne apparaît primordiale. MAGASA précise ce rôle "ces chefs affublés de titre traditionnels étaient des auxiliaires zélés de l'Office et servaient de courroie d'exécution des instructions décidées en haut lieu (préparation de la campagne rizicole, accueil des responsables [...] collecte des impôts ou

59 Médecin Capitaine FRIBAUT - Aperçu sur le Service Sanitaire de l'Office du Niger dans Etudes d'Outre Mer - Janvier Février 1952 (p.37)

60 G. SPITZ Sansanding - Les irrigations du Niger Paris 1949 (p.191)

toute autre mesure envisagée [...]. Ainsi les grands chefs "coutumiers" (chef mosi) avaient [...] le droit [en échange de services rendus] de parler au nom des colons, d'assister au conseil d'administration, d'avoir un véhicule avec chauffeur, de voir leur champ cultivé par les colons, de vivre et de "jouir" en véritable caciques. D'un rizière ils ne savaient rien, mais ils étaient tout idéologiquement parlant⁶¹. Cette collaboration de fait conjuguée à l'encadrement serré des instructeurs et des AAI, accentue l'état de détresse, d'abandon dans lequel se situent paysans et habitants des villages.

Les modes de recrutement, le statut des exploitants, l'encadrement autoritaire, contribuent à la physionomie et atmosphère particulières des villages que nous avons déjà soulignés dans les parties précédentes. André GIDE dans la préface du "Chancre du Niger" nous rappelle en 1939 le rôle de l'encadrement et l'atmosphère des villages : "Ce n'est que par de mensongères promesses que l'on peut espérer obtenir des indigènes qu'ils quittent de leur plein gré leur village natal pour édifier cet "flot de prospérité" chimérique et futur qui consiste présentement en quelques mornes villages où font semblant de vivre quelques familles de travailleurs enrégimentés sans joie, sans élan, sans espoir - bétail humain sacrifié à des intérêts supérieurs"⁶².

Tristesse, contrainte, tels sont les qualificatifs qui désignent les villages camps de l'Office. Cette contrainte exercée par l'encadrement est totalement mise au service de la production.

61 A. MAGASA Papa commandant Paris 1978 (p.96)

62 P. HERBART - Le chancre du Niger - Paris 1939 Préface (p.18)

Chapitre 6 - Le colon sujet passif d'expériences techniques

L'Office détermine dès l'origine le mode d'exploitation des terres qu'il aménage - le colonat -, la technique agricole à mettre en oeuvre - la culture attelée -, le choix des cultures à développer - en priorité le coton, accessoirement le riz. La mise en valeur s'articule par conséquent autour de deux concepts - mise en valeur non pas directe, mais déléguée, culture "intensive" des terres aménagées.

1/ - Mise en valeur déléguée mais sous contrôle

L'exploitation des terres irriguées du delta repose sur le colon. L'article 3 de l'arrêté 1652 du 16/07/1937 pose en effet comme condition à l'octroi d'un lot de colonisation l'acceptation par le postulant de sa mise en valeur directe et d'une résidence à proximité dans le village de colonisation. Le colon, est chargé de la production. Cette dernière se fait cependant dans des conditions bien précises prédéterminées par les textes en vigueur. L'article 9 de l'arrêté 1652 (conditions d'occupation et d'exploitation des terres imatriculées) stipule : "Pendant leur installation sur les terres irriguées à titre provisoire, les colons devront appliquer les instructions de l'Office du Niger en ce qui concerne : le choix de cultures et des semences ainsi que les programmes d'assolement ; la préparation, l'ensemencement et la culture [...] ; les façons culturales de toute nature ; la création et l'entretien [des microréseaux et des chemins d'accès] ; la distribution de l'eau dans les champs ; les travaux de protection des culture [...] ; le choix du cheptel et son importance ; les mesures sanitaires et prophylactiques de tout ordre". L'article 8 de l'arrêté du 18/07/1937 (Convention pour la Gérance de Terres Irriguées) précise de son côté. L'Office du Niger "rassemblera les produits qui nécessitent un

traitement ou un classement préalable à la vente, conditionnera les produits et procédera à leur vente [...] ; recrutera et administrera dans ce but le personnel technique nécessaire". Toutes les conditions d'exploitation du lot sont par conséquent soigneusement définies. L'Office fournit les facteurs de production (terre, eau, intrants), veille à leur utilisation. En cas de non respect des consignes, l'Office se substitue au colon aux frais de ce dernier : "L'Office du Niger pourra en cas d'urgence exécuter pour le compte des colons et à leurs frais tous travaux agricoles leur incombant naturellement et dont le non exécution, risque de compromettre leurs récoltes [...]. Le cas échéant il pourra être procédé chaque année au 31/03 et après préavis de 3 mois à l'éviction. Cette éviction sera prononcée par le Gouverneur sur la proposition du Directeur Général de l'Office".

En contre partie des "services obligatoires" rendus, l'article 6 de l'arrêté 1652 autorise l'Office à percevoir des taxes en espèce sur la vente des produits agricoles. La redevance à laquelle est assujéti l'ensemble des colons équivaut à une prestation pécuniaire annuellement perçue, en contre partie des avantages tirés par le colon de son installation et qui doit permettre d'amortir les frais au sens large (frais d'aménagement, frais de dotation en bien d'équipement, frais de transport, d'installation, d'alimentation jusqu'à la première récolte ...) occasionnés par cette installation. L'article 8 de l'arrêté 1652 précise en effet : "En conséquence des avantages matériels que les colons retireront de leur installation sur les terres fertilisées par l'irrigation et pour permettre de récupérer les fonds investis [...] ceux ci devront se soumettre à un prélèvement en espèces qui sera effectué [...] sur le produit de la vente de leurs récoltes [...]. L'Office du Niger centralisera les récoltes des colons [...]. Il traitera, conditionnera et classera les produits en excédent en vue de leur vente et procédera à celle-ci". L'évolution de 1935 à 1948 des caractéristiques de cette redevance est décrite ci-dessous: (Cf tableau).

La redevance est perçue sur le produit des récoltes principales - riz, coton. Les cultures vivrières et les champs annexes (culture sèche) en sont exonérés. Des dégrèvements peuvent être accordés à l'exploitant - ayant agi en

EVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DE LA REDEVANCE OFFICE 1935/36-1948			
	COMPOSITION	FIXATION DES TAUX	PERCEPTION
1935/36	PAS DE REDEVANCE		
1937/42	ENVELOPPE GLOBALE DESTINEE A FINANCER DES DEPENSES D'INTERET GENERAL = FONCTIONNEMENT OFFICE ET AAI.	TAUX PRAGMATIQUE ET ARBITRAIRE MAIS REPARTITION ENTRE COLON EN FONCTION DU MONTANT DES RECOLTES, DE LA SUPERFICIE ET DE LA FERTILITE DES TERRES (RENDEMENT)	ESPECE SUR VALEUR RECOLTE USINEE ET COMMERCIALISEE.
1942/48	INDIVIDUALISATION AU SEIN DE LA REDEVANCE DE LA TAXE D'EAU (AMORTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES). LE RELIQUAT ETANT COMPOSE GLOBALEMENT D'UN MONTANT DESTINE A FINANCER LES AAI AUGMENTE D'IMPOT PERCU SUR LE BETAIL ET LES ARMES A FEU.	TAXE D'EAU PAYABLE PAR VILLAGES PAR AN ET A L'HA. FIXATION APRES AVIS GG DU SOUDAN PROGRESSIVE SUIVANT LA VALEUR RECOLTE, VALEUR PRODUIT, FERTILITE DES TERRES RELIQUAT FIXE SELON LES METHODES PRECEDENTES.	ESPECE SUR VALEUR RECOLTE USINEE ET COMMERCIALISEE.

Sources : Tableau réalisé d'après l'arrêté 1652 du 16/07/37 et l'arrêté du 18/07/37.

bon père de famille dans la mise en valeur de sa parcelle mais dont la récolte demeure insuffisante.

L'arrêté 1335 du Haut Commissaire de l'Afrique Française du 25 Avril 1942 individualise au sein de la redevance une taxe d'eau destinée à l'amortissement des installations, le reliquat étant destiné à la couverture des frais de fonctionnement de l'Office [AAI, centres de colonisation]. Le montant de la taxe d'eau (et donc de la redevance) est fixé chaque année par arrêté du Gouverneur Général de l'AOF.

II/ - Un modèle technique expérimental - et intensif

La mise en valeur des terres aménagées répond à divers objectifs :

1/ produire du coton : 53% des surfaces irriguées inscrites dans le projet de 1929 lui sont affectés. Cette priorité est réaffirmée en 1939 par BELIME qui chiffre les importations françaises de coton à 267000 tonnes (90% de la consommation) pour un coût de 2,5 milliards (60% du déficit du commerce extérieur¹). Ce déficit explique que le plan décennal de mise en valeur 1941-51 proposé par la direction ne concerne que le coton - 150000 ha à mettre en valeur (Cotton Belt Nigérien). Le développement d'un secteur rizicole - 50000 ha est dans l'esprit de la direction, une opération spécifique, à financer hors budget de l'Office. Toutes les perspectives de BELIME s'orientent en conséquence vers l'évaluation d'un potentiel cotonnier. Ce potentiel est d'ailleurs révisé par le même auteur en 1940. Une extension vers le Nord (Mema Fari-méké) porterait le total des surfaces cotonnières de l'Office à 800000 hectares que l'on mettrait progressivement en valeur².

2/ La primauté du coton suppose une séparation stricte, des terres - voire des secteurs - à riz et à coton. C'est ainsi que le projet de 1929 prévoit de consacrer au coton - culture de rente à débouché métropolitain - le sous-ensemble irrigué du Sahel - et au riz - culture vivrière à débouché local et fédéral - le sous ensemble du Macina. Tous les efforts devraient par conséquent selon BELIME porter sur les secteurs du Sahel. En pratique l'état d'avancement des travaux et des cultures consacrerait effectivement le sous-ensemble du Macina sous-ensemble rizicole cependant que le sous-ensemble du Sahel comportera un secteur cotonnier - le secteur de Niono, et un secteur rizicole - le secteur de Molodo. A côté de ces deux cultures "officielles" se développe un ensemble de cultures vivrières (Cf tableau).

On notera que sur 22195 ha aménagés en 1944/45 50% sont cultivées en coton et en riz, 2772 ha supplémentaires

1 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.55)

2 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p193)

sont consacrés aux cultures vivrières. Au sein des deux productions principales le riz représente 83% des superficies cultivées.

La priorité affirmée en faveur du coton, si elle est démentie par les faits se répercute cependant dans le modèle technique mis en oeuvre. Le mode de mise en valeur des terres irriguées est un mode intensif, qui s'articule autour d'une maîtrise parfaite de l'eau, de l'intégration agriculture élevage, d'assolements (triennal, biennal) élaborés.

Rappelons qu'à son installation le paysan est pourvu d'un lot défriché et équipé des canalisations d'arrosage. Il lui incombe de parfaire le défrichage, d'assurer le planage, de bâtir les réseaux locaux de drainage. L'apprentissage de la maîtrise de l'eau se fait sous la direction des instructeurs "spécialement chargés de l'établissement du rôle de l'eau et du contrôle de son application" qui doivent rendre compte immédiatement de toute infractions (article 9 - Convention de Gérance des Terres Irriguées 18/08/1937).

Le deuxième aspect d'une mise en valeur optimale consiste en la maîtrise de la culture attelée et dans l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Le chef de famille indigène reçoit à son arrivée 3 boeufs de travail, une vache, une charrue, une houe avec soc billonneur (coton), une herse. S'y ajoutent une charrette pour deux familles (ou 20 ha) et quelques pelles attelées en autres outils à usage collectif (cf tableau).

Cet équipement joint à la fourniture de semences et de vivres doit permettre d'aborder correctement l'exploitation en attendant la première récolte. Le colon le complétera au fur et à mesure de ses besoins et dès que sa prospérité s'établira.

3 Rendement de travail : 1 attelage 0,17 ha en 3 heures

4 boeufs, 1 charrue : 0,25 ha en 5

à 6 heures

1 attelage avec houe : 1 ha / jour

dans BAUZIL notes sur les méthodes de Colonisation indigène de l'Office Ségou 1938 (p.462)

4 0,7 Kg de ail, 0,05 Kg de poisson, 0,05 Kg de Karité, 0,015 kg de sel, par tête et par jour

SURFACES CULTIVEES ON 1933 - 1946 (ha)											
	BOKY WERE			NIONO			MOLO- DO	BAGUINEDA		NIENEBALE	
	TOTAL	RIZ	AUTRES (COTON)	TOTAL	COTON	AUTRES (RIZ)		RIZ	TOTAL (32-33) 1047	DONT RIZ (32-33) 589	TOTAL (32-33) 683
1933/34	-	-	-	-	-	-	-	2 053	1 687	844	187
1934	-	-	-	-	-	-	-	3 049	2 310	797	252
1935	253	175	71 (7)	-	-	-	-	4 318	3 125	1 057	342
1936	1 286	843	360 (83)	-	-	-	-	5 649	3 281	1 464	356
1937	2 343	1 615	586 (142)	232	99	133	-	5 664	3 263	1 494	357
1938	3 643	2 556	737 (350)	1 052	435	617	-	5 658	3 265	1 499	353
1939	4 570	3 696	602 (272)	2 137	850	1 287	-	5 676	3 162	1 505	267
1940	4 902	4 623	167 (112)	3 663	2 054	1 609	-	5 044	3 152	1 403	300
1941	5 387	5 090	190 (107)	5 456	3 256	2 200	-	5 837	3 145	1 422	190
1942	6 478	6 116	263 (99)	5 738	2 283	3 455	-	5 828	3 140	1 461	164
1943	7 894	7 769	75 (50)	5 845	1 913	3 932	-	4 717	2 927	1 535	153
1944	-	8 330	-	5 142	1670	3 272	-	(-)	3 000	1 250	153
1945	9 281	8 784	497	-	1 370	-	512	4 397	2 976	522	150
1946/47	9 578	8 892	686	5 227	5 227	2994 (428)	512	4 282	2 703		50

source : ON/DG Rapport annuel campagne 1945/46 Ségou (p. 156)

Le cheptel vif est acheté sur les marchés locaux. L'Office dispose d'un Service de l'élevage créé en 1932, qui ne sera cependant véritablement opérationnel qu'en 1937 (recrutement d'un vétérinaire) et deviendra en 1946 le service vétérinaire. Ce service dispose en 1939 d'une section achat, du centre de préadaptation du Missibougou (créé en 1937) où les animaux reçoivent un début de dressage, de sections de surveillance et d'assistance sanitaire dans les centres de colonisation (surveillance, soins aux animaux). Les animaux vac-

cinés sont remis aux colons à charge pour eux d'en compléter le dressage et d'en assurer l'entretien.

EQUIPEMENT DES COLONS DE L'OFFICE 1032 - 1946												
	CENTRES DU DELTA			CENTRE HORS DELTA								
	TOTAL			BAGUINEDA			NIENEBALE			TOTAL		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1933/1934	-	-	-	356	253	9	-	-	-	356	253	9
1934	-	-	-	836	394	19	-	-	-	836	394	9
1935	193	48	-	1 019	497	17	430	180	-	1 440	677	17
1936	365	276	-	1 165	536	18	432	193	23	1 507	729	41
1937	815	442	20	1 042	593	30	427	193	32	1 469	766	62
1938	1 759	716	54	1 717	618	44	420	193	32	2 137	811	76
1939	2 572	1 031	74	1 698	640	64	-	211	32	1 698	851	96
1940	3 128	1 315	74	1 652	637	78	414	211	32	2 066	848	110
1941	3 766	1 080	84	1 694	640	92	454	214	34	2 148	854	126
1942	4 884	1 572	93	1 747	642	91	452	214	34	2 199	856	125
1943	5 381	1 572	95	1 872	708	90	413	214	34	2 285	922	124
1944	-	-	-	1 829	708	90	-	-	-	(1824)	(708)	-
1945	3 181	1 655	87	1 589	808	91	412	239	34	1 001	1047	125
1946/1947	5 806	2 257	97	2 420	821	91	-	-	-	(2420)	(821)	(91)

1/ : boeufs et taureaux, 2/ : charrues, 3/ : charrettes
 source : ON/DG - Rapport annuel campagne 1945/46 (p.154, 155)

Parallèlement aux dotations obligatoires le colon doit constituer très rapidement un troupeau familial (15 à 20 têtes). L'existence de ce dernier est justifiée par différents éléments : réserve pour la culture attelée, (trait), apport protéique (boucherie, laitage). La raison essentielle est cependant la nécessité de fumer les terres à coton. Cette dépen-

dance à l'égard de la fumure est réaffirmée (Cf première partie) péremptoirement en 1939 par le Directeur de l'Office : "Le cotonnier est une plante relativement exigeante [...] Pas de fumier, par de coton voilà le vrai [...]. Si l'hinterland soudanais devient un jour [...] un gros producteur de coton [...] [ce sera] parce que les indigènes ayant compris l'intérêt d'un large usage du fumier en auront généraliser et intensifier l'emploi". Les ratios techniques - 15 têtes de bétail pour une exploitation de 10 ha⁴ ; 12 tonnes de fumier (15 à 20 tonnes) à l'hectare, 2 à 3 bovins à l'hectare⁵ - confirmés par les recherches complémentaires menées de 1929 à 1940 complètent, à posteriori l'hypothèse d'intégration agriculture élevage retenue dans le projet de 1929 par E. BELIME : "L'engrais de ferme étant indispensable à la production du coton, l'élevage du boeuf et du mouton lorsqu'on aura en vue cette production sera toujours associée à la culture".

La pratique de la culture attelée et l'élevage familial se heurtent cependant à divers obstacles et tout particulièrement au manque de connaissance paysanne. E. BELIME souligne en 1939 ce manque de connaissance : "Les indigènes, il ne faut pas l'oublier, ne connaissent à leur entrée en colonisation la traction animale, ni le labour à la charrue. Le fait de disposer d'un outillage moderne et de bétail de trait ne le frappent pas immédiatement". Pourtant le paysan est responsable du dressage, de l'alimentation, de la santé de son cheptel. C'est dans ce dernier domaine que le manque d'acquis apparaît pénalisant. Les paysans entrants sont en effet des agriculteurs de tradition et l'élevage est pour eux souvent une nouveauté. Les conséquences en sont évidentes soulignées par les rapports d'activité de l'Office - 10 % de mortalité en

5 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.23)

6 M. BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène Ségou 1938 (p.465)

7 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.81,185)

8 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.112)

9 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.136)

1938, 42 % de morbidité¹⁰ - même si selon la direction, cette situation ne peut que s'améliorer : "au fur et à mesure de l'organisation plus complète du service, de l'habitude que prendront les colons de mieux connaître, de mieux soigner et de mieux aimer leurs animaux"¹¹.

L'état de santé des animaux exige en outre une alimentation appropriée d'où la nécessité de définir des assolements intégrant des soles fourragères. Ces derniers doivent en effet répondre à trois conditions : fourniture de produit commercialisable, alimentation du paysan et du bétail. Les variétés retenues mises au point dans les stations de recherche de l'Office (Kayo pour le riz, Banankoro, Niono pour le coton) sont des variétés exotiques (riz d'Italie, d'Extrême Orient, d'Inde ; coton américain, égyptien). Le riz semé directement à la volée, est cultivé en submersion et de façon permanente dans des lots de 3 à 4 ha, attribués à raison d'un lot par travailleur homme. Les recherches en station soulignent la nécessité d'intégrer dans les façons la culture d'un engrais vert, enfoui en début ou en fin de saison. L'assolement type du cotonnier regroupe quant à lui à l'origine trois soles : coton, céréales (mil), arachide (dans un lot de 6 ha - 1 lot par travailleur homme). L'alimentation du bétail est assurée par les fanes d'arachide et les repousses de mil. Au moment des travaux agricoles, le bétail reçoit en complément grains et tourteaux de coton, produits de cultures intercalaires (légumineuses fourragères, pastèques)¹². La mise en oeuvre de cet assolement triennal se heurte cependant très rapidement à des difficultés pratiques - éparpillement des cultures, état des réseaux - avec pour conséquence de le remplacer en 1940 par l'assolement coton - mil - jachère ou coton - mil - cultures fourragères. L'échec de ce dernier et l'impossibilité

10 GG.AOF.ON Rapport sur le fonctionnement de l'Office du Niger pendant l'année 1938 Paris le 7/7/39 76 pages (p.75)

11 GG.AOF.ON Rapport sur le fonctionnement de l'Office du Niger pendant l'année 1937 Paris le 5/7/39 78 pages (p.71)

12 E. BELINE - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.81, 185) 2,3 t de fourrages et aliments/tête de bétail ou encore 1167 unités fourragères/têtes de bétail

d'obtenir les quantités de fumier nécessaire à l'entretien de la fertilité aboutissent en 1946 à l'adoption d'un quatrième assolement qui sépare les parcelles cultivées en 2 zones distinctes : zone coton - engrais vert (assolement triennal) et zone riz-jachère d'autre part.

La mise en oeuvre du modèle technique se traduit pour le paysan par des difficultés évidentes. Ce dernier est tenu de par le règlement de respecter les directives et ne peut les discuter - l'assolement cotonnier change 4 fois entre 1937 et 1946 - la culture attelée est une inconnue pour le nouvel entrant ; il ne peut disposer pour des raisons matérielles (remboursement des équipements fournis) des 15 à 20 têtes de bétail nécessaire dès le départ à la fumure des cultures. Cette nécessité des délais est d'ailleurs acceptée par la direction de l'Office - M. BAUZIL reconnaît ainsi en 1938 dans ses notes : "Pour habituer l'agriculteur indigène à l'exploitation intensive de sa terre, il faut très approximativement compter sur un délai de dix ans"¹³. E. BELIME de son côté prévoit en 1940 en parlant certes de la culture sèche du cotonnier de délais encore plus longs : "Le problème [de la mise en valeur] n'est donc point du ressort exclusif de l'agronome, du pédologue, du botaniste ; il est principalement d'éducation. Il s'agit d'amener, par des exemples et des conseils, les agriculteurs [...] à des méthodes de culture et d'élevage fort différentes de leurs pratiques séculaires [...]. Il semble que pour assurer et parfaire l'évolution recherchée, il faille tabler sur des délais couvrants au moins une génération"¹⁴.

Les résultats escomptés de la mise en valeur ne peuvent eux attendre un quart de siècle. Les besoins cotonniers de la métropole sont évidents. Mais ces résultats dont la répercussion immédiate doit être une amélioration notable de la condition matérielle des colons, déterminent la réussite potentielle de l'ensemble du projet. Examinons plus en détail

¹³ M. BAUZIL note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office Ségou 1938 (p.457)

¹⁴ E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.23)

les résultats de cette mise en valeur et son impact sur les conditions de vie du paysan.

Chapitre 7 - La promesse fallacieuse des conditions de vie meilleure à l'Office

Dans la propagande ou l'argumentaire développé tant auprès des colons virtuels que de l'administration, la perspective de conditions de vie matérielle favorables sur les terres de l'Office, pour le candidat à l'installation, joue un rôle considérable. La réussite de la colonisation apparaît ainsi directement liée à l'existence de stimuli matériels. Le Général BRISSAUD DESMAILLET (Ministère des Colonies) - ardent défenseur des "flots de prospérité de l'Office du Niger" n'écrit-il pas en 1936 : "l'exode vers ces régions irriguées se produira avec une facilité remarquable devant la résurrection de la fertilité des terres, devant l'abondance des récoltes, tuant la menace des famines, amenant l'aisance et la belle vie"¹. Cet à priori nous amène à nous interroger sur ces conditions matérielles. Qu'en est-il ainsi en pratique de la production, des rendements, de la répartition du produit et des conditions de vie des colons ?

L'Office produit en 1944/45 12500 t de riz (1,3 t/ha) et 856 t de coton graine (à 0,5 t/ha - Niono). L'évolution de cette production est décrite par cultures principales et par secteurs dans le tableau ci-contre.

La production est collectée dans la proportion de 57% pour le riz et de 71% pour le coton. Ces prélèvements qui résultent des textes en vigueur déterminent de manière directe les conditions matérielles de vie des colons.

La moisson et la cueillette réalisés, le colon procède au battage (fléau) et au conditionnement. La récolte fait l'objet de diverses affectations.

L'arrêté 1652 du 16/07/1937 modifié par l'arrêté 1355 AE du 25 Avril 1942 précise : "l'Office du Niger, par

¹ Général BRISSAUD DESMAILLET Les flots de prospérité de l'Office du Niger 1936 (p.14)

l'intermédiaire des Associations Agricoles Indigènes groupant les colons, centralisera les récoltes de ceux-ci, autres que

PRODUCTIONS ET RENDEMENT A L'OFFICE 1932/33 - 1946/47												
	1 - SECTEURS DU DELTA						2 - SECTEURS HORS DELTA					
	BOKY WERE		NIONO		MOLODO		BAGUINEDA		NIENEBALE			
	RIZ		COTON		RIZ		RIZ		COTON			
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2		
32/33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180	1
33	-	-	-	-	-	-	1533	0,908	13	,32	183	0,978
34	-	-	-	-	-	-	4129	1,787	40	0,72	252	1
35	-	-	-	-	-	-	4173	1,34	272	0,45	342	1
36	675	0,80	-	-	-	-	4781	1,46	451	0,62	700	2,734
37	1445	0,894	56	0,565	-	-	4687	1,44	280	0,41	65	0,64
38	3569	1,4	398	0,914	-	-	5224	1,6	209	0,81	255	0,637
39	5360	1,45	556	0,854	-	-	5750	1,82	362	0,55	-	-
40	4624	1	1323	0,644	-	-	6217	1,97	279	0,47	12	0,04
41	8100	1,6	1774	0,544	-	-	5285	1,68	277	0,42	198	1,044
42	11680	1,9	1863	0,816	-	-	5360	1,70	274	0,480	195	1,18
43	11665	1,5	1333	0,698	465	1,425	4941	1,69	274	0,36	247	1,61
44	11454	1,375	856	0,512	-	-	4800	1,61	142	0,325	64	0,8
45	13741	1,564	776	0,567	-	-	4503	1,51	-	-	112	0,768
46/47	12260	1,378	1200	0,664	1151	-	3886	1,43	275	0,504	46	0,92

1/ : production (t), 2/ : rendement (t/ha)

Sources : ON/DG - Rapport annuel campagne 1945/46 (p 157).

celle du jardinage et fera mettre en réserve par famille les semences et une quantité de céréales suffisante pour l'alimentation des colons jusqu'aux moissons de l'année sui-

vante. Il traitera, conditionnera et classera les produits en excédent en vue de leur vente et procédera à celle-ci". Le produit net, qui sert de base à la détermination du revenu, est obtenu après déduction du produit des ventes, des frais de traitement et de commercialisation, et après déduction des avances sur récoltes faites aux colons. Ce produit net reçoit deux affectations : il va pour 50% et par ordre de priorité au financement de la taxe d'eau (amortissement des investissements d'aménagement, d'équipement des lots, dépenses d'installation), au remboursement des frais de structure (Office et AAI). La différence (50% restant) entre le total des recettes nettes et le total des autres sommes précomptées (Cf ci-dessus) revient au colon (article 6 - arrêté 165²).

La répartition du produit net demeure cependant soumise aux règles de fonctionnement des AAI. Les membres de l'AAI sont en effet tenus de confier en consignation à cette dernière la partie commercialisée de leurs récoltes que le Directeur (en accord avec le conseil d'administration l'assemblée Générale, le Directeur de l'Office) pourrait être appelé à désigner (article 10 - statut des AAI). L'AAI se réserve ainsi l'opportunité de retenir jusqu'au 1/4 des recettes de commercialisation "aux fins, soit de constituer des réserves d'amortissement du matériel et des immeubles en service, soit d'approvisionner un budget de dépenses extraordinaires pour l'exercice suivant" (aménagements, acquisition de matériels ...). En cas d'opposition des instances dirigeantes de l'AAI, les sommes provisionnées sont ristournées aux colons.

En pratique toutes les opérations de collecte et de commercialisation sont assurées par l'AAI. Cette dernière tient les comptes des colons. Les quantités préaffectées sont de 300 kg de céréales par habitant et par an pour la nourriture et de 60 kg de semences à l'ha (riz)². La redevance varie

² GG-AOF-ON-DG - Rapport sur le fonctionnement de l'Office pendant l'année 1936 (p.56)

de 100 kg de coton à l'hectare à 300 kg de riz³. Les colons conservent toutefois en cas d'excédent sur les charges préaffectées la possibilité de procéder s'ils le désirent en dérogation aux règles énoncées ci-dessous (arrêté 1652 - 1937) à des ventes directes sur les marchés locaux. Les ventes directes qui varient considérablement d'une année sur l'autre et d'un secteur à l'autre, représentent en moyenne 25% des recettes brutes.

Le bénéfice moyen, ou revenu monétaire réalisé par le paysan et tel que calculé par l'Office, résulte de deux éléments :

- de l'évaluation des charges et des recettes d'exploitation (produit brut) telles qu'enregistrées dans la comptabilité de l'AAI.
- de cours des principaux produits.

Les recettes brutes d'exploitation englobent le produit de la collecte officielle, ainsi que l'évaluation des ventes directes pour toutes les productions des colons (cultures principales et secondaires, jardin ...). Ne sont toutefois pas incluses dans ces recettes les affectations pour réserve de nourriture et de semences et dans la mesure où elles existeraient, les ressources d'activité extra-agricoles. L'appréciation très détaillée des composantes des ressources reflètent le contrôle très strict de l'AAI sur la vie et l'activité des colons.

Les charges englobent les cotisations AAI, la taxe d'eau, mais prennent également en compte les divers impôts versés par les colons (impôt de capitation, taxes sur le bétail et les armes).

Le second déterminant de la situation matérielle du paysan est le prix d'achat de la récolte. Ce prix évolue pour les principales productions selon le tableau suivant :

³ Niono 1945/46 - redevance calculée en fonction des versements à l'AAI (dans ON-DG - Rapport de campagne 1945/46 p.71)

EVOLUTION DES PRIX D'ACHAT DU RIZ ET DU COTON (1937/38-1945/46)				
	PADDY		COTON	
F/KG	COLLECTE OFFICE	VENTES DIRECTES	COLLECTE OFFICE	VENTES DIRECTES
37/38	0,70	0,70	1,00	2,00 - 2,50
38/39	0,80 - 1,00	0,50 - 0,90	1,10 - 1,70	2,00 - 2,50
39/49	0,85 - 0,90	0,60 - 0,85	3,00	3,00 - 4,60
40/41	0,90 - 1,00	0,60 - 1,10	3,15 - 5,00	3,60 - 7,00
41/42	1,50	1,75 - 2,00	5,70 - 7,50	8,00 - 15,00
42/43	2,00	2,50	4,50 - 7,50	8,00 - 15,00
43/44	2,00	3,00 - 3,50	5,00 - 6,00	5,50 - 15,00
44/45	2,50 - 2,75	3,00 - 5,00	7,50 - 10,00	20,00 - 25,00
45/46	3,00	5,00 - 7,00	13,00	15,00

Sources : ON/DG - Rapport annuel campagne 1945/46 (p.137).

On constate que les cours sur les marchés locaux sont supérieurs aux prix d'achat officiels à compter de 1941/42 pour le riz, sur l'ensemble de la période pour le coton. Ces cours sont en outre très variables d'un secteur à l'autre, ce qui explique la présentation sous forme de fourchettes.

Si les prix de marché n'affectent pas de façon conséquente les taux de collecte, cela est dû en grande partie au contrôle exercé par l'Office sur la commercialisation (cf tableau).

Le revenu monétaire du paysan - défini par le terme "bénéfice", varie considérablement d'un secteur à l'autre et d'une année sur l'autre. Il s'établit en moyenne à 8296 F par famille, à 4152 f par travailleur homme.

Diverses remarques de complément demandent cependant à être présentées (cf tableau)

1/ Le revenu monétaire du paysan rizicole est supérieur à celui du paysan cotonnier. Le colon rizicole de Baguineda perçoit en moyenne sur la période 1937/38 - 1945/46 10165 F par famille, 4378 F par travailleur. Cette différence s'explique par deux facteurs - l'évolution des prix d'achat, mais aussi l'évolution des productions et des rendements (Cf année

1943/44 pour le coton, année 1940/41 pour le riz). Le revenu monétaire supérieur apporté par le riz, des conditions de culture moins astreignantes, une technique plus facile à maîtri

PRODUCTION ET COLLECTE 1937/38 - 1945/46						
	DELTA RIZ (+ BAGUINEDA)			COTON (NIONO)		
	Pdn (t)	COLLECTE (t)	%	1	2	3
1937/1938	6 132	-	-	56	42	75
1938	8 793	-	-	398	298	75
1939	10 100	4 311	45	556	445	80
1940	10 841	6 529	60	1 323	1 001	76
1941	13 385	9 122	68	1 774	1 316	74
1942	17 040	8 116	48	1 863	1 049	56
1943	17 071	7 976	47	1 333	1 071	80
1944	18 254	10 608	65	856	598	70
1945	18 244	10 262	56	776	509	66
MOYENNE	14 381 (39-45)	8 132 (39-45)	57	992	703	71

source : ON-DG- Rapport annuel campagne 1945/46 (p.158)

... un caractère alimentaire incontestable, expliquent que ce dernier se développe régulièrement et chasse progressivement le coton (infra Cf tableau superficies cultivées) des périmètres. Cet aspect est tangible à Baguineda où dès 1935 les objectifs en matière de culture rizicole sont réalisés : - 3125 ha cultivés pour 3000 prévus - alors que les objectifs de culture cotonnière - 3000 ha ne sont pas atteints. En 1935, 1193 ha sont consacrés à la culture du coton et à des cultures variées.

SITUATION ECONOMIQUE DES COLONS - BENEFICES D'EXPLOITATION 1933/34-1945/46						
F	FAMILLE DE 10 PERSONNES			HOMMES VALIDES DE 15 A 55 ANS		
	BAGUINEDA	NIONO	BOKY WERE	BAGUINEDA	NIONO	BOKY WERE
1933/34	530	-	-	250	-	-
1934/35	1700	-	-	840	-	-
1935/36	2185	-	-	1015	-	-
1936/37	2870	-	-	1380	-	-
1937/38	3260	1674	1525	1550	620	625
1938/39	3960	4000	3140	1820	1580	1330
1939/40	4900	5350	4000	2260	2050	1680
1940/41	7210	8300	2725	3380	3180	1170
1941/42	10140	12000	9800	4570	5100	4350
1942/43	14320	20000	17540	6100	7850	7500
1943/44	9696	3270	15000	4096	1800	8000
1944/45	13471	6140	13000	5690	2050	5000
1945/46	23535	10662	16845	9938	4172	8067
MOYENNE	7675	7932	9286	3299	3155	3746

Sources : ON/DG - Rapport annuel campagne 1945/46 (p.160)

2/ La situation décrite est une situation moyenne. Nous ne disposons pas de statistique sur la répartition des colons par classe de revenus perçus, ni de chiffres sur les colons n'ayant pas perçu de revenu monétaire. Les moyennes de grains consacrés à l'autoconsommation (nourriture et semences) apparaissent par ailleurs sur l'ensemble de la période conformes aux ratio théoriquement octroyés par l'Office - 300 kg par habitant. Le colon perçoit (semences incluses) moins de 300 kg par tête en 1940/41 (286 kg) en 1941:42 (254 kg) ainsi qu'en 1944/45 (262 kg).

Cette situation calculée n'est pas par ailleurs véritablement représentative de l'état matériel des colons dans la mesure où l'endettement de ces derniers à l'égard de l'Office (voire d'autres colons ou d'intervenants extérieurs) n'est pas pris en compte. Les seuls éléments dont nous disposons (Cf infra) donnent en 1944/45 un ratio d'endettement de

60% de la population installée à Niono (mission du Gouverneur Général RESTE).

En l'absence de données monétaires plus complètes et si l'on se réfère à un indicateur plus qualificatif d'appréciation des conditions de vie qu'est par exemple l'état sanitaire des populations, on constate que ce dernier n'apparaît pas favorable. Si le personnel médical augmente sur la période (Cf partie encadrement) ses moyens demeurent limités et nous l'avons vu le service sanitaire de l'Office n'est vraiment opérationnel qu'en 1945. Avant cette date les secteurs de Kokry et de Niono ne sont pas aux normes définies par l'Office. La couverture sanitaire n'étant pas aux normes, l'Office apparaît comme une zone de maladies endémiques (maladies de l'eau) qui explique entre autres que le taux d'accroissement naturel (excédent des naissances sur le décès) n'excède pas 1,4% de 1935 à 1936 alors qu'E. BELIME postulait un accroissement de 2 à 3% par an.

Des conditions matérielles non satisfaisantes, un contexte relationnel autoritaire, expliquent la forte contestation qui surgit dès 1938.

Chapitre 8 - Une remise en cause radicale avec la guerre

Les critiques à l'égard de l'Office et de ses méthodes de "développement" débutent dès 1935 - 3 ans après sa création. Ces critiques sont d'abord internes, confidentielles - rapports d'inspection (Inspecteur des Colonies Lassale Sere, inspecteur du Service de Santé SOREL). Elles deviennent publique lorsque confirmées dans les rapports de différentes missions d'inspection parlementaire (1938/39), elles sont reprises par les milieux économiques de l'AOF et la grande presse métropolitaine. Elles continuent jusqu'à la fin de la guerre, culminent avec les missions nommées par le ministre des Colonies et aboutissent à une redéfinition des buts et des moyens de l'Office. Ces critiques portent sur tous les aspects de la vie de l'entreprise.

Mais avant de vous les présenter, retraçons tout d'abord un bref bilan de l'Office au lendemain de la guerre. Ce bilan est basé sur le tableau ci-dessous où figure l'évolution de quelques ratio d'exploitation pour la période 1937/38, 1944/45 (cf tableau).

I/ - L'Office de 1935 à 1945, Essai de bilan

A/ Aménagements et équipement : trop de hâte

Le promoteur de l'Office - Emile BELIME - prévoit à l'origine l'aménagement de 800000 hectares dans un délai de 25 ans et le recrutement de 325000 personnes, dont le croit naturel joint à celui d'un recrutement local de 75000 personnes permettrait le peuplement des ces 800000 ha en 25-30 ans. Nous savons que cet objectif initial est considérablement révisé à la baisse en cours du période. Les surfaces aménagées dans le delta s'élèvent en 1944/45 à 22000 ha, soit à peine 2,3% des superficies prévues par le projet d'aménagement de

1929. 45% des superficies aménagées, environ 10000 ha ne sont pas cultivées.

La raison principale tient à la qualité des réalisations initiales.

OFFICE DU NIGER : PARAMETRES D'EXPLOITATION 1937/38 - 1944/45		
	1937/1938	1944/1945
1/ TAUX D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS	28 %	55 %
<u>SURFACES CULTIVEES (RIZ + COTON)</u>		
SURFACES AMENAGEES		
SURFACES ABANDONNEES OU NON UTILISEES (ha)	4303	8923
2/ TAUX DE PEUPEMENT (ha/habitant)		
<u>SURFACES AMENAGEES</u>	1,79	1,43
POPULATION TOTALE		
SURFACES CULTIVEES/hab (COTON + RIZ)	0,57	0,64
CULTURES VIVRIERES/hab	0,18	0,21
3/ TAUX D'EQUIPEMENT		
SURFACES CULTIVEES (COTON+RIZ/ATTEL. BOEUFs)(ha)	4,20	3,72
SURFACES CULTIVEES/CHARRUE (ha)	3,87	6,19
4/ PRODUCTION - RENDEMENT		
RIZ	1445 t = 0,894 t/ha	12454 t = 1,375 t/ha
COTON	56 t ; 0,565 t/ha	856 t ; 0,530 t/ha

source : calculs réalisés à partir des tableaux du chapitre 4.

La mise en place des réseaux de base se traduit à l'Office dès l'origine par diverses insuffisances - dues pour une part à une mauvaises appréciation des conditions hydrologiques et climatiques (pluviométrie) de départ, à des faiblesses techniques de conception et de réalisation (relevés topographiques, mauvaise appréciation du micro-relief) d'autre part. Les superficies aménagées se caractérisent en outre par une mauvaise qualité et une mauvaise finition de planage, contrôle de l'eau - qui tiennent à deux facteurs principaux : sous estimation des difficultés techniques de réalisation (débroussaillage, défrichage, volonté d'aller trop vite et manque de moyens - notamment mécaniques de réalisation. Le

rythme des aménagements est accélérée pendant la guerre (Vichy) à un moment où le manque de matériels se fait particulièrement sentir. Tous les engins s'arrêtent en 1944 faute de pièces de rechange. Le résultat en est que l'Office se limite à un défrichage et à un débroussaillage sommaire. (pas de déssouchage), le parachèvement des travaux (scarification, nivellement ..) - et notamment l'opération fondamentale de planage - étant laissé aux bons soins de l'exploitant qui pas plus que l'Office ne dispose de moyens adéquats. Les constats dressés par les Directeurs Généraux qui succèdent après 1943 à E. BELIME et après 1944 à M. BAUZIL sont très explicites. Maurice ROSSIN, ancien chef d'exploitation de l'Office du Niger, Directeur Général de 1945 à 1946 affirme dans son rapport de campagne 1944/45 : "Les meilleures terres à coton et à riz de l'avis de tous les spécialistes se trouvent dans le [Nord] d'une part, dans [l'Ouest] d'autre part. C'est l'obligation de mettre rapidement sur pied une expérimentation de la production avant même l'achèvement des grands travaux qui a fait que les premières terres aménagées ont été choisies bien en amont [...] d'où boisement plus dense, platitude médiocre et comme conséquence plus grande difficulté d'aménagement. Déboisement, planage, exécution des réseaux d'irrigation et de drainage sont insuffisamment poussés. On a voulu faire avec le minimum de dépense, la maximum de surface possible. Le but était louable, le résultat est médiocre".

Pierre VIGUIER - ancien chef de Services de l'Agriculture du Soudan Directeur Général de 1947 à 1951 - critique le paysan et ses difficultés à maîtriser les techniques d'irrigation mais reconnaît parallèlement en 1947 que l'outil utilisé est défectueux : "[...] Il est certain que le Soudanais n'a pas le sens de l'eau et que l'irrigation correcte est difficile à obtenir de lui. Mais à côté de son indolence ou de sa maladresse naturelle, le colon indigène irrigue mal pour de nombreuses raisons qu'on ne peut raisonnablement

1 GG-AOF-ON-DG - Rapport annuel campagne 1944/45 Ségou 18/06/1945 8 pages (p.5)

lui imputer : réalisation incorrecte des aménagements de détail. Le désir d'aller vite à nuï à la qualité de l'exécution et l'outil mis à la disposition des exploitants s'est bien souvent révélé défectueux dès le départ ; mise en culture de terres au relief de détail très mouvementé n'ayant reçu aucun planage [...] ; entretien insuffisant du réseau hydraulique, lequel déjà défectueux au départ s'est de plus en plus dégradé². En résultante de ces différents commentaire le rapport d'activité 1948/49 dresse un bilan sans compromissions sur la qualité des aménagements réalisés : "on peut estimer que [...] les surfaces aménagées dans le delta central entre 1935-1945 ont été réalisées à 30%, estimation certainement optimiste". Les superficies mal aménagées, mal planées et irriguées sont en conséquence abandonnées par les colons, ou exploitées telles quelles, ce qui se répercute sur la production et les rendements.

B/ - Recrutement-colonisation : le refus d'installation

La population de l'Office s'accroît en moyenne de 1500 habitants/an de 1934 à 1944, de 2000 pendant la période "dure" 1937-44. Cette augmentation est moins rapide que le rythme des aménagements (2000 à 2500 ha/an) et suscite une vive réaction chez les recrutés, ces derniers préférant - ceci est particulièrement vrai pour les paysans de Haute Volta qui devaient être selon les promoteurs de l'Office le réservoir de main d'oeuvre du projet - la fuite temporaire à l'installation à l'Office. Il y a eu incontestablement dans le cas de ces derniers (régions réservoir) surestimation du désir de s'installer à l'Office et des pressions d'un milieu défavorable favorisant les migrations définitives à destination des terres irriguées.

A cette forte opposition au recrutement, qui conduit à l'emploi de la contrainte s'ajoute le refus de de-

2 P. VIGUIER - Situation des terres irriguées de l'Office - Revue Internationale de Botanique et d'Agriculture Tropicale 27ème année Nov-Déc 1947 10 pages (p.462)

3 GG/AOF/ON/DG Rapport d'activité 1948/49 - 16 pages Ségou (p.3)

meurer et de s'installer sur les terres irriguées. Nous avons vu dans la partie sur les recrutements que de 1935 à 1946, les sorties de colonisation représentent 1/3 des entrées. C'est ainsi près de 8000 paysans - 45% de la population - qui sont repartis chez eux en 1945/46 après un séjour plus ou moins bref sur les terres irriguées. L'accroissement naturel ne contribue pas d'avantage à l'augmentation de la population. Son apport est de 2000 individus de 1935 à 1946 (11% de la population de 1946) et ses composantes ne diffèrent guère de celles de l'ensemble de l'AOF. Le Gouverneur SPITZ, que l'on ne peut suspecter d'antipathie à l'égard du projet, nous fournit des chiffres révélateurs : 1,2% d'accroissement naturel de 1932 à 1946 ; taux de natalité de 4,8% de 1936 à 1945 (4 à 4,5% pour l'AOF) ; taux de mortalité de 3,6% ; taux de mortalité infantile de 18% (20% pour l'AOF)⁴, chiffres qui apparaissent en contradiction avec l'objectif du service de santé de "faire du noir", objectif rappelé en 1938 par le Directeur Adjoint BAUZIL⁵. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir du 1946 avec le parachèvement de l'organisation du Service de Santé que les résultats s'amélioreront.

Ce rejet de l'implantation définitive ou même temporaire à l'Office tient à différents facteurs : mode de recrutement, difficultés à s'adapter à une conception de colonisation imprégnés de valeurs européennes, nouveauté des techniques, autoritarisme ambiant et organisation paternaliste, conditions de vie - situation sanitaire inquiétante, et oubli total de l'homme assimilé aux facteurs de production.

Comment s'étonner dès lors de l'agitation "larvée" de certains villages de colonisation - retrait de deux villages sur trois de la colonisation à Niénébalé en 1946 avec mise en place de mesures de redressement par l'Office (nouveau contrat de colonisation, allègement des charges ...), départ volontaire de 1000 personnes de Baguinéda en 1947 "les inaptes

4 G. SPITZ Sansanding - Les irrigations du Niger Paris 1949 (p.192)

5 BAUZIL - Note sur les méthodes de colonisation indigène de l'Office Ségo 1938 (p.474)

et les parasites ayant été éliminés" selon SPITZ et malgré les mesures de conciliation prises en 1945 (déblocage, d'étoffes), instabilité notoire des mosi et des paysans du secteur de Niono. Cette "agitation" amplifie les "événements" déjà mentionnés dans la partie sur les recrutements (Cf supra) : village de Farakan en révolte en 1935 à Baguinéda, village de Den Bougou dans le secteur de Boky Were en 1937/38. Niono 1944 ...).

Si le nouveau Directeur Général ROSSIN apparaît en 1945 optimiste dans son rapport annuel quant au peuplement futur des terres - "Que l'on choisisse bien les terres, que l'on fasse des aménagements parfaits, que l'on adopte une technique de culture dans laquelle le colon s'intègre aisément, que le prix des produits permettent d'assurer au travailleur les bénéfices attendus et l'on verra combien ce problème de peuplement sera simplifié" - cet optimisme est cependant considérablement tempéré par les intervenants extérieurs. Le Gouverneur SPITZ argumente ainsi au sujet des recrutements : "pour 1947 ce serait une erreur si optimiste que l'on puisse être que de nier que le problème du peuplement subsiste". A ce problème s'ajoute celui du "rendement" des terres irriguées.

C/ - Production-rendement : un cadre inadapté

Les superficies cultivées à l'Office s'élèvent en 1944/45 à 13542 ha. 73% soit 10000 ha sont consacrés aux cultures principales - riz-coton - à l'exclusion du riz vivrier cultivé à Niono - cependant que 3342 ha sont attribués aux cultures vivrières et aux jachères. La production est de 11500 tonnes de riz et de 856 t de coton graine. Les superficies cultivées sont négligeables par rapport aux objectifs du projet initial - 960000 ha cultivés et productifs. La production de coton - 100000 tonnes de coton fibre attendues du projet - et les rendements apparaissent tous

6 G. SPITZ - Sansanding les irrigations du Niger Paris 1949 (p.102, 168)

7 GG/AGF/DN/DG Rapport annuel campagne 1944/45 (p.7)

8 G. SPITZ Sansanding - Les irrigations du Niger - Paris 1949 (p.149)

ainsi décevants - 1000 kg de coton graine attendus à l'hectare par BELIME, 1,3 tonne obtenue en stations d'essais, 0,5 t en exploitation ; 2,5 tonnes de riz obtenus à l'hectare en station pour 1,4 t/ha en exploitation. Un net déséquilibre se dessine par ailleurs au sein des cultures : 82% des superficies cultivées sont consacrées au riz contre 47% envisagées par le projet de 1929.

La faiblesse des rendements et de la production peut-être attribuée à différents facteurs :

1/ - la contribution demandée aux colons est trop forte par rapport aux disponibilités en main d'oeuvre.

On compte en 1938 à l'Office un travailleur-homme pour 5 hectares. Ce ratio est d'environ 4 ha par travailleur homme en 1946. Les paysans recrutés ne figurent pas parmi les meilleurs des régions réservoirs et l'envoi à l'Office est souvent perçu par les recrutés, leur famille et les notables locaux qui les envoient, comme une sanction (moyen de se débarrasser d'éléments indésirables). La capacité de travail des éléments recrutés n'est pas par ailleurs du fait des difficultés de recrutement mises en avant par les autorités préoccupées surtout de peupler les terres irriguées.

Mais l'installation à l'Office suppose pour les nouveaux venus de s'adapter à l'utilisation des techniques nouvelles mais suppose également de faire face à des tâches nombreuses : aménagement des parcelles et construction des réseaux d'irrigation ; respect d'un calendrier agricole et d'opérations rigoureuses appliquées à la culture du riz et du coton, entretien des infrastructures, construction, réparation des habitations et des routes (saison sèche), dressage des animaux ... Parallèlement à l'ensemble des tâches imposées par l'Office, le colon doit se préoccuper - particulièrement en secteur cotonnier - des travaux domestiques mais surtout de sa subsistance et se consacrer aux cultures vivrières (mil, maïs, arachides ...) de complément. Ces dernières apparaissent no-

tamment en saison des pluies et dans le déroulement des opérations agricoles directement concurrentes - dans l'utilisation des temps de travail disponibles - des cultures principales. Le recours à une main d'oeuvre d'origine extérieure - mais coûteuse - peut seul résoudre la difficulté. Les autorités de l'Office sont conscientes du problème mais se contentent de le souligner. Ainsi E. BELIME qui en 1940 décrit le calendrier agricole cotonnier comme totalement saturé du 15 juin au 1^{er} Juillet (suivant) avec toutefois un mois de "chômage" - 1^{er} mai 1^{er} juin. Encore ce calendrier qui occupe 11 mois à part entière ne prend t'il en compte que les opérations agricoles hors aménagements, dressage, construction, travaux collectifs Le même BELIME conscient des difficultés de recrutement de l'Office ramène en 1940 et dans ses prévisions d'extension, le ratio de peuplement des terres à 0,5 habitants à l'hectare. La solution aux problèmes qui en découleraient demeure le recours à une main d'oeuvre de source extérieure : "Sans doute pour la récolte du coton notamment [la famille type] se verra t-elle dans l'obligation de faire appel [...] au concours d'une main d'oeuvre saisonnière [...] la nécessité dans laquelle se trouveront ces colons de faire appel à cette main d'oeuvre de complément et de lui consacrer une partie de leurs gains d'argent les incitera à rassembler au plus vite leurs effectifs familiaux". Nous avons vu ce qui se passe en pratique. Si l'on examine le tableau de référence présenté en introduction, on constate que la surface cultivée par habitant augmente sur la période - de 12% (0,64 ha/hab en 1944/45). La densité de peuplement s'améliore certes, 0,55 hab/ha en 1937/38 ; 0,69 en 1944/45 (et non pas 1 hab à l'ha comme prévu) mais les surfaces non "utilisées" abandonnées par les colons représentent en 1944/45 le double de celle de 1937/38. Le colon n'arrive manifestement pas à cultiver correctement son lot.

A ces difficultés s'ajoutent pour le colon le handicap que constitue le contexte technique nouveau.

2/ - Le handicap d'un contexte technique nouveau et la médiocre qualité des prestations

L'Office répercute sur le colon une partie des activités qui sont en principe de son ressort - aménagement des parcelles, réalisation des infrastructures et entretien des réseaux. La qualité des prestations qu'il fournit se limite en général au strict minimum. Ces prestations incluent la vulgarisation (culture intensive, assolements, intégration agriculture élevage, culture attelée) et la fourniture d'intrants. Les thèmes sont loin d'être assimilés au lendemain de la guerre et le Directeur Général VIGUIER souligne en 1947 les limites de la vulgarisation et se plaint du manque de discipline technique des paysans : "On a certainement fait trop grande confiance aux facultés d'adaptation du paysan noir aux techniques nouvelles. On ne passe pas ainsi brusquement d'une agriculture traditionnelle largement extensive à des méthodes d'agriculture intensive. En réalité le colon installé sur les terres irriguées conserve instinctivement ses conceptions agricoles primitives et ne se plie que difficilement aux méthodes d'agriculture rationnelle"¹⁰. Le nouveau Directeur Général s'empresse cependant d'ajouter : "Mais il faut dire toute de suite à la décharge des colons soudanais que les moyens d'appliquer ces méthodes d'agriculture rationnelle ne lui ont pas toujours été fournis. Car l'exploitation des terres irriguées s'est basée sur des postulats non seulement psychologiques mais aussi techniques et ces derniers ne se sont révélés à l'usage guère plus fondés que les premiers".

Il en va ainsi de la pratique d'assolement élaboré.

L'Office se préoccupe dès l'origine de vulgariser des variétés productives et de qualité (longue soie, grain

¹⁰ P. VIGUIER - Situation des terres irriguées de l'Office du Niger - Revue Internationale de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale Nov Déc 1947 (p.461)

11 *idem*

long). Les variétés retenues sont pour la plupart d'origine étrangère (coton égyptien et américain, riz indien, américain, italien ...) et nécessitent des conditions de culture rigoureuses - calendrier agricole, opération culturales, fertilisation ... Si les premiers résultats en station - et en vase clos - apparaissent satisfaisants, le passage à l'exploitation en casiers se traduit par de multiples échecs, en raison notamment du manque d'expérience. P. VIGUIER précise ainsi : "Les systèmes d'assolement, de fumure, de lotissement des terres n'étaient pas au point. Leur application s'est heurtée dans la pratique à des difficultés parfois insurmontables"¹². L'expérimentation grandeur nature se fait cependant aux frais du colon que les retouches perpétuelles ne font que dérouter. Le Gouverneur SPITZ complète en 1949 : "Il y a eu certainement une erreur commise dans le choix des terres à coton et de cette erreur on s'est aperçu trop tard lorsque les aménagements étaient terminés et l'exploitation commencée. Les terres sur lesquelles sont établies le centre cotonnier [Niono] se trouvent dans une zone encore trop proche du Niger [...] et aussi trop pluvieuse [...] c'est au Nord du Kalaa inférieur [...] que se trouvent les terres les plus propices à la culture du coton [...]"¹³. Cette difficulté à maîtriser les conditions de la culture cotonnière s'accompagne tout autant de difficultés à pratiquer en assolement les cultures fourragères nécessaires à l'élevage ou encore la culture d'engrais vert nécessaire au maintien de la fertilité.

Les postulats techniques se révèlent tout autant inadaptés en ce qui concerne la culture attelée et l'intégration agriculture élevage. Si la progression des taux d'équipement en cheptel vif apparaît régulière sur la période, l'équipement en charrue n'arrive pas à suivre la progression des superficies cultivées (Cf tableau). La superficie cultivée par charrue est ainsi quasiment le double en 1944 de celle de 1937. L'introduction de la culture attelée pose en outre de

¹² P.VIGUIER - Situation des terres irriguées de l'Office 1947 (p.461)

¹³ SPITZ Sansanding - Les irrigations du Niger Paris 1949 (p.177)

multiples problèmes. L'Office équipe certes à leur arrivée les colons des moyens de culture nécessaires, mais n'assure pas une couverture vétérinaire suffisante (épizootie) et ne supplée pas pendant la période sèche aux carences de l'alimentation animale. Le colon ignore tout de l'élevage. La conséquence de cette insuffisance est selon VIGUIER double : "Le colon indigène avec les seuls moyens de culture attelée mis à sa disposition ne pouvait pratiquement et économiquement résoudre les problèmes suivants - préparation correcte du sol en temps voulu [...], production vivrière suffisante sans être au détriment de la culture industrielle"¹⁴. La fumure animale, la culture des engrais verts n'ayant jamais pu être pratiqués, on aboutit à un cercle vicieux que le paysan ne peut briser : manque de nourriture pour l'élevage, manque de moyens de culture, manque de fumier ... Les moyens d'une intégration agriculture élevage n'étant pas assurés, cette dernière ne peut être effective.

Mais aux difficultés techniques s'ajoutent également les difficultés économiques.

3/ - L'éventuelle motivation des colons pour la production est affectée par l'existence d'un cadre économique rigide et autoritaire peu favorable à l'effort.

- l'obligation de cultures. Cette obligation se traduit dans les faits par la contrainte exercée par l'encadrement sur le colon afin que celui-ci consacre l'essentiel de son temps de travail au coton. L'objectif de l'Office est de mobiliser l'essentiel du travail familial au service de la culture de rente. Cette obligation de culture nous l'avons vu signifie également obligation d'assumer les erreurs culturelles de l'Office.

- l'obligation de livraison de l'Office à des prix administrés. Cette obligation qui n'est certes pas absolue - le

¹⁴ P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office 1947 (p.462)

paysan peut commercialiser sa récolte sur le marché libre dès lors qu'il s'est acquitté de ses obligations envers l'AAI (cotisations) - est néanmoins générale. Nous ne disposons pas d'étude précise sur l'endettement des paysans en 1947 mais les composants de cet endettement sont connus. Tout nouvel entrant est ainsi équipé par l'Office mais à charge pour lui d'en rembourser la valeur sur une durée de cinq ans. La cotisation AAI qui équivaut à une charge payable annuellement prend en compte cet amortissement, mais y ajoute des investissements complémentaires d'intérêt général (centre) qui contribuent également à la constitution de cet endettement.

D/ - Rentabilité et efficacité : l'interrogation coûts bénéfique du projet

Si l'on examine le tableau présenté en introduction du chapitre on notera que l'Office se développe régulièrement de 1932 à 1945 en deçà toutefois des objectifs programmés. En 1944/45, 45% des superficies aménagées et disponibles ne sont pas cultivées.

La superficie cultivée par habitant augmente de 1935 à 1947, cependant que le taux d'équipement - en cheptel mort - ne suit pas. L'élément déterminant est le faible degré de peuplement de terres irriguées, et l'amorce d'une certaine extensivité dans l'exploitation. Cette extensivité et l'insuffisance des résultats obtenues - taille, production, rendement - conduisent à une contestation du projet d'autant que celui-ci apparaît coûteux, et dépensier.

Poser la question de la rentabilité de l'Office, 15 ans après sa création, et après les éléments que nous venons de mentionner, apparaît quelque peu prématuré. Cette question ne peut cependant être éludée dans la mesure où elle fait l'objet d'un intense débat. L'Office est en effet assimilée sur la période - du fait de ses activités d'équipement - à un service public administratif dépensier préservé de ce fait de contingences de la rentabilité privée. Il relève exclusivement jusqu'en 1948 des règles de comptabilité publique et

aucune distinction n'est assurée jusqu'à cette date entre les dépenses d'investissement et d'exploitation. Ses ressources proviennent pour l'essentiel de fonds publics - subventions, emprunts, budget de l'état et du gouvernement¹⁵.

L'exploitation relève exclusivement en parallèle de la comptabilité commerciale des Associations Agricoles Indigènes. Les redevances versées par les exploitants, destinées à couvrir les frais d'exploitation sont perçues par les AAI. La disproportion de masse entre les deux comptabilités apparaît évidente.. Les investissements (équipement) réalisés à l'Office en 1947 s'élèvent à 1360 millions des francs CFA¹⁶. 78% des ces fonds sont obtenus du gouvernement général de l'AOF, 22% proviennent de financement métropolitain. Le total du bilan des AAI (Baguineda, Boky Were, Niono) est de 150 millions pour un solde d'exploitation positif de 10 millions de francs CFA¹⁷.

Les faibles niveaux de production réalisés, le développement progressif de la machinerie administrative de l'Office, comparés à l'ampleur des investissements à réaliser pour équiper le delta suscitent d'intenses réactions¹⁸.

Alors que les Directeurs successifs de l'Office encouragent la poursuite des programmes d'investissements, les réactions des milieux économiques de l'AOF ne tardent pas à ce faire jour. Le Directeur Adjoint BAUZIL justifie en 1938 la réalisation de 250000 ha - investissement de 250 millions de francs - par un gain induit d'un milliard de francs pour l'AOF qui placerait l'Office en tête de la Fédération pour le revenu

15 Budget spécial Grands Travaux de l'AOF, avances du Trésor métropolitain (section investissement) Budget général de l'AOF (section de fonctionnement).

16 G. SPITZ Sansandig les irrigations du Niger Paris 1949 (p.204) - Investissement réalisés de 1926 à 1947. Samir AMIN évalue le coût du projet - montant des investissements réalisés de 1928 à 1945 à 10 milliards de francs 1959. 50% des investissements réalisés au Soudan pour la période. S. AMIN - Trois expériences africaines de développement : Ghana, Guinée, Mali - Paris l'edes Tiers Monde 1965, 232 pages (p.44)

17 G. SPITZ Sansandig - Les irrigations du Niger Paris 1949 (p.203)

18 L'Office compte à sa création (organigramme 1932), un secrétariat général et 5 services opérationnels. S'y ajoutent dès 1937 3 services supplémentaires - le service de la documentation, des laboratoires et le service des études et des travaux qui marque le rattachement administratif du STIN - en même temps que s'étoffe le secrétariat général - mise en place d'un secrétariat des affaires administratives (1937), d'un bureau de l'administration générale (1945) d'une agence comptable (1945).

par tête". Cet argumentaire est repris par le Directeur Général BELIME qui fixe le seuil de rentabilité du projet à 120000 hectares de coton en 1940. Ce seuil pouvant être atteint selon lui en moins de 10 ans". Ces chiffres émeuvent les chambres de Commerce de l'AOF qui chiffrent en 1938 les dépenses déjà engagées à plus d'un milliard et les charges d'intérêts et d'amortissements qui pèsent sur les autorités locales à 770 millions. Ces chiffres soulignent-ils, considérables, ne sont pas pris en compte dans les évaluations prospectives des Directeurs qui ignorent délibérément les charges déjà engagées". Cette opposition nette des milieux économiques de l'AOF, est attestée par les écrits du Président de la Chambre de Commerce de Dakar (Turbe), dans ses échanges épistolaires avec la direction de l'Office : "Nous pensons qu'il eut été préférable pour la Fédération et même pour l'Empire Français de consacrer des capitaux plus modestes à l'aménagement ou à l'amélioration de régions déjà habitées". Le débat très relevé qui en découle, les protestations vives ne demeurent pas sans effet, les autorités du Ministère finissant par s'émouvoir.

II/ - Les remises en cause des années 1938 et 1945

L'ensemble des résultats, les remous occasionnés par le projet, la remise en cause par les parties donnent lieu à nomination de missions d'enquête envoyées par Paris.

La remise en cause paysanne permanente et larvée est à l'origine de la contestation. Les critiques des colons de l'Office se manifestent avec les premières implantations. Les griefs sont nombreux : - économiques : l'installation à l'Office, est pour le colon synonyme d'endettement, de charges multiples. La discipline rigoureuse interdit la possibilité de

19 E. BAUZIL Note sur les méthodes de colonisation de l'Office Ségou 1938 (p.550 à 555)

20 E. BELIME - Les travaux du Niger Paris 1940 (p.190)

21 G. SPITZ Sansanding Paris 1949 (p.206)

22 Cité par P. HERBART - Le chancre du Niger Paris 1939 (p.115)

travailler pour un revenu complémentaire à l'extérieur, limite les cultures légumières et maraichères ...

- sociaux : l'organisation carcérale des villages ne permet aucune vie sociale, interdit de sortir des périmètres irrigués. Les colons ne peuvent rendre visite à leur famille dans leurs lieux d'origine, faire des cadeaux, chercher femme pour se marier ...

- l'absence de droit foncier identifie le colon à un ouvrier agricole ou un métayer.

La contestation du système d'exploitation est globale. La résistance du colon est généralement passive et se manifeste par la fuite, la désertion, le refus d'obéir à l'encadrement. Dans certains cas toutefois nous l'avons vu et sous le poids des contraintes, elle prend la forme d'une révolte ouverte - 1935 à Baguineda (10 personnes arrêtées), 1938 à Niono et Kokry (1570 départs immédiats), 1944 à Niono (1000 colons en manifestation). L'Office est obligé de prendre dans ces cas des mesures immédiates - distribution des vivres, prêts, augmentation des prix d'achat du riz et du coton ...

Ces manifestations latentes et ouvertes du mal vivre à l'Office, finissent par provoquer une remise en cause par les autorités de tutelle

L'Office et sa direction disposent sur l'ensemble de la période de l'appui du Ministère des Colonies et dans un moindre mesure de celui du Gouvernement Général de l'AOF et de l'administration coloniale. S'y ajoute le soutien des groupes de pression "coloniaux" - patronat, grandes maisons de commerce, banques, entreprises de travaux publics, partisans du transsaharien. Ce soutien est cependant fortement contesté à deux reprises - en 1938 et 1945.

La première crise de l'Office débute en 1938 avec la décision du Gouvernement Général de l'AOF nommé par le Front Populaire de s'opposer à tout nouveau recrutement (Cf chapitre sur les recrutements). De ce refus va résulter une critique systématique : des investissements trop lourds et mal employés (chambre de commerce de Dakar, milieux économiques de

l'AOF) un fonctionnement coûteux, peu efficace, une comptabilité douteuse (Mission d'Inspection parlementaire en AOF du 20/04 au 03/05/1938, cours des comptes)", des méthodes et des résultats insuffisants (presse radicale et socialiste). L'ensemble de ces critiques culmine avec la mission de la commission d'enquête parlementaire REVILLON qui se déplace à l'Office de fin 1938 à début 1939. Les conclusions de la commission - résumant l'ensemble des griefs à l'égard du projet - tiennent en 4 points :

- 1) Nomination d'un inspecteur chargé à titre permanent du contrôle financier, administratif et de la colonisation
- 2) suspension des travaux d'aménagement après avoir terminé ceux en cours (programme de transition) - les extensions à suivre devant se faire en fonction du peuplement et non l'inverse
- 3) priorité aux terres irriguées du Sahel - coton
- 4) financement des travaux futurs par le budget de l'état français.

Le rapport complet de la commission remis en Mai 1939 ne peut être appliqué du fait de la guerre. Un inspecteur Général résidant à Ségou et chargé du contrôle de l'Office est toutefois nommé en 1941 par Vichy. Il sera reconduit dans ses fonctions après la guerre.

La deuxième crise de l'Office débute en 1944 avec la demande de départ d'un millier de colons Bambara (Niono). La contestation du système d'exploitation en vigueur ajouté à un bilan économique et social discuté, la collaboration de la direction de l'Office avec les autorités de Vichy - BELIME est remplacé en 1943 par BAUZIL après qu'il ait obtenu des autorités de Vichy l'augmentation des moyens de l'Office -, la suppression du conseil d'administration et le rattachement direct au Ministère des colonies - amène de nouvelles propositions de réforme.

23 Sur l'ensemble de ces critiques voir E. SCHREYGER L'Office du Niger au Mali Steiner WIESBADEN 1984 394 pages (p.107)

Ces propositions arrivent en pleine crise de l'Office. Le Directeur Général ROSSIN qui succède à BAUZIL écrit le 18/06/1945 dans son rapport annuel d'activité : "L'année 1944 restera l'une des années le plus dures pour l'Office. Dans tous les domaines les difficultés se sont accrues et accumulées [...]. Au point de vue moral, une très grande lassitude s'est emparée des esprits [...]. Il faut espérer que très prochainement une réorganisation de l'Office permettra de savoir exactement la tâche qui incombe à cet organisme et fixera son rôle, son programme, ses moyens"²⁴.

Le Ministre des Colonies nomme le 30/12/1944 une commission Spéciale d'Information Générale chargée d'étudier la situation de l'Office du Niger. Cette dernière envoie sur place la mission d'études du Gouverneur Général RESTE (Février-Mai 1945). La commission rend en Août 1945 ses recommandations :

- 1) aménagement - Travaux Publics : pause et arrêt des aménagements pendant 5 ans ; la période devant être consacrée au parachèvement des ouvrages et à la remise en état des casiers mal aménagés.
- 2) recrutement - colonisation : réforme de la politique de recrutement (suppression de la coercition), de la politique de colonisation, revitalisation des villages, prise en compte des aspects sociaux.
- 3) exploitation - politique agricole : mettre en chantier les études non réalisées et indispensables, revoir les conditions techniques d'exploitation
- 4) organisation administrative : créer un établissement plus souple en abolissant les textes d'origine (05/01/1932 et du 09/12/1941) et en réorganisant l'Office autour des centres de colonisation.

De ces propositions on notera qu'elles se caractérisent par une forte similitude. La pérennité du projet et la nécessité du poursuivre ne sont jamais remises en ques-

²⁴ GG-AOF-ON-DG - Rapport annuel 1944/45 (p.1, 2)

tion. La commission ministérielle de 1945 à l'instar de celle de 1938 précise que la "culture du coton demeure l'objectif principal de la mise en valeur du delta central nigérien". Elle réduit toutefois la taille du projet compte tenu des débits du fleuve à 450 mille hectares - et redéfinit les objectifs : "après une pause on pourrait irriguer 450000 hectares [...] qui par assolement et aux moyens d'engrais verts et chimiques pourraient visiblement permettre l'installation de 30000 familles (300000 personnes) et la mise en culture en 20 ans de 200000 hectares de coton américain - produisant en moyenne 70000 tonnes de fibres - et de 73000 hectares de riz destiné tant à la nourriture des colons qu'à l'exportation". Ces recommandations qui aboutissent à une division par deux de la taille initiale du projet vont être progressivement mises en oeuvre par la nouvelle direction.

CONCLUSION

Quinze ans après sa création, l'Office du Niger est contesté. Alors qu'il l'était en tant que projet, il l'est désormais en tant qu'organisme naissant. Cette contestation - quasi générale provient principalement des méthodes utilisées - coercitives, violentes, hâtives. Le souci du Directeur Général (jusqu'en 1943) BELIME est en effet de donner une réalité au projet qu'il a initialement créé indépendamment des moyens dont il dispose et dans un délai très court. Ce souci va jusqu'à postuler la supériorité et le bien fondé des méthodes utilisées conduisant inmanquablement au bien être des populations installées et indépendamment de leurs réactions aux méthodes utilisées. Les résultats obtenus - aménagements hâtifs et mal réalisés, population instable et soucieuse de s'en retourner, production faible, revenus paysans insuffisants, - les griefs multipliés attirent cependant l'attention des autorités de tutelle, qui après avoir soutenu le projet - y compris contre les autorités locales (Soudan) et fédérales (AOF) - s'en inquiètent à compter de 1938, mais surtout au lendemain de la guerre. Les inquiétudes, marquées par la nomination de mission d'enquête, aboutissent à la conclusion de la nécessité d'une reprise complète de l'Office - aménagement, méthode de gestion du colonat, règle d'exploitation, répartition de la production. L'Office n'est pas pour autant remis en question. Il doit poursuivre sa croissance en vue des objectifs qui lui ont été initialement fixés (produire du coton ...). Simplement les moyens d'atteindre ces dernières doivent être reconsidérés. Ils s'inscrivent dans le contexte d'une époque nouvelle - celle du constat qui désormais remplace la contrainte directe et évidente. Ces nouvelles méthodes sont celles que nous étudierons en troisième partie.

<p>TROISIEME PARTIE - Le temps de la contractualisation : 1947-1956</p>

Cette troisième partie s'inspirera comme la précédente des sources d'information internes à l'Office - rapports du directeur général, comptes rendus de campagne agricole du Service de l'Exploitation. Mentionnons toutefois au titre des informations extérieures, le document du Ministère de la France d'Outre Mer : l'Office du Niger¹ réalisé en 1956 et qui dresse un bilan complet de l'évolution de l'organisme. à cette date et apporte la vision ponctuelle mais non moins intéressante des autorités de tutelle.

Conformément aux recommandations de la Commission Spéciale chargée d'étudier la situation de l'Office du Niger, les objectifs de ce dernier sont redéfinis et précisés en 1946. La Direction de l'Office est désormais assurée par un agronome - Pierre VIGUIER à compter de 1947. Georges PETER à partir de 1951.

Le nouveau Directeur Général VIGUIER précise en 1947 les orientations nouvelles² : arrêt des d'extension jusqu'en 1950. parachèvement de l'existant, reprise ultérieure des aménagements ; affermissement de l'exploitation avec la - "concentration de tous les efforts en vue [d'une] exploitation rationnelle dans le cadre de la colonisation indigène" ; appui sur la recherche et l'expérimentation agronomique - "qui seules peuvent fournir des bases sûres et des directives variables pour la mise en valeur des extensions futures". La période de pause [des aménagements] préconisée par la Mission RESTE ne constitue cependant pas selon le nouveau Directeur [...] "une démission, bien au contraire, mais une phase constructive au cours de laquelle il s'agit de mettre parfaitement au point ce qui existe et d'acquérir des bases saines qui permettront ensuite de continuer à aller de l'avant avec

1 Notes et Etudes documentaires 2240 du 12.12.1956 Paris La Documentation Française 52 pages

2 P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office du Niger RIBAAT Décembre 1947 (p.460)

le maximum de chance de succès". A cette idée d'établir un bilan intermédiaire (temporaire) s'ajoute un objectif nouveau, la rentabilité économique. Pour le nouveau directeur : "Il est évident que cet ensemble de réalisations ne constitue qu'un outil destiné à la production. Sans qu'il soit question de rentabilité financière stricte, il est essentiel de faire la preuve que l'exploitation est parfaitement rentable [...]. Les terres aménagées ainsi que celles qui doivent l'être dans le futur peuvent et doivent donner des rendements susceptibles de justifier les investissements consentis".

Ces recommandations s'inscrivent dans un contexte politique et économique nouveau : création de l'Union Française en 1946 (mise en place d'une représentation élue des colonies à l'Assemblée Nationale Française et d'Assemblées Territoriales), apparition de partis officiels (création du Rassemblement Démographique Africain en 1946) et d'un militantisme politique. Ces changements politiques s'accompagnent de changements économiques et sociaux. Les bases de ce changement sont lancées par la Conférence de Brazzaville (30/01-08/02/1944) - ouverture d'emploi aux indigènes, développement de l'enseignement ... mise en place de "Plan de production pour l'ensemble des colonies, envoi d'une mission en Russie pour y étudier le régime du kolkhoz auquel on découvre un certain degré de parenté avec la Société Indigène de Prévoyance", création par la loi du 30 Avril 1946 du Fides (Fonds d'Investissement Economique et Social) qui sert à financer les investissements de l'Etat Outre Mer. Cette création apparaît en opposition avec la doctrine qui prévalait jusqu'alors et qui était qu'au plan financier les colonies devaient se suffire à elle même et ne rien coûter à la métropole.

L'impact de ces changements qui marquent déjà l'évolution vers l'indépendance, accentuée par la loi Cadre du

3 P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office du Niger RIBAAT Décembre 1947 (p.461)

4 P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office du Niger RIBAAT Décembre 1947 (p.463)

5 Xavier YACONO - Les étapes de la décolonisation française PUF. Que sais-je ? n° 428 Paris 1985 128 pages (p.72)

23/06/1956 (d'où choix de notre étape chronologique) est tangible. La grève du chemin de fer Dakar Niger prive l'Office pendant huit mois de relations avec la côte (Septembre 1947 - Mai 1948)⁶.

Le contexte politique nouveau marque l'abolition du travail forcé et le renoncement par l'Office - non sans désarroi - pour le 31/12/1948 aux effectifs de la deuxième portion du contingent (2655 hommes en juillet 1947)⁷. Le décret 48/1178 du 18 Juillet 1948 réorganise l'entreprise. Cette dernière est placée sous la responsabilité du Gouverneur Général de l'AOF, du directeur et du conseil d'administration où la nouvelle répartition des sièges donne la majorité aux représentants de l'AOF et du Soudan (15 à 19 membres sur 24 à 25). Les représentants syndicaux obtiennent 1 siège. Les colons sont représentés par trois à cinq notables nommés par le gouverneur général, cependant que les groupes commerciaux et industriels coloniaux ne sont plus représentés. L'Office est placé sous contrôle d'un inspecteur général nommé par le Ministre de la France d'Outre Mer. Un ingénieur en chef relevant directement du Conseil d'Administration assure le secrétariat d'un Comité Technique chargé de donner son avis sur les travaux. La compétence géographique est étendue à la vallée du Niger. La comptabilité est réorganisée et adaptée aux missions nouvelles. L'Office est désormais doté d'une comptabilité double - administrative pour le financement des aménagements, des travaux et de la recherche ; commerciale pour l'exploitation des terres⁸.

Les choix techniques sont réexaminés. La nouvelle direction préconise la mécanisation dans ses différentes applications - aménagement, exploitation des terres. La première opération concernée est le battage de la récolte pour laquelle outre les gains de productivité, la mécanisation permet le contrôle des quantités produites. L'Office dont le

6 ON-DG- Rapport annuel pour la campagne 1947/48 - Ségo 103 pages (p.2)

7 ON-DG- Rapport annuel pour la campagne 1947/48 - Ségo 103 pages (p.3)

8 Décret 48/1178 dans Etudes Outre Mer 1-2, Janv-Fév 1952 Marseille 25 pages (p.23, 24, 25)

parc de matériel est quasi inexistant à la fin de la guerre, passe commande en 1946 d'engins en Amérique du Nord (livraison 1948). Ce parc est en 1951/52 (tracteurs exclusivement) de 182 engins'. L'entreprise introduit de nouveaux assolements et poursuit ses recherches pour développer la culture du coton. Le statut du paysan fixe dans des textes remanié ne diffère guère de celui de l'époque précédente et à la "libéralisation" des recrutements correspond le renforcement de la discipline de l'eau et des récoltes.

Nous distinguerons dans cette troisième partie cinq chapitres. Les deux premiers chapitres seront consacrés à l'examen des relations (formelles) nouvelles qu'instaure la mise en place du contrat de colonisation, relation nouvelle en matière de gestion de l'eau, statut du colonat. Le chapitre suivant concernera la mise en oeuvre des techniques d'exploitation nouvelles - mécanisation, motorisation, culture en régie. Les chapitres 11 et 12 enfin étudieront les répercussions de ces mesures (contrat, techniques nouvelles) sur la situation matérielle du colon. Le dernier chapitre s'interrogera en particulier sur la rentabilité de l'Office.

Chapitre 9 - La correctionnalisation du régime de l'eau

Conformément aux recommandations de la mission Reste une pause est faite dans les aménagements même si l'on note une certaine dérive avec la reprise plus rapide que prévue de ces derniers - pose pour deux ans (1945/47) au lieu des cinq ans (1945-50) initialement prévus. Divers éléments incitent en effet fortement à la reprise : reconstitution d'un parc de matériels, fin des travaux du barrage de Markala dont les capacités poussent aux extensions¹ - malgré une redéfinition à la baisse de la taille du projet. Les résultats des études menées de 1935 à 1947 limitent en effet en 1948 les surfaces exploitables à 275000 hectares (200000 ha de coton, 73000 hectares de riz) en raison notamment des variations de débit du fleuve à Markala. Les objectifs de production qui en découlent sont de 70000 tonnes de coton fibre et de 73000 tonnes de riz décortiqué (les besoins étant de 250000 t de coton fibre en métropole et de 100000 t de riz en AOF). Dans ces conditions les aménagements reprennent dès 1948 dans le Kalaa inférieur, retrouvant et dépassant leur rythme moyen annuel d'avant guerre - 2000 ha/an - à partir des années 1950.

Les extensions se font par création de deux secteurs nouveaux : le centre de riziculture mécanisé de Molodo (CRM) en 1948, destiné comme son nom l'indique à une exploitation motorisée en régie par l'Office, et le secteur de Kourouma en 1951 affecté à la culture du coton égyptien à longues fibres. La mise en valeur de ce dernier secteur entraîne à compter de 1953 des travaux de génie civil supplémentaires : construction d'un barrage régulateur terminé en 1959², creusement et prolongement du canal du Sahel au delà de Niono. La

1 La réalisation des équipements annexes du barrage se poursuivra en fait jusqu'en 1957 (électrification, modification des béquilles ...) - ON/DG - Note sur les investissements réalisés à l'Office de 1947 à 1957 - sans date 21 pages (p.7)

2 Molodo point B ou ouvrage régulateur du Kalaa inférieur 200 m de long, 3 pertuis de 6 m de large, écluse de 50 m, pont levis permettant aux chalands de 250 t de remonter de 50 kms dans le Nord de l'Office. P. BRASSEUR - La République du Mali Notes et Etudes Documentaires 2739 du 13/12/1961 66 pages

création de ces secteurs et la reprise des aménagements portent le total des surfaces aménagées dans le delta à 38231 en 1955/56.

SURFACES AMENAGEES PAR CAMPAGNE 1947/1948 - 1955/1956					
ANNEES (ha)	CENTRE DE BOKY WERE	CENTRE DU KALAA (DONT CRN)	CENTRE DU KOUROUMARI	TOTAL	CUMUL (SURF AMENAGEES DELTA CENTRAL
1947/1948	0	341	0	341	22195+341
1948/1949	0	77 (77)	0	77	22 613
1949/1950	101	928 (928)	0	1 029	25 642
1950/1951	80	1972 (1472)	0	2 052	25 694
1951/1952	71	2810 (2221)	193	3 074	28 768
1952/1953	185	2114 (1260)	485	2 864	31 632
1953/1954	0	1059 (0)	511	1 570	33 202
1954/1955	923	1213 (192)	520	2 756	35 958
1955/1956	648	566 (0)	1 059	2 273	38 231

source : ON/BEG Surfaces aménagées par campagne de 1934 à 1970 Ségo 1971 2 pages.

Ces extensions s'accompagnent en 1948 d'un abandon des secteurs non deltaïques et anciens (Niénébalé) et d'un programme d'amélioration des surfaces existantes : 1700 ha réaménagés à Niono et Boky Were en 1949/50, 3720 ha planés en 1950, 5354 ha "récupérés" de 1949 à 1956¹.

Le rythme des aménagements est fixé par les différents plans du développement. Ces plans sont déterminés par l'idée que les surfaces et exploitées ne justifient pas en 1948 l'ampleur des équipements de base réalisés. L'augmentation rapide des surfaces mise en valeur apparaît dans ces conditions comme une nécessité (Cf tableau).

3 Office du Niger - Les irrigations du delta central nigérien - Ségo 01/02/1956 23 pages (p.13)

Le plan décennal de la "Commission d'équipement et de modernisation des Territoires d'Outre-Mer" prévoit de porter la surface aménagée par l'Office à 200000 ha en 1957

PREVISIONS D'AMENAGEMENT 1947 - 1956 PROGRAMME DES DIFFERENTS PLANS					
PLANS	ha	SUPERFICIE TOTALE A AMENAGER	SUPERFICIE A AMENAGER PAR AN	DONT RIZ	DONT COTON
1/ PLAN DECENNAL DE LA COMMISSION D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES TOM (1947-1957)		180 000	18 000	75 000	105 000
2/ 2ème PLAN DECENNAL 1947-1957		100 000	10 000	50 000	50 000
3/ PLAN TRIENNAL 1949-1952		50 000	12 500	40 000	10 000
4/ PLAN QUINQUENNAL 1952-1956		40 000	10 000	27 000	13 000

source : 1/ SPITZ Sansanding les irrigations du Niger Paris 1949 (p.91 et 233)

2/ Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger Notes et Etudes Documentaires 2240 du 12/12/1956 52 pages (p.27)

cependant que le 2ème plan décennal 1947-57 envisage un programme tout aussi important - prolongement et élargissement des distributeurs de Kokry et du Fala de Molodo, construction d'un barrage de retenue sur le haut Niger (Niandian). Ces plans servent tous deux de schéma directeur au plan de transition 1949-52 et au plan quadriennal 1952-56. En 1954/55 la direction prévoit de porter le total des surfaces cultivées en 1960 à 60000-70000 hectares, au rythme moyen d'aménagement de 5000 à 7000 ha/an⁴.

La réalisation en est toutefois subordonnée à la disponibilité en moyens matériels et humains et ne prend pas la forme de programmes impératifs mais de directives générales. Les moyens humains sont ceux des recrutements de main d'oeuvre salariée qu'effectue l'entreprise à compter de 1949⁵.

4 Ministère de la France d'Outre Mer - L'Office du Niger Notes et Etudes Documentaires 2240 du 12/12/1956 52 pages (p.28)

5 Il faudra cependant attendre la loi du 15/12/1952 instituant un code de travail dans les TOM pour obtenir la suppression effective du "travail forcé" - Ce dernier étant en théorie interdit depuis le décret du

avec la suppression du travail forcé et de la deuxième portion du contingent. (3000 personnes). Quant aux moyens matériels, ils sont assurés par les retombées du Plan MARSHALL (Plan triennal 1949-52) qui permet après guerre la motorisation à grande échelle. Le remplacement par le tracteur, des locomotives à vapeur utilisées avant guerre permet de multiplier la productivité des aménagements par deux. Il permet la fourniture de parcelle de meilleure qualité aux colons.

Les nouvelles directives en matière d'aménagement se traduisent pour le paysan par des obligations strictes :

- celui-ci est théoriquement dégagé des tâches complémentaires qui lui incombait jusqu'en 1947 - parachèvement, planage, micro réseau - et désormais maintenu dans un rôle strictement agricole et productif. Restent toutefois à sa charge toutes les opérations d'entretien courant de sa parcelle. La doctrine nouvelle est définie par le Directeur VIGUIER en 1947/48 : "Un gros effort a été fait ces dernières années pour parachever le réseau d'irrigation, l'adapter exactement surtout dans les aménagements de détail, à son rôle. La preuve est aujourd'hui faite qu'il ne faut pas compter, ainsi qu'on l'avait fait, sur l'indigène pour effectuer les parachèvements. Il est indispensable de lui remettre des aménagements entièrement terminés et d'en assurer l'entretien par un service spécial (doté de moyens suffisants)". En résultante de ces recommandations chaque centre de colonisation est doté d'une section de Génie Rural (dépendante du Service de l'Exploitation) chargée de l'entretien (Service Spécial d'Entretien) et des améliorations foncières. Le colon continue toutefois à son installation d'aménager son village (case, clôtures, drains) et enlève dans les lots, bois et souches pouvant provoquer des accidents de culture'.

11/04/1940 portant suppression du travail forcé et interdiction de réquisitions de main d'oeuvre dans les colonies. "La loi HOPHOUEY Boigny" du 14/04/1946 entérine cette suppression. En pratique la suppression ne sera effective qu'en 1952 A. MAGASA Papa commandant Paris 1978 (p.143-144).

6 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central du Niger par l'irrigation Paris 15/07/1948 25 pages (p.17)

7 Vade Mecum de l'instructeur de Colonisation en centre cotonnier 1954 55 pages et annexes (p.7)

Le Gouverneur du Soudan, à la demande de l'Office prend le 26/07/1948 l'arrêté 2526 AE "réglementant l'irrigation sur les terres aménagées du delta central nigérien". Désormais le Directeur de l'Office fixe des règlements obligatoires pour l'observation du rôle de l'eau. Les agents de l'Office (contrôleurs, instructeurs) dressent procès verbal de toute infraction. Ces infractions (construction supplémentaires, déprédation des réseaux, manoeuvre des ouvrages hors du rôle) sont correctionnalisés et donnent lieu à versement d'amende et à emprisonnement (article 3). Un rôle d'eau est établi pour les terres de chaque village fixant date d'arrosage et quantités à prélever (vérifiés expérimentalement).

Dans l'esprit de la direction - "Il n'est pas envisagé bien entendu, de submerger les colons sous une avalanche de procès verbaux, mais simplement de mettre un terme dans l'intérêt général aux abus les plus flagrants".

Ce renforcement de la discipline apparaît également explicite dans les mesures concernant la colonisation.

Chapitre 10 - La contractualisation des relations paysans-Office

La proclamation de la "Charte de Brazzaville" et la création de "l'Union Française" se traduisent par la possibilité de retour au pays natal pour les colons installés par la coercition à l'Office de 1932 à 1945 - et particulièrement pour les colons mosi. De 1946/47 à 1948/49 la population diminue en conséquence de 3463 personnes dont 2230 individus pour les secteurs du delta¹, 1223 personnes à Baguineda. S'y ajoute en 1948/49 l'abandon du secteur pionnier de Niénébalé et des 580 paysans encore présents en 1947/48. Avec ces départs c'est 14% de la population installée à l'Office en 1946/47 qui abandonne les terres irriguées.

Cette vague de départ s'accompagne d'une redéfinition de la politique de recrutement et des conditions d'installation sur les terres irriguées.

I/ - Liberté d'installation à l'Office

La politique de recrutement est totalement redéfinie. Les départs s'accompagnent conformément aux recommandations de la mission RESTE d'une baisse des recrutements², d'une redéfinition des méthodes employées pour effectuer ces recrutements. Les années d'après guerre marquent l'abandon de la contrainte dont les limites sont soulignées par MAGASA : "Les travaux forcés [...] devenaient un frein dès l'instant où l'infrastructure de l'Office était sortie de terre et qu'il fallait maintenant passer à son utilisation"³. La persuasion, la propagande (visites de notables, démonstration technique) et le volontariat sont désormais les moyens utilisés en collaboration avec les autorités administratives. Le Directeur P.

1 5564 départs en 1945, 4531 départs en 1948. Entre 1946 et 1950 la population de Kokry diminue de 2453 colons. Ministère de la France d'Outre Mer - L'Office du Niger Paris 12/12/1956 (p.14)

2 2000 demandes d'entrée en colonisation sont refusées en 1946/47, 1500 en 1948 (SPITZ Sansanding Paris 1949 (p.40)

3 MAGASA Papa commandant Paris 1978 (p.118)

VIGUIER précise en 1948 ces méthodes nouvelles : "Les terres irriguées du Niger peuvent et doivent attirer tous les éléments jeunes, travailleurs et entreprenants de l'hinterland soudanais [...]. Il ne faut cependant pas perdre de vue certains aspects psychologiques [...]. Il est essentiel que les recrutements des colons se fasse par la voie du volontariat intégral, en dehors de toute influence des chefs coutumiers et que ces volontaires sachent qu'ils ne seront nullement obligés de rester sur les terres irriguées plus longtemps qu'ils ne le voudraient". Les incitations matérielles (conditions de vie meilleure), le maintien d'un cadre de vie analogue à celui des villages traditionnels (pas de dépaysement) constituent l'argumentaire de base de la propagande. Cette dernière est assurée par la section de l'immigration nouvellement créée, rattachée au Service de l'Exploitation et dirigée par un ethnologue : D. ZAHAN, chef de 1948 à 1958 de la nouvelle section. Les méthodes utilisées pour les recrutements sont décrites des années plus tard par l'agent recruteur WEDARA WOGA : "Avec ZAHAN, je me rendais en campagne de propagande [...] J'avais la possibilité d'intervenir dans toutes les foires et les marchés [...]. Je disais aux gens que c'était bien de venir à l'Office, qu'au début on les amenait de force mais que maintenant il y faisait bon vivre et que le riz poussait qu'il pleuve ou non [...]. Tous ceux qui le désiraient venaient me donner leur nom [...] et le nombre de personnes dans leur famille [...]. Je leur fixais le jour du départ [...]. De 1949 à 1955 j'ai fait ce travail de recrutement [...]. On allait [...] au mois d'avril ou de mars, pour deux mois ou deux mois et demi de campagne". A cette propagande s'ajoute le volontariat - présentation directe à l'Office - qui résulte du bouche à oreille.

Ce changement de méthodes s'accompagne d'un changement de l'horizon géographique des recrutements. Les grands départs de l'après guerre sont essentiellement le fait des co-

4 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central du Niger par l'irrigation 1948 (p.21)

5 témoignage recueilli par A. MAGASA, Papa commandant Paris 1948 (p.102-103)

lons mosi. Ces derniers du fait de l'éloignement de leurs contrées d'origine et de la difficulté à maintenir les liens familiaux s'implantent difficilement de façon définitive. Les rapports de l'Office signalent régulièrement leur instabilité (difficulté à se marier dans leur ethnie, liens avec la famille d'origine ...) et leur propension au départ. La colonie de la Haute Volta est de plus reconstituée par une loi du 04/09/1947 rendant plus difficile les recrutements. L'administration réoriente en conséquence les courants de recrutement vers des zones plus proches du Soudan (San, Koutiala ...) peuplés de Bambara et de Minianka. La conséquence en est une baisse régulière des 1948 à 1955 de la proportion de colons "voltaïque" dans le total de la population des terres irriguées (Cf tableau).

EVOLUTION DE L'ORIGINE ETHNIQUE DES COLONS 1948/49-1954/55 DELTA CENTRAL				
POURCENTAGE	MOSI	BANBARA	MINIANKA	DIVERS *
1948/1949	48	34	18	-
1954/1955	46	33	19	2

* PEULHS, MAURES,

sources :1/ P. VIGUIER. La mise en valeur par la colonisation africaine de terres irriguées du delta central nigérien Agronomie Tropicale N° 3-4 1950 25 pages (p.154)

2/ Ministre de la France d'Outre Mer - 14 Office du Niger Notes et Etudes Documentaires 2240 12/12/1956 (p.41)

Les conditions d'installation à l'Office demeurent identiques à celles de la période antérieure. Le nouveau colon est transporté gratuitement sur place avec sa famille, reçoit de quoi se loger (2 cases pour 5 personnes), de quoi se nourrir, un équipement des intrants, des terres aménagées ainsi qu'un lopin maraîcher et la possibilité de pratiquer des cultures sèches.

Les habitants des terres irriguées vivent dans des villages (87 en 1954/55). Ces "villages modèles" qui comp-

tent en moyenne 270-280 habitants' organisés selon le Directeur Général PETER de manière à ce "que les colons retrouvent [...] le cadre ethnique ainsi que l'armature sociale et politique de leurs groupements coutumiers". La famille - 2981 familles d'une taille moyenne de 9 personnes - en reste la cellule de base. Ce n'est qu'en fin de période (1955) que l'Office installera à titre expérimental des villages ethniquement hétérogènes. Les villages sont des villages de travailleurs, les habitants sont jeunes 45% de moins de 15 ans - les vieillards en petit nombre (4% de la population) préférant passer leurs vieux jours dans leur contrée d'origine. Les adultes actifs (15-55 ans) représentent 50% de la population. L'attachement au pays natal apparaît comme une constance et explique le maintien des liens serrés avec ce dernier. Les habitants de l'Office continuent de dépendre de la grande famille étendue du chef de quartier ou de famille indivise. Cette dépendance explique en grande partie les départs et l'instabilité chronique.

Malgré les changements dans la politique de recrutement la population de l'Office stagne jusqu'aux années 1952/53. Elle ne reprend sa progression qu'à compter de cette date sous l'action d'une intense propagande et au rythme d'une augmentation de l'ordre de 2000 individus/an.

Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de la même date que les taux d'accroissement naturels atteignent les niveaux escomptés par les promoteurs du projet (Cf infra). L'instabilité, la difficulté à recruter de façon massive, la sélection des entrées, conduisent l'organisme à s'orienter vers la mécanisation des tâches. La motorisation apparaît dès lors comme la solution aux problèmes de recrutement. L'Office crée en conséquence en 1948 le Centre de Riziculture de Molodo

6 270 en secteur cotonnier, 285 en secteur rizicole Ministère de la France d'Outre Mer l'Office du Niger (NED 2240 12/12/1956 p.21)

7 G. PETER - un exemple d'Assistance Technique l'Office du Niger 01/12/1952 24 pages (p.5 et 20)

OFFICE DU NIGER EVOLUTION DE LA POPULATION EN COLONISATION (1946/47 - 1955/56)							
	CENTRE DU DELTA	BAGUINEDA (1)	NIENEBALE	TOTAL	TH/DCN PLUS BAGUINEDA (2)	% TH/PT	DENSITE ha/ km ² CULT REN
1946/1947	17 844	5 868	1 730	25 442	-	-	-
1947/1948	16 023	4 812	581	21 416	5 783	28	1,53
1948/1949	15 614	4 635	ABANDON	20 249	5 215	26	1,42
1949/1950	-	-	DU	20 249	5 933	29	1,39
1950/1951	16 403	4 511	CENTRE	20 914	5 591	27	1,28
1951/1952	-	-	PAR	20 791	5 618	27	1,16
1952/1953	16 999	4 342	L'OFFICE	21 361	5 613	26	0,99
1953/1954	19 087	4 726	DU	23 813	6 033	25	0,96
1954/1955	21 349 (3)	4 913	NIGER	26 262	7 042	27	0,97
1955/1956	23 282	4 937	-	28 219	7 715	27	0,92

source :ON/Service de l'exploitation - compte rendu de la campagne agricole 1960/61-30/11/1960 47 pages (p.9)

(CRM). Le centre est équipé grâce aux crédits du Plan MARSHALL et aux commandes de matériels passés aux Etats Unis. De 1948/49 à 1954/55, 6150 ha sont aménagés dont 5683 sont cultivés en régie et 187 en colonat. Le CRM associe motorisation - la majorité des opérations y sont mécanisées - et exploitation directe. Entreprise autonome, il recrute parmi les colons son personnel salarié (1 pour 10 habitants).

A ce système de culture en régie l'Office associe chaque année et à partir des années 1950 la culture de 1000 à 2000 ha provenant de terres abandonnées puis réaménagées, et dont il veut prouver la qualité.

SOLDE MIGRATOIRE ET ACCROISSEMENT NATUREL - OFFICE (1948-1956)					
TETES	SOLDE MIGRATOIRE				TAUX ACCROISSEMENT NATUREL
	ENTREES		SORTIES	SOLDE	%
	DEMANDES	ADMISSIONS			
1948/49	2425	1325	1791	-466	1,32(*)
1952/53	4349	2592	1490	1102	2,05
1953/54	-	1780	1059	721	1,80
1954/55	-	3923	2466	1457	1,903
1955/56	3713	2012	2607	-595	1,835

Sources : ON/DG - Rapport 1947/48 103 pages (p.22, 71)

ON - Service de l'exploitation - Comptes rendus succincts des campagnes 52/53 (p.41), 53/54 (p.7), 54/55 (p.41), 55/56 (p.6).

(*) (1,67 en 1946/47).

Remarques concernant le tableau précédent :

- 1) on peut estimer que la population de Baguinéda reste stable sur la période, l'augmentation de la population totale de l'Office étant le fait des centres du delta.
- 2) TH : Travailleurs-Hommes : hommes actifs de 15 à 55 ans.
- 3) répartition par secteurs : Niono 7695; Molodo colonisé 1004; CRM 616; Kokry 11028; Kouroumari 1006 (1952.3)
- 4) densité : Population totale/ha culture de rente

Cette exploitation en régie rizicole - culture pour laquelle la mécanisation se révèle la plus facile à mettre en oeuvre - répond en outre à divers objectifs :

* améliorer la situation d'ensemble par l'augmentation des surfaces cultivées, l'application de méthodes culturales intensives sur des terres dont le produit revient en intégralité à l'entreprise (taux de collecte de 100%) ; fournir ainsi rapidement un surplus commercialisable. Les études préalables - réalisées en 1947/48 - établissant que la création d'une unité d'exploitation type CRM de Molodo - permettrait d'atteindre

l'équilibre financier et de supprimer toute subvention de l'AOF à l'Office du Niger.

* améliorer la situation de colons en transférant les colons mal lotis en terre vers les terres réaménagées de meilleure qualité ou vers les terres nouvellement aménagées, assurer aux nouveaux venus la garantie d'une exploitation mécanisée préalable par l'Office. Le développement des régions mécanisées doit favoriser l'extension chez les colons de la mécanisation des façons culturales (effet de démonstration).

Mais l'effet direct du recours à la mécanisation est en premier lieu une diversification du statut de l'exploitant.

II/ - Le contrat de colonisation et le respect des directives techniques

En fonction de l'aide mécanique apportée, l'Office distingue à compter de 1947 deux types de colonat : le colonat de peuplement et le colonat de peuplement semi-mécanisé.

Le premier statut - mis en place dès 1937 se caractérise à partir de 1945 par la possibilité qui est offerte au colon de faire appel aux services mécanisés de l'Office dans la mise en valeur de son lot moyennant paiement d'une redevance : labour profond tous les 2-3 ans, battage, entretien du réseau (culture du riz), planage, billonnage, labour (culture du coton).

Le colonat de peuplement semi-mécanisé se caractérise quant à lui par une densité de peuplement moins élevée que dans le premier cas - 1 habitant pour 2 ha contre 1 habitant à l'hectare. L'exploitant est chargé de l'entretien des cultures et de la récolte, les autres tâches (labours, semis, battage ...) incombent aux services motorisés de l'Office qui prélèvent en contre partie différents droits (60% de la récolte).

Le premier statut débouche théoriquement à terme (10 ans) sur l'octroi d'un permis d'occuper. Aucun permis n'a cependant été octroyé en 1956. Les arguments invoqués par le Ministère sont que cette formalité ne pourrait se faire qu'après immatriculation - non encore réalisée - des terres de l'Office au nom de l'Etat (120000 ha immatriculés en 1955). Le souci de la Direction de l'Office apparaît cependant autre. Le Directeur Général PETER affirme en 1955/56 : "Le colon ne devient jamais propriétaire, ce qui est pour lui et pour l'Office la garantie qu'il ne vendra pas sa terre d'où il risquerait ensuite d'être évincé". Le second statut se caractérise par l'existence d'un contrat individuel, annuel, renouvelable par tacite reconduction. Ce nouveau régime donne plus de pouvoir à l'Office qui peut évincer rapidement l'exploitant si ce dernier ne remplit pas ses obligations.

L'absence de "contrat de colonisation" et de tout document standard qui régirait les relations des exploitants et de l'Office explique que dès les années 1950 les autorités de la colonie étudient la mise en place d'un "coutumier" des règles de droit applicable aux terres irriguées.

En mai 1954 est créée une commission chargée d'élaborer un projet de statut des terres de la Boucle du Niger". Son travail débouchera sur le contrat général d'exploitation, lui-même établi en référence à l'arrêté ministériel 25 du 31/12/1955, "réglementant l'attribution et l'exploitation des terres aménagées par l'Office du Niger".

Cet arrêté entérine la situation qui prévaut depuis 1937 (cf infra). Il est désormais question pour le nouvel entrant et en ce qui concerne le lot qui lui est dévolu de "bail d'adaptation d'une durée de 10 ans, suivi d'un bail d'établissement permanent" qui se substitue dans la terminologie à l'ancien permis d'occuper". En contrepartie d'une dota-

9 G. PETER - Un exemple d'Assistance Technique : l'Office du Niger Ségou 01/01/1956 25 pages (p.5)

10 Ministère de la France d'Outre Mer. L'Office du Niger Paris 12/12/1956 (p.33)

11 Document photocopié. Archives d'Outre Mer Aix Marseille 7 pages

12 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central du Niger par l'irrigation Paris 1948 (p.10)

tion en terre et en intrants, le colon entrant se soumet pendant trois ans à toute nouvelle répartition de lot de colonisation (article 7), respecte les directives techniques de l'Office (article 9), doit adhérer à l'Association Agricole Indigène (article 9), paie redevance (article 10), risque l'éviction en cas de non respect des dispositions précédentes. Ces dernières sont précisées comme le stipule l'article 6 de l'arrêté ministériel 25 dans le contrat "général d'établissement" (différencié pour chaque centre de colonisation en fonction des spéculations). Ce contrat insiste sur le respect des directives techniques : entretien par le colon des micro réseaux, fumure des champs, suivi des façons.

Tout un arsenal complémentaire est en outre mis en place pour faciliter l'application des dispositions du contrat, assurer l'exploitation efficace du lot, l'apport d'un travail minimum et le respect de la discipline technique. Dès 1947/48 chaque colon est doté du "casier agricole". Ce dernier selon le rapport d'activité 1947/48 se compose d'un dossier individuel qui sert à l'inscription des infractions : "les opérations essentielles conditionnant le succès de la culture du riz ou du coton ont été portées à la connaissance des colons. La carence à la date limite est constatée par la remise d'une "notification d'infraction agricole" qui est inscrite au casier de l'intéressé. Il sera ainsi possible de justifier sans discussion possible les évictions nécessaires"¹³. Les procès verbaux d'infraction au régime de l'irrigation sont transmis à la justice (Cf infra). Le contrat automatiquement résilié en cas d'absence de plus de 2 mois du chef d'exploitation - correspond dans ce contexte à un durcissement du respect de la discipline et à une sanction de ce dernier. Le rapport 1947/48 du directeur de l'Office que nous citons à nouveau est à cet égard sans ambiguïtés : "Beaucoup de colons installés [...] sont loin de tirer un parti convenable des moyens mis à leur disposition [...]. S'il a été possible de correctionnali-

13 DG-ON - Rapport pour la campagne 1947/48 (p.69-70)

ser les infractions [au régime de l'eau] il paraît douteux que l'on arrive à en faire autant à l'égard des règles purement agricoles [...]. C'est sous un angle contractuel que doit être considérée ce problème¹⁴. Le contrat donne les moyens d'une éviction efficace (prononcée rappelons le - Cf arrêté 25 - par le Gouverneur du Soudan sur proposition du Directeur de l'Office) peu utilisé cependant - 10 familles en 1947/48¹⁵, 99 familles (10% des entrées) de 1948 à 1956¹⁶ - pour raisons politiques, mais employé par l'encadrement comme menace permanente et sanction suprême.

III/ - Le renforcement de l'encadrement

Les structures d'encadrement chargées de l'application des clauses du contrat ne changent pas fondamentalement sur la période. Les colons ^{sont} encadrés par des moniteurs africains (un par village), et par des instructeurs de colonisation (1 par unité de culture de 1500 à 2500 ha). Ils sont groupés en Association Agricole Indigène (AAI). Le chef de centre contrôleur de colonisation de l'Office, dirige et coordonne l'action des instructeurs. On notera simplement un transfert de compétences des AAI vers le service de l'exploitation de l'Office. A partir de 1948 celui-ci dispose d'une comptabilité d'exploitation de droit privé et gère directement par ce biais, l'ensemble du système de colonisation (6 centres de colonisation dont 1 en régie)¹⁷, les différentes unités agro industrielles¹⁸, assure à la place des AAI la commercialisation des récoltes¹⁹.

14 DG-ON - Rapport Général 1947/48 (p.70)

15 DG-ON - Rapport Général 1947/48 (p.70)

16 ON - Les irrigations du delta central nigérien et l'Office du Niger Ségo 01/02/1956 23 pages (p.18)

17 Centre de Baguinéda, de Niono (Niono+Molodo colonisé), de Kokry, de Kolongotomo, de Kouroumari CRM (régie)

18 Riz èrés de Tienfala (1933) et de Kokry (1942) auxquelles s'ajoutent sur la période les riz èrés de Kolongotomo (1948) de Molodo (1953) et l'usine d'égrenage de Niono (1955) ainsi que huilerie savonnerie de Niono.

19 Le service comprend différentes sections : agriculture, génie rural, industries agricoles, machinisme agricole, vétérinaire, statistique et comptable. Ces différentes sections sont représentées dans chaque centre. Chaque centre possède ainsi une Section de Génie Rural (SGR) chargé de l'entretien des aménagements et des améliorations foncières, un vétérinaire et des infirmiers vétérinaires. P. VIGUIER - La mise en va-

Le transfert de compétences des AAI à l'Office s'accompagne en décembre 1955 d'une réforme de leur statut. L'arrêté 25 fixe dans son article 11 leurs compétences nouvelles : veiller à la bonne exploitation, recouvrer et répartir les redevances entre les membres, accorder avances et prêts, constituer réserves de vivres et de semences, faire vendre le reliquat des récoltes. Intermédiaire obligé entre l'Office et le paysan, l'AAI propose l'éviction des paysans non respectueux, assurent les sanctions pécuniaires prises à l'encontre de ces derniers. Ses compétences, recentrées sur l'exploitation et la répartition, la réduisent à un rôle d'intermédiaire pour les achats et les ventes des colons.

Cette réforme de statut répond aussi à un objectif politique. Les colons - membres obligatoires (article 9 de l'arrêté 25 du 31/12/1955) ne peuvent à ce titre adhérer à d'autres associations, coopératives et syndicats. Ils nomment désormais par représentants interposés (délégués élus selon le droit coutumier par village) le président de l'Assemblée générale et du conseil d'administration (chefs de cantons, délégués des colons), proposent le directeur (au gouvernement du Soudan) mais ne peuvent contrôler l'évolution de l'Association qui dépend toujours en dernier ressort du service de l'exploitation (contrôleur de colonisation, Directeur de l'association nommé par le Gouverneur du Soudan sur proposition de l'Office). Cette réforme réalisée avec deux objectifs - empêcher l'adhésion des colons au Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger créée en 1954, empêcher les associations de se transformer en syndicats - n'empêche cependant pas les contestations.

L'Office crée en parallèle en 1954 les conseils de village aux attributions théoriquement étendues mais qui malgré leur dénomination (conseil) n'interviennent que dans une perspective de contrôle local et d'application des instructions techniques de l'Office : évaluation des capacités

productives (émigration, évictions ...), contrôle des cultures (spéculation, variétés, parcelles ...) et des opérations culturales, suivi de l'entretien des réseaux²⁰, respect des opérations de commercialisation. Dans ces conditions les prérogatives des conseils restent théoriques et les conseils apparaissent au même titre que les AAI comme des simple relais de l'encadrement qui continue d'exercer toute l'autorité. L'exercice de cette autorité est d'ailleurs facilité par le renforcement des effectifs du Service de l'exploitation. Les effectifs (encadrement) de de dernier progressent de 50 salariés (dont 26 instructeurs et contrôleurs) en 1947/48 à 94 (37) en 1954/55 assurant du même coup une hausse des ratio moyens d'encadrement de 82 encadrées par instructeur ou contrôleur en 1947/48 à 70 familles en 1953/54 soit une progression du taux d'encadrement de 15%²¹.

Mais alors que l'Office renforce son dispositif d'encadrement paysan, édicte les règles nécessaires au strict respect des directives techniques, des consignes nouvelles sont rédigées à l'intention des encadreurs. Les méthodes préconisées sont des méthodes de conciliation (Cf infra - contrat de colonisation).

La nouvelle section d'immigration dirigée rappelons le de 1948 à 1958 par un ethnologue - D. ZAHAN - a pour rôle de recruter les colons et le personnel indigène, mais aussi [...] "de guider, de vérifier les comportements"²². Elle se voit seconder dans son rôle par la nomination d'un délégué du gouverneur responsable de la politique de colonisation. Ce dernier a pour tâches de favoriser l'installation des nouveaux colons, de résoudre les conflits et d'encourager les relations entre colons et autres habitants des villages. L'Office n'obtient certes pas la création d'un territoire administratif des terres irri-

20 Attributions des conseils de villages dans Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger 12/12/1956 (p.37)

21 ON - Rapport définitif campagne 1947/48 (p.26)

ON - Service de l'exploitation. Compte rendu succinct de la campagne agricole 1953/54 - Archives de l'Office du Niger N° 12 Ségo 1954 42 pages (p.3) (ration moyen de 10 personnes par famille)

22 Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger 12/12/1956 (p.7)

guées mais l'ensemble des villages est rattaché à la circonscription administrative autonome du Macina²³. Parallèlement et en conformité avec les orientations politiques nouvelles (abandon de la contrainte) la Tutelle fixe de nouvelles directives. "L'Office devait [...] s'attacher à un effort d'encadrement et de formation de l'exploitant. Il lui fallait à cet effet s'assurer du recrutement d'éléments européens et africains qualifiés, compétents et dévoués"²⁴. En conformité avec ces orientations la fonction sociale du contrôleur ou de l'instructeur de colonisation est mise en avant, et tout particulièrement la fonction éducative. Le "Vade-Mécum de l'instructeur de colonisation en centre cotonnier" publié en 1954 par l'Office du Niger²⁵ définit le cadre et les objectifs de cette réhabilitation des fonctions sociales de l'encadrement. Le Vade Mecum, véritable aide mémoire de l'instructeur sur le terrain, précise dans le détail ses différentes fonctions et missions. Présentons ce rôle éducatif tel que définit : "l'instructeur de colonisation a plusieurs rôles à tenir - un rôle technique, un rôle administratif dans la gestion de son secteur, un rôle d'éducateur et un rôle social [...]. Agissant sur des hommes plus que sur le milieu il n'obtiendra de bons résultats qu'autant qu'il parviendra à mieux se faire comprendre. Il est donc nécessaire qu'il consente à l'effort d'apprendre la langue parlée par les colons de son secteur"²⁶. C'est souvent à son action de persuasion que l'on pourra, selon le manuel, juger de ses qualités. L'action de propagande et l'action sociale telles que définies dans le document, doit en effet permettre de déceler rapidement les colons prometteurs (colons-pilotes), d'accélérer l'intégration "productive" des familles nouvellement arrivées, d'améliorer le climat social et l'ambiance des villages. Le profil professionnel de l'instructeur de colonisation est en conséquence

23 Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger 12/12/1956 (p.21)

24 Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger 12/12/1956 (p.14)

25 Archives de l'Office du Niger n°7 1954 "Vade Mecum de l'instructeur de colonisation en centre cotonnier" 55 pages + annexes

26 Vade Mecum de l'instructeur de colonisation 1954 (p.5)

considérablement revalorisé. Il doit connaître les coutumes, être fin psychologue et spécialiste des relations humaines. L'instructeur ne doit pas oublier que d'éduquer des hommes est chose compliquée. Le manuel pose ainsi : "[...] l'instructeur doit connaître individuellement tous ses colons [...]. Il doit créer un climat de confiance [...]. Il doit être compréhensif [...]. Bien plus, selon le Vade Mecum. "L'instructeur n'est pas seulement le conseiller technique du colon, il doit aussi être son ami, son guide. [...]" Ce rôle d'éducateur a pour objectif de guider les colons progressivement vers la prise en charge de la responsabilité directe de toute l'activité agricole et vers "l'émancipation économique".

La mission de l'encadrement est ainsi aussi de contrôle et d'évaluation du potentiel productif disponible car le Vade Mecum est sur le sujet, sans ambiguïtés : "Un moyen de production tel que celui qui lui est remis doit être réservé aux colons désireux de travailler [...]. Ceux qui ne sont pas désireux de travailler ou ne sont pas aptes à tirer parti de ce capital qui leur est confié doivent céder la place au plus aptes". Cette mission de contrôle apparaît évidente dans la tenue des statistiques et de fichiers - rapports, recensement, fiches de suivi des populations, du cheptel, des cultures, des productions, du battage ... Son objet premier demeure la production et son augmentation.

L'ensemble des réformes inscrit par conséquent dans une stricte perspective productive et a pour objectif d'augmenter les rendements par la participation active et volontaire des paysans.

Chapitre 11 - Tracteurs ou paysans noirs

Au lendemain de la seconde guerre différentes modifications sont apportées à l'exploitation des terres irriguées : juxtaposition des modes d'exploitation en colonisation et en régie, emploi simultanée de la culture attelée et de la mécanisation, introduction de nouveaux assolements et de nouvelles variétés (coton). Ces innovations techniques coïncident avec la volonté des autorités de tutelle de l'Office et conformément aux recommandations de la Mission Reste de donner priorité à "l'exploitation" et d'affermir le cadre technique dans lequel intervient l'Office.

En répercussion de cette volonté d'affermir le système d'exploitation le service de Recherches de l'Office est réorganisé autour des stations de Kayo (riz), du Sahel (station cotonnière et d'élevage créée en 1945), de la station centrale du Kouroumari (Kogoni, 1948-1953) et de leurs villages pilotes (332 ha au total). Ces unités reprennent les activités de premières stations (Soninkoura, Banankoro). Parallèlement à la réorganisation de la Recherche, l'Office met en oeuvre à compter de 1945 une cartographie (appuyé sur les classifications vernaculaires) des sols, précise les études pédologiques succinctes et antérieures. Les conclusions des études n'apparaissent pas favorables : la classification initiale entre terres à riz et terres à coton est trop imprécise, les propriétés physiques (structure) jouent un rôle important, les teneurs en matière organique sont faibles¹, la fertilisation apparaît indispensable...

La période marque parallèlement l'introduction massive de la mécanisation au sein du système d'exploitation. L'introduction de cette dernière répond à divers objectifs : techniques - meilleure préparation du sol, fertilisation, réalisation des travaux en temps utile, lutte contre la végé-

¹ Etudes Outre Mer - l'Office du Niger - Janvier Février 1952 N° 1 et 2 35^{ème} année 50 pages (p.32)

tation adventice - mais aussi économique - densité de peuplement plus faible, augmentation des superficies cultivées, amélioration des rendements.

Des essais qui se déroulent en 1946 et 1947 diverses conclusions sont présentées. Cette mécanisation ne peut être que partielle en culture cotonnière (préparation des terres), elle peut être intégrale en culture rizicole. L'expérience est jugée probante et se traduit par la mise en place de Sections de Machines et Tracteurs (SMT) dans tous les centres de colonisation ainsi que d'une section centrale du machinisme agricole coordonnant à partir de la chefferie (Sé-gou) l'action des SMT.

Les sections dirigées par des ingénieurs mécaniciens sont chargés de l'exécution des façons mécaniques dans les différents centres de colonisation. La section dispose en plus d'un parc d'engins, de magasins, de garage, d'ateliers et de citernes d'hydrocarbures. Elle est organisée en brigades de culture mécanisée - 2000 ha en secteur cotonnier, 35 engins (dont 10 tracteurs), 4000 ha en secteur rizicole, 14 engins (dont 7 tracteurs), 1500 ha en régime motorisé.

Si la mécanisation est fortement encouragée, les autorités de l'Office sont néanmoins conscientes de ses limites - dépendance extérieure, coûts. Le Directeur Général VIGUIER précise en 1947/48 : "La culture mécanique ne résoud pas tout. Les rendements cultureux restent intimement liés à l'exécution des soins d'entretien et d'irrigation. Nous rejoignons le problème humain et à travers lui celui des conditions générales économiques [...]. Il ne faut pas perdre de vue que le résultat final de l'opération reste étroitement fonction du travail fourni par le colon lui même. La culture mécanique ne constitue qu'un des éléments d'un tout qui doit être cohérent et techniquement impeccable".

L'introduction massive de la mécanisation se traduit par différents changements. Dans le mode d'exploitation

2 P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office du Niger 1947 (p.464)

P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central du Niger par l'irrigation 1948 (p.18)

des terres notamment, où elle permet l'exploitation en régie par l'Office, au sein de la colonisation ou se mettent en place de nouveaux contrats. Dans le cas de l'exploitation en colonisation où la mécanisation n'est que partielle, l'impact immédiat est un remembrement complet des lots de colonisation à compter de 1946. Ce remembrement s'explique selon le Directeur VIGUIER par un souci de rationalisation. "Le démembrement des lots est la conséquence du remembrement des cultures, nécessaire pour une exploitation correcte (même en culture attelée) et absolument indispensable en culture mécanique"³. Le remembrement enfin est l'occasion principalement en secteur cotonnier d'un cadastrage - affectation définitive des lots - qui prend en compte la qualité des terres et des sols, la nature des cultures pratiquées, les moyens en travail disponibles, les modifications d'assolement.

1/ - L'Office sans le colon : Régie et motorisation

La création du CRM⁴ de Molodo marque en 1948 et avec deux ans de retard sur le calendrier prévu. L'introduction au sein de l'Office d'un nouveau mode d'exploitation des terres en opposition avec la doctrine jusqu'alors en vigueur de l'exploitation déléguée, BELIME préconisait cependant en 1921 la culture mécanisée sous réserve de l'adaptation du matériel aux conditions locales. Les bases techniques de la mécanisation intégrale sont définies en 1946 à 1947. La culture peut être entièrement mécanisée pour le riz et dans ce cas comme le précise le Directeur VIGUIER : "Il serait possible d'envisager la création des secteurs rizicoles exploités sans intervention des colons, véritable exploitation d'Etat n'utilisant qu'un personnel salarié"⁵. Cette formule permettrait de s'affranchir totalement des contraintes de peuplement. Le seul handicap technique serait la disparition des soins (manuels) d'entretien que l'on pourrait toutefois

3 P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office du Niger 1947 (p.465)

4 Centre de Riziculture mécanisé

5 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central nigérien par l'irrigation 1948 (p.18)

remplacer par la parfaite maîtrise de l'eau et du planage. Les conditions techniques étant définies, la création du CRM répond à un double objectif : fournir rapidement une production de riz qui revient à 100% à l'Office et améliorer par une exploitation bénéficiaire les résultats économiques ; servir de vitrine et de référence pour l'extension de la mécanisation en colonat notamment.

De 1948 à 1953, 5958 ha sont aménagés à Molodo, l'Office construit en 1953 une rizerie de 30000 tonnes, le centre est doté d'une unité locale de SMT, Section Centrale des Machines et Tracteurs, et de 4 brigades mécanisées. Les rendements escomptés d'un mode de culture intensif sont de 2,5 à 3 t/ha (Cf tableau). La vente de la production obtenue de manière intensive (fumures, semences sélectionnées ...) doit amortir des frais d'investissements élevés - 250000 FcFA à l'ha - couvrir les frais de fonctionnement (paiement de la main d'oeuvre salariée).

Erigé en entreprise autonome le CRM dispose gratuitement des terres aménagées et mises à sa disposition, de l'infrastructure administrative de l'Office. Toutes les opérations culturales y sont mécanisées et la main d'oeuvre salariée y est recrutée sur la base d'un employé pour 10 hectares. Le problème de la moisson (forte consommation de main d'oeuvre) est progressivement résolue par l'introduction de moissonneuse batteuses'.

Dans la pratique le CRM connaît différentes difficultés : maîtrise des rendements, conditions de production, difficultés techniques (préparation des terres, discipline de

6 250000 F CFA dont 146000 pour les réseaux et l'aménagement 103000 pour le matériel, l'équipement industriel. Cet investissement se décompose de la façon suivante : 1500 millions CFA pour 6000 ha soit 250000 FCFA/ha dont - 130500 FCF aménagement réseaux

- 46500 FCA matériel agricole et de génie rural
- 42000 FCA rizière et bâtiments industriels
- 31000 FCA logements

cité dans Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger 12/12/1956 (p.30)

ON/DG Note sur les investissements réalisés par l'Office du Niger de 1947 au 30/09/1957, sans date 21 pages (p.20)

7 Pilotées jusqu'en 1956/57 par des machinistes camarguais et italiens dans G. PETER - un exemple d'Assistance Technique l'Office du Niger 01/12/1952 (24 pages) ; 01/01/1958 25 pages (p.12)

culture, prédateurs, verse du riz, personnel inexpérimenté ...), difficultés de croissance ...

CENTRE DE RIZICULTURE MECANISE DE MOLODO SURFACES - PRODUCTION 1948 - 1955				
	SURFACES AMENAGEES ha	SUPERFICIES CULTIVEES ha	RENDEMENT (t/ha)	PRODUCTION (tonne)
1948/1949	77	-	-	-
1949/1950	928	72	3,730	269
1950/1951	1 472	856	1,552	1 329
1951/1952	2 221	2 143	1,183	2 535
1952/1953	1 260	4 449	2,101	9 347
1953/1954	-	5 952	2,017	12 000
1954/1955	(192)	5 903	2,213	13 063
1955/1956	-	5 905	1,697	10 021

source : ON/Service de l'exploitation compte rendu de la campagne 1960/61 (p.25)

Après des débuts laborieux - 1949 à 1952 - l'augmentation des superficies cultivées et une maîtrise des rendements lui permettent de connaître une croissance rapide de 1952 à 1955.

Très proche de l'exploitation en régie ou variante intermédiaire de l'exploitation en colonat, l'Office développe simultanément au CRM sur certains secteurs un type nouveau d'exploitation : le colonat de peuplement semi mécanisé. Ce dernier est mis en oeuvre à Molodo (hors CRM-UC5 Molodo - 1100 ha en 1955/56) et dans le Kouroumaré (coton). L'Office assure dans le cadre d'un contrat annuel la totalité des façons (mécanisation) exception faite de l'entretien et de la récolte. La densité de peuplement est réduite à 0,5 habitant à l'hectare. La récolte va pour 60% à l'Office. Le reli-

quat revient au colon qui peut recourir aux recrutements extérieure de main d'oeuvre d'appoint⁸.

Parallèlement à la "motorisation" des régies, l'option de mécanisation partielle offre en culture en colonisation l'opportunité au paysan de recourir moyennant rémunération aux façons mécaniques.

II/ - Le paysan et le tracteur : la mécanisation sélective

Le paysan qui entre en colonisation à l'Office passe d'un système d'exploitation traditionnel à un système moderne basé sur la maîtrise de l'eau (irrigation) et l'utilisation de la culture attelée. Les travaux agricoles sont effectués comme le stipulent les directives techniques, par le colon à l'aide de matériel dont il est doté à son entrée : une paire de boeufs pour 6 ha en culture rizicole, un boeuf pour 2 hectares en culture cotonnière, une charrue par exploitation, une herse (culture rizicole), une houe (culture cotonnière) un joug, deux charrettes par village⁹.

Le paysan assure le dressage correct de ses animaux. Il reçoit des intrants et de quoi se nourrir en attendant la première récolte. La priorité de l'Office est en 1947 de compléter cet équipement qui apparaît insuffisant (cf tableau).

Au lendemain de la guerre et grâce à l'aide MARSHALL, l'Office développe (1946) en colonisation la mécanisation des façons culturales en association avec la culture attelée. L'introduction de la mécanisation dans ce cas précis répond à différents objectifs : objectif technique d'une part - bonne préparation des terres, respect du calendrier agricole exécution des travaux que ne permet pas ou permet mal la culture attelée (lutte contre les adventices et la structure déficiente du sol, maintien et amélioration de la fertilité, enfouissement d'engrais verts), objectif économique d'autre part

8 ON/DT - Problèmes culturaux et mécanisation agricole de l'Office du Niger - Archives de l'Office du Niger N° 14 - 1955 49 pages (p.5)

9 ON - Vade Mecum de l'instructeur de colonisation en culture cotonnière 1954 (p.9)

EVOLUTION DE L'EQUIPEMENT PAYSAN 1946 - 1955					
ANNEES	BOVINS	BOEUFs	CHARRUES	HERSES	CHARRETTES
1946/1947	-	8 326	3 076	700	(188)
1947/1948	12 744	7 533	3 342	796	242
1948/1949	13 403	8 219	2 977	709	236
1949/1950	13 730	8 248	3 089	720	245
1951/1952	15 476	9 463	3 370	726	299
1952/1953	15 686	9 530	3 287	703	318
1953/1954	16 938	10 425	3 416	913	342
1954/1955	16 355	9 447	3 536	274	397
1955/1956	17 584	9 551	3 612	1 233	443

source : ON/Service de l'exploitation - Compte rendu de la campagne 1960/61 (p.9)

- assurance d'une croissance des rendements et de la production, augmentation des surfaces cultivées.

La politique de "mécanisation sélective" mise en place consiste en l'exécution par l'Office - à l'aide de machines derrière tracteurs et à la demande des colons - d'opérations de préparation des terres de planage, de semis, d'enfouissement d'engrais - moyennant redevances spécifiques versées par l'exploitant¹⁰. Ces travaux sont réalisés par les Sections de Machines et Tracteurs. Toutes les autres opérations (semis, entretien, récolte) sont réalisées par le colon à l'aide de moyens de culture attelée. Le colon garde la responsabilité de l'exploitation.

Il s'agit comme le précise le Directeur VIGUIER en 1947 d'améliorer les conditions de production : "On place ce dernier [le colon] dans des conditions telles qu'il devient

10 ON - 325 à 400 kg/ha de riz ou encore 150 kg de coton pour un labour profond, 100 kg/ha de coton pour un scarifiage, 50 kg de coton ou 200 kg de riz pour un planage, 50 kg de coton pour un billonnage de 25 à 80 kg par ha de riz pour un semis mécanisé) Les irrigations du delta central nigérien et l'Office du Niger Ségou 01/02/1956 23 pages (p.19)

possible d'assurer une exécution correcte des travaux qui lui incombent et d'obtenir ainsi des rendements intéressants¹¹.

Cette politique de mécanisation des façons culturales connaît un engouement certain. Elle touche en 1954/55, 76% des rizières ; 64% des cotonneraies (Cf tableau).

Outre les labours, 46% des rizières reçoivent en 1955/56, une opération mécanique supplémentaire - planage, pulvérisation...

OFFICE EVOLUTION DES FACONS MECANIKES (1949/50 - 1955/56)					
	RIZICULTURE			COTONNERAIES	
	LABOUR PROFOND ET LEGER (ha)	% SUPERFICIES CULTIVEES EN RIZ LABOUREES	PLANAGE (ha)	BILLONNAGE (ha)	% SUPERFICIES CULTIVEES EN COTON BILLONNEES
1949/1950	1 506	12 %	-	480	25 %
1950/1951	6 224	44 %	18	619	29 %
1951/1952	7 883	52 %	718	914	34 %
1952/1953	10 286	56 %	6 838	1 131	39 %
1953/1954	15 525	74 %	8 769	1 240	34 %
1954/1955	17 271	76 %	9 240	2 048	49 %
1955/1956	18 413	71 %	5 284	3 148	64 %

source : ON/Service de l'Exploitation - Compte rendu de la campagne agricole 1960/61 30/11/1961 (p.36)

Les limites de la mécanisation sont cependant rapidement perceptibles. Outre la dépendance à l'égard des approvisionnements déjà mentionnée, ces limites présentent deux aspects :

1) si la mécanisation ne présente pas de difficultés techniques majeures, les rendements en matériel sont faibles, handicapés par la structure des sols de l'Office - très durs et compacts en saison sèche.

11 P. VIGUIER - Situation des Terres irriguées de l'Office 1947 (p.463)

2) La mécanisation se révèle coûteuse dans la mise en oeuvre. Les prix de revient sont établis de façon approximative et arbitraire en répartissant les dépenses au cheval vapeur¹². Selon Y. COUYAUD de la Direction Technique de l'Office et compte tenu de l'évolution moins rapide de 1949 à 1955 des recettes (prix du riz et du coton) que des dépenses (augmentation de 100% à 300% des salaires, augmentation de 200% du prix des pièces de rechanges), les redevances perçues ne couvrent en 1954 que le tiers des dépenses. Une augmentation des redevances est décidée en 1955, cependant que l'Office réfléchit à une utilisation optimale des moyens mécaniques.

Malgré ces différents handicaps le concept de mécanisation n'est pas pour autant remis en cause. La Direction Technique de l'Office affirme en effet en 1955 : "Malgré de faibles rendements et le prix élevé des façons mécaniques dans les terres de l'Office du Niger on peut dire que la mécanisation est indispensable non seulement pour maintenir le potentiel de production actuel mais pour améliorer la structure et la fertilité des sols et donc à la fois les rendements des engins et ceux de la culture c'est à dire la rentabilité de l'exploitation"¹³. Cette mécanisation n'est pas sans interférer sur le choix des cultures et des assolements

III/ - Modernisation du système d'exploitation : riz et coton ou coton et riz

Au lendemain de la guerre l'intérêt que présente la riziculture s'accroît à l'Office. Les approvisionnements de l'AOF qui proviennent en majorité d'Indochine et de Madagascar sont interrompus pendant le conflit et soulignent la fragilité alimentaire de la Fédération. Le déficit rizicole de la région est de 100000 t en 1947/48¹⁴. L'Office fournit à peine 10% de ce déficit, soit 8000 tonnes. Les prévisions prévoient à terme

12 ON-DT - Problèmes cultureux et mécanisation agricole de l'Office 1955 (p.7)

13 ON-DT - Problèmes cultureux et mécanisation agricole de l'Office 1955 (p.7)

14 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central du Niger par l'irrigation Paris 1948 (p.29). Les chiffres sont pour 1954/55 de 80000 t de déficit pour une consommation de 580000 t, cité dans Ministère de la France d'Outre MER - l'Office du Niger - 12/12/1956 (p.22)

une augmentation régulière (hausse du niveau de vie ...), de la consommation.

L'intérêt de maintenir la culture cotonnière est cependant soulignée par les Directeurs successifs de l'Office. Ainsi P. VIGUIER en 1947/48 : "A côté de l'intérêt immédiat et que présente la production rizicole pour l'AOF, les possibilités cotonnières offertes par le Delta Central ne sont pas moins intéressantes pour la Métropole, les achats de coton à l'étranger constituant un des postes le plus lourd sur le déficit de la balance des comptes de la France"

"C'est que les enjeux apparaissent importants : les besoins de la métropole s'établissent en moyenne de 250000 à 300000 t/an de coton fibre dont l'Union fournit 15%".

Malgré ce dernier point l'AOF accorde la priorité à la culture du riz. Cette priorité apparaît évidente dans les plans successifs de développement de l'Office (Cf tableau). La culture cotonnière n'est pas pour autant supprimée. Elle garde une place dans certains secteurs et fait l'objet d'une relance dans les secteurs nouveaux du Kouroumari. A la création du centre de Molodo en 1948 s'ajoute ainsi le secteur "cotonnier" de Kourouma en 1952.

L'introduction parallèle d'un assolement riz coton dans le secteur cotonnier de Niono accentue cependant l'orientation rizicole de l'Office. Dans la pratique, la préférence pour le riz apparaît évidente au vu notamment de l'évolution des superficies cultivées (Cf tableau).

La culture du riz occupe en 1954/55 22831 ha dont 21553 ha de riz de rapport et 1278 ha de riz vivrier. Le coton représente à la même date 10% des surfaces cultivées et les cultures vivrières, la jachère, les cultures hors casiers 36%

15 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central du Niger par l'irrigation Paris 1948 (p.22).

16 Sur ces 250000 à 300000 tonnes répertoriées 40000 tonnes sont du coton à fibres longues (égyptien)

PREVISIONS DE PRODUCTION - PROGRAMMES DES DIFFERENTS PLANS		
PLANS ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFICE	RIZ	COTON
1/ RAPPEL : PROJET INITIAL (BELIME 1929)	47 %	53 %
2/ PLAN DECENNAL DE LA COMMISSION D'EQUIP. T.O.M. (1947/57)	42 %	58 %
3/ DEUXIEME PLAN DECENNAL (1947/57)	50 %	50 %
4/ PLAN TRIENNAL (1949/52)	80 %	20 %
5/ PLAN QUADRIENNAL (1952/56)	67,5 %	32,5 %

Sources : * SPITZ - Sansanding les irrigations du Niger - Paris 1949 (p.223)

* Ministère de la France d'Outre Mer. Notes et Etudes Documentaires 2240 12/12/1956 - L'Office du Niger (p.27)

SURFACES CULTIVEES OFFICE 1946/47 - 1955/56																				
ANNEES (ha)	BOKY WERE		NIOMO + MOLODO				CRM MOLO DO	KOUROUMARI				BAGUI- NEDA		TOTAL DES SURFACES CULTIVEES						
	RIZ	SD	RIZ	SD	COTON	SD	RIZ	RIZ	SD	COTON	SD	RIZ	SD	RIZ	COTON	SD	AUTRE	TOTAL		
46-47	8892	(-)	940	(-)	1805	(-)	-	-	-	-	-	2703	-	12535	1805	(-)	5259	19599		
47-48	7928	(-)	1358	(-)	2118	(-)	-	-	-	-	-	2194	-	11420	2118	(-)	5899	19497		
48-49	8261	0	1705	0	2030	105	-	-	-	-	-	2210	0	12176	2030	105	6539	20745		
49-50	8672	50	1794	9	1934	32	72	-	-	-	-	2113	13	12651	1934	104	7180	21760		
50-51	9071	1018	1901	71	2122	307	856	-	-	-	-	2305	44	14139	2140	1440	2411	25684		
51-52	9228	222	1966	0	2616	72	2143	-	-	-	-	2158	38	15235	2651	322	11573	29459		
52-53	9098	299	2230	27	2742	134	4449	7	0	89	0	2470	46	18421	2924	506	12046	33391		
53-54	10087	423	2252	0	3229	87	5952	20	10	303	0	2630	125	20941	3660	645	12420	37021		
54-55	10999	559	2984	8	3625	268	5903	168	0	484	9	2775	161	22821	4109	1005	16358	43297		
55-56	12052	1028	4233	202	4212	732	5905	547	79	624	58	3044	44	25781	4899	2143	13802	44482		

SD : surfaces dégrévées

(-) : données non disponibles

source : ON/Service de l'exploitation - compte rendu de la campagne agricole 1960/61 Ségou 1961 (p.14, 19)

du total". A la même date les surfaces aménagées représentent 35958 ha - dont 32202 effectivement cultivables. 67% sont cultivés en riz et en coton et au sein des deux cultures le riz représente 83% des superficies.

L'Office introduit au sein du système d'exploitation divers changements destinés à augmenter la productivité et à intensifier les conditions de la production :

- Le service de l'exploitation développe une série d'assolement nouveaux. Ces assolements apparaissent spécifiques des secteurs. Les cultures se font désormais par bloc - bloc coton, bloc jachère, bloc engrais vert, bloc riz, bloc sorgho - en vue de rationaliser l'exploitation (mécanisation des façons). Chaque lot de colonisation comprend ainsi diverses parcelles réparties dans des zones distinctes (par bloc). L'assolement combine de façon biennale et par famille à Niono coton (2 ha) et engrais verts (2 ha), riz (2 ha) et jachère ou encore coton (4 ha), jachère (2 ha) et mil (2 ha). Il combine à Kourouma, coton (4 ha), engrais vert (2 ha) et sorgho (2 ha) ou encore coton (3 ha) et jachère (3 ha), riz (1 ha)¹⁷. A Kokry Kolongo le riz est cultivé de façon permanente (4 à 5 ha par famille).

- Parallèlement à la culture d'engrais verts - vite abandonnée car peu suivie et remplacée par la jachère - l'Office introduit les méthodes de fertilisation chimique. Après expérimentation en station, la vulgarisation se fait sur plusieurs centaines d'hectares en 1947/48. Selon le Directeur VIGUIER le bilan économique est largement positif - 300 kg de sulfate d'ammoniac (azote) à 10 F le kg produisent une augmentation de rendement de 1000 kg de paddy à l'ha (à 6 F le kg), de 400 kg de coton (18 F)¹⁸. Ces chiffres sont confirmés en 1949/50 mais

17 sur les 16359 ha cultivées en divers (autres) les "jachères" de coton sont estimés à 3607 ha ce qui nous donne pour les cultures hors casiers et vivrières 12591 ha dont il faut également déduire 3188 ha de riz non cultivés reste 9504 ha. (Notes et Etudes Documentaires 2240 p.38)

18 Pour le détail des assolements voire : P. VIGUIER la mise en vigueur par la colonisation africaine des terres irriguées du delta central nigérien Agronomie Tropicale Vol V N° 3-3 1950 26 pages (p.163, 164)

19 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central par l'irrigation (p.20)

uniquement pour le riz - 1 kg d'engrais (120 F CFA/Kg) produit une augmentation de 20 à 24 kg de paddy à l'ha valant 12,50²⁰. En pratique l'utilisation de fertilisation que ce soit par emploi de fumier, d'engrais minéraux ou chimiques demeurent très limitée - tout juste 10% des surfaces cultivées en 1955/56 (cf tableau).

OFFICE = SURFACES FERTILISEES (1952/53 - 1955/56)				
HA	FUMIER	SOUS PRODUITS TOURTEAUX SON DE RIZ	SULFATE ET UREE	% SURFACES CULTIVEES
1952/53	869	-	451	6
1953/54	581	-	830	5,7
1954/55	602	537	2058	11,8
1955/56	498	703	1945	10,2

Sources : ON/Service de l'exploitation - Comptes rendus des campagnes agricoles 52/53, 53/54, 54/55, 55/56. Archives Office du Niger n°5 (spi), n°12 (48 pages), n°16 (spi), n°18 (40 pages) Ségou.

- l'Office crée de toute pièce en 1952 un nouveau secteur destiné à la culture du coton égyptien très rentable à l'exportation, le secteur de Kouroumari. Le programme initial doté d'un financement spécial porte sur un périmètre de 50000 ha (production prévue de 9200 tonnes de coton fibre), ramené à 20000 ha par le Ministre de la France d'Outre Mer²¹. La Compagnie Française du Textile (CFDT) apporte parallèlement son appui au développement de la culture du coton dans les secteur de Niono. Deux mille huit cent hectares sont aménagés de 1951 à 1955 au coût moyen de 205000 CFA à l'hectare²². L'expérience est un échec. Les rendements attendus étaient de 1200 à 1700 kg/ha. Ils chutent du fait d'une pluviométrie trop importante à 169 kg/ha en 1954/55. Les cotons égyptiens sont abandonnés,

20 P. VIGUIER - La mise en valeur par la colonisation africaine 1950 (p.170)

21 G. PETER - Un exemple d'assistance technique l'Office du Niger 01/12/1952 Ségou 24 pages (p.19)

22 ON - La culture du coton à l'Office du Niger 01/03/1955 17 pages (p.10) dont 125000 F pour les aménagements, 80000 F pour l'installation des colons

remplacés par des cotons américains (Allen). Les extensions cotonnières sont arrêtées²³.

Comment réagit le colon face à ces différents changements et aux systèmes d'exploitation ? Divers éléments apparaissent incontestables et peuvent être déduits des tableaux présentés - préférence pour le riz et les cultures vivrières, faible utilisation de fumier - les quantités disponibles étant selon les rapports de campagne de l'Office, utilisées de préférence dans les jardins familiaux plutôt que sur les cultures officielles, apport de travail inférieur aux recommandations. Le nombre de jour de travail homme est évalué par le Vade Mécum de l'instructeur de colonisation à 130-170 jours à l'hectare de coton, à 108 jours en culture rizicole (85 jours en cas de semi-mécanisation). Ces ratios ne sont cependant pas respectés et les apports des colons sont plutôt de 51 jours en culture rizicole (50% de la norme)²⁴. La situation est aggravée par le fait que l'Office attribut les terres de manière à ce que le colon soit obligé de recourir aux façons mécaniques, moyen de prélever des fractions plus importantes de la récolte²⁵. La norme de peuplement d'un habitant à l'ha cultivé se révèle par ailleurs insuffisante au moment de la récolte (non mécanisée) et contraint les paysans à des recrutements extérieurs de main d'oeuvre d'appoint. La question fondamentale est dès lors pour la Direction de l'Office d'obtenir le respect de la discipline et l'apport minimum de travail paysan. Ce sujet revient régulièrement au long des rapports de l'entreprise.

Dès 1947/48 la question est posée : "Sans qu'il soit le moins du monde question d'employer la contrainte, il est bien évident qu'il est vital d'obtenir de la part des colons installés sur les terres irriguées qu'ils se soumettent au minimum de discipline technique [entendre fourniture de

23 Office du Niger - Note sur les investissements réalisés à l'Office du Niger de 1947 inclus au 30/09/1957 - 1957 21 pages (p.9)

24 Office du Niger Vade Mecum de l'instructeur de colonisation 1954 (p.12, 13)

25 M. PAVILLON - La mécanisation des cultures à l'Office du Niger dans Etudes d'Outre Mer Janvier Février 1952 (p.40)

travail] permettant de tirer des aménagements réalisés un rendement acceptable [...]. Il ne faut pas s'illusionner [...] il n'est pas [...] admissible que des terres ayant nécessité de lourds investissements restent improductives par la carence de leurs exploitants [...]. Ce n'est point la une simple figure de réthorique. Il n'est pour s'en convaincre que de constater que les villages les plus anciennement installés sont précisément ceux où l'indiscipline technique est la plus accusée et où par voie de conséquence les résultats cultureux sont les plus bas. Précisément parce que c'est dans ces villages que les mauvaises habitudes ont eu le temps de s'enraciner au point de se demander même dans certains cas s'il sera possible de les extirper. Il est donc urgent d'intervenir"²⁶.

Cette intervention se fait en deux volets : par le renforcement de l'encadrement, par la contractualisation des relations paysans Office (contrat 1955). Cette dernière donne les moyens à l'encadrement de constater les infractions et de les sanctionner (instauration du "casier"). Le renforcement de la densité d'encadrement souligne dans les parties précédentes est selon le Directeur VIGUIER indispensable quoique coûteux : "Il n'est pas niable que les exploitants des terres se sont pliées à un certain nombre de techniques entièrement nouvelles pour eux mais leur exécution reste encore subordonnée à la présence d'un encadrement très serré. Il est exact d'autre part que le colon arrive à fournir une somme de travail bien supérieure à celle du cultivateur ordinaire [...] mais il n'a pas pour autant changé ses conceptions de base en matière d'exploitation des terres [...]. Il reste lié aux principes d'exploitation extensive du sol. C'est ainsi que la notion de rendement ne s'impose pas à lui de façon très impérative [...]. L'élimination progressive des inaptes tend d'autre part à transformer le cultivateur des terres irriguées en un agriculteur différent de l'agriculteur noir traditionnel

26 ON/DG Rapport Général pour la campagne 1947/48 (p.55, p.69, p.71)

et qui lui est supérieur aussi bien par la quantité que par la qualité et l'efficacité du travail fourni²⁷.

Il n'en demeure pas moins que les infractions, le non respect de la discipline sont soulignés tout au long de la période. Le Vade Mécum de l'instructeur de colonisation précise en 1954 : "Ils (les colons) n'entretiennent pas suffisamment leurs diguettes, le réseau et ne désherbent que rarement au détriment de la conservation de la productivité de leurs rizières [...]. Malgré les instructions données depuis plusieurs années, l'utilisation du fumier est très réduite [...]. L'instructeur doit intervenir obstinément pour inciter le colon à déployer l'effort maximum à cette époque (sarclage)"²⁸.

Ces quelques citations prises parmi de nombreuses autres, le non respect de la discipline amènent à se poser la question de la motivation du paysan et de son intérêt pour la production. Le problème est soulevé dès 1947 par le Directeur VIGUIER : "Il a été dit que le paysan noir n'arrivait que difficilement à se plier aux disciplines exigées par une agriculture rationnelle. Il ne faudrait pas voir dans cette contestation une simple et stérile critique du tempérament noir. La vérité c'est que le colon indigène ne consentira à produire un effort plus grand que lorsque cet effort sera immédiatement et proportionnellement récompensé [...]. Tant que le cultivateur n'arrivera pas à se procurer les produits manufacturés qui seuls peuvent l'inciter à augmenter sa production, celle-ci restera faible. C'est là une loi économique qu'aucun palliatif ne permet d'é luder"²⁹.

Mais qu'en est-il de cette situation matérielle et de ses déterminants - sur laquelle insiste tant la Direction de l'Office ? Cette dernière est-elle de nature à induire des changements de productivité ?

27 P. VIGUIER - La mise en valeur par la colonisation africaine des terres du delta central 1950 (p.175)

28 - Vade Mecum de l'instructeur en colonisation 1954 (p.35)

29 P. VIGUIER - Situation des terres irriguées de l'Office du Niger 1947 (p.462, 463)

Chapitre 12 - Le paysan subventionné ?

L'effet le plus immédiat de la mécanisation et des nouvelles règles d'exploitation définies par l'Office est une augmentation des rendements. Le rendement moyen de riz s'établit de 1946 à 1956 à 1.8 t/ha et celui du coton à 750 kg/ha soit une augmentation par rapport à la période antérieure à 1946 de 50 à 60%. Cette amélioration est particulièrement nette à Niono (coton) mais elle se fait également sentir à Bokoy Were². Elle a pour conséquence immédiate une augmentation de la production (cf tableau).

Les rendements accusent de très fortes variations d'un village à l'autre, d'une famille à l'autre - du simple au double entre village de 1 à 8 entre familles. Ils ne sont pas en outre selon la Direction conforme à ce qu'ils devraient être. "Il est bien démontré que même dans le cadre de la culture attelée tout colon qui travaille correctement obtient des rendements de 2 quintaux/ha de paddy, de 10 quintaux/ha de coton brut. Ces chiffres étant supérieurs à la moyenne il faut conclure que considérés dans leur ensemble, les colons n'obtiennent pas, faute d'un travail suffisant, encore tout à fait les résultats qu'ils devraient"³. L'effet de la mécanisation et de méthodes de culture intensive semblent par contre être justifiés par les résultats du secteur de Molodo et en particulier du Centre de Riziculture Mécanisé.

Les rendements et la production déterminent directement le revenu monétaire et la rémunération du travail paysan. Ces derniers dépendent comme précédemment de deux catégories de facteurs : des prélèvements, - collecte - réalisés par l'Office en rémunération des services rendus, des condi-

1 1954/55 rendement riz : 0,50 t/ha à 2,3 t/ha selon les casiers

coton : 0,605 t/ha à 1,7 t/ha suivant les centres

2 P. VIGUIER La mise en valeur par la colonisation africaine des terres du delta central 1950 (p.173)

3 P. VIGUIER La mise en valeur par la colonisation africaine des terres du delta central 1950 (p.173)

tions d'évaluation des prélèvements qui résultent directement des prix agricoles en vigueur.

Les taux de collecte sont en moyenne de 61% pour le paddy de 1948 à 1955 avec toutefois une croissance régulière de 1946 (52%) à 1955 (63%). Ils sont de 50% pour le paddy si l'on exclut des chiffres la production du centre mécanisé de Molodo. La collecte porte sur 85% des productions de coton avec de fortes variations d'une année sur l'autre.

OFFICE - EVOLUTION DES PRODUCTIONS ET DES RENDEMENTS 1946/47 - 1955/56																		
	BOKY WERE		MOLODO + NICNO				MOLODO		KOUROUMA				BAGUINEDA		TOTAL			
	RIZ		RIZ		COTON		RIZ	COTON	RIZ		COTON		RIZ		RIZ		COTON	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
46 47	12260	1,378	5037	(-)	1200	0,664	(-)	(-)	-	-	-	-	3886	1,42	17297	1,410	1200	0,566
47 48	14366	1,818	4411	(-)	1218	0,666	(-)	(-)	-	-	-	-	3943	1,86	18777	1,629	1218	0,666
48 49	15253	1,845	3086	1,809	1507	0,742	(-)	(-)	-	-	-	-	4025	1,820	22364	1,816	1507	0,612
49 50	16701	1,868	3813	2,125	1402	0,725	269	3,73	-	-	-	-	3473	1,82	26312	2,080	1402	0,736
50 51	12176	1,342	3566	1,875	1365	0,613	1329	1,552	-	-	-	-	3774	1,506	20544	1,458	1365	0,637
51 52	16374	1,774	4189	2,130	2570	0,982	2537	1,183	-	-	-	-	4340	1,708	26874	1,764	2570	0,977
52 53	16784	1,896	4472	2,005	2332	0,805	9350	2,101	14	2	59	0,653	4705	1,791	34961	1,898	2381	0,818
53 54	18841	1,869	4084	1,813	3184	0,906	12010	2,017	29	1,48	275	0,920	4721	1,815	39669	1,894	3459	0,945
54 55	20182	1,830	5696	1,908	3243	0,894	13064	2,213	264	1,452	82	0,169	5179	1,701	44366	1,943	3325	0,788
55 56	20025	1,672	8443	1,994	2927	0,699	10027	1,697	951	1,739	396	0,635	4933	1,701	44624	1,731	3324	0,678

source : Office du Niger Service de l'exploitation compte rendu de la campagne agricole 1960/61

1 - t ; 2 - t/ha

OFFICE EVOLUTION DE LA COLLECTE DE PRODUITS 1946/47 - 1955/56						
	RIZ			COTON		
	Pdn (t) *	COLLECTE*	%	Pdn (t)	COLLECTE	%
1946/1947	17 297	8 962	52	1 200	1 089 t	91
1947/1948	18 777	10 636	57	1 218	951 t	78
1948	22 364	13 270 t	59	1 507	1 438 t	95
1949	26 312	14 947 t	57	1 402	1 402 t	100
1950	20 544	11 341 t	55	1 365	1 310 t	96
1951	26 874	14 822 t	55	2 570	1 895 t	74
1952	34 961	21 412 t	61	2 381	1 856 t	78
1953	39 669	26 222 t	66	3 459	2 937 t	85
1954	44 366	27 947 t	63	3 225	2 893 t	90
1955/1956	44 624	28 175 t	63	3 324	2 630 t	79
MOYENNE	29 579 32 464 SUR 8 ANS	19 767 t	61	2 165	1 840 t	85

source : Office du Niger Service de l'exploitation - compte rendu de la campagne agricole 1960/61 (p.16)
* CRM de Molodo inclus

La collecte des produits est assurée par les Associations Agricoles Indigènes qui outre les orientations de commercialisation veillent à l'affectation des produits de la récolte (constitution de réserves de vivres et de semences), au recouvrement des charges dues à l'Office par le paysan (redevances, prêts aux agriculteurs), ou à l'Association elle-même (article 11 de l'arrêté 25 du 31/12/1955). L'Association, outre en effet ses fonctions (vente d'intrants et de matériels aratoires, fourniture de denrées et d'objets manufacturés) d'intermédiaire de l'Office et des colons, finance la récolte

(prêt de campagne) et dispose d'une comptabilité spécifique (budget de centre)⁴.

La récolte du colon et ses apports réguliers - soumis à compter de 1947 pour le paddy au battage mécanique - sont enregistrés au fur et à mesure des livraisons par l'instructeur de colonisation après pesage et vérification de qualité, dans son carnet à souche (une fiche par colon) mentionnant les apports. Ces derniers sont décomptés au cours fixé en début de campagne (prix provisoire, avances) jusqu'à extinction complète des dettes. Les apports complémentaires après règlement des charges donnent lieu à paiement immédiat. Après réalisation (vente) par l'Office de la récolte transformée et déduction faite de toutes les charges occasionnées par ces opérations (transformation, transport, traitement) le reliquat - s'il en demeure un - est ristourné aux membres de l'Association au prorata de leurs apports ou encore après accord du Conseil d'Administration de l'Association et pour partie à la constitution de fonds de réserve (achat de matériel, construction d'infrastructure de commercialisation).

Les quantités collectées rassemblent deux composantes - le remboursement des charges de campagne (et reliquat), l'excédent apporté librement par le paysan pour commercialisation par l'Office.

Les charges de campagne du paysan sont composés de la redevance pour prestations rendues par l'Office et depuis 1947 de redevances complémentaires pour façons mécaniques.

La redevance est perçue en nature et sur la base d'un montant fixé à l'hectare cultivé. L'assiette et le taux sont déterminés annuellement par le Gouverneur du Soudan (article 10 de l'arrêté 25 du 31/12/1955). L'AAI est responsable de son règlement. Cette redevance se décompose elle même en deux parties : la taxe d'eau destinée à l'amortissement financier des investissements à laquelle s'ajoute la taxe

⁴ Office du Niger - Vade Mecum de l'instructeur de colonisation 1954 (p.14)

d'aménagement dont le produit couvre les frais généraux de direction et les coûts de fonctionnement du Service de l'Exploitation. La taxe AAI qui comme son nom l'indique doit couvrir les frais généraux de chaque centre. Cette dernière (taxe AAI) représente de 33 à 50% du total de la redevance. Ce total est en culture rizicole de 400 kg/ha, en culture cotonnière de 200 kg (anciens aménagements) à 300 kg/ha (nouveaux aménagements)⁵. L'objectif de l'Office est au long de la période d'en augmenter la valeur (objectif de redevance rizicole à atteindre de 525 kg/ha)⁶.

Les redevances pour façons mécaniques varient selon la nature des façons (compte non tenu des semis mécaniques) de 140 à 325 kg de riz par ha et par an et de 50 à 150 kg de coton à l'ha⁷. S'y ajoutent pour terminer l'énumération, des redevances mécaniques, les règlements pour battage de la récolte (riz).

Les apports volontaires des colons - en excédent de l'amortissement strict des charges (redevances) - complètent la collecte de l'Office. Les paysans peuvent en effet procéder à des ventes directes sur le marché ou encore confier volontairement leur excédent aux AAI qui se chargent de les commercialiser. Cette option rencontre un succès certain puisque l'apport volontaire permet le doublement (plus pour le coton) des quantités collectées par l'Office au titre des redevances. Les ventes directes des colons sur le marché représentent ainsi de 1952/53 à 1955/56 de l'ordre de 12% de leur production de paddy, (3500 t), cependant que les redevances versées à l'Office en représentent 25% et les apports directs à l'Office un montant équivalent. Ces chiffres sont plus accentués dans le cas du coton où les ventes à l'Office représentent 48% de la production, contre 35% pour la redevance, et 13% pour les ventes directes sur le marché⁸.

5 P. VIGUIER - La mise en valeur par la colonisation agricole des terres du delta 1950 (p.161)

6 P. VIGUIER - Note sur l'organisation financière de l'exploitation des terres irriguées de l'Office du Niger en colonisation - Etudes Outre mer Janvier 1952 (p.27 à 29)

7 ON - Les irrigations du delta central nigérien et l'Office du Niger 1956 (p.19)

8 Calculs effectués à partir des rapports de campagne du Service de l'exploitation 1952/53-1955/56

Les ventes à l'Office ainsi que les prélèvements obligatoires (redevances, amortissement de charges) sont réalisés aux prix officiels. L'évolution de ces derniers rapprochés du coût des intrants, de la mécanisation, détermine l'évolution du revenu monétaire paysan (cf tableau).

EVOLUTION DU REVENU MONETAIRE PAYSAN											
F & INDICE	PRIX AGRICOLES				SALAIRES				GAS OIL MARKALA		
	PADDY		COTON		EMPLOYE	OUVRIER		MANOEUVRE			
BASE 100 1949	1	2	1	2	2	1	2	1	2	1	2
46/47	5	-	20,75	-	-	-	-	-	-	-	-
47/48	6	-	23,20	-	-	-	-	-	-	-	-
48/49	10	-	24	-	-	-	-	-	-	-	-
49/50	10,29	100	37,47	100	100	4992	100	162	100	20,2	100
50/51	10,99	106	62,04	166	106,9	5616	116	276	170	18,21	90
51/52	15,01	146	41,68	111	121,2	6240	125	330	200	19,55	97
52/53	13,16	128	35,22	94	133,4	7748	155	480	300	25,96	128
53/54	14	136	34,14	91	133,4	8678	173	506	310	28,33	140
54/55	14	136	26	70	142,5	9110	182	585	360	30,48	150
55/56	13	126	31,33	83	142,5	9229	199	751	460	27,75	137

1/ f ; 2 indice (100 en 1949/50)

Sources : Bulletin de liaison de l'Office du Niger n°4 Février 1960

Commentaires : * Paddy, coton et gas oil (F/Kg)

* Salaire manoeuvre (hebdomadaire)

* Salaire ouvrier (mois, ouvriers 6ème catégorie, Soudan 3ème zone)

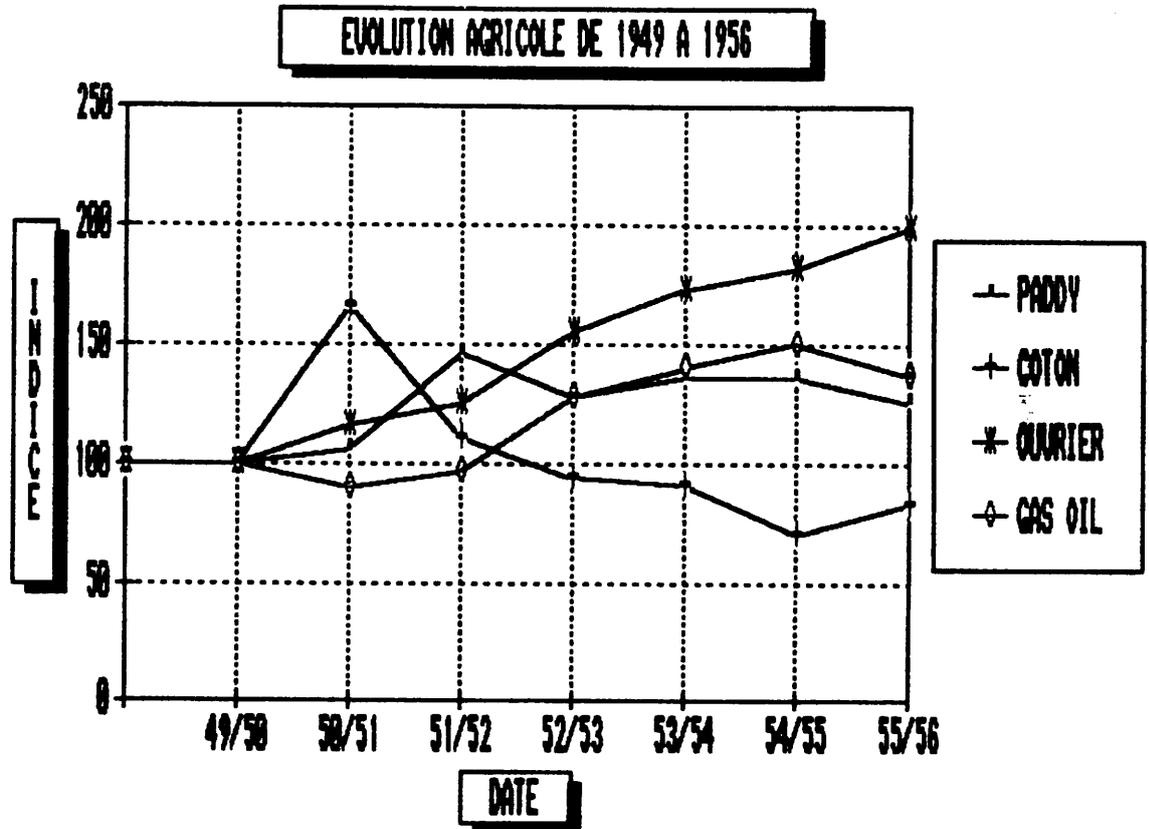
* Salaire employée. Cadre expatrié indice 3300 - 1949

On notera simplement dans un premier temps en commentaire du tableau ci dessus:

L'évolution à la baisse des prix agricoles après la reprise des années 1950/51.

La situation économique et matérielle du paysan résulte de divers éléments : des quantités qui lui sont octroyés pour auto consommation, de ses surplus monétaires, de son endettement. Les quantités destinées à l'autoconsommation

sont fixées par l'Office à 300 kg de paddy par an et par personne et à 100 kg de semences à l'hectare'. Elles sont portées



en 1954/55 à 350 et 100 kg. Si l'on se limite au seul cas du paddy (production et collecte hors CRM de Molodo) on constate que chaque habitant de l'Office dispose en 1946/47 de 351 kg de paddy (semences incluses) 305 (hors semences) et que le ratio après une augmentation régulière de 1947 à 1955 est de 584 kg (semences incluses) 495 hors semences en 1955/56. Cet excédent par rapport notamment à la norme explique les ventes directes des colons à l'extérieur (12% de la production hors CRM - environ 3500 t).

Le revenu monétaire du paysan peut-être appréhendé au travers de la comptabilité de l'association. Chaque colon dispose en effet auprès de cette dernière d'un compte particulier (compte courant général des membres) et d'une fiche dont la lecture donne instantanément la situation financière de l'intéressé.

REVENU MONETAIRE NET PAYSAN (1946-1955)															
	BAGUINEDA			NIONO			MOLODO			KO			KOUROUMA		
FCFA	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
46/47	21500	9281	4679	25900	10100	8323	-	-	-	18000	6500	2750	-	-	-
47/48	29375	12420	-	39000	14550	-	33700	-	-	38230	13750	-	-	-	-
48/49	-	-	-	54100	20648	-	-	-	-	53100	18989	-	-	-	-
52/53	81870	32920	13434	112965	43000	25120	194140	67295	17836	89540	33135	10839	48776	16142	7617
53/54	74792	30159	14110	76794	28449	10458	191879	65731	14620	108695	39224	11194	52475	16157	9438
54/55	73548	28731	12700	83870	30953	17803	151952	57138	13184	110001	40262	11029	21585	75565	4485
55/56	68450	27293	10777	68403	24147	10390	143228	53475	13357	89221	32407	9239	44757	16398	6270

R - Revenu paysan net déduction faite de toutes les charges (y compris impôts), prise en compte de tous les revenus (y compris ventes de cultures annexes)

1 - Revenu monétaire par famille.

2 - Revenu monétaire par travailleur.

3 - Revenu monétaire à l'hectare.

Sources : ON - Service de l'exploitation - Comptes rendus succincts des campagnes 1952/53 à 1955/56.

P. VIGUIER - La mise en valeur par la colonisation des terres du Delta Central 1950 (p.173).

P. VIGUIER - Situation des terres irriguées de l'Office du Niger (1947 (p.469))

La progression de revenus paysans apparaît incontestable de 1947 à 1955 même si elle marque une pallier en fin de période. Compte tenu de ce pallier le revenu par famille est multiplié entre 1946 et 1955 par trois à Niono et Baguineda, par cinq à Kokry. Cette évolution appelle cependant diverses remarques :

- la moyenne cache des dispersions sur lesquelles nous ne disposons pas d'informations. Le Directeur Général VIGUIER signale en 1948 et en 1950 de fortes variations de revenu. Une famille type de Niono devrait disposer selon lui en 1946/47 de 48000 F de revenu (24000 F par travailleur pour un rendement

cotonnier de 900 kg/ha). Nous voyons que la moyenne du secteur est à Niono de 50% inférieure" au chiffre avancé. Certaines familles de Kokry dispose parallèlement en 1948/49 de revenu de 150 à 300000 F. La moyenne du secteur est de 53000 F. Mais cette moyenne est nettement supérieure à celle du paysan traditionnel, que ce soit en riziculture de décrue - rapport de 1 à 4 en 1948/49 en faveur du colon de l'Office" - ou en culture sèche - rapport" de 1 à 6 en faveur du paysan de l'Office (1954/55).

- les revenus familiaux des paysans rizicoles (Molodo, Kokry) sont supérieurs à ceux des paysans cotonniers (Niono, Kourouma) et la progression des premiers est plus rapide que celle des seconds. L'introduction des cotons égyptiens à Kourouma, accompagne une baisse du revenu paysan (Cf 1951/52 Kourouma). Cette évolution défavorable se fait cependant dans un contexte de soutien artificiel des prix du coton - par rapport notamment aux cours internationaux - signalé dès 1947 par le Directeur VIGUIER" et repris dans le rapport d'activité 1947/48 : "Le coton Allen est inexportable. Il est vendu sur place à Ségou [...] ce qui constitue de l'aveu des importateurs métropolitains eux mêmes une excellente opération". Le soutien des prix concerne également le riz et explique que contrairement à la période antérieure les prix à l'Office soient supérieurs à ceux du marché libre. Mais ce soutien se révèle couteux. Chaque kilo de coton produit revient à l'Office à 50 F (prix de revient), et ne permet pas au colon de dégager de bénéfices à moins de réduire ses journées de travail". La compensation financière de cette perte se fait à partir des autres récoltes (riz en assolement avec le coton)

10 P. VIGUIER - La mise en valeur du delta central du Niger 1948 (p.17)

11 P. VIGUIER - La mise en valeur par la colonisation africaine des terres du delta central 1950 (p.173)

12 Directeur Général PETER. L'Office du Niger, un exemple d'assistance technique 01/01/1956 25 pages (p.22)

13 P. VIGUIER - Situation des terres irriguées de l'Office du Niger 1947 (p.469)

14 ON-DG Rapport Général pour la campagne 1947/48 (p.57)

15 ON-DG La culture du coton à l'Office du Niger 01/03/1955 17 pages (p.14)

- la culture mécanique se révèle au plan financier prohibitive. Les apports de la mécanisation apparaissent incontestables au plan des rendements mais les redevances pour les façons mécaniques ne couvrent en 1954 que le 1/3 du prix de revient de ces façons¹⁶. Le bilan économique se dégrade régulièrement sous l'effet (Cf tableau évolution des prix des intrants de la mécanisation) de l'évolution différenciée du coût de la mécanisation et de celle des prix des produits agricoles qui servent à la rémunérer. Les redevances pour façons sont fixées en 1949 et n'augmentent pas de 1949 à 1955 cependant le coût de la main d'oeuvre est multipliée par un facteur de 2 à 5, celui des pièces de rechange par 2, tandis que les prix du coton baissent¹⁷. Le service tente de se rémunérer sur les ristournes de commercialisation, mais cette solution apparaît antagonique au soutien des prix décidés par les tuteiles de l'Office. Une augmentation des redevances est décidée en 1955 mais selon la Direction Technique de l'Office "Celle-ci ne peut-être que limitée sinon elle réduirait trop les revenus des colons"¹⁸. En conséquence les pertes de l'Office pour réalisation de façons mécaniques sont de 78 millions en 1953 mais de 171 millions en 1955¹⁹. Ce bilan économique négatif qui résulte d'une volonté d'améliorer la situation matérielle du paysannat (soutien au prix, soutien à la mécanisation) apparaît dans toute sa dimension en fin de période, dans le bilan qui peut-être fait notamment de l'action de l'Office de 1947 à 1955.

16 ON Vade Mecum de l'instructeur de colonisation en culture cotonnière 1954 (p.8)

17 ON-DT - Problèmes cultureux et mécanisation agricole de l'Office du Niger 1955 (p.9) - composantes du coût des façons mécaniques : personnel (26 à 30%), carburants lubrifiants (22 à 25%), entretien (27 à 33%), amortissement (15 à 20%)

18 ON-DT - Problèmes cultureux et mécanisation agricole 1955 (p.9)

19 ON - Etude des Problèmes de financement et d'organisation 1957 210 pages (p.5)

Chapitre 13 - L'Office - Rentabilité Economique ou rentabilité sociale ?

Si l'on examine en 1954/55 le fonctionnement de l'Office on constate les éléments suivants (cf tableau) :

- une amélioration incontestable du taux d'utilisation des aménagements (taux d'utilisation proche de 70% contre 55% auparavant) qui va de pair avec une augmentation de la surface cultivée par habitant (1,13 ha par habitant contre 0,64 ha auparavant).
- une amélioration du taux d'équipement des exploitations, particulièrement en cheptel mort (charrue)

Ces deux éléments associés à l'utilisation des méthodes nouvelles - mécanisation intégrale ou sélective - expliquent la forte augmentation de la production, tant en riz - 27529 tonnes - qu'en coton - 2469 t et la nette amélioration des rendements - 580 kg/ha supplémentaires pour le riz, 288 kg pour le coton. Cette montée de production explique l'importance grandissante de l'Office dans l'économie du riz au Soudan : 9,5% des superficies cultivées, 16,3% de la production en 1948 ; 13% des superficies, 26% de la production en 1955¹.

Cette nette amélioration de la situation - s'accompagne cependant de différentes permanences :

- les objectifs de croissance (superficies, productions) régulièrement réajustés à la baisse ne sont pas toujours réalisés, ce qui pose le problème des délais d'obtention d'une taille minimale critique.
- le déphasage entre les opérations d'aménagement et de peuplement s'accroît. Si les opérations d'aménagement reprennent dès 1948, le peuplement conformément aux directives de "pause" de la Mission RESTE ne reprend qu'à compter des années 50. Le taux d'occupation et d'exploitation des terres ne peut dès

¹ 126000 ha cultivés en riz en 1948, 173000 en 1955. Dans G. BRASSEUR La République du Mali Notes et Etudes Documentaires N°2739 du 13/01/1961 Paris 68 pages (p.22)

OFFICE DU NIGER - PARAMETRES D'EXPLOITATION 1954/55	
1954/1955	DELTA CENTRAL NIGERIE
1/ TAUX D'UTILISATION DES AMENAGEMENTS	
$\frac{\text{SURFACES CULTIVEES (RIZ + COTON)}}{\text{SURFACES AMENAGEES}}$	= 67 %
SURFACES ABANDONNEES OU NON CULTIVEES	11803 ha Dt 6715 JACHERES
2/ TAUX DE PEUPEMENT (ha)	
$\frac{\text{SURFACES AMENAGEES}}{\text{P T}}$	= 1,68 (1,4 SANS LE CRM)
SURFACES CULTIVEES (RIZ + COTON/PT)	= 1,13 (0,84)
SURFACES CULTIVEES (VIVRIER/PT)	= 0,36
3/ DEGRE D'EQUIPEMENT	
SURFACES CULTIVEES (RIZ + COTON/ATTELAGE)	= 4,07 ha/ATTELAGE
SURFACES CULTIVEES (RIZ + COTON/CHARRUE)	= 612 ha/CHARRUE
4/ Pdn - RENDEMENT	39983 t = 1,955 t/ha
RIZ	
COTON	3325 t = 0,788 t/ha

source : calculs réalisés à partir des tableaux du chapitre

lors être maintenu que par octroi d'une superficie plus élevée par habitant.

- les solutions techniques proposées par l'Office se révèlent difficiles à mettre en oeuvre : la culture du coton égyptien dans le Kouroumari est un échec, la mécanisation - intégrale en sélective - si elle entraîne une forte augmentation des rendements - est coûteuse ... Dès lors se pose la question de la pertinence des résultats obtenus et d'une manière plus générale de la rentabilité de l'Office. Si la phase d'équipement se termine en 1945 par l'interrogation sur la viabilité de l'entreprise et sur les conditions de sa croissance, l'interrogation majeure porte pour l'essentiel en

1954/55 sur les conditions de la rentabilité et les moyens de l'obtenir. La recherche de l'équilibre financier passe par la réforme des moyens d'appréciation des résultats et par l'allègement des charges.

La période 1948-54 est marquée par la normalisation du régime comptable et financier de l'Office. Jusqu'aux années 1949/50 l'organisme apparaît en effet comme dépensier (phase d'équipement et d'investissement). A compter de cette date prévalent les soucis de rentabilité et d'exploitation. Cette nouvelle philosophie se traduit par deux éléments :

a) recherche d'une structure administrative plus légère (Cf les textes successifs qui réorganisent l'Office) et allègement des effectifs d'encadrement. Le personnel d'encadrement de l'Office s'élève en 1944 à 200 agents. Les effectifs sont fortement réduits avant de croître à nouveau en fin de période (Cf tableau). A des effectifs quasiment stables correspond ainsi un doublement des surfaces cultivées.

EFFECTIF SALARIE DE L'OFFICE 1935 - 1955	
	PERSONNEL EUROPEEN
1944	200
1945	170
1946	106
1948	100
1950/1951	201
1954/1955	200
1955/1956	192

source : SPITZ Sansandig - LEs irrigations du Niger - Paris 1949 (p.69)
Ministère de la France d'Outre Mer - l'Office du Niger 12/12/1956 (p.8)

b) recherche de l'assainissement financier. Les notions d'amortissement des immobilisations et de risques de campagnes agricoles sont introduites dans la comptabilité en 1949/50. Le

décret du 22/10/54 qui réorganise l'Office confie la comptabilité à un agent unique, établit l'unité comptable en affirmant que les "opérations [...] sont effectuées suivant les lois et usages du commerce"². Ce régime se substitue à celui de comptabilité publique qui régit les opérations jusqu'en 1949/50, puis à celui mixte (régime double selon les activités, budget d'investissement et de fonctionnement ...) qui les régit jusqu'en 1954. La dualité ne se retrouve plus que dans le budget prévisionnel annuel et pour différencier l'origine des ressources de financement : investissement (dotations Fides) fonctionnement (redevances). Cette dualité doit permettre par différenciation analytique de ressources et des emplois d'établir des premiers calculs de rentabilité.

Ces premiers calculs sont facilités par la mise en place d'un bilan, arrêté le 01/10/1951. A partir de ces instruments le Directeur Général PETER estime le total des investissements réalisés à l'Office au 30/09 à 7812 millions de francs³.

L'origine des ressources et leur emploi sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le coût de l'aménagement à l'hectare, aménagement et équipement des centres compris, évolue en 1953/54 de 145000 FCFA (hectare de coton dans le Kouroumari) à 290000 FCFA (ha de riz dans le Macina)⁴.

On notera que l'essentiel du financement provient de fonds publics métropolitains (82,5% du financement). Ces fonds sont fournis à partir de 1952/53 par la section générale

2 Ministère de la France d'Outre Mer - l'Office du Niger 12/12/1956 (p.9)

3 Rémy MADIÉ dans l'Office du Niger en 1960 Avril 1960 Ségou 40 pages (p.4) estime quant à lui les investissements à 7429 millions dont 1099 réalisés de 1926 à 1945 et 6330 de 1945 à 1955, réactualisé en francs 1955 ces investissements se répartissent de la façon suivante : 20,220 milliards de 1926 à 1946, 6,275 milliards de 1946 à 1955 soit au total 26,5 milliards (GUILLAUME - Les aménagements hydroagricole agricoles de riziculture et de culture de décrue dans la vallée du Niger - Agronomie Tropicale vol XIV N° 3 1960 (p..395).

4 CRM 250000 FcFA ; Niono 170000 FcFA. Amélioration 75 à 160000 FcFA dans Ministère de la France d'Outre Mer L'Office du Niger Notes et Etudes Documentaires 2240 21/12/1956 (p.30)

FINANCEMENT DE L'OFFICE - AU 30/09/1955 - RESSOURCES EMPLOIS (F COURANTS)					
RESSOURCES	MFCFA	%	EMPLOI	MFCFA	%
* FONDS METROPOLITAINS DONT ETAT FIDES	6 431 753 4 034	82,5	* GROS INVESTISSEMENT DE BASE	1 476	18
CFDT	1 644		* AMENAGEMENT, RESEAU EQUIPEMENT	5 277	68
* SUBVENTIONS AOF	1 348	17			
* SUBVENTIONS SOUDAN	33	40,5	* FRAIS GENERAUX	1 059	14
TOTAL	7 812	100		7 812	100

source : G. PETER - un exemple d'assistance technique - l'Office du Niger - Ségo 01/01/1956 25 pages (p.8, 9)

du Fides⁵ - section ayant pour but de financer sous contrôle du ministre de la FOM les projets d'intérêt général de l'Union Française - et auparavant par la CFDT (1949-52) dont le concours permet de financer le projet en se passant de l'accord des autorités locales. Celles-ci contrôlent en effet la répartition des crédits de la section Outre Mer du Fides dont dépend jusqu'en 1952 (depuis 1949) l'Office - budget d'équipement qui finance les projets d'intérêt local sous contrôle des assemblées. Or au lendemain de la guerre pas plus qu'il ne l'ont été avant 1945 les intérêts privés et les autorités locales, ne se révèlent intéressés par l'Office.

Les résultats d'exploitation, à prendre sous toute réserve car ils n'incluent pas en totalité l'amortissement des investissements - sont déficitaires de 48 millions en 1948/49, de 17 millions en 1950/51⁶. Ils sont selon le Directeur PETER négatifs de 5 millions en 1954 après avoir été excédentaires les deux années précédentes⁷. Les solutions

5 Au lendemain de la seconde guerre mondiale l'idée que les colonies doivent se suffire à elles-mêmes est abandonnée. L'état apporte son aide au développement et crée la CCFOM et le Fides. La planification mise en place en métropole est imposée aux colonies (plan de développement) par la loi du 30/04/46.

6 VIGUIER - Note sur l'organisation financière de l'exploitation de l'Office du Niger Etudes d'Outre Mer Janvier 1952 (p.28)

7 G. PETER un exemple d'assistance technique - l'Office du Niger 01/01/1956 (p.14)

techniques préconisées - relèvement du taux des redevances - sont repoussées par les autorités politiques car elles entrent en conflit avec la mission "sociale" de l'Office. Dès 1950 le Directeur VIGUIER affirme en effet le souci de donner la primauté au caractère humanitaire de l'entreprise sur la rentabilité financière et notamment sur l'amortissement des investissements : "Bien entendu tout souci d'amortissement financier n'est pas systématiquement écarté, mais il a été admis que cette considération ne serait pas primordiale [...]. Il ne peut être question de faire supporter aux quelques exploitants actuellement installés, les frais d'amortissement d'un équipement général conçu pour permettre la mise en valeur d'étendues considérables". Cet argumentaire est repris en 1955 par le Directeur Général PETER qui situe cependant le seuil de rentabilité dans une fourchette de 100000 à 200000 hectares exploités : "100000 ha seraient nécessaires pour assurer une exploitation rationnelle et rentable [...]. S'il y avait par exemple 200000 ha cultivés il est fort probable que le bilan d'exploitation présenterait un solde bénéficiaire important, car les frais généraux seraient étalés sur une base plus grande". Dans cette perspective, la rentabilité de l'Office ne peut être appréciée en termes exclusivement financiers : "la rentabilité de l'Office ne saurait être enfermée dans les limites étroites d'un bilan comptable. Elle doit être appréciée en fonction des services qu'il a rendu sur le plan humain et social, de l'accroissement des richesses qu'il a apporté au Soudan et surtout des perspectives d'avenir [...]. A une rentabilité économique certaine il a ajouté une rentabilité sociale à laquelle tous les africains sont sensibles". Cette rentabilité sociale s'apprécie en contribution au budget de l'ADF (impôts, taxes), en exportation, en salaires versés, mais elle apprécie aussi dans l'amélioration des conditions de vie matérielles des paysans dont l'un de ces aspects - outre

8 P. VIGUIER La mise en valeur par la colonisation africaine des terres irriguées 1950 (p.160)

9 G. PETER - Un exemple d'assistance technique l'Office du Niger 01/01/1956 (p.17)

10 G. PETER - Un exemple d'assistance technique l'Office du Niger 01/01/1956 (p.19)

la progression des revenus monétaires déjà mentionnés, est la situation sanitaire.

L'encadrement sanitaire s'améliore sur la période malgré une réduction des effectifs - un agent sanitaire pour 393 colons en 1952, un pour 410 en 1954/55¹¹ - et des moyens financiers mis en oeuvre. Cette amélioration provient pour l'essentiel de la plus grande efficacité du service doté désormais d'une infrastructure minimale¹².

Les dépenses sanitaires sont en 1954/55 à 30 millions de francs CFA soit - pour une population de 34000 habitants¹³ - 882 F/personne (1360 F en 1951/52). A la même date le budget sanitaire du Soudan est de 390 millions soit

OFFICE EFFECTIF DU SERVICE SANITAIRE 1948 - 1955					
EFFECTIF	MEDECIN	MEDECIN AUXILI. & AFRICAIN	SAGE FEMME	INFIRMIERS	TOTAL
1952	1	2	3	47	53
1955	3	3	3	55	64

source : * Médecin capitaine FRIBAUD - Aperçu sur le service sanitaire de l'Office du Niger - Etudes Outre Mer Janvier 1952 (p.37 à 39)

* Ministère de la France d'Outre Mer - L'Office du Niger 12/12/1956 (p.8)

pour une population de 3,5 millions d'habitants 111 F par tête. Le financement/habitant se révèle 8 fois supérieur à celui consacré aux habitants des terres sèches. Le refus des

11 "Chaque année à l'occasion d'une grande visite annuelle absolument tous les colons et leurs familles sont examinés individuellement. Tout mouvement de population et toute naissance étant réellement contrôlés et enregistrés les vaccinations sont d'une efficacité presque absolue" Etude d'Outre Mer Janvier 1952 (p.38)

12 En 1950 chaque centre dispose d'un dispensaire avec bâtiment d'hospitalisation, d'une maternité, d'une ambulance, d'un poste de secours par village (centre de Niono, Baguineda, Boky Were, centre de Kourouma en cours d'équipement). L'amélioration des prestations de santé peut être confirmée par l'évolution des mouvements naturels de population.

13 34000 personnes dont 23813 colons 10187 employés et leur famille. Rappelons que le financement de ce budget santé incombe au Soudan et que l'argent ne fait par conséquent que transiter par le budget Office. G. PETER - Un exemple d'assistance technique - l'Office du Niger 01/01/1956 (p.20)

autorités du Soudan d'augmenter les subventions au service bloquent cependant l'accroissement des effectifs.

L'amélioration des conditions matérielles n'empêche cependant pas de 1945 à 1955 le développement de la contestation par les paysans de Niono et de Kokry. Cette revendication signalée dès 1945/46 est très mal perçue par les autorités de l'Office. Dès 1948 ces dernières affirment : "C'est parmi ces colons piètres travailleurs qu'une certaine propagande politique a trouvé un terrain favorable pour s'exercer. Il est évidemment facile lorsque l'on s'adresse à des éléments à la fois peu enclins au travail et d'esprits assez frustrés de trouver des adeptes chaque fois que le programme gagner d'avantage en travaillant moins est mis en avant [...]. Il est pour le moins assez bizarre de constater que ce sont ceux là même se réclamant des théories collectivistes qui se font les champions des revendications ayant pour objet de faire accéder les colons à la propriété privée des terres qu'ils cultivent. Compensé qui pourra ..." Cette constatation devient directement politique avec la fondation du Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office par le médecin Mamadou GOLOGO en 1954 (SCAON). Le SCAON fournit un cadre institutionnel aux revendications des colons : droit de propriété sur les terres et les bâtiments, droit de pratiquer l'agriculture en dehors des zones irriguées, cessation des contrôles (perquisition) vérification de l'honnêteté de l'encadrement, liberté de commercialisation, ajustement de la redevance aux rendements, fixation des prix d'achat en collaboration avec les producteurs, élection libre des représentants (3 à 5) des colons au conseil d'administration ...¹⁴.

En réponse à ces revendications l'Office et les autorités de tutelle réaffirment le principe de l'octroi d'un "permis d'occuper permanent" au bout de dix ans d'exploitation continue, modifie le statut des AAI afin de rendre illégal

14 ON/DG Rapport Général pour la campagne 1947/48 (p.69)

15 Le SCAON dépend du Rassemblement Démocratique Africain cité dans A. MAGASA Papa Commandant a jeté un grand filet devant nous Paris 1978 (p.148 à 158)

l'adhésion du colon à tout organisme politique ou syndical (SCAON), repousse l'idée d'une progressivité de la redevance... C'est que les revendications syndicales placent le débat à un niveau que ne peut suivre la Direction. L'Office en 1950 est selon le Directeur VIGUIER un "organisme tuteur" chargé de guider, d'encadrer, d'aider les véritables exploitants qui sont les africains installés sur les terres. L'Office se préoccupe avant tout des conditions matérielles. "Le problème de base posé par l'exploitation des terres a été la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer à la fois une productivité maximum des terres et un revenu le plus élevé possible [...]. L'intervention de l'organisme tuteur se borne aux questions techniques relatives à l'exploitation des terres"¹⁶. Cette intervention est jugée positive : "Il est indéniable que la situation matérielle des populations installées en colonisation est nettement supérieure à celle des cultivateurs ordinaires de l'hinterland soudanais". Que le mode d'exploitation ait des répercussions sociales c'est incontestable : "Le phénomène le plus important et le plus général, celui qui caractérise du point de vue social les populations installées sur les terres irriguées est certainement la dislocation de la grande famille indivisée traditionnelle"¹⁷. Mais cette évolution apparaît aux yeux de la direction favorable : "l'avenir appartient sans doute à une organisation sociale basée sur la simple famille conjugale et sur le gain individuel [...]. Il semble que la disparition de la grande famille indivisée constitue un stimulant pour la production en favorisant l'initiative individuelle. Seuls ceux qui considèrent l'Afrique noire comme une réserve ethnographique pourront en somme regretter cette évolution"¹⁸.

Cet argumentaire est repris en 1952 et 1955 par le Directeur PETER qui y introduit cependant une nuance poli-

16 P. VIGUIER - La mise en valeur par la colonisation africaine des terres du delta central nigérien - 1950 (p.153, 163, 174, 175)

17 G. PETER - Un exemple d'assistance technique - l'Office du Niger 01/12/1952 Ségou 24 pages (p.19)

18 P. VIGUIER - La mise en valeur par la colonisation africaine des terres du delta central nigérien - 1950 (p.153, 163, 174, 175)

tique : "[l'Office] a permis la suppression du salariat et la promotion de l'Africain du stade de salarié au niveau de colon [...] qui met en valeur pour son profit personnel la terre qui lui est concédée" [...]. Aucun profit capitaliste n'a été recherché. Le but de l'Office est de valoriser le travail des africains et sa meilleure récompense est la joie de vivre de ceux qui travaillent sur son domaine [...] permettant à des africains de s'élever dans la hiérarchie sociale et d'être associés aussi étroitement que possible au développement de la production"¹⁹. La revendication aboutit à une remise en cause des structures fondamentales de l'Office et ne peut dans ces conditions être recevable.

L'agitation concerne également le personnel africain de l'Office (grèves en 1947, 1953) qui et avec l'évolution politique des colonies se lance avec succès dans une activité de revendication : 2 sièges au conseil d'administration (1948), même droits que les européens (obtenus en 1950)²⁰; égalité de salaire (1952) ; application du code du travail aux territoires coloniaux (1952) ; amélioration des conditions matérielles (service sanitaire, eau courante, formation professionnelle, sécurité sociale ...).

Face à ces diverses revendications, la Direction et les tutelles se réclament de diverses réalisations : sociale (niveau de vie) agricole (rendements), d'infrastructure "l'établissement dispose maintenant de tous les éléments qui permettraient une expansion rapide et bénéfique de ses activités"²¹. Cette situation repose sur une remise à jour des délais de réalisation initialement prévus" [...] une oeuvre à la mesure d'un siècle"²², une réorientation des objectifs "à l'ancienne formule de développement économique orientée vers le rendement financier des capitaux privés s'est substitué un

19 G. PETER - Un exemple d'assistance technique - l'Office du Niger 01/12/1952 Ségou 24 pages (p.19)

20 G. PETER - Un exemple d'assistance technique - l'Office du Niger 01/12/1952 Ségou 24 pages (p.24)

21 Convention collective du 17/04/1951 du personnel permanent de l'Office du Niger dans E. SCHREYGER - L'Office du Niger au Mali Weisbaden 1982 (p.171)

22 Ministère de la France d'Outre Mer - l'Office du Niger 12/12/1956 (p.35)

23 Ministère de la France d'Outre Mer - l'Office du Niger 12/12/1956 (p.36)

idéal de colonisation nouveau. Il [s'agit] d'élever le niveau de vie des populations autochtones d'équiper ces territoires dans tous les domaines pour aider les habitants à tirer parti des ressources de leur pays"²⁴. A l'obtention de la rentabilité d'entreprise se substitue la recherche des recettes invisibles garanties de la rentabilité sociale et collective. Mais déjà s'annonce l'indépendance et ses changements.

24 G. PETER - Un exemple d'assistance technique l'Office du Niger 01/01/1956 (p.1)

CONCLUSION

De 1947 à 1955, les autorités de l'Office entreprennent de parachever le travail accompli durant la période précédente, mais sur des bases nouvelles. L'accord est désormais total entre la Direction et les autorités locales et les méthodes changent. Les aménagements sont repris grâce à la disposition de moyens mécaniques. L'instauration du contrat de colonisation substitue à l'état de fait qui existait auparavant un état de droit. Les méthodes d'exploitation associent à la mise en valeur par le colonat, la mise en valeur directe de l'Office (régie). Les règles de prélèvement sur le produit sont assouplies. L'ensemble de ces mesures se traduit dans une amélioration de la situation du paysannat cependant que l'Office renforce ses outils de gestion.

L'instauration d'un état de droit (le contrat) ne modifie pas pour autant sur le fonds les relations paysans-entreprise et les règles de fonctionnement de cette dernière, et si la situation du paysan s'améliore c'est plus par le fait d'un accord consenti que le résultat d'un changement de fonds de statut. Sur le fonds l'Office du contrat reste identique à l'Office de la contrainte. En théorie seul le pouvoir du juge (administratif) se substitue à celui tout entier de l'entreprise qui prévalait auparavant (1932-1947). Dans ces conditions la nouvelle phase de contestation qui surgit dans les années 1955 - après celle des années 1922 et celles des années 1938-1945, est non plus extérieure (autorités de tutelle, experts, administration coloniale) mais principalement interne, celle des colons et du personnel de l'entreprise. Cette contestation porte désormais sur la nature et sur l'essence de l'entreprise plus que sur l'application des règles existantes, telle qu'elle l'était auparavant. Cette contestation plus fondamentale - politique - s'inscrit dans un contexte nouveau, la préparation progressive de

l'indépendance. C'est à l'Office dans les années de pré indépendance que nous consacrerons la quatrième partie.



QUATRIEME PARTIE - Le temps de la collectivisation 1956-1960

Cette quatrième partie s'inspirera comme les précédentes des rapports de l'Office du Niger et de sa correspondance administrative. Nous nous intéresserons tout particulièrement aux études du premier Délégué au Paysannat - Remy MADIER (cf infra)¹. Ces informations seront complétées par celles apportées par les experts extérieurs dans leurs missions à l'Office. Rapport de Mission d'étude des aménagements hydroagricoles dans la vallée du Niger de Pierre GUILLAUME (1958)², recommandations de René DUMONT³, analyses enfin de la Mission d'Information Statistique (MISES) dans le delta central Nigérien (1956-1958)⁴ réalisée à la demande de la direction du plan du Ministère de la France d'Outre Mer.

La fin de la guerre d'Indochine, l'insurrection Algérienne, la conjoncture internationale accentuent l'évolution politique de l'Afrique Noire. La loi cadre du 23 juin 1956 crée dans chaque territoire une assemblée élue au suffrage universel direct et un conseil de gouvernement (autonomie interne). Dès 1958 il est question de Fédération et d'Indépendance. La Communauté qui se substitue à l'Union (Juin 1958 - Septembre 1961) va servir de cadre institutionnel à l'octroi de cette indépendance.

-
- 1 Remy MADIER * taux de peuplement culture intensive, statut du paysannat Ségo MAI 1960 (11 pages)
 * étude de l'endettement des colons au 30/09/1958 et 31/05/1959 Division Paysannat Ségo (15 pages)
 * organisation des Associations Coopératives Agricoles Ségo Mars 1958 (38 pages)
 * Office du Niger en 1960 Ségo Avril 1960 (40 pages)
- 2 Agronomie Tropicale volume XV 1960 n°1 (p.73-91), n°2 (p.133-187), n°3 (p.274-319), n°4 (p.390-407)
- 3 Economie Agricole dans le monde Paris Dalloz 1954 184 pages (p.117 à 142)
- 4 MISES * Enquête démographique dans le delta central nigérien Mission CLAIRIN 2ème fascicule résultats détaillés 1960 - 203 pages
 * Données économiques diverses Rapport n°6 Mai 1960 51 pages
 * L'alimentation des populations du delta vif du Niger et de l'Office du Niger (P. CANTERELLE) 59 pages
 * Enquête agricole - Rapport provisoire n°1 - R. CAILLLOL Juillet 1957 - 40 pages
 * Enquête agricole - Rapport définitif R. CAILLLOL Juillet 1957 - 100 pages
 * Enquête budgétaire - Janvier 1961 - 113 pages

Au Soudan, les élections de 1957 marquent la victoire du RDA (Union Soudanaise) dirigée depuis 1956 par Mobido KEITA. L'Assemblée accorde en 1957 l'investiture au premier gouvernement soudanais. De 1957 à 1959 l'URSDA étend son emprise sur le pays : remplacement des commandants de cercle, éviction des chefs de canton, réforme administrative (africanisation des cadres). En 1959 il est le seul parti du pays. Il le restera jusqu'à l'indépendance du Soudan le 22 Septembre 1960.

Dans le domaine économique la politique du gouvernement soudanais s'oriente vers la décolonisation (réduction de la dépendance vis à vis de la France, maîtrise des circuits d'échange ...). L'agriculture, secteur prioritaire est organisée sur une base coopérative (lutte contre l'usure et le mercantilisme). La coopération mode d'organisation retenue par le Congrès d'Octobre 1958 doit favoriser l'accroissement de la production, servir de canal à l'octroi de crédits, permettre une commercialisation plus efficace, favoriser la création d'une économie dirigée et planifiée. Dès 1958 le pays compte une centaine d'organes coopératifs ou pré-coopératifs fortement encouragés dans leurs développements par les autorités⁵.

Les instances dirigeantes de l'Office intègrent dans leur gestion l'évolution politique en cours. L'Office rattaché directement au Ministre de la France d'Outre Mer (décret du 22/10/1954) est administré par un Conseil de 28 membres où siègent 16 représentants locaux, 5 représentants des colons, 2 représentants du personnel et 6 représentants de l'administration centrale. Il est doté de 1956 à 1960 d'un nouveau Directeur Général : F. WIBAUX.

Les orientations nouvelles s'articulent en trois volets :

* volonté d'une plus grande rigueur financière et recherche de l'équilibre d'exploitation. L'Office subit de 1956 à 1960 dif-

⁵ Pour plus d'informations voir Xavier YACONO. Les étapes de la décolonisation française PUF Que Sais-je 128 Paris 1985.

férents audits - dont un audit de la Cour des Comptes en 1958 - qui évalue les investissements et l'impact des opérations d'exploitation. Il en résulte une série de notes (internes) et de rapports - Note sur les investissements réalisés de 1947 à 1957', Note sur l'organisation de l'Office', Etude des problèmes de financement et d'organisation' - et des propositions. De ces propositions on retiendra le constat favorable de la Cour des Comptes : "Pour tout ce qui dépend de lui, l'Office a désormais en main les cartes du succès". Ce constat résulte des mesures prises par la direction à compter de 1956 : 1/ volonté de maintenir les liens avec Paris, malgré la loi CADRE et l'instauration de la République Soudanaise. L'Office reconnu Etablissement Public de l'Etat et non pas établissement public local, relevant de ce fait de la section générale du Fides continue sur la période de bénéficiaire de financement métropolitain, 700 millions de FcFA de subvention au titre du budget d'investissement en 1959". Ces crédits sont supérieurs à ceux par ailleurs octroyés à l'ensemble du Soudan. Parallèlement : 2/ la Direction réduit les frais généraux et met en place un contrôle sévère des dépenses (licenciement, fermeture d'ateliers). Cette volonté d'économie s'accompagne de mesures complémentaires dont la plus marquante est la volonté de transparence et d'intégration à la nouvelle république. L'Office est qualifié de "maison de verre" par Rémy MADIÉ - nouveau Délégué au Paysannat en 1959 (Cf infra). Cette volonté de transparence se traduit dans la publication à compter de 1958 d'un Bulletin de liaison "émanation étoffée d'une ancienne feuille heureusement confidentielle".

6 Office du Niger - Direction Générale - Ségo 1958 21 pages

7 Office du Niger - Direction Générale - Ségo 1959 9 pages

8 Office du Niger - Direction Générale - Ségo 1958 20 pages

9 G. VAN POORTEN - Directeur Technique - Pour une culture intensive du coton - Bulletin de l'Office du Niger Mars-Mai 1960 n°2 Ségo 8 pages (p.1)

10 F. VIBAUX - Directeur Général - l'Office du Niger dans la conjoncture nouvelle Bulletin de l'Office du Niger Février Mars 1959 (n° 2, 3) 3 pages (p.1)

11 Rémy MADIÉ - Les trois piliers de l'Office ou les trois i - Bulletin n°3 - Juillet Août 1960 19 pages (p.5, 6)

* réforme des conditions techniques d'exploitation. Elle se traduit dans la reconnaissance de l'échec économique de la culture mécanisée. Dès 1956 l'Office ralentit en conséquence l'emploi des façons mécanisées. La priorité affichée en 1958 est à la culture attelée et à l'investissement humain. La reconversion des régies motorisées en colonat est dès lors entamée. Elle culmine avec la décision en 1960/61 d'arrêt du Centre de Riziculture Mécanisée de Molodo et de reconversion. En complément de l'abandon de la culture mécanisée l'Office donne en 1954 la priorité à l'intensification des façons en culture cotonnière (intrants) mais également en culture rizicole (repiquage). Cette priorité est répercutée directement au niveau du colonat. G. VAN POORTEN Directeur Technique précise au sujet de son application : "s'agissant de techniques chères (planage, traitements insecticides par avion) il ne peut-être question de tolérer certaines insuffisances dans les travaux d'entretien ou l'application du calendrier agricole. Une très stricte discipline du travail est obligatoire"¹². Ce souci d'un contrôle plus efficace du paysannat et la recherche d'une plus forte contribution de sa part apparaissent, par ailleurs, au travers de l'intégration des orientations politiques nouvelles.

* intégration des orientations politiques nouvelles au niveau de l'exploitant et du colonat. L'Office est doté en 1958 en plus des services déjà existants d'une Délégation au Paysannat. Le premier Délégué et le seul de la période est Rémy MADIER "Administrateur de la France d'Outre Mer chargé à l'Office [comme l'indique la Direction] de l'administration des colons et de la promotion coopérative"¹³. Le nouveau délégué va analyser de 1958 à l'indépendance (1961), la situation du paysannat et proposer différentes réformes dans une double optique :

12 G. VAN POORTEN - Pour une culture intensive du coton - Résultats et Expériences - Bulletin de l'Office du Niger N° 2 Mars-Mai 1960 7 pages (p.6)

13 Rémy MADIER - Pour une agriculture semi collective - Bulletin de l'Office du Niger n°7 Juillet 1959 p. 19 à 21 (p.19)

- augmenter la productivité du travail, en tenant compte de l'évolution politique en cours (option socialiste). Les orientations de la République Soudanaise sont en effet précisées pour ce qui concerne notamment l'économie du Macina - zone géographique dont fait partie l'Office - dans le rapport du Docteur Thierro SEYDOU aux instances régionales en 1960 : "Il nous faut tout simplement liquider dans le Macina les formes d'exploitations féodales, créer des formes nouvelles d'économie [...]. Notre idéologie politique nous oriente naturellement vers les méthodes d'économie socialiste adaptées bien sûr aux réalités negro africaines [...]. Les colons doivent s'astreindre à un minimum de discipline dans l'exécution des travaux d'intérêt collectif, à suivre les conseils des cadres techniques pour ne pas être la cause du gaspillage du patrimoine commun". La convergence apparaît du fait entre les options de la Direction (rigueur financière) et celles du gouvernement. Cette convergence est entérinée par le Directeur WIBAUX en 1959 : "La viabilité de l'entreprise est fonction d'une saine gestion intérieure et de l'exécution ponctuelle des contrats de fermage par les colons [...]. Si nous devons échouer auprès de quelques récalcitrants inexcusables, nous devrions pouvoir compter sur la ferme autorité du gouvernement soudanais, car il serait admissible qu'une oeuvre collective de cette ampleur périclite du fait de quelques uns". En appui de ces directives, le Délégué au Paysannat étudie de 1958 à 1961 la condition matérielle du colon ainsi que le statut du paysannat et propose en 1959 de réformer statut et système d'exploitation en instaurant un régime nouveau de semi collectivisation mis en oeuvre à Niono pour la campagne 1960/61. Le régime nouveau se substituerait selon la Direction "au règles de la colonisation [qui] ne permettent pas en l'état actuel

14 Dr Thierro SEYDOU Rapport Economique et politique sur l'Economie du Macina - Bulletin de l'Office n°2 Mars-Mai 1960 4 pages (p.1, 2)

15 F. WIBAUX - L'Office dans la conjoncture nouvelle Bulletin de l'Office Février-Mars 1959 (p.2)

des choses d'exiger le maximum de la part des colons [est] [...] une solution pour une meilleure productivité".

La recherche de l'équilibre financier d'une part, l'intérêt national d'autre part sont les moteurs de l'évolution en cours. La confrontation directe Office paysan serait progressivement médiatisée par la mise en place de la semi collectivisation de l'exploitation et du statut paysan.

Nous examinerons plus en détail ces différentes propositions dans le courant de cette quatrième partie (cinq chapitres), mais analysons auparavant les différents constituants de l'action de l'Office sur la période, à commencer par la politique d'aménagements.

Chapitre 14 - La fin des aménagements : recherche du seuil de rentabilité et paix sociale

La croissance des aménagements n'est plus en 1956 dans les priorités de l'Office. Le choix d'un rythme modéré de croissance - en termes de superficies aménagées résulte de deux éléments :

1/ rentabiliser le potentiel existant. Ce potentiel est considérablement minoré à la baisse. Si l'on parle de 300000 hectares cultivables en 1956 (dont 92000 ha de jachère)¹ et que les possibilités d'irrigation du barrage sont estimées en 1959 à 250000 ha², l'analyse des disponibilités en eau limitent les surfaces irrigables - en l'absence de barrage de retenue - à 100000 hectares³ en 1958. L'entretien des infrastructures existantes est coûteux et l'Office vit dans un contexte de réfaction budgétaire. Le conseil d'administration du 25/03//1959 discutant des extensions, entérine cette situation dans les termes suivants : "Il ne s'agit plus d'augmenter à tout prix les surfaces pour étaler des frais généraux exorbitants [...] la préoccupation immédiate doit-être d'intensifier les rendements par l'utilisation optimum de l'infrastructure existante"⁴.

2/ réduire les frais généraux et limiter les conflits sociaux. L'Office du Niger emploi en 1956 le 1/4 des salariés du Soudan. Le Service des Travaux de l'Office est la première entreprise soudanaise. La liquidation du Service un moment envisagé entraînerait chômage et difficultés de reconversion. Le licenciement de 1500 ouvriers et manoeuvres en 1957 entraîne une forte agitation sociale. Outre un semblant de quiétude

1 M. GUILLAUME - Mission d'Etude et d'aménagement du Niger. Les aménagements hydroagricoles dans la vallée du Niger - Agronomie Tropicale vol N° XV N° 3 1960 p. 273 à 319 (p.281)

2 Les Investissements français au Soudan - Bulletin de l'Office du Niger N° 5 Mai 1959 4 pages (p.3)

3 ON - Direction Technique - L'Office du Niger Note de présentation technique Ségou 15/05/1960 61 pages (p.9)

4 F. WIBAUX - Un conseil d'Administration de transition. Bulletin de l'Office du Niger N° 7 Juillet 1959 8 pages (p.4)

sociale et politique l'existence du Service des Travaux permet l'étalement des frais généraux et contribue de fait à l'équilibre financier de l'entreprise. La note de la Direction sur les problèmes de financement affirme en conséquence en 1958 : "Il faut conclure que la Métropole ne peut se soustraire pendant quelques années encore, à l'obligation de poursuivre un effort financier [...] qui laisse le temps à la direction de trouver des débouchés pour le personnel excédentaire des Travaux Neufs".

En résultante de ces divers éléments le plan de développement 1956-60 lie les objectifs d'aménagement aux contraintes plus générales d'équilibre de l'Office. Le rythme des aménagements est fixé sous contrôle du Comité Technique des Travaux, intégré au Conseil d'Administration, à 5000 ha par an, rythme qui assure l'emploi satisfaisant des équipements du Service des Travaux Neufs. Ce rythme d'aménagement serait obtenu d'extensions nouvelles (14400 ha à Niono et dans le Kouroumari), de récupération de terres abandonnées depuis 1945 (3164 ha à Niono). A ces opérations d'extension s'ajoute un programme de planage de 3500 ha à Baguinéda, Niono et Molodo. Les aménagements sont sélectifs, concernent principalement les zones septentrionales du Kouroumari et du Sahel et portent principalement sur la riziculture. Un programme de reconversion de 8500 ha de cotonneraie à Niono et Kourouma accentue la priorité donnée aux aménagements rizières.

La réalisation du programme assurerait pour 1960/61 une surface aménagée de 55000 ha. La priorité attribuée aux aménagements rizières - 40000 ha soit 73% des 55000 ha attendus - reflète le désir des autorités d'assurer l'approvisionnement de l'AOF en céréales (guerre d'Indochine en 1954) mais également celui d'augmenter la productivité des aménagements.

5 ON/DG Etude des problèmes de financement et d'organisation - Ségou 1958 20 pages (p.18, 19, 20)

6 Programme de Travaux à mettre en oeuvre à partir de Juillet 1956 (Plan 1956-60) cité dans Ministère de la France d'Outre Mer - L'Office du Niger 12/12/1956 (p.48)

7 La rentabilité de l'investissement n'est pas particulièrement avantageuse. Selon le plan d'aménagement 1956-60 l'investissement à l'ha est de 184000 F/ha (sans les installations commerciales et industrielles).

Malgré la révision à la baisse des objectifs de croissance, le rythme des aménagements nouveaux demeure inférieur sur la période aux prévisions du plan, essentiellement pour des raisons financières (cf tableau).

SURFACES AMENAGEES PAR CAMPAGNE (1955/56 - 1960/61)					
HA	BOKY WERE	KALAA (CRM)	KOUROUMARI	TOTAL	CUMUL DCN
1955/1956	648	566 (0)	1 059	2 273	38 231
1956/1957	533	339 (0)	1 397	2 269	40 500
1957/1958	480	44 (0)	1 056	1 580	42 080
1958/1959	0	454 (0)	693	1 147	43 227
1959/1960	0	550 (0)	702	1 252	44 479
1960/1961	0	0 (0)	530	530	45 009

source : Office du Niger - BEG Surfaces aménagées par campagne de 1934 à 1970 Ségo 1971 - 2 pages.

Ce rythme décroît régulièrement pour ne plus représenter en 1960/61 que 530 ha. Le rythme moyen d'aménagement est de 1956 à 1961 de 1356 ha/an (contre 2000 ha/an auparavant). Les surfaces aménagées - compte tenu de Baguineda 3286 ha - s'élevaient en 1960/61 à 48295 ha.

Le ralentissement des aménagements se traduit par une réduction de taille du Service des Travaux Neufs. Ce dernier apparaît désormais surdimensionné par rapport aux besoins de l'Office. D'une capacité d'aménagement de 5000 ha/an en 1956 pour un effectif de 3500 agents (4000 agents en 1955)⁸. Il voit sa capacité ramenée à 2250 ha/an en 1960 et ses effectifs réduits à 1500 employés. La direction de l'Office recherche au long de la période un emploi satisfaisant des personnels res-

Le produit brut à l'ha est en assolement riz-coton de 14320 F (en assolement riz permanent de 21600 F), soit un taux de rentabilité de 8 à 12% (GUILLAUME - Les aménagements hydro agricoles vol IV n°3 Agronomie Tropicale 1960 (p.288))

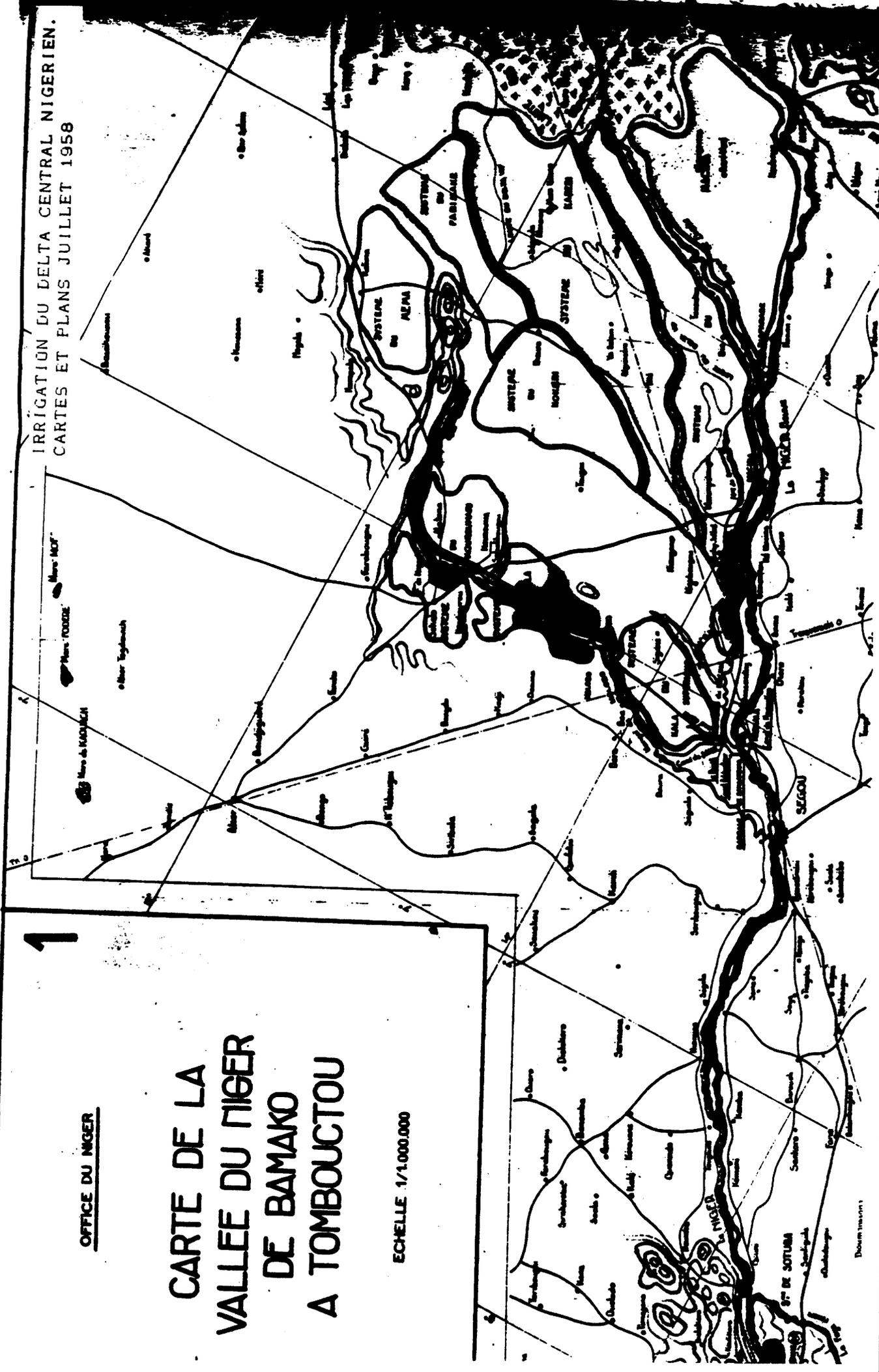
⁸ Le Service des Travaux emploi en 1955 56% des effectifs totaux de l'Office (40% des effectifs européens) contre 34% (17%) pour le Service de l'exploitation dans Ministère de la France d'Outre Mer - l'Office du Niger - Notes et Etudes Documentaires 2240 12/12/1956 (p.6, 7)

IRRIGATION DU DELTA CENTRAL NIGERIE.
CARTES ET PLANS JUILLET 1958

OFFICE DU NIGER

CARTE DE LA VALLEE DU NIGER DE BAMAKO A TOMBOUCTOU

ECHELLE 1/1.000.000



tants ainsi que le moyen d'utiliser de façon optimale les capacités motorisées du service'.

La préoccupation majeure demeure parallèlement d'augmenter la productivité du travail par une bonne maîtrise de l'eau. Les griefs de l'Office sont d'une permanence incontestable : la plupart des paysans ne maîtrise pas l'irrigation - de façon involontaire, par manque de familiarité avec la culture irriguée, mais aussi selon la Direction par négligence et malveillance. Cette maîtrise pourtant fondamentale est qualifiée par Rémy MADIER en 1960 de "pilier" de l'Office. L'Office depuis 1945 cherche nous l'avons vu à améliorer la situation par la réfection des aménagements et la correctionnalisation des infractions à la réglementation des irrigations, mais les problèmes demeurent, énumérés par le Délégué au Paysannat : "l'entretien a souvent été négligé : le réseau tertiaire qui relève du cultivateur [...] ne reçoit pas les façons nécessaires [...]. La conduite même de l'eau [...] laisse la plupart du temps à désirer". Rémy MADIER trouve cependant au colon des circonstances atténuantes : "on ne s'improvise pas meneur d'eau, il faut une expérience [...]. Il faut plus d'une génération pour assimiler la culture irriguée"⁹. La maîtrise de l'eau apparaît cependant plus que jamais vitale. Elle nécessite de la part du paysan responsabilité et rigueur, disponibilité : "Il faut que le paysan soit présent au champs à guider l'eau dans le sillon, à relever le billon affaissé, à sarcler les herbes nuisibles"¹⁰. Pour obtenir ce résultat, plus que la contrainte ou l'instauration d'une facture d'eau, le délégué propose en 1960 des méthodes en rapport avec l'évolution politique du territoire - la collectivisation du rôle de l'eau : "chacun des aménagements constitue un système où chaque cultivateur est dépendant des autres et peut par maladresse, malveillance ou négligence

9 Rémy MADIER L'Office du Niger en Avril 1960 40 pages (p.9)

10 Rémy MADIER - Les trois piliers de l'Office ou les trois i - Bulletin de l'Office N° 3 juillet Août 1960 19 pages (p.3)

11 Rémy MADIER - Les trois piliers de l'Office ou les trois i - Bulletin de l'Office N° 3 juillet Août 1960 19 pages (p.4)

porter préjudice au voisin et à l'ensemble [...]. Nous pensons qu'il doit être possible étant donné le contexte politique et social nouveau d'obtenir [...] le respect par l'individu des règles qui doivent assurer l'avenir de la collectivité. L'instauration au sein du mouvement coopératif et mutualiste de comités d'irrigation a commencé à donner l'année dernière (1959/60) des résultats satisfaisants [...]. Une prise de conscience collective et un auto contrôle en même temps qu'une auto éducation se font jour qui permettront une évolution rapide des colons et l'amélioration des résultats agricoles¹². A l'instauration de cette responsabilité collective MADIER propose d'adjoindre en 1960 des cours d'irrigation.

Cette option en faveur de la responsabilisation collective des paysans ne se retrouve cependant pas uniquement dans la gestion de l'eau. Elle apparaît désormais comme une règle pérenne de fonctionnement. Rémy MADIER propose en 1960 de réformer l'ensemble de ce système d'exploitation et d'instaurer un régime de colonat semi collectif. Avant d'étudier cette proposition de statut nouveau, interrogeons nous sur l'évolution et la situation démographique des populations de l'Office.

¹² Rémy MADIER - Les trois piliers de l'Office ou les trois I - Bulletin de l'Office N° 3 juillet Août 1960 19 pages (p.5)

Chapitre 15 - Pour un statut "semi collectif" du paysannat

La politique de colonisation mise en oeuvre de 1956-60 est définie par le délégué au Paysannat MADIER comme "l'action psychologique pour une meilleure intégration de l'individu dans le milieu". Mais ne nous y trompons pas, l'intégration a pour but d'obtenir du paysan colon l'augmentation de sa productivité et l'amélioration des résultats de l'Office. Ce changement d'orientation et de vocabulaire - le Directeur Général PETER ne parle t-il pas en 1956 en qualifiant les activités de l'Office d'assistance technique¹ - est le produit des critiques qui se développent à compter de 1956 à l'encontre de l'Office (métropole) et de l'évolution politique des années 1955 (guerre d'Algérie, décolonisation). L'Office doit désormais compter sur cette évolution nouvelle. Les années 1956-60 avec l'existence du SCAON et la perspective de l'indépendance se caractérisent par une critique générale du système de colonisation en vigueur (situation sociale et économique des colons, encadrement, prix ...) par une contestation à la base (colon). L'effet direct en est le réaménagement en 1958 des structures d'encadrement et de recrutement du paysannat. La Délégation au Paysannat est créée en 1958. Structure légère rattachée directement à la Direction Générale, la nouvelle Délégation est chargée de diriger le recrutement des colons, d'harmoniser les relations colons-Office, de faciliter les relations avec les autorités administratives (locales et gouvernementales), de susciter les réformes de l'administration du paysannat, de promouvoir les coopératives, de tenir les statistiques nécessaires à une meilleure connaissance du milieu rural. L'objectif à terme du premier délégué, Rémy MADIER est défini par lui-même : "le but est de former

1 Rémy MADIER l'ON en 1960, Avril 1960 (p.4)

2 G. PETER - Un exemple d'assistance technique - L'Office du Niger 01/01/1956 - 25 pages (p.24)

des gens capables d'améliorer leur condition et leur niveau de vie et de participer à la gestion des affaires locales".

Le travail du nouveau Délégué va s'orienter dans deux directions :

- analyse de la situation existante : études de la situation du colon, endettement, possibilité d'intensification et de prélèvement sur la récolte
- proposition de réforme du statut en tenant compte en phase finale des orientations socialistes de la république soudanaise.

1/ - Le colonat sous examen

La population installée à l'Office augmente de 1958 à 1960 de 2000 individus/an. Les recrutements sont réalisés dans des conditions identiques à celles de la période 1948-55, c'est à dire sur la base du Volontariat avec toute fois une plus forte utilisation de la propagande et fournissent de 60 à 70% des effectifs. Les demandes d'entrée demeurent fortes - 7000 individus par an. Elles s'accroissent en 1959/60 et 1960/61 pour atteindre 8000 demandes.

L'Office refuse de 1955/56 à 1958/59 1481 demandes d'entrées (11710 candidats). Ce chiffre est en 1959/60 de 4000 refus cependant qu'en 1960/61 sur 8000 demandes seules 2000 sont satisfaites³. Ce fort afflux de population s'explique par diverses raisons : les années 1959/60 et 1960/61 sont des années de forte sécheresse et l'attrait des terres irriguées joue incontestablement. L'amélioration des conditions matérielles dans les années 1955 (impact de la mécanisation) et la perspective de revenus satisfaisants renforcent l'intérêt de l'entrée en colonisation. Cet afflux de population permet au Délégué MADIER d'affirmer : "Il faut croire que l'Office n'a pas si mauvaise réputation dans les milieux ruraux du Soudan [...]". La position de colon est désormais recherchée par

3 Rémy MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.17)

4 Rémy MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.11)

5 Rémy MADIER - Bulletin de l'Office N° 6 - Juin 1959 (p.9)

d'autres que les aventuriers, les détribalisés ou les cultivateurs les plus déshérités [...] aucun problème de recrutement donc [...] le problème sera de choisir et de refuser du monde".

A cette population de paysans s'ajoute le réservoir constitué par les anciens employés de l'Office - Aux licenciés du Service des Travaux (Cf I) s'ajoutent ceux du Service de l'exploitation - 1232 salariés en 1955/56, 807 en 1960/61' - auxquels l'Office propose une reconversion en colonisation et dont il attend qu'ils soient des éléments de progrès (colons pilotes)'. Dès 1960 Rémy MADIER signale cependant les dérives de la reconversion : "Les anciens employés [...] rechignent à la culture attelée, acquièrent une mentalité de prolétaires et constituent un facteur de troubles et d'abaissement de la productivité [...]. La solution consiste à disperser ces recrues parmi les ruraux authentiques".

Les autorités de la nouvelle république enfin incluent l'Office dans leur plan de résorption du chômage urbain et à ce titre lui proposent un réservoir complémentaire de recrutés potentiels. Le Docteur Seydou THIERRO dans sa conférence sur l'économie du Macina que nous avons déjà mentionné précise en 1960 : "Pour résorber le chômage dans les grandes villes, nous pensons que des colonies de travailleurs salariés volontaires peuvent être installées. Ces travailleurs ayant participé à la création du village, à la confection des champs, s'attacheraient davantage à leur propre oeuvre et feraient venir par la suite leur famille, l'installation une fois terminée".

Compte tenu de ces différentes propositions et en incluant une capacité d'absorption consécutive aux aménage-

6 Rémy MADIER - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 - Bulletin de l'Office N° 4 Sept-Déc 1960 13 pages (p.2)

7 ON - Service de l'exploitation - Compte rendu de la campagne agricole 1960/61 46 pages (p.5)

8 Y. PHILIPPE - Le retour à l'Agriculture solution partielle du douloureux problèmes de licenciements - Bulletin de l'Office N° 3, 4 - Mars Avril 1959 (4 pages)

9 Rémy MADIER - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 - Bulletin de l'Office N° 4 Sept-Déc 1960 13 pages (p.2)

10 D. S. THIERRO - l'économie du Macina - Bulletin de l'Office n° 2 Mars-Mai 1960 (p.4)

ments, de 1000 à 2000 colons par an le solde migratoire passe de 600 individus en 1956/57 à 2800 individus en 1960/61. Ce solde inclut des départs qui représentent de 65% (1956/57 - 2476 départs) à 31% (1960/61 - 1264 départs) des entrées (40% en 1959/60 - 1800 départs). Ces départs concernent essentiellement l'Ethnie Minianka (2ème grande Ethnie de l'Office) du Sud du Soudan. L'Office organise en conséquence en 1960 une campagne de recrutement en pays minianka appuyée par les structures politiques. Les méthodes de cette campagne à l'inverse des déclarations du Délégué au Paysannat sont significatives de l'image de l'Office au sein des terres sèches. L'adjoint au délégué Dramane DOUMBIA la décrit en ces termes : "Après avoir pris contact à son arrivée avec les autorités administratives et les élus [...], la mission commença son travail par une campagne d'éclaircissement menée en étroite collaboration avec les comités politiques villageois et les conseils de villages. Cette campagne avait pour but d'éliminer les difficultés provoquées par l'action anti-Office de colons évincés"¹¹.

Cette campagne révélatrice dans ses méthodes permet le recrutement de 500 personnes.

ENTREES EN COLONISATION - BILAN 1955/56 - 1958/59		
	FAMILLES	POPULATION
DEMANDES D'ENTREE	2 486	18 958
AUTORISATION	1 005	7 248
REFUS	1 481	11 710

source : Office du Niger - Service de l'exploitation, comptes rendus succincts des campagnes agricoles 1955-58 n°18, 22, 26. .

¹¹ D. DOUMBIA - Recrutement de colons Minianka - Bulletin de l'Office N° 1 Janv 1960 (p.5)

Compte tenu de ces divers éléments la population des terres irriguées est en 1960/61 de 38231 personnes dont 33833 pour la région du delta central (Cf tableau).

POPULATION DE L'OFFICE DU NIGER 1955/56 - 1960/61						
	CENTRES DU DELTA	BAGUINEDA	TOTAL	T. HOMME DE 15 A 55 ANS	% TH/PT	DENSITE HAB/KM ² CULT RENTE
RAPPEL 1955/56	23 236	4 937	28 219	7 715	27	0,92
1956/57	24 364	4 983	29 347	7 766	26,5	0,88
1957/58	27 308	4 852	32 160	8 549	27	0,87
1958/59	28 234	4 568	32 802	8 329	25	0,82
1959/60	30 157	4 579	34 736	9 013	26	0,86
1960/61	33 833	4 488	38 321	9 800	26	1,00

source : Rémy MADIER l'Office du Niger en 1960 (p.12). Service de l'exploitation compte rendu de la campagne agricole 1960/61 (p.9).

Les terres irriguées (Baguineda) sont peuplées en 1960/61 de 113 villages et de 4211 familles. La population active (hommes et femmes des 8 à 55 ans) représente 68% de la population installée (70% en 1954) et les travailleurs hommes (au sens strict) un peu plus du quart. La composition de la population de l'Office apparaît fortement marquée par les fonctions productives (cf tableau).

Les Bambara restent le groupe ethnique le plus important de l'Office - 48% de la population - contre 23% de Minianka, 17% de Mosi¹². Le critère ethnique demeure fondamental. Rémy MADIER affirme en 1959 : "Il est tentant d'imputer à la race certaines formes de comportement. Les Minianka par exemple sont réputés bons jardiniers [...]. Les Bambara sont souples et adaptables [...]. On peut conclure vulgairement : Mosi et Minianka, c'est tout l'un ou tout l'autre ; Bambara

¹² Rémy MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.12)

toujours dans le juste milieu ; Samogho pas fameux du tout. A ces caractéristiques de base s'ajoutent la fierté légendaire des Bambara (préférant la pauvreté dans leurs villages à l'aisance à l'Office), la difficulté à se stabiliser des Mosi¹³...

COMPOSANTES DE LA POPULATION 1960/61		
POURCENTAGE	REGION DU DELTA	OFFICE
< 15 ans	38	42
15 > x > 45 ans	51	54
> 45 ans	11	4
TOTAL	100	100

source : MISES Enquête démographique dans le delta central nigérien 2ème fascicule résultats détaillés Paris

1963 203 pages (p.24)

Mais en 1960 le Délégué argumente : "le distinguo ethnique n'a guère plus d'intérêt qu'au moment des recrutements de complément quand il s'agit d'augmenter la densité d'un village homogène. Au point de vue qualité du travail c'est seulement une question d'encadrement professionnel et d'équilibre social du village"¹⁴. La tendance est désormais au brassage. On notera toutefois la remarque de la Direction Technique qui signale l'instabilité chronique du peuplement : "Le colonat n'est pas stabilisé définitivement quelques villages seulement en sont à la seconde génération"¹⁵.

Le statut du colon n'évolue pas sur la période et constitue toujours une cause d'instabilité. Le colon reçoit à son arrivée un lot de colonisation (1 hectare par personne, 0,66 ha par tête en assolement cotonnier) et un logement (1 pièce pour 2 personnes). L'Office assure toutes les fourni-

13 Rémy MADIÉ - Office du Niger - Division Paysannat Etude de l'endettement des colons du 30/09/1958 au 31/05/1959 circuit note 2134 DP/ON du 28/07/1959 20 pages (p.12)

14 Rémy MADIÉ - Le colonat de l'Office en 1960 - Bulletin de l'Office N° 4 Sept-Déc 1960 (p.3)

15 ON-DT L'Office du Niger - Note et présentation technique Ségou 1960 (p.26)

tures (eau, intrants, équipement) et encadre les paysans. Ces derniers paient en contre partie des services rendus la redevance. Aux fortes revendications soutenues par le Syndicat des colons jusqu'en 1958 -propriété du lot de colonisation - l'administration oppose dans l'arrêté du 29/09/1958 du Ministère le maintien de la réglementation existante (octroi d'un permis d'occuper au bout de 10 ans de présence). La seule concession des autorités est la priorité à l'installation sur les nouvelles terres, de candidats issus de famille déjà implantées à l'Office¹⁶. Cette position de principe se justifie par la vocation de l'Office. La propriété des terres conduirait selon le Ministère à une "cristallisation de l'assiette foncière"¹⁷, (impossibilité de modifier la répartition des terres une fois la propriété accordée, impossibilité d'obtenir un effort important des colons). Le système d'exploitation qui exige la collaboration de tous les usagers serait irrémédiablement remis en cause, [l'Office] "serait réduit à de simples fonctions d'entrepreneurs de Travaux Publics et Agricoles"¹⁸. Cette conclusion est confortée par l'Inspecteur Général de l'Agriculture GUILLAUME en mission à l'Office en 1959 : "La reconnaissance aux colons [...] d'un droit de propriété serait une erreur dangereuse. Elle présenterait de nombreux inconvénients : possibilité de spéculation et d'accaparement abusif des terres, cristallisation de l'assiette foncière rendant plus difficile les opérations de remembrement ou de réaménagement des lots motivés par les conditions d'efficacité technique [...]. La cession du droit de propriété prendrait le caractère d'une générosité abusive en faveur d'une petite collectivité privilégiée, au sein d'une masse rurale infiniment moins bien partagée"¹⁹. Cette revendication de propriété n'est cependant pas sans écho auprès des autorités soudanaises et le docteur Thierro SEYDOU déclare en 1960 : "Le colon doit être

16 arrêté du 29/09/1958 réglementant l'attribution et l'exploitation des terres aménagées par l'Office du Niger (article 4)

17 Ministère de la France d'Outre Mer l'Office du Niger 12/12/1956 (p.33)

18 Ministère de la France d'Outre Mer - L'Office du Niger 12/12/1956 (p.33)

19 M. GUILLAUME - Les aménagements hydroagricoles dans la vallée du Niger Agronomie Tropicale 1960 (p.314)

propriétaire définitif de la terre qu'il entretient et qu'il cultive depuis des années, mais cela doit lui imposer un sens civique l'obligeant à se conduire en citoyen digne.²⁰ Cette oreille favorable n'empêche pas le maintien des sanctions existantes dans le contrat de colonisation et en particulier du droit d'éviction par l'Office du "mauvais" colon".

La remise en cause du droit d'éviction par le syndicat, n'affecte pas la position de l'administration. L'éviction demeure maintenue dans les textes pour le colon de mauvaise conduite (non paiement des redevances pendant 3 ans, non respect des recommandations ...) même si du point de vue de la direction elle demeure lourde et peu efficace à mettre en oeuvre (prononcée par le gouverneur du Soudan après avis du moniteur, de l'instructeur, du conseil de village, du commandant de cercle, de l'AAI ...). La Direction de l'Office argumente en 1958 : "Lorsque les colons ne remplissent pas leurs engagements il est extrêmement difficile pour l'Office d'obtenir du chef du Territoire l'autorisation de les évincer. L'impunité accordée aux colons défaillants décourage les colons honnêtes [...]. Le colon qui ne remplit pas ses engagements doit être sanctionné". En répercussion de ces remarques 13 évictions sont prononcées en 1959, 24 en 1960 (aucune de 1956 à 1958) et Rémy MADIÉRE parle "d'effet salutaire des sanctions" sur l'amélioration des comportements paysans.

Les structures d'encadrement qui permettent la prise de sanctions ne subissent pas de modifications fondamentales. L'encadrement de terrain est assuré par les instructeurs de colonisation et les moniteurs (un par village). La réflexion porte essentiellement en liaison avec la recherche de rentabilité, sur les moyens de réduire des coûts jugés excessifs.

Ces coûts en sont estimés par GUILLAUME en 1960 (Plan Quadriennal 1957-60) à 9000 FCFA/ha qui se décomposent

20 DS THIERRO - L'Economie du Macina 1960 (p.4)

21 ON-DG - Etude des Problèmes d'organisation et de financement 1958 20 pages (p.6)

22 R. MADIÉRE - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 - Bulletin N° 4 fin 1960 (p.4)

en 6500 F d'encadrement de terrain (village, unité de culture) et 2500⁰⁰ de frais de centre :

Pour désamorcer les critiques (SCADN, experts, MFOM) concernant l'encadrement - exclusivement européen au niveau immédiatement supérieur à celui du village - et satisfaire les revendications des syndicats, l'Office procède à compter de 1956 à l'Africanisation des cadres. En 1960 46% des cadres sont africains (cf tableau). A la même date le service de l'exploitation compte 1098 employés permanents (dont 1006 africains) et 3922 employés temporaires.

L'obstacle à un plus fort degré d'Africanisation demeure la faiblesse des effectifs de cadres africains et l'absence de programmes de formation adaptés à la nouvelle situation.

Si la réflexion porte sur les coûts l'action de l'encadrement n'est pas techniquement remise en question, même par les gestionnaires de l'Office. La Direction Générale affirme en 1958 : "l'encadrement agricole impose une charge très lourde qui ne saurait être éludée sans compromettre l'existence de l'Office"²³. La présence d'un encadrement dense - le ratio de densité (Cf tableau) se détériore cependant durant la période - continue d'être justifiée par deux raisons : la méconnaissance par les colons des thèmes de vulgarisation, la poursuite des recherches sur les techniques d'exploitation.

Les critiques continuent cependant quant aux méthodes d'encadrement employées, formulées en partie par les experts extérieurs. M. GUILLAUME commente ainsi en 1960 : "L'Office du Niger n'a que médiocrement réussi dans son rôle d'éducation et de formateur de colons en vue de les plier aux rigoureuses disciplines des cultures irriguées intensives [...]. Les médiocres résultats auraient pour cause : 1) une gestion trop autoritaire et pas assez éducative. Les colons reçoivent des instructions et pas d'instruction, 2) les agents d'encadrement sont trop absorbés par des besoins comptables,

23 M. GUILLAUME - Les aménagements hydro agricoles 1960(p.313)

24 ON/DG - Etude des problèmes d'organisation et de financement 1958 (p.4)

OFFICE AFRICANISATION DES CADRES 1953/54 - 1960/61				
	EUR	AFRC.	DONT CHEFS DE CENTRE & INSR.	FAMILLE/ INSTRUCTEUR
1953/1954	93	0	31	77
1954/1955	92	2	34	77
1955/1956	94	6	37	76
1956/1957	93	7	36	82
1957/1958	81	13	36	89
1958/1959	72	17	33	99
1959/1960	63	26	34	102
1960/1961	50	43	38	101

source : ON Service de l'exploitation compte rendu de campagne 1960/61 (p.5)

techniques ou administratives et ne sont pas préparés à leur rôle d'éducateur. Il est nécessaire de repenser entièrement le problème d'encadrement en utilisant les techniques modernes d'approche des milieux ruraux qui ont fait leur preuve et tout l'arsenal des armes psychologiques. La première réforme est de faire en sorte que les chefs de centres d'exploitation et les moniteurs soient un peu moins absorbés par les tâches administratives et en contact plus fréquent avec les colons¹¹. L'utilisation d'un arsenal psychologique élaboré devait s'accompagner selon GUILLAUME d'une réforme du contrat de colonisation, d'une réorganisation à la base des structures de rassemblement paysan. L'arrêté du 29/909/58 reprenant les dispositions de l'arrêté 25 du 31/12/1955 stipule en effet dans son article 10 que l'affiliation à l'Association Agricole Indigène (dans chaque centre) demeure obligatoire. Ces associations qui constituent l'intermédiaire obligatoire entre le paysan et l'Office font l'objet à compter de 1958 d'une cri-

25 M GUILLAUME - Les aménagements hydroagricoles de la Vallée du Niger 1960 (p.314)

tique systématique. La nouveauté provient de ce que cette critique n'a plus pour origine unique les paysans et leur organisation représentative mais vient également des experts extérieurs et de la direction elle-même. Cette critique porte sur différents points et souligne la nécessité d'une réforme. La Direction dans sa note sur les problèmes de financement et d'organisation mentionne en 1958 : "La réforme du régime du paysannat est la clé de voûte de la structure nouvelle à donner à l'Office du Niger. Le colon a été jusqu'ici trop fonctionnaire. Si l'on veut exiger de lui qu'il assure correctement et loyalement ses responsabilités encore faut-il l'intéresser à la vie de l'entreprise et l'admettre dans la gestion des affaires locales. Ce but pourra être atteint par une animation réelle des associations locales qui doivent être les intermédiaires indispensables entre le paysan et l'Office. Il est nécessaire de susciter une prise de conscience de l'intérêt collectif. Des rapports trop directs entre l'Office du Niger et ses colons ne peuvent que nuire à cette évolution"²⁶. M. GUILLAUME affirme de son côté en 1959 dans son expertise de l'Office : "La mission d'amalgamer les éléments de ce peuplement hétérogène et de faire naître progressivement de véritables collectivités villageoises [...] revenaient en principe aux associations syndicales groupant les colons de chaque centre [...]. En fait elles se sont révélées inaptes à assurer de telles responsabilités dont l'Office a pris progressivement la charge [...]. Il s'ensuit que les colons n'ont pas conscience de former une véritable communauté [...]. Ils gardent l'impression de travailler pour une entreprise qui leur est étrangère et dont ils sont les employés. L'autorité de l'Office est subie plus qu'acceptée [...]. Les colons multiplient les négligences dans la conduite des cultures et réservent souvent leurs soins aux cultures hors casiers non soumises à redevances [...]. "GUILLAUME recommande en conséquence un transfert réel des responsabilités au niveau d'associations

26 ON-DG Note sur les problèmes d'organisation et de financement 1958 (p.11)

de producteurs décentralisées dans les villages: "Il s'agit de dégager à la base les élites rurales aptes aux fonctions d'organisation et de gestion qui prendront une part de plus en plus active à la gestion des services collectifs de l'exploitation jusqu'au jour où elles pourront définitivement en assurer l'entière responsabilité avec l'assistance technique et financière de l'Office". La conclusion des critiques (gestionnaire et technique) est tirée par le Délégué au Paysannat MADIER en 1960 : "Le législateur dès l'origine avait [...] dans le même état d'esprit qui créa les Sociétés de Prévoyance institue des groupements à caractère mutualiste et para coopératif : les AAI [...]. Elles n'ont été que de fictions administratives et comptables [...]. Le moment est maintenant venu de dissoudre ces associations [...] et de rompre enfin définitivement avec le passé".

Comme suite logique de ces critiques les AAI de Baguinéda, Kokry, Kolongo, Niono sont dissoutes le 20 Juin 1960 et leur capital est transféré à l'Office. Mais dès 1958 alors que les AAI continuent d'exister le Délégué MADIER propose deux réformes : des structures d'organisation collective du paysannat, du régime d'exploitation des terres.

II/ - Les propositions de réforme du Délégué MADIER et les premières expériences de semi collectivisation

Les propositions du Délégué MADIER partent d'un constat. Les investissements réalisés l'Office ne sont pas rentabilisés, ce qui constitue un préjudice pour le pays, pour l'entreprise (résultat d'exploitation, pour le paysan lui-même (revenu). Il importe par conséquent d'augmenter la productivité du travail et des terres. Il s'agit selon le Délégué [...] "d'obtenir des colons le maximum de travail au moment adéquat de manière à faire rendre à une terre qui a coûté cher

27 M. GUILLAUME - Les aménagements hydro agricoles de la vallée du Niger 1960 (p.314)

28 R. MADIER - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 - Bulletin N° 4 1960 (p.10)

un produit maximum²⁹. [...] Il s'agit [...] pour l'Office, comme pour toute entreprise pilote en pays non développé de garantir à la fois une vie meilleure à un certain nombre de paysan et d'augmenter le revenu national³⁰. Ces objectifs ne peuvent être atteints que dans le cadre de la culture cotonnière et en appliquant des méthodes intensives qui vont l'une et l'autre à l'encontre des pratiques paysannes (préférence pour le riz, méthodes extensives) : "La culture du coton est l'objectif originel de l'Office [...]. On continue de faire pratiquer bon gré mal gré par les colons de l'Office une culture que la plupart apprécient peu [...]. Non seulement il ne peut être question d'abandonner de but en blanc cette culture mais il importe de la développer, partant de créer les conditions de ce développement³¹". Selon le Délégué "l'immense majorité des paysans dans le système actuel de colonisation de l'Office - où le colon est une sorte de fermier libre et indépendant - est incapable de s'adapter aux impératifs que suppose la culture intensive du coton telles que les techniciens de l'Office du Niger la mettent au point [...]. Nous proposons donc de reconsidérer les principes mêmes de la colonisation³². Il est impératif de trouver "un système d'exploitation des terres [...] où tous les colons par un encadrement plus intensif, une surveillance plus stricte de leurs faits et gestes, l'élimination des facteurs limitants, tels que l'usure, l'endettement individuel, le laisser aller, se comportent comme les meilleurs d'entre eux et augmentent la production totale³³". Cette réforme s'impose d'autant plus que "les règles du colonat ressortent d'une époque et d'une inspiration libérale aujourd'hui dépassée³⁴ [...], que "tout le monde est

29 Rémy MADIER - Les trois piliers de l'Office ou les trois i - Bulletin de l'Office N° 3 Juillet Août 1960 (p.7)

30 Rémy MADIER - Les trois piliers de l'Office ou les trois i - Bulletin de l'Office N° 3 Juillet Août (p.7)

31 Rémy MADIER - pour une agriculture semi collective Bulletin de l'Office n° 8 Août-Septembre 1959 (p.1)

32 Rémy MADIER - pour une agriculture semi collective Bulletin de l'Office n° 9 Nov-Décembre 1959 (p.1)

33 Rémy MADIER - pour une agriculture semi collective Bulletin de l'Office n° 7 Juillet 1959 (p.1)

34 R. MADIER - Le colonat de l'Office du Niger ou les trois i Bulletin de l'Office N° 3 Juillet Août 1960 (p.7)

d'accord sur le fait que le libéralisme dont bénéficiait les colons s'est retourné contre eux et a nui à la gestion et au développement de l'Office". Dans ces conditions l'objectif est de "dominer absolument l'économie du système, de se rendre maître de la commercialisation, de ne laisser la moindre part de substance, fuir le circuit utile de la production, de la distribution et de la consommation"³⁵. [...] Une "thérapeutique de choc" est nécessaire dans le cadre de la recherche de l'intérêt supérieur de la nation. "Une reprise en main du colonat s'impose"³⁶. Cette reprise en main est d'autant plus justifiée selon MADIER que l'on en arrive à un moment "où ça ne va plus durer. "Ce qu'il y a c'est de la déception, du relâchement, un vide idéologique. Le processus de prolétarianisation en cours, il va falloir l'utiliser [...] sans quoi l'absentéisme se généralisera avec l'abandon des terres à coton puis des terres à riz les moins bonnes. La catastrophe financière pour l'Office, la récession pour le pays"³⁷.

La solution à l'ensemble de ces problèmes consiste en l'instauration d'un système d'exploitation nouveau, d'agriculture semi collective. Nous présenterons dans cette partie les propositions qui sont en elles mêmes très explicites. Nous commenterons de l'échec du système d'exploitation telle que le présente MADIER, les solutions qu'il préconise, leur mise en oeuvre pratique.

A/ - Une troisième voie pour l'Office

Selon le Délégué MADIER, la colonisation à l'Office est un échec : "La pensée des promoteurs de l'Office avait été d'implanter dans le delta central du Niger des paysans propriétaires de leurs lopins de terre qu'ils gèreraient en bon père de famille [...]. On devait faire en un mot de ces déracinés des petits propriétaires de type européen [...]. Les

35 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.7)

36 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective Juillet 1959 (p.4)

37 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton Sékou 31/01/1959 28 pages (p.12)

colons aujourd'hui sont des sortes de fermiers"" et les liens juridiques établis par le contrat de colonisation, sont largement détendus. Le permis d'occuper est une notion dépassée, étrangère à la plupart des colons qui sans garanties de stabilité manifestent selon MADIER une grande liberté à l'égard de l'Office - non entretien du fonds, non livraison des produits, démission sans préavis, non paiement des dettes. MADIER compare ces paysans à des Kolkhoziens et les qualifie de prolétaire : "Le prolétaire est celui qui ne participe pas à la mentalité de la Société à laquelle il appartient. Les colons de l'Office sont des prolétaires [...]. L'opinion est que l'Office s'engraisse sur le dos des colons [...]. Le colon se croit brimé, broyé par un cadre auquel il se sent ou se veut étranger"".

L'échec est selon le Délégué MADIER tout aussi patent dans le domaine social. MADIER qualifie ainsi les villages de l'Office par la médiocrité de leurs caractéristiques de base : "Ces hameaux préfabriqués, stéréotypés, sans caractère [...] tristement géométriquement autour d'une grande place sans âme [...] pas d'arbres [...] car l'arbre fixe l'homme à la terre selon la tradition [...]. Quatre groupes ethniques principaux [...] des croyances variées, peu de foi [...]. La plupart des traditions sont perdues, les sociétés d'entraide de jeunes ne fonctionnent plus [...]. Les contacts extérieurs sont limités aux marchés et aux visites"".

Deux voies s'offrent dès lors à l'entreprise :

- perpétuer l'option "familial-paternaliste" en vigueur dont on ne peut selon MADIER qu'espérer "la perpétuation des rendements présents [...] une exploitation de père de famille très France du 19ème siècle" ce qui n'est pas suffisant pour créer

38 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective Août Septembre 1959 (p.2)

39 R. MADIER - Organisation des Associations Coopératives Agricoles - Essai de conception générale et d'établissement d'un programme Mars 1958 Ségué 38 pages (p.8)

40 R. MADIER - Organisation des Associations Coopératives Agricoles - Essai de conception générale et d'établissement d'un programme Mars 1958 Ségué 38 pages (p.5, 6)

une choc et "dégager un excédent capitaliste autorisant le renouvellement et l'extension des investissements"⁴¹

- opter pour le "tribal-capitalisme" dans le cadre d'une "orientation libérale totale" encourageant la concurrence entre colons, l'émergence de gros propriétaires mais "qui ne donnerait pas la possibilité de faire appliquer partout et correctement les techniques nouvelles d'intensification des cultures". Cette option conduirait selon le délégué "à la féodalité et à la négation de l'individu et du progrès"⁴².

La voie à suivre est autre : "faire de l'exploitation familiale évoluée, intensive avec [...] des paysans incultes indolents et dépourvus de besoins stimulants [...]. Mais dans un cadre spécifique : seule une économie intégrée, seule une option communautaire peut autoriser l'intensification durable des cultures"⁴³. Cette option communautaire doit de plus s'intégrer dans le cadre politique et coopératif défini par les autorités nouvelles du pays.

B/ - Semi collectivisation et relance coopérative

Dans le système de production semi collectif de MADIER, chaque colon reçoit au sein d'un "bloc riz" un lopin de riz vivrier destiné à couvrir ses besoins alimentaires. Ce lot est soumis à une redevance réduite - 250 kg/ha. Ce bloc peut être cultivé mécaniquement par l'Office pour dégager un maximum de jours de travail destinés à la culture du coton. Parallèlement aux blocs riz, l'Office crée des blocs coton - 300 ha maximum (règle de la coopérative dont tous les adhérents se connaissent) - cultivés collectivement. Chaque bloc constituera selon MADIER une "coopérative ouvrière de production rurale" correspondant à un village ou un quartier⁴⁴.

L'adhésion des paysans serait provoquée par les règles de rémunération du travail. Au moment de la soudure -

41 R. MADIER taux de peuplement culture intensive et statut du paysannat Mai 1960 (p.10)

42 R. MADIER taux de peuplement culture intensive et statut du paysannat Mai 1960 (p.9)

43 R. MADIER taux de peuplement culture intensive et statut du paysannat Mai 1960 (p.11)

44 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective - Bulletin de l'Office 8 - Août Septembre 1959 (p.4)

période cruciale - la coopérative avance aux colons des champs collectifs, des acomptes en espèces sur la récolte à venir. Ces acomptes sont calculés en fonction des jours de travail déjà fournis et au prix de la rémunération de manoeuvre sur le marché privé. A la récolte les excédents sont ristournés sur la base du "à chacun selon son travail". Des retenues préalables peuvent avoir été effectuées pour secours aux malchanceux, provision, acquisition de matériel... L'important est que le colon ne manque jamais d'argent au moment des dépenses obligatoires.

Deux éléments complètent selon le Délégué MADIER le dispositif : - "les intéressés [...] trouveront dans leur participation à la gestion de leur coopérative ainsi que dans l'existence d'un organisme réviseur reconnu par eux comme leur défenseur" les raisons de la confiance.

- La coopérative "exigera un encadrement important dont le rôle sera de dresser et de faire appliquer le plan de main d'oeuvre, de guider les travaux, de contrôler l'exécution des tâches, de comptabiliser les services fournis et de régler" (encadrement interne mais aussi externe)". Cette direction technique devra être ferme et juste.

Les avantages du système sont multiples : lutte contre l'usure, financement allégé, "direction de l'économie" par le contrôle de la consommation et des investissements (mise en réserve des excédents, fin des fuites de commercialisation (police des leaders coopératifs, autocontrôle), règlement ponctuel et garanti des dettes (responsabilité collective du bloc), efficacité technique plus grande (planification totale sur bloc, des façons, de l'irrigation, de la récolte ...).

Le fonctionnement des associations - que MADIER qualifie de coopérative - s'articule autour de deux éléments : "développer la participation des paysans à la gestion de leurs

45 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective - Bulletin de l'Office 8 - Août Septembre 1959 (p.6)

46 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective - Bulletin de l'Office 8 - Août Septembre 1959 (p.6)

47 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective - Bulletin de l'Office 8 - Août Septembre 1959 (p.6)

propres affaires, laisser au pouvoir politique la direction de l'orientation et la définition des options"⁴⁸. Compte tenu de cette règle de base le semi collectivisme dispose selon MADIER d'une vertu formatrice directe et indéniable, facilitant la prise en charge par les paysans de leurs propres affaires. Il "obligerait et les colons et les cadres à faire l'expérience, à suivre les démarches, puis à tirer profit de la coopération, d'une coopération encadrée (travaux communs, délibérations, discussions...)"⁴⁹. Cette expérience directe du terrain s'impose d'autant plus que l'Office n'a pas le temps et les moyens de procéder à des formations et que l'urgence impose ses délais. Dans ces propositions d'organisation des Associations MADIER anticipe en 1958 sur le cheminement à venir en affirmant : "L'application de ces solutions mettra en cause les colons, soit qu'il s'agisse d'obtenir d'eux une participation et des apports différents, soit que partiellement responsable des états de fait constatés, ils doivent désormais en citoyens conscients et responsables prendre en charge la part qui leur incombe"⁵⁰. Ce premier élément permet à MADIER de conclure : "Le rôle des associations sera aussi de redonner conscience au colon de ses devoirs en même temps que de ses droits et d'exiger de l'Office que chacune des composantes n'assure que la part qui lui revient, des colons toute leur part"⁵¹.

Si le projet de 1960 "(Pour une agriculture semi collective) limite les fonctions complémentaires des associations au secours mutuel, au crédit et à l'approvisionnement en biens de consommation, le projet de 1958 (Organisation des Associations Coopératives Agricoles) va plus loin en définissant de façon stricte les affaires déléguées (aux associations) et les affaires réservées à l'Office (choix des semences, des assolements et façons, du calendrier agricoles, des récoltes). Les secondes sont malgré tout concernées par l'intervention des

48 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective - Mars 1958 (p.4)

49 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective - Décembre 1959 (p.4)

50 R. MADIER - Organisation des Associations Coopératives Agricoles Mars 1958 (p.3)

51 R. MADIER - Organisation des Associations Coopératives Agricoles Mars 1958 (p.16)

associations sous forme de comité de contrôle ou de concertation et la possibilité à terme pour autant que les coopérateurs soient suffisamment formés (formation de base et formation coopérative) d'un transfert progressif et d'une prise en charge par les organisations paysannes.

L'association de 1960 est fortement intégrée à l'Office (organisme de tutelle), dispose d'un comité de direction et est qualifié par MADIER de "coopération encadrée".

Cet encadrement apparaît net dans l'exercice des fonctions d'approvisionnement et dans l'affectation des surplus. Cette dernière est décidée par le Comité de Direction de la Coopérative (dont on ne nous dit pas de qui il se compose). Le contrôle des consommations (au profit de l'épargne et de la capitalisation) est assuré "dans une entreprise parfaitement intégrée disposant de facilités d'approvisionnement en gros et secondée par un organisme bancaire souple et dynamique". Le risque de dérive (contrôle technocrate rigoureux) serait selon MADIER "pallié par la vigilance des représentations rurales et l'amélioration du niveau culturel général".

Divers écueils sont à éviter dans l'évolution de ce "collectivisme tempéré".

- le conflit d'intérêt entre la petite exploitation familiale du coopérateur et le champ collectif. Ce conflit pourra être résorbé par le recours à de la main d'oeuvre saisonnière d'appoint (durant les périodes de grande intensité des travaux), dont l'utilisation sera cependant limitée par l'instauration d'un quota obligatoire de jours de travail sur le champ collectif pour le coopérateur.

- la confiscation par les responsables des fonctions dirigeantes au sein de la coopérative. Dans ce dernier cas la solution consisterait en l'obligation d'information - en particulier sur les finances et les règles de répartition du pro-

52 R. MADIER - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 Octobre Décembre 1960 (p.12)

53 R. MADIER - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 Octobre Décembre 1960 (p.12)

54 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective Nov DEC 1959 (p.6)

duit au sein de l'association (répartition entre sociétaires d'un pourcentage équivalent à au moins 30% du produit brut)".

Instrument de production, l'association doit aussi être un "instrument d'intégration". Ainsi selon MADIER: "La coopération de travaux en commun appliquée à la culture du coton sur les terres de l'Office du Niger doit constituer un succès économique et un facteur d'équilibre et de justice sociale".

C/ - La mise en oeuvre difficile du projet

Un essai de culture collective du coton est effectuée en 1960 à Niono. Cet essai porte sur 18 hectares et concerne 18 travailleurs hommes répartis en trois équipes. Les rendements obtenus s'établissent à 1500 kg/ha, 1200 kg/ha et 1100 kg/ha.

Le bilan est en première approche et selon MADIER positif : "Ces résultats agricoles sont insuffisants [rappelons que l'objectif à atteindre en culture intensive est de 3 t/ha]. Or nous estimons cependant qu'ils constituent un succès : parce que la campagne préparatoire a été rapide et superficielle, parce que les cultivateurs retenus font partie d'un secteur normalement considéré comme médiocre, parce que nous nous sommes abstenus de nous rendre sur place pour "aiguillonner les intéressés et que [...] nous nous sommes passés [du] [...] facteur politique [catalyseur administratif et politique]. [...] Nous considérons qu'étendu à des villages entiers des nouveaux colons - qui n'auront plus l'impression de servir de cobayes et qui verront que le système ne représente pas un salariat au rabais - la semi collectivisme, doit constituer un facteur d'homogénéisation des résultats de la colonisation et d'équilibre de l'exploitation".

55 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective Nov DEC 1959 (p.6)

56 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.3)

57 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective - Décembre 1959 (p.6)

58 R. MADIER - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 (p.13)

Ce bilan positif demande à notre sens à être nuancé. Divers autres remarques de MADIER (autres articles) tempèrent en effet ce premier résultat :

1/ Les volontaires n'ont pas été nombreux pour tenter l'expérience : "des rivalités de familles et une certaine crainte d'avoir trop à travailler ont limité d'emblée l'expérience".

2/ Le septicisme paysan a été de rigueur : "Certains secteurs (Sahel et Niono) sont d'ores et déjà entrés dans une période "traditionalisée" avec des coutumes, certains avantages aussi dont ils se défairont difficilement d'autant qu'ils en ont déjà vu d'autres et qu'ils ont pris l'habitude d'y regarder à deux fois avant de suivre la nouvelle idée du patron". Dans son autre document - taux de peuplement, culture intensive et statut du paysannat, MADIER soulève en complément la question de l'opposition paysannat, "un certain nombre d'hectares si la résistance des structures patriarcales ne nous y fait renoncer provisoirement seraient cultivés en exploitation semi collective" - et mentionne la nécessité d'une progressivité, d'une approche psychologique, d'un appui sur les éléments moteurs que constituent les sociétés de jeunes, dans la conduite de l'expérience.

3/ MADIER nous en apprend encore bien plus et l'expérience est en fait un échec partiel : "lorsque sur le bloc d'essai en cours on doit substituer des manoeuvres aux travailleurs collectifs qui se sentent fatigués, nous approuvons parce que nous savons que sans cela la récolte serait compromise, mais nous regrettons cet impératif de la récolte car il serait souhaitable que les intéressés pâtissent d'avantage de leur négligence, constatent et comprennent la cause de leur échec partiel".

59 R. MADIER - Essais de culture intensive - Bulletin de l'Office N° 2 - Mars Mai 1960 (p.6)

60 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective Déc 1959 (p.7)

61 R. MADIER - Le colonat de l'Office en 1960 (p.11)

62 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.8)

4/ enfin l'extension de l'expérience nécessite des moyens importants de par son impact sur les réseaux et les aménagements - transformation foncière, réaménagement technique, déplacements de population - redistribution de terres. Or l'Office entend ne plus investir dans les réseaux et les mouvements forcés ne sont pas à l'ordre du jour.

Parallèlement à ce premier essai et alors que les AAI poursuivent leur existence légale, la Délégation au Paysannat met en place dans 15 unités de culture (échelon d'encadrement technique entre le village et le secteur) 15 "Groupements Ruraux Provisaires". Ces groupements non officialisés - en attente d'une loi qui régularise leur situation - correspondent à l'échelon des Groupements Ruraux Associés (GRA) que la République Soudanaise met en place dans le pays et qui connaîtront une existence légale à l'indépendance. Les groupements provisoires que MADIÉR qualifie de "coopératif et mutualiste" sont financés par les parts sociales de 200 à 300 familles - "le village est une unité trop petite financièrement et le centre dépasse les colons"⁶³ - sur la base de 60 à 100 kg de paddy/ha payable en quatre annuités. Leurs activités portent sur l'approvisionnement des coopérateurs en biens de consommation, l'écoulement des produits maraîchers⁶⁴, les prêts en cheptel vif cependant que MADIÉR préconise l'extension des prérogatives au crédit agricole et à l'assurance mutuelle du bétail. La mise en place de ces structures préfigure incontestablement l'organisation du monde rural de l'indépendance et un volet fondamental concerne selon MADIÉR les travaux en commun : "entretien des aménagements, étables fermières, moissons et battages. L'entraide traditionnelle en Afrique doit à l'Office du Niger être coordonnée et rationalisée. Elle pourra servir de base aux nouvelles formes d'exploitation agricole envisagée par les sphères dirigeantes de la politique économique du Mali : collectivisation de cer-

63 R. MADIÉR - Le colonat de l'Office du Niger en 1960 (p.11)

64 P. QUÉDRAOGO - Etudes de la coopérative agricole d'Oula - Bulletin de l'Office N° 2 1960 (p.2)

**taines exploitations, régies intéressées de cultivateurs
...".**

La mise en place de ces structures nouvelles s'inscrit incontestablement dans une logique d'augmentation de la productivité, dont le volet technique est l'intensification des façons, que nous allons maintenant aborder.

Chapitre 16 - Investissement humain culture attelée et intensification : les nouveaux mots d'ordre de l'Office

Les modes d'exploitation des terres irriguées subissent de 1956 à 1960 des changements notables - à l'opposé et en résultante des expériences techniques des années 1947-1955. Les choix mis en oeuvre résultent de trois catégories de facteurs :

- facteur technique : Le service de Recherches de l'Office poursuit jusqu'en 1956 des études topographiques mais surtout pédologiques et agronomiques et dresse les cartes de sols de la zone d'activité de l'Office. De cette activité de recherche découlent diverses conclusions tirées par le Directeur Technique VAN PORTEEN en 1959/60. La première de ces conclusions va à l'encontre du postulat de fertilité des terres du delta jusqu'alors retenu : "La destination initiale entre terres à riz, terres à coton telle qu'exprimée dans le programme général de 1929 est beaucoup trop théorique [...]. D'une façon générale les sols du delta central sont agrologiquement pauvres [...] d'une très faible teneur en matière organique donc en azote, et d'une structure très généralement déficiente [...]. La tare [de l'Office] [...] est la nature de son sol. [De ce constat découlent différentes préconisations techniques]. Les données qui précèdent nous conduisent à préconiser le maintien ou le retour à la culture attelée. [...] Le retour à la culture attelée a pour corollaire l'intégration de l'élevage bovin à l'agriculture"¹.

On notera que la deuxième remarque du Directeur Technique porte sur l'insuffisance du modèle technique et que le Directeur VAN PORTEEN recommande en 1959 des délais supplémentaires d'expérimentation et de recherche - de trois à cinq ans au minimum : "l'Office du Niger doit absolument revoir ses

¹ ON - Direction Technique - L'Office du Niger - Note de présentation technique 15/05/60 Ségo 61 pages (p. 15, 16, 17, 58, 59)

classements variétaux [...]. Un tel programme réclame cinq années de travaux. Il ne peut être question de passer outre [...]. Le problème des assolements n'est pas résolu".

- facteur économique : Nous avons vu dans le chapitre concernant les aménagements que la rentabilité des investissements est faible à l'Office - de l'ordre de 8% en 1956. La réactualisation faite par le Délégué MADIER en 1960 ne modifie pas ce taux qui s'établit aux alentours de 10% - 240000 F à l'hectare aménagé, rendement moyen de 1800 kg de paddy ou de 650 kg de coton à l'hectare. Cette faible rentabilité explique l'absence d'amortissement du capital investi. Ce non sens économique est jugé anormal par le Délégué (pas de possibilité d'étendre les aménagements au profit d'autres paysans, destruction d'un outil d'intérêt national) qui recommande dans un premier temps et sans modification du système d'exploitation un prélèvement autoritaire de 5% du revenu brut paysan mais reconnaît qu'il serait difficile d'aller au delà. En l'occurrence selon MADIER "les aménagements coûteux [type Officiel] sont condamnés si leur productivité n'est pas meilleure". Cet argumentaire de MADIER sur la nécessité d'augmenter la rentabilité rejoint celui de la Direction de l'Office qui impute les bas rendements aux comportements paysans : "les aménagements effectués aux frais de la Puissance Publique sont suffisamment coûteux pour ne pas admettre qu'ils deviennent improductifs par négligence. Une sévérité sélective est donc indispensable à l'égard des colons défaillants. On peut se demander si ce rôle doit véritablement incomber aux autorités territoriales et s'il ne serait pas préférable de laisser au juge son pouvoir d'appréciation en matière d'exécution des contrats de métayage [...] en évinçant sans faiblesse les colons incapables ou malhonnêtes". Cette nécessité d'une reprise en main, d'augmenter la productivité et le

2 R. MADIER - Les trois i¹⁹⁶⁰ (p.12)

3 R. MADIER - Les trois i (p.12)

4 R. MADIER - Les trois i (p.13)

5 ON-DG - Problèmes d'organisation et de financement - Ségou 1958 (p.13, 17)

rendement financier des aménagements déjà mentionnée s'inscrit dans le cadre des changements du système d'exploitation initiés par le Délégué au Paysannat.

- facteur institutionnel. Les autorités de l'Office reconnaissent dans les expériences techniques tentées depuis l'origine, le poids important des sensibilités et des réactions paysannes. La Direction Générale précise en 1958 : "La valeur professionnelle des agriculteurs, leur esprit de discipline et leur sens de l'intérêt collectif ont une influence directe sur l'équilibre financier de l'organisme"⁶. De même en 1960 le Directeur Technique VAN PORTEEN affirme : "Les rendements [...] varient beaucoup suivant les familles de colons, ce qui met en lumière l'importance du facteur du travail humain et de l'application plus ou moins bonne des techniques préconisées"⁷. Le Directeur Général VIGUIER tirait en 1947 les mêmes conclusions. L'Objectif du nouveau système d'exploitation semi collectiviste (Cf infra) est de s'assurer par un contrôle plus strict du travail et du comportement productif adéquat des colons. Les techniques nouvelles, préconisées et mises en oeuvre durant la période le sont en priorité dans le cadre étroit de l'exploitation semi collective et auprès des nouveaux groupements.

L'intervention de l'Office s'oriente de 1956 à 1960 dans trois directions :

- abandon de l'exploitation en régie (1959) au profit de l'exploitation en colonisation
- arrêt et remplacement progressif des cultures mécaniques au profit de la culture attelée
- développement de l'intensification - cultures intensives du riz et du coton - dans le cadre des structures nouvelles (semi collectivisation, groupements paysans) et de la reprise en main du colonat.

6 ON/DG - Problèmes d'organisation et de financement - Ségo 1958 (p.4)

7 G. VAN PORTEEN - Pour une agriculture intensive du coton - Bulletin de l'Office N° 2 Mars MAI 1960 7 pages (p.5)

1/ - Priorité à l'investissement humain et abandon de la culture en régie.

La mise en valeur des terres irriguées est en 1956-1960 le fait de deux modes d'exploitation : le colonat, la régie. Dans le premier cas l'exploitation des terres est déléguée par l'Office à un paysan - le colon, qui en contre partie de la fourniture d'intrants, d'un lot, d'eau d'irrigation verse une redevance à l'Office. Dans le second cas l'exploitation est assurée directement par l'entreprise à l'aide de main d'oeuvre salariée et des moyens mécaniques. Le produit va en intégralité à l'entreprise.

Dans le cadre de l'exploitation en colonisation les relations des exploitants et de l'Office demeurent régies par le statut d'origine du colon. L'Office fournit les intrants et les colons le règle par le biais de la redevance. Cette dernière est fixée à compter de 1958 à 400 kg de paddy à l'hectare rizicole, 140 à 200 kg à l'hectare cotonnier (aménagement nouveau ou ancien). L'administration refuse d'accéder à la demande des paysans de modérer cette redevance en fonction des rendements et de la qualité des terres. L'exploitant dispose théoriquement de la liberté de vendre ou de conserver le surplus de sa récolte (déduction faite des charges dues à l'Office) mais cette liberté se heurte aux exigences de collecte de l'organisme et aux dispositions du nouveau contrat (1955) qui interdit tout négoce avec d'autre personne que l'Office sous peine d'éviction⁸. Une partie de la récolte échappe toutefois à l'Office par le biais des marchés, des commerçants locaux, des dioulas, ce qui réduit le taux de collecte à 50-60% de la récolte totale. Pour lutter contre ces fuites Rémy MADIER préconise en 1960 l'instauration du monopole de collecte⁹.

La politique d'intensification menée à compter de 1958 se répercute sur le statut du colon essentiellement dans le contrôle plus strict des superficies attribuées (augmenta-

8 contrat général - Office - Service de l'Exploitation - Sékou Mai 1955

9 Rémy MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.74)

tion du taux de peuplement et de la densité à l'hectare). Ces dernières continuent de varier en fonction de la culture pratiquée, du nombre de personnes par famille, du nombre de travailleurs (composition et taille de la famille) et s'établissent à 0,70 ha de coton et 1 ha de riz par habitant.

Les exploitations en régie représentent en 1960 environ 20% des superficies cultivées et contribuent pour un pourcentage identique à la production (Cf tableau). Ces régies concernent principalement pour des raisons techniques la culture rizicole, quoique l'Office exploite en 1959/60 300 ha en culture cotonnière. La plus importante des régies est le Centre de Riziculture Mécanisée de Molodo (CRM) qui représente

IMPORTANCE DES REGIES 1958 - 1960			
REGIES (RIZ)	1958/59	1959/60	1960/61
SUPERF CULTIVEES *	7 719	6 595	7 271
% SUPERF RIZ CULT ON	22	20	22
PDN **	14 515	11 212	13 007
POURCENTAGE ON	26	20	24
RENDEMENT (t/ha)	1,88	1,7	1,8
RENDEMENT MOYEN ON	1,667	1,7	1,681

* à titre indicatif coton = 58,3 ha (1958/59), 30,2 ha (1959/60), 74 ha (1960/61)
 ** coton = 10 t (1958/59), 243 t (1959/60), 97 t (1960/61)

source : Service de l'exploitation - Compte rendu de la campagne agricole 1960/61 30/11/61 (p.13, 15)
 Direction Technique - l'Office du Niger 15/05/60 (p.46, 49)

à lui seul en 1958/59 73% des terres cultivées en régie, 68% de la production de riz (Cf tableau).

Les méthodes de production employés par le CRM sont fortement contestées à compter de 1956. Les rendements stagnent (1,7 t/ha), et sont identiques à la moyenne obtenue dans les secteurs de colonisation à l'aide de moyens coûteux.

La chute des rendements 2,2 t/ha dans les années 1954/55 a pour raison principale des facteurs techniques : infestation par les mauvaises herbes et infériorité du sarclage mécanique par rapport au désherbage manuel, inadaptation des combines (moisson, battage mécanique). La Direction Technique affirme notamment : "La moisson battage est une erreur technique dans les conditions climatiques du Soudan"¹⁰. La motorisation complète des opérations - 150 tracteurs, 450 engins - emploi

C R M DE MOLODO 1956 - 1960				
C R M MOLODO	SURFACES AMENAGEES (ha)	SURFACES CULTIVEES (ha)	PRODUCTION (t)	RENDEMENT (t/ha)
1956/1957	0	5 878	9 997	1,7
1957/1958	0	5 905	10 077	1,706
1958/1959	0	5 823	10 035	1,723
1959/1960	0	5 873	10 090	1,718
1960/1961	CUMUL 6 150	5 870 *	10 537 *	1,795

* dont UCS (colonat) = 187 ha, 233 t

source : Service de l'Exploitation - Compte rendu de la campagne agricole 1960/61, 30/11/1961 (p.13)
d'une main d'oeuvre salariée de 700 employés, l'utilisation d'intrants (semences, engrais, insecticides ...) - se révèlent trop onéreux par rapport aux rendements obtenus. La forte progression des prix des facteurs de production de 1951 à 1961 accentuent le déficit du centre (35 millions en 1957)¹¹.

Le CRM malgré différentes facilités - prise en charge administrative par l'Office, absence de frais généraux - ne peut dans ces conditions fonctionner sans subventions. Les efforts de rationalisation entrepris - planage, réassortiment des variétés, réexamen du calendrier agricole, amélioration de l'efficacité du matériel (le coût des façons méca-

¹⁰ ON/DT - L'Office du Niger - Notes de Présentation Technique 1960 (p.52)

¹¹ ON - Service de l'exploitation - Compte rendu succinct de la campagne agricole 1957/58 - 45 pages Ségo (p.32)

niques est à Molodo de 27% du rendement final¹² ne compensent pas la dérive des coûts, et ne règlent pas le problème de l'infestation par le riz sauvage.

Le centre apparaît dès lors comme une charge dans l'effort de réduction des coûts et la recherche de la rentabilité financière. Selon le Délégué MADIER : "Le problème n'est pas technique mais économique puisqu'en l'état actuel des rendements honnêtes et des méthodes tout à fait au point le CRM est en déficit [...]. Au surplus la qualité même des produits des régies mécanisées ne peut pas atteindre celle des produits des colonies humaines"¹³. De plus l'exploitation en régie n'apparaît selon MADIER pas comme un système suffisamment motivant pour le paysan et l'entreprise : "En régie il se pose un problème de financement grave d'autant que le producteur n'est pas directement intéressé au montant et à la qualité du produit [...]. L'Office du Niger est chargé de mettre en valeur les terres du delta central par un peuplement humain dont l'installation, la production, le développement lui incombent [...]. rien n'est moins assuré que l'équilibre financier d'une exploitation agricole en régie sur de vastes étendues"¹⁴. Malgré différentes propositions techniques - le déficit s'explique par une surcapacité en matériel et un mauvais choix d'équipement, il faut détruire la flore d'adventices, il faut intensifier d'avantage, mieux utiliser la main d'oeuvre disponible - le CRM est démantelé en 1960, après de larges débats internes, et l'ensemble des terres reconverties à la culture attelée et à l'exploitation en colonisation.

II/ - Le grand retour de la culture attelée

Le retour à la culture attelée s'explique par des raisons principalement économiques. La mécanisation se révèle coûteuse pour l'Office et pour le paysannat chez lequel est source d'endettement. Les effets attendus ne sont pas suffi-

12 GUILLAUME. Les aménagements hydro agricoles de la vallée du Niger 1960 (p.307)

13 R. MADIER L'ON en 1960 (p.27)

14 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.17)

samment tangibles, la mécanisation nécessite pour être totalement efficace la réunion de conditions techniques optimales que le paysan obtient difficilement - maîtrise parfaite de l'eau, contrôle des adventices et de l'entretien des cultures. Elle aboutit en outre selon l'encadrement à une démobilisation productive des colons en opposition avec les orientations nouvelles de l'entreprise.

A/ - Le procès du tracteur

La mécanisation - intégrale ou sélective - mise en place pour résoudre les problèmes de main d'oeuvre et les problèmes techniques de l'Office est remise en cause¹⁵ 1958. Outre son incapacité à résoudre les problèmes techniques (adventices) elle se révèle coûteuse et peu adaptée. L'éloignement des sources d'approvisionnement en carburant, engins, pièces détachées - Dakar est à 1500 kms, l'Office couvre 200 kms du Nord au Sud, 150 d'Est en Ouest - nécessite la constitution de stocks importants et grève toute utilisation de coûts prohibitifs¹⁶. La hausse des rendements constatée de 1950 à 1956 si elle peut être imputée pour partie au développement de la mécanisation résulte aussi de l'exploitation des terres nouvelles. Cette hausse ne suffit pas à couvrir les frais occasionnés par l'emploi des engins, d'autant que prix au producteur et coûts des façons évoluent dans des proportions différentes¹⁷ (Cf tableau) et que les rendements chutent et stagnent à partir de 1956.

Dans ces conditions les pertes occasionnées par l'emploi des moyens mécaniques sont de 78 millions de francs CFA en 1953/54 mais de 171 millions en 1954/55¹⁷. Ces pertes sont ramenés à 40 millions CFA en 1956/57.

L'utilisation massive de moyens mécaniques se traduit de plus par un endettement paysan conséquent.

15 ON/DT l'Office du Niger - Note de présentation technique 15/05/1960 (p.7)

16 ON/DG Problème d'organisation et de financement 1958 (p.5, 9)

17 ON/DG - Problèmes d'organisation et de financement 1958 (p.5, 9)

VARIATION DES PRIX AGRICOLES ET DES ELEMENTS DE PRIX DE REVIENT DE LA MECANISATION 1956/57-1960/61											
F, INDICE	PRIX AGRICOLES				SALAIRES				GASOIL		
	PADDY		COTON		EMPL	OUVRIER		MANOEUVRE		MARKALA	
	1	2	1	2	2	1	2	1	2	1	2
1956/57	12,25	119	32,20	86	144,6	11232	227	787	480	28,33	140
1957/58	12	116	32	85	159,1	11700	239	810	500	26,97	130
1958/59	12	116	34	91	175	12565	252	855	528	27,27	159
1959/60	14	136	34	91	190,1	18538	371	1110	685	29,15	144
1960/61	9	98	34	91	190,1	18538	371	1110	685	32,15	159

1/ prix FcFA, 2/ indice

Source : Bulletin de l'Office du Niger n°4 Fin 1960 1 page

Remarques : Salaires : Employé - cadre expatrié indice 3300 - 1949
 : Ouvrier - salaire mensuel ouvrier 6ème catégorie Soudan 3ème Zone
 : Manoeuvre - salaire hebdomadaire
 Produits agricoles, Gazoil - F/Kg
 Indice : Base 100 en 1949/50

Ce processus d'endettement est décrit par l'encadrement de l'Office et par le Délégué MADIER en ces termes : "La culture mécanisée [...] est indiscutablement responsable d'une bonne part des difficultés financières et du comportement inégal des colons [...]. Cette faculté bonne en soi de faire appel en cas de besoin à une station de machines et tracteurs est apparemment mauvaise par ses excès même et parce que les espoirs mis en certaines façons culturales [...] ont été déçus, les prix de revient étant élevés et l'effet insuffisant, d'où endettement des intéressés et détérioration du fonds, le colon n'ayant pas le courage de s'attaquer lui même au mal". Tout colon qui se conforme aux directives de l'encadrement - mécanisation, engrais chimiques - particulièrement dans les secteurs de Kokry Kolongo se retrouve en

fin de période fortement endetté". Les calculs réalisés par A. DUFOUR adjoint au chef du Service de l'exploitation fixent le déficit pour les seules opérations de préparation mécanique de terres (par rapport à leur réalisation en culture attelée) à 6000 F (428 kg de paddy) à l'hectare. Ces chiffres que se passent de commentaires lui permettent d'affirmer : "Si le rendement n'est pas suffisant, le colon ne peut payer et l'endettement commence. C'est ce qui s'est malheureusement passé à Kolongo. L'endettement des colons s'est accru massivement avec la mécanisation".

L'Office, responsable de cette évolution tente d'assainir la situation - coûteuse pour sa trésorerie et pour le paysan - en limitant de 1956 à 1958 l'utilisation des moyens mécaniques et en substituant aux façons lourdes des façons légères. Les barèmes des façons sont augmentés en 1956 - 500 kg de paddy pour un labour profond, 200 kg pour un labour léger (zone riz) ; 200 kg pour un labour profond, 180 kg pour un scarifiage, 110 kg pour un billonnage (zone coton). La mécanisation des façons devient plus sélective - labour profond rizicole tous les 5 ans (auparavant 3 ans), labour léger tous les deux ans (auparavant 1 an), balance étroite entre le supplément de rendement attendu de la façon et le coût induit.

Cette politique de réduction est cependant peu suivie - surtout en culture rizicole - des effets escomptés (Cf tableau). La forte demande en travaux mécaniques des paysans oblige à substituer au labour profond, un labour léger - moins onéreux - mais qu'il faut néanmoins financer.

Le recul de la mécanisation reste relatif d'autant que le développement des cultures intensives à compter de 1958 comporte une part non négligeable - surtout pour le coton - de travaux mécanisés (billonnage, traitement phyto-

19 Avec un déficit à l'ha en 1960 de 7330 FCFA ha soit sensiblement la contre partie du labour profond qu'il aura fait effectué contre une redevance de 500 kg/ha soit 7000 FCFA (E. SCHREYGER - L'Office du Niger (p.116)

20 A. DUFOUR - Note sur la culture attelée et la mécanisation de la riziculture dans le centre de colonisation de Kolongo. Bulletin de l'Office 4 fin 1960 8 pages (p.6)

sanitaire). Le battage mécanique de récoltes de riz introduit dès 1947 devient par ailleurs obligatoire en 1960.

EVOLUTION DES FAÇONS MECANIKES (1956/57 - 1960/61)					
	LABOUR PROFOND ET LEGER (ha)	% SUPERFICIES CULTIVEES RIZ	PLANAGE (ha)	BILLONNAGE (ha)	% SUPERFICIES CULTIVEES COTON
1956/1957	16 715	58 %	5 294	2 613	56 %
1957/1958	22 028	70 %	4 396	3 182	59 %
1958/1959	19 379	56 %	1 428	2 567	49 %
1959/1960	15 766	47 %	629	2 295	34 %
1960/1961	13 538	42 %	619	2 299	40 %

source : ON - Service de l'exploitation - Compte rendu de la campagne agricole - 1959/60 - 30/11/1961 (p.36)

Cette évolution défavorable - inertie à la réduction des façons mécaniques - explique les positions radicales de l'encadrement en fin de période. Les déclarations de R. MADIER, Délégué au Paysannat, et de A. DUFOUR adjoint au chef de Service de l'exploitation. Pour DUFOUR l'abandon de la mécanisation se justifie ainsi pour trois raisons : - macro économique : "la mécanisation de l'agriculture est une hérésie en pays en voie de développement [...] il est absurde d'importer des tracteurs et des carburants alors que l'on trouve sur place les attelages nécessaires"²¹

- psychologique : "la culture mécanique donne les plus mauvaises habitudes au colon [...]. Nous sommes à l'heure de l'investissement humain. Il est anormal, de voir encore des colons dormir sous les manguiers pendant que le tracteur venu d'Amérique, piloté par un salarié, fait son travail et que les boeufs de labour restent inemployés"²².

21 A. DUFOUR - Note sur la culture attelée et la mécanisation 1960 (p.5)

22 A. DUFOUR - Note sur la culture attelée et la mécanisation 1960 (p.6)

- technique enfin - le labour enfouit la matière organique et ne permet pas l'élimination des adventices. De ce constat partagé par MADIER découlent des recommandations drastiques :

- Rémy MADIER 1959 : "la règle fondamentale doit être la suivante : rien de ce qui peut être fait à la main dans de bonnes conditions ne sera effectué mécaniquement²³ [...]. Il faut impérativement démécaniser"²⁴

- DUFOUR 1960 "Nous avons voulu faire dans le delta central une riziculture comme celle que l'on pratique dans le sud des USA. Seule une riziculture de type asiatique est viable dans les zones à forte densité de population de ce pays. Apport de travail et apport de fumier, qu'il ne lui en coûte pas un franc"²⁵.

Seule la culture attelée réalise ces conditions.

B/ - Les vertus de la charrue

A compter de 1958 et en liaison avec la politique de promotion de "l'investissement humain" désormais prôné, la direction de l'Office encourage fortement le retour à la culture attelée. Les bases en sont désormais clairement affirmées. Elles sont économiques (Cf paragraphe précédent), techniques et sociales. La culture attelée correspond mieux à la nature des sols de l'Office que la culture mécanisée (structure, restauration du complexe humique). La fertilisation animale est la moins onéreuse. L'intégration agriculture élevage s'inscrit dans le cadre du développement de la culture cotonnière : alimentation des bovins par les pailles de riz, production de fumier pour le coton où les cultures industrielles²⁶. La culture attelée correspond en outre mieux à la vocation sociale de l'Office : "La culture familiale attelée permet d'éviter l'oisiveté des hommes, donc leur départ de la terre. Le tracteur est par contre un facteur d'exode rural

23 R. MADIER - Mise au point de la mécanisation. Bulletin N° 4 1960 1 page

24 R. MADIER - Pour une agriculture semi collective Bulletin N° 7 1959 (p.20)

25 A. DUFOUR - Note sur la culture attelée 1960 (p.8)

26 ON/DT - Note de présentation technique 1960 (p.57)

donc d'engorgement des cités, mal social moins que souhaitable en Afrique Noire²⁷. L'ensemble de ces éléments permet à R. MADIER d'affirmer "La religion est désormais faite : la culture attelée, 1 charrue, 2 boeufs, 1 herse pour 4 à 5 ha doit être la règle [...]. Voici donc une excellente application de cet investissement humain que l'on souhaite promouvoir²⁸".

Dans ce contexte la mécanisation est réservée en priorité aux aménagements de base mais ne doit en aucun cas être employée à l'entretien et aux travaux des champs. L'utilisation de la culture attelée associée à une meilleure qualité du travail (maîtrise de l'eau, soins appropriés ...), - doit se traduire par une croissance des rendements, une rentabilité supérieure pour un coût moindre. Le bon équipement des colons (Cf tableau) apparaît dans ces conditions comme une base fondamentale dans l'intensification des cultures.

On notera que si les effectifs de ce dernier progressent régulièrement pour le cheptel mort (charrue), il en va différemment pour le cheptel vif disponible - boeufs de labour. Cette évolution défavorable en égard aux orientations nouvelles conduit le Délégué MADIER à proposer en 1960 un plan conséquent de rééquipement. Deux milliards sont nécessaires pour assurer une reconversion totale à la culture attelée : "Il faut [...] équiper d'urgence l'ensemble des terres encore mécanisées ou semi mécanisées en attelages bovins. Ce sont 8000 boeufs qu'il faut au plus tôt, 3500 charrues, 1000 herses, 1000 houes, les jougs et chaînes pour les équiper. Au total prêt de 200 millions CFA de crédit sur trois ans à ouvrir 2/3 en 1961, 1/3 en 1962²⁹".

III/ - La culture intensive : d'avantage de travail pour le paysan

L'intervention de l'Office répond en 1956 à deux objectifs : augmenter la productivité et par la croissance de

27 ON/DT - Note de présentation technique 1960 (p.58)

28 R. MADIER L'Office du Niger en 1960 (p.28)

29 R. MADIER - Le colonat de l'Office en 1960 (p.6)

la production et des rendements atteindre l'équilibre financier ; améliorer la rentabilité des investissements.

EQUIPEMENT DES COLONS - OFFICE 1956/57 - 1960/61						
ANNEES	U	BOVINS	BOEUFs	CHARRUES	HERSES	CHARETTES
1956/1957		10 909	10 079	3 872	1 122	509
1957/1958		17 586	9 633	3 950	1 174	582
1958/1959		19 067	10 620	4 037	1 986	764
1959/1960		19 952	10 874	4 314	1 520	800
1960/1961		19 976	10 144	4 453	1 475	1 126

source : ON Service de l'exploitation compte rendu de la campagne agricole 1960/61 (p.9)

La solution proposée pour atteindre ces objectifs est l'intensification que M. GUILLAUME définit en 1959 : "l'expression intensification de l'exploitation couvre l'ensemble des procédés qui peuvent être appliqués ou expérimentés pour améliorer la productivité des terres aménagées de l'Office et par voie de conséquence la rentabilité de l'investissement. Pour être retenus ces procédés ne doivent pas provoquer de déficit d'exploitation de l'Office ou aggraver les redevances de colons sans réels bénéfices pour eux".

Trois principes guident en conséquence l'action de l'entreprise :

- maintien d'un volet cotonnier dans l'optique d'éviter la monoculture rizicole. La valeur marchande du riz reste faible et selon la Direction Technique : "La culture du coton peut permettre un revenu trois à quatre fois plus élevé que la culture du riz à l'hectare si les techniques les meilleures sont mises en oeuvre". C'est en conséquence en priorité sur le coton que va porter l'effort d'intensification. Cette volonté de

30 M. GUILLAUME - Les aménagements hydroagricoles dans la vallée du Niger Agronomie Tropicale 1960 (p.289)
31 ON/DT/L'Office du Niger - Note de présentation technique 1960 (p.58)

maintien de la culture cotonnière s'inscrit cependant rappelés dans une tendance de fond de développement rizicole. Le plan quadriennal 1956-60 confirme en effet en l'accentuant la priorité donnée à la culture du riz. Cette priorité découle de la volonté d'assurer l'autonomie alimentaire de l'AOF, mais aussi de celle d'exploiter au mieux les conditions de production à l'Office (sols, drainage). Les objectifs de superficies affichés pour 1960/61 sont de 40000 ha de riz et de 15000 ha en assolement riz-coton soit une proportion de 73%-27%. Rappelons que les objectifs assignés en 1954/55 (plan de la direction de l'Office) pour l'horizon 1960/61 étaient de 51% des surfaces cultivées en riz (30500 ha) et de 49% en assolement coton (29500 ha).

PROPORTION RIZ-COTON DANS LES PREVISIONS DES DIFFERENTS PLANS 1956 - 1960							
PREVISIONS POUR 1960/61	PLANS	SURFACES RIZ		SURFACES COTON		SURFACE TOTALE	
		HA	%	HA	%	HA	%
PLAN DIRECTION ON	1ère HYPOTHESE	30 500	51	29 500	49	60 000	100
	2ème HYPOTHESE	33 000	47	37 000	53	70 000	100
PLAN 1956/1957		40 000	73	15 000	27	55 000	100

source : Ministère de la France d'Outre MER - l'Office du Niger - 12/12/1956 (p.28)

- modification des conditions de production et développement de méthodes techniques nouvelles dont l'objet est l'augmentation conséquente des rendements : réfection des aménagements (planage), augmentation du peuplement à l'hectare, assolements nouveaux, utilisation d'intrants (engrais chimiques, insecticides). La mise en oeuvre de ces mesures requièrent selon le Directeur Technique VAN POORTEEN "une très grande discipline de travail et le concours de tous les facteurs favorables c'est à ce prix seulement que la réussite peut être espérée"³²

32 ON/DT - pour une culture intensive du coton Bulletin du l'Office N° 2 Mars Mai 1960 7 pages (p.7)

- recherche de la productivité du travail paysan la plus élevée possible et pour ce faire la Direction Technique préconise "l'encadrement du paysannat doit être renforcé et le contrôle de la campagne assuré sans aucune faille". Les méthodes d'intensification sont dans ce cadre mises en oeuvre prioritairement dans le cadre de la réforme du système d'exploitation expérimental - l'exploitation intensive du coton et du riz va de pair avec la culture collective.

A/ - L'intensification ou la fuite en avant

Les bases économiques et techniques de l'intensification sont définis par MADIER en 1960 : "L'Office du Niger doit [...] donner l'exemple d'une forte productivité". Cette forte productivité a pour objet de restaurer la rentabilité des investissements. Cette restauration de la rentabilité qui résulte de la comparaison entre le coût des aménagements et leur produit peut être obtenu de deux moyens : réduire le coût, augmenter le produit.

MADIER estime en 1960 le coût de l'hectare aménagé (hors infrastructure générale) à 240000 FCA. Ce coût peut être réduit selon lui à 150000 F en transférant aux colons certaines charges d'investissement - construction des cases - et en recourant au travail gratuit apporté par la mobilisation politique. Parallèlement : "une simple généralisation des efforts dans la quantité de travail fourni aurait assurément pour effet de porter les rendements moyens en riz à 20 quintaux". Mais ces mesures seraient insuffisantes et sans effets sur les rendements cotonniers pour lesquels interviennent des facteurs techniques bloquants (planage, parasitisme). On est conduit par conséquent selon MADIER à "envisager une troisième solution qui consiste à perfectionner l'aménagement et à augmenter coût d'établissement et charges d'exploitation,

33 ON/DT/L'Office du Niger - Note de présentation technique 1960 (p.60)

34 R. MADIER - les trois i 1960 (p.10)

35 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.14)

pour obtenir une augmentation plus que proportionnelle de la production et du rendement”³⁶.

Cette solution doit être retenue dans la mesure où les effets économiques de l'intensification sont selon le Délégué incontestables - 1000 ha de riz repiqué produisant 3 tonnes à l'hectare et 1500 ha supplémentaires de coton en culture intensive fournissant deux tonnes à l'hectare, apporteraient à l'Office un supplément de recette de 1,8 millions de francs CFA, 500 millions à l'économie nationale”.

L'obtention de tels rendements (multiplication par 2) résultera de l'application d'un dispositif technique élaboré qui s'articule autour de diverses modifications :

- planage (technique dite des touches de piano) et révision des réseaux dont l'objectif est l'assurance d'une maîtrise parfaite de l'eau (irrigation, drainage, réessuyage) - 2000 ha sont planés entre 1957 et 1960 pour un coût ,moyen de 60000 FCFA à l'hectare”.

PLANAGE (CULTURE INTENSIVE COTON) 1957/58 - 1960/61				
(ha)	1957/58	1958/59	1959/60	1960/61
NIONO	6	151	339	687
MOLODO	-	16	-	462
KOUROUMA	-	26	372	110
TOTAL	6	193	711	1259

R : planage en bandes parallèles ou en touches de piano ou encore superplanage qui permet un planage efficace mais en conservant la qualité du sol (terrassment réduit, décapage superficiel)

sources: ON/DT Directives Générales pour la culture intensive du coton Campagne 1960/61 20 pages (p.2)

G. VAN PORTEEN - Pour une culture intensive du coton - Résultats et expériences Bulletin N° 2 Mars Mai 1960 7 pages (p.3)

36 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.14)

37 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.17)

38 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.12)

- augmentation de la densité de peuplement : 1 travailleur (1,5 personnes) à l'hectare en culture cotonnière, 1 personne à l'hectare en culture rizicole. Ces seuils sont des seuils économiques limites. Selon le Délégué MADIER "On peut cependant difficilement aller au delà de 1,5 Pt/ha (1,5 personne à l'hectare) dans le système actuel de colonat sans risquer de dégoûter les colons, leur revenu par tête ayant tendance à baisser au delà d'un certain taux de peuplement, malgré l'augmentation du revenu brut total d'où si l'on veut augmenter la production globale, d'améliorer le bénéfice individuel - l'excédent net - par le développement d'un système coopératif et mutualiste solide et par la recherche d'autres formes d'exploitation".

- emploi de variétés nouvelles et recherche d'assolement plus productif. L'Office utilise en 1959 huit variétés de riz, quatre variétés de coton. Les recherches se poursuivent et l'entreprise introduit en 1959 de nouvelles variétés de (coton) (Allen). Mais l'effort porte principalement sur les assolements. L'Office introduit en 1955/56 dans toutes les zones en extension cotonnière l'assolement riz-coton" en réaction contre les assolements coton-jachère, riz jugés trop peu intensifs (trop de jachères). Le nouvel assolement outre le relèvement de la productivité doit aussi dissiper les préventions des colons contre la culture du coton.

Jusqu'en 1958 toutes les zones en extension cotonnière sont en conséquence cultivées en assolement riz-coton. Mais l'expérience est un échec et à compter de cette date l'association des deux cultures est abandonnée pour revenir à une séparation stricte des cultures (coton, jachère d'une part riz permanent d'autre part. Conçue à l'origine pour lutter contre le riz sauvage, supprimer la jachère, enrichir et améliorer la structure du sol, l'association des deux cultures se traduit par l'effet inverse de celui escompté - chute de la production et des rendements - imputable à deux facteurs :

39 R. MADIER - Le colonat de l'Office en 1960 (p.1)

40 G. PETER - Un exemple d'Assistance Technique - L'Office du Niger 01/12/1956 (p.13)

jections) concerne principalement le riz. Pour défendre les cotonniers contre le parasitisme les champs reçoivent parallèlement de 9 à 10 traitements aériens d'insecticides. On notera que l'emploi de ces intrants en culture intensive se traduit conformément aux recommandations de la Direction de l'Office par une augmentation des charges à l'hectare mais reste égale à une exception dans la situation d'ensemble demeurent fort peu intensives. Tous types confondus, 12% des superficies cultivées sont concernées en 1960/61 (cf tableau) par la fertilisation..

OFFICE - SURFACES FERTILISEES (1956/57 - 1960/61)				
Ha	FUMIER	SOUS PRODUITS (SON, TOURTEAUX)	ENGRAIS CHIMIQUES (UREE, SULFATE)	% DES SUPERFICIES CULTIVEES
1956/57				6,4
1957/58	518	1356	249	11,2
1958/59	662	2208	1268	8,1
1959/60	265	1233	1766	3,5
1960/61	681	611	143	12,75
	483	971	3431	

Sources : ON - Service de l'exploitation - Comptes rendus des campagnes 1956/57 à 1960/61.

La mise en oeuvre de l'intensification débute en 1958 pour le coton à Niono et Kourouma (culture intensive du coton), sous assistance technique de la Compagnie Française du Textile (CFDT) en 1959 à Kolongo pour le riz (culture intensive de riz). La culture intensive du coton débute sur 6 hectares en 1958 et est progressivement étendue (Cf tableau).

Aux total les cultures intensives couvrent (riz-coton) en 1960 un millier d'hectares - soit 2,5% des superficies cultivées (Cf tableau).

La culture intensive du riz développée quant à elle à Kolongo porte sur une centaine d'hectare en 1959, environ 300 ha en 1960. Elle est pratiquée par association du repiquage du riz semé en lignes (économie de semences, travail

CULTURE INTENSIVE DU COTON (1958/59-1960/61)		
	HECTARES	RENDEMENT (t/ha)
1958/1959	6	3,18
1959/1960	212 *	1,9
1960/1961	727	1,3

* : + 332 ha en culture semi intensive

source : ON - Service de l'exploitation compte rendu de la campagne 1960/61 (p.15)

G. VAN POORTEN - Pour une culture intensive du coton 1960 (p.6)

essentiellement féminin) - précédée de préirrigation et labour de saison sèche, destinés à l'élimination des mauvaises herbes - et de forts apports d'engrais (220 kg à l'ha) moyennant redevances supplémentaires (intrants, pépinière).

DETAIL DES SUPERFICIES CULTIVEES OFFICE 1956/57 - 1960/61 (ha)																		
CEN- TRES	BOKY WERE		NIONO + MOLODO				CRM	KOUROUMA				BAGUI- NEDA		TOTAL RIZ	TOT. COT.	TOT. SD	AUTRE	TOTAL GENER.
	RIZ	SD	RIZ	SD	COTON	SD		RIZ	RIZ	SD	COTON	SD	RIZ					
56-57	12782	809	4925	906	3939	387	5878	1563	33	590	36	3210	122	28634	4678	2263	13947	47259
57-58	12779	1056	5978	799	4434	188	5905	3082	281	847	246	2997	77	31521	5422	2647	10908	47851
58-59	12703	921	7898	756	4434	446	5823	4246	89	738	16	2914	125	34735	5260	2843	12635	52630
59-60	11602	222	8064	131	5393	422	5873	4440	347	1196	165	2823	158	33495	6669	1445	14310	54474
60-61	11267	10	8505	213	4300	344	5870	3795	52	1379	162	2457	736	32508	5777	1557	15372	53657

SD : surfaces dégrévées de la redevance.

RIZ : casiers + sous contrats + riz vivrier (sans redevance)

AUTRES : jachère + hors casiers vivriers

source : Office du Niger - Service de l'exploitation - compte rendu de la campagne agricole 1960/61 (p.14, 19, 23)

De ces premières expériences - et en particulier de la culture intensive du coton - on retiendra l'interrogation majeure : sur la chute des rendements dans les

premières extensions, provoquée selon les autorités de l'Office par des retards dans les approvisionnements en intrants (insecticides). L'inexpérience des colons apparaît par ailleurs fondamentale. Selon la Direction Technique, la réussite de la culture intensive du coton demande une action "totale, ample, [...], durable en ce sens que 8 mois pleins de l'année lui seront consacrés et que la moindre négligence nuit à l'ensemble [...]. Le complexe technique forme un tout indissociable et son application pratique requiert une grande discipline de travail"⁴⁴ (entretien, sarclage, contrôle de l'eau, rébillonnage). La réussite apparaît par conséquent directement liée à l'intérêt du paysan sur les motivations duquel nous allons maintenant nous interroger.

B/ - L'intensification ou déjà le choc des rationalités

La stratégie de l'Office et les obstacles rencontrés en matière d'intensification nous sont présentés par le Délégué au Paysannat Rémy MADIER en 1960. "L'obstacle majeur [à l'intensification] réside dans le sens aigu du rapport coût bénéfice des opérations culturales, du colon de l'Office, et dans sa faible motivation pour les gains matériels :"⁴⁵ Pour l'homme habitué à se contenter du revenu d'un hectare de mil [...] une production de 1500 kg de riz à l'hectare est parfaitement suffisante situant son bénéfice à un niveau très acceptable [...]. Le supplément d'effort nécessaire pour accéder au palier supérieur [...] ce supplément est trop important dans la généralité des cas pour tenter nos colons [...]. Au demeurant les besoins susceptibles d'être satisfaits par l'excédent financier produit, ne sont pas suffisamment nombreux, ni suffisamment attractifs pour exciter leur ardeur au travail"⁴⁵. Or pour MADIER cette situation ne pourrait perdurer car la mission de l'Office est autre. "Les investissements effectués dans le delta central nigérien n'ont pas été effectués pour enrichir quelques individus entrepreneurs, ni pour susciter un

44 R. MADIER - Taux de peuplement, culture intensive et statut du paysannat Mai 1960 (p.7)

45 R. MADIER - Taux de peuplement, culture intensive et statut du paysannat Mai 1960 (p.8)

prolétariat chargé de manipuler des mécaniques que le pays sera incapable de renouveler mais pour faire vivre le mieux possible le plus grand nombre de paysans et d'employés (pour leur apprendre le travail et la vertu du travail) [...] c'est donc une oeuvre de promotion humaine, sociale et économique qui nous est proposée. Seule l'intensification des cultures et des hauts rendements permettront une haute production nécessaire à l'entreprise et au pays"".

Pour obtenir du paysan l'intensification des façons il importe selon MADIER que le gain individuel apparaisse intéressant par rapport à l'excédent de travail requis par les techniques nouvelles et entretienne la motivation paysanne. Le paysan doit en outre être intégré dans "un système total"" où l'on contrôle et satisfait ses besoins par le biais d'un réseau coopératif efficace, et où l'on contrôle et stimule son travail dans le cadre d'un système à exploitation semi collectif. L'intensification doit dès lors être mise en oeuvre en priorité dans le cadre du système d'exploitation semi collectif précédemment défini (Cf supra).

Deux points apparaissent cruciaux car ils résument l'opposition paysanne :

- le paysan n'aime pas la culture du coton qui ne lui est pas profitable. Ce dernier apporte pour un ha en culture ordinaire et pour 2,5 fois plus de journées de travail un revenu net annuel (autoconsommation et charges déduites) inférieur à celui d'un ha de riz et une rémunération de la journée de travail minorée de plus de 60% . La culture du coton est une culture exigeante, délicate dans sa mise en oeuvre et les aléas de l'Office (climat, réseau, parasite) réduisent souvent la récolte à néant. Ceci explique d'une part que l'Office du Niger impose dans les centres de Niono et de Kourouma la culture du coton", les réactions extrêmes des paysans d'autre part - "Lors des derniers labours un certain nombre de colons de Kou-

46 R. MADIER - Taux de peuplement, culture intensive et statut du paysannat Mai 1960 (p.8)

47 R. MADIER - taux de peuplement, culture intensive et statut du paysannat Mai 1960 (p.10)

48 R. MADIER - pour une agriculture semi collective juillet 1959 (p.1)

rouma ont purement et simplement abandonné leur champ de coton [...]. Certains vont jusqu'à écrire qu'ils ont décidés de ne plus travailler le coton reniant les contrats qui les lie⁴⁹. Ce comportement de révolte ouverte est stigmatisé par MADIER : "Ce ne sont pas tous les colons qui préfèrent le riz au coton mais seulement ceux qui préfèrent la sécurité dans la médiocrité aux gains élevés dans le travail et le risque"⁵⁰. La culture intensive est astreignante et nécessite un encadrement rapproché. Les propos de MADIER sont sans ambiguïtés : "Dans l'intensification il y a aussi l'idée d'action intense. Et de ce fait aucun résultat valable n'est à attendre du passage à la culture intensive si un effort de travail considérable n'est fourni à tous les échelons par les villageois, par les cadres agricoles de base, par les ouvriers et employés. On ne doit plus voir de soi-disants colons levés dès 5 heures pour la prière, se rendre aux champs à 8 heures, casser la croûte à 9 et rentrer à midi pour se reposer la soirée entière. Une journée agricole doit commencer à 8 heures pour s'achever à 13 heures ; c'est un minimum. Quant au travail de l'encadrement [...] [c'est] l'activité incessante des moniteurs aiguillonnés en permanence par les chefs d'unités et de centre, ne rechignant pas à patauger dans la boue, ni à sillonner les diguettes du lever à la tombée du jour"⁵¹.

Face à l'opposition paysanne la logique de l'Office est autre :

a) l'augmentation du produit brut apporté par l'intensification permet un temps de retour de l'investissement meilleur et fournit une récolte totale commercialisable plus élevée ; le temps de retour est meilleur en culture cotonnière, b) si la rémunération de la journée de travail reste inférieure en culture cotonnière par rapport à celle obtenue en culture intensive du riz, le gain annuel est supérieur en culture cotonnière (Cf tableau), c) le calendrier rizicole - très

49 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.11)

50 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.19)

51 R. MADIER - Les trois i 1960 (p.18)

ramassé dans le temps - ne permet pas au paysan pour un nombre total de jours de travail inférieurs de 60%. L'utilisation de l'excédent de jours disponibles pour accroître les surfaces cultivées en riz. Par contre si le travail ne rebute pas le paysan ce dernier peut augmenter ses revenus cotonniers. La culture cotonnière offrirait ainsi une opportunité de gains annuels que n'offre pas la culture rizicole. L'ensemble du bilan - présenté en partie par MADIÉR - figure dans le tableau ci-dessous :

BILANS SIMULES COMPARES - CULTURE DU RIZ ET DU COTON (1959/60)						
A L'HECTARE CULTIVE	COTON		RIZ		DIFFERENCE 2/1 EN %	
	1	2	1	2	COTON	RIZ
JOURS DE TRAVAIL (u)	180	200	70	120	+11	+71
PRODUITS BRUTS (Kg)	650	2000	1800	3000	+207	+66
CHARGES (Kg)	240	885	580	843	+268	+45
PRODUITS NETS (Kg)	410	1115	1220	2157	+171	+77
PRODUITS NETS (F)	13940	37910	17080	30198	+171	+77
REMUNERATION DE LA JOURNEE						
kg	2	5,5	17	18	+175	+6
F	77	190	244	252	+146	+3

REMARQUES : 1 : Culture ordinaire - charges retenues : redevances, et pour le riz frais de battage (l'hypothèse est 100% en culture attelée, pas d'apport d'engrais dont la prise en compte dégraderait le bilan). Chiffres fournis par R. MADIÉR - pour une agriculture semi-collective - JUILLET 1959 (p.19,20).

2 : Culture intensive - charges retenues : coton (redevances, engrais, insecticides), riz (redevances, battage, engrais, pépinière pour le repiquage) Chiffres fournis par R. MADIÉR. Les trois i 1960 (p.15,16).

L'intensification est dès lors mise en oeuvre dans le cadre des premières expériences de collectivisation. Intensification et collectivisation s'appuient sur le choc psychologique créée par l'approche de l'indépendance - culture collective du riz repiqué à Kolongo, coton intensif à Niono et Kourouma. Anticipant sur l'évolution politique à venir P.

OUEDRAOGO, chef d'unité à Kolongo écrit en Mai 1960 : "Répondant à l'appel du gouvernement et du syndicat des colons, des champs collectifs sont prévus dans chaque village qui seront travaillés par toute la population sous les directives des conseils de villages. Ces champs serviront aussi de pépinières pour les repiquages partout prévus"⁵²

Cet encadrement rapproché et ce choc psychologique apparaissent d'autant plus important que la situation matérielle du paysannat se dégrade sur la période.

52 La vie du colonat Bulletin de l'Office du Niger N°2 Mars Mai 1960 6 pages (p.5)

Chapitre 17 - Endettement paysan et détérioration des relations paysan-Office

L'intensification des façons n'apparaît pas d'un impact notable sur l'évolution de la production et des rendements. La production et les rendements de riz chutent de 1956 à 1960, cependant que rendements et production cotonnière marquent une reprise en 1960/61 (cf tableau).

PRODUCTION DE L'OFFICE 1956/57 - 1960/61									
t	BOKY WERE	MOLODO + NIONO		MOLODO	KOUROUMA		BAGUINEDA	TOTAL	
	RIZ	RIZ	COTON	RIZ	RIZ	COTON	RIZ	RIZ	COTON
1956/57	21 906	9 017	2 800	9 997	4 485	300	4 933	49 737	3 100
1957/58	18 309	10 238	2 818	10 077	7 076	478	4 254	49 954	3 296
1958/59	17 558	14 902	2 584	10 035	9 144	521	4 140	55 603	3 110
1959/60	17 860	16 191	3 734	10 090	8 458	570	3 212	55 812	4 325
1960/61	14 727	17 661	4 225	10 537	7 400	850	1 651	54 676	5 121

source : Office du Niger Service de l'exploitation - compte rendu de campagne 1960/61 (p.14, 16)

Les appréciations de la production et des résultats des colons apparaissent très nuancés. Les rendements sont mal connus et résultent d'estimations de l'encadrement. Ils apparaissent en second lieu extrêmement variables d'une zone géographique à l'autre d'une famille à l'autre.

Les causes de cette variabilité sont imputées à différents facteurs :

- activité des paysans. M. GUILLAUME affirme en 1959 "les colons portent une large responsabilité des résultats médiocres de l'exploitation des terres irriguées, leur négligence rendant inopérante les améliorations techniques"¹. Les mauvais

¹ M. GUILLAUME - Les aménagements hydro-agricoles dans la vallée du Niger 1960 (p.287)

RENDEMENT DE L'OFFICE 1956/57 - 1960/61									
t/ha	BOKY WERE	MOLODO + NIONO		MOLODO	KOUROUMA		BAGUINEDA	TOTAL	
	RIZ	RIZ	COTON	RIZ	RIZ	COTON	RIZ	RIZ	COTON
1956/57	1,693	1,830	0,710	1,7	2,869	0,508	1,536	1,754	0,684
1957/58	1,426	1,712	0,635	1,706	2,295	0,564	1,419	1,585	0,608
1958/59	1,382	1,886	0,582	1,723	2,153	0,705	1,420	1,667	0,698
1959/60	1,569	2,007	0,692	1,718	1,904	0,476	1,137	1,7	0,660
1960/61	1,548	2,076	0,982	1,795	1,949	0,616	0,672	1,681	0,886

source : Office du Niger Service de l'exploitation - compte rendu de campagne 1960/61 (p.14, 16)

rendements sont dans ce cas imputés aux mauvais entretiens des parcelles et à la fuite des jeunes vers la ville².

- inégale valeur des terres. Le premier constat d'un travail insuffisant est quelque peu nuancé par Rémy MADIÉ qui souligne la part importante de l'inégale qualité des lots : "les terres de l'Office produisent une rente différentielle fondée non sur l'inégale répartition des superficies [...] mais sur les variations qualitatives de sols et des aménagements - la qualité du travail n'intervenant qu'après coup de sorte que la variété des résultats est considérable [...]. Il y a là un élément d'injustice qui ne doit pas être étranger à certains mauvais résultats"³.

Malgré cette grande variabilité la production réalisée par le colon reçoit différentes affectations d'une grande stabilité quant à elles - 65% (58% hors régions) des quantités de riz produites, 81% des quantités de coton sont collectées par l'Office. Cette collecte en progression par rapport à 1955 résulte de l'évolution de deux composantes bien connues :

2 ON-DG - Etude des problèmes d'organisation et de financement 1958 (p.12)

3 R. MADIÉ - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.2)

PRODUCTIONS ET TAUX DE COLLECTE 1956/57 - 1960/61						
TONNE	RIZ			COTON		
	PDN	COLLECTE	%	PDN	COLLECTE	%
1956/1957	49 737	30 647	62	3 100	2 399	77
1957/1958	49 954	31 218	62,5	3 296	2 750	83
1958/1959	55 603	37 244	67	3 110	2 043	66
1959/1960	55 812	37 036	66	4 325	3 563	82
1960/1961	54 676	37 588	69	5 120	4 595	90
MOYENNE 1960/1961	53 136	34 747	65	3 790	3 070	81

R: Régies incluses

source : Office du Niger - Service de l'exploitation - compte rendu de campagne agricole 1960/61 (p.14, 16)

Une composante que l'on qualifiera de collecte obligatoire et qui correspond aux règlements des charges de campagne - redevances (400 kg de paddy à l'ha, 240 kg de coton)⁴, règlement des façons mécaniques, frais de battage, règlement des intrants (engrais, insecticides ...) redevances pour entretien du lot (80 kg de paddy, 30 kg de coton) ; redevances globale de 1000 kg/ha pour les charges de campagne en culture intensive du coton⁵. Cette partie représente en moyenne de 1956 à 1960 et en culture rizicole 38% de la production du colonat (production et collecte de régies exclues). Parallèlement le colon qui demeure libre de commercialiser ses excédents, en livre moyennant rémunération au prix officiel 21% à l'Office, cependant que 10% à 12% de cette production est directement livré sur le marché libre. Le reliquat est consacré à l'autoconsommation (nourriture, semences)⁶. En culture cotonnière la commercialisation sur le marché libre représente de

4 GUILLAUME - Les aménagements hydroagricoles de la vallée du Niger 160 (p.312)

5 Office du Niger - Taux de rendements et tarifs des travaux mécaniques du Service de l'exploitation 1958-60 - 10/06/90 1 page

6 Calculs réalisés à partir des comptes rendus de campagne du Service d'exploitation 1956-60

13 à 20% de la récolte, l'autoconsommation un pourcentage d'environ 3%.

La collecte apparaît insuffisante aux autorités qui s'inquiètent des redevances non payées et des fuites de commercialisation. Ces fuites sont estimées par la Direction Technique et pour la campagne 1959/60 à 4000 tonnes de paddy, et de 300 à 800 tonnes de coton soit de 10 à 15% de la collecte totale'. Un taux de collecte insuffisant pénalise le taux d'emploi du parc d'usines de transformation et constitue d'autant une perte de recettes.

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DE L'OFFICE EN 1960 :		
RIZERIES	CAPACITES/AN	TAUX UTILISATION EN 60/61
TIENFALA	8000 t	24 %
MOLODO	18000 t	65 %
KOLONGO	12000 t	73 %
KOKRY	4000 t	68 %
EGRENAGE COTON		
NIONO	8000 t	46 %

source : ON/DT - L'Office du Niger 1960 (p.50, 52)

Face à cette situation la hiérarchie de l'Office préconise différentes mesures :

- prise de sanction à l'égard des paysans "défaillants" dans le règlement des redevances. La Direction déplore ainsi en 1958 les comportements des colons et son manque de moyens coercitifs - "Beaucoup d'entre eux [les colons] se considèrent comme les fermiers de l'Office donc de l'Etat, ont acquis un esprit revendicatif peu favorable à un travail fécond. Les rendements en souffrent autant que la rentrée des redevances et l'Office ne dispose pas toujours des moyens de contrainte nécessaire pour sanctionner les défaillances"⁷. Rémy MADIER en 1959 appelle à davantage de rigueur : "D'une manière plus générale [...] la situation s'améliorerait si le colon devait

⁷ ON/DT - L'Office du Niger - Note de présentation technique 1960 (p.41)

⁸ ON/DG - Etude des problèmes de financement et d'organisation 1958 (p.5)

craindre un minimum de coercition"⁹. Rappelons en effet que l'éviction d'un mauvais colon dépend du Gouverneur du Soudan et non de la Direction de l'Office

- revalorisation des taux de redevance et alignement sur les coûts réels. L'argumentaire de la direction concernant la redevance s'articule de la façon suivante : "Le taux de fermage, élément essentiel des recettes d'exploitation n'est pas fixé par la direction de l'Office mais par les autorités territoriales forcément plus sensibles à des préoccupations politiques et sociales générales qu'à l'équilibre financier de l'organisme [...]. Le taux de fermage doit être établi en fonction des dépenses réelles d'entretien [frais de distribution de l'eau, réfection des aménagements]. [...] Tolérer [que les colons] se dérobent au paiement de la redevance c'est vouloir encourager les mauvais colons et pénaliser les bons, nuire aux intérêts de la collectivité, compromettre irrémédiablement l'avenir de l'entreprise"¹⁰.

- revendication de l'instauration du monopole de collecte en faveur de l'Office. Cette revendication est présentée au conseil d'administration du 25/03/59 comme moyen de lutte contre les fraudes (fuites) et la Direction Technique comme "une nécessité économique impérative pour assurer la meilleure rentabilité des investissements consentis dans la passé et des frais d'exploitation engagés annuellement"¹¹.

Ces mesures connaissent un début d'application avec la prise de sanction en 1959 à l'égard de colons "mauvais payeurs" par le gouvernement soudanais¹².

L'ensemble de ces propositions et l'appel à d'avantages de sanctions sinscrit dans le contexte d'une détérioration de la situation matérielle du paysannat.

Cette situation matérielle peut être appréciée comme nous l'avons fait dans les chapitres précédents en fonc-

9 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.11)

10 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.6, 12, 13)

11 ON/DT - L'Office du Niger 1960 (p.51)

12 Y. PHILIPPE - Un conseil d'Administration de transition Bulletin Office 7 juillet 1959 8 pages (p.4)

tion de trois éléments : nourriture, revenu monétaire, endettement.

Les quantités laissées pour la nourriture restent stables à 375-380 kg par tête en 1956/57 et 1960/61 après une pointe à 483 kg en 1958/59. Ces ratios apparaissent - même s'ils ne représentent qu'une moyenne - supérieure à la norme fixée par l'Office (350 kg par habitant et par an) - mais inférieur au 495 kg laissés au paysan en 1955/56¹³. Le bilan alimentaire est considéré satisfaisant par les experts extérieurs¹⁴.

Le revenu monétaire calculée pour les Associations Agricoles et qui prend en compte les différentiels de prix en vigueur - paddy revalorisé en 1959/60 coton indice 86 en 1956/57 mais 190 en 1959/60 et les quantités commercialisées (hors fuite de commercialisation), varie considérablement d'un secteur à l'autre, d'un paysan à l'autre. Ce revenu se détériore incontestablement en moyenne sur la période (Cf tableau) - chute de 62% à Niono, de 72% à Kourouma, de 47% à Korkry.

L'analyse des chiffres confirme les résultats de la période précédente (1947-1955) et le peu d'intérêt de la culture du coton pour le paysan. Le revenu du paysan cotonnier se révèle de 25% inférieur en 1959/60 à celui du paysan rizicole, ce qui explique la forte opposition mentionnée précédemment. Le revenu du paysan cotonnier se détériore en outre plus fortement. L'intensification n'est pas d'avantage d'un apport intéressant malgré les cas particuliers mis en exergue par l'Office (colon modèle au revenu familial de 250000 F par

13 Chiffres calculés d'après les comptes rendus de campagne agricole

14 La Mises signale en 1958 "il n'existe pas d'insuffisance ni de déséquilibre alimentaire grave, mise à part une carence relative en vitamines A et C qui peut résulter surtout d'un manque de fruits et de légumes verts [...]. Au crédit de l'Office, il faut noter que la population de l'Office en majorité immigrée bénéficie par rapport à son pays d'origine des meilleures conditions alimentaires. Source : MISES - P. CANTRELLE - l'alimentation des populations du delta vif du Niger et de l'Office du Niger 1958, 59 pages (p.19)

REVENU MONETAIRE NET PAYSAN (1956/1957 - 1959/1960)												
F/CFA	BAGUINEDA			NIONO			KOKRY - KOLONGO			KOUROUMA		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
56/57	62340	25030	9699	82400	30500	11000	88965	33441	8190	114700	42500	12700
57/58	67550	22990	9310	62570	23080	7880	67360	25310	6220	88860	31990	14590
59/60	-	-	-	31190	7797	-	46400	11600	-	31492	7873	-

Sources : Office du Niger - Service de l'exploitation - Comptes rendus de campagne agricole 1956/57 (p.40,42), 1957/58 (p.39,44).
 GUILLAUME - Les aménagements hydroagricoles de la Vallée du Niger 1960 (p.316).

Remarques : 1 - Revenu par famille.
 2 - Revenu par travailleur.
 3 - Revenu à l'hectare.

an)¹⁵. Le colon est selon l'Office un privilégié par rapport à son homologue des zones sèches mais l'examen des chiffres confirme la plus grande difficulté pour le "paysan moyen" à remplir ses obligations envers l'Office.

La troisième composante permettant l'évaluation du revenu paysan est son endettement à l'égard de l'Office. Nous avons vu dans les chapitres précédents qu'il n'existait pas d'évaluation de cet endettement l'encadrement de l'Office n'en faisant nulle part mention. Il en va différemment à compter de 1958 où la mise en place d'une comptabilité au sein de l'entreprise et les études de la nouvelle Délégation au Paysannat permettent une évaluation plus précise. Le

¹⁵ L'évaluation du revenu du colon à l'Office apparaît très variable d'une source à l'autre. On notera ainsi que la Mission d'Information Statistique et d'Etude du Soudan (MISES) dans son "Enquête budgétaire dans le delta central nigérien (Paris Janvier 1961 - 125 pages) (p.V) évalue pour 1957/58 le revenu par famille de colons de l'Office à 100713 FCFA par an qui se décompose de la façon suivante :

* revenus monétaires	36618
* revenus non monétaires (troc, cadeaux, autoconsommation	64095
dont autoconsommation	53747

Ce revenu qui inclut l'autoconsommation apparaît de fait inférieur aux évaluations précédentes qui elle ne porte que sur l'activité principale (vente des récoltes de l'Office).

Le colon de l'Office dispose d'une capacité d'épargne - 12980 F par famille consacrée au renouvellement du matériel, aux dépenses de soudure, au paiement de la main d'oeuvre extérieure à l'exploitation.

Le revenu de la famille moyenne de l'Office est supérieur de 35% à celui d'une famille de la zone traditionnelle et est plus fortement monétarisé.

Délégué au Paysannat, Rémy MADIER se livre ainsi en 1958/59 à des études poussées pour évaluer la solvabilité des paysans et le pourcentage d'arriéré des dettes qui pourrait leur être réclamé et faire rentrer l'Office dans ses fonds¹⁶. La dette totale des paysans de l'Office est en 1959 de 190 millions de francs, le pourcentage irrecouvrable est estimé par Rémy MADIER à 110 millions soit 58% du montant de cette dette (Cf tableau). Le fait majeur est la répartition géographique de cet endettement qui touche tous les secteurs de l'Office et sa forte progression. Cette dette se répartit en effet au 30/09/58 pour 32% à Niono, 55% à Boky Were¹⁷, 13% à Kourouma. Outre le montant irrecouvrable, 14% de ce montant est qualifié de "douteux". Quant aux possibilités de remboursement sur les 108 villages de l'Office seuls 19 n'ont pas de colons endettés ; 2450 familles (soit 66% des familles de l'Office) sont endettées sur un total de 3718 familles. La dette grave est multipliée par 5 de 1956 à 1960.

Cet endettement représente à compter de 1958 un arriéré d'un an de redevance et un ratio par tête de 5469 F soit l'équivalent de 390 kg de paddy ou encore de 160 kg de coton. La difficulté majeure réside dans ce que cet endettement n'est pas uniformément réparti et certains colons sont endettés selon MADIER pour plus d'un an de récolte.

Les causes de cet endettement apparaissent multiples. Indépendamment des facteurs que recense MADIER - taille de la famille, densité de peuplement, race, ancienneté à l'Office - deux éléments apparaissent déterminants :

1) les colons ont fait les frais des choix techniques de l'Office - mécanisation, coton - et ils les ont autant plus

16 R. MADIER - Graphiques des budgets moyens des colons pour servir de barème d'évaluation de la solvabilité des ressortissants de l'ON en fonction des charges et produits de leur exploitation 23/08/1958 8 pages Ségou

17 La MISES signale pour l'année 1957 - sur un échantillon de 111 familles de colons l'existence et l'aggravation d'un endettement moyen - 27100 F par famille en début de campagne, 39300 FCFA en fin de campagne - 68% des familles de Kokry sont endettées en 1957 dont 54% pour plus de 60000 F ; de même que 80% des familles de Niono (19% pour plus de 60000 F). La proportion de dette importante (plus de 60000 FCFA) progresse dans les deux zones - de 50% à Kokry, multiplication par 2,5 à Niono (MISES - Enquête budgétaire dans le delta central nigérien) 1961 (p.44, 45)

subi qu'ils leur ont été imposé par l'encadrement et des méthodes autoritaires. R. MADIER attribut ainsi la hausse de l'endettement à 70% à la mécanisation et à 30% à la culture du coton¹⁸.

ENDETTEMENT AU 30/09/1958				
MILLIONS DE FCFA	DETTES TOTALES	DETTES IRRECOUVRABLES	%	M
1956	95	23	24	128
1957	112	55	49	135
1958	144	85	59	150
1959	190	110	58	158
1960	-	120	-	

M = montant des redevances versées par les colons

source : R. MADIER - Etude de l'endettement des colons du 30/09/1958 au 31/05/1959 - Division Paysannat - Office du Niger 28/07/1959 (20 pages)
 R. MADIER - Le colonat de l'Office en 1960 (p.4)
 Y. PHILIPPE - Aperçu sur les comptes - Supplément au Bulletin de l'Office N° 1 1960

2) le souci de rigueur gestionnaire a imputé au colon le règlement de tous les frais de premier établissement (équipement, nourriture ...) auparavant attribués gratuitement¹⁹.

Face à la montée de cet endettement les propositions de l'Office en appellent à plus de rigueur. R. MADIER en soulignant la responsabilité paysanne : "51% des colons ne portent pas la responsabilité de l'intégralité de la dette, par contre il est certain que la plupart aurait pu payer au jour le jour les redevances et les charges d'exploitation"²⁰ - propose cependant en 1959 un plan d'apurement : éviction des éléments non productifs (fainéants, alcooliques, mauvaises têtes ou démographiquement faibles soit environ 100 familles), re-

18 R. MADIER - LE colonat de l'Office en 1960 (p.5)

19 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.8)

20 R. MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.27)

distribution des familles (déplacements, concentration), responsabilisation collective via les associations, barème de remboursement de 80% à rembourser sur base collective déterminée par ces associations (avec droit de main mise sur les récoltes)²¹. Ce redressement s'impose d'autant que les relations avec les colons subissent une forte détérioration signalée par le délégué lui-même et dont les causes sont économiques : "Ils sont venus [les colons] de gré ou non à l'Office du Niger pour gagner quelque chose, ou profiter, en faire étalage et n'avoir pas la honte. Les bonnes récoltes des premières années leur ont souvent donné des habitudes de prodiguabilité difficiles à prendre en période de vaches maigres"²². L'opposition est ouverte - refus de la culture du coton à Niono et à Kourouma (Cf partie sur intensification) - mais le plus souvent passive : négligence dans l'exécution des travaux, ventes clandestines, développement des cultures parallèles, priorité au vivrier, refus de l'intensification ... toute une batterie de comportements "adaptés" contre laquelle l'encadrement lutte difficilement sinon par un renforcement de l'autoritarisme. Cette résistance passive est particulièrement nette en ce qui concerne les cultures hors casiers dont l'apport financier est faible mais l'apport vivrier incontestable. La Mission d'Information Statistique et d'Etude du Soudan estime ces superficies à 11000 ha en 1957/58²³. L'Office en recense officiellement (hors casiers déclarés dans les périmètres villageois) 8862 ha²⁴ soit une différence de plus de 2000 ha. L'existence de ces derniers est cependant connu puisque MADIER précise en 1959 : "Cette année les colons de Niono cultivaient du mil hors casiers à 20 kms de leur village et faisaient pousser du coton dans le fala

21 R. MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.9, 10)

22 R. MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.9, 11)

23 La Mises estime en 1958 la superficie cultivée par tête à l'Office en moyenne à 1, 11 ha à Niono, 1,23 à Molodo, 1,18 à Kokry. Les hors casiers en représentent 6% à Kokry, 19% à Molodo et 12% à Niono, soit de 0,07 ha à 0,23 ha par habitant, 11000 ha en 1957/58. Source : Mises Enquête agricole dans le delta central nigérien Juillet 1959 100 pages (p.48, 97)

24 ON - Service de l'exploitation - Compte rendu de la campagne agricole 1957/58 (sans page)

(et du fort beau selon l'instructeur). Nos gens ne sont donc pas rebutés par le travail"²⁵.

L'incapacité de l'Office demeure cependant totale, en dehors des propositions de MADIER, de remédier au malaise ambiant - revalorisation des prix au producteur (coton), remise des dettes, fixation de la redevance, réexamen complet des conditions de production et d'affectation du produit et la Direction en réfère aux autorités locales : "entre les intérêts contradictoires des colons, des salariés de l'Office et des consommateurs de riz, il faut un arbitre qui ne peut être que le gouvernement local. Cela nécessite des options courageuses et qui peuvent être impopulaires. [...] Mais l'absence d'arbitrage aurait des conséquences politiques et sociales infiniment plus graves"²⁶.

25 R. MADIER - Etude pour la collectivisation de la culture du coton 1959 (p.11)

26 ON/DG - Etude des problèmes d'organisation et de financement 1958 (p.17)

Chapitre 18 - L'Office du Niger: une entreprise présentable?

L'Office du Niger cultive en 1958/59 18% des superficies en riz du Soudan et produit 31% du riz du pays. Sa production de coton graine représente 51% de celle du Soudan pour 20% des superficies cultivées¹.

Si la production de riz reste quasiment stable de 1956 à 1960 (+ 10%), celle du coton progresse sous la forte pression de l'encadrement de près de 65%. Cette production collectée à 65% (riz) et 81% (coton) est transformée pour être commercialisée.

Avec un chiffre d'affaires de 700 millions en 1957, un milliard en 1959, l'Office réalise en 1958/59 57% des exportations de coton du Soudan, exporté 24000 tonnes de riz à destination de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et des villes du Soudan. Les ventes s'élèvent en 1960/61 à 19441 t de riz (dont 12000 en Côte d'Ivoire), 1254 t de coton fibre (dont 1017 t à l'extérieur)². Parallèlement à ces exportations l'entreprise fait vivre 100000 personnes.

Le souci gestionnaire de rigueur financière qui prévaut sur l'ensemble de la période 1956-1960 se traduit en 1960 par le quasi équilibre du compte de pertes et profits - 5 millions de pertes en 1958/59 contre 210 millions en 1955/56. Le rétablissement des comptes résulte d'une stricte politique d'économie plus que d'un accroissement des recettes, avec notamment :

- une réforme comptable et une réorganisation administrative en 1956.
- des fortes réductions de personnel - 9250 salariés en 1956/57 5182 en Avril 1959³ - insuffisantes selon la direction

1 G. BRASSEUR - La République du Mali 1961 (p.22, 24)

2 G. BRASSEUR - La République du Mali 1961 (p.19)

3 ON/DG - Etude des problèmes de financement et d'organisation 1958 (p.10)

- une forte pression sur le paysannat en vue de faire rentrer la production et l'allégement de certaines activités (approvisionnement, ateliers, mécanisation).

Ce premier bilan apparemment positif présente cependant différentes contre parties.

* l'évaluation des investissements réalisés à l'Office de 1956/57 à 1960/61 fait apparaître un montant de 3,5 milliards de francs financés exclusivement sur fonds public et en chute régulière à l'approche de l'indépendance. La réduction des crédits de la métropole empêche nous l'avons vu la réalisation du programme d'aménagement initialement programmé. Malgré tous les efforts de l'Office en vue d'augmenter les rendements, la rentabilité des investissements restent faible (de l'ordre de 10%) pour un coût d'aménagement de 300000 FCFA à l'hectare (240000 F hors culture intensive). Nous avons vu par ailleurs que les charges perçues par l'Office, ne couvrent qu'imparfaitement les frais occasionnés par l'exploitation sans parler du surplus de prélèvement nécessaire à la couverture d'un hypothétique amortissement des aménagements. Les notions de gains "sociaux" induits par l'Office - recettes douanières sur les importations, salaires versés, consommation indirecte - apparaissent hors des préoccupations gestionnaires de la Direction (rentabilité, productivité) alors que des aménagements moins onéreux (maîtrise partielle de l'eau) voit le jour dans la vallée du Niger et que la culture sèche du coton se développe dans la pays.

4 OM - Réévaluation des dépenses "irrigation du Niger" Bulletin de l'Office 07/07/1961 1 page
5 Pour la campagne 1959/60 les dépenses d'aménagement se décomposent de la façon suivante, (à l'ha aménagé)

* défrichage, planage	85000
* réseaux hydrauliques	67000
* équipements agricole	47000
* frais généraux	45000
* divers imprévus	25000
* total	269000

on peut conclure que 56% de l'investissement va aux aménagements proprement dit, cependant que le complément est consacré aux équipements. source : GUILLAUME les aménagement hydroagricoles de la vallée du Niger 1960 (p.317)

* l'équilibre des comptes est atteint en fin de période, mais hors investissements (amortissement des aménagements) et sans tenir compte des arriérés d'amortissement. Si l'on inclut ces derniers, les pertes de l'Office progressent de 52% de 1956 à 1960 - 395 millions de pertes en 1955/56, 603 en 1958/59⁶. De 1956 à 1959 l'exploitation réalise certes un redressement notoire mais c'est au prix d'une réduction de l'entretien du capital, du non renouvellement de l'équipement, d'expédients financiers. L'assainissement réel de la situation nécessiterait selon la Direction une injection de 1,2 milliards de capital supplémentaire⁷ et lui fait dire aussi en 1958 : "A moins d'un changement radical de structure et d'orientation, l'Office ne peut espérer réaliser un jour les bénéfices indispensables à l'application d'une politique d'autofinancement et ne peut prétendre qu'à l'équilibre de son exploitation. Certains pensent même que cet, équilibre ne pourra jamais être atteint. Ils en voient la preuve dans le déficit chronique qui a affecté jusqu'ici le compte d'exploitation"⁸

* les conditions d'exploitation demeurent en deçà des objectifs et les relations paysans-Office se détériorent. La période 1956-61 marque en effet au plan technique le blocage de différentes politiques mises en oeuvre dès les années 1950 : échec de la politique de motorisation intégrale - le CRM de Molodo est déficitaire dès 1957, sa fermeture est décidée en 1960; échec de la politique de mécanisation sélective dont le coût élevé répercuté sur les colons se traduit par un endettement croissant ; échec de l'assolement riz-coton imposé jusqu'en 1958 par la direction aux colons récalcitrants; échec de la culture du coton en général imposé également à laquelle les paysans substituent la culture du riz ; fortes difficultés enfin avec les "cultures intensives" qui comme les tentatives précédentes se heurtent à l'hostilité déclarée du monde pay-

6 ON/DG - Aperçu sur les comptes 1960 (sans pagination)

7 ON/DG - Aperçu sur les comptes 1960 (conclusion)

8 ON/DG - Etude des problèmes de financement et d'organisation 1958 (p.3)

san, et à des limites économiques évidentes (trop faible rémunération du travail).

L'échec de l'intensification cotonnière confirmé par un expert extérieur M. GUILLAUME est patent : "Une constatation cruelle et accablante se dégage de l'analyse - l'intensification se dévore elle même dans la plupart des cas et ne laisse que des miettes à l'exploitant. On conçoit qu'ils la considèrent comme une mécanique compliquée superposée à leur propre exploitation, qui ne les concerne fort peu et ne suscite qu'un intérêt de curiosité teintée parfois d'inquiétude. En introduisant largement l'exploitation dans le courant des échanges, elle rend plus perceptible les servitudes économiques d'hinterland qui pèsent sur le Soudan"

A ces problèmes spécifiques s'ajoute la tendance au glissement vers l'extensivité amorcé durant les périodes précédentes qui va à l'encontre de l'objectif d'intensification affiché et une détérioration des résultats d'exploitation (Cf tableau).

L'augmentation de la production résulte de la croissance des superficies cultivées plus que par l'amélioration des rendements qui connaissent en fin de période un tassement (exception faite en 1960/61 pour le coton). La superficie cultivée par tête se stabilise autour de 0,80 ha. La croissance de l'équipement est moins rapide que celles des superficies, accentuant les faiblesses du taux d'équipement. La productivité baisse - production par tête de 1,68 tonne de riz en 1954/55, 1,43 en 1960/61, stabilité pour le coton ce qui explique les difficultés d'équilibre que connaît l'organisme. Cette évolution conjuguée à l'évolution des prix, à la détérioration de la situation matérielle des colons, explique le mécontentement paysan général malgré les avantages d'une politique sociale toujours exceptionnelle.

OFFICE DU NIGER - PARAMETRES D'EXPLOITATION 1960/61	
	DELTA CENTRAL
1/ TAUX D'UTILISATION DES AMENAGEMENTS	
SURFACES CULTIVEES (RIZ + COTON)/SURFACES AMENAGEES	80 %
SURFACES ABANDONNEES (DONT JACHERES) (ha)	9181/7272
2/ TAUX DE PEUPEMENT (ha)	
SURFACES AMENAGEES/POPULATION TOTALE () EXCLUSION CRM	1,33 (1,15)
SURFACES CULTIVEES (RIZ+COTON)/PT () EXCLUSION CRM	1,03 (0,81)
SURFACES CULTIVEES (VIVRIER)/PT	0,19
3/ TAUX D'EQUIPEMENT (ha)	
SURFACES CULTIVEES (RIZ + COTON)/ATTELAGE - CRM	6,26 (5,81)
SURFACES CULTIVEES - CRM/CHARRUE	9,03 (7,16)
4/ PRODUCTION - RENDEMENT	
RIZ	53 025 t
	=
	1,764 ha
COTON	5120 - 0,886

source : calculs réalisés à partir des données, disponibles dans les tableaux du chapitre.

L'Office de par son infrastructure médicale apparaît en effet comme une exception au Soudan. Il dispose en 1960 d'un service de santé doté de 5 médecins, 3 sages femmes, 59 infirmiers, 80 agents, d'1 hôpital, 5 dispensaires et 4 maternités, de postes de secours dans tous les villages; d'un budget de 50 millions CFA. Ce service assure la couverture médicale des colons et du personnel* (médicaments gratuits, vaccinations ; formation de personnels locaux, 1 médecin pour 8600 personnes. Cette bonne couverture médicale assure un taux d'accroissement naturel de 2,2% en 1960 contre 1,5% dans le reste du pays.

10 R. MADIER L'Office du Niger en 1960 (p.15)

Cet acquis est cependant remis en cause par la préoccupation gestionnaire de la Direction qui entend réduire les missions de service public pour lesquelles elle n'est pas correctement rétribuée. La Direction affirme en 1958 - "Considéré comme une simple entreprise l'Office du Niger ne devrait assurer que la médecine du travail à ses salariés et réduire de ce fait de plus de 70% ses activités sociales [...]. On estime en effet que sur 50 millions de dépenses de fonctionnement, 37 relèvent de l'assistance médicale gratuite et 13 seulement de la médecine du travail [...]. La seule solution valable consiste donc à obtenir l'attribution soit du territoire, soit de la Fédération d'une subvention annuelle"¹¹.

Si au moment de son transfert aux autorités maliennes et du fait de réalisations gestionnaires de la Direction l'Office du Niger est pour reprendre Rémy MADIER "une entreprise présentable avec ses problèmes et ses vertus propres mais sans particularisme outrancier, vivant la même vie que le pays [...] intégrée à la nation"¹², les problèmes n'en demeurent pas moins. Ces problèmes pourraient être résolus par la naissance d'un sentiment national, la conscience de l'intérêt supérieur du pays qui produiraient selon MADIER^{plus} "les exhortations à la bonne entente et à la productivité"¹³. Mais indépendamment de ce contexte nouveau les problèmes d'intérêt et de statut demeurent entiers. "Le minimum suppose un accord et une participation de tous les éléments d'intervention à tous les échelons c'est-à-dire des paysans et des autres. En conséquence l'Office doit concevoir un statut nouveau qui permettra aux différents groupes de s'exprimer et de s'entendre"¹⁴. L'effort doit en particulier porter selon MADIER sur le colonat "il importe que les structures de base du colonat soient renforcées, développées de manière à ac-

11 ON/DG - Etude des problèmes de financement et d'organisation 1958 (p.2 annexes)

12 R. MADIER - Le trois piliers de l'Office ou les trois i 1960 (p.6)

13 R. MADIER - Le trois piliers de l'Office ou les trois i 1960 (p.7)

14 Rémy MADIER - L'Office du Niger en 1960 (p.36)

croître le rôle des paysans au sein de l'entreprise faute de quoi un sentiment nouveau de frustration se ferait jour et annihilerait les progrès réalisés¹⁵.

Qu'en sera-t-il dans la pratique ? C'est à l'Office indépendant que nous étudierons dans la partie qui suit, qu'il importe de répondre.

15 R. MADIÉ - Le trois piliers de l'Office ou les trois i 1960 (p.7)

CONCLUSION

L'Office du Niger à la veille de l'indépendance

Les objectifs du promoteur de l'Office du Niger - E. BELIME - étaient à l'origine de trois ordres :

- produire du coton en grandes quantités pour satisfaire les besoins de la métropole.
- exploiter un site au potentiel exceptionnel
- assurer la promotion d'une paysannerie africaine d'un type nouveau.

Qu'en est-il en 1960 ? Quel est le degré de réalisation de ces différents objectifs ?

- Le projet BELIME prévoyait de consacrer au coton 53% des superficies aménagées dans le delta et de produire 300000 tonnes de coton graine. En 1956 et après une inflexion progressive des objectifs, le coton est ramené dans les objectifs des différents plans de développement à 32,5% des superficies. Il représente en 1960/61 15% des superficies effectivement cultivées, contre 85% au riz qui l'a progressivement chassé des périmètres. Malgré de multiples expériences techniques - assolements variés et l'appui de la Direction de l'Office, - la production de l'Office n'est en 1960/61 que de 5120 tonnes d'un coton de qualité moyenne, bien en deça des objectifs initiaux. La production de riz dix fois supérieure à celle du coton 55000 t - apparaît tout autant en deça des objectifs du projet initial qui prévoyait de lui consacrer 450 000 hectares, et bien loin en qualité des objectifs envisagés de production de riz à grains longs.
- L'Office dispose en 1960 d'un barrage et de réseaux conçus pour la mise en valeur de 250000 hectares. Les superficies aménagées s'élèvent en 1960/61 à 48000 hectares et les superficies cultivées en 38200 hectares. Malgré la révision

régulière des objectifs de croissance à la baisse (CF tableau), ces derniers se sont pas réalisés.

RAPPEL DES PREVISIONS DE CROISSANCE DE L'OFFICE			
ON SUPERFICIES AMENAGEES ET CULTIVEES	PROJET BELIME 1929	PROJET COMMISSION EQUIPEMENT DES TOM 1947	PROJET OFFICE 1955
OBJECTIFS POUR 1960	510 000 ha CULTIVES EN 25-30 ANS	180 000 ha CULTIVES	60 000 - 70 000 ha *

source : tableau réalisé à partir des tableaux des chapitres précédents

* Objectif ramené à 55 000 HA en 1956

L'aménagement du site devait permettre l'installation de 300 à 400000 personnes. L'Office compte en 1960/61 38321 habitants ce qui représente une densité de 1 habitant à l'hectare mais de 0,80 habitant à l'hectare cultivable (aménagement)

- l'Office devait nourrir l'AOF et assurer l'émergence d'un paysannat prospère de type nouveau. L'Office fournit 24000 tonnes de riz en 1958/59 aux villes du Soudan et de la côte et contribue à la vie de 100000 personnes mais à la même date les besoins en riz du Sénégal et de la Côte d'Ivoire sont de 160000 tonnes de riz. L'Office autoconsomme 35% de sa production - (cf courbe production et collecte 1933-61).

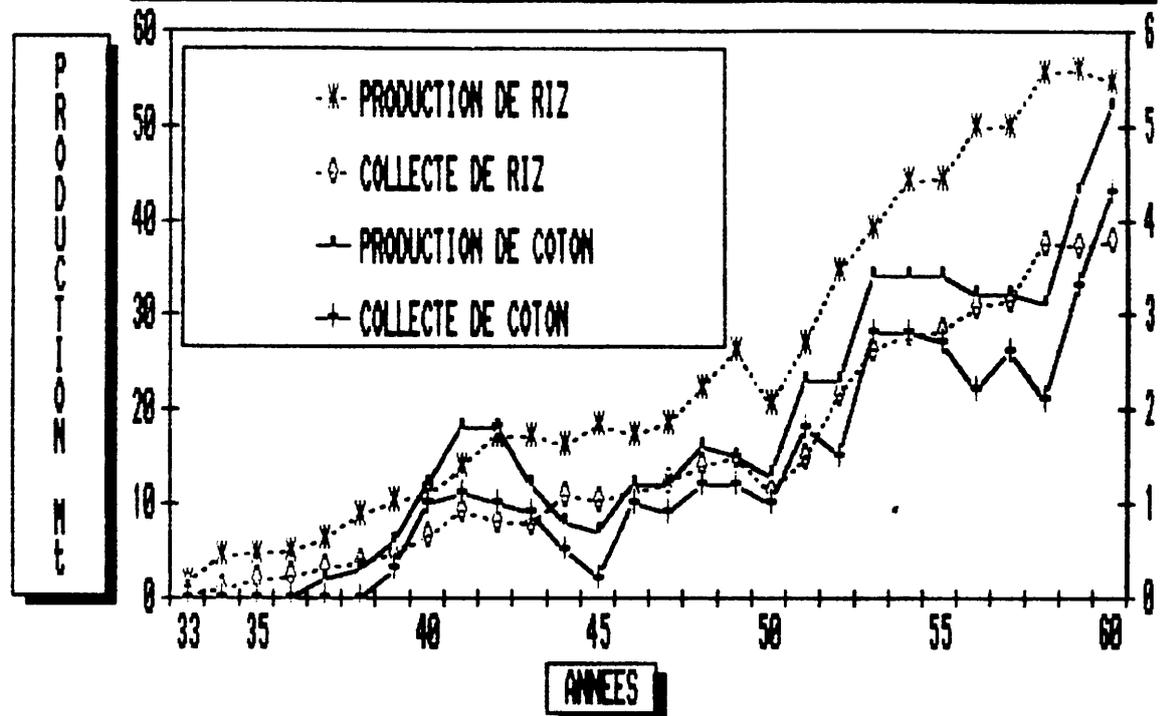
Le paysan de l'Office est techniquement différent de l'agriculteur de zone sèche, mais il vit des conditions difficiles sur les terres irriguées et n'est pas stabilisé.

Comment expliquer ces différents résultats ? Ces derniers peuvent être rattachés à quatre causes principales :

- mauvaise estimation des conditions naturelles (eau, sol, relief) et technique des départ qui s'explique par l'insuffisance des recherches préalables et l'état des

connaissances au moment de la conception du projet¹. Ce dernier est à l'origine très "topographique" et très "hydraulique".

PRODUCTION ET COLLECTE DE RIZ ET DE COTON DELTA CENTRAL ET BAGUINEDA (1933-1961)



Source : Courbe réalisée à partir des tableaux des chapitres précédents.
 Production et collecte de riz : ordonnée de gauche (Millier de tonne).
 Production et collecte de coton : ordonnée de droite (Millier de tonne).

Les études complémentaires menées tout au long de la période réduisent progressivement par leurs conclusions successives, les superficies exploitables à 200000 hectares (1955) puis à 100000 hectares (1960). On est loin des millions d'hectares envisagés. L'impact négatif de conditions naturelles négatives est aggravé par une mise en valeur rapide, hâtive, le manque de moyens - conception défectueuse des réseaux, ignorance du micro-relief - qui résulte aussi d'une appréciation erronée de l'ampleur du travail à réaliser et des financements

¹ "La pédologie est une science récente et les premiers programmes de mise en valeur du Delta Central l'ont précédé" - l'Office du Niger - Note de Présentation Technique Direction Technique Ségou 1960 (p.15)

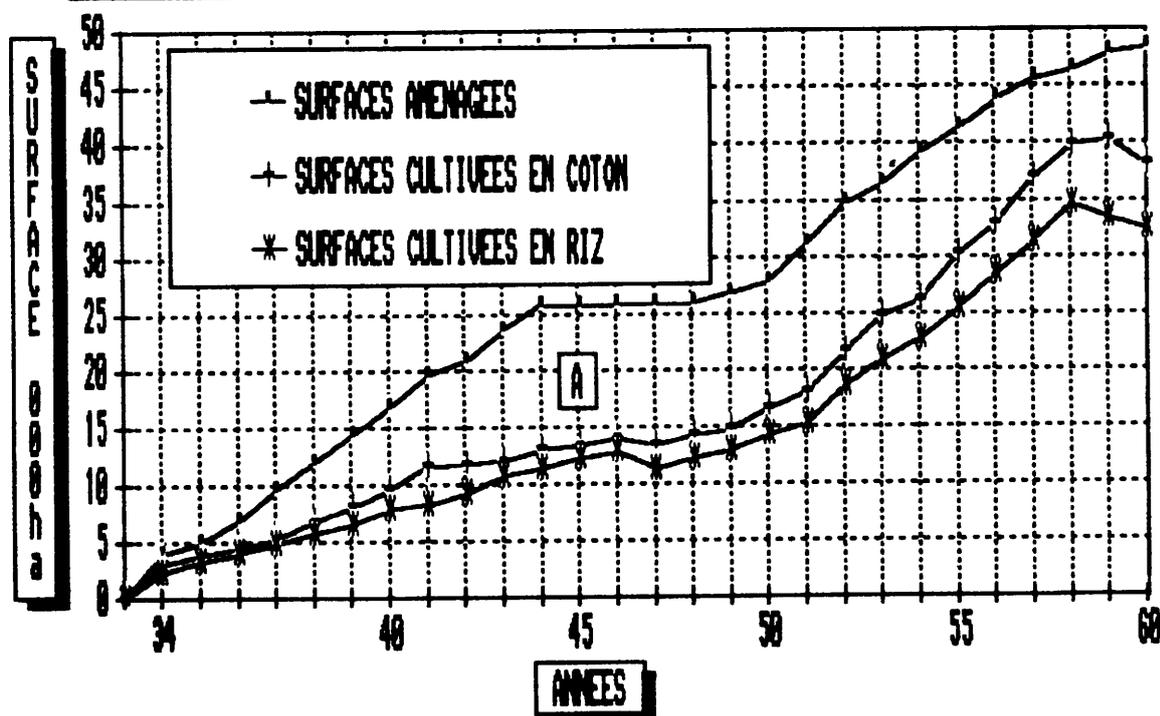
nécessaires. La mésestimation des conditions agronomiques de mise en valeur et des pratiques d'utilisation des aménagements (paysannat) constituent autant de handicaps aux effets cumulatifs. L'infrastructure disponible dès 1948 permet ainsi d'irriguer 250000 hectares mais en l'absence d'un barrage de retenue sur le Haut Niger, les disponibilités réduisent le potentiel cultivable à 100000 hectares.

- **surestimation de l'attrait des terres irriguées sur les populations du Soudan.** Tout le projet repose à l'origine sur des déplacements massifs de population mais le réservoir humain local se révèle rapidement insuffisant (esclavage, razzia, portage) pour permettre des réalisations - conformes aux vœux des techniciens. Après l'abandon des méthodes de recrutement coercitives utilisées jusqu'en 1947, la population installée progresse au rythme des politiques de séduction développées par la Direction et des conditions climatiques du Soudan (années de sécheresse) mais en aucun cas au rythme initialement escompté - 325000 personnes recrutées en 25-30 ans. A l'hypothèse initiale qui postulait la disponibilité totale des populations et l'alignement des recrutements sur le rythme de la mise en valeur technique (aménagement) succède très rapidement au grè des expériences, le constat inverse. Le rythme des aménagements est ramené aux possibilités de recrutement. Il demeurera néanmoins toujours supérieur puisqu'en 1960/61 un quart des superficies aménagées ne sont pas cultivées (cf courbe évolution des surfaces aménagées et cultivées 1934-61). Par la suite, la faiblesse, des recrutements (densité), le refus de l'installation définitive (instabilité), conduiront à la recherche de solutions alternatives et coûteuses - exploitation directe (régie), motorisation - et constitueront autant un obstacle à l'intensification posée comme postulat au démarrage de l'Office (courbe évolution de la population de l'Office 1933-60).

- ignorance et non prise en compte des rationalités paysannes. Le paysan de zone sèche transplanté brutalement en zone irriguée devait dans l'esprit des promoteurs de l'Office se trans-

former rapidement en "petit paysan de la Creuse", âpre au gain et peu économe de sa peine. En pratique cela supposait pour le "colon" recruté par la force, inséré dans un cadre de contrainte (contrat, encadrement policier et autoritaire) affecte d'autorité à la culture de spéculation de rente (colon) un statut très différent de celui de propriétaire indépendant, une capacité technique et une volonté productive qui n'étaient pas les siennes.

EVOLUTION DES SURFACES AMENAGEES ET CULTIVEES (RIZ-COTON) DELTA ET BAGUINEDA (1934-1961)



Source : Courbe réalisée à partir des données des chapitres précédents.

Remarques : Surfaces cultivées = en casiers + hors casiers (riz vivrier, coton sous contrat)

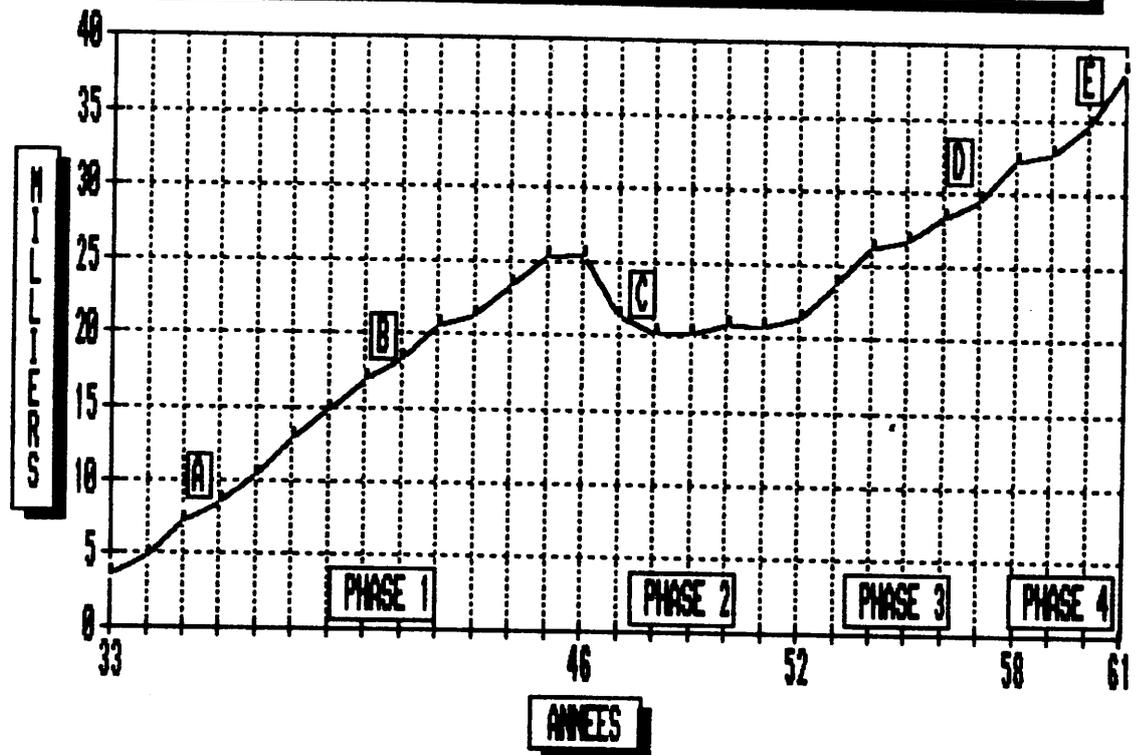
Légende : A - Surfaces non cultivées (jachères, coton, abandon...)

* locataire ou métayer, le paysan se préoccupera peu ou prou de l'entretien du fonds et des terres, de leur mise en

valeur et d'une utilisation rationnelle et raisonnée de la terre et de l'eau.

* sujet passif d'expérience techniques multiples et renouvelées, dénué du droit de donner son avis, le nouveau venu

EVOLUTION DE LA POPULATION DE L'OFFICE DU NIGER (*) (1933-1961)



Source : Courbe réalisée à partir des données sur la politique de recrutement des chapitres précédents.

Remarques : (*) Tous secteurs y compris Baguinéda, Niénébalé.

Légende : A - Intégration des villages riverains.

B - Immigration lointaine.

C - Abandon du centre de Niénébalé.

D - Intégration des villages du pourtour.

E - Abandon du centre de Baguinéda, concentration sur le Delta.

PHASE 1 - Recrutement "FORCES".

PHASE 2 - Départ Mosi, motorisation

PHASE 3 - Reprise du peuplement, Régie,

PHASE 4 - Démotorisation, culture intensive.

- néophyte total en matière de culture attelée ou des techniques de l'irrigation, à qui on laisse de surcroît peu d'opportunités d'apprentissage - a très rapidement le sentiment de travailler pour autrui, d'être une force de travail corvéable à merci, de tout subir et de ne pouvoir jamais s'en sortir. Au sentiment d'extériorité par rapport au lot, s'ajoute celui d'extériorité par rapport à la technique de l'Office. Dans ces conditions comment s'étonner du constat des autorités de l'Office qui reconnaissent les capacités du paysan noir mais imputent tout autant à son comportement l'impossibilité de réaliser l'intégration agriculture élevage et la pratique d'assolements élaborés préconisés depuis l'origine et qui devait être à la base de la réussite technique du projet (culture attelée, fumier, culture fourragères)

* préoccupé de survie et de subsistance, la motivation paysanne pour une forte production de culture, de rente ou de hauts rendements demeurera toujours faible, accentuée par les conditions d'exploitation en vigueur et les conditions de prélèvements - système de prix, rémunération du travail. Le choc des rationalités apparaît net en ce qu'il oppose à la logique productiviste et intensificatrice de l'Office (hauts rendements, rentabilité des investissements), ce que Dominique ZAHAN sociologue de l'Office qualifie de "complexe de nourriture" qui conduit le paysan à concentrer ses efforts sur les cultures vivrières (hors casiers et clandestines du riz, céréales), à adapter strictement ses efforts à la rémunération de sa peine (refus du coton et de l'intensification), à multiplier les sécurités (réclamation de grandes superficies, recherche d'activités hors périmètre Office) d'où fausse déresponsabilisation, multiplication des comportements de résistance passive, réflexe d'auto-défense ignorance des normes de rentabilité, avec pour conséquence logique un renforcement de la contrainte et une logique répressive.

2 cité par A. MAGASA Papa Commandant Paris 1978 (p.122)

- confusion d'objectifs et répercussions techniques. Les objectifs de l'Office apparaissent dès l'origine multiples et variés et dans bien des cas antagoniques : rentabilité ou service public, économique ou social. Dictés par les tutelles ils reflètent les conjonctures politique et l'évolution historique de la métropole et du Soudan. De la logique d'entreprise et de la logique gestionnaire prescrites dès l'origine qui apparaissent progressivement prédominantes - très fortement à compter de 1956 mais mises en oeuvre dès 1946/47 - découlent toute une série de choix techniques - mécanisation, coton (égyptien), assolements complexes, cultures intensives, culture en régie - dont l'échec technique ou économique détériore les comptes de l'entreprise et les revenus du paysannat, accentuant les difficultés mentionnées précédemment.

Compte tenu de ces différents éléments l'Office ne peut réaliser les objectifs qui étaient initialement les siens.

- être un noyau de culture intensive et un centre de haute productivité, la référence de l'Afrique du l'Ouest. Si l'on considère les principaux paramètres d'exploitation on constate une évolution incontestable vers l'intensification (Cf tableau) mais les rendements se stabilisent cependant en fin de période. Alors que la production par tête (riz exclusivement) passe de 430 kg en 1937/38 à 802 kg en 1944/45, pour atteindre 1889 kg en 1954/55 et 1507 kg en 1960/61. Ces rendements apparaissent bien en deçà d'un potentiel moyen estimé par les experts à 2 t de paddy et une tonne de coton à l'hectare (culture non intensive) (Cf courbe évolution des rendements à l'Office 1933-61).

- être une entreprise rentable capable de s'autofinancer. Nous avons vu qu'en 1960 l'Office est une entreprise déficitaire, qui n'amortit pas ses investissements et est marquée par les restrictions budgétaires. Le bilan des investissements réalisés depuis l'origine - 1925 (travaux de recherches préalables

PARAMETRES D'EXPLOITATION OFFICE 1937/38 - 1960/61				
DELTA CENTRAL (REGIES EXCLUES)	1937/1938	1944/1945	1954/1955	1960/1961
1/ TAUX D'UTILISATION DES (%) AMENAGEMENTS	28 %	55 %	67 %	80 %
2/ PEUPEMENT (ha/hab) SURFACES AMENAGEES/POPUL. TOTALE	1,79	1,43	1,4	1,15
S. CULT (RIZ+COTON)/POPUL. TOTALE	0,51	0,64	0,84	0,81
S. CULT (VIVRIER)/POPUL. TOTALE	0,18	0,21	0,36	0,19
3/ TAUX D'EQUIPEMENT (ha) S. CULT (RIZ+COTON)/ATTELAGE	4,20	3,72	4,07	5,81
S. CULT (RIZ+COTON)/CHARRUE	3,87	6,19	6,12	7,16 ha
4/ RENDEMENT (t/ha) RIZ	0,89	1,37	1,95	1,76
COTON	0,56	0,51	0,78 ^e	0,66 (0,88)
5/ PRODUCTION (t) RIZ	1 445	12 454	39 903	53 025
COTON	56	856	3 325	5 120

source : calculs réalisés à partir des tableaux des chapitres précédents.

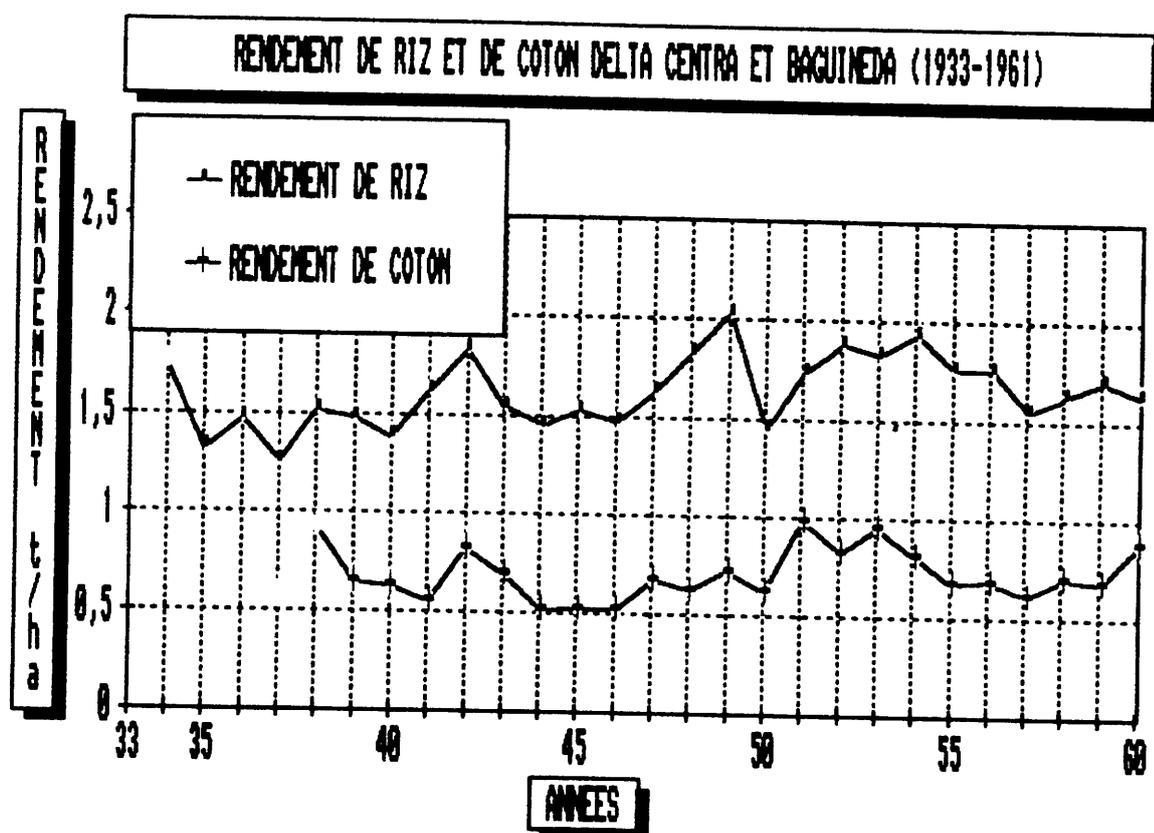
inclus) - fait apparaître un montant de 25 milliards de francs CFA (50 milliards français 1961) dont 24% pour le barrage seul³. Ce montant est considérable. Selon Samir AMIN l'Office mobilise à lui seul, 18% des investissements de la période coloniale, 29% des investissements public, 37% des investissements productifs⁴. Malgré cet effort financier considérable l'entreprise est loin du seuil de rentabilité fixé en 1956 à 200000 hectares cultivées - 70000 ha permettant déjà un semblant d'amortissement⁵. Les superficies aménagées et cultivées représentent en 1960/61 à peine 20% de ce seuil de renta-

3 ON/DG - Réévaluation des dépenses "irrigation du Niger" 07/07/1961 1 page

4 S. AMIN - 3 expériences africaines de développement : le Mali, le Guinée, le Ghana Tiers Monde IEDES PUF 1965 Paris 328 pages (p.44)

5 DG PETER - Un exemple d'assistance technique - l'Office du Niger 01/01/1956 (p.10)

bilité. L'image de l'Office est en 1960/61 celle d'une machinerie administrative vivant au dessus de ses moyens, lourde, dépen- sière, "instrument d'expansion économique de médiocre efficacité" selon M. GUILLAUME⁶, "gouffre à milliards", selon Sa- mir AMIN⁷.



Source : Courbe réalisée à partir des données des chapitres précédents.

- être une centre modèle de prospérité paysanne. Le bilan est tout aussi négatif dans ce domaine. Le délégué MADIER repré- cise en 1958 la teneur de ces objectifs : "Le rêve des promo- teurs de l'Office [est celui] d'une vocation humaine à remplir : faire mieux vivre les paysans noirs, en faire des fermiers du 20ème siècle disposant d'un revenu qui ne soit pas celui

⁶ M GUILLAUME - Les aménagements hydroagricoles de la vallée du Niger 1960 (p.288)

⁷ S. AMIN - L'Afrique du l'Ouest bloquée - Paris 322 pages (p.154)

d'un pays sous développé". L'Office fait certes vivre en 1960 100000 personnes et le revenu moyen est supérieur pour le paysan à celui de son homologue des terres sèches mais le bilan matériel et social reste à nuancer : - 66% des familles paysannes de l'Office sont endettées - (1958), 29% le sont gravement et la dette grave représente 58% de la dette totale, elle même équivalente à près de 20% du chiffres d'affaires de l'entreprise. La situation matérielle du paysannat sur laquelle insistait particulièrement la Direction de l'entreprise est fortement dégradée :

* le bilan social est tout aussi nuancé. Malgré 28 ans d'existence officielle - population non stabilisée, villages de producteur préfabriqués, stéréotypés, sans âmes, sans vie sociale. Ce bilan fait dire à Remy MADIER - Délégué au Paysannat en 1958 : "Le prolétaire est celui qui ne participe pas à la mentalité de la société à laquelle il appartient. Les colons de l'Office sont des prolétaires [...]. Le colon se croit brimé, broyé par un cadre auquel il se sent ou se veut étranger".

Ce bilan extrêmement négatif demande à l'inverse et sur certains points à être quelque peu nuancé :

- l'Office du Niger créé de toute pièce en 1932, produit en 1958/59 31% du riz du Soudan (33,5% des superficies), 51% du coton du pays (20% des superficies), dispose de 51% des capacités des rizeries, de 21% de la puissance électrique installée (hors Bamako), de 16% du parc des véhicules du Soudan. L'existence d'un périmètre à maîtrise totale de l'eau (sécurité) apparaît comme un atout dans un pays sahélien.
- l'agriculture de l'Office est une agriculture moderne (pour le Soudan) même si la réussite technique reste limitée). Les experts de INSEE qualifie l'exploitation de l'Office en 1959 d'exploitation moderne : "D'une façon générale on peut dire que l'exploitation de l'Office représente en progrès certain

8 R. MADIER Délégation du Paysannat - essai de conception générale et d'établissement d'un programme d'organisation des Associations Coopératives agricoles 1958 Ségo 38 pages (p.4)

9 R. MADIER - Organisation des Associations Coopératives Agricoles 1958 (p.6)

sur l'exploitation du secteur traditionnel¹⁰. Elle se caractérise par une plus grande intensification une plus grande spécialisation, le recours à un salariat de type moderne (valets de fermes, manoeuvres qui représentent jusqu'à 30% de la main d'oeuvre disponible et rémunérée en espèces). Ce jugement s'inscrit certes dans le contexte d'une intégration à l'économie marchande, mais il n'en tire pas moins la conclusion d'une adaptation technique incontestable et d'une capacité professionnelle tout aussi évidente.

Indépendamment de ces éléments correcteurs, les conclusions des experts (sociologues, agronomes, statisticiens) rejoignent en 1960 celles de la Direction pour affirmer plus que jamais que la clé de la réussite demeure, le colon, le paysan. Ainsi M. GUILLAUME qui affirme en 1960 : "La principale source d'amélioration de la condition du colon [donc de l'Office] repétons le encore, réside au delà des apports plus ou moins rentables de la technique moderne dans son habilité, son assiduité au travail car il est loin d'épuiser la productivité naturelle des terres et le succès même des artifices techniques d'ailleurs en dépend. Affaire d'enseignement d'une part, de discipline collective ou personnelle de l'autre. Il n'y a pas de miracle de la production ou plus simplement les miracles se paient"¹¹.

C'est à la la manière dont le MALI socialiste indépendant abordera cette question de la motivation paysanne que nous allons maintenant nous consacrer.

10 MISES - Mission CLAIRIN - Service des Statistiques - Enquête Agricoles dans le delta Central Nigérien - R. CAILLOL Juillet 59 100 pages (p.52)

11 M. GUILLAUME - Les aménagements hydro agricoles 1960 (p.319)

CINQUIEME PARTIE - Le Mali socialiste : L'Office du Niger et le kolkozien modèle 1961-1968

La rédaction de cette cinquième, ainsi que celle de la sixième partie qui couvre la même étape chronologique, s'inspire de différentes sources d'information

* Documents extérieurs à l'Office du Niger que l'on peut classer en deux catégories :

1) Les rapports d'experts sur la situation économique et politique du Mali. Font partie de cette catégorie pour la période qui nous intéresse, le document de G. BRASSEUR¹ (1961), Directeur de Recherche à l'ORSTOM, ainsi que celui de W. JONES², expert de la Banque auparavant en fonction auprès du Ministère du Développement rural (1964).

2) Les comptes rendus de réunions, conférences, séminaires, les documents officiels produits par le gouvernement et le parti. Deux documents importants appartiennent à cette catégorie - le Statut des Groupements Coopératifs de l'Office du Niger³ (1964), le rapport de synthèse du premier séminaire national sur la coopération en milieu rural⁴.

A ces sources d'informations s'ajoutent plus précisément tout ce qui concerne l'Office.

- Documents émanants de l'Office proprement dit : dans cette catégorie on peut citer les comptes rendus de deux conférences spéciales sur les problèmes de l'Office du Niger (12 et 13 Décembre 1966, 22 et 23 Mai 1968)⁵ qui se tiennent sous la présidence du chef de l'Etat, mais aussi tous les documents à dif-

1 G. BRASSEUR La République du Mali - Notes et Etudes Documentaires 2739 13/01/1961. La documentation française Paris 68 pages

2 William JONES Planning and Economic Policy Socialist Mali and her neighbors - Washington - Three continents press 1976 442 pages

3 Statut des Groupements Coopératifs de l'Office du Niger - Bulletin de l'Office du Niger - N° 2 1963 30 pages De PONCINS. Rapport de mission sur l'étude des structures d'encadrement de l'Office du Niger. BDPA-CEE Juillet 1964. 2 tomes (122 et 112 pages) (p. 73, 93)

4 URSDA CDR Rapport de synthèse du séminaire national sur la coopération en milieu rural 27 au 30 Mai 68 Ségo 20 pages.

5 Conférences spéciales consacrées aux problèmes de l'Office du Niger 12-13/12/1966 (10 pages) ; 22-23/05/1968 (25 pages) Ségo.

fusion interne ou externe (Rapports d'activité, notes de service, comptes rendu de campagnes agricoles) déjà mentionnés dans les parties précédentes. De ces sources deux remarques peuvent être faites : les documents utilisés paraissent en fin de période (1966-68) et leur périodicité est très irrégulière (notamment pour les rapports d'activité qui ne paraissent plus tous les ans). Nous avons par ailleurs noté une certaine réticence à la fourniture d'informations concernant cette période au centre de documentation de l'Office de Ségou.

- Rapports de mission ou d'étude. Ces derniers apparaissent relativement conséquents pour la période qui nous intéresse. Ils portent sur les conditions techniques et agronomiques du projet - René DUMONT* (1961), JC DE WILDE pour la Banque* (1964) - ; sur l'état de l'encadrement et la nécessité de sa formation - Missions CEEBDPA 1961, 1964, 1966 de Mr RAMBEAUD et DE PONCINS* - ; sur le paysannat et son attitude envers l'Office - Mario JUAN (BDPA ENHEOM 1961*), JM KOLHER* (ORSTOM 1974) ; sur l'économie et la gestion de l'entreprise Office enfin - Guimbala DIAKITE¹¹ (1973).

L'ensemble de ces informations qui ne prétend pas à l'exhaustivité permet de disposer d'une vue complète de l'évolution de l'Office de Septembre à Novembre 1968, des orientations majeures décidées par le nouveau régime et de leurs implications sur la vie de l'entreprise et des paysans.

L'indépendance et les choix politiques du gouvernement malien se traduisent en effet par des changements conséquents pour l'Office même s'ils sont progressivement préparés dès les années 1958. Le fait marquant est l'importance

6 René DUMONT Afrique Noire développement agricole I edes PUF Paris 1961 211 pages

7 JC DE WILDE Mali : L'Office du Niger, Une expérience d'agriculture irriguée dans Expériences et développement agricole en Afrique tropicale t 3 pays divers (p.7 à 71) MAISONNEUVE et LAROSE 1968 Paris

8 RAMBEAUD CEE BDPA comptes rendus de mission de formation à l'Office 26/09-06/10/1961, 18/2-23/3/1966 Paris 45 et 50 pages, DE PONCINS (voir 3)

9 Mario JUAN Etude de quelques problèmes psycho sociologiques à l'Office du Niger 1961 Paris 45 pages.

10 JM KOLHER Les mossi de koïongo et la collectivisation à l'Office du Niger Travaux et Documents Orstom 37, Paris 1974, 65 pages

11 Guimbala DIAKITE L'organisation socio économique de l'Office du Niger ACCT EIB CFG Université de Bordeaux 1973 239 pages

considérable de l'entreprise pour le nouveau régime tant au plan économique qu'au plan politique et l'espoir non moins impatient de résultats et de réalisations. La rupture économique avec la période précédente conduit au rejet du capital d'expériences dégagées durant l'époque antérieure cependant que le nouveau régime insuffle des orientations nouvelles. Il reprend à son compte au nom des principes idéologiques - le socialisme scientifique africain - des expériences dont les résultats négatifs durant la période coloniale ne peuvent être que positifs sous le socialisme malien. A la négation du passé colonial se conjugue ainsi l'affirmation d'une ère de renouveau.

Les objectifs impartis à l'entreprise demeurent cependant identiques sur le fonds à ceux de l'époque antérieure - croître et prospérer - mais pour contribuer où développement de la nation dans un cadre progressiste. L'individu doit s'effacer devant la collectivité, l'Office devant l'Etat et le paysan devant l'Office. Tous doivent contribuer à la construction d'une ère nouvelle.

Cette construction passe en premier lieu par la croissance. Cette dernière est assurée dès 1961/62 par la reprise des aménagements justifiée par l'idéologie de progrès et de conquête des terres neuves. Parallèlement autant le salarié de l'entreprise doit être un salarié socialiste modèle, autant le paysan de l'Office, chargé de la mise en valeur des terres aménagées doit être le modèle progressiste de l'agriculture malienne dans son ensemble. Cette référence au modèle conduit rapidement à l'épuration et l'exclusion des paysans riches et absentéistes (Koulaks). Le statut du paysan évolue cependant peu sur la période sinon par adjonction d'obligations supplémentaires à celles existantes auparavant - culture de champs collectif, intégration dans des villages collectifs. De la propriété des terres longtemps promise, jamais accordée il n'est plus question. Les terres appartiennent désormais à l'ensemble de la nation. Les obligations antérieures par contre demeurent entérinées par le maintien du fait des dispo-

sitions du contrat de colonisation - respect des consignes des représentants de l'Office - renforcées par un encadrement technique toujours présent secondé par les cadres du parti et une organisation coopérative très centralisée.

Nous présenterons successivement dans les chapitres de cette partie : les orientations du gouvernement socialiste dans, l'agriculture et pour l'Office. La conquête de terres neuves qu'elles sous entendent, le statut "nouveau" de paysan socialiste et les tentatives de collectivisation mises en oeuvre.

Chapitre 19 - L'agriculture et le Mali socialiste
--

L'indépendance du Mali est proclamée le 22 Septembre 1960. Le congrès extraordinaire de l'USRDA décide le même jour à Bamako des orientations du pays.

Le président de la nouvelle République Modibo KEITA déclare : "La République du Mali va pouvoir réaliser pleinement ses objectifs politiques, économiques, sociaux et culturels, sur la base d'un véritable socialisme et uniquement en fonction des intérêts des couches défavorisées de la population". Sur le plan économique le congrès "donne mandat impératif à la Direction Politique et au Gouvernement de s'attaquer immédiatement et rigoureusement à la décolonisation économique, d'instituer rapidement des structures économiques nouvelles en renversant et développant les circuits commerciaux dans le cadre d'une planification socialiste fondée sur les réalités africaines, de diriger et contrôler efficacement l'économie du pays par l'Etat qui y prendra une part de plus en plus active, notamment par la mise en place d'un Office National du Commerce Extérieur et l'intensification du secteur coopératif". Les priorités du parti sont également selon le congrès extraordinaire :

- "d'user de tous les moyens pour implanter une infrastructure ferroviaire, routière, fluviale et aérienne conforme aux besoins du pays ;
- d'intensifier la production agricole pour augmenter la consommation intérieure et le potentiel d'exportation ;
- d'user de tous les moyens pour l'implantation d'industries de transformation, afin d'éviter des frais inutilement onéreux ;

1 Cité par G. BRASSEUR - La République du Mali Notes et Etudes Documentaires 2739 du 13/01/1961. La documentation Française Paris 68 pages (p.57 et 58)

- d'accentuer les recherches minières pour faire du Mali un Etat digne de l'Afrique moderne².

Ces priorités sont exprimées dans le cadre du plan.

1/ - L'impératif du plan

Le premier plan quinquennal (1961-65) est adopté par l'Assemblée Nationale le 18 Août 1961.

Conformément aux recommandations du congrès extraordinaire du 22 Septembre, il prévoit:

- 1) le maintien et l'accentuation de l'autosuffisance alimentaire, le développement de l'agriculture commerciale et d'exportation.
- 2) le renforcement des structures industrielles
- 3) le développement d'un fort secteur socialiste public.

Les objectifs assignés sont extrêmement ambitieux : augmentation de la production intérieure de 10% par an, croissance des exportations de 19% par an, taux d'investissements de 28%. Ces investissements sont trois fois ceux réalisés durant les quatre dernières années de la période coloniale. Ce qui fait dire à Gérard BRASSEUR, chercheur de l'ORSTOM : "Pour espérer parvenir à de tels résultats [G. BRASSEUR], il fallait une véritable mobilisation des masses, une discipline implacable et des sacrifices considérables"³.

L'effort demandé à l'agriculture est conséquent. Le pays attend d'elle une forte participation à la croissance de l'économie, au financement des investissements. Elle doit être le cadre privilégié de la transformation révolutionnaire du monde rural.

L'agriculture malienne représente en 1959, 52% du PIB. Elle se caractérise par le faible niveau de développement des forces productives. En 1960, 12% des exploitants du sec-

2 Cité par G. BRASSEUR dans Notes et Etudes Documentaires 4081 à 4083 du 22 Avril 1974. La Documentation Française Paris 120 pages (p.22)

3 G. BRASSEUR - Notes et Etudes Documentaires 4081 à 4083 1974 (p.23)

teur traditionnel disposent d'une charrue; la jachère couvre 76% des superficies cultivées; les céréales occupent 80% des superficies cultivées restantes. Cette agriculture est cependant diversifiée - dans les cultures pratiquées et les productions réalisées - et riche de son bétail. Elle assure et garantit l'autosuffisance et l'équilibre alimentaire en année moyenne (pas de catastrophes naturelles). Elle constitue surtout, la seule base d'accumulation et d'exportation du pays.

Les objectifs du plan sont de moderniser les structures et d'obtenir l'intensification des conditions de production. A cet effet, il prévoit d'y investir 16 milliards de francs CFA - 26% du total des investissements. Ces investissements permettront la conversion à la culture attelée de 100000 exploitations, le renforcement des structures d'encadrement technique, l'aménagement et la mise en culture irriguée de 90000 ha. En contre partie la production agricole devra augmenter de 40% en 5 ans, les recettes d'exportations agricoles devront progresser de 130%. L'effet multiplicateur attendu des investissements est particulièrement élevé. Avec 26% des investissements, l'agriculture doit fournir 55% de l'augmentation de production prévue par le plan (cf tableau).

L'effort demandé à l'agriculture traditionnelle est le plus important puisqu'avec 8,6% du total des investissements, celle-ci doit réaliser 46,5% des augmentations de production. Cette dernière est en outre directement sollicitée puisque c'est du monde rural que doivent provenir pour l'essentiel le complément "d'investissement humain" - 2,3 milliards CFA, 3,6% des investissements (construction non rémunérée de bâtiments, routes etc..) - nécessaire à la bonne réalisation du plan. La réalisation de ces objectifs présupposent une mobilisation politique et civique des masses passant elle même par l'organisation du monde rural.

II/ - La coopérative, outil de construction du socialisme dans le monde rural

L'indépendance est synonyme pour l'agriculture d'organisation économique centralisée qui calque les structures de l'encadrement agricole sur celles de l'encadrement administratif.

L'organisation du monde rural s'appuie sur 2 types d'interventions :

PLAN INITIAL 1961-64 INVESTISSEMENTS ET RAPPORTS			
10° CFA	INVESTISSEMENTS	PRODUCTION ATTENDUE	RAPPORT INVESTISSEMENTS-PRODUCTION
OFFICE DU NIGER	9,6	2,15	4,46
AUTRES PROJETS D'IRRIGATION	1,3	0,5	2,6
AGRICULTURE SECHE	5,5	15	36,6%
TOTAL AGRICULTURE	16,4	17,65	93%
AUTRES DOMAINES (INDUS.;TRANS.)	47,6	14,8	3,23
TOTAL GENERAL	64	32,25	1,98

Source : William JONES - Planning and Economic Policy : socialist Mali and her neighbors - Washington - Three Continent Press 1976 - 442 pages (p.152)

* au niveau de la production, l'appui sur les collectivités rurales et sur le paysannat s'organise selon des voies étatiques (mise en place d'un vaste appareil coopératif socialiste) et par l'intervention directe des services techniques, (encadrement des structures de production et assistance technique)

* par l'organisation d'un cadre structurel d'interventions en amont et en aval de la production - commercialisation, crédit, éducation, animation, planification.

Cette organisation nouvelle se traduit sur le terrain par la multiplication d'échelons d'encadrement - politique, technique, professionnel - aux fonctions complémentaires, qui placent le village et les communautés à la conjonction d'un réseau serré d'encadrement (cf tableau)

1 /L'organisation coopérative est au centre du dispositif d'encadrement. Son origine remonte aux choix politiques des dirigeants soudanais inspirés des modèles de développement israélien (KIBBOUTZ, MOSHAW) et soviétique (KOLKHOZE) et aux années qui précèdent l'indépendance - création des Sociétés Mutuelles de Développement Rural en 1958. Le modèle retenu pour développer le pays est selon J.M. KOHLER, chercheur à l'ORSTOM, inspiré de deux sources : "retour aux valeurs anciennes de l'Afrique et à certaines formes d'organisation correspondantes, bond en avant selon les orientations majeures définies par les promoteurs occidentaux du socialisme"⁴.

La politique coopérative du nouveau régime résulte directement de l'application de ce modèle.

Le premier séminaire national sur la coopération en milieu rural se déroule des 27 au 30 Mai 1968 sous la présidence du secrétaire général de l'USRDA. Ce séminaire qui se tient à une période difficile et à un moment de contestation du régime, rappelle les orientations majeures définies lors du "Congrès historique" du 22 Septembre 1960. "Il s'avère indispensable : - de rappeler l'orientation générale de notre politique agricole : mobiliser les masses paysannes en vue de la transformation et de l'édification socialistes de nos campagnes à un rythme approprié [...].

- de préciser les objectifs qui visent cette transformation et cette édification socialiste: la substitution de la grande exploitation collective moderne à la petite exploitation individuelle ou familiale dispersée et ar-

⁴ Note sur les essais de collectivisation de la production de 1960 à 1968 dans JM KOHLER les Mosi de Kolangotomo et la collectivisation à l'Office du Niger. Travaux et Documents de l'ORSTOM n°37 - ORSTOM Paris 1974 65 pages (p.53)

MALI 1961-1968 - STRUCTURES D'INTERVENTION ET D'ENCADREMENT AGRICOLE						
	ADMINISTRATION	PARTI	COOPERATIVE	ENCADREMENT AGRICOLE		COMMERCE
				TECHNIQUE	FORMATION	
(1) NATION	ASSEMBLEE NATIONALE GOUVERNEMENT	CONGRES BUREAU POLITIQUE	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL SERVICE DE L'ACTION RURALE			SOMIEX (Société Malienn d'Import et d'Export)
			DIR. NTale DE LA COOPERATION	DIR. DU DEVELPpe RURAL		
			CONGRES NTnl CONSEIL SUPREME	SERVICE DE L'AGRI- CULTURE	INSTITUT D'ECONOMIE RURALE	
(6) REGION	ASSEMBLEE REGIONALE GOUVERNEUR et CONSEILLER ECONOMIQUE	SOUS SECTION REGIONALE CONFERENCE SPECIALES COMMIS- SAIRE DELEGUE.	DELEGUE COOPERATIF CONSEIL REGIONAL	DIRECTION REGIONALE DU DEVELOP- PEMENT RURAL	FERME REGIONALE CENTRE APPRENTIS- SAGE AGRI.	---
(42) CERCLE	COMMANDANT DE CERCLE	SECTION BUREAU POLITIQUE CONFERENCE DES CADRES	SOCIETE MUTUELLE DE DEVELOPPEMENT RURAL (SMDR)	SECTEUR DE DEV. RURAL (INGENIEUR)	(CONSEIL- LERS RURaux)	SMDR
(226) ARRONDISSE- MENT	CHEF D'ARRONDISSEMENT	SOUS SECTION BUREAU POLITIQUE	FEDERATION (FP) PRIMAIRE DES GRA	ZONE D'EXPANSION RURALE (TECHNICIEN)	ECOLES SAI- SONNIERES (CAR) CENTRE COOPERATIF D'EDUCATION MODERNISAT' AGRICOLE	---
(2000) GROUPE DE VILLAGES	---	---	GROUPEMENTS RURaux ASSOCIES (GRA)	SECTEUR DE BASE (MONITEUR)	CENTRE D'EX PANSION RURAL (CER) CENTRE COOPERATIF DE PRET DE MATERIEL	---
(10000) VILLAGES	CONSEIL ET CHEF DE VILLAGE	COMITE	GROUPEMENT RURAL DE PRODUCTION ET DE SECOURS MUTUELS (GRPSM)	(AGENT DE VILLAGE) ANIMATEUR	---	---

source : JONES William - Socialist Mali and her neighbors 1976 (p.226)

CHARTIER-MICHELAT - Inde et Mali - La conversion des structures agraires traditionnelles
structures de production moderne - Mai 1972 IREP Grenoble 537 pages (p.277)

riérée, la liquidation des vestiges des rapports capitalistes naissants".

Pour aboutir à un développement socialiste, il est nécessaire de préparer la communauté de base. L'une des étapes nécessaires à cette préparation est la modification des structures existantes par le développement d'un fort secteur coopératif d'Etat, et par la suppression de l'emprise du capital privé sur le monde rural. A l'inverse le développement du secteur coopératif doit se faire à partir des communautés existantes.

Ces communautés occupent une place importante dans la vie du pays. En 1960 70 à 75% de la population vit dans le cadre de la Grande Famille Etendue et cultive 62% des terres arables. 75% des villages disposent de structures d'entre aide traditionnelle (TON). L'économie de subsistance représente de 80 à 85% de la valeur ajoutée de l'agriculture⁵. C'est en s'appuyant sur ce constat que le parti opte pour la collectivisation des campagnes : "La cellule économique de notre société est la grande famille patriarcale élargie. Au niveau du village l'esprit de solidarité et d'entre aide hérité de la commune primitive n'a pas encore disparu".

Ce développement doit cependant tenir compte de l'évolution historique des communautés villageoises. Cette prise en compte sous entend le refus du retour à la communauté primitive jugée anti-progressiste et la purge des communautés existantes des structures féodales et coloniales. S.B. KOUYATE (Ministre du Plan et de l'Economie Rurale) souligne en 1964 cet anti progressisme mais le croit réductible. "La communauté (villageoise) qui de tout temps a existé, malgré les éléments nocifs que le régime colonial a pu introduire doit-être remise sur pied, et au niveau des villages la coopérative intéressera ceux qui vivent ensemble, sont liés par de puissants et très

5 USRDA - Comité National de Défense de la Révolution; Rapport de synthèse du Séminaire National sur la coopération en Milieu Rural 27-30 Mai 1968 Bamako 20 pages (p.2)

6 D'après CHARTIER-MICHELAT - Inde et Mali 1972 (p.228, 231)

7 USRDA-CRD - Rapport du synthèse du séminaire National sur la coopération en milieu rural 1968 (p.3)

anciens liens". Cette tâche de contrôle et d'initiation du mouvement coopératif revient au parti, au programme d'action rurale du gouvernement, dont l'objectif est de réhabiliter le travail et la propriété collective, de procéder à l'éducation des paysans. Elle s'inscrit dans le cadre de la "transformation révolutionnaire du monde rural" (Séminaire National sur la Coopération en milieu rural - Mai 1968).

La loi du 25/01/1963 - "loi portant STATUT GENERAL de la coopération au Mali" - organise l'ensemble du système coopératif. "Les coopératives de la République du Mali sont des organismes collectifs de caractère populaire, créés, administrés et gérés par les travailleurs pour exercer à leur avantage, à leur charge et à leurs risques, les fonctions économiques répondant à leurs besoins communs". La coopérative s'impose à l'Etat par la nécessité de disposer d'un interlocuteur représentatif dans le monde rural : canal d'investissement mais aussi outil de ponction du surplus agricole ; par celle de l'éveil des consciences paysannes au modernisme - briser les freins psychologiques à la modernisation technique - ; par la nécessité enfin de transformer dans un sens socialiste le monde paysan - outil de propagation du socialisme. Idrissa DIARRA, membre du bureau politique de l'USRDA définit ce rôle en ces termes : "Il s'agit non seulement de développer considérablement les forces productives de la nation, mais aussi de transformer au sein de celle-ci les rapports de production de façon à les rendre plus efficaces et plus harmonieuses en leur donnant comme fondement une solidarité effective qui traduit dans les faits la formule : un pour tous, tous pour un. Un des aspects de cette transformation sera la socialisation de l'agriculture qui demeure de loin, le secteur le plus important de notre économie [...]. Le problème du fonctionnement des coopératives rurales [...] est le problème fondamental sur lequel repose toute notre action

8 Seydou Badian KOUYATE Les dirigeants africains face à leur peuple Maspero 1964 140 pages

9 Loi du 25/01/1963 Titre premier "Principes généraux de la coopérative" dans Bulletin de l'Office du Niger N° 2 - 1963 pas de pagination (p.1)

de libéralisation économique et d'implantation de structures socialistes. Les coopératives rurales ont de multiples rôles à jouer et ce n'est que par leur intermédiaire que certains problèmes non résolus pourront trouver peu à peu une solution définitive¹⁰.

Les structures coopératives s'organisent au niveau local, en quatre échelons - village, groupe de villages, arrondissement, cercle (cf tableau) dont deux seront supprimés en fin de période - les GRA et les SMDR - et au niveau national en Conseil National de Coopération (Mai 68).

L'échelon coopératif de base, est au niveau village, le Groupement Rural de Production et de Secours Mutuel (GRPSM). Ce dernier, qualifié de "coopérative très simplifiée et polyvalente" rassemble de la population du village, (âgée de plus de 18 ans), qui constitue l'Assemblée Générale. Le GRPSM est administré par un conseil d'administration, (souvent le conseil du village) et présidé par le chef du village (nommé par le commandant de cercle). Le conseil fixe la part sociale et assure la direction sous contrôle de l'Assemblée Générale.

Le GRPSM a pour objectifs :¹¹

1) d'organiser le travail en commun, d'entretenir un champ collectif dont le produit lui revient. La terre garde cependant son statut (propriété "communale", privée de la grande famille ou villageoise) et les instruments de travail restent propriété privée. La collectivisation progressive des moyens de production est cependant prévue.

2) d'améliorer les méthodes de travail et de favoriser l'équipement des membres, par le cautionnement mutuel et la garantie apportée aux prêts du gouvernement, (capital du groupement déposé à la Banque de Développement du Mali, caution aux prêts accordés par la Caisse Nationale de Crédit

10 La restauration de la production sur une base socialiste : une tâche de première importance S a i - Bulletin de l'Office du Niger N° 2 1963 3 pages (p.1)

11 La République du Mali - Notes et Etudes Documentaires 2739/1961 (p.20)

Agricole puis le service de Crédit Agricole et d'Équipement Rural créée en 1964).

3) d'assurer l'écoulement et la commercialisation de la production agricole au prix garanti et fixé, ainsi que l'approvisionnement en biens d'équipement et de consommation de la collectivité auprès des sociétés d'état spécialisées.

4) de jouer un rôle d'assistance sociale : amélioration de l'hygiène du village, aide aux sinistrés et aux indigents, mais aussi encouragement des manifestations folkloriques, réalisation de projets d'intérêt général...

Les moyens dont il dispose pour réaliser ses objectifs sont le produit du champ collectif, les parts sociales des adhérents et l'assistance technique de l'animateur rural - un volontaire choisit par les habitants pour son dynamisme, son esprit progressiste, son ascendant sur ses pairs qui bénéficie d'une formation en école saisonnière (le délégué du GRPSM).

L'action du GRPSM est facilitée et relayée par les niveaux coopératifs supérieurs : les Groupements Ruraux Associés (GRA, niveau 3 à 6 villages) chargés des travaux d'intérêt commun dépassant le cadre du village (utilisation de l'investissement humain), disposant théoriquement de moyens de transport et de stockage (ressources des droits sur la commercialisation) et par les Fédérations Primaires de Groupements Ruraux (FP, niveau arrondissement), jusqu'au niveau supérieur de la Société Mutuelle de Développement Rural, (SMDR, niveau cercle) qui apparaît comme l'interlocuteur principal des sociétés et des organismes d'Etat. Les sociétés d'Etat - Société Malienne d'Importation et d'Exportation créée le 20/10/1961, chargée du monopole de collecte à prix garanti et d'exportation des productions agricoles hors céréales ; Office des Céréales puis Office des Productions Agricoles du Mali, créée en 1965, chargé des mêmes fonctions pour les céréales, effectuent leurs achats au niveau des villages - magasin de GRPSM - par l'intermédiaire de la SMDR. Cette dernière est en outre l'interlocuteur de la Somiex pour

l'approvisionnement en biens de consommation (11 produits de base) et du SCAER pour les fournitures de semences et de matériel agricole... La SMDR gère à la Caisse Primaire de Crédit Agricole... Outre ses fonctions commerciales, financières et logistiques, la SMDR est chargée de participer à la préparation des projets de développement de la région (en liaison avec l'administration), au Fonds Territorial d'Action Economique. Elle assure le relais des directives du plan et du parti.

Pour mener à bien l'ensemble des tâches qui leur reviennent, les organismes coopératifs sont étroitement encadrés par l'administration, ses services techniques, et sur le plan politique, par le parti.

2/ L'animation rurale est considérée par le nouveau régime comme fondamentale. Son objectif premier est la modernisation de l'agriculture. Elle associe étroitement les organismes d'encadrement et de formation agricole et les coopératives.

Les organismes d'encadrement agricole voient leur organisation calquée sur celle des organismes d'encadrement administratif. L'encadreur agricole intervient à tous niveaux (moniteur, conducteur, ingénieur, secteur de base, zone d'expansion, secteur de développement) comme l'adjoint technique du chef de circonscription administrative technique. Tous les échelons d'encadrement agricole sont occupés par des agents de l'Etat - excepté, le niveau village où la vulgarisation est assurée par le délégué du GRPSM. L'encadrement outre sa fonction technique participe au contrôle des échelons coopératifs - prise en charge des fonctions économiques, délégation permanente - et assure la direction des organismes de formation - école saisonnière, centre coopératif d'Education - d'où sont issus les agents de villages.

Le parti enfin, constitue le dernier élément de la structure d'encadrement du monde rural. Il assure cette fonction par le biais de ses comités et de par les organisations parallèles qu'il a contribué à mettre en place : organisation de jeunes et de femmes aux fonctions sociales (éduca-

tion, alphabétisation), économiques (travaux d'intérêt général, construction) et idéologiques (formation de pionniers, brigade de vigilance etc...). En 1964 tous les villages disposent d'un comité du parti. Tous les villageois sont membres. Le comité a pour objectif, de veiller au respect des directives du plan, d'oeuvrer pour la modernisation technique, d'assurer les progrès du socialisme (champ collectif, travail en commun...).

Le Séminaire National de 1968 rappelle le rôle du parti "la grande exploitation collective moderne mettra fin au nomadisme agricole et permettra l'institution d'un système national d'assolement et la nécessaire association agriculture-élevage [...]. C'est en s'appuyant sur cette donnée de base que le parti a engagé la lutte pour la collectivisation des campagnes"¹². Les GRPSM relais du parti jouent un rôle moteur dans cette évolution et à deux niveaux:

- dans la mise en place des champs collectifs et des brigades de travail en commun,
- dans la réalisation des investissements humains tel que les qualifie le plan.

Le 30/09/1961 Mobido KEITA appelle à la création dans les cinq ans à venir d'1 ha de champ collectif par famille paysanne. L'objectif est d'autant plus ambitieux qu'en 1960, 50% des familles paysannes cultivent au plus trois hectares de terre, ce qui situe l'importance des champs collectifs à 15-20% des superficies totales cultivées - 350000 à 400000 hectares en champs collectifs. L'objectif est progressivement ramené à 1 hectare pour 100 personnes, soit 35000 à 40000 ha. Le parti est chargé de faire appliquer cette norme. En 1964, tous les villages disposent d'un champ collectif. Le comité de parti - en liaison avec le GRPSM - fixe pour le champ, les cultures à développer, encourage l'utilisation d'engrais... dirige l'équipe de travail qui fournit collectivement 1 à 2 jours par semaine la main d'oeuvre nécessaire. Ce

¹² USRDA Rapport de Synthèse du Séminaire National sur la Coopération en milieu rural Mai 1968 (p.2)

travail est fournit par les organisations des jeunes (Maliton) qui entrent en conflit avec les institutions traditionnelles d'entre aide (TON traditionnel) déjà existantes et qu'elles concurrencent. Les champs collectifs et l'équipe d'entre aide doivent servir en priorité à démontrer le bien fondé des techniques et des méthodes nouvelles.

En parallèle à leur travail sur les champs collectifs, les brigades de travail doivent contribuer au développement du pays, au travers des chantiers d'honneur, par la participation à des travaux d'intérêt général (infrastructure, social ...). La loi rend à cet effet le travail obligatoire licite. "Le travail est un devoir pour tout citoyen, mais nul ne peut être contraint à un travail déterminé, sauf le cas d'un service exceptionnel d'intérêt général égal pour tous dans les conditions déterminées par la loi"¹³. A l'instigation du parti le travail obligatoire permet ainsi de réaliser collectivement en 1963/64, 500 classes primaires, 150 dispensaires, des routes, des réseaux d'irrigation...¹⁴

Conformément au modèle proposé et pour faire face aux dix mille villages, aux 400000 chefs d'exploitations, aux 2,5 millions d'agriculteurs que compte le pays en 1960, l'administration disposera fin 1965 de 6 directions régionales de développement rural, de 25 secteurs de développement, de 120 zones d'expansion rurale, de 400 secteurs de base... Elle développera sur le terrain 60 écoles saisonnières, 50 camps du service civique (dépendant du Ministère de la Défense, mais formant de jeunes agriculteurs). En 1962 le pays compte 9758 comités du parti. L'organisation coopérative évolue encore plus rapidement puisqu'en 1967 le pays dispose de 8350 GRPSM

¹³ Préambule de la Constitution de la République du Mali (22 Septembre 1960) cité dans Notes et Etudes Documentaires 2739 La république du Mali - 1961 (p.13 et 59). "Dans un pays socialiste les travaux d'investissements humains constituent un apport volontaire du peuple à l'effort commun pour l'édification d'une société meilleure [...] loin de constituer une pratique nouvelle, ils reprennent sous une forme moderne les anciennes traditions communautaires de notre peuple. Séminaire National du Développement de la république du Mali 14-16/12/1963. Bulletin de l'Office du Niger, 1963 3 pages (p 4)

¹⁴ William JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.226)

(3000 en 62), de 526 GRA, 226 FP, 41 SMDR. Cette évolution est couronnée par la mise en place en 1967 d'une Direction Nationale de la Coopération.

Cette organisation des institutions d'encadrement du monde rural évolue peu jusqu'en Mai 1968 où un Comité Révolutionnaire de Base (CRB) se substitue au niveau du village à l'ancien comité du parti et au conseil de village et assume le pouvoir administratif et de contrôle du GRPSM. Cette centralisation accrue s'accompagne d'un raidissement politique incontestable. "Il ne doit pas exister pour le militant d'autre humanisme que celui du parti"¹⁵. Le GRPSM, responsable devant le CRB, voit son évolution accélérée vers "la forme supérieure de coopérative de production à caractère socialiste". Les fédérations primaires deviennent les fédérations de Groupements Ruraux et sont contrôlés par le parti. GRA et SMDR sont supprimées.

Précisons enfin que l'organisation très centralisée et très étatisée de l'encadrement du monde rural et en particulier du mouvement coopératif - par "la lutte contre l'usure et le mercantilisme et la suppression des intermédiaires qu'elle provoque" - doit permettre au gouvernement de mener une politique de prix à la production agricole, adaptés aux contraintes financières de l'Etat (mobilisation du surplus maximum par les sociétés de commercialisation) et à l'obligation d'approvisionnement des citoyens, à des prix peu onéreux. En conformité avec ce principe le gouvernement réduit en Janvier 1961 les prix à la production agricole de 25%¹⁶.

Les orientations prônées au plan national et dans l'agriculture sont répercutés de façon directe sur l'Office du Niger. Ce dernier se voit fixé de objectifs très ambitieux et doit être le cadre privilégié et exemplaire de la transformation révolutionnaire du monde rural.

15 USRDA Rapport de Synthèse du Séminaire National sur la coopération - Mai 1968 (p.4)

16 William JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.301)

Chapitre 20 - L'Office : champ privilégié d'expérimentation du socialisme

Le 19 Mai 1961 l'Office du Niger - selon les propositions de la conférence des 8, 9, 10, 11 Janvier 1955 (Sagou) et les décisions de la convention du 15/05/1961 - est transféré aux autorités maliennes.

Le transfert de propriété s'effectue dans des conditions difficiles. Le litige vient selon Vittorio MORABITO, socio-économiste de la Caisse d'aménagement de la Vallée du Po, de ce que dans les années 1955 les terres de l'Office furent immatriculées au nom de l'Etat Français. De ce fait à l'indépendance les terres auraient dû rester à la France comme une circonscription administrative autonome gérée par une société française type CFDT ou BDPA dans un Soudan indépendant. De plus la puissance coloniale avait envisagée une modification conséquente du statut à l'opposé des conceptions socialistes du nouveau régime (débat à l'Assemblée Nationale - 30/07/1960), que SL TRAORE, Directeur Général de l'Office décrit en ces termes : "Cette importante décision [la convention du 15/05/1961] coupa court aux tentatives neo colonialistes d'en [l'Office] faire une société d'économie mixte ou même une société privée. L'organisme ainsi intégré à la nation allait pouvoir jouer désormais un rôle important dans la construction socialiste du pays en adaptant son organisation aux expériences de l'heure. C'était le résultat de la lutte de notre peuple contre les entreprises de spoliation qui tentaient à soustraire cette belle réalisation de notre patrimoine national". Dans ces conditions "les maliens menacent de faire sauter le pont de Markala si les Français ne partent pas et l'Office conserve la gestion des terres" - la propriété en revenant à l'état malien.

1. SL TRAORE - L'Office du Niger - Organisme Malien - Bulletin de l'Office N° 1 1963 7 pages (p.3)

2. Vittorio MORABITO - L'Office du Niger au Mali - d'hier à aujourd'hui. Journal des Africanistes 1977 Vol 47 t1 p.53 à 83 (p.61)

A ces difficultés de transfert de propriété s'ajoute des problèmes financiers. Le 19/05/1961 au moment où le gouvernement malien en devient propriétaire, l'Office présente un déficit d'exploitation de 276 millions de francs CFA³ - 142 millions pour l'exploitation agricole, 127 pour les activités commerciales, 7 pour les activités industrielles et annexes. Encore ce chiffre est-il contesté et les pratiques comptables de l'Office peu marquées par la rigueur comme le précise MORABITO "Si les pertes sont annulées dans l'exercice 59 (et suivant; cf partie précédent) c'est au prix d'un artifice comptable : l'augmentation des dettes à court terme, des avances et des tirages sur comptes bancaires et postal à découvert (jusqu'à 50% du bilan). De plus les biens immobiliers, les ouvrages et les biens acquis par dotation et dons de la puissance publique sont hors bilan (barrage, routes, réseaux, terres...) jusqu'en 1962. Ils n'ont pas été amortis et les gros travaux de réfection n'ont jamais été réalisés"⁴.

Cette situation financière est aggravée par la politique de restriction de crédits dont l'Office fait l'objet dans les années 1958, en raison des perspectives de retour d'investissements - quasiment nul - que la métropole en attend, et en raison de l'autonomie politique octroyée au territoire. Ce dernier point est cependant marqué par l'exception d'un don - sans accord préalable et politique - de 700 millions⁵ en 1960/61 à la veille de l'indépendance qui ne suffira cependant pas à améliorer les relations entre la France et le Mali. Ce contexte explique le départ difficile des français⁶. Ce départ marque la suppression de l'aide inconditionnelle de 1 milliard de francs CFA que recevait régulièrement l'Office

3 Rapport du Directeur Général à la Conférence Spéciale sur les problèmes de l'Office du Niger - Novembre 1979 Document ronéotypé 31 pages Ségou (p.3). Selon JONES et en opposition avec ce chiffre, le déficit est de 36 millions à l'indépendance pour un chiffre d'affaires des 608 millions CFA - JONES William - Planning and Economic Policy 1976 (p.239, 275)

4 Vittorio MORABITO - L'Office du Niger d'hier à aujourd'hui 1977 (p.62)

5 530 millions de crédit bancaire, 160 millions de crédit Fides Bulletin de l'Office du Niger Sai N° 1 1961 (p.2)

6 Vittorio MORABITO - L'Office du Niger d'hier à aujourd'hui 1977 (p.64)

du Niger colonial. Elle signifie nécessité de réduction du train de vie de l'organisme et de l'assainissement financier.

L'ensemble de ces problèmes financiers est imputable pour les nouvelles autorités de tutelle au comportement des différentes parties, et tout particulièrement à l'attitude de la principale de ces parties les colons-paysans. Les nouvelles autorités reprennent ainsi à leur compte les griefs de la direction de la fin de l'époque coloniale. Ginette PALLIER dans sa thèse constate à propos de l'Office : "les rendements (obtenus) n'ont jamais permis d'amortir les aménagements ni de couvrir entièrement les frais de fonctionnement augmentés par plusieurs tentatives de mécanisation et par l'attitude déplorable de la majorité des paysans qui ont utilisé les services de l'Office sans payer les redevances ou refuser de participer aux travaux d'entretien et d'aménagement. Finalement à la veille de sa remise au gouvernement malien, l'Office du Niger se présente comme un gouffre à crédits. Il ne se maintient que grâce aux subventions. Cependant les paysans qui vivent sur sa zone d'intervention ne se plaignent pas. Ils jouissent d'un revenu monétaire plus élevé que celui des autres agriculteurs". Et la direction de conclure dans un historique de la période : "les paysans sans lesquels l'entreprise n'a pas sa raison d'être, eux aussi (en plus de la puissance colonisatrice et propriétaire) avaient pratiquement mis en cause les fondements de la création de l'Office du Niger - par l'attitude combien négative de certains d'entre eux face à la production".

Les autorités maliennes se trouvent par conséquent à l'indépendance propriétaire d'un outil d'une importance considérable pour l'avenir du pays (35000 agriculteurs, 44500 ha irrigués, 47 000 tonnes de paddy, 6000 tonnes

7 G. Pallier Les problèmes de Développement dans les pays intérieurs de l'Afrique Occidentale; Contributions à l'étude des phénomènes d'enclavement - Doctorat d'Etat en Géographie. Université de Bordeaux 3 - Novembre 1982 2 tomes 1300 pages (p.1174)

8 Rapport du Directeur Général à la conférence spéciale sur les problèmes de l'Office du Niger 1979 (p.2)

de coton graine...), mais aux problèmes - financier, organisationnel, de croissance ... non moins importants.

1/ - L'Office du Niger, champs privilégié d'expérimentation du socialisme

Les objectifs du gouvernement socialiste malien ne diffèrent guère pour l'Office de ceux des dirigeants de l'époque précédente. Il s'agit de faire de l'Office le grenier à riz de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, un modèle de croissance économique, un noyau de diffusion de techniques modernes et de solutions rationnelles de développement. Citons à ce sujet Seydou Badian KOUYATE - Ministre du Plan et de l'Economie Rurale de la République du Mali à l'époque. "A la fin de l'époque coloniale en Afrique, au début de l'ère de l'indépendance et du développement national correspond à l'Office du Niger l'achèvement de la période "incertaine" où l'entreprise cherchait sa voie, et le commencement du temps de la maturité, de la renaissance. Fermant une page nous devons - les entreprises coloniales en offrent rarement l'occasion - rendre hommage à ceux qui ont conçu et réalisé l'oeuvre grandiose entamée voici 30 ans dans le Delta Central du Niger. Regardant vers l'avenir, nous affirmons notre volonté de poursuivre l'aménagement d'ensembles toujours plus vastes, d'étendre les superficies irrigables, d'intensifier et de varier les productions, de développer l'industrie, de nous débarrasser des règles et des conceptions dépassées, de nous tourner résolument vers les solutions rationnelles, modernes et progressistes du développement économique et social. L'Office du Niger autrefois Etat dans l'Etat, désormais parfaitement intégré à la nation, constituera un élément déterminant de l'économie malienne". Cette importance de l'Office et son caractère fondamental pour l'économie du Mali est réaffirmé à maintes reprises par les cadres dirigeants de l'Office et les observateurs extérieurs.

D. AW, chef du service agricole de l'Office, dans son cours de perfectionnement du personnel d'encadrement agricole affirme en complément en 1963 : "bien utilisé, l'Office du Niger est de toute les réalisations léguées par la colonisation, une de celles qui doit nous rendre de grands services dans l'édification économique de notre pays. Notre devoir, la meilleure forme de reconnaissance à la mémoire des nôtres qui laissèrent leur vies sur les chantiers, est de tout mettre en oeuvre pour réussir"¹⁰.

L'importance de l'Office pour le nouveau régime est aussi politique. Le modèle d'organisation qui y prévaut - centralisé dans sa direction et sa gestion - doit faciliter l'organisation collective de la production. Les producteurs accoutumés aux techniques modernes, une fois attaché au socialisme, pourraient en être des modèles de diffusion. JM KOLHER dans son analyse de la situation de l'Office à l'indépendance souligne cette importance politique. "L'Office constituait un héritage précieux pour le régime socialiste instauré à l'indépendance" :

- de par le capital foncier et l'infrastructure disponibles, "les terres irriguées de l'Office pouvaient être considérées malgré bien des réserves comme un moyen de production de grande valeur" ;
- de par le potentiel de formation sous jacent "les exigences techniques requises pour leur exploitation (terres irriguées) pouvaient favoriser la promotion professionnelle du monde rural" ;
- de par le potentiel d'évolution politique recelé, "la présence sur ces terres d'une population de colons, communauté artificielle créée par l'administration devait faciliter croyait-on les expériences de restructuration sociale qui allaient être entreprises dans la perspective socialiste. L'infrastructure et la population de l'Office semblaient donc

¹⁰ D. AW - Historique de l'Office du Niger - Cours de Perfectionnement des Personnels d'encadrement de l'Office - 3e degré Ségou 1963 5 pages (p.4)

pouvoir constituer un outil et un champ d'expérimentation exceptionnel pour édifier une société rationnelle et libre selon le modèle et les méthodes d'un socialisme scientifique accordé au génie propre de la culture africaine"¹¹. Ce rôle fondamentale est confirmé en 1963 par les nouvelles autorités de l'Office : "l'Office du Niger est l'un des secteurs le plus importants sinon le plus important de notre économie rurale de par son ampleur, la modernité de son infrastructure et de son équipement, l'intensité de son activité et la rationalité de son processus de production. C'est un secteur pilote où existent les conditions objectives de transformation sociales préconisées par le parti, un secteur qui peut et doit donner l'exemple"¹².

Les années 1961 marque le départ du premier plan quinquennal. L'Office du Niger se voit attribuer un rôle primordial : - centre pilote de l'agriculture malienne, centre de polyculture et d'intensification agricole - pivot du développement du pays, pôle de croissance et d'accumulation primitive.

Cette importance^{est} soulignée par la nouvelle direction : "Notre organisme [...] continue à être une des pièces maîtresses de l'économie nationale en tant que Secteur Moderne de notre agriculture [...]. Le Mali nouveau dans le cadre de la révolution économique et sociale [...] n'a pas hésité [...] à lui assigner un rôle des plus importants dans notre lutte pour la conquête de l'indépendance économique et l'édification d'une société socialiste"¹³.

L'Office doit dans ce contexte permettre la réalisation des objectifs impartis par le plan à l'agriculture dans son ensemble : augmentation des productions, (cf tableau) augmenta

11 JM Kolher - Notes sur les essais de collectivisation de la production, de 1960 à 1968 dans les Mosi de Kojongotomo 1974 (p.45)

12 ON - La réorganisation de la production sur une base socialiste - Bulletin n° 2 - 1963 (p.1)

13 SL TRADRE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office du Niger. Bulletin de l'Office du Niger - N° spécial 1964 11 pages (p.1)

tion des exportations: modèle d'organisation socialiste pour l'ensemble du pays et de la nation".

L'OFFICE DU NIGER ET LES OBJECTIFS DU PLAN (1961-65)					
		RESULTATS 1960/61	OBJECTIFS DU PLAN DECEMBRE 1965	DIFFERENCES 1960/61	
				U	%
SURFACES AMENAGEES (Ha)		45 009	70 000	+ 24 991	+ 56 %
POPULATION (Hab)		33 833	65 000	31 167	+ 92 %
SURFACES CULTIVEES (Ha)		36 649	63 000	+ 26 351	+ 72 %
RIZ	SURF. CULT. (Ha)	30 051	35 000	+ 4 949	+ 16 %
	PRODUCTION (T)	50 325	87 000	+ 36 675	+ 73 %
	RENDEMENT (T/ha)	1,67	2,5	+ 0,83	+ 49 %
COTON	SURF. CULT.	5 777	15 000	+ 9 223	+160 %
	PRODUCTION	5 075	30 000	+ 24 925	+491 %
	RENDEMENT	0,89	2,0	+ 1,11	+129 %
AUTRES CULTURES					
CANNE A SUCRE	SURF. CULT.	0	4 000	+ 4 000	—
	PRODUCTION	0	200 000 (200 000 T DE SUCRE)	+200 000	—
	RENDEMENT	0	50	+ 50	—
ARBRES FRUITIERS	SURF. CULT.	0	2 000	+ 2 000	—
DAH	SURF. CULT.	0	3 000	+ 3 000	—
BLE	SURF. CULT.	0	2 000 (5 000 t)	+ 2 000	—
DIVERS	SURF. CULT.	921	2 000	+ 1 079	—

source : William JONES - Planning and Economic Policy 1976 (p.265)

14 Vittorio MCRABITO - L'Office du Niger d'hier à aujourd'hui 1977 (p.54)

Pour que l'ensemble de ces objectifs puissent être réalisés il est nécessaire que l'entreprise retrouve son équilibre et que la situation financière, préoccupante soit assainie. Le déséquilibre financier est attribué par les autorités, à la disproportion entre les structures (l'appareil administratif - infrastructure) et les ressources (production, superficies cultivées). Deux solutions sont selon la Direction envisageables:

1) "effectuer une compression des effectifs pour amener l'appareil administratif en rapport avec la production. Cette solution laissait entier le problème de l'infrastructure sans compter les conséquences sociales qu'une telle politique pouvait entraîner".

2) "Augmenter les superficies aménagées et intensifier la production afin de donner aux produits une importance comparable à l'infrastructure et à l'appareil administratif"¹⁵. C'est cette seconde voie qui est retenue par le plan. Des lors les difficultés techniques coloniales sont ignorées pour des raisons idéologiques - démontrer la supériorité de l'agriculture collective -, mais aussi parce que l'on invoquera, les derniers travaux nécessaires pour obtenir l'équilibre (argument de continuité, fuite en avant).

Dans ce contexte le plan assigne à l'Office des objectifs extrêmement ambitieux (cf tableau) :

- augmenter les surfaces cultivées de 26351 ha (+ 72%), en les portant à 63000 ha
- augmenter les surfaces aménagées de 56% en y adjoignant 25000 ha supplémentaires de terres irriguées (récupérées éventuellement sur de mauvaises terres)
- augmenter les productions et les rendements de riz (+ 73%, + 49%) et de coton (+ 491%, + 129%). Un effort particulier est attendu de cette dernière spéculation puisque parallèlement à la progression des productions et des rendements, celle des surfaces cultivées doit être de 160%.

¹⁵ Rapport du Directeur Général à la Conférence Spéciale sur les problèmes de l'Office 1979 (p.3)

- diversifier les productions et introduire des cultures nouvelles - canne à sucre, dah, blé, tabac, agrumes ...
- intensifier les conditions de la production par la pratique du surplannage des terres à coton, du repiquage des plants de riz, l'utilisation d'engrais et d'insecticide¹⁶.

Pour réaliser ces objectifs, le plan octroie à l'Office 9% du total des investissements, 36% des investissements agricoles. Cette affectation prioritaire du capital disponible est justifiée par le nouveau Directeur Général de l'Office, Samba Lamine TRAORE en ces termes : "L'Office du Niger [...] malgré ses aspects négatifs ne présente pas moins beaucoup d'intérêt. Soucieux avant tout de tirer le maximum du peu d'équipement dont dispose un pays sous développé comme le notre, les objectifs fixés par le plan lui ont ouvert de larges perspectives. Il va sans dire que la réalisation des objectifs [...] permettront à cette importante entreprise non seulement de surmonter ses propres difficultés mais d'apporter une contribution appréciable à l'augmentation de l'accumulation nationale"¹⁷. Il [le Mali] n'a pas hésité à consentir [...] d'importants sacrifices financiers avec l'espoir qu'il seront utilisés à bon escient dans l'intérêt commun"¹⁸.

Au fur et à mesure que les projets de plan se succèdent - sous la pression et au gré des arbitrages - les planificateurs minorent cependant les objectifs affichés (cf tableau).

L'Office est certes un projet prioritaire favorisé par le gouvernement pour des raisons économiques et politiques, mais il importe que les investissements coûteux y soient réduits et rentabilisés, comme pour l'ensemble de l'économie. Si en effet d'un point de vue technique les op-

16 William JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.296)

17 Samba Lamine TRAORE - L'Office du Niger - Organisme malien dans Bulletin de l'Office N° 1 1963 7 pages (p.7)

18 SL TRAORE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office du Niger Bulletin spécial de l'Office du Niger N° spécial 1964 (p.1)

tions d'extension sont cohérentes et réalisables elles sont peu justifiées économiquement :

L'OFFICE DU NIGER ET LES FINANCEMENTS DU PLAN			
MILLIARDS FM	PLAN ORIGINEL (1/1/61)	PLAN "DE FAIT" (5/62)	PLAN REVISE (1/63)
TOTAL INVES. PLAN	64,1	99	78,2
DONT AGRIC.	16,4	18,5	19,9
DONT ON	9,6	9,4	7,2
AGRI/TOTAL INV. PLAN	25,6%	18,7%	25%
ON/TOTAL INV. PLAN	15%	9,5%	9,2%
ON/AGRIC.	58,5%	50,8%	36,1%

source : Jones WILLIAM planning and Economic Policy 1976 (p.199)

- les extensions sont coûteuses et réalisées mécaniquement dans un pays éloigné de ses sources d'approvisionnement en matériel et carburant.

- le Mali est un pays où le capital est un facteur rare et des résultats proches de ceux attendus à l'Office pourraient résulter d'investissements de moindre ampleur dans l'agriculture traditionnelle et la petite agriculture irriguée ou dans d'autres secteurs de l'économie.

L'influence modératrice des planificateurs s'exerce également sur les options politiques retenus pour l'Office : - encouragement de l'organisation paysanne coopérative, refus des mesures trop radicales, collectivisation prudente (oeuvre de démonstration plus que de masse...) - et sur les options techniques complémentaires - freinage de la mécanisation, encouragement de la culture attelée.

II/ - L'Office du Niger - Entreprise Nationale de l'Etat
Malien

Pour pouvoir réaliser ensemble des objectifs fixés par le plan l'Office est réorganisé... dans un cadre de continuité par rapport à l'époque précédente, en 1961/62. L'USRDA s'étant opposée à la transformation en Société d'Economie Mixte, l'Office est transféré aux autorités maliennes en Janvier 1961 mais les français par le biais du BDPA assure la gestion courante jusqu'en Juillet 1961 (date de nomination du nouveau directeur). Le conseil intérimaire¹⁹ de gestion cède ses pouvoirs au nouveau directeur général en vertu de la convention 216 61 B du 19 Mai 1961 qui transforme l'Office " d'Etablissement Public de l'Etat Français" en "Etablissement Public Malien". La loi 63-23 AN-RM du 26/01/1962 confirme le statut et l'absence de fait de statut juridique propre.

L'Office est qualifié de société d'Etat - propriété du peuple malien - d'Entreprise Nationale. Le préambule de la loi 6323 AN-RM du 26/01/1963, portant statut général des Entreprises Nationales précise : "Nées dans une lutte pour l'indépendance économique du pays, les Entreprises Nationales sont une conquête décisive des travailleurs de la République du Mali. Ces entreprises appartiennent au peuple malien tout entier, elles sont propriété du peuple. L'exploitation de l'homme par l'homme y est abolie une fois pour toutes et un caractère nouveau du travail commence à s'y développer. Dans ces entreprises les travailleurs oeuvrent pour la Société toute entière, pour eux mêmes. Protéger et augmenter continuellement la propriété du peuple dans ces entreprises est donc le devoir de chaque travailleur"²⁰. L'ensemble du personnel est africanisé en 1962 - date qui marque le départ de l'Assistance Technique Française remplacée par celle des pays

¹⁹ Comité intérimaire nommé le 23/06/1960 et composé de 5 représentants de la France, de 6 représentants de la République Soudanaise et du directeur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Occidentale dans SL TRAORE - L'Office du Niger - Organisme malien 1963 (p.3)
²⁰ SL TRAORE - L'Office du Niger - Organisme malien 1963 (p.4)

de l'Est, mais le statut reste proche de celui de 05/01/1932 qui fait de l'Office un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière aux prérogatives multiples. Dotée de l'autonomie financière, l'Office relève - en tant que entreprise nationale, - des règles, lois et usages du commerce, cependant que son directeur général peut être poursuivi en justice en vertu des règles de la comptabilité publique. Il demeure soumis aux contrôles du comité National de Contrôle des Sociétés et Entreprises d'Etat ainsi que de l'inspection du gouvernorat de Ségou mais doit être géré selon les principes de la rentabilité économique (article 4 de la loi 6323 AN-RM). Les fonctions restent celles exercées durant la période coloniale : activités à caractère agricole (secteur primaire) industriel (secondaire) et commercial (tertiaire), mise en valeur de la vallée moyenne du Niger, aménagement, exploitation des terres, études, transformation de productions, commercialisation...

Parallèlement l'Office du Niger est démembré, des compressions d'effectifs sont effectués dans tous les services et tous les centres²¹, l'organigramme est modifié et totalement réorganisé. A l'indépendance, en effet comme le souligne dès Janvier 1961 la commission d'étude des problèmes de l'Office du Niger (conférence des 10 et 11 Janvier sur le statut et l'organisation générale de l'Office), ce dernier apparaît surdimensionné et surdoté - en moyens matériels notamment - par rapport à la moyenne du Mali. Il apparaît nécessaire de l'adapter aux conditions du pays et de réaffecter les réserves dont il dispose en fonction des priorités nouvelles. Il en va ainsi du service de santé qui reçoit en 1957, 28 millions de francs, contre 17 à la même époque pour le reste du pays et du service des travaux. Comme le rappelle les autorités de l'Office "le niveau de développement atteint par la zone convertie par l'Office était sans rapport avec le reste du pays"²².

21 Bulletin de l'Office du Nier N° 1 1961 Sai 6 pages (p.4)

22 Rapport du Directeur Général à la conférence spéciale sur les problèmes de l'Office 1979 (p.2)

Pour résoudre ces problèmes dès l'indépendance les ateliers de Markala sont affectés aux Ateliers et Chantiers du Mali, la centrale électrique de Markala à Electricité du Mali, les formations sanitaires à la santé publique, l'élevage au service de l'élevage...

L'Office se voit privé de certains attributs de la puissance publique qu'il exerçait jusqu'alors - état civil, création d'école, santé, ce qui entraîne la suppression des services correspondants - santé, recherche agronomique... Il est redéployé géographiquement et principalement autour de delta central avec abandon du secteur non deltaïque de Baguineda qui devient centre de culture maraîchère et fruitière d'approvisionnement de la conserverie Socoma créée en 1962. Enfin des annexions d'autorités sont opérées sur immobilisations - bâtiments abritant la mairie de Ségou, la gendarmerie de Markala... sans que la moindre décision juridique puisse intervenir et sans dévolution officielle des biens sortis d'actif par voie de conséquence.

L'organigramme est remanié. L'organisation centralisée et hiérarchisée de l'époque précédente est conservée. Le conseil d'administration est supprimé et l'Office est dirigé par un directeur général tout puissant désormais responsable devant l'autorité de tutelle. La seule obligation qui lui est faite est celle de consulter le Comité de Gestion composé de la direction et du bureau du comité syndical de l'entreprise sur le plan d'entreprise (conforme au plan national) (article 9 loi 6323 AN-RM du 21/01/1963)

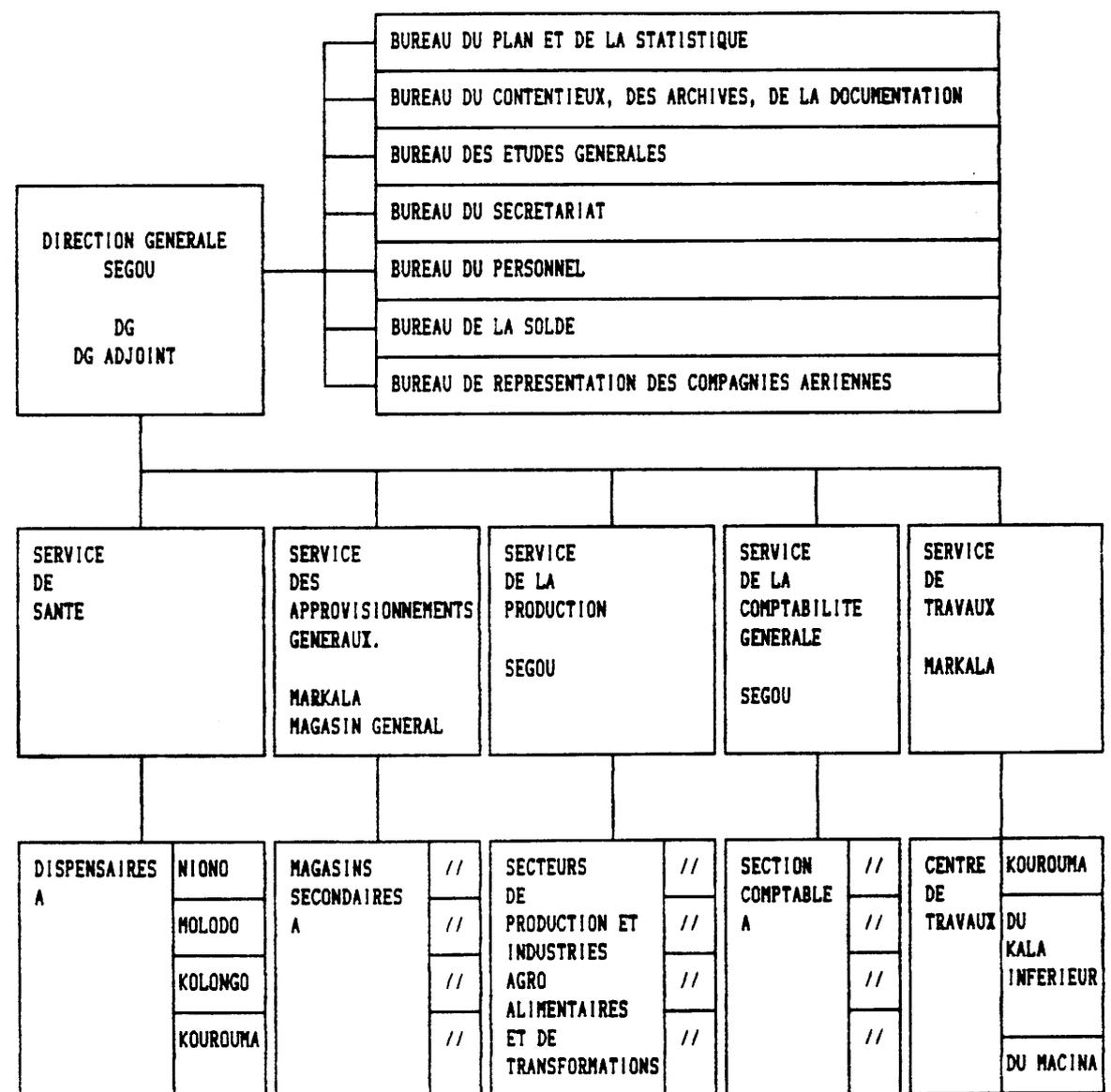
Le directeur, coordinateur général est assisté d'un adjoint chargé pour l'essentiel des problèmes de gestion (économie, comptabilité, gestion), le suivi des problèmes techniques étant assuré par les directions des deux grands services de l'Office : le service des travaux et le service de la production. L'autorité de tutelle est exercée par le Ministère du plan et de l'économie rurale puis par celui du développement rural. Cette tutelle s'exerce sans contre partie

Le directeur général Samba Lamine TRAORE nommé en conseil des ministres en juillet 1961 reste en place sur l'ensemble de la période. L'absence de statut juridique spécifique, les prérogatives multiples de l'Office et les conflits d'attribution entre ministères qui en découlent amènent cependant en fin de période un changement de tutelle. La commission de suggestion des mesures d'application des accords franco-maliens du 15/02/1967 estime que l'Office du Niger pose d'énormes problèmes de planification, d'administration et de gestion... et ne saurait être considéré comme une entreprise d'état classique. En conséquence elle préconise son rattachement direct au chef de l'état, réalisé par décret du 18/10/1967 "portant transfert de la tutelle de l'Office du Niger à la présidence de la République". Le Secrétariat Général de la Présidence est chargé à compter du 04/04/1968 de cette tutelle ; il contrôle les programmes et les réalisations de l'Office, veille aux relations avec les différents partenaires. Ce rattachement confirme l'importance du projet et de l'organisme dans la politique agricole du Mali.

L'armature générale et l'organisation des services restent - avec changement d'intitulés - ceux de la période précédente. L'organigramme (cf schéma) s'articule autour de 5 services et de 7 bureaux rattachés à la Direction Générale. Les deux plus grands services sont, le service des travaux (service des travaux neufs précédemment) chargé comme son nom l'indique des travaux d'aménagement, de génie civil et rural ; de l'entretien des réseaux, du matériel, des ouvrages, des bâtiments; des transports fluviaux et par route; chargé enfin d'assurer les prestations de services agro-mécaniques. Le deuxième grand service est celui de la production (précédemment service de l'exploitation) qui a pour charge le recrutement, l'encadrement et l'équipement des colons, l'exploitation agricole des terres dans les centres de colonisation en régie, la transformation des productions obtenues et leur commercialisation. L'animation coopérative relève du Service de la Production et de sa Division du Paysannat et de la

Coopération. Ces services - concurrents directs dans l'affectation des moyens de l'Office (homme, matériels...) - sont relayés comme les trois autres services (comptabilité et approvisionnement) localement par des structures adéquates dans les centres de colonisation (cf tableau).

ORGANIGRAMME DE L'OFFICE DU NIGER (1963)



source : SL TRAORE - L'Office du Niger - organisme Malien dans Bulletin de l'Office du Niger NO 1 1963 (p.4 et 5)

Le statut et l'organisation de l'Office à l'indépendance s'inscrivent par conséquent directement dans la continuité de ce qui existait avant l'indépendance. Cette continuité présente différents inconvénients, celui principal entre autre de ne pas avoir donné lieu à des redéfinitions des structures. "Au lieu de cela [et comme l'écrira Guimbala DIAKITE en 1973] on s'est contenté de renflouer l'entreprise en millions sans définir au préalable le cadre dans lequel ces capitaux allaient être utilisés, ni la façon de les gérer"²³. Outre les faiblesses de statut (à la fois privé et public) le nouvel organigramme présente le grave défaut selon le même auteur de ne pas refléter de façon précise les missions essentielles et les buts fondamentaux de l'Office, ce qui doit conduire à terme et de façon inéluctable à différentes crises directionnelles.

Au-delà de ce constat des gestionnaire, le fait marquant demeure la centralisation accrue des structures due en grande partie à l'importance vitale de l'entreprise pour la jeune république. La contrepartie en réside dans un autoritarisme et des règles de fonctionnement internes encore plus strictes.

C'est donc comme nous venons de la mentionner un instrument d'une importance considérable pour la nouvelle république qui est remise par le pouvoir politique aux mains des dirigeants nouveaux de l'Office. SL TRAORE à l'issue d'un voyage d'étude en URSS en 1964 rappelle l'ampleur des réalisations et des enjeux : "Dans le domaine de l'équipement et des potentialités notre Office soutient aisément la comparaison avec les meilleures de celles ci [entreprises sovkhos et kolkhos soviétiques]. C'est donc un outil précieux qu'en remettant entre nos mains, notre peuple nous a placé à l'avant garde de sa lutte pour l'indépendance économique. Il nous appartient comme je ne cesse de le souligner d'en faire bon

²³ Guimbala DIAKITE - L'Organisation socio économique de l'Office du Niger. Coûts et Avantages. ACCT - EIB - CFG - Université de Bordeaux. Faculté de Droit et d'Economie 1973 239 pages (p.220)

usage pour mériter une place de choix parmi les bâtisseurs du Mali Socialiste où il y aura du pain et des roses pour tous". Qu'en sera t-il dans la pratique. C'est à la description des réalisations que nous allons maintenant nous consacrer en commençant par les travaux d'aménagement et d'infrastructure.



**Chapitre 21 - Les nouvelles frontières de l'Office :
la conquête des terres neuves et l'investis-
sement humain (1961-1966).**

La reprise des aménagements est justifiée à l'indépendance par divers arguments :

- idéologie socialiste de conquête des terres neuves, du renforcement de la base productive de l'Office du Niger, du désir de démontrer sur des superficies accrues la supériorité de l'agriculture collective.

- volonté d'utiliser de façon efficace le potentiel productif important laissé par la colonisation ; potentiel de terres irrigables recensé par les experts, mais aussi potentiel et capacité d'aménagement du Service des Travaux. Si ce dernier voit en effet ses capacités réduites en fin de période coloniale - effectif réduit à 1500 agents contre 3500 auparavant ; rythme d'aménagement réduit à 1500-2250 ha en 1966 - les moyens disponibles (équipement lourd des ateliers de Markala, des centres de travaux de N'Dedougou, Diabali ; parcs d'engins ; personnel qualifié) n'en demeurent pas moins considérables, adaptés et dimensionnés pour aménager 5000 ha/an.

- nécessité d'atteindre la taille critique minimale, le seuil de rentabilité en surfaces cultivées nécessaire à l'équilibre économique du projet. Les aménagements représentent l'effort marginal supplémentaire - les derniers travaux nécessaires - requis pour atteindre cet équilibre. Ces derniers se justifient d'autant plus qu'en augmentant les surfaces aménagées, on augmente sur les terres cultivées les rendements produits par des terres vierges et neuves, qui améliorent d'autant l'économie du projet.

Une fois le processus déclenché - reprise du rythme d'aménagements - ce dernier se justifiera par la nécessité d'amortir les investissements complémentaires réalisés - acquisition des matériels nouveaux.

1/ - Pour ou contre la reprise des aménagements

Le rythme et l'ampleur des aménagements à réaliser sont déterminés par le plan. Ce dernier prévoit d'augmenter la capacité d'aménagement du service des travaux afin de porter les superficies aménagées à 70000 ha à la fin de l'année 1965 (+ 56% par rapport à 1961) les superficies cultivées à 63000 ha "premier bond en avant (comme le précise la direction) vers les 150000 ha possibles en l'état actuel du barrage"¹. Les aménagements - 5000 ha/an - doivent bénéficier en priorité au coton (35%), à de nouvelles cultures (45% pour la canne, le dah, le blé...) et dans une moindre mesure à la riziculture (20%). Le plan prévoit également une amélioration du fonds avec le superplanage de toutes les terres à coton existantes. Pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces objectifs, l'Office se voit attribuer 9% des investissements du plan, 36% des investissements agricoles. Il se voit également attribuer 63% des investissements destinés aux cultures irriguées (80% dans le plan initial) alors que dans le même temps il ne représente en surface que 13% du capital de superficies irriguées à atteindre en fin de plan (195000 ha).

Cette priorité écrasante donnée à l'Office dans l'attribution des moyens existants est vivement contestée par les experts extérieurs et en particulier par René DUMONT. Si d'un point de vue technique les choix sont cohérents ils apparaissent par contre coûteux et peu économiques. Les extensions s'annoncent onéreuses, dans un projet où les terres sont au demeurant déjà en excédents et mal utilisées. René DUMONT lors d'une mission à l'Office se prononce en 1961² contre les extensions (réaliser le 1/10^e d'investissement supplémentaires nécessaire au plein emploi et la prospérité des 9/10^e existants) qu'il estime injustifiées compte tenu de leur coût (275000 FCFA/ha). Ces aménagements nouveaux se révéleront se-

1 DG-ON - Le Delta Ressuscité - 1961 - Ségou 26 pages (p.12)

2 René DUMONT. Afrique Noire - Développement Agricole Reconversion de l'économie Agricole : Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Tiers Monde IEDES PUF Paris 1961 211 pages L'Office du Niger entreprise trop coûteuse doit être vite "reconvertie" (p.181 à 204).

lon lui difficiles à amortir - surtout en culture rizicole - fourniront des rendements (1,5 t/ha de riz) que l'on peut obtenir en agriculture sèche ou avec maîtrise partielle de l'eau en d'autres lieux, pour un coût d'aménagement dix fois moindre (27000 à 40000 F/ha).

Les priorités doivent être consacrées par conséquent à l'intensification (riziculture) plus qu'à l'extension des surfaces. Les travaux d'extensions sont toutefois justifiés par DUMONT dans deux cas précis : lorsque ces dernières contribuent à la diversification des cultures de l'Office (cane à sucre) ou lorsqu'elles sont destinées à la culture du coton (plus rentable). Cette priorité octroyée à la culture cotonnière et à l'intensification doit se retrouver dans 2 aspects des travaux d'aménagement. Il faut envisager de reconverter les terres à riz en terres à coton (coût 50000 F CFA) et développer en parallèle le planage des parcelles. Ce n'est que dans un deuxième temps - après que l'intensification des cultures ait été réalisée - que l'on pourra envisager de nouveau la reprise des extensions à l'Office³.

Ces conclusions sont partagées par les planificateurs qui ramènent par leur action et dans la version définitive du plan l'enveloppe d'investissements octroyée à l'Office de 9,6 milliards à 7,2 milliards de 15% des investissements totaux du plan à 9%.

II/ - Revitalisation du Service des Travaux et reprise des aménagements

Les aménagements sont réalisés en conséquence sur la période essentiellement grâce à l'aide extérieure. L'état malien n'y contribue pas par de quelconque subventions et les travaux sont le résultat des aides soviétiques, chinoises et européennes (FED).

³ René DUMONT. Afrique Noire - Développement Agricole Reconversion de l'économie Agricole : Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Tiers Monde Ides PUF Paris 1961 211 pages (p.190)

Le rythme en apparaît important et soutenu, jusqu'au tarissement des financements extérieurs (1968-69). Si le rythme se révèle inférieur aux prévisions tant pour les aménagements - 3130 ha réalisés en 1968/69, 3671 ha planifiés : 2111 ha en 1964/65, 1560 ha planifiés - que pour leur mise à disposition - 1000 ha de superplanage planifiés en 1961/62, 161 réalisés, 1680 planifiés en 1964/65, 1170 réalisés - cela est principalement dû à un escarottement progressif et à des objectifs trop ambitieux. Il n'en demeure pas moins que l'effort apparaît considérable: 1500 ha nouvellement aménagés en 6 ans (1961/62 - 1966-69), 10000 ha superplanés durant le même laps de temps. A titre indicatif: rappelons qu'en 30 ans (1932-62) le puissance coloniale a aménagé 45000 ha (cf tableau).

Le capital des terres disponibles pour la culture est en conséquence en 1968/69 de 56000 ha.

Les travaux sont réalisés pour les secteurs rizicoles de Mouroumani et du Kalia inférieur grâce à l'aide soviétique. Ils sont arrêtés en 1966 faute de moyens, cependant que ceux du secteur supérieur - Dougébougou - se poursuivent jusqu'en 1968/1969 sous l'égide de la coopération chinoise (RCP).

Le Fonds Européen de Développement (FED) finance quant à lui le planage des terres à coton, ainsi que la reconversion des terres à riz en terres à coton (planage, réduction de taille de parcelles, élimination des diguettes intermédiaires, réfection des réseaux...). La superficie de terres à coton superplanées est en 1968/69 de 12775 ha (cf tableau). La reconversion des terres à riz en terre à coton pour un coût de 70000 FM à l'ha progresse en revanche très peu. A titre d'exemple sur une reconversion planifiée de 3000 ha en 1961 il n'a eu que 10% - 350 ha - sont réalisés.

SURFACES AMENAGEES - OFFICE 1935/35 - 1960/61			
AN	AMENAGEMENT AN	CUMUL	TOTAL AN
TOTAL SURFACE AMENAGEE 34/35-60/61	--	—	45008
SURFACE AMENAGEE 61/62	1020	1020	46028
62/63	2564	3584	48592
63/64	2129	5713	50721
64/65	2111	7824	52832
65/66	179	8003	53011
66/67	0	8003	53011
67/68	0	8003	53011
68/69	369	8372	53380
RECUPERATIONS DIVERSES 61/62-68/69	362	10114	55123
TOTAL SURFACE AMENAGEE 61/62-68/69	--	10114	--
TOTAL SURFACE AMENAGEE 34/35-68/69	--	—	55123

source : Office du Niger - Bureau des Etudes Générales Surfaces aménagées par campagnes 1934-70 Sayou 1971
4 pages

La réalisation des aménagements est rendue possible par la revitalisation du Service des Travaux dont on envisageait la suppression ou le transfert au privé avant l'indépendance.

SURFACES PLANEES - OFFICE 1961/62 - 1968/69			
(Ha)	TOTAL PLANNE	CUMUL	TOTAL GENERAL
TOTAL SURFACE PLANEE 1957/1958 1960/1961		-	2169
SURFACE PLANEE 61/62	2621	2621	4790
62/63	3506	6127	8296
63/64	350	6477	8646
64/65	2150	8627	19796
65/66	1251	9878	12047
66/67	0	9878	12047
67/68	0	9878	12047
68/69	228	10106	12275
TOTAL 68/69	-	10106	-
TOTAL 57/58 68/69	-	-	12275

source : G. DIAKITE L'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.194)
 JC DE WILDE Mali : l'Office du Niger, une expérience d'agriculture irriguée Paris 1968 (p.15)

L'aide étrangère permet l'acquisition avec beaucoup de difficultés en 1961/62 et 1969/70 de 116 engins en Union Soviétique, de 48 tracteurs et 33 batteuses dans les pays occidentaux⁴. Le service compte 1400 employés en 1964/65 - 30% des effectifs totaux de l'Office (4700 employés dont 2500 permanents) - et se révèle le plus important de par ses effectifs. La mobilisation du personnel - épopée tractoriste et progressiste -, émulation socialiste - apparaît effective avec le dépassement des objectifs du plan les premières années. SL

⁴ Guibala DIAKITE L'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.137)

TRAORE signale ainsi l'esprit nouveau qui prévaut en 1962 - travail de nuit, multiplication des équipes de travaux : "les différents chantiers ont rivalisés d'initiative. Plusieurs quarts ont été organisés pour faire travailler les engins même la nuit lorsque c'était possible" [...] Ainsi aussi bien sur les chantiers d'aménagement que dans les vieux champs notre personnel déploie une activité fébrile. Fiers de la liberté reconquise, de la dignité retrouvée nos ouvriers ont conscience d'être à l'avant garde de la lutte au champ d'honneur pour la conquête de l'indépendance économique, aussi cherchent ils à se surpasser dans une saine émulation. Leur enthousiasme et leur esprit de sacrifice qui ont déjà fait baisser le coût du superplanage de 75000 à 50000 F est le meilleur gage de notre succès dans la réalisation du plan quinquennal⁵.

Mais cette activité fébrile n'est pas sans contre partie

III/ - Des coûts élevés, une finalité douteuse

Le rythme élevé des aménagements, s'il a le mérite d'occuper le service des travaux, nécessite comme le rappelle le Directeur Général dans son rapport 1963/64, une mobilisation hors du commun. "Nous avons considérés le plan comme une loi, compté avec notre ferme volonté de l'exécuter coûte que coûte sans prendre en considération toutes les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face [...]"⁶. Cet esprit nouveau ne suffit cependant pas à surmonter les difficultés occasionnées par le rythme soutenu des aménagements et les difficultés ne tardent pas à ce faire jour. Ces difficultés sont de 3 ordres : coût élevé, dépendance technologique accentuée, efficacité douteuse des investissements réalisés.

Le coût des aménagements s'élève pour la période 1961- 1968/69 à 2,9 milliards de francs Maliens, ce qui re-

5 ON-DG La vie technique économique et sociale - Le service des Travaux dans l'exécution du plan - Bulletin de l'Office N° 1 1963 3 pages (p.3)

6 SL TRAORE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office - Bulletin spécial 1964 11 pages (p.2)

7 DG - ON Rapport d'activité 1963/64 - Ségo 5 pages (p.1)

présente de l'ordre de 80000 FM à l'hectare superplané, 206000 FM à l'hectare défriché, scarifié, plané.

Durant le même laps de temps les investissements réalisés dans l'amélioration du réseau hydraulique s'élèvent à 1.015 milliards de francs maliens⁸.

Si ces coûts se révèlent moins importants que ceux prévus par les planificateurs, leur montant provient surtout d'un recours élevé à la mécanisation. Les coûts de cette motorisation dus à des facteurs que nous avons déjà mentionnés sont renchérissés par les difficultés d'organisation et de gestion du parc de matériel, ... Les problèmes d'organisation découlent des difficultés d'affectation - dans un contexte de multiplicité des demandes et d'éloignement géographique des secteurs utilisateurs. Les difficultés d'entretien résultent quant à elles de la diversité des machines - 15 types de tracteurs pour 120 unités -, de la formation insuffisante de la main d'oeuvre d'entretien, d'un manque de contrôle de la remise en état. En 1964 sur 50 tracteurs à chenille, 20% fonctionnent, sur 70 tracteurs à roues, 14% tournent correctement⁹. Le fonctionnement aléatoire conduit à la nécessité de constituer des stocks importants de pièces (soviétiques).

A ce premier inconvénient s'ajoute celui de la dépendance technologique extérieure. Jusqu'en 1962 les besoins de l'Office en assistance technique (hommes et capitaux) sont assurés par les français. A leur départ, confronté à l'ampleur des problèmes, l'Office est obligé de recourir à d'autres experts. C'est dans ce contexte que l'URSS finance à compter de 1963 l'extension des aménagements en fournissant matériels et techniciens (20 experts au service des travaux); que le FED finance le surplanage, encourage les reconversions de terre à riz en terre à coton, l'intensification cotonnière en apportant financement et experts¹⁰; que la Chine enfin favorise la diversification vers la culture de la canne à sucre.

8 Guimbala DIAKITE. L'Organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.182)

9 JC DE WILDE Mali - L'Office du Niger une expérience d'agriculture irriguée 1968 (p.53)

10 JC DE WILDE Mali - L'Office du Niger une expérience d'agriculture irriguée 1968 (p.57, 58)

l'intensification ridicule. L'ensemble de cette aide apparaît non coordonnée et en grande partie subie par l'Office extensif de l'intensification, riz ou coton, diversification ou spécialisation ... en fonction des priorités du bailleur de fonds. DL TRACRE en parlant de la multiplicité des aides créées en 1964 : "C'est dire qu'au niveau de nos responsables à tous les échelons se pose une tâche délicate de coordination qui exige parfois des qualités de diplomate"¹¹. Cette assistance technique accentue en outre le caractère extraverti de l'activité d'aménagement.

Cette dépendance est d'autant plus préjudiciable que l'aide ne s'oriente pas vers les problèmes majeurs d'aménagement - la refonte du projet et du barrage de Marakala - au coût estimé à 60 milliards CFA en 1964 et que le FED ne financera pas.

A ces divers inconvénients enfin s'ajoutent les problèmes de qualité et de finalité des aménagements réalisés. La direction stigmatise ainsi en 1964 le travail mal fait : "Les programmes n'avaient pas souvent été étudiés sur tous les angles. On ne s'était pas préoccupé par exemple de savoir si toutes les terres qu'on avait envisagé de superplanter étaient propres à la culture du coton. On a donc du redresser ses erreurs en procédant à quelques réductions [...]. Par ailleurs certains responsables du Service des Travaux se sont plus préoccupés de records que de la parfaite finition des travaux [...]. Pour prévenir les erreurs qui se situaient à notre propre niveau, une conférence des cadres a été convoquée à Diabali pour stigmatiser les fautes et prendre les mesures nécessaires pour éviter d'y retomber"¹². Les extensions ne servent guère ainsi qu'au remplacement partiel des vieilles terres à riz de l'Office par de nouvelles terres. De 1961-62 à 1968-69, 3271 ha de terres nouvelles sont ainsi aménagées. Les

11. De WILDE L'Office du Niger 1968 (p.57-58)

12. DL TRACRE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office Bulletin spécial 1964 (p.8)

13. DL TRACRE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office du Niger Bulletin spécial 1964 11 pages (p.2)

superficies cultivées en riz et en coton régressent dans le même laps de temps de 2712 ha.

A partir de 1966/67 le service des Travaux se retrouve quasiment sans activité. En milieu d'année 1966, 54400 ha sont aménagés - le plan prévoyait 70 000 mais les moyens ne suivent pas. Cette inactivité forcée pèse sur la situation financière de l'Office.

Diverses solutions sont recherchées dont la réalisation de prestations de services extérieures, qui représentent en 1968 un chiffre d'affaires de 81 millions de francs maliens (réalisation de la ferme à thé de Sikasso). Ces dernières apparaissent cependant insuffisantes et se pose à nouveau en fin de période (comme en 1960) le problème de réduction de taille ou de suppression du service.

Chapitre 22 - Epuration de la population en colonisation et nationalisation des terres. Les préalables à la collectivisation.

On l'a déjà dit deux évolutions importantes sont attendues de l'Office à l'indépendance :

- l'Office structure clé de l'économie doit-être un acteur dynamique dans la construction et dans l'affirmation de l'indépendance nationale. Juan MARIO, étudiant à la demande du BDPA les problèmes psychosociologiques des colons de l'Office, souligne la nécessité de cette évolution. "L'Office devient un organisme adulte qui doit atteindre une phase de rentabilité tant sociale qu'économique, le pays le lui réclame".
- l'Office se doit dans le même ordre d'idée de participer activement à la construction du socialisme malien.

On pourrait reprendre à ce sujet ce que la conférence spéciale sur les problèmes de l'Office du Niger rappelle en fin de période. L'Office du Niger est "une entreprise clé qui se doit d'être à l'avant garde de la lutte et spécialement de la lutte pour la socialisation et la modernisation de l'agriculture".

En pratique les dirigeants du pays s'appuient sur la dynamique créée par l'indépendance pour insuffler leurs conceptions nouvelles à l'entreprise et provoquer les changements attendus que les experts extérieurs identifient comme un facteur important. P. RAMBEAUD spécialiste BDPA de la formation des cadres commente en 1961 l'effet catalyseur de la situation politique. "Il est bien évident que le fait politique nouveau a grandement amélioré le climat psychologique et facilite la tâche des responsables de l'Office aux divers échelons. La mystique de la création de la nation, le sens de cette oeuvre collective, l'action directe du parti orientent

1 Juan MARIO - Etudes de quelques problèmes psycho sociologiques à l'Office du Niger - Conférence EHEOM 20/10/1961 - 45 pages (p.3)

2 Cité par Emil SCHREYGER - L'Office du Niger au Mali. La problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel Steiner Wiesbaden 1984 400 pages (p.234).

les masses vers l'effort, et l'effort en commun". Les dirigeants du pays attendent en conséquence de cette situation du paysannat et de l'encadrement de l'Office des compléments certains :

- les habitudes, les attitudes, devant le travail notamment, doivent évoluer vers plus de dynamisme et de rigueur d'autant que s'en est fini de la période "laxiste" de l'époque coloniale (redevances mal payées, sanctions à l'égard de colons non appliquées ...)
- les efforts doivent être soutenus et multipliés dans la lutte pour la construction du socialisme. Autre expert BPDA en mission à l'Office en 1964, DE PONCINS souligne la permanence des objectifs des dirigeants : "Les dirigeants de l'Office [...] ne cachent pas leur volonté de réaliser progressivement le passage de l'exploitation individuelle du sol par les colons unis en coopérative [...] à l'exploitation collective totale". La conférence spéciale consacrées aux problèmes de l'Office du Niger (12-13/12/1966) confirme ces orientations et engage "les responsables et les travailleurs de l'Office du Niger à tout mettre en oeuvre pour le succès de cette entreprise d'état qui est l'une des meilleures réalisations sur le plan agricole de notre option socialiste".

De l'ensemble de ces exigences se dégage un profil paysan en opposition totale avec celui encouragé durant la période précédente. Les experts extérieurs demeurent cependant nuancés sur les réformes nouvelles et si René DUMONT dans sa mission à l'Office insiste en 1961 sur la nécessité de définir un cadre nouveau, c'est surtout pour mettre l'accent sur l'effort à accomplir et dénoncer l'anti économisme des périodes antérieures. Le colon de l'Office est un privilégié par

3 P. RAMBEAUD - Le Problème de la formation des cadres à l'Office du Niger - Compte Rendu De Mission BDPA 26 Sept-6 Octobre 1961 - 20 pages (p.4)

4 De Poncins. Rapport de mission sur l'étude des structures d'encadrement de l'Office du Niger et les problèmes posés par la formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement agricole - BDPA - CEE-FED Juillet 1964 2 tomes 122 pages et 112 pages (t1 p.8)

5 Conférence spéciale consacrée aux problèmes de l'Office du Niger sous la présidence du chef de l'Etat Ségou - 12-13 décembre 1966 4 pages (p.4)

rapport aux paysans de la zone sèche. Cette aisance matérielle artificielle s'accompagne d'un déficit des comptes de l'entreprise.

Les colons doivent désormais participer au redressement de l'Office et apporter leurs contributions à ce redressement. Les niveaux de vie refléteraient l'ampleur du travail accompli et non pas, le montant des subventions et des investissements octroyés. DUMONT propose que les avantages gratuits perçus par le paysan à son arrivée [cases...] soient ainsi supprimés et remplacés par une contribution en travail. De même la redevance devrait être correctement perçue. Le regroupement des producteurs en coopératives de production et de commercialisation efficacement gérées faciliterait la diffusion des mesures de rigueur. Le problème demeurerait cependant selon l'agronome de motiver les colons car les "aménagements rizicoles exigent pour réussir le consentement certain des populations intéressés donc leur participation préalable".

C'est une orientation quelque peu différente que prône les autorités. Il s'agit de créer un homme nouveau. La façonnage de cet homme nouveau incombe tout particulièrement aux structures politiques chargées de la "révolution culturelle et idéologique" dans les campagnes. Le Premier Séminaire National sur la Coopération en Milieu Rural qui se tient sous la présidence du Secrétaire du Parti Modibo KEITA du 27 au 30 Mai 1968 synthétise l'action des autorités politiques. "La formation du paysan malien de type nouveau, bâtisseur du socialisme de plus en plus qualifié sur les plans technique et professionnel, culturel et idéologique est une exigence fondamentale de la transformation et de l'édification socialiste de l'agriculture". L'éducation joue un rôle fondamental dans cette création. Il est par conséquent urgent que le parti oeuvre pour la suppression de l'analphabétisme et des idées périmées et rétrogrades, pour le développement d'une information et d'une éducation socialiste.

6 R. DUMONT Afrique Noire Développement Agricole 1961 (p.135)

7 USRDA Rapport de Synthèse du Séminaire National sur la Coopération en milieu rural 1968 (p.16)

JM KOLHER, chercheur de l'Orstom, décrit le cheminement politique qui en découle dans l'esprit des dirigeants de l'Office et l'image du colon et du paysan en général qui en résulte. "de petit producteur individuel objectivement inséré dans un système économique moderne mais vivant correctement selon ses habitudes traditionnelles, le colon a été idéalement converti et promu subitement producteur socialiste. Ses cadres ethniques devaient (de plus) se dissoudre sans délais dans un mouvement nationaliste". L'application de ce modèle se traduit par une inversion des valeurs jusqu'alors prônées. Le capitalisme agraire fondé sur "l'individualisme de la culture, le rôle de pionniers opulents [...] dotés de moyens de production et tout entier orienté vers le marché" encouragé durant l'époque précédente est rejetée car générateur d'inégalités et de colons que l'on peut qualifier de koulaks. Rappelons que les deux critères officiellement utilisés pour qualifier un paysan de koulak sont l'emploi de salariés et la possession d'un équipement suffisant pour pouvoir le louer partiellement. Le renforcement de cette catégorie de paysans, identifiés durant la période coloniale est totalement exclu par le nouveau gouvernement pour lequel "opter pour le socialisme c'est faire du travailleur [...] le maître de la production [...] avec pour conséquence l'éviction et la conversion des parasites quels qu'ils soient" [...]. Il faut par conséquent [...] "mettre tout en oeuvre pour encourager le travailleur et créer les conditions de l'émulation socialiste" (M. KEITA - Discours prononcé à l'occasion du 3ème anniversaire de l'indépendance - 22/09/1963).

Dans un tel contexte il est bien évident que les recommandations de 2 experts du BDPA mettant en garde contre la "collectivisation" n'avaient aucune chance d'être prises en compte. Diverses mises en garde et divers aménagements au modèle sont en effet proposés par les experts BDPA, RAMBEAUD (1961) et DE PONCINS (1964) lors de leurs missions à l'Office.

8 JM KOLHER Les Mosi de Kolongo et la collectivisation. Travaux et document Orstom n° 37 1974 (p.53)

Le premier souligne la nécessité de provoquer une véritable participation pour obtenir la mobilisation paysanne "la structure actuelle de l'Office du Niger doit être progressivement orientée vers des conceptions communautaires qui permettent à la base - c'est à dire aux colons - de prendre une part plus active dans l'orientation et la gestion, seul moyen d'obtenir vraiment et d'une manière durable, leur acceptation du grand pas en avant que représente le plan". Le second insiste d'avantage sur les limites du modèle proposé, sur la sur-estimation de l'inclinaison socialiste et nationaliste des colons et développe diverses mises en garde. "Dans le cas de l'Office il nous semble peu réaliste et peu conforme aux aspirations des colons de vouloir en faire les travailleurs d'une exploitation collective dont ils auraient à assurer la gestion et à partager les revenus proportionnellement au travail accompli [...]. Le tempérament du colon semble peu orienté vers le travail collectif". Ces diverses remarques ne sont pas prises en compte et l'Office va devenir le champ clos et pilote de l'expérimentation socialiste prônée par le nouveau régime.

1/ - L'expulsion des paysans exploités

L'application des directives se répercute de façon directe sur la population en colonisation. Alors que cette dernière avait fortement augmenté en fin de période précédente, elle se stabilise à l'indépendance et chute fortement à compter de 1963/64. Cette évolution est le produit de deux catégories de facteurs:

- les forts départs consécutifs à l'indépendance et aux orientations politiques du nouveau gouvernement,
- le désir de ce dernier "d'épurer" la population en colonisation avant de reprendre le rythme des recrutements.

Les départs de l'Office sont de 2861 personnes en 1963/64, de 5077 personnes de 1965/66 à 1968/69. Sur ce même

9 RAMBEAUD Le problème de la formation des cadres à l'Office du Niger 1961 (p.2)

10 DE PONCINS - l'Etude des Structures d'encadrement de l'Office du Niger 1964 (p.84)

laps de temps - qui marque un ralentissement dans le rythme des départs - 298 familles quittent l'Office. L'essentiel des départs est le fait de 1960/61 à 1964/65 de colons Mosi - 2000 départs en 1962/63 - étrangers aux préoccupations du régime socialiste, inquiets de la séparation Haute Volta-Mali anxieux enfin des conditions de vie nouvelle à l'Office.

KOLHER, qui l'a soigneusement étudié, décrit précisément le mécanisme des départs mosi : "la seconde vague importante de départs Mosi [après celle de 1946] a été consécutive à l'application de diverses mesures socialistes par le gouvernement malien : nationalisation des terres, baisse des prix d'achat du paddy, concession à l'administration du monopole de commercialisation des produits, instauration du franc malien [...]. Mais à vrai dire c'était plus les habitudes des colons que leurs biens ou leurs intérêts proprement économiques qui se trouvaient immédiatement menacés par la politique socialiste du Mali. La plupart des colons qui ont quittés l'Office sont partis parce que le nouveau pouvoir voulait changer leurs structures sociales et leur système de valeurs"¹¹.

Le retour en Haute Volta se fait dans les villages d'origine avec lesquels les liens ont été conservés - mariage, éducation des enfants, retraite des vieux -, où dans des zones de colonisations nouvelles : terres sèches ou périmètres irrigués sous la direction des autorités voltaïques¹². Ces dernières réalisent pour les Mosi rapatriés de l'Office divers aménagements - opération cent familles sur les casiers de Guiedougou en 1965 (culture du coton et cultures maraichères) - sur lesquels ces derniers facilitent l'évolution technique. Ces départs massifs sont cependant révélateurs du degré d'indépendance de la population mosi à l'égard de l'Office. Selon en effet les sociologues et les géographes de l'Orstom qui se sont intéressés de très près à cette ethnie le départ mosi a en outre été facilité par leur forte indépendance à l'égard de l'Office et l'attachement au pays natal,

¹¹ KOLHER - Les Mosi de Kolongo et la collectivisation 1974 (p.33)

¹² Rapport du DG à la Conférence spéciale sur les problèmes de l'ON - Ségou 1979 (p.5)

indépendance confirmée par G. PALLIER : "Les mosi ne se laissent jamais assimiler. Leurs champs et leur habitat tranchent avec l'environnement"¹³. Cette spécificité mosi pose d'ailleurs des problèmes aux autorités du pays. Si la construction nationale et du socialisme devait faire disparaître à l'Office les critères ethniques, les difficultés économiques et l'opposition paysanne à la collectivisation les font rapidement resurgir. Le gouvernement de la Région de Ségou, lors de la troisième conférence des cadres de la région avoue ainsi en 1964 des difficultés avec cette colonie : "Le cercle de Niono est handicapé par la diversité de sa population composée dans certains secteurs d'aventuriers venus de tous les coins du Mali pour chercher fortune. La présence d'une forte colonie voltaïque cherchant par tous les moyens à former une entité distincte échappant à nos lois nous pose également des problèmes complexes"¹⁴.

Le deuxième facteur d'instabilité du peuplement provient de la nouvelle politique de recrutement de l'Office. Celle-ci comporte sur la période trois volets. Comme le constate JY MARCHAL, géographe à l'ORSTOM, jusqu'à 1963/64 l'Office recrute mais de façon limitée. "Constatant l'engouement soudain des populations pour le colonat, la nouvelle direction mise en place au moment de la nationalisation décide en 1962 de cesser les recrutements et de n'admettre que ceux qui sont venus s'installer volontairement aux abords des terres irriguées dans l'attente d'une intégration ultérieure"¹⁵. Ces recrutements vont permettre de compenser les départs et d'assurer une stabilisation temporaire des effectifs.

A compter de 1963/64 la direction entreprend "l'épuration" de la population en colonisation. KOLHER, MARCHAL et REMY dans leur étude des colons mosi de l'Office précise : "depuis 1963 des mesures ont été prises pour expul-

13 G. PALLIER - Les problèmes de développement dans les pays intérieurs de l'Afrique 1982 (p.494)

14 Bulletin de l'Office N° spécial 1964 7 pages (p. 6)

15 JY MARCHAL "L'ON Ilot de prospérité paysanne ou pôle de production agricole" dans Revue Canadienne d'Etudes Africaines Vol 8 n°1 1974 p.73 à 90 (p.82)

ser les agriculteurs qui employaient trop de salariés et étaient accusés de ne plus cultiver leur lot de colonisation". Cette lutte contre le faire valoir indirect cumulé avec l'expulsion des colons absentéistes - commerçants, fonctionnaires - dont la présence s'était fortement développé en fin de période précédente. Le salariat représente en 1964 25% des temps de travail des colons de l'Office et s'il était toléré durant la période, les orientations politiques nouvelles ne sauraient l'admettre. L'indépendance marque ainsi la fin d'une évolution voulue précédemment qui était selon les chercheurs de l'Orstom "privilégier les rapports économiques, tirer le meilleur parti possible de tous les facteurs de production en n'accordant qu'une importance secondaire aux autres rapports sociaux"¹⁶. Cette volonté d'assainissement politique se traduit en 1963/64 par l'expulsion de 107 colons de Kourouma (15% des familles du secteur) hostiles au nouveau régime". S'y ajoute en outre la volonté d'une épuration économique : 1963/64 est ainsi marquée par l'expulsion de colons mauvais payeurs, endettés chroniques et qui manquent depuis longtemps au paiement de leurs dettes. SL TRAORE commente l'expulsion de Kourouma en ces termes : "Les colons de ce secteur pour une grande part anciens commerçants, transporteurs, employés ont été habitués au travail facile et se refusant à l'effort qu'exige la réussite de la culture du coton. Une mesure d'évictions salutaires a été prise à l'encontre de 107 familles. Cette mesure jointe à des dispositions prises au niveau de l'encadrement devait permettre d'enregistrer pour la campagne 1963/64 un progrès certain"¹⁷.

La dernière étape débute en 1965/66 et coïncide avec la volonté de la direction de reprendre les recrutements

16 KOHLER, MARCHAL, RENEY - Les colons mosi à l'Office du Niger - 30 ans de colonisation agricole dirigée. Document de travail. Diffusion restreinte aux autorités maliennes et aux instances scientifiques de l'ORSTOM Juillet 1971 - ORSTOM Paris 142 pages (p.37, 65, 66)

17 SL TRAORE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office du Niger Bulletin spécial de l'Office 1964 (p.7)

18 SL TRAORE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office du Niger Bulletin spécial de l'Office 1964 (p.7)

et d'augmenter la population en colonisation. Ce souhait se heurte cependant rapidement à de nombreuses limites : propagande anti-Office dans les villages où se sont réfugiés les colons expulsés, conditions économiques peu attrayantes (culture intensive, forte attente de la direction à l'égard du travail fourni...), politique de recrutement mal organisée (cases non terminées pour les derniers arrivants, fourniture insuffisante d'équipement et de matériel)... La Division Paysannat du service de la production se plaint ainsi de ne pouvoir recruter dans une période où les besoins en bras et en main d'oeuvre s'accroissent de façon notable dans d'autres régions aménagées du Mali. L'effet sur les perspectives de développement de l'Office est particulièrement négatif, l'investissement humain étant une des priorités de l'organisme.

En résultante des ces divers éléments la population totale installée à l'Office chute de 22% de 1960/61 à 1968/69 le nombre de villages chute de 107 à 105, celui des familles de 3892 à 3219 (cf tableau).

Cette baisse provient dans un premier temps de l'abandon du secteur de Baguineda en 1961/62 - 4488 colons - que ne compense pas totalement les recrutements consécutifs au retour de l'ancien Centre de Régie Mécanisée de Molodo (CRM) à la culture en colonisation. Elle se poursuit et est particulièrement sensible de 1962/63 à 1964/65 - 3978 colons en moins - cependant que le rythme en est ralenti par la suite - à 568 colons en moins de 1965/66 à 1968/69. Elle touche principalement les secteurs de Kolongo - à forte population voltaïque -, Kourouma - à forte proportion de colons absenteïstes - et dans une moindre mesure Niono et Molodo dont le repeuplement se révèle difficile.

A la baisse de la population en colonisation s'ajoute en outre une détérioration qualitative (cf tableau). La proportion de travailleurs hommes chute ainsi de 25,14% de la population en 1960/61 à 21,80% en 1968/69, la proportion d'inactifs passe dans le même laps de temps à 34,4% et celle

des femmes à 51,6%. L'effet de cette baisse est directement perceptible sur la production.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE L'OFFICE (1960/61 - 1968/69)								
DATE	SECTEUR DU DELTA				TOTAL	TH	% TH	DENSITE (HAB/HA/ RENTE)
	KOLONGO	NIONO	MOLODO	KOUROUMA				
* RAPPEL 60/61	12813	14686	932	6102	33833	8599	25,41	0,94
61/62	-				37210			1,11
62/63					37348			1,23
63/64					35022			0,95
64/65	9700	13267	6000	4500	33467	7948	23,74	0,98
65/66					33370	6680	20,01	1
66/67					31210			0,92
67/68					30873	6680	21,63	0,94
68/69	8696	13162	3679	4265	29802	6524	21,89	0,89

* exclusion faite du secteur de Baguineda - 4488 habitants en 1960/61

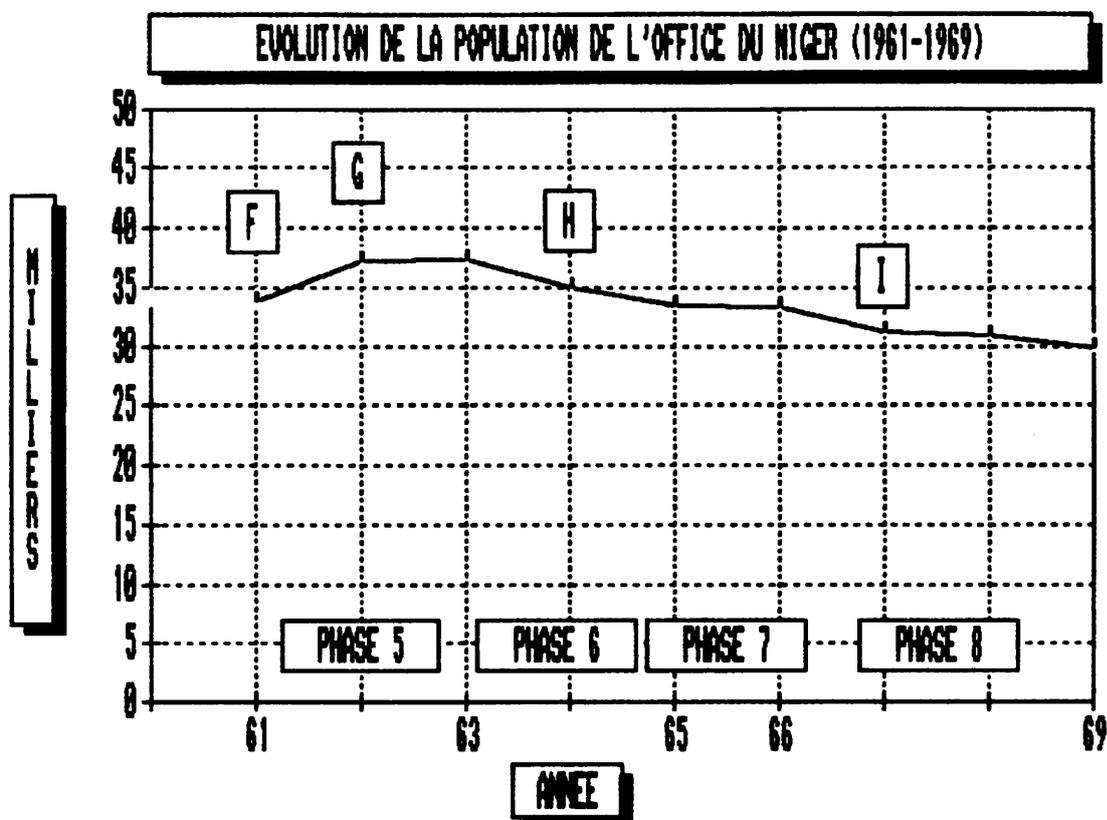
source : Office du Niger Service de la production compte rendu succinct de campagne 1968 Décembre 1969
Ségué 42 pages (p 20).

J. Y. MARCHAL l'Office du Niger RCEA 1974 (p 78).

II/ - Statut du paysannat et nationalisation des terres

Le statut de colon s'inscrit dans la continuité de l'époque précédente. En l'absence de la prise de texte approprié le statut reste celui de la période précédente, adapté au goût du jour et interprété par les nouvelles autorités. Exception faite de modifications mineures, (le Gouverneur de Ségué remplace dans la pratique le Gouverneur du Soudan) la priorité n'est pas comme le souligne G. DIAKITE à la réforme d'un statut qui favorise par trop l'entreprise. "Depuis son transfert à l'état Malien les dirigeants de l'Office du Niger

n'ont pas encore élaboré de nouveau statut pour la colonisation mais des modifications ont été apportées au système".



- Légende :**
- F - Abandon du centre non deltaïque de Baguinéda.
 - G - Transformation du centre mécanisé de Molodo en secteur de colonisation. Intégration des populations du pourtour.
 - H - Expulsion des colons, absentéistes et hostiles au régime.
 - I - Recrutement "malien", mais mauvaise organisation, collectivisation ...
 - PHASE 5 - Recentrage de l'Office sur le DCN, période de recrutement.
 - PHASE 6 - Départs Mosi.
 - PHASE 7 - Epuration politique des colons installés, assainissement économique.
 - PHASE 8 - Volonté de reprise des recrutements, mais méfiance paysanne.

Les rapports de l'Office et des paysans, restent régis par le contrat de colonisation de 1955 et ses deux composantes : le contrat général d'exploitation, et le contrat annuel.

EVOLUTION ET COMPOSITION DE LA POPULATION EN COLONISATION 1960/61 - 1968/69		
POURCENTAGE	1960/1961	1968/1969
< 7 ANS, > 55 ANS INACTIF	32,26	34,43
FEMMES/POPULATION TOTAL	50,10	(69/70) 51,60
HOMMES ET FEMMES > 55 ANS	4,13	(69/70) 5,72

source : Guimbala DIAKITE - l'organisation socio économique de l'Office du Niger - 1973 (p.62)
ON - Service de l'Exploitation compte rendu succinct de la campagne agricole 1960/61 (p.8)

Ces contrats reconduisent les conditions d'exploitations des terres irriguées et les obligations en vigueur durant la période coloniale. Il sont tous deux dressés par le Directeur Général de l'Office et approuvés par le gouverneur de la région de Ségou. Ils ne peuvent être sous-loués, saisis ou aliénés.

Les contrats annuels d'exploitation sont renouvelables par tacite reconduction et peuvent être dénoncés avec un préavis de trois mois. Leur dénonciation par l'Office est soumise à l'accord du chef de circonscription administrative et du gouverneur. Cet accord est également nécessaire pour l'éviction de mauvais colons - prononcée au plus tard le 31/12 de l'année - effective le 31/03 suivant - qui apparaît désormais plus aisée et moins lourde à mettre en oeuvre (cf colons de Kourouma - épuration).

Le contrat est décrit brièvement par l'encadrement de l'Office dans les termes suivants : "Ayant reçu à leur arrivée les premières installations, le matériel et les semences à titre de dotation [les colons] sont liés à l'entreprise par un contrat qui leur fait obligation de suivre

les directives des techniciens, de se soumettre à ses plans de production et de lui rendre la partie de la récolte qui n'aura pas été retenue pour l'autoconsommation²⁰.

En pratique chaque colon reçoit à son arrivée une concession pourvue de cases - 1 pièce pour deux personnes - tout ou en partie aménagée, qu'il peut s'il le désire compléter. Il se voit attribuer un lot de terre - labourée et semencée quand il n'y a pas d'attelages disponibles. Les normes d'attribution théoriques sont de 1 hectare par personne en culture rizicole, de 0,7 hectare par tête auquel s'ajoute 0,33 ha de riz par bouche à nourrir en culture cotonnière. L'attribution des terres peut-être revue chaque année en fonction de la composition de la famille du colon et des terres disponibles. Les lots peuvent aussi changer d'attribution d'une année sur l'autre en fonction des cultures choisies.

Le nouvel arrivant reçoit également des avances en vivres (350 kg/tête/an) et des semences (140 kg/an), un équipement à crédit - 2 boeufs, une charrue, une herse - pour une valeur de 165 000 FM, à rembourser en deux ou trois ans²¹ (900 kg pour les boeufs, 720 kg pour la charrue, 390 kg pour la herse).

Les obligations contractuelles de l'exploitant sont de cultiver la parcelle attribuée en se conformant aux directives techniques inscrites dans le contrat de colonisation et répercutées sur place par le personnel qualifié (aménagements, façons, calendrier, entretien des aménagements, etc.). Dès que l'exploitation devient autonome, le colon est tenu de régler la redevance. Cette dernière est destinée à couvrir l'amortissement des équipements et des emprunts contractés par l'Office pour les réaliser, les frais d'encadrement et les frais généraux. La redevance est due en nature. L'assiette et le taux sont fixés annuellement par arrêté du gouverneur sur proposition de la direction générale de l'Office et soumis à l'approbation du Ministère de Tutelle. Des dégrèvements en

20 G. DIAKITE - L'Organisation socio-économique de l'Office du Niger 1973 (p.56)

21 DE WILDE Mali - L'Office du Niger une expérience d'agriculture irriguée 1968 (p.18)

partie ou sur la totalité de la redevance peuvent être prononcés par le directeur. L'excédent de la récolte - charges de campagne réglées - est affectée à l'autoconsommation et à la commercialisation obligatoire assurée par l'Office.

Le fait majeur et nouveau est la nationalisation des terres en 1962 qui règle définitivement le débat sur l'octroi éventuel de leur propriété aux colons installés. C'est cette nationalisation qui fait dire à la Direction de l'Office n 1963 : "Les terres du delta central aménagées par l'Etat et immatriculées en son nom appartiennent au peuple entier. Elles sont remises à l'Office du Niger qui les exploite directement ou par l'intermédiaire des colons"²². La règle ainsi retenue est celle qui prévalait durant la période précédente (convention de gérance 1956 - Gouverneur du Soudan - Directeur Général de l'Office). Les terres sont propriété de l'Etat Malien et immatriculées en tant que telles. Elles sont mises à la disposition de l'Office qui les gère et les attribut aux paysans. Ces derniers se voient octroyés à leur arrivée un lot de colonisation dont ils ont la jouissance tant qu'ils se réfèrent et respectent les dispositions du contrat qui les lie à l'Office.

Durant la période coloniale la présence continue sur les terres de l'Office durant dix années consécutives, devait déboucher sur l'octroi d'un permis d'occuper (jamais octroyé en pratique). Le seul critère retenu est désormais celui de la mise en valeur. Le colon dispose d'un droit de culture défini par le contrat qui lui est retiré s'il fait mauvais usage de la terre qui lui est attribuée. Ce changement accentue le sentiment de précarité qu'ont les colons de leur situation, sentiment souligné par les chercheurs de l'ORSTOM. "Le colon n'a pas le sentiment d'être chez lui sur les terres qu'il cultive même quand les parcelles allouées à sa famille le sont depuis longtemps"²³. L'Office n'est toutefois pas contesté dans sa possession parce qu'aménageur et pour la ma-

²² SL TRAORE - Rapport Sommaire sur les activités de l'Office - Bulletin de l'Office 1964 (p.6)

²³ KOLHER, MARCHAL, REMY Les colons mosi à l'Office du Niger 1971 (p.41)

jorité des paysans, premier occupant, seul capable de maîtriser le fonctionnement des réseaux. Mais en contre partie, le colon ne se sent pas concerné par la préservation de la qualité des terres et des réseaux. Les rapports du paysan à sa terre ne sont pas à l'Office semblables à ceux qui prévalent ailleurs. KOLHER, MARCHAL et REMY, dans leur étude du colonat Mosi en souligne les particularités. "La terre de l'Office est seulement perçue comme un facteur de production mis à la disposition temporaire des colons par l'administration. [...]. Devant la baisse régulière des rendements les colons ont une attitude d'expectative; ils assistent comme des manoeuvres impuissants et résignés à la dégradation progressive des sols et de l'infrastructure hydraulique". L'absence de droit sur la terre équivaut à une privation de moyens d'intervention, à une passivité obligée et vécue à contre-coeur. Les réseaux n'ont en effet pas à être entretenus car ils ne sont pas le bien collectif ou individuel mais le bien de l'administration. Les colons ne disposent pas de toute manière des moyens et de la technicité nécessaires à un entretien correct.

Et si la terre à l'Office ne fixe pas le colon il n'en va pas d'avantage du village de colonisation. Comme durant la période précédente le colon est tenu en effet de résider à proximité du lot et dans un village de colonisation. Le verdict des sociologues et des spécialistes à l'égard des villages est très critique. RAMBEAUD, spécialiste BDPA de la formation décrit le village comme une structure carcérale "une fois affecté dans un village, un colon ne peut le quitter, ni même changer de parcelles, à moins que des raisons familiales ne le justifient. [Or] la cellule de base où se développe la vie du colon est le village". La contrainte qui pèse sur les villages pèse sur les colons et les problèmes demeurent identiques à ceux de l'époque précédente. Les propos tenus par RAMBEAUD et DE PONCINS lors de leurs missions à l'Office en 1961 et 1964 rappellent étrangement ceux de R. MADIER en 1958.

24 JY MARCHAL L'Office du Niger - Ilot de prospérité paysanne RCEA 1974 (p.85)

25 P. RAMBEAUD - Le problème de la formation des cadres à l'Office du Niger 1961 (p.6)

Il est vrai que ceux ci ne datent que de quelques années et que l'indépendance n'a pas changé les structures sociales des villages : "Le village de colonisation, du fait de sa constitution, est le plus souvent détribalisé, privé de leader effectif quand il n'est pas au surplus ethniquement hétérogène [...]. Ces groupements artificiels, du fait de leur origine sont humainement imparfaits, socialement fragiles et [...] le comportement des individus y est orienté nécessairement vers l'individualisme"²⁶. Ce constat va à l'encontre de l'esprit de solidarité - au moins productive - que souhaitent pourtant les autorités.

Les constats très parcellaires dressés par celles ci, apparaissent cependant, au delà des slogans politiques, très explicites. Le chef de secteur de production de Niono déclare en 1964 au sujet des villages de colonisation de sa zone : "Fidèles à leur politique de diviser pour régner, les colonialistes avaient réparti la population rurale en villages dont les habitants appartenaient au même groupe ethnique. Même l'affectation des cadres africains étaient déterminée par des considérations d'ordre ethnique. Ce fut cependant peine perdue. Tous les habitants de secteur qui souffraient indistinctement des méfaits du système colonial ont compris la nécessité de s'unir et de lutter pour la libération nationale. A présent tous participent avec foi et détermination à la construction nationale"²⁷. Mais le Gouverneur de Ségou chargé du maintien de l'ordre administratif affirme la même année dans son rapport à la conférence des cadres au sujet des mêmes villages : "La situation est aggravée par l'action dissolvante d'éléments troubles qui hantent tous les villages de colonisation : trafiquants, charlatans, usuriers ... Néanmoins la fermeté des responsables commence à porter ses fruits car la si-

26 P. RAMBEAUD - "Le problème de la formation des cadres à l'Office du Niger" 1961 (p.3)

27 Nos secteurs de production : Niono - Bulletin de l'Office N° 1 1964 3 pages (p.2)

tuation évolue favorablement²⁸. Cette fermeté est exercée par l'encadrement dans le cadre de la collectivisation.

28 Allocution prononcée par le Gouverneur à la 3ème conférence des cadres de Ségou - Bulletin de l'Office du Niger N° spécial 1964 (p.5)



Chapitre 23 - L'expérimentation du socialisme : l'Office et les trois degrés de la collectivisation

Comme l'ensemble des paysans et des villages de la zone sèche le colon de l'Office se trouve placé au point de rencontre d'un dispositif élaboré d'encadrement.

Ce dispositif s'articule autour de structures d'encadrement administratif, politique, technique et coopératif. Deux particularités caractérisent cependant l'encadrement des paysans de l'Office:

- l'association au sein d'un même service - le service de la production - des structures d'encadrement technique et coopératif. DE PONCINS expert BDPA dans sa mission du 20 au 28 Mai 1964 à l'Office argumente : "la liaison entre la structure d'encadrement technique et l'organisation professionnelle se réalise théoriquement sans difficultés du fait de la centralisation au niveau du Service de la Production [...] et du fait que ce sont les mêmes hommes [...] qui sont chargés à la fois de l'éducation technique des colons et de leur éducation coopérative".

- l'insuffisance des hommes chargés des structures d'encadrement accentué par le départ en bloc de l'encadrement français en 1962.

C'est sur cet encadrement que va reposer l'essentiel des actions de collectivisation.

1/ - Le plan, l'encadrement et la collectivisation

Les structures d'encadrement technique évoluent peu à l'indépendance - si ce n'est dans leur appellation - et demeurent quasi-identiques à celles de la période coloniale. Le service de la production commande l'ensemble du dispositif depuis Ségou. Il dispose de 3 divisions techniques - agricole,

1 DE PONCINS Rapport de mission sur l'Etude des structures d'encadrement de l'Office du Niger et sur les problèmes posés par la formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement agricole BDPA-CEE Juillet 1964 - 2 tomes (122+112 pages) (t1 p.5)

de l'élevage, industrielle et commerciale - d'une division administrative, aux fonctions générales, ainsi que de la division paysannat et coopération chargée de l'action coopérative dans les secteurs de production.

L'Office compte en 1964/65 quatre secteurs de production - Niono, Molodo, Kolongo, Kourouma - auxquels s'ajoute en 1965/66 le secteur sucrier de Dougabougou exploité en régie. L'échelon d'encadrement de base dans les secteurs en colonisation demeure le village. Il couvre un terroir de 100 à 700 hectares, compte de 20 à 30 exploitations, 300 à 400 habitants, 30 à 50 familles. Le moniteur ou encadreur - les deux dans les gros villages - y assure les fonctions d'animation, contrôle la réalisation des programmes de travail, se charge de la diffusion des thèmes de vulgarisation, appuie la collectivisation. Ses fonctions de contrôle et de police sont renforcées. L'échelon immédiatement supérieur est l'Unité Agricole de Production (UP) - anciennement Unité de Culture - dirigée par un instructeur - moniteur expérimenté ou conducteur de travaux agricoles - qui établit le calendrier agricole, coordonne les travaux, collecte et élabore les statistiques... L'Unité de Production couvre un terroir de 1000 à 3000 hectares, encadre de 1000 à 2000 habitants, la population de 5 à 6 villages. Le secteur de production - ex centre de colonisation - étend son influence sur 5 à 6 unités de production, sur une superficie d'environ 10000 hectares. La direction en est assurée par le chef de secteur et son adjoint - de niveau ingénieur - responsables tous deux de la bonne exécution des travaux, de l'entretien des réseaux, de la distribution des intrants, de la commercialisation des récoltes.

L'encadrement travaille dans le cadre du plan - plan d'entreprise articulé avec le plan national - et selon les normes de toute Entreprise Nationale (Socialiste). L'échelon de base de la planification est l'unité de production - unité de production agricole, Régie (ferme d'état). L'échelon hiérarchique opérationnel demeure le secteur. Le

rôle de ce dernier souligné par le Directeur Général apparaît fondamental : "Il s'agit pour chaque secteur en partant des objectifs du plan national, à l'élaboration duquel il a d'ailleurs apporté sa contribution, de dégager toutes ses potentialités et de dresser un plan d'action, de chercher à se surpasser constamment tant au point de vue de la qualité que de la quantité du travail fourni et cela en réalisant le maximum d'économies. Il s'agit de ne rien laisser au hasard, de tout prévoir et de prendre à temps toutes les dispositions pour travailler sans à coups. Il s'agit enfin de travailler à créer l'enthousiasme au travail au sein des collectifs (paysans) à créer une saine émulation entre travailleurs et entre groupe de travailleurs, grâce à une éducation poussée et à une juste récompense des efforts fournis. C'est ainsi seulement que nous pourrons suivre le rythme de travail qu'impose l'économie socialiste planifiée et contribuer à assurer la prospérité de la nation et de l'entreprise".

En pratique deux remarques peuvent décrire l'évolution de l'encadrement technique et de son travail : sa densité varie peu sur la période sinon dans le sens d'une détérioration, l'Office doit faire face de façon autonome et malgré le remplacement de l'assistance technique française par l'assistance technique soviétique et chinoise, aux pénuries créées par le départ des premiers en 1962.

La densité d'encadrement est d'un encadreur pour 282 hectares en 1961/62, elle est d'un encadreur pour 317 hectares en 1965/66. Dans le même laps de temps elle évolue d'un agent pour 228 paysans en début de période à un agent pour 200 paysans en fin de période. Cette amélioration de densité - artificielle provient de la baisse rapide de la population en colonisation (cf tableau).

Le critère déterminant demeure en fait le nombre d'hectares aménagés, disponibles pour la culture par agent

d'encadrement. Ce ratio se détériore aggravé dans ses effets par la multiplication des tâches et des fonctions nouvelles.

OFFICE ENCADREMENT AGRICOLE - 1961/62 - 1965/66			
	1961/62	1964/65	1965/66
NOMBRE D'AGENTS D'ENCADREMENT	163	182	167*
SURFACE AMENAGEES	46029*	52948*	52948*
POPULATION INSTALLEE	37210	33467	33370
HA / ENCADREUR	282	291	317
HABITANTS / ENCADREUR	228	184	200

* exclusion faite des surfaces sucrières

source : Calculs réalisés à partir des comptes rendus de missions BDPA (RAMBEAUD, DE PONCINS).

L'Office se trouve confronté avec le départ de l'assistance technique française, à une pénurie de qualification et met en place des mesures urgentes de compensation : programme interne de formation de saison sèche assuré par la Direction, stage en Union Soviétique. Ces stages permettent l'assimilation des "techniques soviétiques" mais concernent également les connaissances générales. Le programme de 1964 précise : "Sur le plan général les stagiaires devront se familiariser avec les problèmes économiques et de gestion notamment : l'utilisation rationnelle et économique du matériel agricole, la gestion des entreprises socialistes agricoles (sovkhos et kolkhos), les structures de planification et d'organisation du travail, la comptabilité, les normes de production et le système de rémunération du travail".

Les méthodes d'encadrement subissent peu de modifications si ce n'est l'effet d'une centralisation accrue. L'encadrement de l'Office est jugé motivé par les experts extérieurs, ses méthodes sont cependant dénoncés (de façon di-

3 Idées générales sur le programme de stage des spécialistes de différentes qualifications de l'Office du Niger en URSS. Bulletin de l'Office n° spécial 1964 4 pages (p.1)

plomatique) car trop autoritaires. RAMBEAUD expert BDPA signale ainsi en 1966 : "Dans l'ensemble le personnel d'encadrement est dynamique et actif. [...] Il serait cependant souhaitable que ce personnel reçoive une formation spéciale notamment dans le domaine des méthodes et techniques de contact, qui augmenterait son efficacité" d'autant que "leur action (moniteurs, instructeurs) est surtout à base autoritaire, cependant beaucoup sont ceux qui cherchent avec plus ou moins de succès à "convaincre" plutôt qu'à "contraindre".

Les tâches demeurent pour l'essentiel des tâches de contrôle - recensement, pointage de la présence aux champs, estimation de l'emploi de main d'oeuvre extérieure par les paysans, dossiers de village, fiches d'analyse économique, fiches démographiques ...'

Cet autoritarisme est dénoncé par le parti qui insiste sur l'importance de l'éducation et des campagnes d'explication. La Direction de l'Office insiste ainsi en 1963 sur le contexte particulier et favorable de l'entreprise : "Nulle part dans le pays l'encadrement n'est aussi serré pour faire un travail d'éducation, nulle par ailleurs les travailleurs ne sont si liés à un ensemble économique". La nécessité de la persuasion est reprise en 1964 par la 3ème conférence économique de la région de Ségou au sujet de l'Office : "La conférence rappelle instamment aux autorités politiques, administratives et techniques que dans le domaine de la révolution agricole, un travail d'explication et de persuasion de tous les jours est indispensable auprès des masses rurales".

C'est que la nécessité de moduler un type nouveau d'encadrement par la formation et le perfectionnement s'impose d'autant plus que les attentes à l'égard de cet encadrement et

-
- 4 RAMBEAUD - Le problème de la formation des cadres à l'Office du Niger BDPA - Mission Sept-Oct 1961 (p.6)
 5 RAMBEAUD - Le problème de la formation des cadres à l'Office du Niger BDPA - Mission Sept-Oct 1961 (p.6)
 6 Le colonat - peuplement, coopératives, culture collective. Bulletin de l'Office n°1 - premier semestre 1962 2 pages.
 7 La réorganisation de la production sur une base socialiste - Bulletin N° 2 1963 3 pages (p.2)
 8 Troisième conférence économique de la région de Ségou (15 et 16 mai 1964) - Bulletin de l'Office N° spécial 1964 - 3 pages (p.1)

les espoirs mis dans l'effet de ces actions auprès du paysan-
nat, sont importants. A l'image d'un colon socialiste modèle
qu'elles cherchent à développer les autorités de l'Office
redéfinissent l'encadreur idéal et socialiste modèle. Le pre-
mier Séminaire sur la coopération en Milieu Rural insiste sur
les qualités exigées de cet encadrement. L'accent y est
d'avantage mis sur les aspects "politiques" que techniques.
"La phase actuelle exige du personnel d'encadrement rural
[...] une formation idéologique solide, une compétence tech-
nique adéquate, un dévouement de tous les instants, une foi
inébranlable en l'issue heureuse de notre politique de collec-
tivisation".

Ce rôle politique fondamental de formation est
théoriquement assuré en liaison avec les autorités administra-
tives et politiques. L'action de l'encadrement technique est
en effet relayé au niveau des villages - par les autorités ad-
ministratives - chefs et conseils de villages , chefs
d'arrondissements, commandants de cercles. Les villages de
l'Office relèvent à l'indépendance de la circonscription admi-
nistrative de Macina puis des deux cercles de Niono et de Ma-
cina. Ce relais n'apparaît pas des plus efficaces. Les chefs
et les conseils de villages conservent en effet souvent leur
image - datant de l'époque précédente - d'hommes de paille de
l'Office que les mots d'ordre socialiste ne changent pas. JM
KOLHER étudiant en détail le colonat mosi constate : "les pro-
pos des colons sont explicites en ce qui concerne la nature du
pouvoir des chefs de village : leur autorité ne s'exerce que
dans les limites étroites d'une simple fonction de transmis-
sion entre l'Office et les colons [...] l'autorité n'existait
en fin de compte que pour l'Office, pour des fonctions de
contrôle et de coercition dans le cadre du système de produc-
tion [...]. Les chefs de l'Office n'étaient donc pas de vrais
chefs".

9 USRDA Rapport du Séminaire National sur la Coopération en Milieu Rural Mai 1968 (p.9)

10 KOLHER - Les Mosi de Kolongo et la collectivisation (p.25)

Les autorités politiques constituent un second relais. Chaque village dispose d'un comité de parti. Les fonctions de ce comité sont multiples : désignation d'un délégué auprès des autorités administratives (problèmes d'imposition, recensement...); encouragement à la culture d'un champ "du parti"; mais surtout rôle de formation idéologique et d'éducation socialiste des villageois. Ce rôle complémentaire apparaît bien perçu par les autorités extérieures qui y voit un appoint non négligeable à l'objectif d'augmentation des quantités produites. Les experts BDPA affirme en ce qui le concerne : "le rôle du comité dans l'animation du colonat en vue d'une meilleure exploitation des terres irriguées [...] nous paraît primordial"¹¹. Ce rôle de formation se dédouble en deux volets : - rôle de formation civique et politique, mais surtout de formation agricole (techniques de base, fumure, repiquage...). Le comité peut apparaître dans ces conditions comme un simple échelon d'encadrement supplémentaire au sein de l'Office. "Les comités de village doivent servir de relais à l'encadrement technique pour une transmission effective des consignes d'ordre technique et économique"¹². Il faut cependant se garder de conclusions hâtives car les prérogatives du comité sont plus que de simple relais et ce sont les experts BDPA qui fournissent les explications puisque "le parti apparaît par l'intermédiaire du délégué local comme une autorité se superposant à celle qu'exerce l'Office sur le colon. En général [en cas de conflit] le parti l'emporte [et conserve le dernier mot], ce qui du fait de son incompétence technique peut mettre à rude épreuve les fondements de l'entreprise"¹³. Cette préminence du parti et du politique sur l'encadrement agricole et le technique est maintes fois réaffirmée, par le Séminaire National sur la Coopération en Milieu Rural notamment : "le succès ou l'échec des programmes économiques dépend moins des calculs des experts que des efforts déployés par les

11 DE PONCINS - Etude des structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.42)

12 DE PONCINS - Etude des structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.45)

13 RANBEAUD - le problème de la formation des cadres à l'Office du Niger 1961 (p.37)

cadres politiques pour convaincre et mobiliser les masses populaires [...]. Les cadres du parti doivent aller au paysan [...] pour ce faire ils doivent sans cesse développer le concept de l'intérêt collectif, l'esprit d'abnégation, de fraternité, d'entraide, de progrès et lutter contre les idéologies rétrogrades"¹⁴. En pratique, l'absence de formation des membres du parti au socialisme scientifique équivaut comme le souligne DE PONCINS à accroître les charges du personnel d'encadrement de l'Office de cette fonction supplémentaire. "En fait le niveau de conscience politique des membres des comités de village sera tel que c'est à l'instructeur que revient le rôle de faire l'éducation des membres du comité, de même que c'est souvent au chef de secteur préalablement formé par des stages dans les écoles des cadres du parti qu'incombe la responsabilité de l'animation idéologique de l'ensemble de la population du secteur"¹⁵.

C'est sur ce rôle crucial de l'encadrement technique, que va reposer le succès (entre autres facteurs) ou l'échec des expériences de collectivisation.

II/ - Les trois degrés de la collectivisation

L'organisation coopérative de services et de production remonte à l'Office à la République Soudanaise (1958). Différentes tentatives sont alors faites pour trouver l'organisation adaptée et conforme à la spécificité de l'Office. Ainsi Rémy MADIÉ, délégué du Paysannat jusqu'à la fin 1961 propose dès 1958 de créer des Associations Coopératives Agricoles.

Les politiques des dirigeants nouveaux orientent cependant résolument dès 1958 l'organisation nouvelle dans la voie de la collectivisation au sein de laquelle trois degrés peuvent être distingués : mise en place de Groupements Coopératifs rassemblant des exploitations familiales autour des

¹⁴ USRDA - Rapport de synthèse du Séminaire sur la Coopération en Milieu Rural 1968 (p.8)

¹⁵ DE PONCINS l'Etude des structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.45)

champs collectifs ; essais infructueux de semi collectivisation et de collectivisation intégrale.

A/ - Les Groupements Coopératifs de l'Office du Niger

Les Groupements Coopératifs sont inspirés de deux sources : conditions spécifiques de l'Office qui selon le Directeur "rendent leur organisation plus facile"¹⁶. Statut général de la Coopération en République du Mali (loi 6321 AN-RM du 25/01/1963). Trois statuts sont élaborés en 1963 - statut type des Groupements Coopératifs (niveau unité de production), statut type d'Association de Groupements Coopératifs (niveau secteur) et un statut type d'Union Générale des Associations de Groupements Coopératifs (niveau Office). Ces statuts constituent selon la direction "un instrument de travail dont doivent se servir moniteurs, instructeurs, chefs de secteurs, responsables de la Division Paysannat pour éduquer et persuader afin que s'organise et vive le mouvement coopératif de l'Office du Niger de façon à constituer pour l'entreprise une base solide"¹⁷. Nous insistons plus particulièrement dans les lignes qui vont suivre sur le statut type des Groupements Coopératifs qui est à la base de l'ensemble du dispositif.

L'organisation coopérative et l'instauration des Groupements Coopératifs de l'Office répond à deux objectifs :

1) cette organisation doit contribuer à l'avancée vers le socialisme et vers le progrès prônée par le nouveau régime. Le préambule du Statut type affirme en effet : "En vue de contribuer à l'augmentation de la richesse nationale et d'augmenter leur propre niveau de vie, conscients que ces objectifs ne peuvent être atteints que par la conjugaison de leurs efforts, la substitution de la grande exploitation collective aux exploitations familiales, de la culture intensive à la culture extensive, de la polyculture à la monoculture et de la combinaison harmonieuse de l'agriculture et de l'élevage, les co-

16 DG-ON - Rapport sommaire sur les activités de l'Office du Niger - Bulletin spécial 1964 (p.9)

17 La réorganisation de la production sur une base socialiste - Bulletin de l'Office du Niger N° 2 1963 3 pages (p.3)

lons de l'Unité de Production "X" ont adopté les présents statuts¹⁸. Pour provoquer cette avancée vers le socialisme - le présumé à l'Office comme dans les zones sèches que souligne bien KOLHER dans son analyse des essais de collectivisation de la production à l'Office - est que les "habitudes communautaires héritées du passé pouvaient être immédiatement et globalement transposées dans un contexte collectiviste moderne. Il n'y aurait pas de discontinuité entre ce qu'on a appelé le socialisme africain traditionnel et le socialisme scientifique¹⁹.

2) L'organisation coopérative a pour deuxième objectif de contribuer à la création d'une vie collective villageoise d'une solidarité de base conduisant, les communautés paysannes à prendre en main leur destinée au sein de l'Office. Les recommandations des différentes conférences du parti sont à cet égard de 1966 à 1968 sans ambiguïté. La conférence spéciale consacrée aux problèmes de l'Office les 12 et 13 décembre 1966 à Ségou affirme : "l'organisation des colons en coopératives de production en vue d'une responsabilité collective apparaît comme une tâche impérative à laquelle les responsables politique et administratif de l'Office devraient conjuguer leurs efforts". Le Séminaire national sur la Coopération en Milieu Rural des 28 et 29 Mai 1968 "engage [quand à lui] les cadres de la zone d'action de cette grande entreprise à conjuguer leurs efforts pour l'organisation coopérative des colons installés sur les terres irriguées²⁰".

L'échelon coopératif de base à l'Office est le Groupement Coopératif de l'Unité Agricole de Production. Tous les colons âgés de plus de 18 ans sont obligatoirement adhérents (article premier, article 4). Toutefois : "nul de ne peut prétendre adhérer au groupement en amenant avec lui des ouvriers salariés" (article 5). Le groupement est constitué

18 DE PONCINS - Statut type des Groupements Coopératifs de l'ON dans Bulletin de l'Office du Niger 2 - 1963

19 KOLHER - Les Mosi de Kolongo et la collectivisation 1974 (p.49)

20 Conférence spéciale sur les problèmes de l'Office 1966 (p.5) - USRDA Séminaire National sur la Coopération en Milieu Rural 1968 (p.16)

sur la base de la confiance mutuelle. "Le groupement coopératif est conçu à l'échelon de l'Unité de Production et intéresse 250 à 300 familles proches les unes des autres, se connaissant bien, ayant les mêmes intérêts, à même de se sentir solidairement responsables vis à vis du groupement et ayant confiance dans les agents d'encadrement chargés de l'animer". Cette confiance repose sur des liens qui sont le produit de la nature et de l'histoire : "les groupements consacrent entre les habitants [...] des liens de solidarité que la nature avait elle-même tissée depuis des siècles" (Modibo KEITA - 1964)21.

Cette solidarité est totale et concerne les activités les charges et les produits. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Office : "l'appartenance au groupement ne dégage aucun colon de ses obligations contractuelles vis à vis de l'Office" (article 7).

L'action des groupements est relayée au niveau des villages par l'échelon inférieur qui est la section du Groupement. Le statut dans son article 23 précise "au niveau de chaque village de l'unité de production, les membres du groupement forment une section du groupement qui doit être une cellule vivante, un groupe de travail intervenant aussi bien dans la production, la répartition que dans l'organisation des approvisionnements et le recouvrement des dettes. Les principaux animateurs de cette section sont les commissaires à la production nommés par le conseil d'administration du groupement.

L'importance de l'échelon villageois s'inscrit dans l'histoire et est affirmé par le Secrétaire du Parti lui-même. "Bien avant la période coloniale l'esprit communautaire a prédominé dans nos villages et a constitué les bases et les racines de notre société. Le village est chez nous la cellule de départ et c'est la vitalité de cette cellule qui engendrera la vitalité de la nation toute entière. En effet aucun régime

21 Modibo KEITA - Discours et interventions S a l (p.85)

ne peut-être viable s'il ne repose sur le village" (Modibo KEITA - 1964)²².

Chaque groupement est rattaché hiérarchiquement à un niveau supérieur qui est l'Association des Groupements Coopératifs (niveau secteur de production de l'Office) puis par l'intermédiaire de cette dernière à l'Union des Associations de Groupements Coopératifs de l'Office du Niger. Dans les faits l'Union ne sera jamais créée et la Division Paysannat et Coopération la remplacera dans son action et ses fonctions.

Le contrôle des autorités de l'Office sur le mouvement coopératif est d'une manière générale précis et quasi automatique. Selon DE PONCINS, expert BDPA : "Les groupements n'ont pas de directeur". En fait ce sont les instructeurs, chefs d'UP qui en assurent l'animation permanente. A l'échelon du village le moniteur est chargé de l'animation du groupement. La Division du Paysannat et de la Coopération "coordonne l'assistance de l'Office à l'organisation coopérative du colonat. Ses agents donnent leurs directives aux instructeurs chefs d'unité et président les groupements coopératifs"²³. En pratique et toujours selon DE PONCINS malgré toute cette cascade hiérarchique de donneurs d'ordres "le manque de connaissance coopérative des moniteurs et des instructeurs fait [...] que tout ce travail de sensibilisation des colons à l'idée de Groupement est fait par l'échelon central de la Division Paysannat"²⁴.

Ce contrôle des agents de l'Office s'exerce de façon large :

- "les agents [de l'Office] assurent concurremment avec l'autorité administrative [commandant de cercle, chef d'arrondissement] le contrôle du groupement coopératif et lui apportent leur assistance technique [...]. Ils veilleront à son bon fonctionnement [...], à ce qu'[il] s'acquitte de

22 Modibo KEITA - Discours et interventions S a I (p.85)

23 DE PONCINS - l'Etude des structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.17)

24 DE PONCINS - l'Etude des structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.23)

toutes ses obligations [...], exécute dans les délais fixés les plans de production" (titre VII Relations avec l'Office du Niger et l'Autorité Administrative article 41 à 44)).

Le contrôle s'exerce tout particulièrement sur les finances dont le suivi est assuré par le chef comptable de chaque secteur de l'Office. Le statut stipule : "La section comptable [...] apportera son concours pour la tenue de la comptabilité du groupement dans les formes réglementaires" (article 42 - Statut type).

Ce contrôle s'exerce par l'intermédiaire du conseil d'administration du groupement (titre 3 du statut type : organisation-administration du groupement) - sous la présidence de l'instructeur et chef d'unité de production. Les membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale des coopérateurs "sont responsables personnellement et solidairement [...] des fautes [...] commises dans la gestion" (article 17). Le comité de surveillance - également élu par l'Assemblée Générale veille à la conformité des décisions de ce dernier par rapport aux orientations définies par l'assemblée générale ainsi qu'à l'exactitude des comptes du groupement.

Dans l'esprit de la Direction Générale, les groupements Coopératifs sont d'ailleurs considérés comme un maillon du processus de production socialiste au même titre que les régies et les ateliers. Ainsi les coopératives "doivent être soumises au plan de production de l'entreprise et apporter leurs concours à son élaboration. Elles doivent réaliser le plan, livrer leur production commercialisable aux prix officiels, s'acquitter de leurs redevances. Les groupements Coopératifs doivent travailler selon les principes de la rentabilité et s'efforcer de réaliser le plein emploi de toutes les forces productives". Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre des fonctions qui leur sont imparties.

Les fonctions attribuées au groupement (article 3) sont multiples - organiser l'utilisation en commun du matériel agricole, améliorer les méthodes et l'outillage ; assurer l'approvisionnement régulier des membres au meilleur compte (biens d'équipement et de consommation) ; organiser le cautionnement mutuel, l'assistance sociale aux nécessiteux ; encourager les activités culturelles, artistiques et les mouvements des jeunes, lutter contre l'analphabétisme; veiller au bon conditionnement des récoltes et à leurs cessions à l'Office (monopole de collecte); construire des parcs en vue de réaliser l'élevage collectif du bétail - et d'une manière générale "agir de sorte que tous les membres s'acquittent de leurs obligations collectives et individuelles vis à vis de l'Office du Niger et de l'Etat Malien". Elles sont complétées au niveau supérieur - association des groupements - par un rôle de formation (coopérative et politique), d'intermédiaire financier et de représentation.

Les ressources (fonds communs) du groupement proviennent de trois sources (article 24) : les fonds d'apports (initiaux des membres) - fixés de 60 à 100 Kg de produits/hectare - les fonds d'apports remboursables - pour les colons qui désirent réaliser un investissement rémunéré (2%) dans le groupement -, et enfin les fonds d'investissements et de réserves qui résultent d'un prélèvement sur les excédents annuels du groupement (au moins 50% - article 30) et de subventions éventuelles. Les investissements réalisés dans le fond commun ont pour objectif de permettre le développement des activités économiques du groupement (achat de matériel...) mais aussi de contribuer à l'amélioration du bien être des membres (éducation...) (article 30, 35).

Les revenus du groupement (article 35) proviennent quant à eux du produit des champs collectifs, des ristournes sur services rendus, des bénéfices réalisés et du fonds d'apport. Les charges correspondent aux frais d'achat à

l'extérieur et aux frais généraux. Lorsque l'activité donne lieu à excédent, la répartition est faite après affectation partielle au fonds d'investissement et de réserve en fonction du travail fourni par chacun sur les champs collectifs. L'article 36 pose : "Lorsque le développement de champs collectifs le justifiera, une norme (jour ou heure de travail type) tenant compte à la fois de la quantité et de la qualité du travail sera établie en vue de mesurer le travail de chaque membre". L'article 37 complète les règles d'intéressement en précisant : " En attendant [...] chaque travailleur peut recevoir un nombre de points travail basé sur son habileté professionnelle". Ce nombre peut être augmenté ou diminué en fin de journée par les responsables à la production (commissaires). Les membres du conseil d'administration et du comité de surveillance sont également rémunérés selon des normes précises. Ils reçoivent un nombre équitable "d'heure - travail" ou de "journées - travail" en compensation du travail administratif accompli. Le montant de ce complément est décidé en Assemblée Générale une fois par an.

Conformément à ce statut l'Office du Niger constitue en 1964/65 21 groupements coopératifs. L'année suivante les 24 unités de productions de l'Office disposent de leur groupement²⁷. Leur action porte principalement sur l'approvisionnement des membres (bien de consommation et de production), les locations d'équipement (boeufs de labour), le contrôle de la collecte et les opérations de promotion sociale des membres. Parallèlement les groupements multiplient les comités d'irrigation et les équipes de travail en commun.

Mais le rôle du Groupement est aussi fondamental dans la collectivisation. Le groupement coopératif dans son organisation et son fonctionnement laisse en effet aux colons l'exploitation individuelle de leurs parcelles, le fruit de leurs récoltes tout en leur apportant un appui polyvalent et productif. L'article 3 du statut type précise cependant, que

27 DE PONCINS l'Etude des structures d'encadrement de l'Office du Niger 1964 (p.19-20)

le Groupement coopératif a aussi pour but de créer en plus des champs familiaux de ses membres, des champs collectifs qui pourraient éventuellement servir à la vulgarisation de nouvelles techniques culturales. Mais il précise également, assimilant la situation (1963) à une période transitoire. "Conformément à la ligne générale de la collectivisation de l'agriculture malienne, à la volonté consciente des coopérateurs de plus en plus convaincus de l'avantage du travail en commun, ces champs collectifs s'agrandiront progressivement aux dépens des champs individuels jusqu'au point de couvrir l'essentiel des terres aménagées dont dispose l'unité de production"

Dans ces conditions et compte tenu de cette perspective il apparaît clair que :

- le champ collectif doit-être une réussite technique et économique, aux soins duquel personne ne doit ménager ses efforts.
- conformément à la lettre de préambule du statut type et comme le précise les autorités de l'Office : "le champ collectif est le noyau de la grande exploitation collective polyvalente que nous voulons réaliser. Il doit être un champ modèle".

La mise en place de ces champs débute à l'Office en 1962 à Niono, en 1964 à Kolongo. Les priorités politiques expliquent que les meilleures terres leur soient consacrées, que les travaux agricoles y soient exécutés en priorité et que l'encadrement de l'Office veille à leur état. Les surfaces à cultiver fonction des déclarations du secrétaire du parti Modito KEITA sont fixés en 1961.. "Nous demandons à chaque village de faire en sorte que le champ collectif se développe dans les cinq ans de manière à atteindre à la fin du plan la superficie d'un hectare par famille [...]. Dans les cinq ans également chaque village doit mettre sur pied une équipe permanente de travail qui passera un ou deux jours par semaine

dans chaque champ familial. Ainsi ces équipes [...] seront au sein du village des éléments de progrès technique". L'application des ces recommandations se traduit à l'Office par la mise en place de champs de 0,50 hectares par brigades de 15 travailleurs pour le coton, de 10 travailleurs pour le riz. Le champ du village est divisé en bloc pour susciter l'émulation entre les brigades de travailleurs. Ces dernières sont contrôlées par un comité de surveillance composé des autorités de l'Office (moniteurs, instructeurs), des responsables du groupement coopératif et des autorités administratives (président du conseil de village...). La répartition du produit s'effectue sur la base du travail fourni par chacun et au profit du groupement coopératif.

B/ - La poursuite de la semi collectivisation et les essais de collectivisation intégrale

En complément d'une collectivisation progressive provoquée et attendue de la culture des champs collectifs, l'Office poursuit les expériences de semi collectivisation initiées en fin de période coloniale et met en place un essai de collectivisation intégrale.

- le colonat semi collectif. Le premier essai date de la campagne 1960/61 et porte sur 18 hectares de coton à Niono. Les principes d'exploitation s'articulent autour de la mise en valeur du bloc de cultures collectives (coton) complété par un lopin individuel pour chaque travailleur (riz). Le travail est fourni par les colons - 18 travailleurs - organisés en équipes et rémunérés en fonction de leur assiduité (tâche) (pour plus de détail voir chapitres précédents). Les premiers résultats tirés par Rémy MADIÉ en 1961 apparaissent nuancés : "L'ON rentrera à peine dans ses avances [mais] aucun aiguillon politique ou administratif n'a été utilisé alors que c'est la clé

du problème à grande échelle [...]. Il faudra procéder à un nouvel essai³⁰

L'Office procède à ce nouvel essai durant la campagne 1963/64. Le but est double - démontrer la pérennité du système, réinsérer des colons en difficulté. La direction de l'Office précise cependant : "avant d'étendre ce qui n'est pas un système économique-politique mais une technique d'éducation et de réintégration de l'individu en son milieu il sera nécessaire d'améliorer le cadre actuel du système extrêmement libéral³¹". Les principes de l'expérience sont en conséquence définis par la Direction en 1963 dans les termes suivants : "Les autorités politiques et administratives de la République sont seules à pouvoir persuader les gens de la nécessité de l'abandon des coutumes agricoles ancestrales [...]. La démonstration doit être faite que cela est payant non seulement pour la collectivité mais encore pour l'individu. Les traditions d'entre aide et de solidarité doivent être dépensés à cet effet. On va donc s'orienter vers une politique de semi collectivisation agricole dans un but de démonstration et d'efficacité : les intéressés choisis parmi des colons dont la situation financière n'est pas des meilleures et qui sont en même temps volontaires pour tenter un redressement, seront invités à cultiver collectivement un bloc de coton intensif (tout en gardant leur lopin de riz vivrier), touchant quelque argent au fur et à mesure de l'avancement de la campagne, ils recevront à la récolte leur part au prorata du travail fourni sur l'excédent net produit. De la sorte par un encadrement serré et permanent, par la présence aux champs au moment où il faut un nombre de bras suffisants [...] on s'assure une récolte maxima, on couvre à coup sur les frais de culture, on forme les gens techniquement et chacun reçoit la part qui lui revient, tous les comptes réglés. Le Gouvernement vient d'approuver cette technique nouvelle qui va être mise en pra-

30 R. MADIER - La gestion d'un village collectif. Instruction pour la commune de Tominian Koura - Office du Niger note 1015 - Bulletin 1er semestre 1961 9 pages (p.1)

31 La réorganisation de la production sur une base socialiste - Bulletin n° 2 1963 (p.2)

tique sur quatre ou cinq blocs cotonniers et quelques champs de riz repiqué. [...] Amener chacun à abandonner son égoïsme stupide et ses mauvaises habitudes, à unir ses efforts à ceux des autres, à faire de la sauvegarde et la fructification du bien commun son souci majeur et à s'y consacrer de toute son âme, à placé l'intérêt général au dessus de ses intérêts particuliers, voilà la tâche à laquelle il faut plus que jamais s'atteler"

L'expérience 1963/64 porte sur un centaine d'hectares.

Les travailleurs - un colon par hectare de culture mis en oeuvre - sont rassemblés en équipes de travail (6 à 15 hommes) représentées auprès du moniteur responsable de l'exploitation par un colon élu. La rémunération se fait en fonction de la qualité et du travail fourni par chacun (80% de la rémunération) et des résultats de l'ensemble de l'équipe (20% de la rémunération). Les résultats sont appréciés par le moniteur.

- le village collectif de Lago-tominin (centre de Kolongo)

Le seul essai de collectivisation totale porte sur le village de Lago Tominian. Le village est créé pour la campagne agricole 1961/62. L'essai porte sur 95 hectares concerne 120 associés - 90 hommes, 30 femmes - et constitue un ensemble totalement collectif. L'expérience est qualifiée par Remy MADIER (en service à l'Office jusqu'en 1961) de sorte de Kiboutz "qui la juge fondamentale" non pas tant parce qu'elle peut préparer un mode nouveau de tenure [qui ne relève plus de notre compétence] que par le fait que les contraintes de l'intensification et ses bénéfices pourront y être comptabilisés de façon plus exacte qu'en colonisation individuelle et plus valable qu'en régie directe". JM KOLHER dans ses notes "sur les essais de collectivisation à l'Office du Niger 1960-1968" apparaît plus péremptoire et insiste en opposition au

32 La réorganisation de la production sur une base socialiste - Bulletin N° 2 1963 (p.3)

33 R. MADIER - La colonat de l'Office Bulletin N° 1 1961 8 pages (p.2)

34 JM KOLHER - Les Mosi de Kolongo et la collectivisation 1974 (p.65)

souci gestionnaire de MADIER sur la volonté politique des autorités de l'Office : "Laissant aux travailleurs des exploitations collectives la possibilité d'effectuer des cultures individuelles secondaires, [la] formule d'organisation de la production [blocs de culture intensif...] ne constituait qu'une étape semi collective sur le chemin de la collectivisation totale souhaitée par les dirigeants politiques. Cette formule présentait encore trop de caractéristiques du système de production individualiste instauré par l'administration coloniale. Ainsi chaque travailleur était en droit d'exiger pour lui une part des revenus rigoureusement proportionnelle à la part du travail qu'il avait fournie. Et la vie des familles restait à l'abri de toute ingérence de l'administration".

La création du village collectif se fait par le recrutement d'une centaine de jeunes (mosi et bobo) originaires du cercle voisin de San. Les paysans recrutés sont "volontaires, sans d'autres intérêts ailleurs [...], dotés d'une confiance réciproque et totale [...], sans mentalité de propriétaire", pourvu d'un pourcentage élevé de travailleurs de force" (travailleurs jeunes, en bonne santé) L'installation se fait sur les rizières mal drainées et mal planées du secteur de Kolongo - abandonnées à deux reprises au cours de l'histoire de l'Office, dans un village mosi déserté à 80% à moitié détruit, mal approvisionné en bois. Deux caractéristiques définissent l'expérience - qui constitue dans le cadre de l'Office l'équivalent des villages collectifs de citadins implantés en zone rurale à Konatela et Quezzindougou :

- 1) la collectivisation y est totale et concerne l'ensemble des cultures (riz vivrier, coton semi intensif, jardins ...) jusqu'à la vie quotidienne (repas en commun, loisirs, jardinage...) et le partage du produit

35 JM KOLHER - Note sur les essais de collectivisation de la production dans les Mosi de Kolongo 1974 (p.46)

36 R. MADIER - La Gestion d'un village collectif 1961 (p.2)

37 R. MADIER - La Gestion d'un village collectif 1961 (p.8)

2) Le village est affecté à la culture intensive. Selon MADIER qui décrit l'expérience : "On essaie tout à la fois : l'exploitation collective, le coton dans le centre de riziculture de Kolongo et l'intensification (repiquage, traitement insecticides, sur sole coton non planée). Nous jouons donc la difficulté [...]. Il faudra donc proposer à ce Kibboutz le maximum d'activités lui permettant de vivre et de réussir mais sans rien donner qui n'ait été gagné".

Le travail se fait - à Lago - en équipe dirigé par un moniteur de l'Office : cinq heures de travail au minimum, généralement le matin ; l'après midi étant consacrée aux activités domestiques, communales, ainsi qu'aux activités culturelles et aux jeux. Le travail - non spécialisé pour éviter les hiérarchies - s'effectue par rotation d'équipes sous la direction des "chefs de section" qui sont des travailleurs comme les autres mais qui s'imposent par leur autorité personnelle.

La rémunération et la répartition du produit s'effectue en commun sur une base égalitaire (il existe toutefois un intéressement de 17% par équipe) et par avances régulières sur la norme d'un minimum vital quotidien. Seules sont déduites de cette rémunération les absences délibérées ("tire au flanc"), cependant que les malades conservent leur droit à avances).

Dans l'esprit des dirigeants de l'Office, Lago est un "village test [...], le moule où former des ménages d'agriculteurs authentiques qui ensuite devront jouer les pilotes [...]. On veillera à créer les réflexes de bon paysan : "courir au champ de coton sitôt la pluie, faire la guerre aux herbes, protéger le jardin du vent d'Est [...], garer correctement les animaux et les matériels aratoires, veiller à la nourriture du bétail de trait, mettre le fumier à l'abri du soleil et de la grosse pluie, tenir les engrais au sec, les insecticides pétroliers loin du feu, veiller à la propreté des

concessions de la place des abords des puits...". On évitera l'inactivité génératrice d'ennui et de relâchement. Une discipline correcte devra régner qui ne transformera cependant pas le village en camp de travail³⁹.

Malgré les précautions prises par les autorités fondatrices - recours à des volontaires, choix prioritaire de "travailleurs de force" immédiatement productifs, Lago se révèle rapidement comme un échec marqué par la fuite et le départ des "volontaires". Dès juin 1961 R. MADIER signale les premiers départs : "Nous apprenons qu'une partie des jeunes de Tomi nian [...] ont quitté le village, ceux qui sont restés expliquent que leurs frères sont partis parce qu'ils ne comprenaient pas comment nous pouvions prévoir et la récolte à venir et le gain que chacun pouvait escompter. L'autre motif invoqué pour ce renoncement est qu'ils n'ont pas été habitués à travailler les pieds dans l'eau au repiquage du riz ... Tout ceci montre que le progrès, l'amélioration de la production et de la productivité ne sont pas acquis d'avance. Il y faudra de la patience, de la conviction et la mise en oeuvre de tous les moyens de persuasion possibles⁴⁰".

Le village est fermé quelques mois après sa création. Cet échec marque l'abandon des tentatives de collectivisation intégrale. Mais l'opposition concerne aussi les champs collectifs des Groupements.

Mais la forte opposition paysanne à la collectivisation (intégrale ou progressive) explique - le développement notable des exploitations en régie (ferme d'état) et le recul parallèle, des surfaces cultivées en colonat - 86% des surfaces cultivées en 1961/62, 62% en 1968/69 - des productions et de la collecte en provenance des exploitations en colonisation.

39 R. MADIER La Gestion d'un village collectif Bulletin de l'Office 1 1961 10 pages (p.8)

40 R. MADIER La gestion d'un village collectif - repiquage et traditions - Bulletin de l'Office 1er semestre 1961 (p.10)

C/ - Le refus paysan contre la collectivisation

"Il semble peu réaliste et peu conforme aux aspirations des colons de vouloir en faire les travailleurs de coopérative de production au sens Kolkhozien du terme. DE PONCINS souligne dès 1964 l'opposition paysanne à la collectivisation. Ce refus se manifeste dans l'opposition rapide à la culture des champs collectifs.

Le champ collectif apparaît en effet au colon comme "un champ pour l'entretien duquel il est appelé à fournir une rente de travail au pouvoir établi"⁴¹. En outre "les colons acceptent mal de se plier à un système de production dans lequel le mobile de l'intérêt personnel soutien de leurs efforts actuels, ne trouvera satisfaction qu'en fin de campagne lors de la distribution des revenus au prorata du travail accompli".

Le mécontentement explique qu'en 1964/65 l'Office ne dispose que de 50 hectares de riz cultivé collectivement et de quelques dizaines d'ares de coton. Les champs du groupement sont par ailleurs rapidement assimilés aux champs du parti - 2 hectares en 1964/65 - et qui cristallise le mécontentement (produit du champ détourné par les responsables pour organiser des réceptions, pour acheter les cartes du parti). JM KOLHER souligne toutes les conséquences de cette ambiguïté. "Ce sont les champs collectifs qui ont polarisés tout ce qui avait trait au parti [...]. Dans certains villages les colons cherchaient à régler sur ces champs [...] l'ensemble des questions relatives à l'existence et aux exigences du parti"⁴².

Une tentative de réforme est entreprise à l'Office en 1966 et les champs collectifs sont réorganisés. Le changement essentiel porte sur la répartition du produit et a pour but de provoquer matériellement l'émulation des travailleurs. Le produit ira désormais à 50% à un fond de salaires réservés aux colons (en fonction du travail accompli) et pour le reliquat et dans la proportion de trois fois un tiers au

41 DE PONCINS - l'Etude de structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.8)

42 DE PONCINS - l'Etude de structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.8)

43 JM KOLHER - Les Mosi de Kolongo et la collectivisation 1974 (p.26)

groupement, à la caisse du parti, aux fonds indivis de la collectivité (construction de magasins, achat de matériels agricoles...).

L'opposition au "champ du parti" ne se résorbera pas pour autant - à l'image de ce qui se passe dans le reste du pays. JONES établit en 1968 au niveau national le bilan suivant. Les champs collectifs représentent 1,4% des superficies cultivées au Mali - 0,5% de la production. Les objectifs à atteindre étaient de 300 à 400000 hectares (1 ha/exploitation), ramenés à 40000 hectares (1 ha/100 personnes). Ils sont loin d'être réalisés. Malgré tous les efforts du gouvernement l'opposition paysanne demeure, entretenue par l'analogie avec des "institutions" de la période antérieure (champ du commandant, travail forcé...). A l'opposition paysanne s'oppose le raidissement de l'encadrement et des autorités de l'Office⁴⁴, directement alimenté par le refus paysan - "nous pensons qu'il faut en première phase imposer d'abord le système en prévoyant des mesures administratives sévères et des dispositions spéciales qui menaceraient les intérêts vitaux de nos paysans qui ne voudront pas se soumettre. Dans une seconde phase lorsque l'intérêt du système sera bien compris de tous on reviendra à une gestion démocratique" (chef du secteur de production de Niono - Avril 1967)⁴⁵.

Au-delà de la cristallisation de l'opposition aux champs collectifs et à la collectivisation c'est toutes les relations paysan-Office qui sont remises en question.

Diverses propositions - experts BDPA (RAMBEAUD, DE PONCINS) - sont pourtant faites de 1961 à 1965 pour améliorer les relations paysan encadrement et accroître la responsabilité des groupements : participation à l'élaboration et au contrôle de l'exécution des plans de campagne, prise en charge de l'entretien des équipements, planification de l'utilisation des matériels ... mais surtout appui à la vulga-

44 Ernst KLAUSS. Tradition and Progress in the African Village : non capitalist transformation of rural communities in mali. NEW YORK St MARTIN Press 1976 262 pages

45 E. SCHREYGER L'Office du Niger au Mali 1982 (p.234)

risation et tâche de responsabilisation des producteurs. C'est à un changement radical des comportements tant au niveau paysan (individuellement et collectivement) qu'au niveau de son encadrement qu'appellent ainsi les experts du BDPA. "Il est nécessaire de faire participer les représentants des colons à l'élaboration des programmes [de vulgarisation]. Les groupements coopératifs doivent à l'avenir jouer un rôle important dans ce domaine. [...] un effort d'éducation doit être entrepris dans ce sens, les agents d'encadrement ne doivent plus se considérer comme des donneurs d'ordre mais comme des éducateurs appliqués à convaincre les colons de suivre les conseils qui leur sont dispensés. Sinon longtemps encore les colons continueront à attendre les directives des encadreurs pour l'exécution des moindres tâches"⁴⁶. Ces propositions différentes dans leur finalité et leurs objectifs des orientations politiques en vigueur et à l'opposé des pesanteurs n'avaient aucune chance d'être prises en compte.

L'organisation coopérative perçue comme l'obligation de culture des champs collectifs imposé par l'encadrement apparaît dès lors vouée à l'échec. Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- la principale tient à l'absence de structures participatives. Le statut des Groupements prévoit certes un processus de consultation (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, réunions ...) mais les relations des colons avec l'Office se font par le biais de délégués, paysans élus, auprès des chefs de secteurs et d'un délégué général auprès du chef de la division paysannat à Ségou. La base ne contrôle pas ses délégués et ne dispose pas de la formation pour le faire et ceux-ci prennent leurs aises par rapport à leurs obligations collectives. Ginette PALLIER signale ainsi : "les colons délégués de leur côté avaient pris vis à vis des autres colons une attitude comparable à celle des fonctionnaires"⁴⁷.

⁴⁶ DE PONCINS l'étude des structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.46)

⁴⁷ G. PALLIER - Les problèmes de développement dans les pays intérieurs de l'Afrique 1982 (p.796)

- la deuxième raison tient à la trop grande dépendance des groupements à l'égard de l'Office et à la confusion qui en résulte. Vittorio MORABITTO signale ce lien et ses effets négatifs : "L'efficacité de ces groupements comme pour les précédentes Associations Agricoles Indigènes (AAI de la période coloniale) fut réduite par l'appui vital fourni par l'administration [...] qui les fait apparaître beaucoup plus comme des émanations de l'Office que comme des représentants des colons" (relais de la Somiex, gestion du magasin par le chef d'UP). Dans ces conditions les coopératives apparaissent aux paysans comme un élément de la structure autoritaire mise en place pour renforcer le contrôle de l'Office sur leur vie et leurs activités. Ce sentiment est renforcé selon MORABITTO par les règles pratiques de fonctionnement. "De fait ces organisations professionnelles n'ont pas eu le succès escomptés. Leur caractère obligatoire, dirigiste et contraignant a déplu aux paysans qui ont fait preuve à leur égard d'hostilité ou de passivité". De cette conception paysanne de la place du groupement dans la hiérarchie de l'Office, de l'absence de dialogue découle une interprétation des fonctions qui induit selon MORABITO un supplément de défiance. "Ainsi les colons pensent que les coopératives visaient à récupérer les dettes des plus mauvais agriculteurs en se servant des efforts des meilleurs"⁴⁸. La conclusion logique est dès lors fournie par KOLHER : "les groupements [...] n'ont jamais fonctionnés de manière satisfaisante. Les colons ne se sont pas sentis vraiment responsables dans le cadre de ces structures qui servaient d'avantage à les encadrer, qu'elles ne leur permettaient de s'exprimer et de gérer eux-mêmes leurs affaires"⁴⁹.

- la troisième raison est d'ordre sociologique et abondamment explicitée par JM KOLHER : "ce n'est pas d'abord la médiocrité du niveau d'instruction générale ou technologique des colons qui a provoqué la faillite de ces associations, ni les défauts juridiques de l'institution [pouvoir exorbitant de l'Office,

48 Vittorio MORABITO L'Office du Niger d'hier à aujourd'hui 1977 (p.65)

49 KOLHER. Les Mosi de Kolongo et la collectivisation 1974 (p.27)

lourdeur administrative] mais c'est le manque presque total de correspondance entre l'univers réel des colons et l'univers qu'on cherchait à leur imposer. Et c'est l'ignorance des techniciens à ce sujet et l'impatience que cette ignorance inspirait qui ont été à la source de la "répugnance habituelle" de l'encadrement à dialoguer et à partager ses responsabilités"⁵⁰.

En résultante de ce dialogue de sourds l'attitude des colons de l'Office ne diffère pas de façon radicale de celle qui a prévalu à la fin de l'époque coloniale. Cette attitude est celle du refus et de la passivité, que les dirigeants assimilent à un refus du progrès et qualifient de réactionnaire mais que BASTIDE résume en une formule : "tout ce qui résiste est un autre rationnel". Ainsi cette réflexion et ce commentaire de la Direction Générale de l'Office en 1964 qui concerne aussi le personnel salarié de l'entreprise : "la structure sociale de la production a progressé dans le sens de la socialisation mais il faut avouer que la conscience socialiste, l'attitude socialiste devant le travail ne s'est pas développée au même rythme"⁵¹.

Les comportements des encadreurs n'ont par ailleurs pas d'avantage évolués malgré les différents rappels des autorités politiques. Selon KOLHER, géographe de l'ORSTOM. "Les orientations choisies après l'indépendance n'ont pas eu raison des habitudes mentales et pratiques héritées de l'époque antérieure et officiellement dénoncées. On a continué de traiter le colon comme s'il était réellement ou pouvait devenir rapidement tel qu'on voulait qu'il fut, au lieu de le reconnaître d'abord tel qu'il était [...]"⁵².

Cette ignorance de la réalité et cette non communication entre paysans et encadrement conduisent avec les exigences croissantes de l'encadrement, et à l'inverse de ce qui est recherché, à une marginalisation croissante des colons par rapport à l'Office et à la contrainte qu'il représente. La

50 KOLHER. Les Mosis de Kolongo et la collectivisation 1974 (p.27)

51 ON/Direction Générale - Rapport d'Activité Office 1963/64 5 pages (p.5)

52 KOLHER - Les Mosis de Kolongo et la collectivisation 1974 (p.53)

description faite par le psychosociologue Mario JUAN en mission pour le BDPA en fin 1961 demeure en 1968 plus qu'actuelle et pleine de significations. "Le colon s'est senti de moins en moins libre malgré la libération qu'on a pu lui apporter, il se sent bien peu satisfait intérieurement, il s'aliène toujours plus dans sa nouvelle vie qui le dépersonnalise, il n'est pas chez lui dans ce village qui n'est qu'un agrégat de colons d'origines diverses, parfois formé d'Ethnie s'entendant difficilement. Il en est ainsi des bambara qui traitent les Minianka de "mangeurs de chiens" [...]. Il manque aux colons un vrai chef, son village, sa raison d'exister et de faire un effort pour un but qui soit le sien, aussi sa réponse à bien des initiatives de l'Office sera négative".

En conclusion à ces échecs auprès des paysans, l'Office entreprend de développer dès 1962, les Fermes d'Etat que sont les exploitations en Régie Directe.

CONCLUSION

L'indépendance du Mali est synonyme pour l'Office d'orientations nouvelles. Entreprise de l'Etat Malien l'Office devient la vitrine du Socialisme malien. A ce titre il doit contribuer aux orientations économiques et politiques nouvelles. Centre de haute productivité on en attend une forte participation aux objectifs nationaux d'investissement et d'accumulation primitive. Centre politique de référence, l'Office doit être le champ d'expériences sociales nouvelles, dont la réussite conditionnerait une extension à l'ensemble du pays.

L'objectif d'accumulation passe en premier lieu par la croissance des superficies aménagées et cultivées. L'idéologie de conquête des terres neuves (frontière) se traduit par un rythme de croissance des aménagements jamais constaté au cours de l'histoire de l'entreprise. L'expérimentation sociale s'inscrit quant à elle dans la continuité de celle entreprise en fin de période coloniale. Aux expériences de semi collectivisation s'ajoute simplement celle de collectivisation intégrale.

Le statut précédent du colonat (contrat de 1955) est suspendu, tous les textes de l'époque coloniale sont juridiquement annulés mais n'en continuent pas moins dans les faits de régir la vie de tous les jours. La nationalisation des terres équivaut à exclure définitivement de la perspective paysanne, la propriété foncière promise durant la période coloniale mais jamais accordée. Cette évolution, qui ne fait que reconduire le statut antérieur en l'adaptant au goût du jour (socialisme) et qui se traduit dans le renforcement de l'autoritarisme rencontre rapidement l'hostilité paysanne. L'échec des tentatives de collectivisation conduit dès lors l'Office à se tourner vers des modes d'exploitation plus progressiste - régie, degré supérieur du socialisme que nous allons maintenant étudier

**SIXIEME PARTIE - Le Mali socialiste. Fermes d'Etat et
militarisation de l'Office (1961-1968)**

Alors que l'Office du Niger entreprend de transformer le colon en paysan socialiste modèle, les modes d'exploitation des terres sont adaptés à la situation politique nouvelle. Il en va de même des règles de répartition du produit dont l'objectif majeur est de contribuer à "l'accumulation primitive" nécessaire à l'émergence de l'Economie et de la Société Socialiste nouvelle.

Le mode d'exploitation des terres demeure le colonat "collectivisé" mais l'Office réactive au nom des principes socialistes et à cause de leur degré progressiste supérieur, les exploitations en régie, remise en question à cause de leurs coûts prohibitifs en 1959/60. Il reprend parallèlement la mécanisation et la motorisation à grande échelle (idéologie tractoriste). L'intensification des façons - cultures intensives du riz et du coton - bénéficie malgré l'opposition du paysannat - des priorités (idéologie productiviste).

Les règles de répartition de la production sont revues et leurs déterminants sont désormais le monopole de collecte de la récolte pour l'Office au prix fixé par l'état. La rémunération du paysan doit se faire sous forme de points travail dans le cadre d'exploitations dont les références idéologiques sont désormais, le sovkhoze, le kolkhoze et la commune populaire.

Le paysan est plus que jamais inséré dans un cadre autoritaire de contraintes (l'Office, le parti) en vue de réalisation d'objectifs économiques décidés dans un cadre centralisé, qui lui demandent abnégations et sacrifices matériels. La référence n'est plus le petit paysan indépendant français du 19^{ème} siècle, elle est désormais le kolkhozien soviétique, pilier d'un modèle socialiste dans lequel il ne se reconnaît pas.

Nous distinguons quatre chapitres dans cette sixième partie. Nous présenterons les remises à jour apportées aux conditions de production (régie, motorisation). Nous poursuivrons avec le mot d'ordre repris de l'intensification. Nous expliciterons le partage de la production (répartition), les règles de prélèvement, la détérioration de la situation des colons. Nous concluerons en présentant la place de l'Office dans l'économie du Mali socialiste à la veille du coup d'état du 19/11/1968.



<p>Chapitre 24 - Les Fermes d'Etat : degré supérieur dans l'échelle de la collectivisation</p>

On a déjà vu que deux fonctions importantes ont été confiées à l'Office à l'indépendance :

1) Aménagement hydro-agricole efficace, l'Office compte tenu des conditions techniques favorables qui y prévalent doit fournir un surplus de production élevé, être un secteur de pointe de l'économie toute entière ainsi qu'un centre de haute production, favoriser la diffusion des techniques récentes dans l'ensemble de l'agriculture, jouer le rôle d'une cellule de formation de paysans modernes.

2) L'objectif politique qui lui est imparti demeure comme le précise le préambule du statut des Groupements Coopératifs "la substitution progressive de la grande exploitation collective aux exploitations familiales". Les modes d'exploitation des terres mis en oeuvre doivent par conséquent traduire une avancée vers le socialisme. La deuxième Conférence Spéciale consacrée aux problèmes de l'Office qui se tient sous la présidence du Chef de l'Etat Modibo KEITA à Ségou le 22 et 23 Mai 1968, rappelle dans le rapport d'introduction du Directeur Général de l'Office, le contenu de ces objectifs. "Notre peuple a décidé de faire la révolution et de promouvoir la production. Dans ce cadre une entreprise clé comme l'Office du Niger à laquelle le Parti et l'Etat n'ont pas ménagé leur concours dans la mesure de leurs moyens a l'obligation morale d'être à l'avant garde de la lutte et plus spécialement à l'avant garde de la lutte pour la socialisation et la modernisation de notre agriculture".

Les choix idéologiques de la nouvelle République mais aussi les contraintes économiques et matérielles, disponibilité en terre et en eau en matériels et en hommes en découlent quasi automatiquement. Ils font que l'Office reprend à

1 Conférence Spéciale consacrée aux problèmes de l'Office du Niger - 22 et 23 Mai 1968 - Ségou - Rapport d'introduction du Directeur Général 25 pages (p.2)

son compte la culture en régie abandonnée en fin de période précédente pour rentabilité insuffisante. Le Directeur Général de l'Office présente en 1963 la stratégie de l'Office dans les termes suivants : "Si nous voulons organiser la production agricole sur une base socialiste, il importe non seulement de développer et de consolider les exploitations en Régie de façon à en faire des exploitations modèles mais aussi d'unir les colons dans des coopératives de production [...] de manière que grâce à une réorganisation rationnelle et une bonne discipline de travail ils puissent suivre le rythme général du processus de production et réaliser les normes technico-économiques qui conduisent à une rentabilité certaine [...]. Des exploitations en régie hautement rentables des groupements coopératifs prospères, doivent constituer les soubassements solides de l'entreprise, soubassements qui lui permettent de travailler selon les normes de l'économie socialiste planifiée". Collectivisation des exploitations familiales, développement des fermes d'Etat apparaissent en conséquence comme les pivots d'un développement productif contre lequel s'inscrivent toute en nuances les experts étrangers. Le développement de la production et particulièrement des productions de rente ne peut en effet selon les experts (DUMONT, DE PONCINS...), être réalisée que dans le cadre d'une agriculture paysanne. "Le désir de collectiviser la production aux dépens de l'exploitation familiale [présente un inconvénient majeur car cette dernière] se révèle à travers le monde comme le seul type d'exploitation permettant une production rentable du coton". Ces remarques ne seront pas prises en compte.

1/ - Le recul de l'exploitation familiale

L'exploitation en colonisation reste dans le statut et indépendamment de la culture des champs collectifs identique à ce qu'elle était durant la période précédente. Le

2 SL TRAORE - Apprenons à travailler en économie socialiste planifiée Bulletin de l'Office N° 2 1963 36 pages (p.33)

3 De PONCINS Etude des structures d'encadrement de l'Office 1964 (p.38)

colon est tenu de se conformer aux directives techniques établies par l'Office (choix des assolements, des façons culturales, calendrier agricole, protection des récoltes, entretien des aménagements). Le paysan est encadré par les différents échelons décrits dans le chapitre précédent. L'Office se charge de la fourniture des intrants. En contre partie le colon est tenu de verser une redevance dont le montant - 400 kg de paddy, 240 kg de coton graine à l'hectare) reste stable. Cette redevance doit servir à rembourser les équipements réalisés et les investissements de l'Office. En plus de ce versement obligatoire le colon règle les prestations complémentaires qu'il demande à l'Office (prestations mécaniques etc...) que ce dernier réalise à façon. Les objectifs politiques de l'Office (cf chapitre précédent : statut type des Groupements Coopératifs) sont à partir de la culture de champs collectifs par des équipes de travail de transformer progressivement toutes les unités de productions et les villages en Kolkhoze (cf expériences de semi collectivisation) ou en commune populaire (cf expérience de Lago Tominian).

Nous avons vu que l'opposition paysanne, l'obligation de recourir à de la main d'oeuvre salariée pour compléter les travaux, le non respect des normes expliquent cependant l'abandon progressive des expériences de collectivisation semi collective et intégrale. Cet abandon s'accompagne d'un recul général de l'exploitation en colonisation (cf tableau). Cette dernière ne représente en effet en 1968/69 que 62% des superficies cultivées, 66% de la production. A l'indépendance cette contribution était de 81 à 86%. Parallèlement les régies connaissent un essor notable.

II/ - La progression des régies

Le développement des fermes d'état Exploitations en Régie Directe (ERD) obéit à l'origine à différents impératifs :

- le premier impératif est de nature politique : les régies sont développées en premier lieu au nom de l'exploitation so-

cialiste. Elles constituent à ce titre un élément clé dans la stratégie du parti et des autorités pour faire progresser les structures socialistes à l'Office.

EXPLOITATION EN COLONAT (1961/1962 - 1968/1969).		
CULTURE EN COLONAT	1961/1962	1968/1969
SURFACE CULTIVEE (Ha)		
RIZ	21797	17285
COTON	6790	3177
TOTAL	28587	20462
% / TOTAL ON	86	62
PRODUCTION (T)		
RIZ	31745	19804
COTON	6979	4003
TOTAL	38724	23807
% / ON (RIZ)	81	66
COLLECTE (T)		
RIZ	14215	13090
COTON	6979	4003
TOTAL	21194	17093
% / ON	69,5	58,5
RENDEMENT (T/Ha)		
RIZ	1,45	1,14
COTON	1,02	1,27
% RENDEMENT MOYEN ON		
RIZ	93%	106%
COTON	100%	101%

source :Tableau réalisé à partir de Guimbala DIAKITE - L'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p 69, 79).

Elles sont selon JC DE WILDE expert de la Banque en mission à l'Office la représentation "de la détermination manifestée par le Directeur Général de l'Office de démontrer la supériorité aussi bien de la modernisation que de l'exploitation collective"⁴. Ces régies sont inspirées du sovkhoze soviétique et sont ainsi "considérées comme une forme de production avant gardiste dans l'esprit d'une politique agricole socialiste"⁵. De ce point de vue, (et selon la Première Conférence Spéciale consacrée aux problèmes de l'Office du Niger du 12 Décembre 1966 à Ségou) "ces exploitations gérées directement par l'Office du Niger constituent la propriété du peuple tout entier et représentent donc un progrès non seulement par rapport au colonat mais même par rapport aux coopératives de production"⁶.

- la seconde raison qui est à l'origine de la création des régies est de nature technique : les régies doivent jouer un rôle moteur dans la diversification des cultures, elles testent les nouvelles variétés végétales, (vocation expérimentale à grande échelle), servent à la multiplication des semences, consolident le fonds en terres nouvelles (repos de terres à coton nouvellement aménagées pendant quelques années avant planage puis distribution aux colons). L'Office attend en outre d'elle un effet de démonstration technique à l'égard du colonat (intensification, polyculture...). L'article 2 de la décision créant les ERD précise : "Grâce à une productivité accrue, l'ERD doit par l'exemple montrer aux Groupements Coopératifs et aux colons isolés les avantages de la grande exploitation collective sur la petite, de la culture intensive sur la culture extensive, de la polyculture sur la monoculture, de l'association agriculture élevage sur l'agriculture

4 De WILDE Mali - L'Office du Niger 1968 (p.55)

5 SCHREYGER L'Office du Niger La problématique d'une grande entreprise 1984 (p.261)

6 SCHREYGER L'Office du Niger La problématique d'une grande entreprise 1984(p.241)

non associée, les avantages d'une pleine utilisation des forces productives par l'organisation rationnelle du travail"

- le dernier impératif est de nature économique : les régies sont considérées comme plus efficaces. Il faut ainsi selon le commissaire politique Mamadou DIARRA "donner la priorité à l'exploitation en régie directe, système devant s'imposer à l'avenir dans tous les domaines pour des raisons d'efficacité et de rentabilité". Cette efficacité résulte de l'exploitation de terres neuves, combinée à la motorisation des façons culturales. L'exploitation en régie présente en outre un avantage non négligeable l'intégralité de la production échappe au circuit de commercialisation parallèle pour être absorbé par les circuits de commercialisation officiels.

- A l'ensemble de ces raisons s'en ajoute une non moins importante et dont les effets s'accroissent sur la période. Les cultures en régie sont réalisées pour répondre selon DE WILDE "aux déficiences quantitatives et qualitatives de la colonisation". Sous cette indication générale peuvent être regroupés la difficulté à recruter de nouveaux colons (nouvelles terres, terres abandonnées...), l'absentéisme des populations en colonisation, leur opposition à la collectivisation et à l'intensification des façons culturales, la chute de production et des rendements qui en découle. Dans l'exposé des motifs de la décision créant les ERD, le Directeur Général de l'Office, SL TRAORE, résume les raisons de leur création : "Les possibilités de recrutement de nouveaux colons à l'Office sont de plus en plus limitées [...] l'accession du village à une vie démocratique [...] la limitation de la zone de recrutement qui englobait la Haute Volta sous le régime colonial [...] sont autant de fait qui justifient cette situation. Parmi les candidats qui se présentent il y a aussi des gens qui [...] ne songent qu'à utiliser la main d'oeuvre salariée

7 Décision créant les ERD - Bulletin de l'Office N° 2 1963 (p.2)

8 Mamadou DIARRA - Commissaire Politique Présidence du Gouvernement - Rapport sur les problèmes de l'Office du Niger - Ségué 07/04/1986 E. SCHREYGER L'Office du Niger 1984 (p.241)

9 De WILDE Mali L'Office du Niger 1968 (p.54)

dont l'exploitation leur procure d'importantes ressources. Une telle pratique est contraire à notre option socialiste et ne saurait être encouragée. Or il est capital pour notre pays de chercher à tirer le maximum du peu d'équipement dont il dispose [...]. On a pensé à l'exploitation en régie directe¹⁰. La passivité des colons à l'égard de l'intensification est particulièrement fustigée par l'encadrement de l'Office. MARCHAL étudiant les comportements paysans explique le cheminement logique qui dans une optique productiviste conduit au développement des régies : "tant qu'il s'agit de travailler son lot de terre, de fumer et de désherber [...] l'exploitant est généralement attentif aux conseils qu'on lui prodigue car d'eux dépendent sa récolte et ses revenus. Mais est-il pour autant associé à la vie de l'Office ? Que celui-ci décide d'augmenter la production et lance une campagne d'intensification des cultures et ses dirigeants s'aperçoivent bien vite que les colons ne collaborent pas au programme et que la culture en régie reste le seul moyen de remédier à cette faillite du colonat"¹¹. Elle explique l'espoir mis dans la culture en régie tout particulièrement de 1965/66 à 1968/69 - période de difficulté et de mobilisation idéologique du régime.

Ces quatre catégories d'arguments - politique, économique, technique^{psychologique} - fixent la base d'une relance des exploitations en régie. Les dernières expériences datent de l'abandon du Centre de Régie Mécanisée de Molodo - remis à la colonisation - à la fin de l'époque coloniale. Mais la Direction de l'Office affirme repartir sur des bases nouvelles : "Bien sur en se rappelant ce que fut la première expérience de régie qui avait été tentée à Molodo et qui s'est soldée par un cuisant échec, on peut hésiter devant les choix. Mais les causes de l'échec à Molodo : mode de rémunération excluant l'intéressement des travailleurs à l'augmentation de la production, matériel pléthorique, inadapté, encadrement trop coûteux ... sont trop connus pour qu'on puisse s'arrêter à une

10 Décision créant les Exploitations en Régie Directe - Bulletin de l'Office N°2 1963 4 pages (p.1)

11 JY. MARCHAL L'Office du Niger, flot de prospérité paysanne RCEA 1974 (p.87)

telle attitude"¹² L'exploitation en régie est ainsi relancée dès 1961/62 à Niono à titre expérimental. Elle s'étend en 1962/63 aux trois autres secteurs de l'Office puis à compter de 1965/66 au nouveau secteur sucrier. Les principes d'organisation sont désormais les suivants : chaque secteur de production dispose d'une ferme d'état qui a pour vocation de s'étendre sur 4000 ha (500 ha au minimum), l'équivalent des superficies cultivées par une ou deux unités de production en colonisation. Cette ferme cultive riz ou coton mais à vocation aussi de cultiver cultures maraîchères et fruitières, de pratiquer l'élevage ... en recourant à de la main d'oeuvre salariée et aux prestations mécanisées - exécutées moyennant redevances (pas de parc spécifique aux régies). Le travail des salariés se fait dans le cadre de Groupes de travail dirigés par des moniteurs de l'Office. A l'origine et jusqu'en 1963/64 la rémunération se fait à la tâche (labour, semis, moisson...) - les travailleurs des régies en coton disposent d'un demi hectare de riz pour assurer en parallèle leur subsistance. Après 1964/65 chaque ouvrier agricole est responsable d'un hectare de culture sur lequel il réalise l'ensemble des façons (statut plus proche du colonat). La régie est dirigée par un directeur nommé par le directeur général de l'Office, subordonné du chef de secteur de production. Le Directeur est assisté d'un comité de gestion (chef de secteur de production, principaux collaborateurs, représentants des travailleurs) qui contrôle l'exécution des plans de production, la conformité du budget, étudie les propositions du directeur de la régie".

En application de ces principes l'exploitation en régie connaît un développement rapide sur la période (cf tableau).

Elle couvre en 1968/69, 38% des superficies cultivées en riz et coton à l'Office - 40% si l'on y adjoint les 1150 hectares de canne cultivés à la même date -, concourt

¹² Décision créant les ERD - Bulletin de l'Office N°2 1963 (p.1)

¹³ Décision créant les ERD - Bulletin de l'Office N° 2 1963 4 pages

pour 34% à la production de riz et de coton, pour 41,5% aux collectes.

EXPLOITATION EN REGIE 1961/62 - 1968/69		
CULTURE EN REGIE	1961/1962	1968/1969
SURFACE CULTIVEE (Ha)		
RIZ	4626	12613
COTON	27	41
TOTAL	4653	12654
% / TOTAL ON	14	38
PRODUCTION (T)		
RIZ	9252	12187
COTON	11	36
TOTAL	9263	12223
% / ON (RIZ)	19	34
COLLECTE (T)		
RIZ	9255	12163
COTON	11	36
TOTAL	9266	12199
% / ON	30,5	41,5
RENDEMENT (T/Ha)		
RIZ	2	0,96
COTON	--	--
% RENDEMENT MOYEN ON		
RIZ	1,29%	89%
COTON	--	--

source : calculs réalisés d'après G. DIAKITE - l'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.69, 79)

En 1961/62 sa participation aux résultats de l'entreprise était respectivement de 14% (surfaces), 29% (production de paddy), 30,5% (collecte de produits). L'importance des régies n'est cependant pas la même pour le riz et le coton. La culture du coton en régie demeure ainsi toujours accessoire - exception faite du maximum de 1963/64, 17% des surfaces cultivées. Elle représente 1,2% des superficies de coton en 1968/69 - conséquence logique de la décision prise en 1965/66 d'abandonner pour raisons économiques la culture du coton en régie. A l'inverse la culture du riz en régie connaît une progression remarquable - 17,5% des surfaces totales rizicoles en 1961/62, 42% en 1968/69. Les régies couvrent en 1965/66 32,5% des surfaces cultivées en riz à Molodo, 28% à Nion, 40% à Kourouma, 7% à Kolongo. Elles produisent à la même date 80% du riz produit à Molodo, 58% des tonnages produits à Kourouma¹⁴. Exception faite de ce secteur la proportion est en progression régulière dans tous les autres secteurs de l'Office.

Mais si les résultats économiques des régies rizicoles sont bénéficiaires jusqu'en 1962/63 - bons rendements agricoles sur des terres neuves, ils se détériorent à compter de 1963/64 et deviennent progressivement déficitaires, - exception faite de la régie de Kourouma dont les résultats redeviennent bénéficiaires en fin de période. De 1962/63 à 1964/65 les régies rizicoles enregistrent ainsi une perte cumulée de 70 millions de francs maliens¹⁵. Cette perte est imputable en grande partie à la régie de Kolongo et au repiquage du riz que l'on y pratique. La régie de Kourouma présente quant à elle en 1968/67 un bénéfice de 30 millions de francs maliens (145000000 de chiffres d'affaires).

Le résultat est tout aussi catastrophique pour les régies cotonnières, qui présentent dès l'origine des résultats déficitaires dans tous les secteurs de production de l'Office, pour un montant cumulé en 1964/65 de 73 millions de

¹⁴ Calculs réalisés d'après les tableaux d'E. SCHREYGER L'Office du Niger 1984 (p.238-239, 246-247, 251-252)

¹⁵ G. KEITA L'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.183 et 186)

francs". Cette perte de 37000 francs à l'hectare représente plus de 10 fois celle enregistrée à la même date en régie rizicole - 3500 FM/hectare. Elle conforte la décision prise en 1965/66 de reconvertir les régies cotonnières en exploitation en colonisation. Cette décision justifiée par les contraintes économiques va toutefois à l'encontre de la volonté de promotion de la culture intensive du coton que devait réaliser sur la période les régies - et à laquelle s'opposent les colons.

Pour autant que l'on puisse apprécier correctement les résultats disponibles - les régies ne disposent en effet pas de l'autonomie budgétaire; elles paient une taxe à l'Office pour couverture d'une partie de leurs frais généraux et des prestations mécaniques fournies par l'Office. Elles n'assument que les charges du personnel temporaire. Leurs difficultés financières tiennent à deux catégories de facteurs:

1) à la composition des leurs charges et à leur évolution de ces charges sur la période. La décomposition des charges de la régie rizicole de Kourouma en 1966/67 donne 29% des charges en salaires, 32% en rémunération des façons mécaniques, 28% en redevances (taxe d'eau), 9% se composant pour la majeure partie d'intrants agronomiques (semences...), les 2% restants étant des frais généraux. Les deux premiers postes sont ceux qui connaissent l'évolution la plus rapide. Les coûts de la main d'œuvre progressent ainsi de 17% de 1967 à 1969 (23% à Kourouma), alors que dans le même temps les responsables se débattent avec les prestations d'une main d'œuvre que l'on recrute de plus en plus difficilement, qu'il faut aller chercher de plus en plus loin et remplacer pour certaines opérations pénibles (moisson) par l'armée, au point que l'Office envisage de mécaniser à nouveau les opérations de moisson pourtant déclarées anti économiques en fin de période coloniale. Cette motivation très faible du personnel salarié et des colons irrite et désole les autorités de l'Office. Le Directeur Général

dans son rapport d'Activité 1963/64 précise : " malgré les progrès réalisés il sera certainement nécessaire pendant longtemps encore de faire preuve de fermeté tout en déployant un travail d'éducation de grande envergure tant auprès des colons qu'auprès de personnel pour pouvoir asseoir le climat social de l'Office du Niger et créer l'ambiance nécessaire à un travail fécond. Aujourd'hui les entraves au développement de la production sont d'ordre humain plutôt que techniques". Parallèlement à cette faible productivité la politique sociale des autorités - fixation d'un salaire minimum pour lutter contre l'exploitation de l'homme par l'homme et le développement du salariat - apparaît particulièrement pénalisante pour les régies.

Les coûts des façons mécaniques sont aussi ceux qui progressent de façon rapide - 60% d'augmentation de 1967 à 1969, alors que dans le même laps de temps le prix du riz - le chiffre d'affaire - ne progresse que de 12,5% (de 16 à 18 FM/kg). La fourniture des prestations se révèle par ailleurs aléatoire - manque de pièces de rechange, difficulté d'acheminement des engins (état des routes, transport...).

2) le deuxième facteur aggravant provient de la séparation des opérations culturales réalisées en régie (principe socialiste de l'intéressement matériel, normes journée-travail à la tâche) et de leur impact sur les coûts. En régie riz le labour mécanisé - représente 25% des coûts ; la moisson manuelle malgré les tentatives de mécanisation en représente 25% et tout autant que la redevance. En régie coton les opérations sont plus difficilement mécanisables, le binage - à fort contenu en main d'oeuvre - représente à lui seul 43% des coûts. La redevance ne représente que 10% de coûts (binage, moisson, semis), pendant que 75% des coûts sont imputables à des opérations de main d'oeuvre.

L'ensemble de ces facteurs expliquent que le seuil de rentabilité des régies fixés à 2 tonnes de paddy de

rendements à l'hectare¹⁸, ne soit atteint en fin de période qu'épisodiquement par la régie de Kourouma. Le rendement moyen de l'ensemble des exploitations en régie (riz) est de 2t/ha en 1961/62 - conforme au seuil de rentabilité - mais il est de 0,960t/ha en 1968/69. Ce rendement est inférieur à celui obtenu en colonat - de 15% - alors qu'il lui était supérieur de 35% en 1961/62. Les justifications données par les directeurs de régies sont des raisons agrotechniques (mauvais plamage...), les difficultés à recruter de la main d'oeuvre salariée... La population en colonisation - malgré leurs résultats peu flatteurs - perçoit les régies comme une menace latente - déclaration maintes fois affirmée de la direction de continuer à les développer. Ces dernières sont équipées d'un parc abondant de machines alors que les colons sont mal rémunérés pour un travail pénible... Le seul succès des régies sera finalement sur la période - et à l'encontre de l'avis des experts (DUMONT) qui y voyaient plus une culture paysanne - d'avoir permis le développement de la culture de la canne à sucre à l'Office.

III/ - Le retour au tracteur

Le débat sur la mécanisation des façons culturales reprend à l'Office à l'indépendance. Les recommandations des experts sont cependant précises (DUMONT) : il faut démotoriser et encourager la culture attelée par des mesures d'accompagnement adéquates (développement des cultures fourragères, élevage paysan, crédits d'équipement) ; la motorisation ne doit être conservée qu'à bon escient - battage du paddy, pulvérisation d'insecticides sur les récoltes de coton - lorsqu'elle est rentable ou lorsqu'elle permet par apport d'un complément d'activité, l'utilisation correcte du parc de matériel d'aménagement déjà existant (faire "tourner" les tracteurs de 1000 à 2000 heures par an). Ce n'est qu'ultérieurement une fois que le bien fondé économique de la

¹⁸ coût de production du riz estimé (mais sous estimé selon les experts) à 34300 FN/ha soit pour un prix du riz à 16-18 FN/Kg environ 2000 Kg/ha

mécanisation aura été prouvé que l'on pourra envisager un retour progressif - sur des périmètres pilotes de 2000 à 3000 ha - à la motorisation.

Les recommandations pleines de mises en garde ne sont pas suivies d'effet et la période est marquée :

- 1) par une reprise de la mécanisation des façons culturales.
- 2) par une détérioration du capital d'équipement de culture attelée possédé par les colons.

Le recours à la motorisation est réalisé à la fois pour les cultures en colonisation - opérations de labour léger et de pulvérisage sur semis en culture rizicole (280 kg/ha de redevance), opérations de billonnage et de traitement phytosanitaire en culture cotonnière (110 Kg/ha et 420 Kg/ha de redevance), - et pour les cultures en régies. Dans le premier cas toutefois et comme le précise KOLHER "d'une façon générale l'intervention des engins mécaniques a été limitée à la préparation du sol et parfois au semis. On a toujours laissé au colon le soin de mener à bien la culture par ses propres moyens c'est à dire avec l'aide du matériel dont il a été doté et de la main d'oeuvre familiale". En régie par contre la plupart des opérations culturales sont réalisées mécaniquement (labour, semis, battage, et tentatives de mécanisation de la récolte de riz par moissonneuses à Molodo entre 1960 et 1965)".

L'évolution des façons mécaniques culturales se différencie cependant sur la période entre riz et coton. Dans le premier cas les travaux mécaniques réalisés à façon pour les colons sont réduits progressivement pour s'éteindre quasiment en 1964. Seul les labours profonds sont maintenus à Kolongo pour tenter de restaurer tous les deux-trois ans (et moyennant redevance de 600kg/ha) la productivité des terres. Les façons mécaniques réalisées en régie progressent quant à elles régulièrement avec le développement de ces dernières.

19 KOLHER - Les Mosi de Kolongo 1974 (p.53)

20 Echec technique car elles brisent les grains de riz trop mûrs, augmentant de fait le taux de brisure.

En culture cotonnière il n'y a pas régression des travaux mécaniques réalisés pour le colonat. Le billonnage effectué mécaniquement se substitue en fin de saison sèche au travail des boeufs mal nourris. Il permet les semis précoces. Le développement de l'intensification de la culture du coton accentue la tendance. La pulvérisation par avion s'impose quant à elle pour des raisons d'efficacité, de contrôle, d'écologie et d'économie.

Le rythme des façons mécaniques est présenté de 1961/62 à 1963/64 dans le tableau suivant. (cf tableau).

EVOLUTION DES FAÇONS MECANIKES 1960/61 - 1963/64						
(Ha)	RIZICULTURE			CULTURE DU COTON		
	LABOUR (LEGER ET PROFOND)	SURFACE RIZ	%	BILLONNAGE	SURFACE COTON	%
RAPPEL 60/61	13538	30051	42	2299	5777	40
61/62	6700	26423	25	2500	6817	37
62/63	8000	22900	35	5100	7377	68
63/64	13200	29217	45	5800	7371	79

source : JC DE WILDE Mail, l'Office du Niger 1968 (p.49)

Guimbala DIAKITE estime le total des façons mécaniques réalisées (toutes façons) de 1960/61 à 1969/70 à 169224 hectares par an². Le rythme moyen de 17000 hectares par an².

En pratique l'intervention du matériel mécanique est facilitée tant par les régies que par les colons. Elle apparaît comme le moyen de résorber la disproportion structurelle à l'Office - entre les disponibilités en terres et en main d'oeuvre. Cette dernière caractéristique explique les hésitations régulières de la direction quant au recours intensif aux façons mécaniques. D'autant que la mécanisation présente deux inconvénients majeurs :

21 G. DIAKITE L'organisation socio économique 1973 (p.184)

- 1) Elle se révèle difficile à mettre en oeuvre. Le manque de pièces de rechange, les difficultés d'acheminement, la forte dépendance à l'égard des pays de l'Est, expliquent les retards dans les travaux agricoles des régies ou chez les colons. De 62 à 73% des temps d'utilisation du matériel sont perdus en temps morts survenus en raison des déficiences techniques et des distances à couvrir pour acheminer les engins. Cette faible disponibilité jouera un rôle important dans la décision de renoncer aux façons mécaniques culturales après 1968".
- 2) la mécanisation se révèle très coûteuse c'est ce que note l'expert de la Banque, JC De WILDE [...] "depuis le début des années 1960 l'insuffisance de l'encadrement technique et administratif a rendu plus difficile et sans doute plus coûteux, l'emploi convenable des machines et l'entretien approprié du parc de matériel". Il est certes difficile de se faire une idée précise du coût de la mécanisation, particulièrement en début de période - "en dehors de quelques estimations [...] on ne dispose malheureusement pas de renseignements qui auraient permis d'évaluer avec précision le coût des diverses opérations mécaniques ainsi que la relation entre ce coût et les redevances prélevées par l'Office à l'occasion des prestations de service" - mais différents éléments sont riches d'enseignements. La mécanisation a été utilisée de façon importante, et en fin de période la direction estime les pertes à l'hectare travaillé mécaniquement à 80 Kg de coton (34 FM/Kg) en 1966/67, 334 Kg en 1967/68 (40 FM/Kg) soit une perte totale de 14 millions de francs en 1966/67, 43 millions en 1967/68. Elle s'explique en partie par le différentiel d'évolution entre les prix des produits agricoles (multiplié par 2 pour le riz) et de l'essence (multiplié par trois), du gaz oil, des engins, des pièces de rechange. Guimbala DIAKITE estime quant à lui le coût des façons mécaniques réalisées de

22 Vittorio MORABITO L'Office du Niger 1977 (p.67)

23 De WILDE Mali, l'Office du Niger 1968 (p.60)

24 De WILDE Mali, l'Office du Niger 1968 (p.53)

1968 - battage compris - à 2058 millions de Francs Maliens.

- Si la période est marquée par le développement incontestable de la mécanisation des façons on assiste en parallèle à une dégradation du potentiel d'équipement de culture attelée détenu par la population en colonisation (cf tableau).

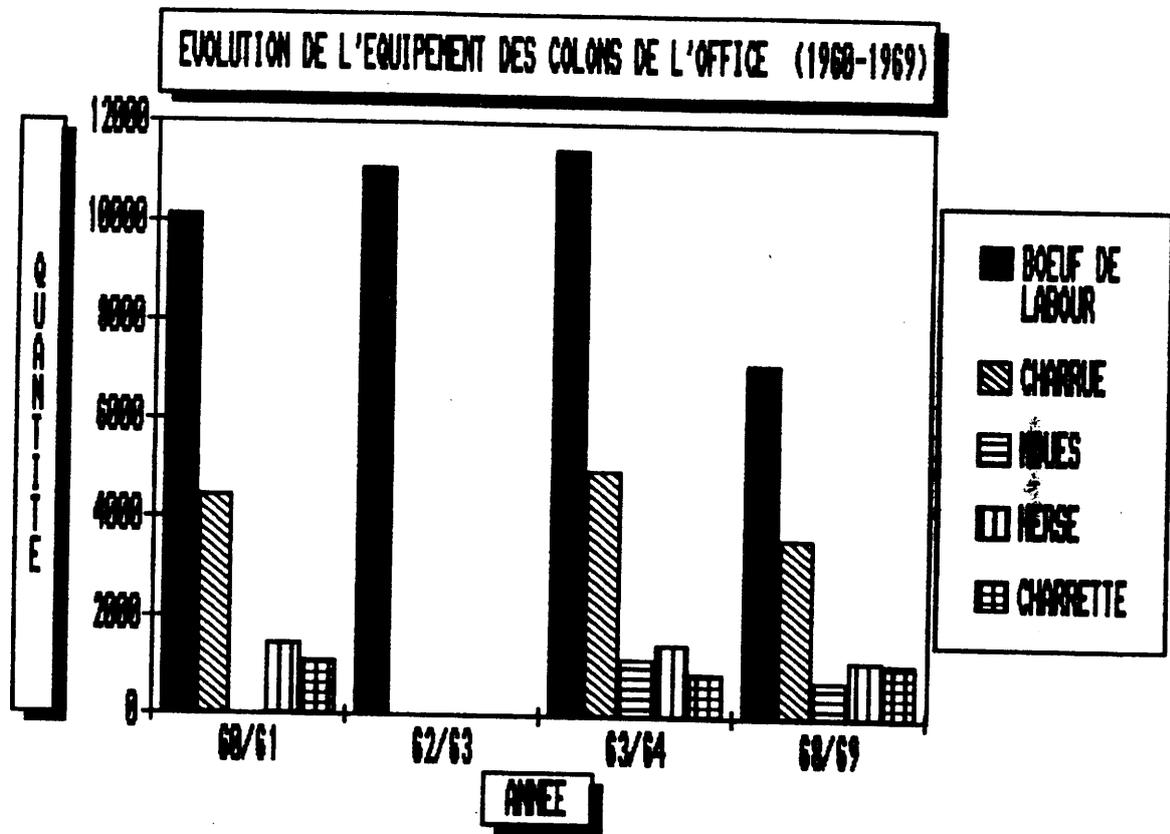
EVOLUTION DE L'EQUIPEMENT DES COLONS DE L'OFFICE 1960/61 - 1968/69					
	BOEUF DE LABOUR	CHARRUES	HONES	HERSES	CHARETTES
RAPPEL 60/61	10144	4453	-	1745	1126
62/63	11108	-	-	-	-
63/64	11495	5000	1200	1500	800
68/69	7501 - 7206	3655	774	1185	200
VARIATION (1968/69-60/61)	- 26%	- 18%	-	- 20%	+ 1%

source : JC DE WILDE Mali - L'Office du Niger, 1968 (p.20)
G. DIAKITE l'organisation socio économique 1973 (p.93)
OM/DG Rapports d'activité (1963/64, 1964/65, 1968/69)

La détérioration régulière du capital disponible et due en grande partie aux retours des colons qui à leur départ délaissent de l'Office emment matériel de culture et attelage. Cette baisse - 26% du nombre de boeuf de labour, 18% charrues disponible - se répercute sur les taux des exploitations et sur les ratios de matériel à l'hectare cultivé. Les 3892 familles de l'Office possèdent ainsi chacune en 1960/61 de 2,6 boeufs de labour et de 1,14 charrue. Les ratios d'équipements sont pour les 3219 familles présentes en 1968/69 de 2,3 boeufs et de 1,13 charrue par famille. Les ratios par attelage disponible (paire de boeufs) sont de 5,49 ha cultivés et de 6,25 ha par charrue en

25 De 1960/61 à 1969/70 109224 ha travaillés 296864 tonnes battues. Guimbala DIAKITE l'organisation socio économique 1973 (p.195)

1960/61. Les chiffres pour 1968/69 sont de 5,45 ha par attelage de 5,59 ha par charrue.



Si les ratios ne se détériorent pas c'est principalement à cause de la réduction des superficies cultivées en colonat. La faiblesse de l'équipement est en outre aggravée par le fait qu'au sortir de la saison sèche et au moment des gros travaux les boeufs (compte tenu de leur état) ne peuvent réaliser correctement les prestations qui leur sont demandées. Cette situation de fait conduit certains experts à proposer l'inclusion dans les prestations obligatoires à rembourser à l'Office - au même titre que la fourniture d'eau, de semences, de matériels - la fourniture d'aliments pour le bétail (farine de riz, sous produits des AAI de l'Office...).

Cette détérioration est d'autant plus pénalisante qu'elle s'inscrit à l'encontre de l'intensification des façons prônées par l'Office.

Chapitre 25 - L'intensification des façons ou le choc des rationalités. L'Office contre le paysan

Le plan 1961-65 détermine les priorités de culture à l'Office. Les superficies cultivées (cultures commerciales) doivent progresser de 72% (26000 ha) en 5 ans. Cette progression ne se répartit cependant pas de façon uniforme entre les différentes spéculations :

- 1) la première priorité est de diversifier les cultures déjà développées. 46% de l'augmentation des superficies cultivées - soit 12000 hectares doivent être consacrés à la canne à sucre, au Dah, au blé, aux agrumes (arbres fruitiers). Ces nouvelles cultures sont absentes du terroir de l'Office en 1960/61. Cette diversification est en particulier fortement encouragée par DUMONT¹ - canne à sucre qui apporte et aliments pour le bétail (lait, viande, trait, intégration agriculture élevage), cultures fourragères irriguées, jardins maraîchers, (culture de contre saison avec assistance technique de l'Office et fourniture d'eau...), horticulture paysanne (bambou, cactus inermes, légumes, fourrage, matériau...)
- 2) Au sein des cultures développées de longue date par l'Office - riz, coton - les priorités vont au coton. Le plan (cf tableau) prévoit d'en multiplier les surfaces par 2,6, d'y consacrer 35% de l'augmentation des surfaces cultivées. DUMONT propose la reconversion des terres à riz en terres à coton, la priorité devant être attribuée aux cultures industrielles et d'exportation, par rapport en particulier à la culture des céréales. Le plan prévoit cependant d'augmenter les superficies en riz de 16%, d'environ 5000 ha.

La progression des superficies cultivées doit s'accompagner d'une progression plus rapide et plus que proportionnelle des productions et des rendements - augmentation de 49% et de 73% des rendements et des productions de riz,

¹ R. DUMONT - L'Office du Niger, entreprise trop couteuse doit être vite recouverte dans Afrique Noire : Développement Agricole déjà cité (p.181 à 204 p.186, 188, 191)

multiplication par 2,3 et par 5,9 des rendements et des productions de coton. Ces résultats ne peuvent être obtenus que par l'intensification des façons culturales.

PRIORITE CULTURALES DU PLAN (1960/61 - 1965/66)		
REPARTITION DE SUPERFICIES CULTIVEES EN %	1960/61	OBJECTIFS DU PLAN 1961-65
RIZ	82	55
COTON	16	24
AUTRES	2	21
TOTAL	100	100

source : calculs d'après Jones WILLIAM - Socialist and her Neighbours 1976 (p.265)
Mali

L'intensification revêt pour les dirigeants de l'Office une signification économique certaine, mais une signification politique non moins évidente. Elle est en effet synonyme de progrès et doit supplanter les pratiques dépassées. La Direction de l'Office précise en 1961 : "L'intensification des cultures est la clé d'une exploitation rationnelle et complète des ressources offertes par l'irrigation. Toutes les conditions matérielles sont réunies pour en assurer le succès. Celui-ci ne dépend que des hommes, de la rupture définitive avec les coutumes agricoles ancestrales et les traditions de culture intensive itinérante pour s'adapter aux exigences de techniques qui requièrent plus d'effort et de qualification". En résultante de cette déclaration le plan ne prévoit ni moins que de généraliser sur l'ensemble des superficies rizicoles la pratique du repiquage et de faire de même pour la culture intensive du coton sur les superficies cotonnières.

L'intensification d'une manière générale est fortement encouragée par les experts extérieurs dont DUMONT. Elle doit se traduire pour ce dernier par la suppression des jachères, par l'utilisation accrue d'intrants (fumure, engrais, façons culturales, utilisation rigoureuse de l'eau...), par une progression notable des rendements (objectif de 2t/ha en culture rizicole, de 2,5 t/ha en culture cotonnière). L'effort d'intensification doit en priorité porter sur la culture du coton (12000 hectares en fin de plan). Il serait souhaitable selon DUMONT, enfin que cet effort soit réalisé dans un cadre paysan et coopératif.

1/ - Priorité au rendement - La culture intensive

1/La culture du riz est développée sur la période dans tous les secteurs de l'Office. Elle devient la culture exclusive du secteur de Kolongo à compter de 1965/66 - après l'avoir été jusqu'en 1961/62 - celle exclusive de Kourouma à compter de 1968/69. Elle est associée - dans le cadre d'une séparation stricte des champs de coton et des champs de riz - au coton à Kolongo de 1962/63 à 1964/65, à Niono sur l'ensemble de la période, à Kourouma de 1961/62 à 1967/68. Les assolements riz coton de la période coloniale faisant se succéder sur la même parcelle riz et coton sont supprimés.

La culture du riz est développée en culture ordinaire et en culture intensive. La culture ordinaire se fait comme la culture intensive à partir de variétés hybrides étrangères (Gambiaka, Kading Than...) adaptées à l'Office. Les recherches variétales évoluent peu sur la période - le service de recherche de l'Office est en effet supprimé à l'indépendance et la recherche est confiée en sous traitance à la station de Kogoni, dépendante du Ministère du Développement Rural. Cette station se préoccupe principalement de 1961 à 1968 des problèmes de fumure et de réaction des cultures à l'engrais et détermine pour le riz une dose optimale (tech-

nique et économique) de 50 Kg d'urée à l'hectare cultivé (100 kg de sulfate d'ammoniaque à l'hectare). Le rythme de culture préconisé par l'Office est de 3 ans de culture consécutive suivie d'une période de jachère d'un an.

La culture ordinaire - plus prisée par les paysans - se fait par semis direct (à la volée) et dans le cadre d'un calendrier agricole étalé sur dix-onze mois (début Avril-Janvier). Elle nécessite un apport en travail de 70 jours (moyenne) homme hectare. Pour lutter contre les effets de la mauvaise qualité des rizières et des réseaux où prolifèrent adventices et riz sauvage, l'Office conseille la réalisation d'un labour mécanique profond tous les 2-3 ans. Ce dernier est réalisé moyennant une redevance de 560 kg/ha payable en 2 annuités. Le total des redevances dû par le colon s'élève en conséquence en culture ordinaire à 830 kg par hectare cultivé (400 Kg de redevance d'eau, 280 Kg de labour profond,

150 Kg pour le battage de la récolte [10%]...). Ce montant peut être augmenté d'une redevance pour fourniture d'engrais qui demeure cependant peu utilisé et d'une redevance pour entretien de réseau de 80 kg/ha si le colon ne procède pas à cet entretien.

La culture intensive du riz est développée en priorité à Kolongo de 1961/62 à 1964/65. Une tentative est faite en début de période à Niono mais est rapidement arrêtée. La culture intensive se distingue de la culture ordinaire par le repiquage de jeunes plans issus de pépinières de l'Office, et par des consommations d'intrants plus élevées. Le repiquage est fortement encouragé par le régime socialiste - Modibo KEITA fixe les objectifs à 10 000 hectares pour la seule année 1962/63³ - et se développe à l'Office dans le cadre d'une coopération internationale avec la Chine et le Viet Nam. La Chine forme à Kolongo 30 moniteurs repiqueurs et est associée en fin de période au projet de développement de la riziculture, repiquée à l'Office (Février 1968, développement des variétés

3 130 Kg/ha seraient techniquement idéal mais trop coûteux

4 William JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.305)

à pailles courtes, 10000 ha repiqués etc...). Le Viet Nam multiplie quant à lui à Molodo les expériences de riz sarclé et introduit la machine à repiquer⁵.

Les besoins de la culture intensive en facteurs de production sont importants. Le repiquage des plans nécessite à lui seul 50 jours homme de travail à l'hectare sans l'appoint de la machine à repiquer (repiquage à la main), 30 jours avec l'aide de celle-ci. Il permet toutefois l'économie de certaines opérations réalisées en culture ordinaire (labour, semis...) ce qui ramène le supplément de travail à l'hectare à 20 jours soit au total 90 jours/homme par hectare repiqué. D'une manière générale l'utilisation de la machine sera réservée pour des raisons financières à la régie, le repiquage se fera à la main en colonat. Le total des redevances nécessaires à l'exploitation correcte d'un hectare repiqué s'élève quant à lui à 1370 kg par hectare cultivé (400 kg de redevance, 200 kg de préparation des terres, 100 kg pour les plants, 420 kg d'engrais⁶ et environ 200 kg de battage, 10% de la récolte)

Les superficies repiquées représentent en 1963/64, à peine 2,5% des superficies cultivées en riz (cf tableau). Le repiquage est réalisé essentiellement par les colons et à Kolongo (86% des superficies repiquées en 1964/65). L'intervention des régies se limite à un montant maximum de 97 ha repiqués en 1964/65 (50 hectares en 1962/63, 76 hectares en 1963/64)⁷.

2. La culture du coton est développée - comme celle du riz - en culture ordinaire et en culture intensive. Tous les secteurs de production de l'Office sont concernés par la culture intensive - y compris celui de Kolongo de 1962/63 à 1964/65. A Niono pour l'ensemble de la période, à Kourouma jusqu'en 1967/68, le coton est cultivé en culture ordinaire et inten-

5 DN/DG - Rapport sommaire sur les activités de l'Office du Niger - Bulletin de l'Office spécial 1964 11 pages (p.2, 3)

6 besoins d'engrais à l'ha : 220 Kg en 3 étapes

7 G. DIAKITE - L'organisation socio économique 1973 (p 69,79)

sive, en association avec le riz. Il n'y a toutefois pas d'assolement mixte et le coton est cultivé en zone distincte deux années consécutives, suivie d'une année de jachère.

CULTURE ORDINAIRE ET INTENSIFICATION DU RIZ A L'OFFICE DU NIGER 1961/62 - 1968/69			
SUPERFICIES CULTIVEES EN RIZ (Ha)	REPIQUAGE (CULTURE INTENSIVE)	CULTURE ORDINAIRE (SEMIS DIRECT)	TOTAL
RAPPEL 60/61 *	250	29 801	30 051
61/62	554	25 869	26 423
62/63	626	22 274	22 900
63/64	711	28 506	29 217
64/65	470	27 941	28 411
65/66	0	27 713	27 713
66/67	0	28 635	28 635
67/68	0	29 369	29 369
68/69	0	29 898	29 898

* Baguineda exclu pour 2457 ha

source : G. DIAKITE l'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.67)

Cette culture connaît cependant peu de succès, elle est abandonnée à Kolongo dès 1964/65, tandis que l'abandon est progressif à Molodo et à Kourouma à partir de 1963/64. Le sort des colons de Niono sera cependant quelque peu différent - ce secteur par excellence étant le secteur cotonnier de l'Office. "En définitive comme le souligne à juste titre les sociologues et les géographes de l'ORSTOM, ce sont essentiellement les colons de Niono qui ont appliqué les différentes techniques culturales de la cotonneraie. Parmi tous les autres colons ceux de Niono ont du fournir l'adaptation la plus intense d'une part pour assimiler les techniques successives et d'autre part l'effort pour suivre le calendrier agricole

chargé qui leur était imposé". Cette adaptation se fait d'ailleurs avec succès.

La culture intensive du coton est fortement encouragée par les autorités politiques. Les principes techniques définis dès la période précédente et rappelés par JC DE WILDE sont simples : "tout en profitant des derniers résultats de la recherche agronomique en matière de sélections variétales [...] il s'est agi d'augmenter les investissements dans la culture en améliorant l'irrigation et le drainage, en fertilisant les terres et en traitant les cotonniers". Dans le cadre d'un calendrier agricole qui s'étale sur neuf mois la culture intensive se distingue :

- 1) par des besoins en main d'oeuvre à l'hectare plus élevés qu'en culture ordinaire - 200 jours/travailleurs contre 180 jours/travailleurs en culture ordinaire.
- 2) par des besoins en intrants plus importants et des conditions de culture plus rigoureuses, nécessitées en particulier par l'utilisation de variétés longues soies "Allen" (recherche à Kogoni durant la période). Outre des terres bien planées - la totalité des terres à coton le sont en fin de période - la culture intensive exige un encadrement rapproché, une bonne préparation de terres (mécanisation), l'utilisation d'engrais (200 Kg/ha/an), et un traitement phytosanitaire (aérien) sur les blocs de culture intensifs. Les résultats attendus sont des rendements proches de 2t/ha. Le total des redevances élève à 955 Kg/ha (redevance 240 Kg, billonnage mécanique 110 Kg, engrais 235 Kg, traitement phyto sanitaire 370 Kg), 2,7 fois le montant des redevances en culture ordinaire.

La culture intensive se développe régulièrement grâce à l'aide et au matériel soviétique qui remplacent les français en 1962 (pilotes pour pulvérisation aérienne)⁸ et représente en 1964/65, 65% des superficies cultivées en coton

8 KOLHER, MARCHAL, REMY - Les colons Mosi à l'Office du Niger l'expérience de 30 années des colonisation agricole dirigée. Document de travail - diffusion restreinte aux autorités maliennes et aux instances scientifiques de l'ORSTOM - Juillet 1971 142 pages ORSTOM Paris (p.59)

9 DE WILDE Mali L'Office du Niger 1968 (p.33)

10 Djibil AW - Première campagne agricole après l'Africanisation Bulletin N° 1 1963 4 pages (p.2)

(cf tableau). Cette culture est essentiellement réalisée en colonat, la culture en régie ne concerne en 1964/65 que 5% des superficies cultivées, (7% en 1960/61).

CULTURE ORDINAIRE ET INTENSIVE DU COTON A L'OFFICE (1960/61 - 1968/69)				
SUPERFICIES CULTIVEES EN COTON (ha)	CULTURE ORDINAIRE	CULTURE INTENSIVE	TOTAL	% CULTURE INTENSIVE
RAPPEL 60/61	5 050	727	5 777	12,6
61/62	5 039	1 778	6 817	26
62/63	6 137	1 240	7 377	16,8
63/64	4 949	2 422	7 371	32,8
64/65	1 934	3 547	5 481	64,7
65/66	-	-	5 377	-
66/67	-	-	5 185	-
67/68	-	-	3 224	-
68/69	-	-	3 218	-

source : G. DIAKITE l'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.67)

II/ - Le paysan conte l'intensification

Différents facteurs expliquent le peu de succès que connaît l'intensification des façons culturales. Rappelons que l'intensification est abandonnée pour la culture du riz en 1964/65, et qu'elle concerne certes 65% des superficies cultivées en coton en 1964/65, mais que ce dernier voit les superficies qui lui sont consacrées chuter de 56% de 1964/65 à 1968/69.

- La première raison est d'ordre technique. L'Office réalise certes un effort de planage important mais les problèmes posés par le mauvais état des réseaux - en particulier d'alimentation et de drainage - demeurent entiers et compromettent les résultats. A Kourouma la culture du coton est abandonnée progressivement à partir de 1963/64 pour in-

suffisance d'irrigation (abandon définitif en 1967/68). A l'inverse, la remontée de la nappe phréatique, des réseaux de drainage insuffisants, des hivernages exceptionnels (1965/66 et 1967/68) réduisent considérablement les rendements à Niono et à Molodo et empêchent du même coup d'atteindre le seuil de rentabilité fixé à 2t/ha en culture cotonnière intensive. Les autorités de l'Office estiment en 1968/69 que des rendements de 3t/ha peuvent être atteints avec des réseaux en bon état (production de 12000 t de coton). Mais l'état effectif des réseaux explique la réticence des paysans à se lancer dans la culture intensive (riz ou coton...), qui apparaît comme une opération hautement risquée, Rappelons en outre que depuis la période coloniale (cf infra) la paysan n'aime pas le coton.

- Le second facteur est d'ordre humain. Les disponibilités en main d'oeuvre sont limitées à l'Office. Le calendrier agricole s'étend en culture ordinaire parfois sur l'ensemble de l'année. Les mesures prises à l'indépendance ont accentué la pénurie: forts départs de colons, interdiction d'utiliser de la main d'oeuvre salariée, instauration d'un taux de salaire minimum légal... La culture intensive du riz ne pouvait dès lors être étendue sur de grandes surfaces. L'extension de cette dernière à de vastes périmètres n'était par ailleurs envisageable que pour autant que les superficies libérées puissent être attribuées à de nouveaux paysans, ce qui n'est pas le cas (perte de redevances et de terres pour l'Office...). Les disponibilités en travail permettent certes l'exploitation des parcelles attribuées en culture ordinaire mais par l'octroi de surfaces déjà trop importantes. L'intérêt des colons - disposer d'un maximum de terres - et de l'Office, - utilisation maximale des aménagements - coïncide pour qu'il n'y ait pas réduction des surfaces octroyées. Il apparaît en conséquent difficile, pour le paysan de se consacrer encore plus aux cultures officielles - particulièrement en association riz-coton (ensemble des périmètres sur la période) ou encore en association de cultures intensives du riz et du coton (Kolongo 1962/63 - 1964/65). "On comprend dès lors [comme le soulignent

les experts ORSTOM] pourquoi les encadreurs sont si véhéments à l'encontre des cultures hors-casiers qui détournent une partie de la main d'oeuvre familiale tout juste suffisante à l'entretien des parcelles irriguées"¹¹.

- La troisième raison est d'ordre organisationnel. La culture intensive nécessite la fourniture d'intrants en quantités suffisantes à des moments précis. Or si l'Office apparaît équipé mécaniquement, les façons culturales ne sont pas réalisées dans les délais (coton) et comme il le faudrait. L'Office absorbe - avec BDPA et CFDT¹² - 75% des engrais livrés à l'agriculture en 1968/69 mais ces derniers sont rarement mis en place dans les délais. Il en va de même pour les plants rizicoles - livrés souvent trop vieux. Ces facteurs n'échappent pas au pouvoir politique qui signale lors de la conférence spéciale consacrée aux problèmes de l'Office de Mai 1968, "il est important de faire ressortir les sujétions d'une agriculture intensive où un seul facteur de production qui n'est pas appliqué à son optimum compromet la rentabilité de toute l'opération"¹³.

L'ensemble de ces facteurs explique la forte opposition paysanne à toutes les tentatives d'intensification. Si les qualités professionnelles des colons ne sont généralement pas remises en cause, G. PALLIER précise notamment au sujet des colons Mosi - "sans pour autant accepter une transformation radicale de leur système de culture, les mosi sont assez réceptifs aux conseils de l'encadrement. Ils sont volontaires pour expérimenter les nouveaux thèmes de vulgarisation et de modernisation et on les considère généralement comme de bons agriculteurs"¹⁴ - et l'argument est vrai pour les colons Bambara et Minianka - leur opposition est soulignée par l'encadrement et la direction. "Les réticences des colons constituent le plus grand frein à l'intensification dont les

11 KOLHER, MARCHAL, REMY - Les colons Mosi à l'Office du Niger 1971(p.61)

12 W. JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.304)

13 Rapport d'Introduction de la Conférence Spéciale consacrée aux problèmes de l'Office 22-23/05/1968 Ségonou 25 pages (p.24)

14 G. PALLIER Les problèmes de développement 1982 (p.297)

bienfaits ont été cependant correctement démontrés [...] le problème est de vaincre le septicisme des colons et d'obtenir d'eux, l'effort nécessaire pour assimiler les nouvelles techniques et les appliquer correctement"¹⁵. Le septicisme se traduit dans des comportements de fuite tant en culture ordinaire qu'intensive, comportements qui sont fortement fustigés par l'encadrement - non respect du calendrier agricole, refus de l'entretien, refus de labours précoces, refus de repiquage, de la fumure, des traitements phytosanitaires, de la discipline d'irrigation... La stratégie paysanne [illustrée par KOLHER] est à cet égard claire. Résistance passive et dos rond permettent d'attendre des jours meilleurs. En effet "comme les ingénieurs et avec eux les divers programmes passent... Que le paysan reste tant qu'il peut assurer son bien être malgré eux"¹⁶. Aphorisme qu'illustre clairement l'opposition de fonds paysan-encadrement.

L'opposition paysanne à la culture intensive et d'une manière générale à la culture du coton se résume en deux raisons qui découlent des facteurs invoqués plus haut : - la première raison est d'ordre matériel (économique). Compte tenu des conditions de l'Office l'intensification pour un surcroît de travail et d'investissement n'apporte pas une rémunération suffisamment attrayante au colon. Le paysan a peu d'intérêt à intensifier. Ce facteur a déjà été souligné dans les chapitres précédents où les calculs de Rémy MADIÉ montraient que le seul gagnant à l'intensification était l'Office. Pour le paysan cette dernière signifie simplement risque accrue et rémunération inférieure du travail (cf tableau).

La rémunération de la journée de travail en régie coton est de 185 F en 1966/67. Compte tenu du prix d'achat du coton graine (40 F en 1966/67) elle est de 139 FM en colonat en culture ordinaire (produit net/ha 0,624 kg) et de 286 FM en culture intensive (produit net 1,4/kg/ha).

15 ON/DG Rapport d'activité 1963/64 (p.14)

16 KOLHER - Les Mosi de Kolongo 1974 (p.33)

Ce produit qui découle de comptes simulés résulte de rendements projetés de 2 t/ha en culture intensive.

BILANS SIMULES - CULTURES INTENSIVES ET CULTURES ORDINAIRES				
1966/67	COTON		RIZ	
	CULTURE ORDINAIRE	CULTURE INTENSIVE	CULTURE ORDINAIRE	CULTURE INTENSIVE
1/ TEMPS DE TRAVAIL A L'Ha CULTIVE	180 J/H	200 J/H	70 J/H	90 J/H
2/ POSSIBILITE DE CULTURE PAR CAMPAGNE AGRICOLE	1,52 Ha	1,37 Ha	3,92 Ha	3,05 Ha
3/ RENDEMENT ESCOMPTE A L'Ha	0,65 T/Ha	2 T/ha	1,5 T/Ha	2,5 T/Ha
4/ PRODUIT BRUT (2x3)	0,988 T	2,74 T	5 88 T	7 62 T
5/ CHARGES	0,364 T	1,308 T	3,25 T	4 17 T
6/ PRODUIT NET	0,624 T	1,43 T	2,63 T	3,44

source : tableau réalisé d'après les informations apportées par KOLHER, MARCHAL, REMY Les colons Mosi et l'Office du Niger : expérience de 30 années de colonisation agricole dirigée - ronéotype diffusion restreinte - Juillet 1971 Orstom Paris 142 pages (p.62, 76, 78, 81) et rapports d'activité de l'Office

commentaires : 2/ possibilités de culture par campagne 275 jours/homme par an

5/ charges (cf texte supra)

culture ordinaire du coton : 240 kg/ha (prestations mécaniques exclues)

du riz : 830 kg/ha

culture intensive du coton : 955 kg

du riz : 1370 kg/h

En pratique, le rendement moyen s'établit de 1961/62 à 1964/65 en culture cotonnière intensive à 1,7t avec des planchers à 1t/ha (1963/64). En culture ordinaire le paysan réduit son temps de travail et n'apporte pas 180 j/homme de travail. Il dispose de plus de garantie d'atteindre des rendements certes inférieurs (650 kg/ha) mais pour une réduction du temps de travail plus que proportionnelle et une moins grande variabilité des résultats. Le problème se pose en termes identiques pour la culture intensive du riz où la rémunération du

travail est quasiment identique pour moins de peine et moins de risque en culture ordinaire.

REMUNERATION DU PAYSAN				
1966/67	COTON		RIZ	
	CULTre ORDINAIRE	CULTre INTENSIVE	CULTre ORDINAIRE	CULTre INTENSIVE
PRIX A LA PRODUCTION	40 F/ Kg	40 F/Kg	16 F/Kg	16 F/Kg
PRODUIT NET (FM)	24 960	57 200	42 080	55 040
REMUNERATION DE LA JOURNEE DE TRAVAIL (FM)	139	286	601	611

Dans ces conditions les cultures intensives ne seraient économiquement intéressantes pour le paysan que si les rendements en culture ordinaire chutaient de façon drastique et si les temps de travaux décomptés dans le tableau étaient effectivement appliqués.

D'une manière plus générale l'opposition des colons à la culture (ordinaire ou intensive) du coton s'explique également par des raisons économiques. Si le colon respecte en culture ordinaire les prescriptions de l'encadrement (engrais, insecticides, façons mécaniques) il réduit d'autant - sans garantir d'augmentation de rendement - son produit net jusqu'à le rendre négatif (cf tableau). Vouloir réaliser des prestations supplémentaires facturées par l'Office et prélevées en priorité équivaut - à rendement stable - à renoncer aux semences pour la prochaine campagne et à la ration alimentaire de survie (reliquat de prélèvements). Par comparaison avec la culture du riz celle du coton apparaît par ailleurs bien peu intéressante. Un produit net de 624 Kg contre 2630 kg en culture ordinaire du riz qui se traduit par une rémunération de la journée de travail de 139 FM dans le premier cas mais de 601 FM dans le second cas (rapport de 1 à 4,32). L'évolution

comparée des prix d'achat et du coton sur la période conforte ce désintérêt. Le prix du paddy représente 26% de celui du coton en 1961/62 mais 45% en 1968/69.

- la deuxième raison de l'opposition à l'intensification est d'ordre psychosociologique. L'intensification apparaît aux paysans et telle qu'elle est présentée, comme une menace. Elle équivaut à une réduction des surfaces octroyées à un contrôle encore plus stricte de l'Office sur leur travail. Ils ne désirent pas dans ses conditions fournir les efforts nécessaires aux succès des opérations dont le caractère crucial - pour l'entreprise et la collectivité nationale est partout évoqué. Ceci est particulièrement net pour le repiquage du riz. Les résolutions du 7ème congrès des Paysans du Mali (Bamako - 1, 2, 3/06/61) insistent en 1961 sur l'importance du repiquage du riz : **"Malgré le découragement et même la répugnance actuellement ressentie chez les colons au sujet du repiquage, les Congrès estime que cette opération culturale doit être acceptée et pratiquée par les colons comme cela se fait dans les grands pays producteurs de riz tels que la Chine Populaire, le Viet Nam [...]. Une campagne d'explication pourra être menée pour initier les colons à diverses méthodes rapides de repiquage"**¹⁷. Ces recommandations sont reprises en 1962 par le chef du Service de la production Djibil AW : **"Les agents d'encadrement doivent tout mettre en oeuvre à tous les niveaux pour réunir les conditions de la généralisation du repiquage. La réussite du repiquage ouvrira des perspectives radieuses. Elle nous permettra de réaliser nos besoins de riz sur des surfaces plus réduites. et par suite de consacrer plus de surfaces à des cultures sèches comme la canne à sucre et le coton [...]. Du point de vue social, on aura réussi à aligner les revenus des zones rizicoles sur ceux de culture intensive du coton"**¹⁸. Mais à la résolution de l'Office s'oppose tout autant l'entêtement paysan. Rémy MADIÉRE encore en fonction signale en 1961 : **" A Kolongo la situation est inquiétante. Refusant**

¹⁷ Bulletin de l'Office du Niger N° 1 1961 1 page

¹⁸ D. AW - Avantages et nécessité du repiquage - Bulletin de l'Office 1 - 1963 5 pages (p.5)

toute préirrigation qui aurait pu pallier l'insuffisance des pluies, de nombreux villages n'ont pratiquement pas commencé leur semis qu'à l'an dernier était terminé à cette époque"¹⁹. Dans le même ordre d'idée Djibil AW signale en 1962 à Molodo l'opposition au repiquage : "L'hostilité que nous rencontrons dans le secteur de Molodo à l'extension du repiquage s'explique par des erreurs [de vulgarisation]"²⁰. Cette hostilité est tout aussi signalée par KOLHER, MARCHALL et REMY qui tirent les leçons de l'échec "malgré tous les efforts dépensés par les encadreurs, les mosi n'ont repiqués en moyenne que 1% de leurs rizières entre 1961 et 1964. Ils ont opposés une force d'inertie considérable en prétextant que repiquer les rizières leur faisait mal aux yeux, provoquait des maux de reins et favorisait l'infection des blessures aux mains. Beaucoup ont décidé de retourner en Haute Volta car dans le contexte de l'indépendance du Mali ils ont cru qu'en introduisant le repiquage et provoquant ainsi une baisse de superficies cultivées, l'administration de l'Office voulait les chasser [...]. Ajoutons qu'à cette même période les cours du paddy se sont effondrés, les colons ont réagi en voulant cultivés davantage de casiers"²¹. On comprend tout autant aisément que la culture intensive du riz, vu le peu de succès qu'elle rencontrait n'ait pas réussi à enrayer la chute des rendements moyens en culture rizicole à Kolongo et à l'Office dans son ensemble. On comprend dès lors la logique répressive et le dialogue de sourds paysans Office qui en résultent. Dès 1961 MADIER signale à mot couvert la détérioration des rapports : "Malgré certaines perspectives et grâce à l'appui des autorités administratives et politiques le repiquage s'est déroulé activement"²². Le Gouverneur de la Région de Ségou est en 1964 beaucoup moins diplomate : "Des colons de l'Office du Niger, réfractaires au repiquage du riz parce que "travaillés" en sus

19 R. MADIER - l'activité agricole en Juin 1961 Bulletin de l'Office 1 1961 2 pages (p.1)

20 D. AW - Avantages et nécessité du repiquage - Bulletin de l'Office 1 - 1963 5 pages (p.2)

21 KOLHER, MARCHAL, REMY - Les colons Mosi 1971 (p.82)

22 R. MADIER - l'activité agricole en Juin 1961 Bulletin de l'Office 1 1961 2 pages (p.1)

mais par des agents de la subversion, avaient créé dans le secteur de Kolongotomo un état d'esprit préjudiciable à notre option. Grâce aux mesures énergiques prises par les responsables politiques et administratifs locaux - mesures qui ont toutes été approuvées par la Direction Nationale du Parti - toutes ces tentatives se sont soldées par des échecs cuisants pour leurs auteurs. La section de Macina est sortie grandie de ces épreuves grâce à l'entente parfaite qui règne entre responsables politiques et administratifs²³.

Bien plus, l'obligation de culture - cotonnière notamment - et de méthodes culturales (intensification) imposées par l'Office contraint les colons quand elles ne les découragent pas définitivement, à des comportements que l'Office condamne et sanctionne par ailleurs :

- intérêt pour les cultures hors casiers dont le produit (600 à 800 Kg/ha) sert à acquitter redevances, dettes et à vivre. Les cultures hors casiers sont formellement condamnées par l'encadrement qui y voit une perte de temps et d'énergie au détriment des cultures irriguées. La Direction affirme en 1964 : "il faudrait obtenir un changement radical de l'état d'esprit des colons [...] catégorie privilégiée parmi les paysans du pays [...]. Ils n'arrivent pas à se défaire d'un esprit revendicatif sans souci d'objectivité et se convaincre que ce n'est que par l'effort de travail qu'ils arriveront à améliorer leur situation [...] Bon nombre de colons consacrent trop peu de temps et d'effort aux cultures irriguées. [Ils] ne viennent sur les champs de coton que lorsqu'ils ont entièrement terminé leurs cultures hors casiers (arachide, mil...)"²⁴ Pour la campagne 1962/63 le Directeur soulignait déjà : "Des négligences coupables ont été commises dans la conduite de la culture intensive du coton par les colons des secteurs de Molodo et de Kourouma [...]. Les colons ont porté l'essentiel de leurs efforts sur des cultures hors casiers au

23 Allocution prononcée par le Gouverneur à la 3ème conférence régionale de Ségou - Bulletin spécial 1964 (p.4)

24 ON/DG - Rapport d'Activité Office du Niger 1964/65 (p.4)

détriment de la culture intensive du coton malgré l'intervention des agents d'encadrement de l'Office et celle des organisations politiques [...]. Les résultats sont insuffisants : soins insuffisants, semis tardifs [...]"

En association riz-coton, cette dernière culture est considérée comme un poids mort et l'idée répandue et relevé par KOLHER chez le paysan et conforme au différentiel de rentabilité à l'hectare est que "le paddy doit payer le coton". Dans ces conditions culture du coton et intensification sont perçues comme des caprices et les lubies de l'Office par lesquelles il faut passer ou avec lesquelles il faut jouer au plus fin. Les conséquences en sont lourdes.

L'intensification dans ces conditions est source d'endettement et de difficultés et apparaît comme un handicap dont les paysans se seraient bien volontiers dispensés. Mais ont-ils vraiment le choix s'interrogent KOLHER, MARCHAL et REMY qui signalent la désaffection croissante. "L'intensification a provoqué leur réticence [colons] puis leur désaffection et plus encore beaucoup d'entre eux se sont progressivement endettés soit auprès de l'Office du Niger, soit auprès des autres exploitants puis ont fui..." D'autant que la réussite de l'intensification est un critère d'appréciation par la Direction de l'action de l'encadrement de base. Le chef du secteur de Niono précise ainsi dès 1963 : "La technique de la culture intensive du coton étant connue, il reste à la faire passer dans les faits. C'est la lourde tâche d'explication et de persuasion qui revient au personnel d'encadrement aux responsables politiques et administratifs. On peut également dire que l'état de bloc de culture intensive est l'expression de la valeur technique et du dynamisme du moniteur et de l'instructeur".

25 SL TRAORE - Rapport sommaire sur les activités de l'Office - Bulletin spécial 1964 (p.6, 7)

26 KOLHER Les Mosi de Kolongo 1974 (p.33)

27 KOLHER, MARCHAL, REMY - Les colons Mosi 1971 (p.83)

28 BAGOMOU - Chef de secteur de Production de Niono- Conseils pour la culture intensive du coton - Bulletin de l'Office 2 - 1963 9 pages (p.9)

Le succès relatif de la culture cotonnière intensive à Niono apparait dans ces conditions comme l'exception à la règle générale d'échec de cette culture. Ce succès tient aux conditions particulières du secteur : main d'oeuvre expérimentée, état meilleur des réseaux... Il sert de base à l'argumentaire du directeur en faveur de la culture intensive : "La différence de résultats obtenus ne s'explique que par l'assiduité et le travail différents. Les résultats obtenus à Niono sont au point de vue technique à la portée de tous les autres secteurs cotonniers [...]. Les techniques sont au point, le personnel d'encadrement à la hauteur de sa tâche. Il reste que la politique de facilité conduite auprès des colons depuis des années [...] laisse encore [ses] stigmates sur l'entreprise".

III/ - Le périmètre sucrier - l'amorce d'une agriculture industrielle et non paysanne à l'Office.

L'effort de diversification des cultures prônée par le plan est manifeste dans le développement de la culture de canne à sucre. Des tentatives sont faites pour développer la culture du blé - 350 hectares cultivés en 1962/63, 960 ha en association avec le coton en 1963/64 - mais elles restent sans lendemain. La canne est introduite quant à elle à titre expérimental à Niono en 1962 par l'IRAT qui détermine les conditions de culture, et précise les paramètres de réalisation et de rentabilité d'une sucrerie industrielle. Les importations du Mali élève à 15000 tonnes en 1961/62 et les débouchés existent. Les recherches sur la culture de la canne se poursuivent sur la période dans 3 zones différentes et sous l'égide de la France (Niono), de la Chine (Dougabougou) et du Mali (Kogoni). La culture débute véritablement en 1963/64 à Dougabougou, en régie et avec l'appui de la République Populaire de Chine. Ce choix d'une culture en régie va à l'encontre des propositions de DUMONT qui prônait le développement de la

culture de la canne dans les exploitations familiales. Les opérations culturales - bouturage, buttage, désherbage, fertilisation - sont réalisées par des salariés permanents cependant que les opérations de coupe se font à la main par recours à de la main d'oeuvre saisonnière rémunérée au mois de travail. Le complexe sucrier de Dougadougou construit avec l'aide de la République Populaire de Chine - crédit d'un milliard de FCFA - fonctionne en 1966 (capacité = 400t/jour de canne broyée, 7000 t de sucre par an) et transforme la canne en sucre.

Les superficies cultivées en canne, les productions de sucre connaissent une progression régulière (cf tableau).

PRODUCTION DE CANNE A SUCRE DE L'OFFICE 1963/64 - 1968/69							
CAMPAGNE	SURF. PLANTEES (Ha)	SURF. RECOLTEES (Ha)	BROYAGE		SUCRE		
			TONNES	RENDEMENT (T/Ha)	TONNES	RENDEMENT (T/Ha)	TAUX DE SUCRE
63/64	36	--	--	--	--	--	--
64/65	--	--	--	--	--	--	--
65/66	58	42	1 309	31	82	1,95	6,26
66/67	521	495	24 472	49	2 642	5,33	10,7
67/68	712	591	31 769	54	3 313	5,60	10,4
68/69	1 150	768	49 605	65	4 829	6,28	8,4

source : Office du Niger - Service Industriel et Commercial Evolution de la production agro-industrielle de Dougabougou sans date 1 page.

Si le développement de la canne apparaît comme le grand succès de la politique de diversification des cultures à l'Office, elle rencontre néanmoins différentes difficultés : le planage n'est pas correctement réalisé, les fournitures d'engrais (400 Kg/ha) ne se font pas dans les délais (blocage des engrais à Abidjan en 1967/68). L'Office n'arrive pas à

recruter la main d'oeuvre permanente et saisonnière nécessaire à la réalisation des façons culturales. Pour un besoin de 800 travailleurs saisonniers en 1966, l'entreprise n'en recrute ainsi que 500. Les conditions de travail pénibles - et de vie sur le périmètre (logement inconfortable, conditions sanitaires déplorables) jouent comme autant de facteurs dissuasifs. Ces conditions se répercutent au niveau des rendements agronomiques - 49t/ha en 1966/67 alors qu'il faudrait atteindre au minimum 80t/ha - de la productivité de la main d'oeuvre - 400 à 600 Kg coupés par jour et par homme, il en faudrait 2 à 3 t - des coûts de production de la canne - 6500 F/t, 3000 F/t apparaîtrait plus normal -, et enfin des coûts de production de sucre - 95 F/Kg avant 1967, 113 F après.

Malgré tous les problèmes et pour l'aspect qui nous intéresse plus particulièrement la création du secteur sucrier amorcé au sein de l'Office le développement d'un périmètre potentiellement autonome et dont la logique (agro industrielle) diffère fondamentalement de l'unité d'exploitation jusqu'alors constatée et prônée au sein de l'Office.

IV/ - L'utilisation des terres : l'ébauche d'une marginalisation de la colonisation

Le taux d'utilisation des superficies de terre disponible à l'Office décroît régulièrement de 1961 à 1968 (cf tableau).

Ce taux est de 80% en 1960/61, de 60% en 1968/69 - de 62% si l'on tient compte des superficies plantées en canne à sucre. Cette chute provient de différents facteurs : progression des aménagements mais surtout chute des superficies cultivées en colonat (coton, riz...) départs paysans abandons des terres que ne compense pas avant 1968/69 l'apparition de la culture de la canne. La population restante et la main d'oeuvre en colonisation se concentrent progressivement sur les terres les meilleures. Parallèlement l'apport des régies apparaît incontestable. En leur absence le taux

d'utilisation du fonds ne serait que de 37%. Rappelons que les régies représentent en 1968/69 40% des superficies cultivées à l'Office. Elles en représentaient 14% en 1961/62.

UTILISATION DES TERRES AMENAGEES DE L'OFFICE 1961/62 - 1968/69								
CAMPAGNE	SURFACES CULTIVEES (Ha)				SURFACES AMENAGEES (Ha)		TAUX D'UTILISATION DES TERRES (%)	
	RIZ	COTON	CANNE	TOTAL	HORS CANNE	CANNE INCLUSE	HORS CANNE	CANNE INCLUSE
60/61 *	30 051	5 777	0	35 828	45 009	45 009	79,6	79,6
61/62	26 423	6 817	0	33 240	46 029	46 029	72,2	72,2
62/63	22 900	7 377	0	30 277	48 993	48 993	61,7	61,7
63/64	29 217	7 371	0	36 588	51 455	52 132	71,1	70,1
64/65	28 411	5 481	0	33 892	52 948	54 243	64	62,4
65/66	27 713	5 377	58	33 148	52 948	54 422	62,4	60,9
66/67	28 635	5 185	521	34 341	52 948	54 422	63,8	63,1
67/68	29 369	3 224	712	33 305	52 948	54 422	61,5	61,1
68/69	29 898	3 218	1 150	34 266	53 280	55 123	60	62,1

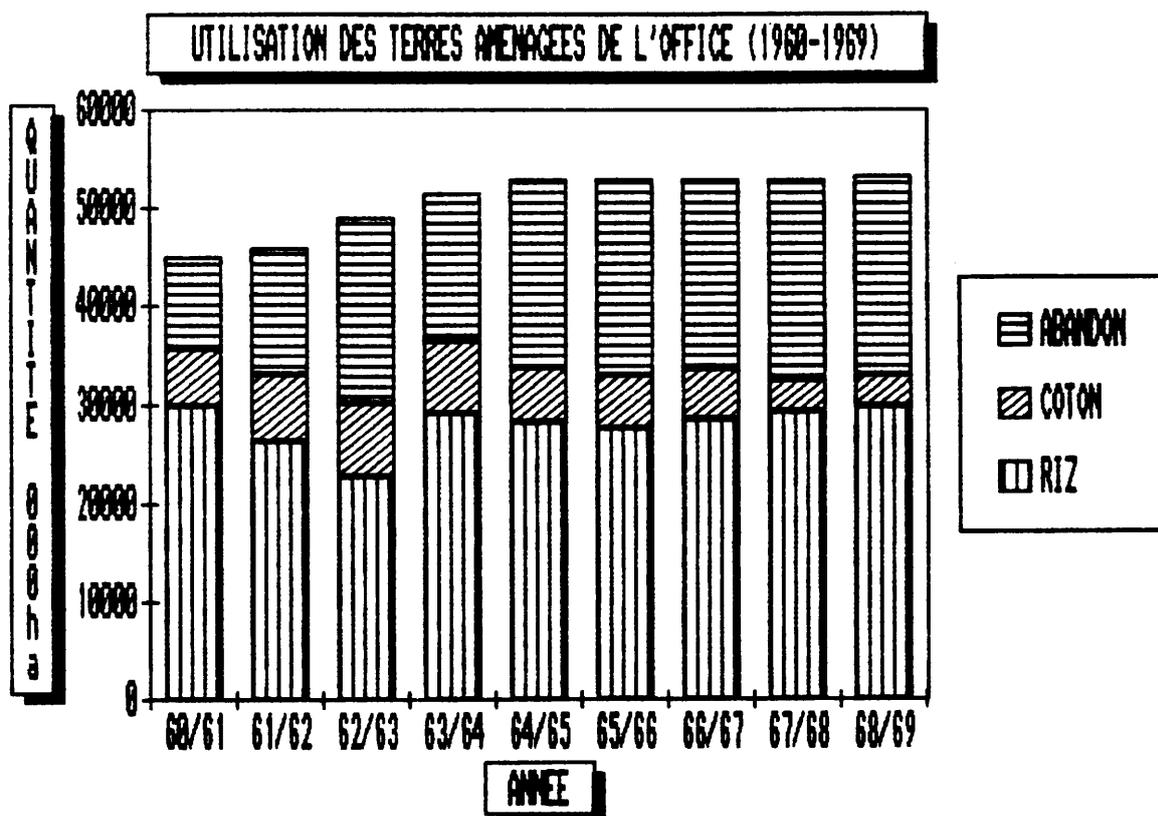
* Baguineda exclu

source : calculs réalisés à partir des données Office - BEG Surfaces aménagées par campagne 1934-1970 1971
2 pages

Si l'on s'intéresse à la partie non cultivée des terres la répartition entre les différentes "utilisations" est par ailleurs riche d'informations quant au comportement de résistance des colons (cf tableau).

Outre les jachères - dont la présence ne se justifie pas sur un projet de nature "intensive", on constate en effet que de 15 à 17% de la surface ne sont pas cultivées en raison, officiellement, du microrelief, de l'état des réseaux, des termitières, des mauvaises herbes... C'est qu'il existe une dynamique provoquée par l'action de colons et liée au faible

taux d'occupation des sols qui conduit à l'abandon progressif des terres et à l'augmentation du pourcentage non cultivé.



Cette stratégie paysanne est expliquée par Vittorio MORABITO : "la culture itinérante leur servant d'exemple, les colons se plaignent constamment du vieillissement du lot et demandent d'en changer pour avoir des terres nouvelles très productives. S'ils ne sont pas satisfaits ils vont cultiver hors casiers et délaissent les champs qui sont envahis par les termitières, les mauvaises herbes, avec ensablement des réseaux et tassement du terrain. Enfin le lot devient vraiment vieux et est

abandonnée". Le paysan obtient gain de cause mais son comportement encourage la défiance de l'Office à l'encontre du colonat et le développement des régies.

DETAIL - UTILISATION DES SURFACES -OFFICE 1966/67 - 1967/68				
	1966/1967		1967/1968	
	Ha	%	Ha	%
SUPERFICIES CULTIVEES	34 341	63,1	33 305	61,1
SUPERF. NON CULTIVEES	20 081	36,9	21 117	38,9
DONT:				
AUTRES CULTURES	50	0,1	168	0,3
JACHERES	12137,5	22,3	11 758	21,6
FRICHES ET DIVERS	7893,5	14,5	9 191	17
TOTAL	54 422	100	54 422	100

source : Office du Niger Service de la production Compte rendu succinct de la campagne 1968/69 Décembre 1969

Ségou 42 pages (p.10)

La détérioration du taux d'utilisation des surfaces aménagées s'accompagne d'une modification dans la hiérarchie des secteurs de production. Si Niono demeure en effet le premier secteur - cotonnier et mixte - de l'Office (39% des superficies cultivées), il est désormais suivi de Kourouma - secteur rizicole (29% des superficies totales cultivées), puis de Kolongo et de Molodo (14%).

Le deuxième secteur de l'Office - par l'importance des superficies cultivées était en 1960/61 Kolongo. La détérioration de l'équipement y est particulièrement

perceptible en 1968/69 et le taux d'utilisation y est de 42% contre 62% à Niono et Molodo, 88% à Kourouma. C'est une redistribution géographique - au détriment des secteurs "historiques" (Kolongo) - des pôles d'intérêt de l'Office vers le Nord et le Sahel qui se dessine ainsi progressivement.

Mais si le choc des rationalités et des logiques est évident dans l'exploitation des terres il est tout aussi aigu dans les règles d'affectation de la production où le paysan subit de plein fouet les conventions de prélèvement mises en place par l'Office à l'indépendance.



**Chapitre 26 - Monopole de collecte et obligation de battage:
le paysan contrôlé**

Comment s'étonner compte tenu de l'opposition paysanne à l'intensification et à la collectivisation que la période 1961/62-1968/69 soit marquée par la chute des productions et des rendements (cf tableau).

Cette chute se répartit cependant différemment selon les cultures, dans le temps et l'espace.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE L'OFFICE 1961/62 - 1968/69								
	COTON		RIZ					
	PRODUCT. (tonne)	RENDnt (t/ha)	COLONAT		REGIE		TOTAL	
			PRODUCT.	RENDnt	PRODUCT.	RENDnt	PRDUCT.	RENDnt
RAPPEL 60/61 *	5120	0,886	37798	1,68	15227	2,1	53028	1,76
61/62	6990	1,025	31743	1,45	9252	2,0	40497	1,55
62/63	7706	1,044	30772	1,57	7338	2,17	38110	1,67
63/64	9373	1,271	32692	1,56	10158	1,23	42850	1,47
64/65	6900	1,256	31302	1,56	8998	1,07	40300	1,42
65/66	2275	0,423	25095	1,45	16129	1,53	41224	1,43
66/67	6255	1,206	28056	1,48	12894	1,38	41400	1,44
67/68	2741	0,850	25716	1,46	13664	1,15	39380	1,34
68/69	4039	1,255	19804	1,14	12187	0,96	31991	1,06

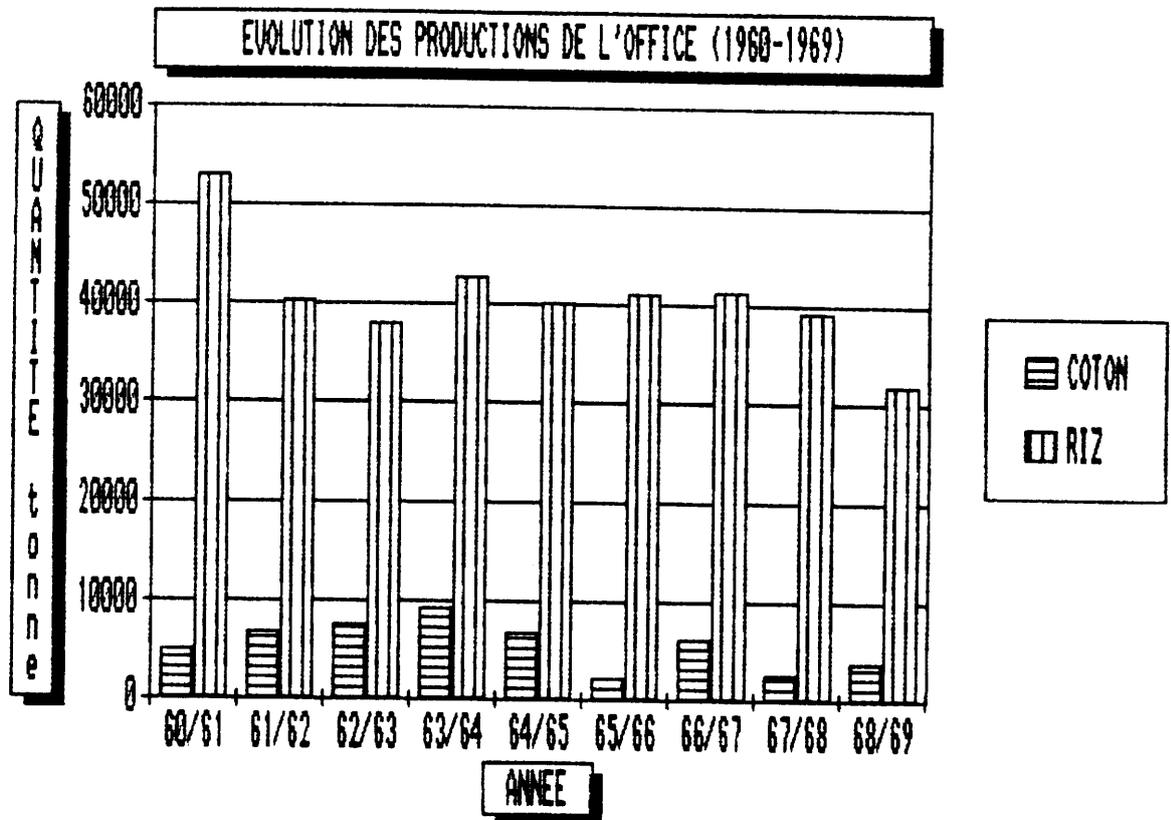
* Baguineda exclu pour 1648 t de riz en 1960/61

source : G. DIAKITE l'organisation Socio économique de l'Office du Niger 1973 (p.69, 79)

Rapport du DG à la Conférence Spéciale sur les problèmes de l'Office Novembre 1979 (p.6, 7)

Si la production cotonnière chute ainsi de près de 57%, c'est à partir de 1963/64 et après qu'elle ait atteint un maximum de 9400 tonnes. Cette chute - accentuée par les va-

riations climatiques des années 1965/66 et 1967/68 s'accompagne d'une progression de 42% des rendements.



Cette progression résulte du développement des méthodes d'intensification dans le secteur de Niéno.

De même si la production et les rendements de paddy chutent de 40%, ces résultats peuvent être nuancés en fonction du mode d'exploitation développé.

L'évolution des rendements est ainsi convergente à la baisse à la fois en régie et en colonat, il en va différemment des productions. Celle du colonat chute de 43% régulièrement tout au long de la période, cependant que celle des régies après une chute jusqu'en 1964/65 reprend sa progression à cette date. Ce dernier secteur explique que les régies re-

présentent 42% de la production de l'Office en 1968/69 contre 30% en 1961/62.

La chute des productions et l'incapacité à atteindre des rendements élevés ont pour origine des facteurs déjà évoqués pour expliquer les succès limités de l'intensification : problèmes agrotechniques - vieillissement des terres¹, des réseaux et des parcelles : drainage, planage ; logistique et organisation de la production (faible utilisation des intrants) ; faiblesse de l'encadrement ; mais surtout démotivation paysanne (non respect du calendrier agricole, semences tardives...) qualifiée par les moniteurs d'absence de conscience socialiste...

L'intensification des façons culturales ne peut suppléer à la forte fluctuation des rendements d'une année sur l'autre. Elle présuppose à la base une fragilité des conditions de production, qui elle-même laisse "entendre [selon les chercheurs ORSTOM] que malgré l'irrigation et les techniques de culture perfectionnées il est impossible d'espérer une production stable" à l'Office². Les principaux greniers à riz que constituent les régies sont soumis à compter de 1964/65 aux mêmes aléas et variations de production.

1 - La militarisation de l'Office

La baisse de la production en colonat résulte en premier lieu du renforcement des prélèvements de l'Office.

La répartition de la production réalisée entre colons et Office découle en effet directement des taux de collecte. Ces derniers progressent fortement accentuant la pression sur la production (paddy). Cette pression est particulièrement nette sur le colonat et sur le riz pour lequel le taux de collecte passe de 45% en 1960/61 à 66% en 1968/69. Le taux de collecte d'ensemble (régie colonat) progresse dans le même temps de 69% à 79%.

1 sur terres vierges les rendements en riz peuvent atteindre 2,5 t/ha
2 KOLHER, MARCHAL, REMY. Les colons Mosi 1971 (p.74)

COLLECTE DES PRODUCTIONS OFFICE 1961/62 - 1968/69								
T : %	COLLECTE							
	COTON				RIZ			
	COGNAT	REGIE	TOTAL	% PRODUCTION	COGNAT	REGIE	TOTAL	% PRODUCTION
60/61 *	4438	97	4535	89,7	1094	- 3	36491	68,8
61/62	6979	11	6990	100	14215	9255	23470	57,2
62/63	7176	530	7706	100	-	-	23021	60,4
63/64	8788	585	9373	100	16710	10162	26872	62,7
64/65	6198	244	6441	93,3	-	-	22209	55,1
65/66	2292	43	2275	100	-	-	24228	58,7
66/67	6154	100	6254	99,9	-	-	25876	62,5
67/68	2792	8	2740	99,9	-	-	30478	77,3
68/69	4003	36	4039	100	13090	12163	25253	78,9

* Baguineda exclu pour 1094 kg de collecte riz

source : G. DIAKITE l'organisation socio économique 1973 (p.69, 79) Conférence spéciale sur les problèmes de l'Office du Niger Novembre 1979 (p.6, 7)

L'enjeu des prélèvements est important surtout pour le riz qui entre dans la ration de survie des paysans. Deux destinations finales sont en effet envisageables pour les productions réalisées - une fraction, voire la totalité de celle-ci est utilisée pour le règlement obligatoire, sous forme de redevances, des prestations fournies par l'Office durant la campagne (fourniture d'eau, d'intrants, de façons...); le reliquat laissé après le paiement des charges - surplus - reste à la disposition des paysans et sert à satisfaire en priorité les besoins alimentaires (riz). Lorsque ces besoins sont satisfaits et qu'un excédent demeure, les quantités excédentaires pouvaient auparavant être commercialisées sur le marché en vue de satisfaire - par l'obtention d'espèces moné-

taires les besoins non remplis (habillement, ustensiles ménagers, nourriture.....).

Les conditions de négociation de ce surplus changent radicalement à partir de 1961 et expliquent la progression des taux de collecte. Les conditions sont désormais les suivantes :

1) L'ordonnance 49 FG RM du 18-11-1960 pose que la commercialisation des produits est désormais du ressort exclusif de l'Office du Niger. L'article 1 de l'ordonnance stipule en effet : "Dans le périmètre des terres immatriculées au nom de l'Etat confiées en gérance à l'Office du Niger [...] l'achat, le traitement, la transformation, l'écoulement et la vente des produits ci après définis sont effectués par l'Office du Niger". Ce dernier, achète les productions paysannes au prix fixe par l'Etat, en conférence interministérielle en début de campagne.

Le Directeur de l'Office commente la décision en affirmant : "Il n'existe pas d'autres moyens (hormis la collectivisation) d'obliger les colons à régler leurs dettes et à assurer aux usines de l'Office le plein emploi et une rentabilité maxima (au demeurant sur les seuls plans de la stricte justice sociale et de l'intérêt national. Cette mesure serait déjà amplement justifiée".

Les prix d'achat de la production n'évoluent pratiquement pas en terme nominal de 1961/62 à 1968/69 si ce n'est à la baisse (cf tableau). L'une des premières décisions du nouveau régime est en 1960/61 de réduire ce prix, de 14 F à 9 F par Kg pour le paddy.

L'augmentation nominale constatée en fin de période apparaît artificielle d'autant que la dévaluation du franc malien en Mai 1967 en annule totalement les effets

2) Le contrôle de la production est assurée par l'obligation de battage mécanisé de la récolte moyennant rétribution 10% de la récolte. Le battage mécanique est pratiqué à l'Office depuis 1947 mais il devient officiellement obligatoire à compter de 1960. Le battage à la main est prosaït et ne concerne que 5 à 10% de la récolte, pourcentage destiné à la consommation familiale immédiate (famille nécessiteuse). L'article 8 de l'ordonnance 48 PG-EM précise : "Le battage du paddy récolte sur les terres irriguées sera obligatoirement effectué par les soins de l'Office du Niger ou des Associations agricoles reconnues au moyen de batteurs mécaniques pour le compte des colons aux tarifs agréés. Sont exceptées de cette obligation de battage mécanique les récoltes effectuées dans la première semaine de la variété la plus précoce".

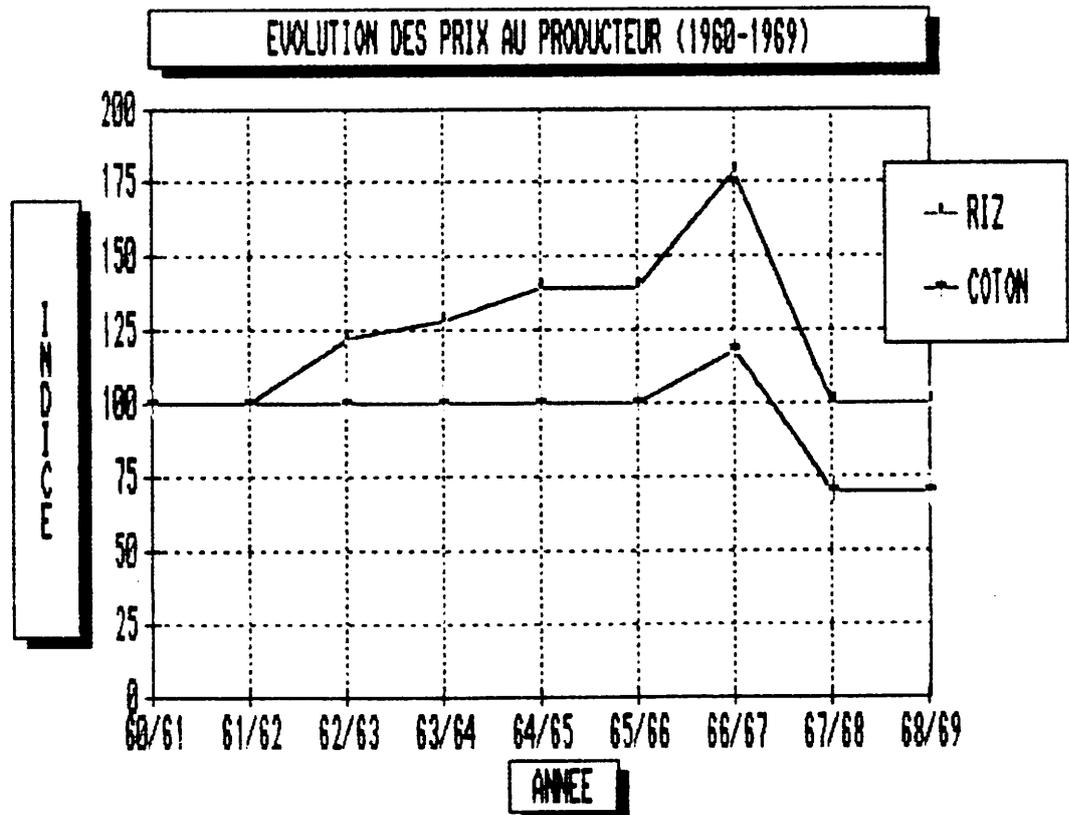
EVOLUTION DES PRIX AU PRODUCTEUR (FM, INDICE) 1960/61 - 1968/69				
FM INDICE	RIZ		COTON	
	FM/KG	INDICE	FM/KG	INDICE
60/61	9	100	34	100
61/62	9	100	34	100
62/63	11	122	34	100
63/64	11,5	128	34	100
64/65	12,5	139	34	100
65/66	12,5	139	34	100
66/67	16	178	40	118
67/68	18	100	40	70
68/69	18	100	40	70

1967/68 : dévaluation du FM

source : ADRAO Etude Prospective de l'intensification de la riziculture à l'Office du Niger - Rapport de mission d'identification Ségou 1974 52 pages (p.9)

4 KOLHER, MARCHAL, RENY - Les colons mosi 1971 (p.54)

3) Une police économique - armée nationale, gardes barrières sur les routes - autorisée à pénétrer à tout moment dans les habitations et les champs, est chargée de contrôler le périmètre de l'Office et de lutter contre les sorties frauduleuses de grain. Le déploiement de ces unités militaires résulte de l'application de l'article 4 de l'ordonnance 49 FG-RM. "Aucun transport de produit brut ou traité ne peut être effectué aux sorties du périmètre défini à l'article 1 sans une autorisation délivrée par les chefs de circonscriptions administratives [...]". Les infractions sont sanctionnées par un emprisonnement de 15 jours à 3 mois et une amende de 5000 à 50000 F (article 9). Les deux conférences spéciales consacrées aux problèmes de l'Office (1966, 1968) demanderont le renforcement de cette police et du contrôle.



MALI - PRIX DU MATERIEL AGRICOLE 1967/68 - 1968/69			
(1000 FM)	1967/68	1968/69	Variation en %
charrue TM	11,9	18,4	+55%
herse	9,8	13,4	+37%
charrette	18,9	25,6	+35%

Source : CREO - Université du Michigan. Ann ARBOR Michigan. Le secteur agricole de la République du Mali. Rapport final 2 tomes 1976-49 et 129 pages (t2 p.14)

117 - Situation matérielle détériorée et comportement de fuite

Le résultat des différentes mesures énoncées précédemment - et malgré la baisse des quantités collectées de 12% pour le coton, de 33% pour le paddy - est de faire passer le taux de collecte - de paddy - de 63% de la récolte en 1961/62 à 79% en 1968/69 (+ 16%) et le taux de collecte en colonat de 45 à 66% (+ 21%). Cette évolution reflète le renforcement de la pression exercée par l'Office. Les conséquences de ce prélevement sont perceptibles à trois niveaux.

La quantité de paddy disponible par habitant et par an, déduction faite de la collecte crute de 471 Kg en 1961/62 à 225 Kg en 1968/69 (340 Kg en 1967/68). Ce total qui englobe les semences se situe bien en deça de la ration théorique de 350 kg par habitant et par an laissée aux paysans pour les besoins (hors semences) alimentaires.

Le revenu moyen du colon par travailleur adulte est estimé en 1964/65 à 29000 FM - avec un plancher de 15000 FM à Kolongo et un plafond de 35000 FM à Niono⁵. Ce revenu apparaît difficile à apprécier et les informations qui permettent de l'estimer ne sont plus publiées comme sous la période précédente. L'endettement courant estimé en 1965/66 est à 205 millions de francs maliens, soit 25000 FM par travailleur

5 G. DIAKITE L'organisation socio économique 1973 (p.202)

adulte 6115 FM par tête. Cet endettement concerne tous les secteurs de l'Office :

Le poids de la dette est cependant variable. Elle représente 13% du revenu annuel à Niogo (4400 FM) mais 170% à Mologo (28000 FM). Le poids s'en accroît sur la période et elle représente en 1969/70, pour l'ensemble de l'Office et pour la seule dette courante, selon Vittorio MORABITO, 255 millions de francs maliens qui équivalent à un montant moyen de 40 000 FM par travailleur adulte - 149% du revenu moyen du colon adulte. Ce pourcentage était de 88% en 1961/62. La dette courante touche 49% des colons installés. Toujours selon MORABITO Vittorio, les colons partis - rappelons à ce sujet que la population en colonisation à l'Office chute de 7500 personnes de 1963 à 1968 - auraient laissé en 1969 un arrière de dettes qui cumulée à la dette courante porte le total de cette dernière à 500 millions de francs*.

REPARTITION DE L'ENDETTEMENT PAR SECTEUR (10* FM)			
SITUATION AU 30/06/65	COLONS PARTIS	COLONS PRESENTS	TOTAL
KOLONGO	31,9	54,3	86,2
KOUROUMA	42,1	55,2	97,3
MLOGO	31	62,5	93,5
NIOGO	26,4	33,4	59,8
TOTAL	131,4	205,4	336,8

source : G. DIAKITE L'Organisation socio économique 1973 (p.202)

Ces chiffres sont confirmés par JY MARCHAL - Géographe à l'ORSTOM qui évalue le montant des dettes non payées en fin de période (dettes de l'exercice, dettes antérieures) à 350-500 millions de francs*. L'endettement paysan progresserait ainsi

6 Vittorio MORABITO L'Office du Niger d'hier à aujourd'hui 1977 (p.78)

7 JY MARCHAL L'Office du Niger, fiot de prospérité 1974 (p.84)

de 26000 FM (1965) par travailleur adulte à 40000 FM en 1968 soit une augmentation de 54%.

Cette situation économique dégradée se traduit chez les colons - soumis par ailleurs à de fortes demandes familiales (amélioration des conditions de vie, vêtements, pression des jeunes...) - par la multiplication des comportements de fuite :

- * refus du paiement des dettes et de la redevance. Le paiement de cette dernière est difficilement obtenue. Outre les difficultés pour trouver l'argent du paiement, la redevance n'a pas de signification intrinsèque et ne correspond pas dans l'univers mental des colons à des frais d'aménagement, d'encadrement, de fourniture d'eau. Cette redevance ne pourrait être totalement acceptée selon Vittorio MORABITO que si elle était fonction du travail fourni ou si elle donnait lieu à fourniture de prestation matérielle. Le travail apparaît d'ailleurs aux yeux des colons comme la seule valeur "marchande" de l'Office - le colon contrôlant toujours avec sagacité et perspicacité les quantités de travail fournies - plus que les "terres irriguées à grands frais" dont parlent les moniteurs. L'endettement résultant est dans ces conditions perçu comme extérieur et n'est pas interiorisé comme une charge dont il faut se débarrasser.

- * priorité de cultures donnée aux champs personnels et hors casiers par opposition aux champs collectifs et en casiers dont la production étroitement contrôlée par l'Office ne permet pas l'obtention de revenus monétaires intéressants.

- * évasion "commerciale" et fuite de commercialisation. L'Office estime qu'en 1967/68 et 1968/69 de 10 (riz) à 30% (coton) des quantités produites sont soustraites aux circuits de commercialisation officiels. Le Directeur explique en 1964/65 les méthodes utilisées "La commercialisation du riz et du coton produits dans la zone d'action de l'Office du Niger est du ressort exclusif de notre organisme [...]. Mais nous nous heurtons à de nombreuses difficultés pour faire respecter

le monopole malgré le grand concours que nous apportent les unités de notre armée nationale basée à Ségou, et les nombreux surveillants que nous avons placés nous mêmes sur les différentes voies de sortie. Le coton et le riz sont soustraits frauduleusement du circuit normal de commercialisation, soit en procédant à des achats irréguliers, soit en les volant, et ils sont expédiés clandestinement à dos d'âne, de chameau ou de boeuf porteur [...]. Il est même arrivé que l'on saisisse aux barrières des chargements complets de camion". Le Gouverneur de la Région de Ségou complète l'argumentaire en précisant en 1964 : "Quelques colons de l'Office du Niger tentent périodiquement de remettre en cause la réglementation sur la sortie des produits [...]. Néanmoins la fermeté des responsables commence à porter ses fruits car la situation évolue favorablement".

Cette évasion est facilitée par la mauvaise organisation des opérations de battage mécanique - embourbement des batteuses, panne, mauvaise répartition sur le périmètre de l'Office - dont les colons profitent pour battre à la main. Le coefficient d'utilisation des batteuses est en 1969 de 27%, la normale serait de 60%".

Cette fuite de collecte apparaît pénalisante pour l'Office à double titre : par les volumes concernés mais aussi parce que selon le directeur : "la lutte contre les sorties frauduleuses [...] imposent à l'Office des charges supplémentaires qui augmentent ses frais généraux [...]. Or les recettes provenant de la vente des produits saisis [...] sont entièrement versés au budget national comme recettes accidentelles" (Rapport d'Activité 1964-65)". L'ensemble de ces comportements surtout s'inscrit à l'encontre des pratiques que souhaite développer l'entreprise - inscription au tableau d'honneur de l'entreprise, de cadres et de familles de paysans

8 DG-ON Rapport d'Activité 1964-65 - 14 pages (p.9)

9 Allocution prononcée par le Gouverneur à la 2ème conférence régionale de Ségou - Bulletin spécial, 1964 (p.8)

10 G. DIAKITE - L'organisation socio-économique 1973 (p.85)

11 DG-ON Rapport d'Activité 1964-65 - 14 pages (p.9)

nommément désignés, de secteurs et d'unités de production (Niono 1963)¹².

III. - L'Office sous pression de l'Etat

Mais la pression qu'exerce l'Office sur le paysan n'est elle-même qu'une repercussion de son insertion au sein du dispositif étatique de prélèvement du surplus agricole. Les quantités collectées par l'Office sur le paysan sont acheminées à destination du parc d'industries de transformation où elles sont usinées pour être commercialisées. Ce parc se compose en 1968/69 de 5 unités suivantes : (cf tableau)

PARC D'INSTALLATION DE TRANSFORMATION DE L'OFFICE 1968/69			
UNITE	LOCALISATION	ANNEE MISE EN SERVICE	CAPACITE ANNUELLE
RIZERIE	KOLONGO	1948	12000 T DE PADDY
RIZERIE	MOLODO	1953	15000 T
RIZERIE	N'DOGOFRY (KOURUMA)	1966	17000 T
EGRENAGE COTON	NIONO	1965	15000 - 20000 T
HUILERIE	NIONO	1967	250000 L
SUCRERIE DISTILLERIE	BOUGADOUGOU	1966	60000 T DE CANNE 6000 T DE SUCRE 600000 L D'ALCOOL

source : Service de Production Office - Compte rendu de campagne 1971/72 Segou 5 pages (p.3)
Rapport d'activité Office (1963/64, 1964/65, 1968/69)

Remarques : la rizerie de Tienfala (1933, 4000 t) est arrêté à l'indépendance. Celle de Kokry (1942, 5000 t) est arrêté en 1966 et remplacée par celle de Kourouma. L'usine d'égrenage de Niono (1943, 5000 t) est remplacée en 1965 par une nouvelle unité

¹² cf tableau d'honneur - Bulletin de l'Office N° 2 1963 2 pages

Ce parc s'accroît en fin de période de la rizerie de Kourouma, construite avec l'aide de la Chine, cependant qu'une nouvelle unité d'égrenage de coton entre en service en 1965 (financement Fed.) pour faire face à l'augmentation de production attendue du développement de la culture intensive. En 1966-69 l'Office dispose de 4 des 9 rizeries du Mali - représentant 80% des capacités de production disponibles -, d'une des 7 usines d'égrenage - 25% des capacités, les 6 autres étant propriétés de la CMT - de la seule sucrerie du pays.

On notera au passage que le fonctionnement du parc est étroitement dépendant des relations paysans Office. Ainsi, si la qualité des produits obtenus en usines n'apparaît pas satisfaisante - taux d'impureté après usinage de 12,5% contre 5% de norme, taux de brisure de 55% en 1962/63 mais de 63% en 1969 (norme de 25%) - cela résulte aussi des comportements de fuite paysan - allourdir les sacs de paddy avec des impuretés, négliger les conditions de la moisson.

La commercialisation des produits transformés se fait par deux canaux distincts. De 1961 à 1965 l'Office commercialise lui-même ses produits. Il réalise ainsi de 1960 à 1965 et pour les seules ventes de riz, un chiffre d'affaires de 5,8 milliards de francs dont 36% à l'exportation. A partir de 1966, l'Office est tenu de rétrocéder aux monopoles de commercialisation - sociétés d'état - le riz (OPAM), le coton (Somtex, Comatex), le sucre (Somtex) et l'Alcool (Pharmacie Populaire) qu'il produit. La rétrocession aux Sociétés d'Etat se fait au prix fixé par le Ministère des Finances, et au profit des sociétés concernées. La vente de riz, de sucre, de coton... permet ainsi à ces dernières de réaliser de 1966 à 1969 des marges d'un montant de 3,2 milliards de francs et un chiffre d'affaire de 11 milliards¹³. Dans le même temps l'Office perçoit du budget l'équivalent de 500 millions de

13 G. DIAKITE, L'organisation socio-économique 1973 (p.261 à 264)

francs maliens. Cette ponction effectuée directement sur ses ressources, ne permet pas l'entreprise de dégager les moyens d'investissements nécessaires à la réalisation correcte des tâches qui lui incombent.

La commercialisation des productions transformées apporte à l'Office en 1969 un chiffre d'affaires de 1.5 milliards. 48% de ce chiffre provient du riz, 15% de celle du coton mais le sucre en représente déjà 34%. Les ventes de riz - 10000 tonnes - vont à 80% à l'OPAM, les 20% restant allant au personnel (3800 tonnes en 1967-68) et aux particuliers. Les ventes de coton sont absorbées pour 95% par le complexe textile de la Comatex à Ségou - mis en service en 1967. Le reliquat est absorbé par le marché local et la Somiex. Le sucre enfin est acheté en totalité par la Somiex.

Chapitre 27 - L'Office structure clé de l'économie malienne?

Le plan 1961/66 est un échec dans l'agriculture. La politique agricole socialiste de collectivisation - menée à l'échelle du pays malgré l'opposition paysanne - produit ses effets jusqu'en 1968/69.

La production de mil chute de 30%, celle de paddy de 28%. L'ensemble des productions agricoles connaît une baisse sensible - seule la production de coton y échappe et progresse (à l'instigation de la CMDT à compter de 1967/68). Le monde paysan se replie sur lui-même - l'agriculture traditionnelle contribue en 1959 pour 27% à la valeur ajoutée agricole du pays, la proportion est de 29,5% en 1966. Les effets de ce retrait sont évidents. La chute des exportations et des ressources conjuguée à une hausse du train de vie de l'Etat et à un endettement croissant se traduit par des difficultés financières aiguës. La situation intérieure se dégrade et tout particulièrement le bilan céréalier du pays. Chaque habitant dispose de 225 Kg de céréales principales (mil, maïs, paddy) en 1964, le ratio est de 155 Kg en 1968. Pour faire face à ses besoins le Mali commence à importer en 1966 de 10 à 50000 tonnes de grains (achats et dons); Les céréales représentent en 1969, 22% (volume) et 13% (valeur) des importations du pays (cf tableau).

La pénurie touche particulièrement les villes, que les circuits de commercialisation officiels n'arrivent pas à approvisionner - déficit pour le mil de 29 500 tonnes en 1965/66. Elle se traduit par la flambée des prix - prix du riz multiplié par 2,8 à Bamako de 1961 à 1966, prix du mil multiplié par 3,4.

Les raisons de cet échec dans l'agriculture sont connues : objectif trop ambitieux, mauvais choix de projets,

insuffisance de ressources attribuées (50% des investissements programmés dans le plan)¹. Le gouvernement, malgré les progrès

BILAN CEREALIER DU MALI - PADDY 1960/61 - 1968/69				
CAMPAGNES	SUPERFICIES CULTIVEES (000 ha)	PRODUCTION (000 t)	EXPORTATIONS (000 t)	BESOINS D'IMPORTATIONS (000 t)
60/61	170	185	22	0
61/62	182	185	22	0
62/63	200	190	26	0
63/64	123	165	9	0
64/65	159	158	2	0
65/66	169	162	6,5	0
66/67	177,5	158	--	22
67/68	198	169	--	8
68/69	162	136	--	25

source : ADRAO Intensification de la riziculture à l'Office du Niger Rapport de mission d'identification 1974 (p.5, 8)

réalisés - distribution de 30000 charrues de 1961 à 1966, équipement en culture attelée d'1/4 des exploitations du pays en 1968/69 - n'attribue pas au développement rural la priorité absolue comme l'écrit W. JONES - "l'exhortation politique remplace l'encouragement économique"². Une ouverture est faite en 1966 qui tente d'améliorer la situation des paysans - augmentation des prix agricoles, sanction contre les fonctionnaires véreux, effort d'approvisionnement du monde rural... mais la réaction de durcissement politique de 1967 coupe définitivement le régime du monde rural.

¹ 5,5 milliards dépensés sur 10 milliards prévus

² William JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.301)

1/ - L'Office du Niger : un élément toujours vital de l'économie malienne ?

Dans ce contexte difficile le rôle de l'Office apparaît primordial. Il contribue en 1968/69 pour 23,5% à la production nationale de paddy - 29,5% en 1960/61 mais 20% en 1962/63 -, pour 18% aux superficies cultivées en riz - 11,5% en 1962/63. Mais son importance se justifie surtout par la place qu'il occupe dans la commercialisation officielle des productions agricoles, celle qui est totalement contrôlée par l'Etat, qui approvisionne en priorité les villes et qui est assurée depuis 1965 par l'OPAM. Ce dernier pour une capacité de stockage de 100000 tonnes de céréales commercialisé en 1967/68, 91000 tonnes de céréales (mil, paddy, riz, maïs) soit 12% de la production. Le paddy en représente 33%. 77% de ce paddy provient de l'Office et les 23% restant d'autres opérations (culture traditionnelle de bas fonds, aménagement avec maîtrise partielle de l'eau...). Rappelons en effet que les surfaces cultivées et les productions de paddy se répartissent entre différentes opérations : (cf tableau)

PADDY - REPARTITION DES SUPERFICIES, DES PRODUCTIONS ET DES RENDEMENTS PAR TYPE D'OPERATIONS (66)					
1966	SUPERFICIES CULTIVEES		PRODUCTION		RENDEMENT CALCULE (T/Ha)
	Ha	%	TONNE	%	
OFFICE DU NIGER	27713	16	41224	25	1,48
SUBMERSION SEMI CONTROLEE (HOPTI SEGOU)	28509	17	25287	16	0,88
CULTURES TRADITIONNELLES	111525	66	95489	59	0,85
AUTRES (CHAMPS COLLECTIFS)	1253	1	---	--	--
TOTAL	169000	100	162000	100	0,95

source : William JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.367)

L'agriculture traditionnelle et les programmes à maîtrise partielle de l'eau contribuent cependant peu à la

commercialisation officielle du paddy. Cette dernière provient pour l'essentiel de l'Office (cf tableau).

COMMERCIALISATION OFFICIELLE DU PADDY 1961/62-1968/69				
Année, %	1961/1962	1965/1966	1967/1968	1968/1969
ON	23 79%	25 81%	30 77%	27 84%
AUTRES	6 21%	6 19%	9 23%	5 16%
TOTAL	29 100%	31 100%	39 100%	32 100%

source : W. JONES Planing and Economic Policy 1976 (p.367)

Si l'Office représente ainsi 23% de la production du pays en 1968/69 il contribue à la commercialisation officielle pour 84% des quantités vendues.

Il apparaît par ailleurs évident au vu des chiffres que le marché parallèle draine la plus grande partie de la production commercialisée en particulier celle qui est obtenue de la culture traditionnelle du riz.

L'importance économique de l'Office pour le pays apparaît également évidente en matière sucrière et cotonnière. Dans le premier cas la consommation nationale est évaluée à 25-30000 tonnes en moyenne et par an sur la période 1965-68. L'Office contribue à cette consommation par la fourniture de 16 à 20% des quantités consommées en fin de période. Dans le second cas l'Office contribue en 1963/64 pour 37% au 25136 tonnes de coton graines produites dans le pays. Sa contribution aux superficies cultivées, aux productions et à la commercialisation officielle est en 1967/68 de 5 à 12%.

Conformément aux souhaits des planificateurs, l'Office apparaît comme une zone pilote et de modernisation technique non pas dans l'absolu mais dans le contexte de pénurie générale que connaît le Pays. La densité en matériel agricole y est l'une des plus élevées du Mali - 5,5 hectares cultivés par charrue, contre 6,5 dans les aménagements de Mopti, 186 charrues pour 1000 actifs agricoles contre 18 pour

l'ensemble du pays. L'Office utilise - même si les quantités demeurent dérisoires - 9% des engrais consommés (300t en 1968/69 dont 291 en cic), les 91% restant étant utilisés à 67% par la CMDT et l'OACV.

Ces résultats qui soulignent l'importance de l'entreprise dans le cadre du Mali indépendant, ne doivent cependant pas faire oublier les difficultés que connaît cette dernière.

II/ - L'Office du Niger en 1968 : des difficultés toujours présentes

Ces difficultés peuvent être récapitulées en trois points :

1/ La détérioration des conditions de production

Si l'on compare 1968/69 à 1960/61 on constate que les productions de paddy et de coton ont chuté respectivement de 40 et de 21%. La collecte (commercialisation) est en baisse pour les mêmes produits de 33 et 12%. Ces baisses résultent d'un effet mécanique - chute des superficies cultivées de 8% - mais le résultat provient principalement de la chute des rendements (40% en production rizicole) particulièrement perceptible en colonat. La population en colonisation chute de 12% et l'équipement des colons de 18 (charrues) à 26% (boeufs de labour). La détérioration des conditions d'exploitations en colonisation se traduit ainsi dans un bilan nuancé (cf tableau).

Les ratios d'équipement et de peuplement à l'hectare, s'ils se détériorent sur la période, sont meilleurs qu'en 1960/61. Ces différents facteurs expliquent que les paysans qui ne sont pas partis disposent en théorie de conditions techniques à exploitation plus favorables. Dès lors la motivation semble jouer un rôle fondamental dans la dégradation des résultats. Cette démotivation résulte du cadre institutionnel de mise en valeur des terres irriguées. Les forts départs consécutifs à l'indépendance et la reprise parallèle des aménagements expliquent en outre que l'Office utilise toujours

difficilement les surfaces aménagées dont il dispose - 38% des terres sont abandonnées en 1968/69, 23% sont cultivées en régie, ce qui laisse 37% des terres restantes à la colonisation.

OFFICE DU NIGER 1961/62 - 1968/69 - EVOLUTION DES PARAMETRES D'EXPLOITATION			
	1961 / 1962	1968 / 1969	RAPPEL 1960/1961
<u>AMENAGEMENT</u>			
TAUX D'UTILISATION DES AMENAGEMENTS (RIZ ET COTON)	72 %	62 %	80 %
SURFACES ABANDONNEES	12789 Ha	20164 Ha	9181 Ha
SURFACES AMENAGEES (- REGIES)/PT	1,23 (1,11 Ha/HABITANT)	1,78 (1,36 Ha/HABITANT)	1,33 (1,15 Ha/HABITANT)
<u>PEUPEMENT</u>			
SURFACES CULTIVEES (- REGIES)/PT (RIZ ET COTON)	0,89 (0,76 Ha/HABITANT)	1,11 (0,68 Ha/HABITANT)	1,05 (0,81 Ha/HABITANT)
CULTURES VIVRIERES/HABITANT	--	FRICHES+DIVERS 0,30	0,19 Ha/HABITANT
<u>EQUIPEMENT</u>			
SURFACES CULTIVEES (- REGIES)/ATTELAGE	5,14 Ha (ATTELAGES 62/63)	5,69 Ha	5,81 Ha
SURFACES CULTIVEES (- REGIES)/CHARRUE	6,41 Ha (CHARRUES 60/61)	5,60 Ha	7,16 Ha
<u>RESULTATS</u>			
PRODUCTION PADDY (T)	40997	31991	53025
PRODUCTION COTON	6990	4039	5120
RENDEMENT PADDY (T/HA)	1,55	1,06	1,76
RENDEMENT COTON	1,025	1,255	0,886

source : calculs réalisés à partir des tableaux des chapitres précédents

Exception faite du rendement à l'hectare obtenu en culture sucrière, aucun des objectifs du plan n'est atteint. Les degrés de réalisation sont particulièrement faibles

pour les objectifs de production. Si l'on compare par ailleurs les résultats de l'année 1966/67 à ceux de l'année 1960/61, on constate que des résultats supérieurs sont atteints pour le total des terres aménagées, pour les productions et les rendements de coton. Tous les autres résultats sont inférieurs à ceux obtenus en 1960/61 (cf tableau).

OFFICE : OBJECTIFS ET REALISATIONS DU PLAN - COMPARAISON AVEC 1961			
OBJECTIFS DU PLAN (1966)	REALISATION AU 31/07/66	DEGRE DE REALISATION (EN %)	COMPARAISON (EN %) 1960/61-1966/67
SURFACE AMENAGEE 70000 Ha	54422 Ha	78	121
SURFACE CULTIVEE 63000 Ha	34341 Ha	54,5	96
POPULATION 63000 HAB	31210 HAB	49,5	92
RIZ			
SURFACE CULTIVEE 35000 Ha	28635 Ha	82	95
PRODUCTION 87000 T	41400 T	47,5	78
RENDEMENT 2,5 T/Ha	1,4 T/Ha	56	83
COTON			
SURFACE CULTIVEE 15000 Ha	5185 Ha	34,5	90
PRODUCTION 30000 T	6355 T	21	122
RENDEMENT 2,0 T/Ha	1,2 T/Ha	60	130
CANNE			
SURFACE CULTIVEE 4000 Ha	521 Ha	13	--
PRODUCTION 200000 T	24472 T	12	--
RENDEMENT 50 T/Ha	55 T/Ha	110	--
AUTRES			
SURFACE CULTIVEE 10300 Ha	0	--	--

source : calculs réalisés à partir des chapitres précédents - W. JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.267)

Certains résultats vont par ailleurs à l'encontre de ceux recherchés par les planificateurs. Il en va ainsi de la culture du coton que l'Office tente vainement de cultiver en régie, définitivement supplantés en 1968/69 par celle du paddy beaucoup plus prisée par les paysans. Au sein des productions de l'Office la culture du riz - confirmant les tendances amorcées durant la période coloniale - est celle qui connaît le plus de succès (relatif) - 90% des superficies cultivées contre 76% en 1962/63.

Le pays ne ménage pourtant pas ses concours à l'organisme. L'Office bénéficie sur la période de 4,6 milliards d'investissements - dont 3 d'aides extérieures soit 10% du total des investissements réalisés par le plan, 65% des investissements qu'il était prévu de lui allouer (7,2 milliards dans le plan révisé du 25/01/1963)³.

2/ la détérioration de l'équilibre financier, des comptes et les difficultés de gestion.

Le total des investissements réalisés à l'Office - cumul période coloniale indépendance - est estimé en fin de plan à 50,6 milliards de francs maliens 54,5% de ce montant est consacré à l'aménagement des terres, ce qui équivaut à un coût de 500000 FM à l'hectare. Compte tenu des rendements et des prix d'achat des produits en vigueur, la rentabilité à l'hectare cotonnier est d'environ 8%, 4% en culture rizicole. Ces ratios sont trop faibles pour permettre un amortissement correct des aménagements, d'autant que les charges courantes à l'hectare augmentent sur la période. Le problème de la rentabilité des investissements soulevé en période précédente demeure entier.

Parallèlement la situation financière se dégrade. Le déficit d'exercice est évalué sur les cinq ans du plan à 600 millions par an (perte de 3 milliards sur 5 ans). Il est de 300 millions en 1966/67⁴, de 374 millions en 1968/69⁵.

3 W. JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.275)

4 W. JONES Planning and Economic Policy 1976 (p.239)

5 Jeune Afrique 998 du 20/02/1980 "Faisons connaissance de l'Office du Niger" p.6-12, 85-92 (p.86)

L'évaluation du patrimoine de l'Office ne peut être réalisée, ce dernier n'ayant pas publié de bilan depuis l'indépendance. Le chiffre d'affaires est en moyenne de 1 700 millions de FM par an durant le plan, de 1 500 millions en 1966/67 ce qui équivaut à 6% du total des chiffres d'affaires des Entreprises d'Etat (26 sociétés). L'Office est le plus gros investisseur de toutes ces sociétés, mais il contribue par ailleurs pour 34% à leurs pertes cumulées - 8,7 milliards dont il faut déduire les résultats positifs de la Somiex - 5 milliards de 1961 à 1966.

Ces résultats négatifs s'expliquent par différentes contraintes et tout particulièrement par des contraintes d'environnement et de relations avec l'Etat : faible prix d'achat des produits agricoles, non paiement des achats réalisés par les sociétés publiques... C'est aussi l'état qui impose - pour des raisons politiques - le non licenciement d'un personnel jugé trop important par la direction (cf tableau).

Effectif salarié total de l'Office (permanent + temporaire)		
Date	Effectif	Indice
1964/65	4 300	100
1965/66	4 977	116
1966/76	6 094	142
1967/68	7 159	166

source : G. DIAKITE L'organisation socio économique de l'Office du Niger 1973 (p. 38)

Ces contraintes sont aggravées par :

A/ - Des erreurs techniques répétées :

Coût élevé du machinisme, pertes élevées en régie, résultats déficitaires de la culture du coton, des cultures intensives du riz et du coton - 32% des terres de

l'Office (coton + régie) sont ainsi en 1968/69 des terres aux résultats potentiellement déficitaires. L'impact de ces erreurs techniques est souligné par S. AMIN dans son bilan de l'expérience socialiste malienne. "D'énormes investissements ont été engloutis à l'Office du Niger sans résultats, qui ont absorbé la majorité des investissements agricoles. Une mécanisation non étudiée des reconversions incessantes tant des types et des modes de culture, que des formes d'organisation sociales ont perpétué l'inefficacité de l'Office du Niger colonial. La seule réalisation positive de l'Office aura été la culture de la canne à sucre réalisée sous l'impulsion des techniciens de la Chine populaire[...]".

B/ - Des erreurs de gestion renouvelées.

Il faut attendre 1968 pour que le service comptable de l'Office soit correctement équipé et doté d'un complément de personnel suffisant. Jusqu'à cette date et malgré les conseils d'une commission comptable réunie en 1964, la comptabilité ne donne pas une idée correcte des activités de l'Office. Ce qui justifie le commentaire de Vittorio MORABITO "depuis 1964, l'Office fonctionne sans bilan ce qui conduit certains à dire qu'il est géré comme une boutique libanaise... de 2 milliards de chiffre d'affaires". A ces difficultés de base se juxtapose le sentiment qui prévaut pour qualifier la gestion de toutes les sociétés d'état - de gaspillage, d'autoritarisme, de bureaucratisme. L'Office serait une entreprise aux comptes mal tenus, dirigée par des politiciens incompétents, où seraient pour des raisons politiques maintenues des activités non rentables et pléthore de personnel.

Le plan de redressement proposé par DUMONT en début de période - allégement du personnel, meilleure gestion, réorganisation du travail - devant aboutir à l'équilibre des comptes en fin 1963, ne pouvait dans ces conditions être mis

6 S. AMIN l'Afrique de l'Ouest bloquée - Economie Politique de la colonisation 1880-1970 - Edition de Minuit Paris 1972 322 pages (p.260)

7 Vittorio MORABITO L'Office du Niger d'hier à aujourd'hui 1977 (p.263)

en oeuvre. Et S. AMIN de souligner les lacunes du secteur public socialiste. "Si le commerce d'Etat et les réalisations chinoises ont rapporté de l'argent, toutes les autres entreprises ont été des gouffres [financiers] particulièrement Air Mali, la RTM, le chemin de fer, l'Office du Niger".

Ces résultats particulièrement négatifs se traduisent en fin de période par un durcissement politique de la direction (1967) et un projet de refonte de l'organigramme : un directeur général, un premier adjoint chargé des problèmes^{techniques}, un deuxième adjoint chargé des problèmes économiques, comptables et financiers. Ce projet s'accompagne d'une demande de renforcement de la hiérarchie, de la planification et de création auprès de la direction générale du Bureau des Affaires Economiques. Le projet de transfert de la direction à Niono est abandonné et la direction insiste sur la nécessité d'élever le niveau de formation du personnel, de lui trouver un statut adéquat. Il lui apparaît surtout nécessaire de changer l'état d'esprit des employés (confusion des propriétés socialiste et personnelle, absentéisme, retard...) et des colons. Ces derniers dans leur attitude de refus à l'égard de l'organisme - refus de payer leurs dettes en particulier - sont en effet jugés responsables des difficultés de l'entreprise.

C/ - Le paysan contre l'Office : une permanence

L'opposition paysanne aux orientations de l'Office est permanente : refus de l'intensification, refus de la collectivisation, refus du monopole d'achat de l'Office, refus des régies. Cette opposition tient à deux catégories de facteurs :

- à la dégradation des conditions de vie et des conditions économiques. Cette dégradation est imputable à la politique de mobilisation du surplus paysan mené par le gouvernement et se traduit par la contrainte des prélèvements. Le taux de col-

lecte de la production de riz progresse d'une proportion de 45% de cette production en 1960/61 à 66% en 1968/69 (progression de 21 points la plus forte de l'Office). Les prix d'achat de la production ^{sont} maintenus artificiellement bas (approvisionnement des citadins, réalisation de marge de commercialisation, compétitivité des exportations accumulation primitive socialiste). Les prix à la consommation progressant de 68% de 1959 à 1967. Le gouvernement se révèle incapable d'approvisionner correctement les campagnes.

L'Office du Niger compte en 1966 deux médecins, il disposait de cinq médecins en 1960. Si le taux de scolarisation y paraît plus élevé en 1964 - 14% des enfants de 8 à 14 ans - que dans l'ensemble du Mali (9%), ce résultat provient de la présence de cinq écoles - sur les 8 que compte l'Office - dans la seule ville de Niono, qui n'est pas à proprement parler un partie de l'Office.

- à la psychologie et à l'expérience des colons. Comme le précise les chercheurs Orstom les colons de l'Office ont acquis une expérience de 25 ans de colonisation) dont les effets sont difficiles à évaluer mais qui n'en demeure pas moins. Cette expérience capitalisée constitue un frein à la collectivisation et explique l'opposition paysanne tant à cette dernière qu'aux techniques recommandées (coton, intensification ...). "Il n'était pas possible de mettre entre parenthèses [...] les vingt années écoulées depuis la création de l'Office du Niger [...]. Des paysans sortis de leur milieu traditionnel avaient individuellement assuré leur subsistance et acquis un certain confort [...] dans le cadre semi libéral de l'Office et dans le système de production mis à leur disposition [...]. Ils n'étaient pas enclin à abandonner pour le socialisme ce qu'ils avaient acquis. L'opposition des colons s'avéra le plus grave obstacle à la politique de collectivisation".

Les maladresses de la politique de collectivisation - bureaucratisme et contrainte, durcissement politique...

- accentuent cette opposition. Les abus politiques consolident le refus. L'erreur [...] comme le souligne les observateurs extérieurs "à été la mauvaise utilisation du produit des champs collectifs... qui servent à couvrir les frais de réception [...] des responsables [...] au lieu d'être employés à l'acquisition de moyens de production collectifs"¹⁰.

Toutes les propositions techniques de l'Office ne sont en outre dans bien des cas qu'une reprise d'expériences antérieures abandonnées, qui vont à l'encontre des intérêts paysans - culture du coton, intensification - et dont l'échec est intériorisé. Le rejet et l'opposition apparaissent dès lors systématiques et prennent des formes variées.

Cette opposition des colons est analysée avec précision par le psychosociologue Mario JUAN à la demande du BPDA en 1961 dans son "Etude de quelques problèmes psychosociologiques à l'Office du Niger"¹¹. Au premier constat tiré par JUAN de l'attitude de refus général qui caractérise le comportement paysan - refus du calendrier agricole, de l'intensification, de l'entretien... s'oppose l'interprétation de l'encadrement qui impute les comportements paysans à différents facteurs : fainéantisme, désobéissance, insoumission, ignorance. Le psychologue JUAN tente de dépasser ce premier jugement, rattache l'attitude de refus à des causes plus profondes (cf tableau) auquel il associe des propositions concrètes de solutions. L'attitude de refus s'inscrit dans le cadre global de l'Office et ne porte pas spécialement sur l'expérience socialiste. La mise en oeuvre des mesures préconisées par le régime de Modibo KEITA à partir de 1961 ne fait qu'accentuer le profond malaise déjà ressenti en 1961, malaise auquel il n'est par porté remède et qui s'accroît sur la période sous l'effet des mesures mises en oeuvre.

Dès lors cette attitude de refus global accentuée par les mesures développées de 1961 à 1968 se retrouve en fin

10 L'Agriculture Africaine première édition - Ediafric la documentation Africaine Paris 1970 2 tomes t2 p 347 à 372 (p 347)

11 Conférence à la demande du BPDA - 20/10/1961 EHEOM Paris 1961 (45 pages)

de période et est décrite par un autre auteur, le socio économiste V.MORABITO. "Le dynamisme des colons se situe à un niveau très bas et très variable parce qu'il repose sur une adhésion à l'Office qui reste superficielle et affective.

MANIFESTATIONS DE L'ATTITUDE DE REFUS PAYSANS - TENTATIVES D'EXPLICATIONS	
MANIFESTATION DE L'ATTITUDE PAYSANNE QUELQUES EXEMPLES	JUSTIFICATIF PLUS OU MOINS CONSCIENT
EX N° 1 : MAUVAIS ENTRETIEN, REFUS DU DESHERBAGE	EXPLICATION PAYSANNE : la terre a vieillie, pas la peine de désherber ça ne sert à rien
EX N° 2 : REFUS DU REPIQUAGE	EXPLICATION PAYSANNE : travail trop dur, travail de machine, travail de l'Office.
EX N° 3 : REFUS DE L'ENTRETIEN	EXPLICATION PAYSANNE : cette terre n'est pas à moi, je n'ai pas de lien avec elle. "Je travaillerai bien si elle éveillait en moi quelques souvenirs, quelques sentiments, si elle était ma terre près de mon village où je trouverai mes liens sociaux soutenant mes efforts, mais ici ce n'est pas le cas"
EX N° 4 : REFUS DE LA FUMURE	EXPLICATION PAYSANNE : il ne faut pas que je donne d'indication sur l'importance de mon troupeau
EX N° 5 : REFUS DE LA PESEE	EXPLICATION PAYSANNE : instrument de blancs complice de l'Office, suppression du marchandage
EX N° 6 : OUVERTURE DES BRECHES DANS LE RESEAU	EXPLICATION PAYSANNE : non respect de l'encadrement jugé incompétent

source : M. JUAN Analyse de quelques problèmes psycho sociologiques à l'Office du Niger 1961 (p.8, 10)

[Le colon] travaille cette année, il abandonnera l'année prochaine ou la suivante. Il fait plaisir au chef en l'écoutant cette année parce que si cela ne rapporte pas on ne le demandera plus. Son attitude est de dépendance. Il ne se sent pas libre, donc il est agressif et passif. Il suspecte l'Office dominateur et son personnel et par transfert les techniques introduites. Il a l'impression de s'aliéner, de perdre sa liberté, d'être exploité. Il exécute ce que l'instructeur attend de lui sans se laisser vraiment entraîner par l'action accomplie. Il reste au même stade d'évolution

MANIFESTATION DU REFUS PAYSAN - PROPORTION DE SOLUTION	
CAUSES DU REFUS PAYSAN	SOLUTIONS PROPOSEES
1/ DECULTURATION, DESADAPTATION, NON INTEGRATION	* stabiliser les populations, laisser jouer le temps mais éduquer jeunes et adultes (éducation adaptée, pratique et populaire ...)
2/ RECONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE PAR LES COLONS [Le colon] agit comme s'il était seul, comme si la survie de l'Office n'avait aucun rapport avec son existence en tant que colon. Le colon n'a d'ailleurs jamais saisi les buts des gens qui l'encadrent [...] rien d'étonnant à cela. L'organisme a bien des fois tendances à oublier que le colon existe, à oublier qu'il a besoin pour agir de comprendre le sens de son action et quels sont ses rapports avec ces hommes qui travaillent à Markala et ceux qui sont dans les bureaux	* faire visiter les secteurs de colonisation par les colons (d'autre secteur), développer le sens d'appartenance à une grande famille, l'esprit de corps (fierté personnelle, motivation ...)
3/ CHANGEMENTS DE TECHNIQUES FREQUENTS NON PREPARES "Comment les colons adhèreraient-ils à des techniques nouvelles [...] quand aucune action psychologique n'est entreprise auprès d'eux en vue de faciliter la compréhension de leurs actions et des avantages nouveaux qu'ils y trouvent. Les colons suspectent d'ailleurs ces changements d'autant plus qu'ils suspectent l'entreprise entière qui les propose".	* faire adopter le changement en discussion de groupe afin qu'il devienne changement voulu "la réhabilitation de l'entreprise aux yeux des colons est une condition sans laquelle tout effort serait vain".
4/ PSYCHOLOGIE D'EXPERIENCE DES COLONS "Les techniciens de l'Office obtiennent quelquefois des efforts souhaitables de la part des colons mais ceux ci sont consentis par respect et sont obtenus quelques peu par chantage de type affectif donc en dehors de tout jugement de la part des colons"	* "On peut obtenir la transformation de ce type de motivation en hâtant la fin d'une trop grande attitude de dépendance [...]. Le colon doit être mis dans le coup et si possible en groupe et non pas individuellement". association des colons aux prises de décisions.
5/ PSYCHOLOGIE DES COLONS "Toutes les mesures préconisées par l'office sont mal perçues car ... comme partout ailleurs, le colon a projeté sur la mesure proposée le jugement qu'il porte sur l'organisme voire même sur la personnalité qui est chargée de son application"	* Il faut amener les colons à changer volontairement leurs façons de voir ("réorganisation cognitive), de comprendre, d'agir par des mesures d'accueil sélectif, de stimulations électives ; par la mise en place de groupes de décisions, d'information, de résolution des problèmes ...

source : M. JUAN Analyse de quelques problèmes psycho sociologiques à l'Office du Niger 1961
(p.17, 19, 24, 31)

qu'à son arrivée ou il régresse ou il progresse en se limitant à une adaptation. Il n'est pas dans son village, ni sur sa terre"¹².

A la non prise en compte de ses remarques - les propositions de JUAN ne seront jamais mises en oeuvre - s'opposent tout au long de la période l'engagement minimal du colon (attitude positive) ou au contraire le dos rond devant les événements subis (attitude passive) illustrées par l'aphorisme de KOLHER déjà cité : "Comme les ingénieurs et avec eux les différents programmes passent ..."¹³. Le sentiment de deux réels juxtaposés - celui du paysan, celui des techniciens et des politiques - en attendant que celui des techniciens plaqué sur celui des paysans ... passe.

12 Vittorio MORABITO L'Office du Niger d'hier à aujourd'hui 1977 (p.78)

13 JM KOLHER - Les mosi de Kolongo et la collectivisation (p.33)

CONCLUSION

L'indépendance du Mali le 22 Septembre 1960 apparaît à tout point de vue comme une rupture. Cette rupture est accentuée par les orientations nouvelles du pays - contre le colonialisme, mais aussi contre l'archaïsme de la société traditionnelle, vers le progrès.

Cette rupture est consommée également à l'Office du Niger. L'intérêt des dirigeants de la nouvelle république pour l'entreprise est évident. La place de l'Office dans l'économie et dans l'agriculture du pays fait qu'on ne peut l'ignorer. Cette place fait aussi que les attentes à son égard sont nombreuses.

Les décisions majeures de politique générale concernant l'entreprise s'orientent plus particulièrement dans deux directions :

1) diverses décisions fondées sur les choix politiques et idéologiques nouveaux apparaissent en contradiction majeure avec les lignes directrices assignées à l'organisme en fin de période précédente - reprise des aménagements (idéologie des terres neuves et de la frontière), épuration de la population en place (fin des colons exploités et des koulaks), développement des modes d'exploitations progressistes des terres (régies), développement de la motorisation (idéologie tractoriste) ...

2) d'autres décisions s'inscrivent par contre dans la continuité de décisions antérieures mais en accentuent les effets : le statut de l'Office n'est pas modifié et l'organigramme nouveau s'inspire de celui existant antérieurement, les structures d'encadrement ne changent pas ; le statut des paysans n'est pas remanié si ce n'est par la nationalisation des terres qui leur enlève tout espoir d'être un jour propriétaire. L'obligation de battage mécanisé décrétée par les autorités complète l'instauration du monopole d'achat de

l'Office et l'obligation de vente - par le colon - au prix fixé par l'Etat.

Le fait marquant et majeur, enfin, est l'option de collectivisation de la production qui concerne l'ensemble du paysannat et de l'entreprise, et apparait comme un rajout sur la structure existante.

Les effets de ces différentes décisions apparaissent négatifs et pénalisants pour l'entreprise et le paysan.

L'Office demeure certes vital pour l'économie du pays notamment par la commercialisation officielle de productions alimentaires qu'il assure - mais en dehors de la diversification réussie de ses activités dans la production de sucre - ses performances sont médiocres et se détériorent (analogue à celles de l'agriculture en général). Les principaux paramètres d'exploitation - production population, surface cultivée (...) - sont en 1968/69 en recul par rapport à 1960/61, et les objectifs du plan à la date d'échéance sont loin d'être réalisés. La seule progression constatée est celle des aménagements ainsi que le rendement en fin de période, de la collecte. L'Office malgré les financements privilégiés dont il bénéficie apparait plus que jamais comme une entreprise chroniquement déficitaire et un gouffre à subventions, incapable d'atteindre la rentabilité.

Le colon - pour ceux qui sont restés - est en 1968 plus endetté vis à vis de l'Office (de 54% de plus), subvient plus difficilement à ses besoins - alimentaires. L'instauration du monopole de collecte et la forte progression du taux de collecte qui s'en suit laisse 52% de moins de paddy en 1968 qu'en 1961, 35% de moins que la norme (350 kg/hab/an) fixé à l'époque coloniale. Le dialogue avec l'Office est difficile marqué d'un renforcement de l'autoritarisme et par la multiplication des comportements de fuite paysan.

Deux facteurs peuvent expliquer ces piètres résultats:

- les décisions politiques retenues et leurs implications techniques (reprise des aménagements, baisse de la population en colonisation, régie, motorisation ...) si elles peuvent apparaître cohérentes (la motorisation permet d'exploiter les aménagements nouveaux auxquels fait défaut la main d'oeuvre en colonisation "épurée"), n'en sapent moins les bases économiques de l'entreprise et aggravent les effets des limites déjà constatées antérieurement (manque structurel de population et de main d'oeuvre à l'Office, coût trop élevé de la mécanisation...).

- ces décisions ont un effet désastreux sur la population en colonisation et sur le producteur de base dont on attend pourtant avec le souffle nouveau apportée par l'indépendance (idéologie de la libération), un effort tout particulier dans la pérennisation de l'entreprise et la construction de la nation.

A la place d'une relance des motivations paysannes pour la production et l'augmentation de productivité escomptée, la nationalisation des terres, l'épuration politique, les incertitudes institutionnelles et économiques (dévaluation) mais surtout le renforcement de la centralisation et de l'autoritarisme qui découle des tentatives de collectivisation (le producteur est placé au centre d'un dispositif élaboré d'encadrement technique, coopératif, politique) ; la pression économique grandissante de l'Office (monopole de collecte, prix officiels ...) produisent le départ, le retrait, le désintérêt et la passivité paysanne.

Pas plus que le colon se s'était identifié au modèle du petit agriculteur français du 19ème siècle, mis en exergue par l'Office colonial, pas plus il ne se reconnaît dans le paysan socialiste moderne du 20ème siècle. Le résultat direct en est l'échec des tentatives de collectivisation (collectivisation intégrale ou partielle) et le développement conséquent de l'exploitation en régie socialiste de production (modèle le plus satisfaisant politiquement). Durant la période précédente la culture en régie apparaissait comme une solution

au manque de paysans, elle apparaît en 1965/66 comme une alternative d'abord politique (démontrant une méfiance fondamentale à l'égard du paysan et de ses comportements archaïques et rétrogrades individualistes) et ensuite technique à la culture en colonisation. La situation de colonat se dégrade régulièrement à compter de 1965/66 sous l'effet en particulier de la progression des taux de collecte et en répercussion de l'obligation de cultures intensives. Les mêmes causes produisant les mêmes effets il en résulte détérioration matérielle et progression de l'endettement, multiplication des comportements de fuite, et renforcement consécutif de la contrainte, opposition de deux rationalités, une rationalité de production et une rationalité de survie, l'échec du modèle proposé et le bouclage de cercle vicieux - autoritarisme-résistance, renforcement de l'autoritarisme-réaction plus grande de désinté-
rêt...

RESUME-MOTS CLES

L'Office du Niger est depuis sa création en 1932 la première entreprise agro industrielle du Mali. Il a eu pour objectif de produire du coton, du riz et du sucre, d'être un point focal de modernisation technique et le creuset d'une vaste expérimentation sociale (époque coloniale, socialisme malien).

L'analyse de 50 ans d'histoire de l'Office nous amène à dresser en 1990 un bilan nuancé des réalisations. L'entreprise n'a jamais été rentable, sa productivité mesurée en termes de rendement est restée constante. Ces résultats s'expliquent par différentes catégories de facteurs - techniques, agronomiques - mais s'expliquent également par des raisons institutionnelles et socio-économiques. L'exploitation des terres repose en effet à l'Office sur un paysannat africain non propriétaire des terres, qualifié de colon dont les rapports avec l'entreprise sont réglés depuis l'origine par un contrat. Ce contrat qui n'a guère évolué en 50 ans, institue un rapport de force écrasant en faveur de l'entreprise. L'application stricte, l'interprétation restrictive et autoritaire qui en est faite, le contexte économique de la production (prix au producteur fixé par l'Etat, monopole de collecte ...) expliquent la faible motivation paysanne pour l'intensification et la production.

MOTS-CLES

ETAT

AMENAGEMENT

PAYSAN

CONTRAT DE COLONISATION

RIZ

COTON

COLLECTE

REVENU

ENDETTEMENT

ASSOCIATIONS

GROUPEMENTS COOPERATIFS

